



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1890

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XVIII

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1890

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XVIII



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC XCI

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1890.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER.

PRÉSIDENCE DE M. SCHEFER.

SÉANCE DU 3 JANVIER.

M. Barbier de Meynard, président de l'Académie pendant l'année 1889, s'exprime en ces termes :

« En quittant le fauteuil où vous avez bien voulu m'appeler, il y a un an, je dois vous adresser de nouveau tous mes remerciements, et croyez bien que ce n'est pas pour me conformer à un usage d'ailleurs très respectable, mais dans un sentiment très sincère de reconnaissance.

« L'appui que je sollicitais de vous au début de mes fonctions, vous me l'avez accordé sans restriction, avec une bienveillance constante et des témoignages d'affectueuse cordialité dont je garderai le meilleur souvenir. Car c'est un souvenir profond et durable que celui d'une présidence dans la vie laborieuse, simple et un peu uniforme qui est celle de la plupart d'entre nous.

« En me donnant accès à toutes ses Commissions, en m'initiant de plus près à sa vie intime, l'Académie m'a permis de constater que l'année qui vient de s'écouler a été une des meilleures, une

IMPRIMERIE NATIONALE.

des plus fécondes pour les travaux de tout ordre auxquels elle accorde ses encouragements et dont elle dirige les progrès.

« Pourquoi faut-il qu'à ces succès se mêle le souvenir de tant de pertes cruelles et des douloureux devoirs que j'ai été si souvent appelé à remplir en votre nom !

« Mais je ne veux pas finir sur d'aussi tristes réflexions. Le confrère dévoué qui va me succéder au bureau a comme moi habité l'Orient, par nos travaux nous l'habitons encore, et nous savons qu'au début de l'année, il ne faut prononcer que des paroles de bon augure. D'ailleurs dans les choses de ce monde, il y a toujours lieu d'espérer que les doctrines du bon philosophe Azaïs finissent par trouver leur application.

« C'est dans ce sentiment de confiance en une année aussi laborieuse et moins attristée que j'invite M. Schefer à prendre place au fauteuil. J'ai la ferme espérance que, pendant tout le cours de sa présidence, il n'aura à prononcer que des paroles de bienvenue, qu'il n'aura à enregistrer que de nouveaux succès scientifiques, et qu'il nous retrouvera tous autour de lui lorsque son tour viendra de les proclamer. »

M. Schefer, président de l'année 1890, exprime à l'Académie sa reconnaissance pour l'honneur qu'elle vient de lui conférer. Il compte trouver dans l'Académie le concours qui ne fait jamais défaut à ceux qu'elle charge de présider ses séances. L'année dernière a été cruelle pour la Compagnie; il espère que l'an prochain, du moins, quand il quittera le fauteuil, il laissera l'Académie comme elle est aujourd'hui. En terminant, il croit répondre au sentiment unanime de la Compagnie, en adressant ses vifs remerciements à M. Barbier de Meynard pour le zèle, l'assiduité et la bonne grâce dont il a fait preuve dans ses fonctions de président.

Ces remerciements sont votés à l'unanimité.

M. Oppert, vice-président pour 1890, joint ses remerciements particuliers à ceux du Président.

M. Schefer, président, annonce à l'Académie la mort de deux de ses correspondants : le baron Alfred de Kremer, décédé à Vienne, et le colonel sir Henry Yule, à Londres. Le colonel Yule

a reçu sur son lit de mort la nouvelle de son élection et a adressé à l'Académie, le 28 décembre, un télégramme ainsi conçu :

« Reddo gratias, illustrissimi domini, ob honores nimios et immeritos. Mihi robora deficiunt, vita collabitur. Accipiatis voluntatem pro facto. Cum corde pleno et gratissimo moriturus vos, illustrissimi domini, saluto. — Yule. »

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur d'importantes découvertes qui viennent de se faire sur le mont Célius, au cours des travaux de fondation du futur hôpital militaire. Il annonce aussi la découverte d'une mosaïque romaine dans l'église de San Pietro in Vincoli, et d'intéressantes adjonctions faites au Musée de la *villa di Papa Giulio*[1].

M. Schliemann, par une lettre adressée au Secrétaire perpétuel, remercie l'Académie d'avoir adopté en principe la proposition de nommer un délégué chargé d'assister à l'exploration d'Hissarlik, qui aura lieu au printemps prochain, en présence des représentants de plusieurs compagnies savantes. Il ajoute qu'une visite a déjà été faite, en novembre 1889, sur les lieux des fouilles, par MM. Niemann et Steffen, délégués des Académies de Vienne et de Berlin, en présence de M. Boetticher, et que le résultat de cette visite a été favorable à ses conclusions et contraire à celles de M. Boetticher.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître les mémoires et les ouvrages adressés pour les divers concours de l'année 1890 :

Antiquités de la France :

Histoire administrative de Beaucaire, depuis le XIII*e siècle jusqu'à la révolution de 1789*, par M. A. Eyssette (Beaucaire, 1889, in-8°);

Les comtes de Tende, de la maison de Savoie, par M. le comte de Panisse-Passis (Paris, 1889, in-8°);

Les signes d'infamie au moyen âge, par M. Ulysse Robert (Paris, 1889, in-8°);

Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou, par M. J. Berthelé (Melle, 1889, in-8°);

[1] Voir aux Communications, n° I (p. 20-21).

Le département des Vosges, description, histoire, statistique, ouvrage publié par M. Léon Louis, tomes VI et VII : *Dictionnaire historique et statistique des communes, hameaux, fermes*, etc., par MM. Paul Chevreux et Léon Louis (Épinal, 1887-1889, 2 vol. in-8°);

Marbode, évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres, par M. E. Ernault (Rennes, 1889, in-8°, extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XX, 1re partie);

Antiquités de la France monumentale et historique. De la nation des Senones, par M. Eug. Vaudin (Paris, 1889, in-8°);

Prix de numismatique (Duchalais) :

Monographie de la numismatique verdunoise, par M. F. Liénard (Verdun, 1889, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*, t. XI);

Prix Gobert :

Épitaphier du vieux Paris, par M. Raunié (un seul cahier de ce travail a été déposé);

Lettres de Gerbert (983-997), publiées, avec une introduction et des notes, par M. Julien Havet (Paris, 1889, in-8°);

Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413, par M. Alfred Coville (Paris, 1888, in-8°);

Prix Bordin (*Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe*) :

Un mémoire ayant pour devise une phrase tirée d'Hérodote (II, 5);

Prix Bordin (*Examen de la Géographie de Strabon*) :

Un mémoire ayant pour devise une phrase tirée de Strabon (I, ch. 1);

Prix Fould :

Un mémoire portant pour devise : *Ne nos deserat memoria patrum*;

Prix La Fons-Mélicocq :

Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe *siècle*, par M. Abel Lefranc (Paris, 1887, in-8°).

Prix Stanislas Julien :

Le Hiao-King, livre sacré de la piété filiale, publié en chinois, avec une introduction française, par M. Léon de Rosny (Paris, 1889, in-8°);

Prix Delalande-Guérineau :

Apologie d'Al Kindy ou Controverse religieuse entre un prince abasside et un Arabe chrétien à la cour du khalife Al Mamoun, avec texte arabe, traduit par M. G.-Th. Herbert (manuscrit de 173 pages);

Prix Jean Reynaud :

L'Asie centrale (Thibet et régions limitrophes), texte et atlas (Paris, 1889, in-4°);

Prix de la Grange :

Œuvres complètes de Jacques Jasmin, publiées par M. Boyer d'Agen (Paris et Bordeaux, 1889, 4 vol. in-8°).

Si, aux ouvrages ou mémoires présentés à la séance de ce jour, on ajoute ceux qui ont été adressés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1890, la situation suivante :

Prix ordinaire (*Étudier d'après les chroniques arabes les causes qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abbassides*) : pas de concurrent;

Antiquités de la France : 33 concurrents;

Prix Duchalais (numismatique) : 2 concurrents;

Prix Gobert : 4 concurrents;

Prix Bordin (*Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe*, etc.) : 1 concurrent;

Prix Bordin (*Étude sur la langue berbère*, etc.) : pas de concurrent;

Prix Bordin (*Examen de la Géographie de Strabon*) : 1 concurrent;

Prix Bordin (*Étude critique sur les ouvrages connus sous le titre de Chronique de Normandie*) : pas de concurrent;

Prix Fould (*Histoire des arts du dessin*) : un mémoire;

Prix La Fons-Mélicocq : 7 concurrents;

Prix Stanislas Julien : 3 concurrents;

Prix Delalande-Guérineau : 2 concurrents;

Prix Jean Reynaud : 1 concurrent;

Prix de la Grange : 1 concurrent.

M. Viollet, au nom de la Commission du prix Gobert, fait le rapport suivant :

« La Commission s'est réunie aujourd'hui pour la première fois et a constaté que quatre ouvrages avaient été envoyés au concours, savoir :

« *Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne (1081-1137)*, avec une introduction historique, par M. A. Luchaire;

« *Épitaphier du vieux Paris*, par M. Raunié (ouvrage dont un seul cahier a été déposé);

« *Lettres de Gerbert (983-997)*, publiées, avec une introduction et des notes, par M. Julien Havet;

« *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, par M. Alfred Coville.

« Ces quatre ouvrages seront examinés concurremment avec les deux ouvrages qui sont en possession du premier et du second prix. »

Avant qu'il soit procédé à la nomination des Commissions annuelles, le Président rappelle que M. Maury a écrit à l'Académie pour décliner l'honneur qu'elle pourrait vouloir lui faire en le nommant dans les Commissions dont il faisait partie l'an dernier.

M. Renan dit que l'on peut accepter la demande de M. Maury pour la Commission des antiquités de la France, où il y a un grand nombre d'ouvrages à examiner. Mais pour la Commission des travaux littéraires, nous devons espérer qu'il pourra bientôt nous continuer le concours de son expérience, et par conséquent nous devons souhaiter qu'il ne cesse pas d'en faire partie.

Il est ensuite procédé au vote.

Sont élus membres des diverses Commissions :

Travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, L. Delisle, Hauréau, de Rozière, Jules Girard, Barbier de Meynard;

Antiquités de la France : MM. L. Delisle, Hauréau, de Rozière, G. Paris, Schlumberger, Bertrand, Héron de Villefosse, Siméon Luce;

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. L. Delisle, Jules

Girard, Heuzey, Georges Perrot, Weil, Paul Meyer, Boissier, Croiset;

Commission des études du nord de l'Afrique : MM. Renan, Le Blant, Duruy, Heuzey, Georges Perrot, Barbier de Meynard, Maspero, Héron de Villefosse;

Commission administrative : MM. L. Delisle, Deloche.

M. de Mas Latrie signale à l'Académie un passage inédit d'un mémoire adressé au roi Philippe VI de Valois par le dominicain Brochard l'Allemand. Il résulte de ce passage que Brochard avait fait, peut-être à bord d'un navire arabe, un voyage qui l'avait mené bien au delà de l'Équateur, jusqu'au 24e degré de latitude sud. Les preuves astronomiques que le voyageur donne lui-même, pour établir qu'il avait dépassé l'Équateur, ont été soumises à deux de nos confrères de l'Académie des sciences, qui en ont reconnu l'entière exactitude[1].

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu des nouvelles de M. H. de la Martinière, chargé d'une mission archéologique au Maroc[2]. Comme il en avait le projet et comme il l'avait annoncé à l'Académie, ce jeune et hardi voyageur s'est rendu à Lixus, où ses efforts n'ont pas été couronnés d'un plein succès. Il a entièrement exploré la colline de Tchemmich, située à quatre kilomètres environ de l'embouchure actuelle du Loukkos et sur la rive droite du fleuve. C'est l'emplacement exact de la ville phénicienne de Lixus. Le produit des fouilles a été faible. Les fatigues que M. de la Martinière a éprouvées pendant cette campagne, faite en plein été, dans un pays malsain et marécageux, l'ont obligé à abandonner ses recherches; il est retourné à Volubilis, où il a été beaucoup plus heureux. Il rapporte de cette localité un plan complet et détaillé, ainsi que trente-quatre inscriptions nouvelles, dont treize sont des dédicaces provenant de bases de statues qui ornaient sans doute le Forum de la ville. Deux de ces inscriptions sont grecques et l'une des dédicaces provient d'une localité voisine de Volubilis, l'Aïn-Chkour, dant le nom antique n'est pas encore connu.

(1) Voir aux Communications, n° II (p. 21-22).

(2) Voir aux Communications, n° III (p. 23-25).

SÉANCE DU 10 JANVIER.

MM. Neubauer, Sauvaire et Bailly adressent à l'Académie leurs remerciements pour l'honneur qu'elle leur a fait en les nommant correspondants.

M. Dieulafoy écrit à l'Académie pour se porter candidat au fauteuil laissé vacant par la mort de M. le général Faidherbe.

L'Académie procède à la nomination des Commissions de prix.

Sont élus :

Prix Duchalais : MM. Deloche, Schlumberger, Héron de Villefosse, A. de Barthélemy ;

Prix Bordin (*Étudier la géographie de l'Égypte*) : MM. Renan, Jules Girard, Barbier de Meynard, Maspero ;

Prix Bordin (*Examen de la Géographie de Strabon*) : MM. Jules Girard, Weil, d'Arbois de Jubainville, Croiset ;

Prix Fould (*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*) : MM. Ravaisson, Heuzey, Maspero ;

Prix La Fons-Mélicocq : MM. Hauréau, d'Arbois de Jubainville, Longnon, A. de Barthélemy ;

Prix Stanislas Julien : MM. d'Hervey-Saint-Denys, Barbier de Meynard, Senart, Maspero ;

Prix Delalande-Guérineau : MM. Renan, Barbier de Meynard, Senart, Maspero ;

Prix Jean Reynaud : MM. Renan, L. Delisle, Georges Perrot, Boissier ;

Prix de la Grange : MM. Gaston Paris, Paul Meyer, Siméon Luce, Léon Gautier.

M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Académie, fait une communication sur la station préhistorique de Lengyel (Hongrie), dont l'exploration a mis au jour plusieurs groupes d'habitations souterraines, deux cimetières et plus de douze mille objets divers, pierre polie, os, corne, poteries, bronzes, etc. [1].

[1] Voir aux Communications, n° IV (p. 25-35).

M. Gaston Marmier, chef de bataillon du génie, termine sa communication sur la situation du pays biblique d'Aram Naharaïm, de la ville de Qédesch, célèbre dans les annales égyptiennes des dix-huitième et dix-neuvième dynasties, et enfin du Neharina des Égyptiens.

L'Aram Naharaïm, où résida Abraham, n'était pas la Mésopotamie, comme on l'admet aujourd'hui; M. Marmier déduit, de l'examen des textes de la Genèse, la situation de ce pays immédiatement au nord du pays de Kenaan.

La Qédesch de la dix-huitième dynastie était située au pied du Carmel; son nom est cité dans le livre des routes et des provinces d'Ibn Kordadhbeh. Dans le voisinage se trouvait la ville d'Arados, mentionnée dans un passage jusqu'ici inexpliqué du Périple de Scylax. La Qédesch de la dix-neuvième dynastie doit être cherchée dans la même région, sur les confins du pays des Amorites, et non sur les bords du lac de Homs. Cette Qédesch est identique à celle de la dix-huitième dynastie, elle l'est aussi avec la Kadytis des livres II et III d'Hérodote. M. le commandant Marmier déduit ces diverses données de l'examen des textes égyptiens.

C'est aux mêmes textes que l'auteur du mémoire demande la détermination de la situation du pays de Neharina, lequel correspond à l'Aram Naharaïm.

Le mémoire de M. Marmier tend donc à donner des bases nouvelles à la géographie ancienne de la Syrie, et à jeter, par suite, quelque lumière sur les origines des Khétas, en écartant comme non justifiée la prétendue invasion des Khétas dans la Syrie moyenne, entre les règnes de Touthmès IV et de Ramsès II, le grand Sésostris.

SÉANCE DU 17 JANVIER.

M. Hamy et M. le duc de la Trémoïlle écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. le général Faidherbe.

MM. Champoiseau, Radloff et Nauck, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts informe la Compagnie que M. Guillaume a été désigné pour faire partie de la Commission du prix Fould.

Le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Pavet de Courteille et il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie, par un vote, décide qu'il y a lieu, et fixe au vendredi 31 janvier l'examen des titres des candidats.

L'Académie désignera dans sa prochaine séance la Commission qui sera chargée de présenter une liste de candidats à la place d'associé étranger vacante par suite du décès de M. Cobet.

L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la Commission du legs Garnier.

Sont élus : MM. de Vogüé, Barbier de Meynard, Senart, Maspero.

SÉANCE DU 24 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel introduit M. de la Borderie, récemment élu membre libre, et le présente à l'Académie.

Le Président invite M. de la Borderie à prendre place parmi ses confrères.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, par une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce la mort de M. Léon Cadier, membre de cette École.

Les Secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences informent le Président que M. de Quatrefages, membre de cette Académie, a été désigné pour faire partie de la Commission du prix Fould.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président fait connaître que M. Eugène Piot a institué l'Académie des inscriptions et belles-lettres la légataire universelle de toute sa fortune (sous la réserve de quelques legs particuliers), pour en employer les revenus à toutes expéditions, missions, voyages, fouilles, publications, qu'elle croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt

des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction immédiate, par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle.

Le Président annonce ensuite que l'Académie a accepté provisoirement ce legs et qu'elle a chargé le Secrétaire perpétuel de remplir les formalités nécessaires pour obtenir des pouvoirs publics l'autorisation d'acceptation définitive.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. le général Faidherbe, décédé.

Le Président lit les articles du règlement qui concernent cette opération. Il rappelle que les candidats sont MM. Dieulafoy, Hamy et le duc de la Trémoïlle.

Il y a 42 votants; majorité : 22.

Au premier tour de scrutin, M. Hamy obtient 15 suffrages; M. Dieulafoy, 14; M. le duc de la Trémoïlle, 13.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin.

M. Hamy obtient 27 suffrages; M. le duc de la Trémoïlle, 12; M. Dieulafoy, 3.

M. Hamy, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de l'année 1889 [1].

Ce rapport sera imprimé et distribué selon l'usage.

L'Académie procède à la nomination d'une Commission qui sera chargée de présenter une liste de candidats pour occuper la place d'associé étranger vacante par suite du décès de M. Cobet, à Leyde.

Sont désignés : MM. Renan, Delisle, de Rozière et Boissier.

M. l'abbé Duchesne donne lecture d'une note sur les rapports entre les chrétiens et les juifs du Yémen, au vi^e siècle. Il conteste les conclusions présentées à ce sujet par M. J. Halévy, d'après

(1) Voir l'Appendice n° I (p. 56-58).

qui les juifs n'auraient été pour rien dans les persécutions subies alors par les chrétiens de l'Arabie heureuse, et il maintient l'interprétation naturelle des témoignages contemporains, qui s'accordent tous à attribuer ces persécutions, non pas à des ariens, comme le veut M. Halévy, mais à des juifs. Ces témoignages ont d'ailleurs reçu, ces temps derniers, la confirmation de documents nouveaux, les inscriptions sabéennes rapportées d'Arabie par M. Glaser.

M. L. Delisle a la parole :

« Au mois de septembre dernier, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie une notice sur des fragments d'un registre des enquêteurs de saint Louis, qui avaient servi de couverture à trois exemplaires de la *Chrestomathie grecque* publiée en 1823 par la librairie Delalain, et que M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, venait de donner à la Bibliothèque nationale. Je disais dans ma notice que, selon toute apparence, d'autres feuillets du même registre avaient dû être employés par le relieur chargé, en 1823, de cartonner une partie de l'édition de la *Chrestomathie*, et j'invitais les possesseurs de ce livre à vérifier la condition de leurs exemplaires. Mon appel a déjà produit un résultat.

« Le R. P. Ingold a donné ces jours derniers à la Bibliothèque nationale, de la part de M. l'abbé Delsor, curé de Nordheim (Alsace), un exemplaire de la *Chrestomathie* de 1823, dont la couverture était formée par un double feuillet du registre des enquêteurs de saint Louis. Ce double feuillet s'intercale au milieu de ceux que nous devons à la libéralité de M. Richard. Il contient une quarantaine de réclamations présentées aux commissaires royaux dans les diocèses de Laon et d'Amiens. »

M. Philippe Berger fait une communication sur soixante-sept inscriptions envoyées de Makta par MM. Bordier et Delherbe, et qui présentent un grand nombre de noms latins transcrits en caractères néo-puniques[1].

[1] Voir aux Communications, n° V (p. 35-42).

SÉANCE DU 31 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'un décret, en date du 29 janvier 1890, par lequel le Président de la République a approuvé l'élection de M. Hamy comme membre libre.

Le Secrétaire perpétuel introduit M. Hamy et le présente à la Compagnie.

Le Président invite M. Hamy à prendre place parmi ses confrères.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres qu'il a reçues des candidats au fauteuil de M. Pavet de Courteille. Ces candidats sont : MM. Philippe Berger, Louis Courajod, Homolle, de Lasteyrie, Siméon.

M. Robiou adresse à l'Académie, en la priant de vouloir bien en écouter la lecture, une note complémentaire de son mémoire intitulé : *Détermination chronologique d'une double date égypto-macédonienne.*

La lecture de cette note sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret pour l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. Pavet de Courteille.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER.

Après la lecture du procès-verbal, l'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que M. de Sickel, professeur honoraire à l'Université de Vienne, a été élu associé étranger, en remplacement de M. Cobet, décédé.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre ordinaire, en remplacement de M. Pavet de Courteille.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

Il rappelle les noms des candidats. Ce sont, par ordre alpha-

bétique : MM. Philippe Berger, Courajod, Homolle, de Lasteyrie et Remi Siméon.

Il y a 36 votants : majorité : 19.

Au premier tour de scrutin, M. de Lasteyrie obtient 15 suffrages; M. Courajod, 8; M. Homolle, 8; M. Philippe Berger, 4; M. Siméon, 1.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin.

M. de Lasteyrie obtient 28 suffrages; M. Homolle, 4; M. Courajod, 3; M. Ph. Berger, 1.

En conséquence, M. de Lasteyrie est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sur les travaux des membres de ces deux Écoles pendant l'année 1888-1889 [1].

La séance redevient publique.

M. Théodore Reinach fait une communication sur un fragment de l'historien grec Eusébios (contemporain de Dioclétien), texte mal interprété jusqu'à présent.

L'auteur de la communication montre qu'il s'agit d'un épisode des invasions des Francs en Gaule, vers le milieu du IIIe siècle de notre ère, à l'époque des «trente tyrans». Eusébios raconte que les Francs, qu'il désigne, comme Dion Cassius, sous le nom de «Celtes d'outre-Rhin», vinrent assiéger la «ville des Tyrrhéniens», c'est-à-dire la ville de Tours, dans la province de Lugdunaise. Comme les assiégés se servaient de projectiles incendiaires pour détruire les machines des assiégeants, ceux-ci les protégèrent à l'aide d'un système ingénieux de réservoirs et de pompes à incendie, renouvelé de Démétrius Poliorcète. Il est curieux de voir les Francs, à leur première apparition dans l'histoire (258), posséder déjà des notions aussi avancées d'art militaire et de poliorcétique.

[1] Voir l'Appendice n° II (p. 58-80).

SÉANCE DU 14 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des ampliations de deux décrets, en date du 12 février, par lesquels le Président de la République a approuvé les élections de M. de Lasteyrie comme membre ordinaire et de M. de Sickel comme associé étranger.

Le Secrétaire perpétuel introduit M. de Lasteyrie et le présente à la Compagnie.

Le Président invite M. de Lasteyrie à prendre place parmi ses confrères.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un arrêté, en date du 5 février, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et portant nomination d'archivistes paléographes.

La liste des archivistes paléographes nommés par cet arrêté sera lue dans la prochaine séance publique annuelle de l'Académie.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président une lettre relative aux découvertes faites à Rome, dans le Ghetto et près du château Saint-Ange. Il mentionne, dans la même lettre, les explorations de MM. Audollent et Letaille en Algérie et de M. Arthur Engel en Espagne, dans l'ancienne Bétique[1].

M. Frédéric Mistral adresse à l'Académie, pour le prix Jean Reynaud, son ouvrage : *Lou tresor dou felibrige ou Dictionnaire provençal-français* (Paris, Aix et Avignon, 2 vol. gr. in-4°).

M. de Barthélemy lit une étude sur un essai de classification chronologique de plusieurs groupes de monnaies gauloises : il s'occupe particulièrement des monnaies du Sud-Ouest et du Sud-Est, des monnaies d'or, des monnaies de Marseille, et il détermine les dates les plus anciennes auxquelles peut être fixé le commencement de chacun de ces différents groupes, ainsi que les circonstances du début de chacun d'eux[2].

M. de Maulde lit une note sur la *Chronique de Barthélemy de*

[1] Voir aux Communications, n° VI (p. 42-43).
[2] Voir aux Communications, n° VII (p. 43-50).

Loches, dont il se propose de donner une nouvelle édition, d'après un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican.

Il établit que cette chronique fut écrite vers 1520, dans des conditions suffisantes d'authenticité. Tout ce qui y figure comme reproduction de seconde main ne mérite point de créance, mais elle renferme beaucoup de détails précieux pour l'histoire de la fin du xve siècle, détails recueillis par l'auteur sur des témoignages contemporains. Il donne des renseignements sur l'auteur et sur les conditions où il écrivait. Il critique l'édition donnée par Godefroy, dans l'*Histoire de Charles VIII*. Cette édition est fautive et extrêmement incomplète. Godefroy a corrigé et tronqué arbitrairement le texte de l'auteur; il a enlevé des détails importants, et même obscurci le sens. M. de Maulde cite le récit de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où Barthélemy de Loches entre dans des détails qu'il est seul à donner. Godefroy a éliminé ces détails et a répandu dans le texte même une telle obscurité, qu'on a pu attribuer à Barthélemy de Loches, à ce sujet, un récit dont il n'est pas l'auteur.

M. Maspero lit, au nom de notre correspondant, M. Robiou, une note intitulée : *Détermination chronologique d'une double date égypto-macédonienne.*

La double date en question figure dans une inscription grecque d'Égypte, récemment publiée par le docteur Néroutsos et signalée dans la *Revue des études grecques* de septembre 1889. Il en résulte que, dans la 9e année du règne d'un roi dont le nom ne s'est pas conservé, le 1er jour du mois macédonien *hyperbérétaios* répondait au 7e jour du mois égyptien *pharmouthi.*

M. Robiou étudie cette donnée et la compare avec les résultats auxquels il était arrivé dans son travail d'ensemble sur le calendrier des Lagides, publié dans les *Mémoires présentés par divers savants.* Il y montre une confirmation nouvelle de sa thèse relative à la «translation du 1er *dios* automnal des premiers Ptolémées au 1er *dios* vernal du second siècle». L'inscription, pense-t-il, est de la 9e année de Ptolémée Aulète, c'est-à-dire de l'an 72 avant notre ère, en avril. Il s'y trouve une légère erreur de calcul, dont M. Robiou cherche et donne l'explication.

M. Viollet commence la seconde lecture de son mémoire sur le régime successoral appelé *tanistry*.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

M. Flandin, consul de France, écrit à l'Académie que, pour se conformer aux désirs de son père, M. Flandin, décédé en septembre dernier, il se propose de remettre à l'Institut la collection des dessins et notes recueillis par celui-ci, au cours des fouilles dont il avait été chargé par le gouvernement.

L'Académie accepte le don et charge le Secrétaire perpétuel d'adresser ses remerciements à M. Flandin.

M. Senart fait une communication sur quelques monuments de l'art gréco-indien [1].

M. Edmond Le Blant signale à l'Académie deux communications faites récemment à l'Académie d'archéologie chrétienne à Rome. L'une est relative à une fresque des catacombes de Rome, jadis signalée par Bosio, et qui vient d'être, de la part de Mgr Wilpert, l'objet d'un examen nouveau et d'une explication plus exacte. L'autre concerne l'épitaphe d'un juif converti, découverte par M. Marucchi dans les fouilles de Saint-Valentin [2].

M. Lecoy de la Marche fait une communication sur le *Bagage d'un étudiant en 1347*.

En 1347, un boursier de Sorbonne, Guillaume de Vernet, ayant été trouvé mort près de Château-Landon, sur la route de Nevers à Paris, on inventoria dans le plus grand détail ses effets, son costume et tout ce qu'il portait sur lui. On trouva dans ses deux valises des vêtements, des livres, divers ustensiles, parmi lesquels des couteaux, une écritoire, des tablettes d'ivoire sculptées, son testament, l'adresse de sa chambre à Paris, un nécessaire de voyage contenant des ciseaux, un cure-dents d'argent, un canif, un peigne d'ivoire, etc. La description de tous ces objets, jointe

[1] Voir aux Communications, n° VIII (p. 50-54).
[2] Voir aux Communications, n° IX (p. 54-55).

IMPRIMERIE NATIONALE

à l'énumération des pièces de monnaie que l'étudiant avait dans sa bourse, fournit les plus curieux renseignements sur la manière dont s'habillaient et voyageaient les écoliers aisés du XIVe siècle.

M. James Darmesteter, professeur au Collège de France, commence la lecture d'un travail intitulé : *La grande inscription de Candahar.*

M. Viollet continue la seconde lecture de son mémoire sur le régime successoral appelé *tanistry.*

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

M. James Darmesteter, professeur au Collège de France, termine la lecture qu'il avait commencée à la dernière séance sur la grande inscription de Candahar.

L'épigraphie de l'Afghanistan est restée inconnue jusqu'à présent, le pays étant fermé aux Européens, et les Anglais, durant leurs expéditions de 1839 et de 1879, ayant négligé de prendre la copie des inscriptions qu'ils rencontraient. M. Darmesteter a obtenu indirectement copie d'une grande inscription persane de Candahar, souvent signalée par les voyageurs. Il a dû cette communication à l'entremise de l'agent politique anglais de Quetta (dans le Béloutchistan), le lieutenant William Archer, qui a fait prendre copie de l'inscription, par le correspondant indigène du gouvernement à Candahar.

La première partie de cette inscription date de l'année 1522 et est destinée à commémorer la prise de Candahar par l'empereur Bâber, événement décisif dans la carrière de ce prince, car Candahar lui ouvrait la route de l'Inde : c'est à la suite de cette conquête qu'il s'empara de l'Inde et forma l'empire du Grand Mogol.

La seconde partie de l'inscription date de 1598, sous l'empereur Akbar ; elle résume l'histoire de Candahar, de Bâber à Akbar, et donne la liste des provinces et des villes principales de l'empire du Grand Mogol.

M. Joseph Halévy commence la lecture d'un travail intitulé :

Remarques philologiques sur les textes araméens publiés dans le dernier fascicule du « Corpus inscriptionum semiticarum ».

M. le marquis DE VOGÜÉ se félicite de voir que les différences d'opinion entre M. Halévy et les auteurs du *Corpus* portent uniquement sur des points d'importance secondaire.

M. VIOLLET termine la seconde lecture de son mémoire sur le régime successoral appelé *tanistry*.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 3 JANVIER 1890.)

Rome, le 17 décembre 1889.

Monsieur le Président et cher confrère,

Dans les journées de vendredi et samedi dernier, une découverte fort intéressante a été faite à Rome sur le Caelius, au cours des travaux de fondation du futur hôpital militaire, et de construction d'un égout tout voisin. On a trouvé d'abord une mosaïque, puis une chambre romaine, puis les traces d'une basilique, puis une tête en marbre, dont la chevelure et la barbe paraissent indiquer l'époque antonine, puis une base de statue portant encore les vestiges des pieds de la statue, et, sur cette base, une inscription indiquant que le collège des Dendrophores a élevé une statue honoraire à Publicius Hilarus, marchand de perles, pour les services par lui rendus à la congrégation. Un puits de peu de profondeur, des représentations de divers animaux sur la mosaïque, d'autres indices encore paraissent rappeler le culte de Cybèle, les sacrifices du taurobole, les symboles des différents grades des associés, comme dans le culte de Mithra.

Il ne nous appartient pas de publier les premiers l'inscription. Peut-être n'y en avait-il qu'une encore mentionnant un marchand de perles : *Corpus inscr. lat.*, VI, 1, 641.

Les recherches, qui se continuent, vont sans doute faire retrouver la statue. On ne l'avait pas encore découverte ce

matin. Les ouvriers avaient seulement mis à jour un petit marbre représentant un jeune garçon assis sur un tertre d'où s'échappe une source, et mettant sa main gauche, au-dessus de l'orifice, sur un lézard. Je n'ai fait que l'apercevoir.

Les travaux et le lieu des fouilles sont sévèrement interdits au public.

Il paraît qu'on vient de trouver une mosaïque romaine en faisant des travaux dans l'église de San Pietro in Vincoli, et précisément sous le Moïse de Michel-Ange.

J'espère pouvoir informer plus complètement l'Académie sur les fouilles du Caelius dans ma prochaine lettre.

J'aurai à l'entretenir aussi de très intéressantes adjonctions faites au nouveau musée de la *villa di Papa Giulio.*

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

N° II.

NOTE SUR LE VOYAGE DU DOMINICAIN BROCHARD L'ALLEMAND DANS L'HÉMISPHÈRE AUSTRAL, AU XIVe SIÈCLE, PAR M. LE COMTE DE MAS LATRIE.

(SÉANCE DU 3 JANVIER 1890.)

En préparant les matériaux destinés à former le second volume des *Historiens arméniens des croisades*, nous avons été frappés, M. Schefer et moi, de l'intérêt exceptionnel et spécial que présente un passage de l'un de ces documents.

Ce morceau, dans son ensemble, est un mémoire qu'un religieux dominicain, nommé Brochard l'Allemand, envoyé par les papes d'Avignon dans la haute Asie, pour prêcher la foi chrétienne, présenta, en 1332, à Jean XXII et au roi Philippe VI de Valois, après un séjour de trente années dans ces régions.

Le but du mémoire est de déterminer le roi de France (le

seul prince d'Occident assez puissant pour réaliser un pareil projet, dit formellement Brochard) à reprendre Constantinople, dont il est héritier, depuis la mort de Philippe II d'Anjou-Tarente, et de rétablir l'ancien empire français d'Orient.

Ce mémoire, dont on ne connaissait pas le texte latin (il sera compris dans notre volume), fut traduit en français, en 1457, par Jean Miélot, chanoine de Lille, pour la bibliothèque de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Miélot a omis, sans le traduire, le passage dont il s'agit, arrêté probablement par les difficultés de certains détails scientifiques et astronomiques qu'il renferme.

Il résulte de ce passage que Brochard, en naviguant au sud de la Chine, arriva à l'Équateur, et qu'il parvint même jusqu'au 24e degré de latitude sud (latitude correspondant au nord de l'Australie et au sud de Madagascar). Tout cela est précis, et les raisons ou arguments exposés par Brochard sont concluants. Tel est l'avis de nos savants confrères de l'Académie des sciences, MM. Tisserand et Jurien de la Gravière, qui ont bien voulu prendre connaissance du fragment.

Brochard ajoute que les marchands s'avançaient bien plus au sud et arrivaient jusqu'au 54e degré. Ce dernier fait est très douteux. Quelque erreur s'est glissée sans doute, soit dans les mots, soit dans les renseignements donnés par les Arabes ou par les Chinois à Brochard. Au 54e degré de latitude sud, il n'y a plus de terres. Qu'auraient été faire les marchands en ces mers dépourvues d'habitants? Peut-être faut-il lire 44e ou 34e degré.

N° III.

LETTRE DE M. H. DE LA MARTINIÈRE,
CHARGÉ D'UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE AU MAROC,
COMMUNIQUÉE PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 3 JANVIER 1890.)

Volubilis, ce 20 octobre 1889.

Cher Monsieur,

Voici bien longtemps que vous n'avez reçu de mes nouvelles. La faute de cette interruption de correspondance est due aux difficultés extrêmes que j'ai rencontrées depuis que le sultan est en expédition.

Après mes recherches à Lixus, j'ai dû aller faire une courte apparition à Paris; puis, de retour à Tanger, je me suis immédiatement dirigé sur Ouazzann, par une route nouvelle, à travers les Beni-Gorfi, afin d'y examiner les ruines d'un petit *castrum* byzantin que l'on m'avait signalées. Ce n'a pas été sans les plus grandes peines que j'ai pu approcher de la localité antique située sur la route du pèlerinage fameux de Moulai Abd es Selam, route qui, de ce fait, se trouve fermée aux explorations européennes. Néanmoins, grâce à un concours de circonstances providentielles, j'ai pu faire ce que je voulais. Après quelques jours passés à Ouazzann à rechercher le site de la ville du moyen âge arabe dont Léon l'Africain nous a légué le nom, «Ezagen» pour «Hasdjen», j'ai mis le cap sur Volubilis en tentant de découvrir au passage la «Gilda» jusqu'ici inconnue.

Je crois ne pas m'avancer outre mesure en espérant y arriver au printemps prochain.

Voici maintenant vingt-cinq jours que je suis arrivé à Volubilis. Je vous avouerai que c'est un petit tour de force d'avoir réussi à me maintenir avec mon campement, très en l'air.

assez loin de tout centre d'habitation, dans cette région peu sûre, en face des Guerouan et des Lemmous, durant l'absence du sultan de Fez, par conséquent loin de toute autorité gouvernementale. Aussi bien la situation menace-t-elle de se tendre et je préfère, d'ici à trois jours, plier mon bagage et me réfugier à Meknès.

Je vous donnerai donc brièvement un résumé de mes recherches. J'emporte avec moi trente-quatre estampages d'inscriptions, dont treize dédicaces de statues et dix-neuf textes funéraires. Deux de ces inscriptions sont grecques et l'une des dédicaces de statue provient d'une localité voisine de Volubilis, l'Aïn-Chkour, dont le nom antique ne nous est point parvenu. Les ruines y occupent un espace assez grand; l'emplacement paraît plus considérable que celui d'un *castrum*. C'était une localité riche et élégante, dans les ruines de laquelle j'ai découvert plusieurs beaux fûts de colonnes; la base que j'ai estampée, quoique très fruste, vous aidera, peut-être, à déterminer le nom antique.

J'ai complété en grande partie mon lever de la contrée en faisant l'ascension du Djebel Outita, en pleine région insoumise. En somme, j'ai pu exactement saisir le relief de cette orographie un peu complexe du Zerhoun et de la chaîne du Kafes. J'ai obtenu la confirmation de ce que je pensais déjà, c'est que la voie romaine, ou plus exactement les sentiers romains, avaient un tracé différent de celui que Tissot a proposé.

Mon plan général de Volubilis est terminé. J'ai reconnu d'une manière précise l'emplacement du *forum*; j'ai déblayé toute la plate-forme de la basilique, puis tout un côté de la ville où je croyais découvrir le cimetière; — je n'y ai trouvé que les deux fragments grecs; — et enfin j'ai été assez heureux pour fouiller un plateau où l'époque romaine a laissé des vestiges assez importants et que les Byzantins semblent avoir

respecté. Là, j'ai exhumé trois superbes bases de statues, toutes trois martelées et dont deux, presque identiques, sont élevées à la mémoire d'un *M. Pompeius Antonianus,* décurion du municipe de Volubilis. La troisième, encore ornée d'un fort gracieux encadrement, concerne la femme de ce personnage.

En même temps que je faisais ces recherches, j'ai commencé le sciage de trois belles inscriptions, dont deux avaient attiré votre attention l'an dernier. Mon projet était de les expédier à Tanger pour les offrir ensuite au Louvre. Malheureusement l'opération est terriblement longue. Le calcaire du Zerhoun a une dureté surprenante et je ne pourrai terminer cette opération qu'au printemps prochain. Mais ce qui est différé n'est point abandonné; j'ai enterré mes pierres pour être certain de les retrouver et j'ai déjà ici tout prêt le cadre pour les transporter à dos de chameau. Je ne vois rien de bien saillant à vous conter en plus. J'effectuerai mon retour par Casablanca; cela me permettra de visiter les ruines de Thamusida, dans la vallée de l'Oued Sbou, et puis je m'embarquerai à Dar el Beïda, afin de gagner plus promptement Tanger par bateau.

Veuillez agréer, etc.

H. de la Martinière.

N° IV.

La station préhistorique de Lengyel (Hongrie), par M. le marquis de Nadaillac, correspondant de l'Académie.

(Séance du 10 janvier 1890.)

Des discussions très vives se sont élevées dans ces derniers temps en Allemagne et en Angleterre, sur le pays d'origine des Aryas. Une école chaque jour plus nombreuse et comptant d'illustres adhésions prétend placer en Europe leur patrie pri-

mitive ; d'autres savants vont plus loin et nient l'existence même des Aryas comme peuple. Sans entrer dans le détail de ces diverses opinions, qui toutes peuvent être soutenues et dont aucune ne peut être absolument prouvée, il est incontestable que. dès les époques les plus reculées, des immigrations nombreuses ont eu lieu d'Asie en Europe et que le plus souvent les immigrants ont parcouru la vallée du Danube, de tout temps la grande voie de communication entre les deux continents. De là l'importance des découvertes faites en Hongrie; elles peuvent jeter quelque jour sur ces nouveaux venus, encore si peu connus. C'est la raison qui m'a fait espérer que l'Académie prendrait quelque intérêt aux fouilles qui viennent d'être faites sur les terres du comte Alexandre Apponyi, situées dans le comitat de Tolna, sur la rive droite du Danube.

La station préhistorique de Lengyel s'élevait sur un plateau, aux pentes escarpées, entouré d'un double fossé qui venait encore aider à la défense d'une position naturellement très forte. Dans cette enceinte, on a reconnu plusieurs groupes d'habitations et deux cimetières. Les fouilles ont été dirigées avec un grand soin et une grande intelligence par M. le curé Wosinski, que ses études et ses voyages en Grèce, en Asie Mineure et en Égypte avaient particulièrement préparé à cette tâche. Parmi les habitations, les unes, rondes, présentant la forme d'une ruche, étaient creusées dans une couche d'argile marneuse, le lœss danubien; leur profondeur variait entre trois et quatre mètres, leur diamètre entre deux et trois mètres. On y pénétrait à l'aide d'une ouverture pratiquée dans le toit. A côté de ces demeures, il existait d'autres souterrains plus petits, dont les parois étaient formés de menues branches ou de roseaux entrelacés et chargés d'une épaisse couche d'argile qui paraît avoir été durcie au feu. Ces derniers abris servaient probablement de magasins à la famille, à en juger par

les grands vases, assez semblables à ceux trouvés par le docteur Schliemann à Hissarlik, qui y ont été découverts. Ces vases étaient remplis de différentes sortes de grains, toujours passés au feu, pour mieux en assurer sans doute la conservation.

Le fait de ces demeures souterraines n'a rien qui puisse surprendre. Nous les voyons dans tous les temps et dans tous les pays. « Se plongeant dans la terre comme de minces fourmis, les hommes se cachaient dans des antres sans lumière », dit Eschyle [1]. Les premières habitations humaines, ajoute un vieil archéologue anglais, furent des trous pratiqués dans le sol. Nous connaissons tous la description que donne Tacite de la demeure des Germains de son temps et nous pouvons citer des faits semblables en France. Il existe auprès de Joigny de grandes excavations circulaires mesurant jusqu'à quinze mètres de diamètre sur cinq à six mètres de profondeur. On leur donne, dans le pays, le nom de *buvards*. Le fond de ces buvards est formé d'une terre noire et grasse mêlée de cendres, de fragments de charbon, de silex brisés, d'os travaillés, de débris de toute sorte qui témoignent clairement de la longue habitation de l'homme. Nous en connaissons de semblables dans le Cher; une issue permettait à la fumée de s'échapper et une rampe d'accès facilitait la descente.

Traversons l'Atlantique : au milieu des pampas de la République Argentine, dans ces plaines immenses, sans un accident de terrain, sans un arbre, sans un rocher qui puissent lui servir d'abri, l'intelligence de l'homme ne lui fait pas défaut; il creuse la terre et la carapace d'un tatou gigantesque, le Glyptodon, devient le toit de cette singulière demeure. Aux jours où nous sommes, nous voyons encore des hommes, et cela dans des pays ouverts aux influences de la civilisation, vivre dans

[1] *Prométhée enchaîné.*

des habitations souterraines; l'Exposition de 1889 nous a montré ces habitations, notamment en Tunisie. On accède, par une rampe, à une fosse assez profonde, et dans cette fosse débouchent des chambres, des magasins, des écuries. Il y a des villages entiers ainsi formés et on ne peut les apercevoir que quand on arrive dessus.

Toutes les habitations de Lengyel n'étaient pas, nous l'avons dit, souterraines; quelques-unes s'élevaient au-dessus du sol. M. Wosinski a pu en relever les fondations, qui ne dépassaient guère la profondeur d'un mètre. Les parois étaient formées de branches chargées d'argile, comme celles des souterrains dont il vient d'être question.

Il est difficile de dire le genre de constructions qui les surmontaient; c'étaient bien probablement des huttes en bois, car on ne voit aucun amoncellement, soit de pierres, soit de débris de briques. Rien ne permet d'ailleurs de croire que les premiers habitants de Lengyel connussent l'art de façonner et de cuire les briques.

Un des cimetières renfermait cinquante sépultures, l'autre plus de quatre-vingts. On ne trouve, ni dans l'un, ni dans l'autre, et ce fait est à remarquer, aucune trace de crémation. Les morts étaient simplement déposés sur le sol et recouverts d'une couche de terre. Dans l'une de ces nécropoles, les squelettes étaient couchés sur le côté droit, dans l'autre sur le côté gauche; l'orientation différait également; mais dans toutes les sépultures, le cadavre était replié sur lui-même, les mains s'appuyaient sur la tête, les jambes touchaient les coudes. Nous trouvons ce même rite, par un rapprochement qu'il convient de mentionner, dans les tombes anciennes de la Thrace, dans celles de Mycènes, d'Hanai-Tépé, de l'île d'Amorgo. Il est intéressant de le constater sous les *mounds* de l'Amérique, comme sous les *tumuli* de l'Europe. Par une pensée touchante, on rapprochait la mort et la vie, le berceau

et la tombe, l'homme au sein de la terre, mère commune, et l'enfant au sein de sa propre mère.

M. Wosinski a recueilli, dans ces tombes, des lames de silex, des haches, des marteaux en pierre, des coquilles perforées destinées à servir d'ornements, des vases remplis de grains carbonisés, des ossements d'animaux. Auprès de chaque squelette on avait placé, tantôt à la tête, plus souvent aux pieds, une coupe à base cylindrique d'une forme très particulière et qui n'a jamais été trouvée dans les habitations. Nous sommes évidemment en présence d'un rite funéraire très caractéristique dont le sens nous échappe.

On a aussi découvert dans les sépultures des perles et des tubes en cuivre; le bronze est longtemps inconnu; il apparaît tardivement, probablement bien après l'installation à Lengyel des premiers immigrants, et encore les armes et les bijoux en bronze sont-ils toujours en petit nombre et de faibles dimensions. Ils étaient fondus à Lengyel même, à en juger par les moules et les fourneaux destinés à la fusion du métal, que les fouilles ont mis au jour.

Dans les habitations comme dans les tombes, M. Wosinski a recueilli des objets de toute sorte. Leur total ne s'élève pas à moins de 12,056, ainsi classés :

Couteaux ou racloirs simplement taillés.	4,680 [1]
Haches, armes ou outils en pierre polie.	812
Instruments en os ou en corne.......	833
Ossements d'animaux ne présentant aucune trace de travail humain.......	600
Poteries diverses..................	3,933
Ornements en test de coquille, amulettes, bracelets, boutons, perles....	957
Menus objets en bronze.............	241

(1) 262 de ces instruments sont en obsidienne. L'obsidienne se trouve dans la chaîne de Tokay-Hegyaja.

La céramique surtout est importante; elle est représentée par des vases, des fragments de toute sorte, des cuillers de forme massive, des anses, des cornes, des anneaux plats destinés à servir de supports aux vases à base pointue, si nombreux chez les Grecs, des fusaïoles, des poids[1] perforés dans le sens de leur longueur. Tous ces objets, conservés dans le musée fondé par le comte Alexandre Apponyi, permettent de dater la station de Lengyel de la fin de l'époque néolithique, de ces temps où la pierre était encore d'un usage général, mais où le bronze commençait déjà à se répandre dans le bassin du Danube. L'absence, soit du fer, soit de la rouille caractéristique de sa présence, l'absence aussi de toute trace d'incinération dans les sépultures conduisent à la même conclusion. Les pièces déposées au musée de Lengyel font aussi connaître le degré de civilisation auquel les habitants étaient parvenus; cette civilisation paraît inférieure à celle que les fouilles ont montrée à Hissarlik, à Mycènes ou à Tyrinthe. A Hissarlik notamment, M. Schliemann a trouvé des objets en bronze en nombre très considérable et parmi eux des pièces d'une véritable importance, des bijoux en or ou en argent d'une grande valeur.

On n'a rien recueilli de semblable à Lengyel; les objets en bronze sont, je l'ai dit, peu nombreux et peu variés et, tout en tenant grand compte de la différence entre une ville opulente et une pauvre station, je crois que l'on doit attribuer à Lengyel une antiquité plus reculée que celle des villes que je viens de nommer.

Il est toujours difficile de rattacher une civilisation à une autre civilisation. Les outils en pierre, les instruments en os présentent constamment les mêmes formes, les mêmes procédés de taille et de polissage. J'ai souvent assisté à des expé-

(1) Nous reproduisons l'indication donnée par M. l'abbé Wosinski. Nous ne prétendons pas la garantir.

riences intéressantes; on mêlait soit des haches simplement taillées, soit des haches polies apportées de pays éloignés les uns des autres, de continents séparés par l'Océan : il était impossible, même aux plus experts, de dire leur provenance exacte. Ces instruments ou ces outils ne peuvent donc fournir aucune indication utile et la céramique seule peut nous aider. Le tour du potier était inconnu; les vases sont faits à la main, la pâte est grossière, mal cuite, mêlée de grains siliceux pour lui donner plus de consistance. M. Wosinski cite un instrument qu'il croit destiné à tirer les cendres du foyer. Il en est de semblables recueillis à Tyrinthe et dans l'île de Chypre; je n'en connais point provenant soit de l'Europe centrale, soit de l'Europe occidentale. Mentionnons aussi plusieurs vases en forme d'entonnoir portant une anse à leur partie supérieure. Des vases analogues ont été trouvés à Thera dans l'île de Santorin, et dans l'île de Rhodes[1]. D'autres, sans fond, en forme de cloche, sont percés d'un nombre infini de petits trous. M. Schliemann en a recueilli à Hissarlik un semblable en bronze[2]. Nous ne pouvons dire leur usage; M. Wosinski les croit destinés à couvrir la flamme et à obtenir ainsi une lumière mitigée; c'est là une explication difficile à admettre et je croirais plutôt qu'ils servaient à des inhalations ou à des fumigations, un des moyens thérapeutiques les plus en usage chez les anciens, notamment chez les Égyptiens.

Les poteries les plus intéressantes sont celles dont j'ai déjà parlé et qui étaient toujours déposées auprès des morts. Toutes présentent la même forme très particulière, celle d'une coupe évasée sans goulot et sans rebord, reposant sur un cône allongé. Nous pouvons les comparer à des vases provenant des plus anciennes couches d'Hissarlik, à d'autres recueillis dans

(1) *Arch. Zeitung*, 1873, p. 104, 105. M. Fouqué décrit un vase semblable dans les *Archives des Missions*, t. IV, 2e série, p. 223.

(2) *Ilios*, fig. 1427.

les fouilles pratiquées sous l'acropole d'Athènes, à Tyrinthe et dans l'île de Chypre[1]. M. Chantre a trouvé des vases à Samthravo, auprès de Tiflis, qui offraient avec ceux découverts dans les sépultures de Lengyel une certaine analogie[2]. Il est à remarquer que tous ces vases viennent du sud-est de l'Europe, d'une zone limitée par le bassin du Danube, et je ne connais dans aucune autre contrée de notre continent des vases datant des époques préhistoriques et présentant cette même forme. Ils témoignent donc certainement des rapports qui existaient entre les populations de la vallée danubienne et celles de la Grèce ou de l'Asie Mineure.

Quant à leur usage, il est facile de dire qu'ils répondaient à un rite funéraire. Mais quel était ce rite, et quelle était sa signification? C'est ce que nous ne savons dire. M. Schliemann a voulu y voir des lampes, et M. Charles Newton cite une médaille d'Amphipolis où figure un vase semblable, sur lequel repose une torche allumée. Mais à cela on objecte que dans plusieurs des vases provenant de Lengyel, l'intérieur de la coupe et même celui du cylindre sont peints avec soin, ce qui assurément eût été inutile, s'ils avaient été destinés à un mode d'éclairage. M. Wosinski ajoute qu'il a trouvé dans l'un d'eux l'os long d'un mammifère et que cet os ne présentait aucune trace de combustion. Le musée de Boulaq renferme des vases semblables chargés de fleurs ou de fruits et placés aux pieds des divinités. M. Wosinski en conclut que telle était aussi la destination des vases de Lengyel. Sans nous prononcer à cet égard, nous constaterons seulement l'usage des offrandes aux morts, que l'antiquité montre à toutes les époques et dans tous les pays.

Les vases recueillis à Lengyel se rapprochent de ceux trouvés en Grèce, non seulement par la forme, mais aussi par

(1) *Revue de l'Institut archéologique allemand d'Athènes*, t. II, 1881, p. 204.
(2) *Caucase*, Atlas, t. II, pl. LIII.

la couleur et l'ornementation. Les couleurs employées étaient le blanc, le noir, le rouge et un brun tirant sur le jaune. On les obtenait au moyen des ocres ou de l'oxyde de fer. Les mêmes couleurs, dues aux mêmes procédés, se voient sur les poteries provenant de Tyrinthe, de Mycènes ou de Rhodes.

Plusieurs des vases de Lengyel sont incrustés d'une pâte blanche. Ce genre d'ornementation est assez fréquent en Hongrie; on le voit aussi à Hissarlik [1].

Parmi d'autres ornements, nous mentionnerons les spirales, les méandres, les zigzags, les S renversés et aussi quelques dessins géométriques. Ce sont les ornements que l'on retrouve dans tous les temps et dans tous les pays. Nous les voyons sur les poteries recueillies sous les mounds de l'Ohio ou sur les rives du Missisipi, comme sur celles provenant des diverses contrées de l'Europe. Quelques-uns des vases portent le swastika, ce mystérieux emblème encore si peu connu. Il est à remarquer qu'il n'est jamais peint sur le vase, mais toujours figuré en relief.

Tous ces faits permettent de croire que si la station de Lengyel n'était pas une colonie grecque, ses habitants se rapprochaient singulièrement de la civilisation de la Grèce, et on peut les rattacher à une des immigrations qui, dans leur passage à travers l'Asie Mineure et la péninsule grecque, avaient emprunté aux populations qui y étaient déjà établies une partie de leurs arts et de leurs usages.

La comparaison de la civilisation de Lengyel avec celle des pays voisins vient encore ajouter à la portée des faits que nous avons relevés. Partout il faut constater de notables différences.

[1] Au dire du docteur Schliemann, les vases d'Hissarlik n'étaient jamais peints. Il cite comme exception deux petites coupes trouvées parmi les ruines de la quatrième ville et qui portent une grande croix de couleur rouge foncé. Mais M. Wosinski, en visitant à Athènes la collection privée de M. Schliemann, a remarqué sur une coupe à base cylindrique des traces encore très visibles de couleur rouge. L'exception pourrait donc bien se généraliser.

Les vases les plus anciens recueillis soit en Bohême, soit en Allemagne, ne rappellent en rien ceux dont nous avons parlé. Les objets provenant de la Transylvanie, pays limitrophe de la Hongrie, présentent, il est vrai, de nombreuses analogies avec ceux d'Hissarlik ou avec ceux de Mycènes. Des vases portent la croix gammée ou la tête de chouette. Mais les stations de la Transylvanie sont bien postérieures à celle de Lengyel[1]. On y constate à la fois les deux rites si différents de l'inhumation et de la crémation, et déjà, à côté d'instruments ou d'ornements en cuivre (métal qui assurément a été le premier employé dans ce pays), nous voyons de nombreux objets en bronze et même en fer.

En Carinthie, nous sommes à une époque certainement plus rapprochée encore des temps historiques. En 1883, la Société d'anthropologie de Vienne fit fouiller un cimetière situé à Rosegg, dans la vallée de la Drave[2]. Ce cimetière, qui s'étendait sur une longueur de deux kilomètres et une largeur d'environ cinq cents mètres, renfermait plus de trois cents tombes. Leur diamètre varie de six à vingt-quatre mètres et le tumulus de forme ronde, qui les surmonte toujours, atteint jusqu'à quatre mètres de hauteur. Les paysans leur donnent le nom de *Heiden-Kegel,* monticules païens. La crémation des corps était l'usage général, et chaque tombe renferme une urne soit en poterie, soit en bronze très mince, où gisent les restes incinérés d'un homme. Les objets déposés auprès de ces urnes sont des vases en poterie commune, des cistes, des épingles à cheveux, des fibules, des bracelets, des armes en bronze, des pointes de lances ou d'épées en fer[3].

(1) Comte Geza Kuun, *Les nationalités de la Transylvanie*, *Revue d'ethnographie*, t. VI, p. 222 et *passim.*

(2) *Bull. de la Soc. d'anthropologie de Paris*, 1884.

(3) Tous ces objets se rapprochent de ceux trouvés dans les nécropoles de Hallstadt, de Watsch, de St-Margerethen ou de Vermo, en Styrie, si ma-

Mentionnons spécialement des figurines en plomb appliquées sur le rebord ou sur les parois des vases. Ces figurines, tantôt plates, tantôt en ronde bosse, représentent des roues de char[1], des cavaliers, des oiseaux, des animaux divers. Le métal, d'une grande pureté, provenait sans doute des mines de la Carinthie, où l'on a reconnu les traces de très anciennes exploitations.

En résumé, aucune des découvertes faites dans le nord ou l'ouest de l'Europe ne présente d'analogie avec celles de Lengyel; si nous les comparons aux découvertes récentes dans la Transylvanie ou dans la Carinthie, nous reconnaîtrons sans peine qu'elles sont de beaucoup plus anciennes. Il faut donc, je le répète, rattacher la civilisation qu'elles dénotent, soit à la Grèce, soit à l'Asie Mineure, et les dater d'une de ces immigrations qui ont exercé une si grande et si utile influence sur les premières populations de l'Europe. C'est là, semble-t-il, une double conclusion qui s'impose à ceux qui veulent traiter sans parti pris ces grandes questions.

N° V.

LES INSCRIPTIONS DE MAKTAR, PAR M. PHILIPPE BERGER.

(SÉANCE DU 24 JANVIER 1890.)

Depuis le mois d'août 1889, M. Bordier, vice-consul de France à Maktar, a envoyé, tant à l'Institut qu'au Ministère de l'instruction publique, soixante-sept inscriptions néo-

gistralement fouillées par M. de Hochstetter, dont la science regrette la perte récente, et par le docteur Luschan. Le cimetière de Rosegg ne doit pas être de beaucoup antérieur à ceux que nous venons de citer.

[1] On a trouvé une seule fois un char complet. Peut-être les roues étaient-elles les emblèmes du culte solaire. C'était là, à l'âge du bronze, un usage assez général.

puniques, recueillies et estampées par lui et par son beau-frère, M. Delherbe, sur l'emplacement de Maktar, avec un soin digne de toute la reconnaissance de ceux qui s'intéressent à ces études. Elles sont aujourd'hui au musée du Bardo, où elles ont été transportées par les soins de M. de la Blanchère.

Maktar avait fourni, anciennement déjà, un certain nombre d'inscriptions du même genre, très instructives, parce qu'elles nous ont permis de déterminer avec certitude l'emplacement de Maktar et de restituer la forme punique de son nom [1], au moment même où la découverte, par M. Letaille, de plusieurs inscriptions latines importantes conduisait par une voie différente au même résultat [2].

Les inscriptions de MM. Bordier et Delherbe ont été trouvées pêle-mêle, d'après les renseignements puisés dans une lettre de M. Bordier à M. Renan, « au pied ouest de la porte triomphale, près de la source connue sous le nom d'Aïn el-Bab. Là se trouve un ravin de formation relativement récente, qui longe l'antique nécropole, laquelle confinait à la porte triomphale. » C'est au fond de ce ravin et sur ses pentes que se trouvaient ces inscriptions.

Il résulte des indications qui précèdent que ces inscriptions n'ont pas été trouvées en place et qu'elles avaient été entraînées, par une chute de terrain, dans le ravin au sommet duquel elles étaient primitivement placées. On devrait conclure de la lettre de M. Bordier qu'elles provenaient d'une nécropole et que c'étaient des inscriptions funéraires. Il faut toujours tenir grand compte des indications fournies par ceux qui ont fait les fouilles eux-mêmes et qui se trouvent sur les lieux. Dans ce cas, elles méritent d'autant plus d'être prises en considération, que cinq de ces inscriptions

[1] Ph. Berger, *Journal asiatique*, février-avril 1886, p. 334-336.

[2] Tissot, *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1884, p. 64; Héron de Villefosse, *ibid.*, p. 281-285.

portent des formules funéraires, avec la mention de l'âge du défunt.

L'examen des autres inscriptions n'est pas favorable à cette explication. Ce sont des stèles votives, toutes dédiées à Baal Hammon, le Saturne africain. Il semble que nous soyons en présence d'un sanctuaire, analogue à celui qui a été récemment découvert à Aïn-Tounga, et qui a révélé des faits si intéressants et d'un ordre si nouveau. On a pu en lire la description dans le dernier numéro du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* [1].

Les symboles ont un caractère très différent de ceux que l'on trouve soit à Carthage, soit dans d'autres parties de la Tunisie, et ils se reproduisent avec une constance qui nous oblige à y voir l'image d'un culte propre à Maktar. L'animal qui revient constamment sur nos stèles n'est ni le bélier, comme à Carthage, ni le taureau, comme à Aïn-Tounga, mais le poisson. Nous avons trouvé, sur vingt-deux d'entre elles, deux poissons adossés, la tête en bas, buvant dans de petits baquets. L'intervalle qui les sépare, ainsi que le haut de la stèle, est occupé par les symboles habituels de Baal Hammon, le soleil, la grenade, la pomme de pin. Au premier abord, on pourrait douter si l'on est en présence de poissons ou de serpents; la tête n'est guère celle d'un poisson et l'on n'aperçoit pas de nageoires; M. Milne Edwards, à qui j'ai soumis ces représentations, incline pourtant à y voir des anguilles; en effet, ces bêtes ont la queue bifide, caractère qui ne se trouve presque jamais chez les serpents.

On est confirmé dans cette manière de voir par d'autres stèles, sur lesquelles on voit des poissons de sortes différentes, traités plus librement et nageant; nous en avons rencontré jusqu'à trois sur la même stèle.

[1] R. Cagnat et Ph. Berger, *Le Sanctuaire de Saturne à Aïn-Tounga. Bulletin,* année 1889, n° 2, p. 207-265.

Le plus souvent, ces anguilles sont représentées buvant dans de petits baquets; il en est de même des oiseaux, qui accompagnent assez fréquemment les poissons sur nos stèles. Sur l'une d'entre elles, il y en a toute une ménagerie, quatre oiseaux et deux poissons, ayant chacun devant eux leur petit baquet. Il semble difficile de ne pas reconnaître dans ces images des animaux sacrés, entretenus dans le temple [1]. L'habitude d'avoir des piscines dans les temples était très répandue en Orient; elle a persisté jusqu'à nos jours, et la grande mosquée de Tripoli, ainsi que M. Renan m'en faisait la remarque, en offre un exemple; mais ce n'est pas seulement dans leurs temples que les Orientaux entretenaient des poissons, et dans les petits *birket* qui ornent leurs maisons, ils aiment à avoir des anguilles, parce qu'elles débarrassent l'eau de toutes ses impuretés.

A côté des poissons, enfin, nous trouvons un animal fantastique, que je serais tenté de prendre pour un dauphin. En général, ces représentations sont très grossières et traitées d'une façon tout à fait conventionnelle; l'imagination y a joué certainement un grand rôle, ce qui rend la détermination des espèces très difficile. Une stèle, qui représente un petit personnage à cheval sur le dos du dauphin, ôte les doutes que l'on pourrait conserver et nous atteste le caractère mythologique de ces représentations. Le dauphin se retrouve d'ailleurs sur les stèles puniques de Carthage.

L'étude des inscriptions conduit à des résultats encore plus intéressants. Nous ne sommes pas, comme à Aïn-Tounga, en présence d'inscriptions latines, mais d'inscriptions puniques, cachant une épigraphie, latine par ses habitudes et par les noms qu'elle nous révèle.

[1] L'auteur du traité *de Syria dea* (c. 14) nous apprend que les poissons étaient considérés, de même que les colombes, comme des animaux sacrés, dans le culte de la déesse Derketo en Phénicie.

Ce n'est pas la première fois que l'on rencontre des noms latins écrits en caractères néo-puniques; seulement, ici, les noms latins ne sont pas l'exception, mais la règle; on en trouve presque dans une inscription sur deux. Au premier abord, j'étais dérouté par ces noms bizarres qui n'étaient ni puniques ni berbères; un examen plus attentif m'a amené à y reconnaître des noms latins et j'ai pu successivement, avec l'aide de M. Cagnat et de M. de la Blanchère, déterminer les noms suivants :

Nos 3. Marcus, f. de Gaius Canuleius.
6. Fortis, f. de Publius.
9. Lucius, f. de N..... Cartilius.
12. Felix, f. de Quintus Julius.
13. Policio, f. de Gaius Pompeius .....
15. Optatius Primus.
21. Lucius, f. de Felix.....
22. Publius, f. de Valerius Nobilis.
23. Quintus Humanius Candidus.
27. Epaphra, f. d'Aris.
31. Publius, f. d'Annæus.
48. Marcus Cornelius, f. de Marcus.
51. Fidus, f. de Montanus.
54. Sextus Hamilcat.
55. Gaius, f. de Rusticus, f. d'Aculeius.
58. Seleucus (?), f. de Balanus.
64. S....., f. de Rufus Sextius.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la discussion détaillée de chacune de ces lectures. Elle sera faite ailleurs. La comparaison des inscriptions latines de Maktar amènera certainement à reconnaître encore d'autres noms latins et peut-être aussi à corriger plus d'une de nos lectures. Il est assez difficile de déterminer rigoureusement l'équivalence de ces noms latins déguisés. Pourtant, dès à présent on peut établir certaines règles de transcription, qui sont assez fidèlement observées sur les inscriptions de Maktar : dans les noms

en *us*, l'*s* est régulièrement omis, l'*u* est rendu par un alef; Marcus s'écrit Marcu; au contraire, dans les noms de la troisième déclinaison en *is*, comme Virilis, Nobilis, l'*s* s'écrit toujours; dans les noms en *ius*, la terminaison *us* tombe; Lucius s'écrit Luki; Julius, Juli. Il n'y a pas de différence sous ce rapport entre le nominatif et le génitif. L'*a* est rendu, non par un alef, comme on aurait pu s'y attendre, mais par un aïn; l'*o*, par un alef; l'*x* est rendu régulièrement par ks; Felix = Feliks.

Il y aurait à faire sur l'emploi des prénoms, des gentilices et des *cognomina* bien d'autres remarques, pour lesquelles les lumières des épigraphistes latins seront nécessaires; c'est à eux qu'il appartient de résoudre la plus grande partie des difficultés que présentent les inscriptions de Maktar.

Les habitudes latines de cette épigraphie se révèlent encore dans l'usage de faire des ex-voto collectifs, et dans l'emploi fréquent de l'ethnique, que nous trouvons trop rarement sur les inscriptions puniques plus anciennes. L'ethnique le plus fréquent est celui de Maktar; sur dix inscriptions (n°s 2, 4, 6, 31, 39, 41, 47, 60, 61, 66), j'ai trouvé la mention *Baal Hammaktarim*, qui figure déjà sur plusieurs des inscriptions de Maktar antérieurement publiées. Sur quatre des nôtres (n°s 6, 47, 61, 66), ce titre est au pluriel. Ce fait, que j'avais déjà signalé sur la *Numidica I^a* de Gesenius, m'avait engagé à y voir un ex-voto collectif, fait par les citoyens de Maktar, et à chercher dans les noms qui suivent les noms des *duumvirs*, précédés de la formule abrégée בעתה, «au temps de nos seigneurs», si heureusement restituée par M. Euting sur un des fragments de tarifs de Carthage (*C. I. S.*, n° 170) et sur l'inscription de Gaulos (*C. I. S.*, n° 132). Les quatre inscriptions de M. Bordier présentent le même agencement. Quoi qu'il en soit, la date de ces inscriptions et la présence d'un si grand nombre de noms latins ne laissent pas de doute sur la manière dont il faut traduire ici le titre phénicien *Baal*,

« seigneur ». J'avais antérieurement déjà émis l'opinion que la vraie traduction du titre *Baal Hammaktarim* serait *civis mactaritanus;* les découvertes de M. Bordier permettent de considérer la chose comme à peu près démontrée.

Peut-être faut-il voir encore une confirmation de ce fait dans l'inscription n° 31 de M. Bordier, où je crois lire les mots : *Eś iśebo be Hammaktarim* « qui a sa résidence à Maktar ». Nous aurions là, si ma lecture est bonne, la mention d'un *incola,* opposé aux *cives,* en langue punique *baalim.*

En dehors du nom de Maktar, nous avons pu restituer les noms puniques de deux localités de l'ancienne province d'Afrique :

N° 51. *Baal Usappân,* « citoyen d'Usappa ».

N° 11. *Eś beam Thænat,* « du peuple de Thænæ ».

En outre, les inscriptions 15 et 33 renferment deux ethniques que je ne peux pas identifier avec la même certitude. Sur le n° 15 je lis le mot *Hammediti,* dans lequel il faut peut-être voir la forme ethnique du nom de la ville de Medidi, située à quelques milles de Maktar. Sur le n° 33 enfin, *Tamaski,* « de Tamasca ». Peut-être Tamasga, près de Lambèse, peut-être quelque autre ville d'Afrique ?

En somme, l'étude des inscriptions néo-puniques de Maktar nous révèle une épigraphie, punique pour la forme, latine pour le fond, et une épigraphie de très basse époque. Plusieurs des noms latins qu'on y rencontre appartiennent à une période assez avancée de l'époque impériale. Cela serait encore plus évident si l'on pouvait lire, comme je le croyais d'abord, sur une de ces inscriptions le nom de Constance; mais la comparaison d'autres textes, où j'ai lu depuis avec certitude le nom de Quintus, m'a amené à abandonner cette lecture; la ressemblance des deux noms, écrits en caractères puniques, n'échappera pas à ceux à qui ces études sont familières.

Quoi qu'il en soit, des noms tels qu'Optatius, Fidus, Montanus, nous obligent, de l'avis de M. Héron de Villefosse, à descendre au IIe ou au IIIe siècle de notre ère, et cette impression est bien d'accord avec celle que nous laissent le caractère paléographique de ces inscriptions et les représentations figurées qui les accompagnent. Ces stèles nous donnent l'image d'un culte qui ressemble par bien des points à ceux des sectes africaines des premiers siècles de l'ère chrétienne. La civilisation qu'elles nous représentent devait beaucoup se rapprocher de celle que saint Augustin avait sous les yeux et dont il nous a conservé le tableau.

N° VI.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1890.)

Rome, 12 février 1890.

Monsieur le Président et cher confrère,

Les travaux d'édilité en cours d'exécution dans le Ghetto ont mis à jour une série de bases et de fûts de colonnes par lesquelles se continuait peut-être le Portique d'Octavie, ou bien qui faisaient partie de ce système de portiques construits au IVe siècle et se reliant aux édifices plus anciens tels que le Portique d'Octavie proprement dit.

La destruction d'une des tours entourant le Château Saint-Ange vient de faire découvrir une certaine quantité de munitions ou engins de guerre, comme des boulets de pierre en quelque nombre, le tout datant sans doute du XVe siècle.

M. Audollent, membre de l'École française de Rome, est de retour, après une mission archéologique accomplie pendant ces quatre derniers mois en Algérie, de concert avec M. Letaille, délégué de l'École des hautes études. Les derniers travaux de MM. Audollent et Letaille ont eu lieu dans la région

saharienne, où ils ont pu relever les dimensions d'un camp romain avec ses diverses parties, et recueillir en particulier une série de dessins et de graffites laissés par les soldats sur les murs d'une caserne.

D'autre part, un ancien membre de l'École française de Rome, M. Arthur Engel, pratique des fouilles en Espagne, dans l'ancienne Bétique. Il s'apprête à fouiller le sol qu'on croit être celui de l'antique Munda.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° VII.

ESSAI DE CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DE DIFFÉRENTS GROUPES DE MONNAIES GAULOISES, PAR M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(Séance du 14 février 1890.)

Dans une communication que l'Académie a bien voulu entendre, en octobre dernier, j'ai dit qu'en ce qui concerne le classement chronologique des monnaies gauloises, j'essayerai de déterminer des dates avec une certaine précision. Je viens, aujourd'hui, lui soumettre le résultat de mes premières recherches.

Les plus anciennes monnaies frappées en Gaule sont incontestablement celles de Marseille; elles eurent une grande influence dans la partie de la Gaule qui devint la Narbonnaise, ainsi que sur l'autre versant des Alpes. On ne peut admettre que les Phocéens aient apporté l'usage de la monnaie à Marseille; La Saussaye le supposait, mais il n'avait pas pensé que lorsque Euxène aborda en Gaule, vers l'an 600 avant l'ère chrétienne, la monnaie commençait à peine chez les Lydiens, qui mettaient en circulation les premiers lingots portant une marque pondérale officielle; puis chez les Éginètes, qui fabriquèrent les plus anciens types monétaires. Je ne crois

pas que l'on puisse remonter plus haut que le milieu du ve siècle avant J.-C. A cette époque on trouve des traités monétaires conclus entre des villes grecques : Phocée est du nombre. On a recueilli, en Provence, soit isolées, soit en nombre considérable, de petites pièces en argent que leurs types autorisent à attribuer à des villes d'Asie, de Grèce et d'Italie : Clazomène, Lampsaque, Lesbos, Abydos, Colophon, Égine, Vélia; on en a trouvé d'analogues à Volterra en Italie, à Morella en Espagne; ces pièces sont contemporaines entre elles, appartiennent à un même système, paraissent procéder de ces alliances monétaires et avoir été répandues par le commerce sur tout le littoral de la Méditerranée. Dans cette série il s'en trouve qui appartiennent à Marseille.

Nous voyons ensuite un autre groupe qui procède des monnaies de Rhoda de Tarraconaise et de la colonie massaliète d'Emporium. Ce groupe joue un rôle important dans l'ouest et le sud-ouest de la Gaule. Notons que la colonie phocéenne ne continue pas le système monétaire de la métropole; les monnaies des deux villes que je viens de nommer procèdent de celles que les Carthaginois frappaient en Sicile au IIIe siècle avant l'ère chrétienne. C'est en effet en Sicile que ceux-ci commencèrent à monnayer et, plus tard seulement, ils émirent, à Carthage même, des espèces qu'il n'est pas toujours facile de distinguer du numéraire insulaire. Si l'on compare les monnaies frappées en Sicile, entre 317 et 218, par Agathocles, par Pyrrhus, par Hiéron II, avec les premières drachmes de Rhoda et d'Emporium, on ne peut se refuser à constater leur analogie. Il n'est pas trop hardi de fixer le commencement de la monnaie punico-ibérique vers l'an 280. J'insiste sur ce point parce que la monnaie de Rhoda, que quelques numismates considèrent comme n'ayant été frappée que pendant un quart de siècle, fut cependant copiée de ce côté-ci des Pyrénées, jusqu'à la conquête romaine, avec une

telle profusion qu'il est logique d'en tirer deux conséquences importantes.

D'abord, c'est qu'entre l'Ibérie et la Gaule occidentale il y avait des relations tellement multipliées que la colonie massaliète d'Emporium se garda bien d'inaugurer un monnayage différent, comme type et comme poids, de celui qui était déjà employé dans cette région. Ensuite, c'est que la diffusion de la monnaie de Rhoda est due, sans doute, aux libéralités par lesquelles Annibal, vers 220, se préparant à envahir l'Italie en passant par la Gaule, se concilia les peuples dont il avait à traverser le territoire entre les Pyrénées et les Alpes. Il avait affaire à des peuples essentiellement mercenaires et imitateurs chez lesquels l'argent était le meilleur passeport. La première et la seconde guerre punique auraient donc contribué à donner naissance au monnayage de la Gaule du Sud-Ouest et de la moitié du littoral méridional. Plus tard, sur les frontières de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, le type de Marseille et celui de Rhoda se combinèrent.

Jusqu'ici nous n'avons vu que la monnaie en argent. Dans le second siècle avant J.-C. paraît une monnaie en bronze dont la fabrication semble circonscrite entre les Pyrénées et l'Hérault. Sur ces pièces, d'assez grand module, on lit deux ethniques et les noms de plusieurs chefs qui prenaient le titre de Βασιλεύς. Cette série, par ses types et sa fabrique, se rapproche singulièrement des pièces de Phintias, à Agrigente, vers 280, et d'Hiéron II, à Syracuse, 275-215; leurs prototypes ne remontent donc pas au delà du IIIe siècle. Il semble naturel d'attribuer ces monnaies à la tribu gauloise des *Volcae Tectosages*, établie, à l'époque à laquelle nous les classons, dans le bassin de la haute Garonne et dans celui du Rhône. Les *Volcae* étaient à Toulouse, à Béziers et à Narbonne depuis l'an 280 environ. De nombreux mercenaires gaulois unis aux Ligures, soudoyés par les Carthaginois, prirent part, en Sicile, à la

première guerre punique; en 249 ils se trouvaient au siège de Lilybée; nous en voyons 4,000, à un certain moment, réclamer vainement leur paye et massacrés à Entella, où ils avaient été envoyés sous prétexte de pillage, mais après que les Romains en eurent été traîtreusement avertis. Les ethniques dont je parlais plus haut sont ceux de Béziers, et d'un peuple connu seulement par les monnaies jusqu'à ce jour; il s'agit des *Longostaletes,* dont le type monétaire, le trépied, est emprunté à Agrigente. Ces bronzes paraissent avoir été frappés assez longtemps, à en juger par la dégénérescence des types et l'apparition, sur les moins anciennes, d'un mot composé de quatre lettres celtibériennes.

Nous arrivons maintenant au numéraire d'or, très répandu dans une partie de la Gaule, mais dont on ne constate l'usage ni dans le Sud ni dans le Sud-Ouest, où ce métal existait, mais en très faibles proportions, dans quelques cours d'eau.

L'importation des premières monnaies en or peut être datée, puisque celles-ci procèdent des statères de Philippe II, roi de Macédoine (359-336 avant J.-C.). Les mines exploitées par ce prince en Thrace et en Thessalie produisirent une abondance de ce métal précieux comparable à l'affluence d'or causée jadis par la découverte de l'Amérique et, de nos jours, par les pépites de la Californie. Philippe II fit frapper une quantité considérable de statères au type du quadrige, souvenir de sa victoire aux jeux olympiques; il en inonda ses États ainsi que l'Orient; on imita dans toute l'Asie les statères macédoniens, qui continuèrent les *dariques* et devinrent d'un usage général dans le commerce antique; ils étaient désignés sous le nom de *philippes,* comme nous disons aujourd'hui *louis* ou *napoléon* pour indiquer une pièce en or. Valérien écrivait au procurateur de Syrie : « dabis Claudio philippos nostri vultus CL. »

Les Gaulois aimaient l'or; ce métal se trouvait dans leur sol et dans leurs rivières, et ils s'en servaient pour fabriquer

des objets de parure ainsi que de massifs bracelets longtemps avant de savoir le transformer en monnaie; on pense même que ces bracelets, d'un usage peu commode, pouvaient servir à des échanges. Il n'est donc pas étonnant que les statères aient été accueillis avec un certain empressement dans la Gaule. Les premières imitations sont assez fidèles; mais, peu à peu, les graveurs de coins, plus ou moins habiles, altérèrent leurs modèles et arrivèrent à produire à la longue des types tellement défigurés que si l'on n'étudie pas la suite des pièces progressivement dégénérées, on ne peut deviner que certaines monnaies gauloises en or procèdent des statères macédoniens; les empreintes défigurées présentent quelquefois des détails tellement fantaisistes que les archéologues qui s'occupent de symbolisme y trouvent l'occasion de multiplier leurs conjectures plus ingénieuses que solides. Je ne veux pas prétendre que les graveurs gaulois n'aient pas, quelquefois, introduit sur leurs coins certains détails dus à leur imagination, mais c'est très exceptionnel. Nous connaissons si fugitivement les croyances gauloises qu'il y a plus de danger que d'utilité à proposer des hypothèses. Le plus sage est de chercher si telle figure bizarre à première vue ne s'explique pas naturellement par la loi de dégénérescence des types.

La plus ancienne et la plus active fabrication de *philippes* gaulois a été chez les Arvernes; il est très probable que c'étaient ces pièces que Luern, père de Bituitus, jetait à ses sujets lorsque, au IIᵉ siècle avant J.-C., il sortait pompeusement sur son char.

On a longtemps discuté sur la route suivie par l'or macédonien pour pénétrer en Gaule. On crut d'abord que les Gaulois, après avoir pillé Delphes et ravagé la Grèce (280-292), étaient revenus avec un riche butin; une partie de ces dépouilles, jetée dans le lac de Toulouse, aurait été prise en 106 par le consul Cepio. Mais il ne faut pas oublier qu'une inva-

sion de la Grèce par des Gaulois du Sud-Ouest n'est nullement certaine; on admet aujourd'hui que les *Volcae* qui guerroyaient en Orient venaient de la Germanie, et s'il en était parti du sud-ouest de la Gaule, ils n'y seraient certainement pas revenus chargés de trésors; j'ajoute que l'on ne trouve pas de statères dans le sol toulousain. Comme les Gaulois jetaient dans les fontaines, les cours d'eau et les lacs des offrandes ou une part du butin, la découverte de Cepio dans le lac de Toulouse et l'homonymie des *Volcae* d'Orient et des *Volcae* d'Occi dent ont sans doute donné naissance à la légende de l'or de Delphes.

D'autres savants ont pensé que les *philippes* avaient pu être apportés par la voie de terre, la vallée du Danube et la Pannonie, à la suite des migrations gauloises de l'Est à l'Ouest. Or on a constaté que dans tous les pays traversés par les bandes gauloises on trouve en quantité des drachmes, des didrachmes et des tétradrachmes imitées des monnaies grecques, mais pas de statères en or. Dans ces régions, comme dans le reste de la Germanie, l'argent monnayé était le métal préféré. Tacite dit, à propos des Germains: « argentum quoque magis quam aurum sequuntur. » Plus tard, après la dislocation de l'empire d'Occident, cette préférence subsistait. Les Francs et les autres peuples germains avaient continué d'abord la monnaie romaine en or; mais, à la fin, par suite de la centralisation de l'or, qui eut lieu du fait des classes privilégiées, et de la faveur traditionnelle dont jouissait l'argent, ils étaient revenus peu à peu à ce métal, que les Carolingiens adoptèrent exclusivement.

J'estime que les *philippes* sont arrivés en Gaule par le commerce, par Marseille, le grand entrepôt entre l'Orient et l'Occident. Marseille, à la vérité, frappait exclusivement de la monnaie d'argent, mais elle se servait de monnaies étrangères en or qui avaient cours sur tous les marchés comme, au

moyen âge, les florins de Florence dont le nom devint aussi un terme usuel pour désigner une pièce en or, les ducats de Gênes et de Florence, les besants d'Orient, etc.

En effet, la plus grosse dot chez les Massaliètes, d'après Strabon, était de 100 pièces d'or, plus 50 affectées aux parures d'orfèvrerie : les lois de Marseille faisaient donc allusion à des monnaies en or employées dans cette ville. Deux romans grecs, qui ont entre eux une grande analogie, l'un attribué à Aristodème, de Nyssa, l'autre à Parthenius, de Nicée, parlent de femmes grecques enlevées par des Gaulois et amenées par ceux-ci dans leur pays. Suivant la version la plus ancienne, la rançon apportée pour le rachat de la captive était de 1,000 statères d'or; dans la seconde, le ravisseur porte le nom de Cavarus, et la somme dont l'époux s'était muni était de 2,000 pièces en or. Les imitations des statères macédoniens cessèrent en Gaule lors de la conquête romaine; les derniers portent les noms de Vercingétorix et de quelques chefs de la Belgique gravés en lettres latines. Dans le nord de la Gaule, en Helvétie, en Rhétie et dans le Norique, les copies des statères, complètement informes, paraissent, d'après les légendes latines qu'elles portent, avoir persisté jusqu'au milieu du Ier siècle avant l'ère chrétienne.

A l'époque beaucoup plus rapprochée des expéditions de César, époque qui coïncide avec l'établissement des Romains dans la Provence, les deniers de la République servirent de modèles plus ou moins bien imités. Ce penchant d'imitation portait quelquefois les Gaulois à graver sur bronze des types qui, à Rome, étaient réservés à l'argent. Les deniers gaulois auxquels je fais allusion constituent un groupe qui se localise dans le Sud-Est; ils forment une série nombreuse, portant des noms gravés en caractères latins, qui paraissent avoir été ceux de chefs placés à la tête des tribus connues sous le nom générique d'Allobroges, de Voconces et de Cavares, depuis le com-

IMPRIMERIE NATIONALE.

mencement du second siècle jusqu'au dernier quart du premier siècle avant l'ère chrétienne; mon calcul est basé sur ce fait que l'un de ces chefs, *Durnacos*, en même temps qu'il émettait des deniers copiés sur des prototypes romains, fabriquait aussi des oboles imitées de celles qui étaient frappées à Marseille avec l'empreinte d'une roue.

Enfin viennent toutes ces monnaies, postérieures à la conquête, frappées par les peuples libres et alliés, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir l'Académie.

Pour me résumer, j'indique ainsi les dates approximatives les plus anciennes des différentes séries de monnaies gauloises que j'ai signalées aujourd'hui; je recevrai avec reconnaissance les observations qui auront pour but de rectifier mes propositions. Dans un travail ultérieur, j'examinerai les monnaies de la Gaule septentrionale et de l'Armorique.

Monnaies de Marseille, vers 450 avant J.-C.
Imitations des drachmes de *Rhoda*, vers 250 avant J.-C.
Bronze de *Beterra* et des *Longostaletes*, vers 220 avant J.-C.
Monnayage d'or, vers 199 avant J.-C.
Deniers d'argent du Sud-Est, vers 100 avant J.-C.
Monnaies anciennes des villes libres et alliées, vers 50 avant J.-C.

N° VIII.

NOTE SUR QUELQUES MONUMENTS GRÉCO-INDIENS,

PAR M. SENART.

(SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1890.)

M. Senart met sous les yeux de l'Académie les photographies de quelques sculptures actuellement déposées au musée de Lahore et découvertes au cours de fouilles exécutées l'an dernier par le capitaine Deane, à Sikri, tout près de Takht i Bahi et de Jamalgarhi. Ces documents nouveaux, qu'il doit à l'obli-

geante amitié de M. Kipling, directeur du musée de Lahore, sont du plus haut intérêt pour l'histoire de l'art gréco-indien du nord-ouest de l'Inde.

En même temps que ces reproductions, parvenait en France le numéro de septembre de l'*Indian Antiquary,* apportant la première inscription qui soit directement associée à une de ces sculptures de la vallée du fleuve de Caboul. Malheureusement, la statue (une statue de Buddha) n'est pas reproduite; quant à l'inscription, bien que M. Smith la donne comme très nette dans la partie conservée, le fac-similé en est très imparfait. Il permet pourtant de rectifier la lecture proposée, en ce sens que à : *emborasmasa masasa mi pañcami* 5, il faut substituer la transcription *prothavadasa masasa di(vase) paṁcame* 5 : «le cinquième jour du mois de praushthapada.» Quant à la date de l'année, l'insuffisance du fac-similé (ou la détérioration de la pierre) ne permet pas d'être affirmatif sur les centaines; *à priori,* M. Senart doute fort du chiffre 200; mais un examen nouveau de la pierre ou tout au moins des estampes pourra seul décider la question; quant aux dizaines, il y a toute apparence que c'est 84 et non 74 qu'il faut lire.

A l'examen de ces monuments M. Senart rattache des observations générales sur la question si curieuse de l'influence exercée dans l'Inde par l'art classique.

Si l'on considère les sculptures les plus anciennes que l'Inde nous ait révélées, à Gayâ, à Bharhut, à Sanchi, le style ne porte guère de trace d'une imitation de l'Occident; et jusqu'à présent aucun reste de style classique n'a été découvert que l'on puisse faire remonter à la période du royaume grec de Bactriane. Cependant l'impulsion donnée à la construction en pierre, les marques de maçon faites de caractères araméens du Nord-Ouest reconnus par le général Cunningham à Bharhut, l'imitation à Gayâ du type d'Helios sur son char, d'autres indices, témoignent d'une certaine influence de la Grèce. Évi-

demment cette influence a été assez générale, peu suivie, médiocrement active, ce qui s'explique fort bien par le caractère de la domination grecque, qui a été, dans le nord-ouest de l'Inde, peu durable et assez étroitement circonscrite.

Les ruines d'Amravati se présentent au contraire sous un jour nouveau. Le style des sculptures, l'introduction de la représentation directe du Buddha sous l'aspect hiératique qui est resté consacré, l'emploi du nimbe attestent l'imitation indiscutable de l'art du Nord-Ouest.

Fergusson avait rabaissé outre mesure la date des sculptures d'Amravati. Les inscriptions ont prouvé qu'elles ne doivent pas être ramenées plus bas que le IIe siècle. D'autre part, en recherchant la date des monastères buddhiques de la vallée du fleuve de Caboul qui ont rendu à la lumière les sculptures gréco-buddhiques, il s'est fondé, pour en rabaisser l'âge, sur plusieurs raisons qui ne sauraient être maintenues.

Il est clair que tous les monuments du Nord-Ouest ne remontent pas exactement au même temps; mais étant donnée la date d'Amravati dont les sculptures sont, par comparaison avec les spécimens de l'art du Nord-Ouest, certainement secondaires, on ne saurait admettre que la floraison de cet art et la date de ses œuvres les plus remarquables soient postérieures au premier et au deuxième siècle. C'est précisément l'époque où la puissance de Kanishka et de sa dynastie explique le plus naturellement l'action du Nord-Ouest sur l'intérieur de la péninsule.

Les rares inscriptions trouvées dans le groupe des ruines gréco-buddhiques, à Takht i Bahi, à Hashtnagar, nous reportent à Gondophares et à la dynastie parthe qui a précédé Kanishka, et l'inscription de Zeda qui contient le nom de ce dernier souverain paraît être de sa onzième année. Les monnaies de Kanishka et de sa dynastie, par le costume, par

plusieurs types divins, par la présence du pyrée, témoignent d'une influence puissante de la Perse. Suivant M. Senart, c'est le philhellénisme des Arsacides qui, par l'intermédiaire de la dynastie parthe des Gondophares, des Abdagases, Vonones, etc., dont la dynastie de Kanishka a ensuite prolongé les errements et accentué l'action, a renoué les rapports de la tradition occidentale avec l'Inde. C'est à ce retour de l'Occident plus ou moins hellénisé qu'il convient de rapporter les traces de l'influence classique sur l'art indien, et non au développement organique des germes laissés par la première conquête grecque. Tout marque le premier siècle et le commencement du deuxième comme le moment où ce mouvement s'est produit, et comme la date approximative des principales œuvres de la sculpture gréco-buddhique de la région des Yuzufzas.

M. Senart montre comment les deux statues dont les représentations sont devant les yeux de l'Académie tendent à confirmer ces conclusions.

L'une nous apporte un type nouveau. C'est le Buddha émacié par les longues austérités, avant le moment où il s'engage résolument dans la voie différente qui doit le conduire à l'intelligence parfaite. C'est un type qui ne paraît pas avoir fait souche; il n'est point entré dans l'iconographie hiératique que des monnaies de Kanishka nous montrent déjà fixée à la fin du premier siècle. L'effort réaliste, la recherche de l'originalité, le mérite relatif de l'exécution, tout indique une période ancienne, encore libre d'allures, antérieure au conventionalisme qui envahit si rapidement l'art buddhique.

L'autre statue, représentation d'une femme, ou symbolique ou divine, dont les attributs ne définissent pas clairement la signification, est essentiellement classique ou du moins iranienne. Elle ne rappelle aucun type indien. Les enfants qu'elle porte sur ses épaules ou attachés à son sein font plutôt

penser à certaines représentations de fleuves de l'époque romaine. Il est certainement peu probable qu'une pareille figure appartienne à une basse époque, à un âge où la tradition occidentale aurait perdu toute indépendance, où elle n'aurait pu que se prolonger plus ou moins obscurément dans des applications relevant du milieu nouveau d'idées ou de croyances où elle s'était implantée.

Quoi qu'il en soit, et en raison des fâcheux retards auxquels paraît condamnée la publication des spécimens de l'art gréco-buddhique, M. Senart pense qu'il y a utilité à faire connaître ces deux monuments qui sont parmi les plus significatifs de cette série qui aient encore été découverts. Ils figureront dans un prochain numéro du *Journal asiatique*.

N° IX.

NOTE SUR DEUX MONUMENTS DE L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE, PAR M. EDMOND LE BLANT.

(SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1890.)

Dans le nombre des communications récemment faites à l'Académie d'archéologie chrétienne de Rome, il en est une qui, au point de vue de l'iconographie, présente un intérêt particulier.

On sait que souvent les prières prononcées sur les tombes des religieuses rappellent la parabole des dix vierges; il en est de même pour leurs épitaphes, où se retrouvent des emprunts à la liturgie funéraire. La défunte y est comparée aux vierges sages et l'on prie le Seigneur de lui donner une place au milieu d'elles. Une fresque des catacombes romaines témoigne du même vœu, de la même pensée. Signalée autrefois par Bosio dans l'hypogée nommé alors la catacombe de Sainte-Agnès, elle vient d'être examinée à nouveau par monseigneur

Wilpert, si avisé et si heureux dans la recherche des antiquités chrétiennes.

Au milieu du tableau figure une femme en prières; à sa droite sont les cinq vierges portant des flambeaux allumés et, d'après la gravure de Bosio, on les verrait à gauche toutes cinq assises au banquet céleste. Le copiste s'est trompé en cet endroit; quatre des vierges seulement assistent au festin, réservant la place vide à la défunte debout devant elles. Le fait est entièrement nouveau, et nous devons remercier le jeune savant de nous l'avoir révélé. Il y a là, me paraît-il, comme une traduction, faite pour les yeux, des vœux exprimés par cette prière du sacramentaire de saint Gélase : *Transeat in numerum sapientium puellarum,* et par les oraisons nombreuses où l'on demande à Dieu, pour les mortes, une place au festin céleste.

Au-dessus de la femme se lisent encore ces quelques mots d'une légende presque effacée :

VICTORIAE VIRGINI
. . . . .PETE. . . . . . .

C'est la première fois que nous trouvons jointe ainsi à l'image d'une orante l'une de ces demandes de prières que les survivants ont si souvent fait inscrire sur les épitaphes.

Je noterai, en terminant, la découverte faite à Rome par M. Marucchi dans les fouilles de Saint-Valentin, auxquelles il va consacrer un volume. Il s'agit des fragments d'une épitaphe qui lui a paru, avec raison, être celle d'un juif converti et ayant quitté au baptême le nom de Judas.

Locus Pasca? SII
. . . . .QVI NOMEN HABVIT IVDA
. . . . .*i*DVS SEPT*embris.*

APPENDICE N° I.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1889, LU LE 24 JANVIER 1890.

Messieurs,

La Commission des *Inscriptions sémitiques* vient de nous donner un nouveau fascicule qui inaugure dignement une partie non encore entamée.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le *Corpus inscriptionum semiticarum* est divisé en 4 parties, comprenant : la 1re, les *Inscriptions phéniciennes;* la 2e, les *Inscriptions araméennes;* la 3e, les *Inscriptions hébraïques;* la 4e, les *Inscriptions himyarites,* et la Commission a divisé ces quatre parties entre ses membres; de telle sorte que le travail se fait en même temps dans quatre directions. M. Renan, qui a pris pour lui la 1re partie, les *Inscriptions phéniciennes*, en a déjà publié un volume (4 fascicules). Les *Inscriptions araméennes* (2e partie) sont confiées à M. le marquis de Vogüé. Le fascicule qui vient de paraître débute par une introduction historique et paléographique. Il comprend 168 pages de texte et 19 planches embrassant toutes les inscriptions araméennes de l'Assyrie, du royaume de Syrie et de l'Égypte, depuis l'origine jusqu'à la fin de l'époque persane : ce n'est pas un fascicule, c'est un demi-volume. La 3e partie (*Inscriptions hébraïques*) n'est encore qu'en préparation; la 4e (*Inscriptions himyarites*), confiée à M. Derenbourg, nous a donné un 1er fascicule l'an dernier.

Ce que nous avons à attendre à présent, c'est le second volume des *Inscriptions phéniciennes.* Pour diminuer l'espace et ménager les frais qui sont considérables, la Commission a pris le parti de publier les *Inscriptions votives de Carthage*, qui le composeront en grande partie, sous une forme réduite et sur deux colonnes.

Il était nécessaire, pour éviter les confusions et les doubles emplois, de mener d'ensemble la publication de tous ces petits textes. Aujourd'hui, les notices des 2,000 inscriptions rapportées par M. de Sainte-Marie sont faites; les cent premières sont déjà imprimées et la Commission espère pouvoir livrer, d'ici au mois de juillet, un fascicule qui ne formera pas moins d'un demi-volume.

Avec le fascicule des *Inscriptions araméennes*, nous devons ranger parmi les publications du dernier semestre un volume entier des *Notices et extraits des manuscrits*, le tome XXXIII, 1[re] et 2[e] partie.

Nos collections in-folio sont plus lentes à s'enrichir d'un nouveau volume.

Le tome XXIV des *Historiens de France* s'est accru dans ce semestre des placards 333 à 368 et des feuilles 43 à 49. Par les feuilles il touche au demi-volume; par les placards il s'achemine vers l'achèvement.

Dans la collection des *Croisades*, l'effort principal devait se porter sur le tome V des *Historiens occidentaux*, que la maladie si fatalement terminée de notre regretté confrère M. Riant avait tenu longtemps en souffrance. Il a fallu obtenir des bibliothèques étrangères, qui ont répondu avec empressement à nos demandes, plusieurs manuscrits pour terminer la transcription et la revision de nos textes. Ce travail est fait; la 60[e] feuille est tirée, et nous avons les feuilles 61 à 72 mises en pages, et toute la fin du volume en placards.

Le tome II des *Historiens arméniens* (textes latins et français), auquel M. Schefer, notre président de cette année, travaille en collaboration avec M. de Mas Latrie, compte 45 feuilles tirées, 10 bonnes à tirer : la copie qui permettra d'achever le volume sera remise incessamment à l'Imprimerie.

La collection de nos *Mémoires* ne s'est pas augmentée d'un nouveau volume comme on pouvait s'y attendre. Aux sept mémoires que comprenait déjà le tome XXXII, 2[e] partie, un nouveau mémoire s'est ajouté; mais il ne complétera pas le volume.

J'en puis dire autant du recueil réservé aux *Savants étrangers*. Le tome X, 1[re] partie, comprend trois mémoires, un quatrième va s'y ajouter; d'autres devront s'y joindre encore avant que le volume puisse paraître.

J'ai dit que le recueil des *Notices et extraits des manuscrits* s'était accru d'un volume entier, tome XXXIII, 1[re] et 2[e] partie. Avant le tome XXX, il existe encore quelques lacunes résultant de l'usage, supprimé depuis, de réserver la première partie de chaque tome aux études orientales. Ces lacunes sont en voie de se combler. M. Barth, continuant l'œuvre interrompue par la mort tragique de notre confrère M. Bergaigne, corrige les épreuves des *Inscriptions khmer de Campa*, qui formeront le tome XXVII, 1[re] partie, et M. Amélineau avance dans l'impression de la notice qui, à la suite des *Documents épigraphiques* recueillis en Arabie par M. Doughty, achèvera la première partie du tome XXIX.

Finissons par l'*Histoire littéraire de la France*, ce grand monument de notre histoire nationale, commencé par les Bénédictins et si dignement continué par notre Académie. L'œuvre est de longue haleine. Le tome XXXI a 23 feuilles tirées, 7 bonnes à tirer et 10 en épreuves. Il approche donc de son achèvement. On peut l'attendre incessamment du zèle de la Commission, composée de MM. Hauréau, Renan, Delisle et Gaston Paris.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME SUR LES TRAVAUX DES MEMBRES DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1888-1889,

PAR M. GEORGES PERROT.

(LU DANS LA SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1890.)

MESSIEURS,

L'École d'Athènes nous a envoyé quatre mémoires, ceux de MM. Lechat et Doublet, de troisième année, de MM. Bérard et Jamot, de seconde année. M. Legrand n'est arrivé en Grèce qu'au mois de janvier 1889; il a dû, d'après le règlement qui est aujourd'hui en vigueur, employer toute sa première année à se mettre au courant, à apprendre la langue, à étudier les musées d'Athènes, à faire son apprentissage de voyageur en accompagnant dans leurs tournées ses camarades qui ont déjà l'expérience du pays; nous savons qu'il n'a pas manqué à ce devoir.

Des quatre travaux qui nous ont été adressés, c'est celui de M. Lechat qui est le plus remarquable, qui apporte le plus

de faits nouveaux et d'idées personnelles. Il a pour titre : *Étude sur les sculptures archaïques de l'Acropole d'Athènes;* l'auteur y a joint un atlas formé de trente-trois photographies qui représentent tout au moins la plupart des monuments qu'il décrit; on est ainsi à même de vérifier et presque toujours de reconnaître la justesse des observations que lui suggèrent ces figures, celles que l'on a trouvées, plus ou moins mutilées, en déblayant jusqu'au roc le sol de l'Acropole d'Athènes, d'abord en 1882 et 1883, puis surtout entre les années 1885 et 1889. Dans une courte introduction, M. Lechat commence par mettre en lumière tout à la fois l'intérêt et les difficultés du sujet qu'il a entrepris de traiter. Aujourd'hui que paraît close la suite des découvertes qui ont remis au jour tous ces fragments de la plus ancienne plastique athénienne, il est nécessaire de les classer, de les ranger, autant que possible, dans l'ordre chronologique et de constituer ainsi une série continue. M. Lechat se propose de remonter aux œuvres les plus anciennes et de descendre la suite des temps, en notant à chaque monument nouveau le maintien ou l'altération des caractères que présentent déjà les œuvres antérieures, en montrant comment se maintiennent les traditions locales ou ce qu'apporte une influence étrangère; il signale, au moment où elles se produisent, toutes les variations du style et suit ainsi la marche de ce progrès constant qui conduit la sculpture jusqu'aux œuvres parfaites qui seront la gloire du siècle de Périclès. Le point de départ ne saurait avoir une date précise, puisque cette date manque aux premiers monuments de la série; mais le point d'arrivée est bien établi. L'historien s'arrête à l'année 480, à l'année où les Perses, ayant pris Athènes et l'Acropole, ont incendié les temples, renversé toutes les œuvres d'art et mis les statues en morceaux; car ce sont ces morceaux mêmes, heureusement retrouvés et rajustés tant bien que mal, qui fournissent la matière du présent travail.

M. Lechat ne prétend point que les figures retirées de ces remblais sur lesquels se sont assis les édifices de Cimon et de Périclès constituent à elles seules tout l'archaïsme attique; mais elles en font certainement la partie la plus importante. Les monuments du même style, mais d'une autre provenance, ne se prêtent pas aussi bien à ce groupement méthodique; ils sont d'ailleurs connus depuis longtemps; l'auteur se contente donc de les citer, par endroits, à titre d'objets de comparaison. Avant de s'engager dans cette revue de tout un long passé d'art, il sollicite en très bons termes l'indulgence de la critique pour les erreurs et les omissions qu'il n'aurait pas su éviter. La plupart des œuvres sur lesquelles il appellera l'attention sont inédites, ou du moins n'avaient été que signalées et décrites en quelques lignes; quelques-unes n'avaient été découvertes que depuis trois ou quatre mois à peine quand il s'est risqué à leur assigner une place dans la série; plusieurs, brisées en de nombreux morceaux, ne sont encore que très incomplètement restaurées; il règne un très grand désordre dans le musée de l'Acropole, encombré de richesses. Enfin, beaucoup des monuments ainsi exhumés du sol sont d'un caractère qui était tout nouveau pour les archéologues; ils se distinguent par des traits qui ne pouvaient manquer de surprendre les connaisseurs les plus expérimentés; ils soulèvent des problèmes qui sont de nature à susciter de vives et longues controverses.

Ces problèmes, nous ne saurions ici les résoudre ni même les discuter; mais nous avons le droit de dire que, dans l'appréciation des ouvrages qu'il examine les uns après les autres, M. Lechat fait preuve d'une sagacité pénétrante et d'une rare finesse de tact, qualités qui s'expliquent par l'attention soutenue avec laquelle le jeune archéologue a suivi jour par jour, depuis deux ans, ces fouilles de l'Acropole dont il a donné, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, des comptes ren-

dus si justement remarqués. Lorsqu'on se reporte aux photographies qui nous sont mises sous les yeux, on serait tenté de craindre que cette finesse ne dégénère parfois en subtilité; on n'y retrouve pas toujours les particularités de l'exécution que signale le critique, ces nuances, ces différences légères dont il se prévaut pour fixer l'âge relatif des monuments; mais il faut dire que ces images sont, pour la plupart, assez médiocres et qu'elles ne nous montrent chacune de ces figures que sous un seul de ses aspects. Ces épreuves seraient meilleures et plus nombreuses qu'il serait encore difficile, sinon impossible, d'y suivre le travail de l'outil, comme l'auteur du mémoire l'a fait sur les originaux, pendant les longs mois d'étude attentive et patiente jusqu'à la minutie qu'il a donnés à l'examen de tous ces fragments.

M. Lechat est le premier à reconnaître que le classement qu'il présente n'a rien de définitif et que des découvertes nouvelles sont appelées à le modifier sur plus d'un point; mais nous estimons que, dès maintenant, les grandes lignes en sont bien établies, et ce n'est pas un faible honneur pour un débutant que de s'être ainsi attaqué, avec la vaillance de la jeunesse, à un problème devant lequel avaient paru reculer des archéologues plus âgés et plus expérimentés; les savants qui, comme MM. Studniczka et Winter, s'étaient occupés de ces débris, n'avaient appliqué leur critique qu'à tel ou tel groupe, à telle ou telle statue; aucun d'eux n'avait essayé d'embrasser l'ensemble de ce développement. Écrit dans une langue élégante et précise tout à la fois, qui rappelle les meilleures traditions de l'érudition française, cet essai est certainement un des travaux les plus solides et les plus distingués qu'ait produits, dans ces derniers temps, notre École d'Athènes.

Le mémoire de troisième année que M. Doublet a consacré aux *Voyages de l'empereur Hadrien* n'offre pas au même degré le caractère d'effort personnel et de nouveauté instructive. Ce

sujet a déjà tenté plusieurs savants. M. Doublet a pensé que les découvertes récentes de l'épigraphie permettraient d'ajouter quelques détails curieux aux recherches de ses prédécesseurs. Il a réuni, avec un soin dont il faut le louer, tous les monuments élevés en l'honneur de l'empereur Hadrien et où se retrouve son nom; mais il s'est heurté à deux obstacles qu'il n'a pu surmonter.

D'abord, quand ces monuments ne sont que de simples dédicaces honoraires, ce qui est fréquent, il est difficile de dire s'ils rappellent quelque voyage du prince ou s'ils sont simplement un hommage qui lui est rendu de loin par quelque sujet dévoué, comme il arrive pour tant de princes qui n'ont jamais quitté Rome. De ce qu'il se trouve dans une ville une inscription dédiée à Hadrien, on ne saurait, sans imprudence, conclure qu'Hadrien a visité cette ville et le district dont elle fait partie. De plus, ces inscriptions, en général, ne sont pas datées, et comme il est telle province où l'empereur a voyagé jusqu'à deux et trois fois, on ne peut, le plus souvent, savoir à quel voyage se rapportent ces témoignages des marbres. M. Doublet a pourtant voulu l'établir. Il lui arrive de le faire d'une manière ingénieuse. Souvent il est moins heureux, ou bien il doit reconnaître qu'il n'y a aucune raison de se décider; il n'expose alors que des conjectures qui, même quand elles offrent quelque vraisemblance, n'entraînent pas l'entière conviction. C'est un crépuscule perpétuel, au milieu duquel M. Doublet nous promène pendant plus de trois cents pages, et qui finit par fatiguer l'œil. Nous ne croyons pas que l'histoire puisse gagner beaucoup à être ainsi encombrée d'hypothèses. Nous pensons donc qu'il faut conseiller à M. Doublet, s'il reprend son mémoire, de mettre à part tous les monuments dont la date est sûre et qui peuvent ainsi fixer la chronologie des courses du prince voyageur; les autres, réunis en bloc, ne serviraient qu'à compléter, d'une manière générale,

l'idée que l'on est amené à se faire de son inquiète et prodigieuse activité.

M. Bérard, de seconde année, a étudié l'*Arbitrage international chez les Grecs.* C'est là une des institutions les plus intéressantes de la vieille Grèce. Dès que les Hellènes se sont sentis frères par la communauté de la race, de la langue et de la civilisation, ils ont aspiré à l'union et ils ont cherché le moyen de vider leurs querelles sans effusion de sang, en soumettant le différend à un arbitre choisi par les deux parties. Les intentions étaient excellentes; mais les effets, hélas! n'y répondaient guère. A cet égard comme à d'autres, le système des États de la Grèce antique offre une image réduite de notre Europe actuelle.

M. Bérard a rassemblé tous les exemples d'arbitrage international mentionnés par les historiens ou attestés par les inscriptions. Ces derniers surtout sont nombreux et instructifs; ils forment quelquefois des séries très intéressantes. C'est ainsi que l'on peut suivre, grâce aux textes épigraphiques, la querelle séculaire entre Priène et Samos. Plusieurs de ces textes ne sont connus que depuis peu de temps; cependant aucun n'est inédit. M. Bérard n'a pas eu l'avantage d'en découvrir de nouveaux; mais des travaux publiés dans le *Bulletin de correspondance hellénique* montrent qu'il eût été très capable d'éditer le premier et de compléter des inscriptions grecques. Les documents recueillis sont suivis ici de quelques éclaircissements et d'une traduction française. Ils sont rangés d'après un ordre topographique; une liste chronologique les classe ensuite d'après l'ordre des temps.

Le recueil des pièces est de beaucoup la partie la plus considérable du mémoire. Vingt-cinq pages suffisent à l'auteur pour exposer, d'après ces pièces, les règles les plus généralement observées pour l'établissement et pour le fonctionnement de l'arbitrage, ainsi que les conséquences que pouvait avoir la

sentence arbitrale. Les dernières pages contiennent un résumé historique, dont voici la conclusion : « Chaque cité grecque traîne dans l'histoire une affaire litigieuse qui domine toute sa vie. L'arbitrage n'est qu'un entr'acte de ces longues querelles; il établit une trêve, jamais la paix. Il devient enfin un instrument d'asservissement entre les mains de Philippe et des Romains. »

On pourrait relever dans ce travail tel passage de Platon mal interprété, ou des accentuations fantaisistes : mais ce sont là des taches légères dans une étude soignée, judicieuse et bien conduite.

M. Paul Jamot consacre un peu plus de cent pages à un essai intitulé : *Le Portrait dans la sculpture grecque*. Ce titre ne doit pas induire en erreur; il ne s'agit pas d'un travail d'iconographie, discutant et rectifiant l'identité, souvent problématique, des nombreuses effigies de grands hommes que la Grèce nous a léguées; l'auteur a soin de nous en prévenir dès le début. Ce n'est pas non plus une étude d'esthétique sur le style et le caractère de ces portraits. Ce que M. Jamot nous donne, c'est une revue de l'histoire de la sculpture hellénique, faite à l'aide d'une catégorie spéciale de figures, avec celles qui, au lieu de représenter des dieux et des héros, étaient consacrées à des personnages purement humains. Encore ne voyons-nous passer devant nos yeux qu'un choix de ces monuments; mais ce sont les plus significatifs, et parmi eux figurent, représentés par de belles photographies, nombre de monuments récemment découverts.

Ces différentes classes de figures étaient-elles, chez les Grecs, faites le plus souvent à la ressemblance des personnes? Étaient-ce, en un mot, de véritables portraits, et, comme disaient les Grecs, des figures *iconiques*? Telle est la question délicate et difficile qui se pose et se discute à tout instant dans le travail qui nous occupe. Le titre a le tort de la trancher

d'avance et de la préjuger. Le mot *portrait*, inscrit à la première page, jette l'auteur dans une équivoque contre laquelle il ne cesse de se débattre. Fort heureusement, une de ses qualités est la sincérité. Le sens juste et clairvoyant du véritable caractère de l'art grec se joint chez lui à une souplesse d'esprit et de style qui lui permet de se retourner facilement contre son propre système. En réalité, parmi les figures qu'il étudie, il n'y en a presque pas une dont le caractère individuel ne soit contestable et ne lui inspire à lui-même quelques doutes, en sorte que le véritable titre de son étude devrait être plutôt : « De la rareté du portrait dans la sculpture grecque. »

Dès la première époque, les représentations purement humaines ne manquent pas ; mais d'abord que peut-on tirer, pour le portrait, d'une suite de statues telles que celles de la voie du temple d'Apollon Didyméen, décapitées ou tellement mutilées que l'on n'y distingue plus aucun linéament du visage ? M. Jamot se rejette sur la série des figures nues, aux bras collés le long du corps, que l'on désigne sous le nom d'« Apollons archaïques ». Il a parfaitement raison de les rapprocher des plus anciennes statues athlétiques, comme celle du lutteur Arrachion, décrite avec précision par Pausanias. Cependant son impartialité l'oblige à confesser que ces répétitions d'un type canonique, fabriquées sur des patrons uniformes, étaient aussi employées au besoin pour représenter l'image divine d'Apollon. Dans de telles conditions, il n'est guère possible de parler de portrait.

Lorsqu'on arrive au plein développement de l'archaïsme grec, les sculpteurs, par de patients efforts, ont réussi à introduire plus de vie et de variété dans le rendu de la forme humaine, progrès qui ne peut résulter que de l'incessante observation de la nature vivante. Aussi l'auteur se flatte-t-il de rencontrer alors de véritables portraits. Il y est encouragé par l'opinion de plusieurs archéologues qui, en publiant ré-

cemment quelques remarquables têtes archaïques, ont insisté sur le caractère de personnalité qu'ils croyaient y reconnaître; mais l'illusion est facile en pareille matière. Les dissemblances d'exécution et de style ne font pas des ressemblances individuelles. En dépit des contours plus accentués et déjà plus vivants de ces sculptures, d'autres observateurs y seront surtout frappés de la persistance des traits conventionnels du type grec archaïque. Du reste, sur ce point, nous pouvons laisser au critique le soin de se réfuter lui-même. C'est à propos d'une charmante tête d'éphèbe, découverte dans les fouilles récentes d'Athènes. Quand il considère à part ce morceau de sculpture, il est frappé du caractère individuel de certains traits et particulièrement de la bouche. Est-ce un portrait? Il lui paraît difficile d'en douter. Seulement une seconde tête, celle-là de jeune fille, lui présente exactement le même aspect et jusqu'à cette même bouche, si personnelle. L'aveu que lui arrache sa méritoire franchise est significatif: « Ce ne sont donc pas des portraits! Que de doutes alors nous viennent! Si des œuvres qui, prises à part, nous donnent une si vive impression d'individualité ne sont pas des portraits, sommes-nous bien sûr d'avoir rencontré jusqu'ici un seul portrait? Quand nous signalions ce qu'il y a d'individuel dans la tête Rampin ou dans la tête Jakobsen, œuvres isolées d'artistes inconnus, peut-être nous aurait-il suffi d'avoir sous les yeux une autre œuvre du même artiste pour renoncer à y voir des portraits, car nous aurions reconnu le même type de visage et jusqu'aux traits particuliers qui tout à l'heure nous semblaient copiés sur le modèle vivant. » On ne saurait mieux dire ni détruire plus bravement ce que l'on a cherché à édifier dans les deux premiers tiers du mémoire.

S'il nous était permis de continuer ici cette analyse, nous n'aurions pas de peine à montrer que M. Jamot, lorsqu'il étudie les figures funéraires et athlétiques du ve et du ive siècle,

est amené à confesser, avec sa loyauté ordinaire, que dans ces effigies « tout caractère individuel a disparu »; c'est une attitude athlétique qui est figurée, « et non un certain athlète ». D'autre part, nous demanderions à l'auteur pourquoi il se dérobe et tourne court lorsqu'il arrive enfin, avec Lysippe et son école, à ce qui semble être le vrai sujet promis par son titre, à ces portraits de grands hommes, orateurs, philosophes, poètes, rois ou tyrans, dont le goût se répand après le siècle d'Alexandre et dont l'art grec nous a laissé de si beaux échantillons, dans les bustes et sur les monnaies. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans cette discussion; il suffira de dire qu'il y a dans ces pages de l'étude et du talent, quoiqu'elles ne constituent pas précisément un travail de recherches originales, comparable à celui de M. Lechat. On trouve ici surtout les qualités brillantes d'un dilettantisme intelligent et bien informé. L'auteur manie avec une élégante facilité le langage spécial des beaux-arts; toutefois il fera bien de se méfier de certaines expressions qui seraient mieux à leur place dans le compte rendu d'un *Salon* qu'elles ne conviennent à une étude sur l'art antique. Le principal reproche que nous ayons à lui faire, c'est d'avoir choisi un sujet dont il n'avait pas mesuré d'avance toute la difficulté. Il s'est avancé un peu à la légère sur ce terrain, non sans revenir souvent sur ses pas, par des observations qui font honneur à son jugement et à son goût, mais qui sont presque toujours la négation de sa thèse première.

L'École française de Rome, à laquelle des raisons de famille ou de santé ont enlevé, avant le temps, deux de ses pensionnaires, ne nous envoie que trois mémoires. Le plus important est celui de M. Gsell, qui y achevait sa troisième année d'études. M. Gsell a été chargé, au printemps dernier, de diriger les fouilles que M. le prince Torlonia, Don Giulio, avait désiré entreprendre en Étrurie, dans son domaine de

Musignano; une partie de la célèbre nécropole de Vulci se trouve sur ce domaine. Le prince Torlonia faisait tous les frais des travaux; les objets recueillis devaient lui appartenir; mais l'École garderait le droit de décrire et de publier la première les antiquités découvertes au cours des recherches. M. Geffroy avait accueilli ces propositions avec un empressement bien naturel; il conduisit avec prudence et succès les négociations qui furent nécessaires pour obtenir l'agrément du gouvernement italien. Toutes les difficultés une fois levées, les fouilles ont commencé le 11 février 1889; elles ont pris fin le 1er mai. Pendant les quinze premiers jours, M. Gsell a eu pour compagnon le comte Cozza, inspecteur envoyé par le Ministère de l'instruction publique; ensuite il est resté seul, mais secondé par M. Francesco Marcelliani, de Toscanella, qui connaissait la nécropole de Vulci pour en avoir déjà interrogé le sol, et, pendant ce long séjour dans un pays isolé, malsain et où la sécurité même n'est pas complète, il a fait preuve d'un sang-froid, d'une énergie, d'un esprit de suite qui sont des qualités rares, surtout chez un très jeune homme.

Les fouilles ont été faites à trois endroits : 1° dans la région appelée *Polledrara,* vers le confluent de la Fiora et du Timone; 2° au nord du célèbre tombeau appelé la *Cucumella;* 3° sur la rive droite de la Fiora, au delà d'un pont antique que l'on nomme *ponte della Badia.* Une carte jointe au mémoire donne une idée très exacte de la topographie de ce canton. Depuis 1828, la nécropole de Vulci a été souvent explorée. Cependant, outre les tombes déjà visitées, il en restait beaucoup encore à ouvrir. Ce n'étaient malheureusement pas les plus riches; mais, si les fouilles antérieures avaient donné plus d'objets de prix, jamais travaux d'exhumation n'ont été menés avec une méthode plus sévère, jamais descriptions plus minutieuses n'ont été mises aux mains des archéologues qui vou-

dront étudier la disposition des sépultures étrusques et la composition variable du mobilier funéraire qu'y déposait la piété des parents et des amis.

Le mémoire que nous avons reçu est un manuscrit de trois cents pages auquel sont jointes quarante-quatre planches qui comprennent des plans, coupes et élévations de tombes, plus des spécimens, au nombre de près de deux cents, des différents types de vases qui ont été fournis par les tombes. Enfin de nombreuses petites figures, dessinées dans les marges du manuscrit, donnent soit la forme d'un objet rare, soit quelques détails d'un plan que les planches ont présenté à plus petite échelle. Grâce à ces secours, on peut suivre avec profit la description méthodique, rédigée avec un soin infini, des cent trente-trois tombes qu'a ouvertes M. Gsell et l'inventaire singulièrement complet qu'il dresse de tous les objets qu'il y a recueillis. Toutes les fois que l'intérieur de la sépulture n'avait pas été bouleversé par les visites des chercheurs de trésors, il indique quelle place chacun de ces objets occupait au fond du puits funéraire ou sur le sol et dans les niches du caveau.

Ce répertoire, si riche et si précis, est d'une grande valeur; mais nous voudrions que M. Gsell ne laissât pas à d'autres l'avantage et l'honneur d'en tirer parti. Si, comme nous y comptons, le mémoire doit être publié un jour, le jeune érudit qui l'a rédigé avec une patience si méritoire serait tenu d'y joindre un travail d'ensemble où il signalerait les faits qui l'ont le plus frappé au cours de sa campagne et où il indiquerait lui-même quelles vues ces faits lui suggèrent sur l'architecture et sur les rites funéraires des Étrusques, sur les changements que cette architecture et ces rites ont subis d'un siècle à l'autre, sur les relations commerciales et l'état de civilisation que laisse supposer la diversité des objets ramassés dans les sépultures. M. Gsell a réuni, au prix de bien des fa-

tigues, des matériaux très précieux ; il se doit, il doit aux deux grandes écoles auxquelles il appartient de les mettre lui-même en œuvre. Dans cette étude que nous attendons et que nous réclamons, il fera certainement preuve de ces qualités d'historien et d'écrivain qu'a développées en lui toute l'éducation qu'il a reçue.

Contemporain à Rome de M. Gsell, M. Léon Cadier était élève de l'École des chartes ; c'est donc vers l'étude du moyen âge que devait se tourner sa curiosité. Il nous a adressé un *Essai sur la grande cour royale de Sicile pendant les règnes de Charles Ier et de Charles II d'Anjou*. C'est un second fragment des recherches qu'il a entreprises sur l'administration française dans le royaume de Sicile à la fin du XIIIe siècle. Ce mémoire fait suite à celui que M. Cadier nous avait envoyé l'an dernier sous le titre d'*Essai sur l'administration du royaume de Sicile à la fin du XIIIe siècle* et qui était proprement l'introduction du travail d'ensemble qu'il préparait sur ce sujet difficile. Le présent mémoire reprend quelques-unes des questions touchées dans le précédent et les traite d'une façon plus approfondie. M. Cadier s'efforce de donner satisfaction aux vœux exprimés par la Commission dans le rapport de l'an dernier ; il étudie les relations qui ont pu exister entre le mode d'administration établi par les princes angevins dans l'Italie méridionale et celui qui était en vigueur, vers le même temps ou dans un temps un peu antérieur, en Provence, dans les États du roi de France.

La matière était en grande partie nouvelle. Il existe bien plusieurs travaux italiens, assez étendus, sur les grands officiers du royaume de Naples ; mais ces travaux laissent à désirer comme critique et comme méthode, et de plus, comme on pouvait s'y attendre, leurs auteurs ne se préoccupent pas de considérer les institutions similaires de la France. Le travail que M. Cadier nous soumet et qu'il présente modestement

comme un premier essai a pour point de départ le remarquable ouvrage de M. P. Durrieu sur les registres du roi Charles Ier; mais il est fécond en résultats nouveaux et précis. L'auteur passe successivement en revue les différents offices de la cour de Naples (connétable, amiral, vice-amiraux, maître justicier, protonotaire et logothète, chambrier, chancelier, vice-chanceliers, sénéchal, maréchaux), indiquant d'après les documents les attributions de chacun et faisant autant que possible la biographie des personnages qui les ont occupés. Avec un grand sens historique, il montre que les attributions de chaque office n'étaient pas absolument fixes et que leur importance dépendait dans une large mesure de la valeur du fonctionnaire. Bien que les archives angevines aient été sa source principale, il a cependant fait bon usage de documents d'une autre origine, notamment d'un formulaire de la cour de Charles II, conservé en manuscrit au Vatican, et d'un *style* de la cour des comptes de Naples (*ritus curie officii rationum*), dont le manuscrit appartient à notre Bibliothèque nationale. Nous conseillions à M. Cadier de revoir ce travail, de manière à le mettre en complet accord avec celui dont nous avons rendu compte l'an dernier; nous remarquions qu'il trouverait peut-être avantage à refondre ces deux travaux, de manière à n'en former qu'un seul ouvrage qui embrasserait toute l'histoire de l'administration des princes angevins. Au moment où nous songions ainsi à l'avenir, nous avons appris la mort de M. Cadier, qui succombait, dans le midi de la France, à la maladie de poitrine contre laquelle il avait lutté, sans jamais interrompre ses recherches et ses travaux, pendant ses trois années de séjour en Italie. Nous ne pouvons qu'envoyer l'expression de notre respectueuse sympathie à la famille si douloureusement frappée. M. Cadier aurait certainement fait honneur à l'École de Rome. Votre Commission n'hésitait pas à reconnaître dès maintenant, dans l'*Essai sur*

la grande cour royale de Sicile, l'œuvre d'un homme rompu aux recherches historiques et capable de composer un livre.

M. Étienne Michon, pourvu d'une bourse de voyage au sortir de l'École normale, avait été associé aux travaux de l'École française de Rome et placé sous l'autorité de son directeur, par l'intermédiaire duquel il nous a envoyé une *Étude sur Aleria.* On sait combien les inscriptions antiques sont rares en Corse; le *Corpus* en contient cinq ou six; M. Lafaye en a, depuis lors, publié sept, et c'est à peu près tout. M. Michon a été mis en goût de nouvelles recherches par cette pauvreté même; il a voulu ajouter quelque chose, si c'était possible, au butin de ses prédécesseurs, et, en tout cas, ne rien laisser perdre de ce que la Corse peut encore offrir à la curiosité des érudits. Deux localités, Aleria et Mariana, méritaient surtout, en leur qualité d'anciennes colonies romaines, d'attirer son attention. Il s'est décidé pour Aleria, ville plus ancienne, et où les fouilles, semblait-il, devaient être plus faciles à exécuter.

Un premier chapitre, qui sert d'introduction, fait connaître d'une manière sommaire la topographie actuelle et l'état général du pays. Dans un second chapitre, *Aleria avant les Romains,* l'auteur du mémoire rassemble les textes anciens relatifs à la fondation d'Aleria par les Phocéens, à son passage sous la domination des Étrusques d'abord et ensuite des Carthaginois; il rappelle ainsi le peu que l'on sait de toute cette histoire[1]. A côté des textes, il invoque le témoignage des monuments, vases de terre cuite et de métal, petits objets de différentes sortes, restes de construction. Tous ces débris sont

[1] Deux observations philologiques: p. 26, dans le passage cité d'Hérodote (I, 164), il s'agit non de vaisseaux à *cinq rangs* de rames, mais de navires à *cinquante* rames; — p. 114, le texte de Callimaque est bien compris, et c'est là l'essentiel, mais l'explication relative à l'erreur du scholiaste est inadmissible.

minutieusement décrits, étudiés avec soin et placés sous les yeux du lecteur par des reproductions photographiques et des dessins.

Le troisième chapitre, de beaucoup le plus long, est intitulé *la Colonie romaine d'Aleria*. La composition en est la même que celle du précédent : les textes viennent d'abord, et ensuite les monuments. Les premiers sont rares et peu nets; M. Michon les discute avec conscience. Les seconds sont de plusieurs sortes, restes d'une enceinte, débris d'amphithéâtre, ruines diverses, tombeaux, ruines dites de Sainte-Laurine, traces d'un ancien port à *l'étang de Diane*. M. Michon a mis le plus grand soin à tout voir par lui-même autant que possible, à consulter avec insistance les gens du pays sur ce qui avait disparu ; profitant de ce qu'une partie des terrains appartenait à sa famille, il a fouillé en plusieurs endroits ; il a réuni quelques faits nouveaux. Il a surtout discuté avec beaucoup d'attention et de critique les origines de ces monuments et les attributions traditionnelles qu'on en a faites.

Un quatrième chapitre est consacré à quelques inscriptions et à quelques objets dont l'étude n'avait pu trouver place dans les chapitres précédents; un appendice qui termine le mémoire donne quelques indications sur l'autre colonie romaine de la Corse, Mariana, plus pauvre encore en monuments qu'Aleria, et sur quelques trouvailles faites dans d'autres parties du pays.

Dans ce long mémoire, M. Michon a fait preuve de qualités sérieuses. Il a la curiosité patiente et opiniâtre, la conscience, l'esprit critique. Si les résultats obtenus sont, en somme, peu considérables, la faute en est à l'histoire même de la Corse, qui a rendu impossible une conservation plus complète des travaux du passé. Il n'en est pas moins intéressant qu'un inventaire exact des antiquités du pays ait été une fois dressé. On ne saurait demander à des études de ce genre

des qualités littéraires proprement dites; l'auteur du mémoire fera bien pourtant, quant il le reverra pour le publier, de faire disparaître un certain nombre de négligences ou d'impropriétés qu'explique une rédaction sans doute un peu hâtive.

A Athènes comme à Rome, les élèves de première année, auxquels le règlement laisse toute liberté pour employer ce temps à faire l'apprentissage de la langue, du pays et des hommes, ont tenu pourtant à s'associer, dans une large mesure, au travail collectif de l'École; ils sont représentés par d'intéressants articles, M. Legrand dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, MM. Jordan, Audollent et Baudrillart dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*.

On le voit, l'activité de nos deux colonies savantes ne s'est pas ralentie pendant le cours de cette année, sous la direction de nos confrères MM. Foucart et Geffroy. Chacune des écoles a produit, à côté de travaux estimables qui profiteront surtout à leurs auteurs, un ou deux de ces essais qui contiennent des résultats nouveaux et qui font avancer la science. Sur les trois mémoires envoyés de Rome, il y en a deux qui, quoique très différents à tous égards par la donnée et par le mode d'exécution, présentent le même caractère; ce sont ceux de MM. Gsell et Cadier. Comme le mémoire de M. Lechat et même, dans une certaine mesure, celui de M. Jamot, ces études ont ce mérite que l'idée en a été suggérée et que la matière en a été fournie par les archives ou par les monuments de la contrée où les recherches ont été entreprises et où le travail a été exécuté. C'est à remplir cette première condition que devraient s'astreindre avant tout, lorsqu'ils sont en quête d'un sujet, nos pensionnaires de Rome et d'Athènes. A quoi bon aller si loin pour s'attaquer là-bas à quelque question que l'on aurait pu traiter aussi bien, mieux peut-être, avec des livres et avec le secours de ses maîtres, à Paris même ou dans toute autre ville pourvue d'une bibliothèque?

A ce point de vue, nos pensionnaires de Rome semblent être dans une situation plus favorable que leurs camarades d'Athènes. La diversité de leurs origines leur épargne la tentation de se jeter tous du même côté, de se presser et de se serrer tous ensemble sur un terrain trop étroit. Elle les invite, et ils auraient tort de ne pas tenir compte de cet appel, à tirer parti de l'ampleur du champ que leur ouvre cette Italie dont le passé est si plein et si riche, cette contrée où, depuis les siècles reculés qui virent se creuser les premières tombes étrusques jusqu'à la merveilleuse floraison de la Renaissance, l'historien, quelle que soit sa curiosité particulière, rencontre partout les sujets d'étude les plus beaux et les plus variés. Avec les documents écrits et les ouvrages de la plastique, l'antiquité y remonte presque aussi loin qu'en Grèce; elle y est représentée par des œuvres presque aussi diverses et aussi intéressantes; puis c'est la Rome chrétienne qui succède à la Rome païenne et les monuments du culte nouveau sont ici plus nombreux et mieux conservés que dans tout autre pays; enfin, tandis que dans l'Europe orientale, où les Arabes et les Croisés, les Slaves et les Turcs se disputent les provinces de l'Empire grec, les esprits semblent se rapetisser, à mesure que s'avance le cours du moyen âge, tandis que là les lettres et les arts semblent perdre la puissance de se renouveler et ne savent plus que ressasser indéfiniment les vieux thèmes, en Italie, c'est une intensité prodigieuse de vie, c'est une activité créatrice qui ne se concentre pas dans deux ou trois foyers principaux, mais qui fermente et qui éclate partout, si bien qu'il n'est pour ainsi dire pas une ville de second ou même de troisième ordre qui, de 1400 à 1550 environ, n'enfante des hommes et ne produise des œuvres qu'il faut aller étudier sur place, dans les archives et dans les galeries locales, dans les églises et dans les monuments civils de tout genre, si l'on veut leur rendre justice et en saisir l'originalité.

Dans de telles conditions, là où il a été fait, pendant un siècle et demi, une si étonnante dépense de génie, en politique aussi bien que dans les lettres et dans les arts, nos jeunes missionnaires, établis à Rome, dans un grand centre d'où ils peuvent se porter rapidement sur tous les points vers lesquels les tourneraient les penchants de leur esprit, courent-ils le danger de jamais épuiser une si riche matière? Le seul embarras qu'ils risquent de connaître, c'est l'embarras du choix.

Quant à leurs camarades d'Athènes, ils sont plus généralement prédisposés, par leurs études antérieures, à s'enfermer dans le domaine de l'antiquité classique; d'autre part, le moyen âge et les temps modernes ne leur offrent pas ici les mêmes séductions que dans la péninsule voisine; mais sur le terrain même où les conduisent et où les retiennent les habitudes et les goûts qu'ils ont déjà contractés, ne pourraient-ils, sans grand effort, élargir et diversifier le cadre de leurs recherches? Pour y réussir, ils n'auraient qu'à feuilleter les *Archives des missions scientifiques* et les plus anciens cahiers de la *Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome*. Dans l'un et l'autre de ces recueils, les essais de leurs prédécesseurs leur indiqueraient des types de travaux qui, mieux que beaucoup des mémoires envoyés depuis quelques années à la Commission, présentent ce caractère de n'être pas composés seulement avec des livres, mais d'exposer les résultats et d'offrir le résumé des observations faites au cours d'un voyage ou de l'exploration méthodique d'une série de monuments. Les mémoires des premiers pensionnaires de l'École étaient, pour la plupart, des descriptions détaillées d'un district de la Grèce continentale, ou d'une des îles de l'Archipel, description qu'accompagnait l'histoire du pays. Le moment devait venir où, sous peine de tomber dans les redites, il faudrait chercher autre chose; mais n'a-t-on pas renoncé d'une manière trop absolue

à cette forme, qui avait bien ses avantages? Les pensionnaires, dans ces dernières années, ont beaucoup parcouru l'Asie Mineure et l'ont quelquefois traversée de part en part, de Scutari ou de Smyrne à Adalia ou à Tarse; de ces pointes hardies, ils ont rapporté beaucoup d'inscriptions inédites et quelques textes de première importance; mais on aurait été heureux de voir ces courses aboutir à des monographies où les documents lapidaires n'auraient pas été relevés seuls, où auraient été signalés tous les vestiges de l'antiquité, voire même de la période byzantine, où auraient été décrites, vallée par vallée, ville par ville, des contrées encore aussi mal connues que la Bithynie et la Paphlagonie, que la Carie et la Phrygie. En Grèce même, n'y aurait-il pas, sous une forme un peu différente, quelque chose d'analogue à entreprendre pour certains sites où ont été faites récemment des fouilles importantes? De même que M. Paul Girard, témoin des fouilles de l'Asclepieion d'Athènes, a restitué l'aspect du sanctuaire et la physionomie de son culte d'après les restes de construction, les bas-reliefs et les inscriptions qu'il avait vu sortir de terre, n'aurait-on pas pu nous faire connaître, par des monographies conçues sur ce même plan, l'ensemble des faits qui se dégagent des travaux entrepris par la Société archéologique, soit à Épidaure, soit à Éleusis? Pour Éleusis, on aurait eu la bonne fortune d'être en droit de compter sur le concours d'un architecte de notre Académie de France. M. Blavette a présenté, du temple de Déméter et de ses dépendances, une restauration qu'il aurait été intéressant d'expliquer et de compléter par une exposition historique et par un commentaire épigraphique.

On regrette aussi de voir interrompue la suite de ces catalogues que l'École, sous la direction d'Albert Dumont, avait entrepris de donner des principales séries qui ont été formées par la *Société archéologique*. Après les musées de la capitale.

il y aurait eu à décrire ceux que l'on a commencé de former sur plusieurs points du royaume. L'inventaire des monuments trouvés en Laconie, qui a été dressé par deux érudits allemands, montre quel jour de pareilles enquêtes peuvent jeter sur l'histoire des écoles locales et quel parti on peut en tirer pour se faire une idée de l'ensemble du développement des arts de la Grèce. Ce genre de travaux rend toujours service à la science; il a, de plus, cet avantage d'être, pour ceux qui s'y livrent, le meilleur des apprentissages; il leur inspire le goût et le besoin de l'exactitude; il leur apprend à regarder les monuments de près et à y noter ces nuances légères qui font la différence des styles. On est fondé à craindre qu'il n'y ait toujours une lacune dans l'éducation de l'archéologue qui n'aurait pas, une fois au moins dans sa vie, passé par cette épreuve.

Sans doute, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'étude des sociétés anciennes et de leurs institutions, de leur œuvre littéraire et de leurs créations plastiques ait eu jusqu'ici les préférences de nos pensionnaires d'Athènes et paraisse devoir les garder; mais n'est-il pas permis d'exprimer le désir que, de loin en loin, quelques-uns d'entre eux franchissent les limites de ce domaine? L'exemple leur en a été donné, non sans succès, par certains de leurs devanciers. Armés des sévères méthodes de la philologie classique, nos agrégés de grammaire ne s'appliqueraient pas sans profit à étudier la marche des altérations par suite desquelles est sortie du grec ancien cette langue moderne qui, quoi qu'en disent les pédants, a seule le don de la vie et les promesses de l'avenir. L'essai de G. Deville sur le *dialecte tzaconien* était un premier pas fait dans cette voie (1866); il a été suivi, à longue distance, par l'*Étude du dialecte chypriote moderne et médiéval,* que M. Mondry Beaudouin a présentée comme thèse à la Faculté des lettres de Paris (1884); mais, depuis lors, aucun membre de notre

École n'a tourné son attention de ce côté; cependant, par l'accueil qu'ont trouvé chez les linguistes les récents travaux de M. Psichari, on peut juger de l'honneur qu'auraient fait à l'École des recherches entreprises dans cet esprit, à la faveur d'un séjour prolongé sur les lieux mêmes où l'on assiste de tout près à la lutte engagée entre le passé qui ne saurait revivre et les formes nouvelles que les conditions nécessaires du développement de l'intelligence imposent à l'expression de la pensée.

De même aussi, pourquoi nos agrégés d'histoire se défendraient-ils contre la tentation d'aborder, par divers côtés, l'étude de la vie agitée, mais par moments si brillante de cet Empire d'Orient qui, jusqu'à la quatrième croisade tout au moins, conserve, en face du monde féodal de l'Occident, dans ses arts, dans ses lettres, dans son organisation politique, administrative et militaire des restes si beaux de l'héritage et des traditions de l'Empire romain? Ce qu'il y a de découvertes à faire et de filons à exploiter dans cette mine jusqu'à présent si négligée, on peut s'en faire une idée, pour ne parler ici que des travaux issus de l'École, par le mémoire de MM. l'abbé Duchesne et Bayet sur leur *Mission au Mont Athos* (1877), par les *Recherches* de M. Bayet *pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient avant la querelle des Iconoclastes* (1879), enfin par les *Études* de M. Diehl *sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (1888).

Si, pour cette fois, nous avons cru devoir ajouter ainsi quelques conseils à l'analyse et à l'appréciation des mémoires qui nous étaient soumis, nous n'avons fait que revenir, dans une mesure discrète, à une pratique dont s'est très bien trouvée, à ses débuts, cette École d'Athènes qui n'a vraiment commencé à vivre que le jour où elle a été placée, peu d'années après sa naissance, sous le patronage affectueux et éclairé de votre Compagnie. Votre Commission dressait autrefois une

liste de questions sur lesquelles se trouvait appelée l'attention des pensionnaires. Elle a renoncé à cette habitude lorsqu'elle a cru avoir suffisamment montré et jalonné la voie; mais la variété même des disciplines et des compétences qui sont représentées ici nous impose le devoir de maintenir, entre les diverses études qui sollicitent la curiosité de ces jeunes gens, un équilibre que tendent parfois à rompre des oublis ou des engouements passagers. Votre Commission tient son autorité de vos suffrages et des traditions qui s'y transmettent depuis plus de quarante ans; aussi les indications qu'elle donne ne peuvent-elles être qu'un secours des plus précieux pour les deux confrères éminents que votre désignation et le choix du ministre ont placés à la tête des deux écoles; elles les aideront dans l'accomplissement d'une tâche qui a ses difficultés, même pour leur science et pour leur dévouement. Les jeunes gens qui arrivent en Grèce et en Italie sont encore incertains et novices; la plupart d'entre eux ne savent pas, au premier moment, de quel côté se tourner; il leur semble à presque tous qu'ils arrivent trop tard, que tout a été fait. Ces incertitudes, rien ne pourra mieux les fixer, ce découragement avant l'action, rien ne sera plus propre à en guérir que cette sorte de programme, très général à la fois et très précis, où vous aurez rappelé les travaux antérieurs en suggérant les compléments ou les corrections qu'ils comportent et en même temps signalé à la curiosité de tous ces esprits neufs et ardents les terres encore inexplorées, les vastes régions où il reste encore tant à découvrir.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 JANVIER.

Est offert :

Manual descriptive of a collection of talismans, par M. Maxwell Somerville (Philadelphie, 1889, in-8°).

M. Georges Perrot offre l'ouvrage intitulé : *Restauration d'Olympie. L'histoire, les monuments, le culte et les fêtes*, par MM. Victor Laloux, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, et Paul Monceaux, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes (Paris, 1889, in-fol., avec 10 planches hors texte et de nombreuses gravures ou photographies insérées dans le texte).

« Cet ouvrage, comme plusieurs des travaux dont l'archéologie et l'histoire de l'art ont, dans ces derniers temps, tiré le plus de profit, est né de la collaboration d'un pensionnaire de l'Académie de France et d'un membre de notre École d'Athènes; il doit à cette féconde association les mérites qui signalent d'ordinaire les œuvres entreprises et exécutées dans de semblables conditions. L'auteur du texte a cette connaissance à la fois étendue et précise de l'histoire du monde ancien que peut seul posséder celui qui l'a étudiée à la fois dans les auteurs classiques, dans les inscriptions et dans les monuments figurés; il a en même temps cette habitude de développer avec ordre ses pensées et d'écrire avec soin que possèdent rarement les artistes, mieux accoutumés à manier le crayon que la plume. Les planches, d'autre part, sont l'œuvre originale et personnelle d'un architecte qui a mesuré lui-même les édifices qu'il ressuscite et qu'il relève sur le papier. Point ici de ces illustrations prises au hasard dans les collections d'estampes et de photographies; il y a une large part d'invention et de création dans les beaux dessins qu'explique et que commente, en vertu même du contrat conclu, le savant qui s'est chargé du travail de la rédaction.

« Cet essai se divise en trois livres : I. *L'histoire*. II. *Les monuments*. III. *Le culte et les fêtes*. Dans la première partie, on remarquera de nombreuses figures, reproduites avec une intelligente fidélité par M. Wallet, un des dessinateurs qui ont fait leur éducation en collaborant, sous la direction de M. Chipiez, à l'*Histoire de l'art dans l'antiquité;* ces figures, bien choisies parmi les milliers de monuments qui sont sortis du sol de

IMPRIMERIE NATIONALE

l'Altis, au cours des fouilles allemandes, sont destinées à donner une idée des services que la piété des fidèles et l'orgueil des vainqueurs dans les jeux ont demandés à la sculpture, pendant la période la plus ancienne de la vie du sanctuaire; mais ce qui aurait dû trouver place dans ce chapitre, c'est une carte de l'Élide et une carte de la vallée de l'Alphée, autour d'Olympie; pour suivre les récits et les descriptions de M. Monceaux, on est obligé d'aller chercher un atlas. Les plans donnés dans la seconde partie n'embrassent pas une assez vaste étendue de terrain pour que l'on y trouve ou l'Alphée ou le Cladéos, qui sont si souvent mentionnés dans ces pages.

«Le livre deuxième est le plus important pour l'histoire de l'art. De belles planches en photogravure y reproduisent les grands dessins de M. Laloux, qui figuraient cette année à l'Exposition universelle et qui ont valu à leur auteur une récompense bien méritée. D'autres planches groupent les figures des deux frontons dans l'ordre qui a paru le plus satisfaisant; mais pourquoi n'a-t-on numéroté ni les figures insérées dans le texte, ici encore très nombreuses, ni les planches hors texte? Quant aux premières, comme il a fallu, en les plaçant, tenir compte de leur dimension et de l'effet qu'elles produiraient dans la page, elles ne sont pas toujours toutes voisines du paragraphe qui s'y rapporte, et il en résulte quelque incertitude, quelque embarras; pour les planches de la restauration, qui seront souvent citées, il aurait été aussi beaucoup plus commode qu'elles portassent des numéros d'ordre.

«La dernière partie appartient tout entière en propre à M. Monceaux. C'est une étude pleine d'intérêt et parfois de couleur sur les cultes d'Olympie et sur ses fêtes quinquennales.

«L'ouvrage que nous avons analysé n'a pas la prétention de rendre inutile la grande publication qu'annonce et que prépare l'Académie de Berlin. Il y a nombre d'objets intéressants, découverts dans le sol sacré, qui ne sont ici mentionnés que très brièvement ou qui sont même passés sous silence; mais la partie architecturale, dans cette étude, est traitée avec cette compétence et cette autorité dont nos pensionnaires de l'Académie de France ont donné de si nombreux exemples. Nous devons, en terminant, remercier le gouvernement allemand qui a renoncé à se prévaloir de la clause du traité conclu avec le gouvernement grec, par laquelle lui était réservé un droit de priorité, pour la publication de tous les monuments que mettraient au jour des fouilles faites avec l'argent de l'Empire. M. Laloux, et il aurait pu, ce me semble, le dire quelque part, a été libéralement autorisé à se servir, quand et comme il lui plairait,

des relevés qu'il a faits sur des chantiers où il avait trouvé le plus aimable accueil.»

M. Georges Perrot présente ensuite *Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale, choix des principaux monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance, conservés au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par M. Ernest Babelon (Paris, in-fol.).

«Cette livraison complète la première série des monuments que M. Babelon a tirés, pour les faire connaître par des représentations fidèles, de la collection si riche et si variée dont il est l'un des gardiens. Cette série comprend soixante planches, presque toutes d'une excellente exécution, qu'accompagnent des notices rédigées avec beaucoup de goût et de précision, et toutes dues à la plume de M. Babelon. Parmi les pièces les plus intéressantes qui sont décrites et figurées dans ce cahier, nous citerons plusieurs vases du trésor de Bernay, plusieurs des plus beaux camées antiques de la Bibliothèque, le grand canthare de sardonyx, dit *coupe des Ptolémées*, des suites d'intailles très bien choisies parmi les pierres dont l'origine antique est la plus certaine, la grande coupe d'argent sassanide, représentant la déesse Anahit au milieu de ses prêtres et prêtresses, qui est une des raretés du cabinet, quelques bronzes intéressants, une exquise terre cuite de la Cyrénaïque, etc. Nous souhaitons à ce recueil un succès qui encourage l'éditeur à entreprendre une nouvelle série de monuments; celle qu'il nous a donnée est loin d'avoir épuisé la richesse de la collection, qui pourrait fournir plusieurs centaines de planches.»

En troisième lieu, M. Georges Perrot présente les *Études byzantines: l'empire byzantin et la monarchie franque*, par A. Gasquet, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Paris, 1888, in-8°).

«L'auteur s'est proposé, dans cet ouvrage, d'étudier l'influence réciproque qu'ont exercée l'un sur l'autre l'empire de Byzance et la monarchie franque, depuis la fin de l'empire romain d'Occident jusqu'à la dissolution de l'empire de Charlemagne, c'est-à-dire sous les dynasties mérovingienne et carolingienne.

«Dans un premier chapitre, M. Gasquet établit les conditions nouvelles de vie et d'organisation du nouvel empire fondé par Constantin sur les rives du Bosphore; il recherche en quoi les empereurs byzantins diffèrent de leurs prédécesseurs romains, les caractères nouveaux de leur pouvoir, de quels moyens de défense et de propagande ils se servent pour se préserver des barbares et pour se les assimiler. L'empereur n'est

plus, comme au temps du paganisme, le représentant officiel de l'État divinisé; en sa personne se confondent le chef politique et le chef religieux du monde romain, il se donne comme une sorte de vicaire temporaire du Christ sur la terre, chargé des intérêts spirituels et politiques de la chrétienté toute entière. A l'égard du monde barbare qui s'agite aux frontières, il apparaît comme un apôtre et un convertisseur, en même temps qu'un conquérant. Ses victoires sont celles de la religion aussi bien que de l'empire. De ce césaro-papisme naîtra l'antagonisme chronique, qui remplit le *præ-moyen âge*, entre les monarques de Byzance et les évêques de Rome, qui eux aussi prétendent à la maîtrise spirituelle du monde chrétien.

«De cet aperçu général l'auteur passe à l'étude des rapports de Byzance avec la Gaule franque. Il refait l'histoire de la conquête de Clovis et montre que dans cette conquête le souverain franc fut aidé non seulement par la complicité des catholiques et de leurs évêques, mais aussi par celle de l'empereur Anastase, intéressé à rattacher la Gaule au siège de Byzance et à l'enlever au dominateur de l'Italie, l'Ostrogoth Théodoric. C'est ce qui donne toute son importance à la fameuse cérémonie de Tours, où Clovis reçut de l'empereur les insignes du consulat et du patriciat.

«La dépendance de Clovis et de ses successeurs à l'égard des empereurs, toute théorique et nominale, s'exprimait par des titres officiels empruntés à la chancellerie byzantine, ceux de *vir inluster*, de *consul*, de *patrice*, de *fils du prince*. A l'aide des historiens, des documents épistolaires, de l'archéologie et de la numismatique, M. Gasquet s'attache à reconstituer, règne par règne, la suite ininterrompue des rapports de l'Orient et de la Gaule, jusqu'à l'époque d'Héraclius et de Dagobert. A partir de ce moment la trace se perd, faute de documents, pour ne reparaître qu'avec l'époque carolingienne. Il y a là une lacune d'un siècle environ que la science peut désespérer de combler.

«Des temps nouveaux s'ouvrent avec Charles Martel, Pépin et Charlemagne. L'évêque de Rome, menacé dans son indépendance par les Lombards qui tendent à la domination complète de l'Italie, fait appel à l'épée des Francs. Sauvés par eux, les papes paient largement leur dette. Charlemagne, en l'an 800, est couronné empereur d'Occident.

«Ici se place la partie la plus originale de l'ouvrage de M. Gasquet. Dans l'esprit du moyen âge, la chrétienté ne comportait qu'un empereur. Celui-ci par définition était un et universel. Ni Charlemagne, ni le pape Léon n'ont cherché à créer un empereur d'Occident en opposition avec l'empereur d'Orient, mais seulement à déplacer le siège de l'empire,

de Byzance à Rome, et à lui donner comme base et comme pierre angulaire la papauté, traitée en suspecte et en ennemie par les souverains grecs. Charlemagne crut d'abord pouvoir arriver à ce résultat sans secousse et sans guerre; l'empire pouvait être considéré comme vacant par suite de l'usurpation de l'impératrice Irène qui avait détrôné, puis fait massacrer son fils. Un mariage fut sur le point de se conclure entre les deux souverains; il fut rompu par une révolution de palais qui substitua Nicéphore à Irène. Dès lors la guerre semblait inévitable entre les deux princes, prétendant tous deux au titre de *basileus*. Elle fut conjurée néanmoins par Charlemagne, qui parvint à faire accepter par Nicéphore, puis par son successeur Michel, *un pacte de fraternité*. Aux termes de ce pacte, dont M. Gasquet a pu reconstituer la partie essentielle, grâce à deux lettres de Charlemagne aux empereurs d'Orient et à une lettre de l'empereur Basile au roi d'Italie, Louis II, l'empire restait un en deux personnes, les deux *basileis*, fraternellement unis par leur devoir commun de défense et de protection du Saint-Siège; c'est dans le chef spirituel de la catholicité que résidait le principe de l'unité impériale.

« Ce pacte de fraternité se maintint tant bien que mal sous les premiers successeurs de Charlemagne. Il fut dénoncé par le fondateur de la dynastie macédonienne, Basile, qui profita de la faiblesse et de la détresse des derniers Carolingiens et aussi de l'orage soulevé dans la chrétienté par les prétentions du pape Nicolas Ier, pour revendiquer dans toute son intégrité la primatie politique et religieuse des premiers souverains byzantins. Il y fut aidé par l'astucieuse diplomatie de son patriarche Photius, qui tenta de réduire à néant la prérogative des évêques de Rome, au profit de ceux de Byzance, en même temps que son maître rentrait dans la possession exclusive de son titre d'empereur universel. Tous deux purent croire avoir réussi dans leur œuvre, grâce à la dissolution lamentable de l'empire de Charlemagne et à l'éclipse douloureuse de la papauté au IXe siècle et pendant le Xe. De ce jour aussi date le divorce définitif de l'Orient et de l'Occident, et le schisme politique et religieux des deux moitiés du monde chrétien. »

Enfin, M. Georges Perrot ajoute à ces hommages celui du tome V de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*, qu'il a entreprise en collaboration avec M. Ch. Chipiez (Paris, 1890, gr. in-8°).

M. Le Blant a la parole pour une présentation :

« L'Académie connaît la belle publication entreprise par la Société des antiquaires de l'Ouest sur les monuments du Poitou, *Paysages et monuments du Poitou*, photographiés par Jules Robuchon, dont près de

cent cinquante livraisons ont déjà paru. A cette grande collection, un habile antiquaire, M. le lieutenant Espérandieu, auteur du recueil intitulé : *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge,* vient d'ajouter une monographie du *Baptistère Saint-Jean,* à Poitiers (Paris, 1889, in-fol.).

«Ce travail, qu'il a l'honneur d'offrir à l'Académie, est une étude historique et archéologique sur l'antique édifice, autrefois vendu comme bien national, et affecté à de singuliers usages, puis, par bonheur, racheté par l'État en 1834.

«M. Espérandieu en discute l'âge, en examine savamment le mode de construction, les fresques; il rappelle que par les soins du R. P. de la Croix, le baptistère de Saint-Jean est devenu une annexe du Musée de la Société des antiquaires de l'Ouest et en particulier le lieu de dépôt d'une importante série de sarcophages mérovingiens. De magnifiques photogravures accompagnent l'intéressante notice de M. le lieutenant Espérandieu.»

M. Alexandre Bertrand a la parole pour trois hommages :

1° «J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de son directeur, M. Charles Normand, le quatorzième numéro de la Revue : *L'Ami des monuments* (Paris, 1889, in-8°).

«Ce numéro se recommande, comme les précédents, par le nombre et la perfection des gravures, aussi bien que par la valeur du texte. Je suis heureux de pouvoir constater que ce recueil soutient son excellente réputation.»

2° «J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, notre savant correspondant, le marquis de Nadaillac, d'une brochure intitulée : *Les premières populations de l'Europe* (Paris, 1889, in-8°, extrait du *Correspondant*).

«Le marquis de Nadaillac, sans prendre part dans le débat, expose avec grands détails les travaux déjà nombreux relatifs à la question de l'homme tertiaire et de l'homme quaternaire. Ces questions, qui sont de plus en plus à l'ordre du jour, ne peuvent nous laisser indifférents, car elles touchent à la question plus générale encore du monogénisme et du polygénisme, qui intéresse à la fois les linguistes et les ethnographes. Avec le monogénisme, nous avons à rechercher le centre unique de création de l'homme, la loi de ses migrations, l'origine peut-être une du langage. Avec le polygénisme, le problème se transforme et se complique. Il serait donc désirable que ces graves questions pussent être résolues. Malheureusement nous n'en sommes pas là, mais il est bon que des tra-

vaux consciencieux comme ceux de notre savant correspondant mettent au courant de l'état de la science.»

3° «J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Salomon Reinach, d'un travail intitulé : *Les Gaulois dans l'art antique et le sarcophage de la vigne Ammendola* (Paris, 1889, in-8°).

«Ce travail, qui a paru dans la *Revue archéologique*, mérite de tout point d'attirer l'attention de la Compagnie.

«M. S. Reinach y détermine le caractère gaulois d'un grand nombre de représentations contestées. Mais il démontre en même temps que ces représentations découlent d'un type primitif commun dont les Gaulois du monument de Pergame sont le modèle. L'art romain n'a rien innové dans la représentation des peuples celtiques. Il s'en est tenu à la *vulgate*, fixée à l'époque alexandrine, sorte de tradition iconographique qui se perpétua jusqu'aux derniers jours de l'empire. La démonstration de M. Salomon Reinach me semble irréfutable. C'est une vue originale qui lui fait le plus grand honneur.

«J'espère que ces articles seront bientôt réunis en volume; de pareilles études sont de nature à rendre les plus grands services.»

M. Siméon Luce a la parole :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'un de nos plus savants et actifs correspondants, M. Tamizey de Larroque, une brochure intitulée : *Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc* (Auch, 1890, in-8°, extrait de la *Revue de Gascogne*).

«Cette brochure contient trois lettres du célèbre Blaise de Monluc, l'une datée de 1565, les deux autres de 1563, une lettre d'Ysabeau de Beauville, seconde femme de Blaise, écrite comme les deux précédentes en 1563, cinq lettres de Jean de Monluc, évêque de Valence, frère cadet de l'auteur des *Commentaires*, enfin treize lettres émanant des filles, petite-fille et petit-fils du grand homme de guerre. Ces lettres apportent des éléments nouveaux pour la biographie de Blaise de Monluc, dont certaines parties, le commencement et la fin surtout, restent enveloppées d'une profonde obscurité, et le savoir riche jusqu'à la profusion de l'infatigable éditeur augmente encore le prix des documents qu'il a le mérite d'avoir mis pour la première fois en lumière.»

Le Président fait hommage à l'Académie d'un ouvrage que vient de faire paraître le père Pierling, sous le titre de : *Papes et tsars 1547-1597, d'après des documents nouveaux* (Paris, 1890, in-8°).

«Les relations de la cour de Rome avec celle de Moscou ont été, depuis Karamsine jusqu'à Solovief, le sujet des investigations des histo-

riens russes. Ce dernier écrivain n'a eu à sa disposition que les documents russes, les annales de Raynaldi et en dernier lieu les publications de Theiner et de Tourguenev. Le père Pierling, de son côté, s'est livré à de longues et patientes recherches dans les dépôts d'archives de Rome, de Venise, de Florence et de Vienne, et il y a recueilli une série de pièces du plus haut intérêt. Elles lui ont permis de présenter sous un jour tout nouveau des épisodes importants et mal connus de l'histoire de la fin du XVe siècle et du XVIe siècle. Il est aujourd'hui prouvé, grâce aux découvertes faites par le père Pierling, que le mariage de Zoé Paléologue, nièce du dernier empereur de Constantinople, avec Ivan III, a eu pour promoteur le cardinal Bessarion, que le tzar a employé pour les négociations un certain Della Volpre, de Vicence, et que la princesse byzantine fut accompagnée à Moscou par l'évêque Benumbre.

«L'examen de la correspondance de Possevino avec le cardinal de Côme, conservée à Rome, celui des procès-verbaux des séances du Conseil des Dix, les rapports des ambassadeurs de la Seigneurie, ont révélé au père Pierling tous les détails des négociations qui ont amené la conclusion de la trêve conclue entre Étienne Bathori et Ivan le Terrible, sous les auspices de Grégoire XIII, dont le tzar avait invoqué la médiation.

«L'ouvrage du père Pierling nous fournit aussi des détails inédits sur le projet d'une croisade universelle contre les Turcs, formé par Ch. Bathori. Ce projet, pour lequel Sixte-Quint avait fourni un subside considérable, échoua à la suite de la mort imprévue du roi de Pologne. Je n'ai pu indiquer que d'une manière fort succincte les points principaux tracés par le père Pierling, dans un ouvrage qui mérite de fixer l'attention de tous les esprits curieux de connaître l'histoire des rapports de la papauté au XVIe siècle avec les États qui devaient former plus tard l'empire de Russie.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. l'abbé Thédenat, six mémoires relatifs aux antiquités de la Gaule :

«1° *Sur deux masques d'enfants de l'époque romaine trouvés à Lyon et à Paris* (Paris et Caen, 1886, extrait du *Bulletin monumental*).

«Le premier de ces masques, produit d'un hasard heureux, a été découvert à Paris dans le cimetière romain de la rue Nicole; il reproduit fidèlement les traits enfantins d'un petit Parisien mort au IIe ou au IIIe siècle de notre ère.

«Le second a été trouvé à Lyon, dans la tombe d'une jeune fille de dix ans, Claudia Victoria; il avait été moulé intentionnellement sur le visage même de la défunte. Cette circonstance lui donne un véritable intérêt.

Longtemps, et malgré des textes fort clairs pourtant, on n'admit pas que les anciens aient pratiqué le moulage en plâtre. Vasari attribuait cette invention au Verrochio. Pline cependant dit que les anciens moulaient en plâtre et même qu'ils moulaient, comme nous, sur le vif. L'auteur, à l'aide de textes intéressants et bien choisis, en s'appuyant aussi sur les découvertes nombreuses faites depuis le xve siècle, établit la vérité incontestable de ce fait. Il reprend à cette occasion l'étude de la célèbre tête de cire du musée de Lille et apporte ainsi une nouvelle contribution au travail d'ensemble entrepris par M. O. Benndorf, dans sa savante monographie des casques à visages et des masques trouvés dans les tombeaux antiques.

« 2° *Liste des noms gaulois, barbares ou supposés tels, tirés des inscriptions* (Paris, 1886, in-8°, extrait de la *Revue celtique*).

« C'est un supplément important à la liste des noms gaulois, dressée, il y a quelques années, par le général Creuly et par notre savant confrère M. A. de Barthélemy. Cette liste avait besoin d'être rectifiée sur quelques points et complétée à l'aide des nouvelles découvertes épigraphiques. M. l'abbé Thédenat a entrepris ce travail utile, et le public spécial auquel il s'adresse lui en saura gré.

« 3° *Sur deux bornes milliaires trouvées dans le Var* (Paris, 1886, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*).

« Ces deux bornes appartiennent à la grande voie Aurélienne, qui traversait le sud de la Narbonnaise et mettait en communication l'Espagne et l'Italie.

« L'une a été élevée sous le règne de Tibère, l'autre sous celui de Néron. L'auteur a réuni autour de ces deux inscriptions tous les milliaires de la même section de route portant les noms des mêmes empereurs; il a relevé lui-même les textes sur les monuments originaux, c'est dire qu'il en donne une excellente transcription, accompagnée de tous les renseignements qui peuvent aider à les comprendre et à en faire ressortir l'intérêt géographique et historique.

« 4° *Antiquités romaines trouvées par M. Payard, à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle)* (Paris, 1886, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*).

« Un curieux bas-relief provenant de Deneuvre, près de Baccarat, porte un sujet intéressant pour l'étude des métiers dans l'antiquité. Il représente deux scieurs de long en train de travailler. Comme de nos jours, la pièce de bois est placée sur un chevalet formé de quatre pieds obliques; les deux ouvriers, l'un dessus, l'autre dessous, manœuvrent une longue scie.

« 5° *La stèle de Senobena* (Paris et Caen, 1888, in-8°, extrait du *Bulletin monumental*).

« Un monument funéraire de basse époque, trouvé dans le cimetière romain de Tavaux (Jura) et consacré à une femme appelée Senobena, offre aux archéologues un intérêt particulier à cause d'un détail du costume antique. Cette femme porte sur le bras gauche une pièce d'étoffe oblongue garnie de franges. C'est la *mappula* : *mappula quae in sinistra parte gestatur, qua pituitam oculorum detergimus.* M. l'abbé Thédenat a cité à cette occasion tous les textes et les monuments relatifs à l'usage de ce linge. Il a écrit ainsi une véritable monographie du manipule ou, si l'on aime mieux, du mouchoir dans l'antiquité.

« 6° *Lettre de Calvet à Fauris de Saint-Vincent, sur des antiquités trouvées à Cadenet* (*Vaucluse*) (Paris, 1888, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLVIII).

« Cette lettre, conservée dans les manuscrits de Calvet, à la bibliothèque de Marseille, est fort importante pour l'histoire des antiquités de Cadenet. Elle renferme surtout des détails précieux sur un trésor découvert à Cadenet, en décembre 1772, et composé de bijoux d'or et de vases d'argent.

« Ces différents travaux ont entre eux un lien commun; ils se rapportent tous à nos antiquités nationales. Ils sont écrits d'une façon agréable, et faits avec un soin et une méthode qu'on souhaiterait voir imités par tous les érudits qui s'occupent des monuments de notre Gaule. »

M. Héron de Villefosse offre ensuite, au nom de l'auteur, M. Angelo Lupattelli, l'un des conservateurs du musée de Pérouse, une brochure ayant pour titre : *Il museo etrusco e romano di Perugia; notizie raccolte ed ordinate* (Pérouse, 1889, in-8°).

« Cette brochure est une plaidoirie en faveur du musée étrusque de Pérouse, dont le déplacement était projeté et qui devait être transporté à Rome pour augmenter des séries de même nature. L'auteur rappelle les noms et les travaux des archéologues pérugins qui, depuis le XVII° siècle, ont contribué à enrichir le musée municipal et à y faire entrer tant de monuments intéressants pour l'histoire et l'archéologie étrusques. Augmenté par les dons des habitants de la ville, formé avec les antiquités découvertes dans les environs immédiats de Pérouse, ce musée renferme l'histoire vivante de la contrée au milieu de laquelle il est placé, et son déplacement serait considéré comme un véritable malheur pour le pays. »

M. Héron de Villefosse présente en troisième lieu à l'Académie, au nom de M. le docteur Rouire, un mémoire intitulé : *Une page de l'his-*

toire des guerres puniques; bataille entre Xantippe et Régulus (Paris, 1888, in-8°, extrait de la *Nouvelle Revue*).

« Après avoir étudié sur le terrain les différents emplacements proposés par les historiens modernes pour le théâtre de la bataille dans laquelle Xantippe défit l'armée de Régulus, M. le docteur Rouire arrive à cette conviction personnelle que le point précis qui satisfait à toutes les données d'Appien et de Polybe se trouve à 30 kilomètres de la Sebkha Djeriba, dans l'intérieur des terres. C'est là qu'il croit retrouver exactement le lac que l'armée romaine dut longer pendant un jour, le fleuve qu'elle dut traverser, les collines où se tenaient les ennemis, enfin la plaine où se livra l'action et à travers laquelle s'échappèrent les soldats de Régulus. »

M. Viollet présente, de la part de M. de Maulde-la-Clavière, un ouvrage intitulé : *Les origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle. La veille de la Réforme* (Paris, 1889, in-8°).

« Sous ce titre, que je ne lui aurais peut-être pas conseillé s'il m'avait demandé mon avis, M. de Maulde nous offre une série fort attachante de tableaux de la Société française à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

« L'Église, le clergé et les idées religieuses, le roi, la police et la justice, le peuple sont étudiés tour à tour à l'aide de documents nombreux, très souvent inédits. Cette œuvre, riche de faits nouveaux et curieux, se termine par quelques réflexions d'un sens élevé et profond sur les relations modernes de l'Église et de l'État. Elles seraient dues, si j'en crois une indiscrétion autorisée, à une haute collaboration. »

SÉANCE DU 10 JANVIER.

M. Maspero dépose sur le bureau deux notices, dont il est l'auteur, intitulées :

The inscriptions of Siût Der Rîfeh, collected by F. L. Griffith, etc. (in-8°, extrait de la *Revue critique* du 9 décembre 1889);

De quelques termes d'architecture égyptienne (in-8°, extrait des *Proceedings of the Society of Biblical archæology*, juin 1889).

M. Maspero offre ensuite *Le pavillon de Nectanèbe II à Philæ*, par M. Georges Bénédite (in-8°, extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*).

M. Paul Meyer présente à l'Académie la 5e livraison (CAST-CLIVY) du grand dictionnaire de la langue anglaise publié par le docteur J.-A.-H.

Murray, à l'aide des matériaux recueillis par la Société philologique de Londres : *A new English dictionary on historical principles*, part V (Londres, 1889, in-4°).

«Cette livraison est la seconde du deuxième volume, qu'elle conduit jusqu'à la page 508. Le tome premier contenait 1240 pages. C'est donc un total de 1748 pages, qui renferment à peu près autant de matière que les 2080 pages dont se composent les deux premiers tomes du dictionnaire de Littré. Mais le tome II de Littré se termine avec la lettre H, tandis que la 5e livraison du dictionnaire anglais s'arrête au tiers de la lettre C. Si l'on considère l'immense étendue des dépouillements, le nombre infini des vérifications, la précision avec laquelle les sens ont été déterminés et classés, les soins minutieux apportés à l'impression, on devra reconnaître que cette immense entreprise est conduite avec toute la célérité que comporte une bonne exécution. En effet, c'est à la fin de 1884 que la première livraison a paru (elle a été présentée à l'Académie dans sa séance du 15 février 1885), et cinq années ont suffi pour accomplir la sixième partie de la publication. Toutefois, cette progression n'a pas paru suffisante à la *Clarendon press*, qui édite l'ouvrage. Ainsi que je l'ai annoncé en présentant à l'Académie la quatrième livraison, un des collaborateurs de M. Murray a été chargé spécialement de certaines lettres, de sorte que le progrès pourra être calculé à deux livraisons par an. La présente livraison contient beaucoup de mots commençant par *ch* et par *ci* qui sont en général d'origine étrangère, principalement d'origine française. C'est dire qu'elles se recommandent particulièrement à notre attention. Pour toutes les questions étymologiques, même pour celles qui sont proprement du ressort de la philologie romane, M. Murray ne se borne pas à enregistrer les résultats acquis, il les contrôle, les complète ou même les modifie sur beaucoup de points : voir notamment les articles CAUSEY (chaussée), CEIL (orner une voûte, un plafond), CHALCEDONY (calcédoine), CHIMNEY (cheminée). L'article consacré aux divers sons qu'a pris en anglais le groupe *ch*, selon l'origine des mots où il se présente, est également intéressant. Comme toujours, l'une des principales difficultés de la tâche du lexicographe vient de ce que l'étymologie et surtout l'histoire des mots de notre langue reste encore à faire, dans une grande mesure. Diez n'a traité que d'un choix de mots, et ses conclusions sont en partie inacceptables. Littré ne s'est occupé que des mots français encore en usage, et le dictionnaire de M. Godefroy n'est ni étymologique ni historique. Sur bien des points, M. Murray aura devancé les romanistes.»

M. DELISLE présente un *Manuel de paléographie latine et française*,

du VIe au XVIIe siècle, suivi d'un dictionnaire des abréviations, avec 23 fac-similés en phototypie, par M. Maurice Prou (Paris, 1890, in-8°).

« L'auteur n'a point eu la prétention de composer un livre original et approfondi. Il a simplement voulu donner un résumé et un guide pratique qui sera très utile aux commençants et aux amateurs. Les fac-similés sont exacts et bien choisis, quoique trop peu nombreux. La seconde partie du volume contient un dictionnaire des abréviations, qui est un bon abrégé du grand lexique de Walter, avec des additions nombreuses se rapportant principalement aux écrits d'origine française. »

SÉANCE DU 17 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente l'ouvrage intitulé : *L'Asie centrale (Thibet et régions limitrophes)*, par M. J.-L. Dutreuil de Rhins (Paris, 1889, in-4° et atlas in-fol.).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose ensuite sur le bureau la 1re partie du tome XXXIII du recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* (Paris, 1890, in-4°).

Sont encore offerts :

Corpus inscriptionum latinarum, vol. III, supplément, *Inscriptionum Illyrici latinarum supplementum*, 1er fascicule (Berlin, 1889, in-fol.);

Annales du Musée Guimet, t. XV : *La Siao Hio ou morale de la jeunesse, avec le Commentaire de Tchen-Siuen*, traduite du chinois par M. C. de Harlez; t. XVI : *Les hypogées royaux de Thèbes*, par M. E. Lefébure (Paris, 1889, in-4°);

Antiche monete siciliane, pubblicate pel primo, par M. Giovanni Fraccia (Rome, 1889, in-8°, extrait du journal *il Buonarroti*);

Su due contramarche in monete romane, par le même (Bologne, 1889, in-8°).

M. l'abbé DUCHESNE offre à l'Académie le 5e fascicule de sa publication intitulée : *Le Liber pontificalis, texte, introduction et commentaire*, qui fait partie de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 2e série, vol. III, 5 (Paris, 1889, in-4°).

M. l'abbé DUCHESNE prend ensuite la parole pour une présentation :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. l'abbé A. Clerval, directeur au grand séminaire de Chartres, une brochure intitulée : *La famille Chardonel, en latin Cardinalis, et les vitraux de la chapelle du Pilier dans la cathédrale de Chartres* (Chartres, 1889, in-8°).

« Dans notre séance du 8 février dernier, M. de Mély nous avait

donné lecture d'un mémoire d'après lequel un des vitraux les plus anciens de la cathédrale de Chartres devait être attribué à un cardinal Étienne, archevêque de Strigonie ou Gran en Hongrie. Le principal argument de cette attribution était une inscription, qui figure sur le vitrail, et qui est ainsi conçue : *Stephanus Cardinalis dedit anc vitream.* M. l'abbé Clerval, un jeune prêtre très laborieux et déjà connu par plusieurs travaux sur le moyen âge chartrain, a repris l'étude de cette inscription et du vitrail lui-même; il est parvenu à démontrer que le mot *Cardinalis* ne doit pas être considéré ici comme un titre ecclésiastique, mais comme un nom propre; c'est la forme latinisée du nom d'une famille Chardonel, dont plusieurs membres figurent, au XIIIe siècle, parmi les dignitaires ou les bienfaiteurs de l'église de Chartres. Le donateur du vitrail, *Stephanus Cardinalis* ou Étienne Chardonel, fit partie du chapitre de Paris : il est nommé dans une charte de Notre-Dame, datée du mois de janvier 1249.»

M. DE ROZIÈRE offre à l'Académie, de la part de l'auteur, les quatre publications suivantes :

Coutumier d'Artois, publié d'après les manuscrits, etc., par M. Ad. Tardif, conseiller d'État honoraire, professeur de droit civil et canonique à l'École nationale des chartes (Paris, 1883, 1 vol. in-8° du *Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire du droit*);

Coutumes de Toulouse, publiées par le même (Paris, 1883, in-8°, même recueil);

Coutumes de Lorris, publiées par le même (Paris, 1885, in-8°, même recueil);

Le droit privé au XIIIe siècle, d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier, par le même (Paris, 1886, in-8°).

Notre confrère s'exprime en ces termes :

«Je viens encore aujourd'hui déposer sur le bureau de l'Académie plusieurs publications relatives à l'histoire de notre ancien droit. Je ne crois pas devoir m'en excuser. L'histoire des législations a toujours été considérée par l'Académie des inscriptions comme une des parties les plus importantes de son patrimoine scientifique, et c'est à cet ordre d'études que M. le marquis de Pastoret, M. Pardessus, M. le comte Beugnot et M. Laboulaye ont dû l'honneur de siéger dans son sein. J'ose donc espérer qu'elle accueillera avec bienveillance les quatre volumes, dont un des plus anciens et plus éminents professeurs de l'École des chartes, M. Adolphe Tardif, a bien voulu me charger de lui faire hommage.

«Mais avant d'entrer dans le détail des travaux de M. Tardif, il im-

porte de signaler le rapport intime qui existe entre les ouvrages du savant professeur et son enseignement. M. Tardif a cru que le meilleur moyen d'exciter l'intérêt et de fixer l'attention de ses auditeurs, dont la plupart sont étrangers aux études juridiques, était d'adopter la méthode qui prévalait dans nos anciennes universités, celle des lectures faites en commun par le maître et par les élèves. Or cette méthode suppose que chaque élève a sous les yeux le texte expliqué par le maître; et comme les sources originales de notre ancien droit sont aussi nombreuses que variées, et que, pour ne parler que de celles qui sont imprimées, les unes ont été publiées à très petit nombre, tandis que les autres sont enfouies dans de volumineuses collections ou dispersées dans des recueils périodiques, il en résulte que le maître se trouve le plus souvent forcé de donner lui-même une édition spéciale des textes qui doivent servir de base à ses leçons. C'est à cette nécessité que M. Tardif a cédé pour demeurer fidèle au système d'enseignement qu'il avait adopté, et c'est ainsi qu'il a été conduit à publier, en 1883, 1884 et 1885, de nouvelles éditions de l'ancien Coutumier d'Artois, de la Coutume de Toulouse et de la Coutume officielle de Lorris.

«I. L'ancien Coutumier d'Artois est l'œuvre d'un praticien qui fréquentait les cours royales ou seigneuriales d'Arras, de Doullens, d'Ancre, de Hesdin, et qui devait à son expérience personnelle la connaissance des règles de droit particulières à sa province. Plusieurs indications chronologiques, soigneusement recueillies par M. Tardif, prouvent que ce Coutumier a été rédigé aux environs de 1300 et qu'il n'est par conséquent postérieur que d'un petit nombre d'années au *Conseil* de Pierre de Fontaines et aux *Établissements* de saint Louis. On y signale même quelques emprunts faits à ces deux compilations; mais les emprunts dont il s'agit reproduisent uniquement des principes généraux de droit et de justice, qu'on rencontre également dans d'autres Coutumiers, ou des dispositions de droit romain, que tous les praticiens de l'époque puisaient probablement aux mêmes sources. Il n'en saurait donc résulter contre l'auteur du vieux Coutumier d'Artois aucune accusation de plagiat. Cet auteur cite d'ailleurs très fréquemment le *Digeste*, le *Code* et les *Novelles*, ce qui n'a rien de surprenant puisque en Artois la coutume locale suivait de près le droit écrit. Son originalité consiste surtout dans le soin qu'il a pris d'accompagner ces citations d'exemples tirés des nombreux débats judiciaires auxquels il avait assisté.

«On ne connaissait jusqu'ici d'autre texte de ce coutumier que celui qu'Adrien Maillard a inséré en tête de la seconde édition (1739) de ses

Coutumes générales d'Artois, d'après un manuscrit du XIVe siècle provenant du fonds Colbert. Malheureusement cette édition est d'une extrême incorrection; les fautes de lecture y abondent, et ce qui est plus grave, c'est que Maillard s'est permis de modifier ou même de refaire, en imitant de son mieux le langage du vieux jurisconsulte artésien, les nombreux passages qu'il ne comprenait pas. M. Tardif a retrouvé à la Bibliothèque nationale le manuscrit dont Maillard s'était servi. Il en a fait la base de sa nouvelle édition et s'est attaché, en paléographe exercé, à le reproduire fidèlement. Il y a joint un certain nombre de variantes tirées d'un autre manuscrit de la même bibliothèque, que Maillard n'avait pas connu, et qui offre de l'intérêt au point de vue philologique parce qu'il est écrit dans un dialecte différent.

«II. Le Coutumier d'Artois est une œuvre privée, écrite en langue vulgaire. La Coutume de Toulouse au contraire est une œuvre officielle, rédigée comme tous les actes publics du XIIIe siècle en langue latine. Son origine, qu'il est assez difficile de déterminer, paraît remonter aux ordonnances et sentences des consuls, qui étaient consignées au jour le jour sur les registres municipaux. Quant aux engagements pris par Simon de Montfort en 1216, par Raymond VII en 1222, par Alphonse de Poitiers en 1251, par Philippe III lui-même en 1273, de respecter et confirmer les anciennes franchises et libertés de la ville, ils ne visaient probablement que l'organisation de la municipalité et le mode d'élection des consuls ou capitouls. Ce fut seulement en 1283 que les Coutumes proprement dites, transcrites par les soins des consuls sur un rôle spécial, furent soumises à l'approbation du Roi, qui les fit examiner par son Conseil et les confirma, à l'exception d'une vingtaine d'articles qui étaient définitivement rejetés ou qu'il se réservait de faire étudier ultérieurement. Elles furent, au mois d'octobre de la même année, renvoyées à trois commissaires chargés de collationner le texte du rouleau soumis au Roi avec celui des registres municipaux, et de s'assurer par le serment des consuls, assistés de quelques notables, qu'elles reproduisaient fidèlement le droit traditionnel de la cité. Les circonstances politiques ne permirent pas aux commissaires de s'acquitter immédiatement de leur tâche. Ils durent attendre jusqu'au 6 février 1286 pour proclamer la parfaite conformité des deux textes et conférer solennellement le caractère légal aux dispositions qu'ils renfermaient. En même temps ils ordonnèrent qu'il en fût dressé deux copies officielles, dont l'une devait rester entre les mains des consuls, tandis que l'autre serait remise au viguier. Les consuls profitèrent de cette circonstance pour faire cesser la confusion qui

avait régné jusque-là dans le corps des Coutumes. Les articles, auxquels il ne fut d'ailleurs rien ajouté ni changé, furent rangés dans un ordre méthodique, divisés en quatre parties principales, subdivisés en titres, accompagnés de rubriques, et c'est sous cette forme définitive qu'ils sont restés en vigueur, grâce aux nombreuses modifications introduites par la jurisprudence, jusqu'à la promulgation du Code civil.

«Il était difficile de rencontrer parmi les monuments juridiques du midi de la France un texte plus important, dont la rédaction eût été entourée de formalités plus solennelles et qui eût joui d'une plus grande autorité. C'est donc avec raison que M. Tardif l'a choisi pour servir de base à ses leçons; mais la publication ne laissait pas que d'offrir quelques difficultés. D'une part, l'édition *princeps* donnée en 1544 par Jean de Casevielle, avocat au Parlement de Toulouse, présentait de nombreuses incorrections; la ponctuation, notamment, en était si défectueuse que le sens même des phrases devenait parfois difficile à saisir. D'autre part, la tradition des deux copies officielles exécutées en 1286 s'était perdue, et de nos jours l'opinion commune était qu'elles avaient péri. M. Tardif ne s'est pas laissé arrêter par cette légende, et ses recherches ont été couronnées de succès. Il a retrouvé à la Bibliothèque nationale l'exemplaire des consuls et celui du viguier, le premier sous le n° 9187 du fonds latin, le second sous le n° 9903. La démonstration qu'il donne de leur identité est irréfutable et mérite d'être signalée comme un modèle de discussion bibliographique. Grâce à cette découverte, le texte original de la Coutume a pu être rétabli d'une façon complète et certaine. L'exemplaire du viguier, dont la transcription avait été plus soignée que celle du registre consulaire, en forme le fond; celui des consuls a fourni un certain nombre de variantes, ainsi que les articles qui avaient été rejetés ou ajournés en 1283 par le Conseil du Roi.

«III. La Coutume de Lorris est, comme celle de Toulouse, une œuvre officielle, mais elle appartient à une autre période de notre histoire juridique. Ce n'est pas, en effet, à la célèbre charte de franchises accordée par Louis VI aux habitants de Lorris, confirmée par Louis VII en 1155, par Philippe Auguste en 1187 et successivement étendue à un grand nombre de villes, bourgs ou villages de la France centrale, qu'est consacrée la publication de M. Tardif, mais bien à la Coutume proprement dite, qui fut rédigée et promulguée au XVI[e] siècle en vertu de l'ordonnance de 1453. L'histoire de sa rédaction, dont M. Tardif a fidèlement retracé les péripéties, offre un curieux tableau de l'incertitude des divisions administratives et judiciaires à cette époque et des rivalités locales

IMPRIMERIE NATIONALE

qui en étaient la conséquence. Nous assistons d'abord à la lutte des bailliages de Montargis et d'Orléans, qui prétendaient l'un et l'autre au rang de chef-lieu des pays soumis à la Coutume et revendiquaient pour leurs officiers, gens d'église, nobles, praticiens et bourgeois le droit exclusif de la mettre en écrit. Viennent ensuite les protestations des châtellenies ou seigneuries qui ne ressortissaient ni au bailliage d'Orléans, ni à celui de Montargis, mais dont les habitants avaient été convoqués parce qu'ils étaient régis de temps immémorial par les mêmes usages que les justiciables de ces deux bailliages. Au milieu de ce conflit d'amours-propres et de petites passions, qui menacent à tout propos de faire appel au Parlement, on est frappé de la persévérance et du sang-froid avec lesquels les commissaires royaux s'acquittent de la tâche qui leur a été confiée. Ils écartent les oppositions des uns, donnent aux autres acte de leurs protestations, reçoivent les serments des comparants et dressent procès-verbal de leurs déclarations. A la fin, les deux adversaires obtinrent l'un et l'autre satisfaction. On rédigea deux Coutumes distinctes, celle de Lorris-Orléans, qui fut promulguée en 1509, et celle de Lorris-Montargis, qui était déjà consignée par écrit en 1494, mais qui ne fut revisée et promulguée qu'en 1531, après avoir attendu pendant près de trente-sept ans la sanction royale. Ces deux Coutumes, en quelque sorte parallèles, ne diffèrent que sur quelques points d'importance secondaire. Elles sont l'une et l'autre consacrées presque exclusivement aux matières civiles, et nous offrent dans ses traits généraux l'ensemble de ce droit commun coutumier qui prévalait dans le centre de la France à l'époque de la rédaction officielle des Coutumes. Toutefois M. Tardif, qui les a comparées avec un soin scrupuleux, a reconnu que celle de Montargis représentait plus fidèlement que celle d'Orléans les usages auxquels la petite ville de Lorris a donné son nom, et c'est pour ce motif qu'il lui a donné la préférence. L'édition qu'il en a publiée pour ses élèves reproduit, d'après les registres du Parlement, le texte officiel de 1531, tel qu'il a été arrêté et paraphé par les commissaires royaux.

«IV. On n'aurait qu'une idée bien incomplète de l'enseignement de M. Tardif, et des publications qui s'y rattachent, si l'on se bornait à l'examen des différents textes édités pour l'usage de ses élèves. Les conseils de ses amis l'ont heureusement décidé à donner au public un résumé des leçons auxquelles ces textes ont servi de base. Il y a trois ans, j'ai eu l'honneur d'offrir à l'Académie son traité de la *Procédure civile et criminelle* aux XIIIe et XIVe siècles. Je dépose aujourd'hui sur le bureau son traité du *Droit privé* pendant la même période. Le premier reproduisait en

grande partie les dispositions de l'ancien Coutumier d'Artois; le second fait connaître celles des Coutumes de Toulouse et de Montpellier. Les matières y sont rangées dans l'ordre traditionnel des *Institutes* de Gaius et de Justinien et de notre Code civil: les personnes, les biens, les successions, les donations et les contrats. C'est un tableau, très sommaire, mais à la fois très exact et très complet, du droit romain, tel qu'il avait été transmis aux habitants de la Gaule par la *Lex romana Wisigothorum* et tel qu'il a été pratiqué à titre de droit commun par nos provinces méridionales jusqu'au jour où les légistes et les Parlements l'ont battu en brèche pour y substituer le pur droit de Justinien.»

M. de Rozière présente ensuite deux autres ouvrages :

1° *Notice sur le formulaire de Guillaume de Paris*, par M. L. Tanon (Paris, 1888, in-4°, extrait des *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXII, 2[e] partie);

2° *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVI[e] siècle*, par M. C.-J. Beautemps-Beaupré, 2[e] partie : *Recherches sur les juridictions de l'Anjou et du Maine pendant la période féodale*, t. I[er] (Paris, 1890, in-8°).

De ces deux publications, l'une, celle de M. Tanon, a paru dans un recueil dirigé par la Compagnie, l'autre, celle de M. Beautemps-Beaupré, a été envoyée au concours des Antiquités de la France. Notre confrère se borne donc à faire hommage de l'une et de l'autre au nom des auteurs, et s'abstient de toute appréciation.

SÉANCE DU 24 JANVIER.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse à l'Académie les fascicules 3-5 de la 9[e] année des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, décembre 1889 (Paris et Rome, in-8°).

Sont encore offerts :

Les premières installations de l'Académie de France à Rome, d'après le plus ancien inventaire du mobilier et des travaux de cette institution, document retrouvé et publié par M. Aug. Castan, correspondant de l'Institut (Besançon, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*);

Opinion du commandeur J.-B. de Rossi dans la question des Capitoles provinciaux, par le même (in-8°, extrait des mêmes *Mémoires*);

Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève (1838-1888), par M. Édouard Favre, vice-président (Genève, 1889, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Lejay, un volume intitulé : *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or* (Paris, 1889, in-8°, 80e fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*).

« M. Paul Lejay est un élève de la conférence d'épigraphie latine et antiquités romaines à l'École pratique des hautes études. Le présent mémoire lui a valu le titre d'élève diplômé de la section d'histoire et de philologie de la même École; c'est un recueil de trois cents textes romains environ, découverts dans le département de la Côte-d'Or. L'auteur les a réunis en les copiant et en les décrivant lui-même sur place, autant que cela lui a été possible; il les a entourés de tous les documents nécessaires à leur contrôle et à leur explication. Chaque numéro comprend quatre parties essentielles : la description des monuments, le texte avec la transcription, la bibliographie et le commentaire. Ces différentes parties sont traitées avec beaucoup de soin et une excellente méthode. Le volume se termine par des tables nombreuses et bien comprises qui facilitent les différents genres de recherches. On doit surtout louer M. Lejay de ne pas être tombé dans un défaut trop fréquent chez certains éditeurs d'inscriptions romaines, défaut qui consiste à faire passer *in extenso* sous les yeux du lecteur toutes les mauvaises transcriptions d'un même texte. Ce système est déplorable; il allonge bien inutilement le travail et cause au chercheur une perte de temps fâcheuse; il peut amener aussi des confusions regrettables. Une simple mention avec une remarque plus ou moins brève atteindrait le même but. Un travail gagne toujours à être concis et ce n'est pas l'épaisseur d'un volume qui en fait l'intérêt. A ce point de vue, M. Paul Lejay a suivi un plan parfait, et son recueil est composé avec une grande clarté et une simplicité qui n'exclut point l'abondance des renseignements.

« Ce genre d'ouvrages est particulièrement précieux pour tous ceux qui s'intéressent aux antiquités de la Gaule. Ils épargnent aux travailleurs beaucoup de recherches oiseuses et sont d'une grande utilité pratique. On ne saurait trop encourager ceux qui les entreprennent. Si chacun de nos départements ou chacune de nos anciennes provinces possédait un recueil d'inscriptions romaines, aussi complet et aussi bien rédigé que celui des inscriptions de la Côte-d'Or, le *Corpus* latin des trois Gaules serait terminé et nous n'aurions pas lieu de regretter que la direction de cette publication ait échappé à des mains françaises. Les travaux de ce genre ont du moins le mérite de conserver à notre pays une part de collaboration importante dans cette grande œuvre. »

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau un recueil de M. Émile Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge* (Paris et Melle, 1889, in-8°, avec un atlas de 56 planches), dont il regrette de ne pouvoir rendre compte, ce travail ayant été envoyé au concours des Antiquités de la France.

M. Anatole de Barthélemy fait hommage de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître sous ce titre : *Manuels Roret. Manuel de numismatique ancienne,* 2e édition (Paris, 1890, in-12, avec atlas de 12 planches).

« Cette édition était devenue nécessaire par suite des découvertes et des travaux des savants faits depuis près de quarante ans; le temps n'a pas permis de faire une refonte complète, mais l'ouvrage est mis à peu près à jour pour ce qui concerne les monnaies de la Péninsule ibérique, de la Gaule, de la République romaine, de la Bactriane, de la Cappadoce, etc. Le livre, comme l'indique le titre, est un ouvrage de vulgarisation. »

M. Siméon Luce offre à l'Académie son ouvrage intitulé : *La France pendant la guerre de Cent ans, épisodes historiques et vie privée aux* XIVe *et* XVe *siècles* (Paris, 1890, in-16).

M. Bréal présente, de la part de l'auteur, M. A. Barth, un *Bulletin des religions de l'Inde* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*).

« Après un intervalle de quatre ans, M. Auguste Barth donne au public savant un nouveau *Bulletin des religions de l'Inde.* Tous les indianistes connaissent ces rapports, où un juge des plus compétents soumet à une analyse aussi pénétrante que bienveillante les publications relatives soit à la religion, soit au rituel, soit à la théologie indienne. Depuis les travaux sur le Rig-Véda jusqu'au folk-lore et au journalisme contemporain, on embrasse d'un regard cette immense enquête, qui se fait à la fois en Europe et dans l'Inde, par l'effort combiné de tant d'hommes instruits et de chercheurs laborieux. Ces bulletins resteront comme un historique impartial de cette branche de la philologie. »

SÉANCE DU 31 JANVIER.

M. Georges Perrot offre à l'Académie le discours qu'il a prononcé sur la tombe de M. Piot et qui est reproduit dans la *Chronique des arts e de la curiosité* (n° 4, 25 janvier 1890).

Sont encore offerts :

The sacred books of the East, edited by F. Max Müller, vol. XXXIII,

contenant : *The minor law-books,* translated by Julius Jolly, part I, *Nârada, Brihaspati* (Oxford, 1889, in-8°);

Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou, par M. Jos. Berthelé (Melle, 1889, in-8°);

La polyandrie, ses origines communistes, adelphogamie, matriarcat, par M. Georges Raynaud (Paris, 1889, in-8°);

Su l'imitazione bizantina negli scritti dei glossatori, par M. Vito La Mantia (Rome, 1889, in-8°, extrait de la *Rivista italiana per le scienze giuridiche,* vol. VIII);

La costituzione greca del Codice de Testibus (IV, 20, 1) e le storiche origini dell' articolo 1341 del Codice civile, par le même (Rome, 1889, in-8°, extrait du même volume).

SÉANCE DU 7 FÉVRIER.

Sont offerts :

Les signes numériques des mesures babyloniennes de capacité, par M. J. Oppert, membre de l'Institut (1886, in-8°);

Documente privitóre la istoria Românilor, urmare la colectiunea luĭ Eudoxiu de Hurmuzaki, supplément I, vol. III, fasc. 2 : *Documente culese din archivele ministeriuluĭ afacerilor străine din Paris, 1793-1803,* de A.-J. Odobescu (Bucarest, 1889, in-4°);

Nederlandsch-chineesch woordenboek, etc., par G. Schlegel, t. IV, 3ᵉ livraison (Leyde, 1890, in-8°);

The sacred books of the East, edited by F. Max Müller, vol. XXXIV, contenant : *The Vedânta-Sûtras with the commentary by Sankarâkârya,* translated by G. Thibaut, part I (Oxford, 1890, in-8°).

M. Georges Perrot présente, au nom de l'auteur, un mémoire intitulé : *Application de nouveaux instruments de précision (cercle chromatique, rapporteur et triple décimètre esthétiques) à l'archéologie,* par M. Charles Henry (Paris, 1890, in-8°).

« Dans cette brochure, extraite de la *Revue archéologique,* M. Charles Henry, qui a donné déjà maintes preuves de la curiosité et de l'ingéniosité de son esprit, après avoir indiqué comment les sensations de forme et de couleur peuvent varier suivant les temps, cherche à fournir les moyens de comparer rigoureusement, au point de vue esthétique, les formes et les polychromies des divers âges. C'est ce qu'on ne pouvait faire sans instruments de précision capables de noter exactement à ce point de vue ces documents et de réaliser suivant des lois que l'on puisse considérer comme normales des harmonies de formes et de couleurs. Il

présente ici, sans aucun détail théorique, ses instruments aux archéologues, puis il montre comment on peut appliquer le rapporteur et le triple décimètre à l'étude morphologique de trois types bien connus de fabrication des amphores dans l'antiquité.»

M. Schlumberger a la parole pour un hommage:

«J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, de la part de MM. A. Engel et R. Serrure, du troisième volume de leur *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (Paris, 1889, in-8°).

«Ce troisième volume, qui contient le *Supplément* et les *Tables*, complète définitivement cette publication, qui fait grand honneur à ses auteurs et rendra de réels services à ceux qui s'occupent d'histoire et d'archéologie nationales. Comme l'œuvre de MM. Engel et Serrure est en ce moment soumise au concours du prix de numismatique, je m'abstiens d'en faire davantage l'éloge et me borne à déposer ce troisième volume sur le bureau de l'Académie.»

M. l'abbé Duchesne offre: *Novum Testamentum graece*, etc., vol. III, *Prolegomena*, 2e partie (Leipzig, 1890, in-8°).

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Caspar René Gregory, le 2e fascicule de ses *Prolégomènes* au Nouveau Testament grec de feu Tischendorf. Dans le premier fascicule, M. Gregory avait donné, avec les plus grands détails, le catalogue des manuscrits en onciale du Nouveau Testament; dans celui-ci, il énumère et décrit sommairement les manuscrits en minuscule, divisés en deux grandes classes, ceux qui renferment le texte complet des livres saints et ceux qui ne contiennent que des extraits, préparés pour l'usage liturgique, autrement dit les lectionnaires. Pour donner une idée de l'importance de ce travail, il suffit de dire qu'il porte sur 3539 manuscrits, dont 2352 contenant des livres complets et 1187 des leçons liturgiques. M. Gregory espère terminer cette année même la publication de ses *Prolégomènes*, qui seront un trésor inappréciable de renseignements sur l'histoire du texte du Nouveau Testament.»

SÉANCE DU 14 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 5e fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour 1889, septembre-octobre (Paris, 1889, in-8°).

Sont offerts:

Anniversary adress to the Numismatic Society of London, 20 juin 1889,

par le Président, M. John Evans, correspondant de l'Institut (Londres, 1889, in-8°, extrait du *Numismatic Chronicle*);

Le baron de Witte, par M. Robert Mowat (Bruxelles, in-8°, extrait de la *Revue belge de numismatique*, année 1889);

Histoire de l'hôpital-hospice de Gayette jusqu'à nos jours, par M. E.-J. Choussy (Paris et Bruxelles, 1882, in-8°);

Fac-similé du sermon sur le Jugement dernier de Bossuet et fac-similé de deux plans de sermons de deux de nos plus grands saints, saint Vincent de Paul et saint François de Sales, publiés par le même (Paris et Bruxelles, 1884, in-8°);

Rectifications littéraires et historiques, par le même (Paris et Bruxelles, in-8°).

M. de Rozière offre, de la part de M. J. Finot, une brochure intitulée : *Projet d'expédition contre les Turcs, préparé par les conseillers du duc de Bourgogne Philippe le Bon (janvier 1457)* (Lille, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société des sciences de Lille*).

M. Gaston Paris présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *English wayfaring life in the middle ages (XIVth century)*, par M. J.-J. Jusserand, traduit du français par miss Lucy Toulmin Smith (Londres, 1890, in-8°);

2° *Varia provincialia. Textes provençaux en majeure partie inédits*, publiés et annotés par M. Camille Chabaneau (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue des langues romanes*).

M. l'abbé Duchesne a la parole pour un hommage :

«Les Facultés récemment transférées de Douai à Lille inaugurent en ce moment un recueil des *Travaux et Mémoires* publiés par leurs professeurs. Les trois premiers fascicules viennent de paraître en même temps. Deux d'entre eux, traitant de mathématiques et de physique, seront présentés à l'Académie des sciences. Je viens vous offrir le troisième, au nom de son auteur, M. Paul Fabre, maître de conférences, et au nom de la Faculté des lettres. Il est intitulé : *Le Polyptyque du chanoine Benoît* (Lille, 1889, in-8°)

«C'est une étude sur une compilation relative à la fois aux temporalités et aux cérémonies de la cour romaine; elle fut rédigée par un chanoine de Saint-Pierre, vers l'année 1142. M. Fabre se propose de revenir plus tard sur ce qui concerne les temporalités. Quant aux descriptions de cérémonies, elles étaient connues, pour l'ensemble, par une publication de Mabillon, qui inséra dans son *Museum italicum*, t. II, le texte de l'*Ordo romanus* de Benoît, d'après un manuscrit de la Vati-

cane. Mais ce manuscrit était incomplet. M. Fabre en a retrouvé un meilleur à la bibliothèque de Cambrai. Dans celui-ci, entre autres choses nouvelles, figurent diverses descriptions des fêtes populaires de Rome, au XIe et au XIIe siècle, la fête des calendes de janvier, le carnaval (*ludus carnelevarii*), la mi-carême, les vêpres pascales, la *cornomanie*. Celle-ci se célébrait le samedi de la semaine de Pâques. Il était rare que le pape et sa cour n'eussent aucun rôle dans ces réjouissances des Romains. Le dimanche du carnaval on voyait le pontife, flanqué du préfet de Rome et suivi d'un nombreux cortège, se diriger à cheval vers le Testaccio, où avait lieu alors la cérémonie de la *dimissio carnum*. Dans d'autres circonstances, pour la *cornomanie* surtout, c'est au Latran que l'on se portait. Héritier des anciens empereurs, le pape comprenait qu'il ne devait pas se borner à gouverner ses sujets, ni même à les nourrir, mais qu'il lui fallait encore les amuser. Il s'installait sur un balcon de son palais et assistait paternellement à des spectacles un peu étranges. Après quoi on lui chantait des *laudes*, en latin et même en grec. Ces chansons voient ici le jour — on peut le dire — pour la première fois. Le texte en est bien altéré, surtout celui des chansons grecques. M. Fabre en a tenté la restitution. On y trouve des détails intéressants : les enfants des écoles, car c'est eux qui forment le chœur, applaudissent au retour du printemps, à Mars mettant Février en fuite, à l'hirondelle, au renouveau de la campagne et de la joie. Ils célèbrent leurs maîtres, décrivent l'enseignement de l'alphabet, font des vœux pour le triomphe de la Romanie, *Ῥωμανία νίκα*! complimentent toutes les autorités et spécialement le Saint-Père, à qui, en terminant, ils adressent une demande de *buona mancia*.

« Je n'ai aucun doute que cette publication, exécutée avec beaucoup de conscience, ne soit agréable et utile à ceux de nos confrères qui s'occupent du moyen âge et de ses usages populaires. L'Académie l'accueillera comme un excellent spécimen des recherches érudites du corps savant qui lui en fait hommage. »

M. Maspero offre, au nom de l'auteur, *Christophe Colomb, les Corses et le Gouvernement français*, par M. H. Harrisse (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue historique*).

« C'est proprement une lettre que M. Harrisse adresse à M. l'abbé Casabianca, pour le féliciter d'avoir refusé d'admettre les théories de son compatriote, M. l'abbé Casanova, qui fait naître Christophe Colomb à Calvi en Corse. M. Harrisse réfute, une fois de plus, avec plus d'énergie peut-être qu'il n'était nécessaire, les raisonnements et les affirmations de M. l'abbé Casanova : les documents par lesquels il les combat sont déci-

sifs et il les a exposés lui-même avec tant d'éclat dans un ouvrage spécial que je n'ai pas à les reproduire ici. Je me bornerai à attirer l'attention de l'Institut sur deux faits qu'il signale et qui ont une certaine gravité. L'opinion de M. Casanova a trouvé écho dans le public, et un agrégé de l'Université l'a fait pénétrer dans l'enseignement secondaire, au grand détriment de la vérité historique. De plus, un de ses partisans les plus chauds, M. l'abbé Peretti, a cru pouvoir conclure d'un passage mal compris d'un de nos *Comptes rendus* que l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait admis par la bouche de son président d'alors, M. Gaston Paris, l'authenticité d'une pièce de vers latins, qui prouverait que Christophe Colomb était de Calvi. M. Harrisse relève comme il convient cette assertion, et n'a pas de peine à montrer que ni l'Académie en général, ni son président en particulier, n'ont approuvé en quoi que ce soit les opinions de MM. Casanova et Peretti.»

M. Gaston Paris dit que l'erreur où est tombé M. Peretti a son origine dans un article de journal, dont l'auteur, en rendant compte de la séance où la pièce de vers latins en question avait été présentée à l'Académie, avait inexactement reproduit l'observation faite à ce propos par le Président.

M. Maspero présente ensuite *Quelques observations sur l'épisode d'Aristée, à propos d'un monument égyptien*, par M. Philippe Virey (Paris, 1889, in-8°).

«Un scholiaste de Virgile exprime l'opinion que le poète latin a emprunté l'épisode d'Aristée à Euphorion ou à quelqu'un des poètes d'Alexandrie; il ajoute que la croyance aux abeilles nées de la putréfaction d'un taureau était d'origine égyptienne. M. Virey, étudiant les figures du tombeau de Rekhmirî à Thèbes, a été frappé de la ressemblance qu'il y a entre certaines scènes représentées sur les parois de ce tombeau et certains traits du poème latin. Il a essayé d'étendre la comparaison à l'épisode d'Aristée tout entier et il a relevé d'autres points de ressemblance qui lui avaient échappé à première vue. Il est arrivé à cette conclusion que le scholiaste de Virgile avait raison dans ses appréciations, que l'épisode d'Aristée est rempli d'allusions à des faits et à des coutumes de l'Égypte, et que Virgile, en empruntant son œuvre au poète alexandrin, lui a pris et nous a transmis sans le savoir beaucoup d'idées qui appartiennent en propre à l'Égypte. Il en vient, et ce n'est pas le moins curieux de son affaire, à illustrer le texte des *Géorgiques* avec des figures empruntées à des monuments égyptiens.»

M. Delisle présente le tome V du *Catalogue général des manuscrits de*

la bibliothèque de l'Arsenal, par M. Henry Martin (Paris, 1889, in-8°).

Le Président fait hommage, au nom de l'auteur, d'un volume intitulé : *Grammatica elementare della lingua amariña,* par M. Ignazio Guidi (Rome, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

Est offert :

Thesaurus syriacus, edidit R. Payne Smith, fasc. VIII (Oxford, 1890, in-4°).

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. l'abbé A. Fabre, un volume intitulé : *Chapelain et nos deux premières Académies* (Paris, 1889, in-8°).

« Cet ouvrage, qui intéresse au premier chef l'Académie française, intéresse aussi notre Académie, à laquelle l'auteur a consacré cinq chapitres fort bien faits, d'après les documents officiels. »

M. Gaston Paris présente deux volumes intitulés : *Arsène Darmesteter, Reliques scientifiques, recueillies par son frère* (Paris, 1890, in-8°).

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le premier exemplaire d'un ouvrage que l'Académie ne peut manquer d'accueillir avec émotion et sympathie, les *Reliques scientifiques* d'Arsène Darmesteter, recueillies et mises en ordre par les soins pieux de son frère James. On sait ce que la science et le haut enseignement ont perdu par le coup subit qui a frappé Arsène Darmesteter; j'ai dit moi-même sur sa tombe à quel point j'appréciais, en même temps que les rares qualités de son cœur, les dons éminents de son esprit, la sûreté de sa méthode, la largeur de ses vues, l'importance des résultats obtenus par ses efforts. J'aurai prochainement, je l'espère, l'occasion de revenir sur les traits distinctifs de son caractère scientifique et sur le haut prix de ses travaux, en présentant à l'Académie le premier fascicule de ce *Dictionnaire* déjà célèbre, qu'il ne lui aura pas été donné de voir paraître. Aujourd'hui je me borne à offrir ces deux beaux volumes, ornés d'un portrait qui fait revivre la physionomie aimable, intelligente et ouverte de celui que nous regrettons, et précédés d'une notice dont tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la simple et profonde impression. Presque tous les morceaux qui les composent étaient déjà connus et plusieurs sont devenus classiques dès leur apparition. L'article sur le *Talmud,* qui ouvre la collection, révélera Arsène Darmesteter sous un aspect nouveau à ceux qui ne l'ont connu que comme romaniste. Pour moi, c'est le premier ouvrage de lui que j'ai lu, car il l'avait composé tout jeune encore, et il comptait en faire le point de départ

d'une série d'études sur l'histoire intellectuelle et morale du judaïsme. On sait comment une cellule de ce vaste organisme conçu dans sa tête, l'étude des gloses françaises de Raschi, se développa peu à peu au point d'atrophier toutes les autres, et comment le jeune talmudiste devint un des maîtres de la philologie française. Dès son début, il montrait d'ailleurs cette finesse, cette circonspection, cette puissance de déduction et cet esprit vraiment philosophique qui devaient donner tant de valeur à tous ses travaux. Il est mort bien avant l'âge, mais, comme son frère le dit avec une juste fierté, il n'est pas de ceux dont on dit seulement qu'ils promettaient de grandes choses; s'il a laissé à l'état de projets quelques-unes des œuvres dont il avait conçu le plan, celles qu'il a exécutées, et dont nous avons ici quelques-unes des plus considérables achevées, ont toutes agrandi et fécondé la science et suffisent à illustrer son nom.»

M. Delisle présente, au nom de M. Ph. Tamizey de Larroque, notre correspondant, le tome II de sa publication des *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (Paris, 1890, in-4°).

M. Oppert présente, de la part de M. Schrader, le second fascicule de la collection des textes cunéiformes assyriens et babyloniens, en transcription et en traduction, publiée sous la direction de M. Eberhard Schrader, par MM. Abel, Bezold, Jeason, Peiser et Winckler : *Keilinschriftliche Bibliothek. Sammlung von assyrischen und babylonischen Texten in Umschrift und Übersetzung*, II (Berlin, 1890, in-8°).

«Nous accueillons avec une grande satisfaction la publication de ce fascicule, qui contient la transcription et la traduction des textes historiques de Teglathphalasar, Salmanassar, Sargon, Sennachérib, Assarhaddon, Assurbanabal (Sardanapale) et des derniers rois de Ninive. Aucun de ces textes n'est inédit, ni traduit ici pour la première fois; ce qui est utile et digne de notre reconnaissance, c'est l'exactitude minutieuse avec laquelle les textes sont rétablis, et qui fait de cette œuvre un recueil très utile pour tous ceux qui s'occupent de ces documents très importants au point de vue de la langue et de l'histoire. Les traductions sont faites avec conscience et habileté, et aussi parfaites qu'elles sauraient être dans l'état de nos connaissances actuelles. Les traductions des textes de Teglathphalasar, de Sennachérib méritent surtout notre éloge; quant à la traduction de celui d'Assurbanabal, nous aurions bien des réserves à formuler et même quelques contresens fâcheux à signaler, que l'étude des travaux antérieurs aurait dû ne pas laisser naître.

«Comme appendice, nous trouvons la traduction de la chronique

babylonienne, traduite pour la première fois dans les *Comptes rendus de l'Académie*, et surtout la liste des rois babyloniens, revue par M. Schrader sur les originaux, avec cette précision qui distingue les travaux du chef de l'école assyriologique d'Allemagne.

« M. Schrader présente également à l'Académie un mémoire spécial sur ces mêmes documents importants, avec une gravure héliographique. Dans une séance de l'Académie, l'auteur d'une lecture avait prétendu avoir appris, par des amis de Londres, que les textes cunéiformes du Musée britannique, dont le témoignage rendait impossible la fixation d'une date proposée vers 2150 avant J.-C., étaient absolument illisibles. Ces textes, découverts et publiés par M. Pinches, vérifiés par M. Oppert, sont de nouveau édités, avec un soin diplomatique, par M. Schrader. L'éditeur, en envoyant ces publications à l'Académie, confirme les objections capitales et arithmétiques élevées par M. Oppert. Cette protestation est d'autant plus nécessaire que, dans d'autres publications, on a répété l'assertion absolument inexacte, sur l'illisibilité imaginaire de ces inscriptions chronologiques. »

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

Sont offerts :

Société des antiquaires de Picardie. Album archéologique, 4e fascicule (Amiens, 1889, in-4°);

On the original inhabitants of Bharatavarsa or India, par M. Gustave Oppert, vice-président de la Société anthropologique de Bombay (Madras et Londres, 1889, in-8°).

M. Anatole DE BARTHÉLEMY offre, de la part de l'auteur, *La source minérale gallo-romaine de Coren et son trésor*, par M. Marcellin Boudet (Clermont-Ferrand, 1889, in-8°, extrait du *Bulletin de l'Académie des inscriptions, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*).

« M. Marcellin Boudet, président du tribunal civil de Saint-Flour, a désiré que j'offrisse à l'Académie une notice rédigée par lui, sur la source minérale retrouvée en 1886, à Coren, village situé à 5 kilomètres de Saint-Flour. Pour utiliser ces eaux, connues seulement des habitants du pays et souillées de matières terreuses, on dut faire des fouilles à l'effet de nettoyer et d'isoler la source. Les travaux firent trouver une caisse en bois de 1m,32 de largeur sur 1m,50 de profondeur, enfouie à 1m,32 au-dessous du niveau du ruisseau de Colsac. Le bois, préservé par les substances minérales, était devenu dur comme du bois de fer, et la caisse contenait une grande quantité d'objets exclusivement

romains qui y avaient été jetés; c'étaient des fragments de poteries variées, deux statuettes en bois, huit bracelets formés de fils de cuivre, un coq en terre blanche, une grande quantité de noisettes et de noix, un marteau en fer et cent quarante monnaies en bronze d'Auguste à Marc-Aurèle. Il y a lieu de croire qu'une bonne partie des objets déposés dans ce magasin ont été soustraits ou vendus au dehors.

« En attendant de nouvelles recherches qui permettront, très probablement, de remonter jusqu'à l'époque gauloise, il est toujours curieux de noter une nouvelle preuve de l'importance qu'il y a à chercher avec soin ce qu'un usage pieux faisait déposer dans les fontaines et les sources, dont le culte fut plus tard condamné par des conciles et un capitulaire. »

M. Schlumberger fait hommage du livre qu'il vient de faire paraître sous ce titre : *Un empereur byzantin au xe siècle, Nicéphore Phocas* (Paris, 1890, gr. in-8°).

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, 1889, 12e fascicule; 1890, 1er et 2e fascicules (Paris, 1889-1890, in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, 10e année, t. XX, nos 1, 2 (Paris, 1889, in-8°);

Annuaire statistique de la France, 12e année, 1889 (Nancy, 1889, gr. in-8°);

Archiv für österreichische Geschichte, vol. LXXIV (Vienne, 1889, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 1889, 4e série, *Rendiconti*, vol. V, fasc. 6-12 (Rome, 1889, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, nos 96-99 (Florence, 1889, in-8°);

Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville, 1888 et 1889 (Abbeville, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 152e livraison (Saint-Omer, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1889, nos 2, 3 (Amiens, 1889, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, janvier 1890 (Cracovie, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, du commandeur de Rossi, 4ᵉ série, 6ᵉ année, nᵒˢ 1, 2 (Rome, 1888-1889, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, livraisons 270-278 (Paris, 1889, gr. in-8°);

Journal asiatique, 8ᵉ série, t. XIV, n° 2; t. XV, n° 1 (Paris, 1889-1890, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne, 1888 (Châlons-sur-Marne, 1889, in-8°);

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, t. XVII (4ᵉ série, t. I), 1ʳᵉ partie (Abbeville, 1889, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2ᵉ série, t. XI, 1888 (Poitiers, 1889, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XII, nᵒˢ 87, 88 (Londres, 1889, in-8°);

Revista archeologica, estudos et notas, publicados sob a direcção de A. C. Borges de Figueiredo, vol. III, dernier fascicule, et vol. IV, n° 1 (Lisbonne, 1889-1890, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alex. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Institut, 3ᵉ série, t. XIV, nov.-déc. 1889 (Paris, 1889, in-8°);

Revue de la science nouvelle, publiée par l'Association scientifique pour la défense du christianisme, n° 28 (Paris, 1890, in-4°);

Revue des études juives, t. XIX, n° 38 (Paris, 1889, in-8°);

Revue des questions historiques, 25ᵉ année, 93ᵉ livraison (Paris, 1890, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, publiée par A. Allmer, correspondant de l'Institut, n° 55 (Vienne [Isère], 1889, in-8°);

Revue géographique internationale (directeur-gérant : Georges Renaud), nᵒˢ 169, 170 (Paris, 1889, in-4°);

Revue numismatique, dirigée par MM. Anatole de Barthélemy, Gustave Schlumberger, Ernest Babelon, 3ᵉ série, t. VII, 4ᵉ trimestre de 1889 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe, vol. CXVII, CXVIII (Vienne, 1889, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1890.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

MARS-AVRIL.

PRÉSIDENCE DE M. SCHEFER.

SÉANCE DU 7 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire d'épigraphie et antiquités sémitiques qui vient d'être créée au Collège de France.

Il adresse en même temps à l'Académie l'extrait du procès-verbal de la séance dans laquelle l'assemblée des professeurs du Collège de France a présenté, en première ligne, M. Clermont-Ganneau, et, en seconde ligne, M. Philippe Berger.

L'Académie procédera aux présentations dans sa prochaine séance.

L'Académie des sciences transmet à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mémoire de M. Ed. Schneider, ingénieur en chef de la province de Scutari d'Albanie, sur des antiquités préhistoriques découvertes dans la province d'Alep et aux environs d'Antioche.

Ce mémoire est renvoyé à l'examen de M. Alexandre Bertrand.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Hamy appelle l'attention de l'Académie sur les grands travaux récemment exécutés pour le déblaiement de quelques-unes des ruines les plus importantes du centre de Java. Ces monuments, d'une architecture élégante et bizarre qui s'inspire de celle de l'Inde, et dont l'antiquité peut remonter au ve siècle de notre ère, avaient été très incomplètement étudiés, encombrés qu'ils étaient d'une végétation puissante et en partie disloqués par les tremblements de terre. Ils sont aujourd'hui déblayés, on les a photographiés et M. Hamy met sous les yeux des membres de l'Académie une série de belles épreuves qui donnent une idée très complète de quelques-unes de ces ruines magnifiques, notamment de celles qui sont connues sous les noms de Tchandi Sari et de Tchandi Kali Bening. Des statues découvertes au Tchandi Plaossan sont particulièrement remarquables par la finesse du travail et la beauté des types qu'elles reproduisent.

M. H.-M.-P. de la Martinière présente un résumé des recherches et des premières fouilles qu'il a entreprises l'été dernier en Tingitane, sur l'emplacement de la ville de Lixus. L'importance de la mission dont M. de la Martinière est chargé par le Ministère de l'instruction publique s'est traduite, dit-il, par un certain nombre de documents inédits, levés du dispositif de l'acropole, des murailles phéniciennes, et par une série de photographies qui sont soumises à l'Académie.

M. le vicomte H.-François Delaborde communique un travail intitulé : *La vraie Chronique du religieux de Saint-Denis.*

Le nom de *Chronique du religieux de Saint-Denis* ne doit plus être donné, dit l'auteur de la communication, à la chronique de Charles VI, mais à une grande compilation latine dont cette histoire forme à peine le dernier quart, compilation comprenant l'histoire entière du monde chrétien, du moins depuis les origines de la monarchie française, et dont M. Delaborde a retrouvé, dans les manuscrits 553 et 554 de la Bibliothèque Mazarine, la partie correspondant à la période comprise entre les années 769 et 1270. Elle est l'œuvre d'un moine de Saint-Denis, histo-

riographe de France en titre d'office, et elle fut continuée quelque temps, au même titre et sur le même plan, sous Charles VII, par Jean Chartier. L'étude de ce texte est de nature à jeter de nouvelles lumières sur l'histoire si compliquée de la formation des *Chroniques de France.*

SÉANCE DU 14 MARS.

M. Bréal communique à l'Académie des nouvelles plus satisfaisantes de la santé de M. Maury et fait espérer que notre confrère pourra, au retour de la belle saison, revenir prendre part aux travaux de l'Académie.

M. Layard écrit à l'Académie pour la remercier de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant associé étranger.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président des détails sur les dernières découvertes[1].

Les plus curieuses ont été faites à Pompéi. On a trouvé deux nouvelles empreintes de cadavres, dont les creux ont fourni deux plâtres maintenant exposés. Il y avait en outre l'empreinte d'un arbuste, avec ses branches, ses feuilles et ses fruits. Le moulage a réussi et l'on a reconnu un laurier dont les baies ne mûrissent qu'à la fin de l'automne. On doutait, par suite du désaccord des manuscrits de Pline, si la célèbre éruption du Vésuve avait eu lieu le 24 août ou le 23 novembre. Voilà la question décidée en faveur de cette dernière date.

M. Geffroy signale en outre l'importance du nouveau recueil publié par l'Académie royale des *Lincei*, sous ce titre : *Monumenti antichi.*

Le Président annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire en la personne de l'un de ses correspondants, M. Deschamps de Pas, décédé à Saint-Omer.

Le Président du Conseil général des Facultés de Montpellier adresse à l'Academie une circulaire par laquelle il l'invite à se

[1] Voir aux Communications, n° X (p. 131-133).

faire représenter aux fêtes qui doivent avoir lieu, au mois de mai prochain, à Montpellier, à l'occasion de la célébration du sixième centenaire de l'Université de cette ville.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire d'épigraphie et antiquités sémitiques créée au Collège de France.

M. Clermont-Ganneau est présenté, en première ligne, par 32 voix sur 34 votants, et M. Philippe Berger, en seconde ligne, à l'unanimité des suffrages.

M. l'abbé Duchesne lit une note intitulée : *Une martyre africaine inconnue.*

Notre confrère signale à l'attention de l'Académie un document martyrologique nouvellement publié, la *Passion de sainte Salsa*, martyre à Tipasa, en Mauritanie. C'est l'histoire d'une idole détruite au milieu d'une fête païenne par une jeune fille de quatorze ans. La scène se passe sur le promontoire qui domine la ville de Tipasa. Surprise aussitôt par les païens, la jeune fille est assommée et jetée à la mer. Peu après, le capitaine d'un navire provençal mouillé dans le port de Tipasa retire son corps de la mer et lui donne la sépulture. Le récit donne d'autres détails d'un grand intérêt pour la topographie et l'histoire de ce point de la côte d'Afrique; on y trouve en particulier tout un épisode de la révolte du prince mauritanien Firmus, au temps de l'empereur Valentinien.

M. l'abbé Duchesne est désigné pour lire ce morceau dans la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies.

M. H.-M.-P. de la Martinière continue le résumé des recherches entreprises par lui l'année dernière, au cours de sa mission en Tingitane, sur l'emplacement de l'ancienne ville de Lixus. Il montre à l'Académie divers objets rapportés des fouilles du sous-sol de l'acropole. Ce sont des lampes d'un calcaire fort dur et d'un type inconnu jusqu'à présent, une tête de statue au galbe archaïque, des ornements phéniciens analogues aux dessins des stèles de Carthage, et un manche de patère de bronze d'un travail curieux.

Malgré de grandes difficultés, climatologiques et topographiques, M. de la Martinière a réussi à étudier presque complètement le système défensif de la ville, les différentes enceintes, primitives, phéniciennes, romaines et byzantines, avec leurs divers appareils de construction. Un levé des principaux détails mis à jour, un plan général de la ville et un levé des environs, joints à une belle série de photographies, les premières que l'on en possède encore, permettent d'asseoir le tracé de prochaines recherches.

M. de la Martinière soumet ensuite à l'Académie une grande épreuve photographique de la basilique de la ville de Volubilis, où il a également entrepris des recherches depuis plusieurs années.

Il termine en rendant un hommage de gratitude au représentant de la France à Tanger, M. Patenôtre, qui a obtenu du Sultan les autorisations nécessaires pour ces fouilles et pour les recherches de géographie comparée au moyen desquelles M. de la Martinière travaille à compléter l'étude de la province romaine de Tingitane, commencée par M. Ch. Tissot.

M. Héron de Villefosse demande que la Commission du nord de l'Afrique prenne connaissance des recherches de M. de la Martinière et soit mise en état de lui donner une direction.

La Commission sera convoquée à cet effet.

M. Théodore Reinach commence une communication sur le temple d'Hadrien à Cyzique, que l'on rangeait parfois au nombre des sept merveilles du monde.

Ce temple est aujourd'hui complètement en ruines, mais, au xve siècle, Cyriaque d'Ancône en vit encore une grande partie debout et prit des mesures précises qui permettent d'en essayer la restitution.

M. Th. Reinach a pu profiter de ces notes de Cyriaque, grâce à M. J.-B. de Rossi, qui les a découvertes, et à M. Georges Perrot, qui lui en a communiqué la copie; il présente à l'Académie le plan et l'élévation du temple qu'il a dressés d'après ces renseignements. Les dimensions étaient colossales; les colonnes, au nombre de soixante-deux, étaient des monolithes de 21 mètres

de haut, les plus grands qu'il y eût au monde. Le fronton était décoré de statues de divinités, au-dessus desquelles s'élevait un buste colossal de l'empereur Hadrien.

SÉANCE DU 21 MARS.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission du prix Jean Reynaud.

La séance étant redevenue publique, M. Théodore Reinach, terminant sa communication sur le temple d'Hadrien à Cyzique, examine dans le détail les indications données par Cyriaque d'Ancône sur une inscription métrique qui s'y trouvait autrefois, et qui fait connaître le nom de l'architecte, Aristénète. Il restitue et traduit ainsi le texte de cette inscription :

Ἐκ δαπέδου μ'ὤρθωσεν, ὅλης Ἀσίας [δαπάνῃσιν],
ἀφθονίῃ χειρῶν, δῖος Ἀρισ7ενετός.

« Celui qui m'a fait surgir du sol, aux frais de toute l'Asie, à grand renfort de bras, c'est le divin Aristénète. » On voit qu'à Cyzique, comme ailleurs, le temple consacré à la divinité de l'Empereur était un sanctuaire provincial, élevé aux frais de la province tout entière.

M. Flouest lit une note relative à la découverte, à Mayence, d'un autel fort instructif pour l'étude de la mythologie gauloise. Cette découverte lui a été obligeamment signalée par le professeur Conze, de Berlin. Elle appelle particulièrement l'attention sur le dieu gaulois, dit le dieu au Maillet, dans lequel M. Flouest incline à voir le *Dis Pater* que les druides, au dire de César, donnaient pour père à la race gauloise.

Après avoir fait ressortir ce qui distingue et caractérise ce dieu, il explique pourquoi la divinité féminine parèdre, qui l'accoste sur une des faces de l'autel, a été représentée sous les traits de *Diana venatrix*. Il en rattache le mythe aux traditions des religions primitives de l'Asie, traditions parvenues jusque dans la Gaule, en dehors de toute influence gréco-romaine.

SÉANCE DU 28 MARS.

Le Syllogue littéraire grec de Constantinople fait part à l'Académie de la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de l'un de ses membres les plus éminents, M. le docteur C.-H. Basiadès.

Le Président annonce à l'Académie que, suivant l'usage, la prochaine séance aura lieu le mercredi 2 avril et non le vendredi 4, qui sera le vendredi saint.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que le scrutin est ouvert pour l'attribution du prix Jean Reynaud.

Il y a 43 votants; majorité, 22.

Au premier tour de scrutin, M. Mistral obtient 21 voix; M. Dutreuil de Rhins, 14; M. Müntz, 6; M. Chatelain, 1. Il y a un bulletin blanc.

Aucun des concurrents n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est procédé à un second tour de scrutin.

M. Mistral obtient 27 voix; M. Dutreuil de Rhins, 14; M. Müntz, 2.

En conséquence, le prix Jean Reynaud est décerné à M. Mistral, pour son dictionnaire provençal, intitulé : *Lou tresor dou felibrige*.

SÉANCE DU 2 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

M. Schefer, président, retenu chez lui par une indisposition, écrit à l'Académie pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. de Sickel, récemment élu associé étranger, adresse à l'Académie une lettre de remerciement.

M. Heuzey lit un travail sur un dieu carthaginois, qui était représenté par l'art gréco-romain sous la forme curieuse d'un Jupiter-Sérapis ou mieux d'un Esculape, coiffé de la dépouille d'un coq.

Notre confrère énumère toutes les divinités ayant ainsi pour coiffure la peau d'un animal et particulièrement d'un oiseau. Il cherche la première idée de cet arrangement dans l'image de la déesse égyptienne Maut, coiffée du vautour. Cette idée se perpétue jusque dans l'art ptolémaïque et, transformée par les Grecs, elle produit les figures assez fréquentes de la Vénus égypto-syrienne, coiffée de la colombe.

Ce qui complique le problème, c'est que le coq ne saurait être considéré comme un attribut remontant à la haute antiquité chaldéenne ou égyptienne. Ce sont les Perses qui, au VIe siècle, paraissent avoir été les premiers à l'acclimater dans l'Asie occidentale, d'où le nom d'*oiseau persique* chez les Grecs. La propagation, comme pour les paons de la Junon samienne, se fit surtout par les sanctuaires, dont les bois sacrés étaient les *jardins d'acclimatation* de l'antiquité; c'est ainsi que les oiseaux rares et nouveaux devenaient facilement des oiseaux sacrés.

Les plus anciennes représentations connues se trouvent sur deux cachets de l'époque néo-babylonienne, qui ne nous font pas remonter à une époque beaucoup plus haute. Le coq fut alors considéré comme l'emblème du dieu Nergal, le Mars assyrien, et, d'une manière plus générale, d'après son nom dans l'ancienne langue des Perses, comme l'oiseau dont le chant matinal triomphe du mauvais esprit.

Chez les Grecs, le symbolisme est double. C'est tantôt l'oiseau du combat à outrance, et alors il est consacré à Mars, aux Dioscures, à Hermès, dieu de la palestre. Tantôt c'est le chanteur matinal qui annonce le jour, et, par là, il se trouve associé au dieu Apollon ou à la Minerve ouvrière.

Il est plus difficile d'expliquer pourquoi le coq était consacré à Esculape, comme on le sait par le mot célèbre de Socrate mourant.

Peut-être faut-il revenir aux idées orientales de triomphe sur les influences malignes; car la première médecine, la médecine orientale surtout, avait un caractère de conjuration superstitieuse et magique. Ces considérations portent M. Heuzey à croire que nous avons ici une représentation du dieu Eshmoun, l'Esculape

phénicien, dont le temple était le principal sanctuaire de Carthage.

M. Bréal fait remarquer que dans une *devotio*, récemment découverte par M. de la Blanchère à Tunis, est invoqué un dieu, *qui habet arceptorem* (*acceptorem*) *super caput*, «qui a un épervier sur la tête».

M. Maspero ajoute que Champollion signale deux poulets parmi les offrandes de Beni-Hassan; or les tombes de Beni-Hassan sont de la douzième dynastie. Si donc Champollion ne s'est pas trompé, le poulet aurait été connu en Égypte, au moins à l'état de curiosité, beaucoup plus tôt qu'on ne le dit ordinairement.

M. Abel des Michels, professeur à l'École des langues orientales vivantes, lit une traduction du testament chinois du roi d'Annam Thiệu trị, fils de ce Minh mạng, que l'atrocité de ses persécutions envers les chrétiens fit surnommer le «Néron de l'Annam». Il fait ressortir les particularités intéressantes que présente cette pièce, notamment son style à la fois archaïque et prétentieux, le soin que prend le testateur de recommander à ses successeurs les ministres qui l'ont dominé lui-même de son vivant, de faire montre de sollicitude envers son peuple, et de se donner le beau rôle dans la guerre, en réalité désavantageuse, qu'il a soutenue contre le royaume de Siam, ainsi que le jour qu'elle peut jeter sur certains points de l'histoire de l'Annam.

M. Marcel Schwob fait connaître des documents judiciaires extraits des archives de la Côte-d'Or, d'où il a tiré des indications sur les ballades en jargon de François Villon.

On s'était accordé, après les travaux de M. Longnon, à placer la composition de ces ballades entre 1456 et 1461. M. Schwob montre que certaines allusions des ballades III et IV se rapportent directement à l'arrestation d'une bande de malfaiteurs, *les Compagnons de la Coquille*, exécutés à Dijon le 18 décembre 1455. Vingt-quatre mots du jargon de Villon peuvent être interprétés, grâce à une liste d'environ soixante-quinze termes du jargon dont se servaient les *Coquillards*, liste dictée par un des accusés au magistrat chargé de l'instruction. La ballade II de Villon, qui fait mention des supplices de ses deux amis, Regnier de Mon-

tigny et Colin de Cayeux, exécutés après 1460, est précisément adressée à ces Coquillards, dont quelques-uns opéraient sans doute encore à Ruel. Une plaisanterie de Villon sur le nom de Colin de Cayeux (*Colin l'Escailler*) et la désignation de Regnier de Montigny comme Coquillard démontrent que ce dernier et Colin de Cayeux ont appartenu à la bande de la Coquille. Villon a donc certainement connu des affiliés à cette association de malfaiteurs. Sa connaissance intime de leur langage fait craindre qu'il n'y ait été affilié lui-même.

SÉANCE DU 11 AVRIL.

M. Oppert, vice-président, annonce que la santé de M. Schefer a donné très brusquement de graves inquiétudes. Il y a cependant un peu de mieux dans son état aujourd'hui. M. Oppert exprime l'espoir que la forte constitution de notre président triomphera du mal. Il se propose de se rendre chez lui après la séance pour lui porter les vœux de la Compagnie.

M. Renan présente à l'Académie le moulage d'un cippe de provenance sidonienne, portant une inscription phénicienne et conservé au musée du Louvre. Il explique l'inscription et en propose la traduction suivante :

Cette offrande a été donnée par Abd-Miskar, fils d'Abd-Lésept, second magistrat, fils de Baal-Sillek. A son seigneur Salman; qu'il bénisse!

Le dieu Salman, de provenance assyrienne, se retrouve dans le nom de Salmanasar et dans celui de la déesse palmyrénienne Σελαμάνις (*Corpus*, n°s 4449, 4450, 4451).

L'offrande faite par Abd-Miskar n'était pas le cippe de marbre, maintenant conservé au Louvre; c'était *l'anathéma* posé sur ce cippe, devant l'image de la divinité[1].

Le nom de *Miskar*, comme composant d'un nom théophore, ne s'est pas trouvé jusqu'ici en Phénicie; mais il se trouve plu-

[1] Comparez *Psaumes*, xx, 4.

sieurs fois à Carthage, ainsi qu'il résulte du vaste dépouillement de noms carthaginois fait par M. Philippe Berger et qui paraîtra bientôt dans le *Corpus inscriptionum Semiticarum.*

Le nom de *Lésept* désigne peut-être la divinité égyptienne qui fut adorée en Syrie sous le nom de *Nésept.* Comparez le cippe de Byblos qui porte : ΘΕΑ ΝΕCΕΠΤΕΙΤΙC.

M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale, communique et interprète deux séries d'inscriptions hébraïques de la première moitié du XIVe siècle, relatives, les unes les autres, à l'histoire des juifs de France.

Dans la tour Blanche d'Issoudun (Indre), ainsi nommée d'après Blanche de Castille, mère de saint Louis, un assez grand nombre de prisonniers ont tracé leurs noms sur les murs, avec des formules de prières. Une de ces inscriptions porte une date. juive, qui répond au milieu de décembre 1303. Un autre de ces petits textes offre un intérêt de paléographie, par la forme bizarre d'un des caractères qui y sont employés.

A Senneville, aux environs de Mantes, sous la roue d'un moulin à eau, M. Reyboubet, instituteur à Guerville, a copié, avec de grandes difficultés matérielles, deux inscriptions de pierres tombales juives. La plus grande est datée du commencement de l'an 1339. Les caractères, très remarquables par leur dimension (0 m. 12 de hauteur), ressemblent à ceux des textes analogues découverts récemment à Mantes.

M. E. Rodocanachi lit un mémoire sur le *ghetto* de Rome.

Il s'efforce d'abord de démontrer, d'après des documents nouveaux extraits des archives de Rome, que, contrairement à l'opinion généralement admise, les juifs romains abandonnèrent, dès le XIe siècle, la région transtévérine, où ils avaient habité durant toute la période impériale, et vinrent se fixer sur la rive opposée du Tibre, entre le palais des Cenci, le Portique d'Octavie et le fleuve. Les juifs vivaient alors mêlés avec les chrétiens; plusieurs familles très nobles, les Juvenali, les Boccapaduli, avaient leurs palais au milieu de leur quartier; quelques églises s'y élevaient. Cet état de choses dura jusqu'à l'avènement de Paul IV (1555), qui obligea les juifs à habiter désormais ensemble, dans un même

lieu, à part des chrétiens. Il entoura leur quartier, qui dès lors prit le nom de *ghetto*, d'une épaisse muraille, percée seulement de deux portes, étroitement surveillées. Les églises comprises dans l'enceinte furent rasées, les propriétaires chrétiens dépossédés, non sans de nombreuses réclamations toutefois, d'où naquit le singulier *jus gazaga*, sorte de droit de location perpétuelle qui a subsisté jusqu'à nos jours.

M. Rodocanachi s'applique ensuite à décrire les quelques monuments et la physionomie de ce quartier misérable et abject, aux rues tortueuses et sombres, aux maisons hautes et chancelantes, surchargées d'habitants, dont l'édilité de Rome poursuit actuellement la transformation complète.

M. Maurice Prou, de la Bibliothèque nationale, fait une communication sur les *Antobroges*, peuple gaulois de l'Aquitaine, mentionné par Pline l'Ancien comme établi dans le voisinage des *Ruteni* (habitants du Rouergue) [1].

Les éditeurs de Pline ont considéré *Antobroges* comme une faute de copie pour *Nitiobriges*, nom d'un peuple aquitain dont l'existence est attestée par divers auteurs. Mais trois monnaies mérovingiennes, frappées certainement dans le voisinage du Rouergue, peut-être dans cette province même, portent en légende le nom de lieu *Antuberix*, déformation d'*Antobrix*. Il est probable qu'*Antobrix* était la capitale des *Antobroges*. Il faut donc rétablir, dans le texte de Pline l'Ancien, la leçon donnée par tous les manuscrits et rejetée à tort par les éditeurs.

M. Deloche exprime des réserves sur les conclusions de la communication de M. Maurice Prou.

SÉANCE DU 18 AVRIL.

M. Oppert, vice-président, est heureux d'annoncer à l'Académie que le mieux se continue dans l'état de M. Schefer. Le bulletin des médecins porte que la convalescence commence. Il

[1] Voir aux Communications, n° XI (p. 133-138).

fait des vœux pour que notre président puisse bientôt reprendre sa place au bureau.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie douze volumes in-folio contenant les dessins originaux que M. Flandin père avait exécutés au cours de son voyage en Perse et à Ninive. Cette collection fait l'objet du don que le fils de M. Flandin a fait à l'Académie dans sa séance du 21 février dernier.

M. Heuzey commence la lecture d'un mémoire intitulé : *L'archaïsme gréco-phénicien en Espagne.*

Sous ce titre, notre confrère étudie une question d'authenticité qui intéresse l'histoire générale de l'art antique. Il s'agit d'une importante collection de sculptures, signalées comme découvertes vers 1869, dans les montagnes au nord-ouest de Murcie, au lieu appelé «la Colline des Saints». Bien connues en Espagne, où elles ont été publiées et décrites par quelques-uns des plus notables archéologues, elles ont été accueillies avec plus de défiance de notre côté des Pyrénées.

Malgré l'envoi de différentes séries de moulages aux expositions de Vienne et de Paris, en 1874 et en 1878, l'extravagance barbare, la bizarrerie inquiétante de certains types ont été cause que les rares archéologues qui se sont aventurés à en parler, en France et en Allemagne, ne l'ont fait que très brièvement, avec infiniment de précautions et de réticences. L'importance de la découverte s'est trouvée ainsi comme étouffée sous une excommunication latente, et ces monuments sont restés en dehors du grand courant de la science et de l'histoire.

M. Heuzey, ayant eu l'occasion d'examiner, en Espagne même, les sculptures originales, se joint à ceux qui considèrent la découverte comme excellente et parfaitement authentique, au moins dans son ensemble. Il estime en outre qu'elle est d'un intérêt de premier ordre pour les savants qui étudient la propagation de la civilisation antique dans le bassin de la Méditerranée. C'est bien là une sculpture locale en pierre calcaire, comme celle de Chypre, par exemple, remplissant pendant plusieurs siècles un même sanctuaire de tout un peuple de figures votives et formant ensuite un grand dépôt de débris renversés.

La démonstration de M. Heuzey consiste à prendre tout d'abord dans la collection quelques sculptures de choix, qui, par le mérite et la sincérité du travail, lui paraissent hors de toute contestation et qui se trouvent en même temps être les plus antiques par le style. Grâce au libéral concours de la direction du Musée archéologique de Madrid, il peut mettre sous les yeux des membres de l'Académie des moulages d'autant plus intéressants qu'ils reproduisent des pièces qui n'étaient pas représentées à l'Exposition de 1878.

Ces exemples sont :

Une statue votive de femme, portant le voile posé sur les épaules : les traces manifestes de l'archaïsme grec s'y associent à des caractères plus récents;

La tête d'une statue de femme, coiffée d'une haute tiare, fragment où le double caractère, oriental et grec archaïque, est très prononcé;

Enfin, plusieurs têtes de statues d'hommes, dont la chevelure, taillée en mèches courtes, suivant la mode de la belle époque grecque, est rendue cependant par des procédés traditionnels tout asiatiques et que l'on pourrait appeler chaldéens.

Le style général de ces sculptures, en dehors de quelques excentricités de la mode locale, est grec, et grec archaïque; mais l'exécution indique un atelier dont l'éducation est restée orientale. Sans doute, le lieu de la découverte explique le mélange des deux styles : en effet, bien que distant de la côte, ce sanctuaire était situé dans la chaîne de montagnes qui séparait le golfe de Valence, bordé principalement de comptoirs grecs, et le golfe de Murcie, sur lequel, surtout depuis la fondation de Carthagène, s'étendait la domination phénicienne.

M. Heuzey ne croit pas que l'influence isolée des colonies grecques puisse rendre compte de la curieuse persistance de la technique orientale dans cet art mixte. Mais il faut admettre, suivant lui, une action assez ancienne du vieux style hellénique sur l'art phénicien : ce qu'il a appelé l'*action en retour de l'archaïsme grec*. Cet archaïsme gréco-phénicien, très mêlé d'éléments asiatiques, qui était devenu comme la dernière époque de l'art oriental.

a dû se maintenir particulièrement à Carthage et plus tardivement encore dans l'Espagne carthaginoise. C'est de là qu'il se propagea dans la région de Carthagène, peut-être même avant la fondation tardive de la grande colonie de Carthage (228 avant notre ère). Cependant, à ces formes traditionnelles, se mêlent certains traits d'un style plus avancé, qui n'est pas sans rapports avec l'art gréco-étrusque de la Rome des Scipions.

Avant d'examiner les sculptures plus barbares de l'époque suivante, M. Heuzey s'arrête de parti pris à ces œuvres de choix de la première époque. Leur authenticité entraîne presque forcément celle de presque toutes les autres; mais on peut dire aussi qu'elles sont les seules dont l'authenticité importe. Quand bien même celles qui suivent resteraient suspectées, la question d'histoire de l'art qui est posée par celles-ci n'en existerait pas moins dans toute sa gravité.

M. Oppert dit qu'il a vu, ainsi que M. de Longpérier, cette nombreuse collection à Madrid, et qu'elle lui a fait l'effet d'une grande mystification.

M. Heuzey répond qu'il ne parle pas de tout l'ensemble de ces monuments; il se borne aux échantillons qu'il met sous les yeux de l'Académie et qui lui paraissent authentiques.

M. Ravaisson dit que, quant aux figures présentées aujourd'hui à l'Académie, l'authenticité n'en saurait être contestée.

M. Schlumberger ajoute que M. de Longpérier n'a pas vu ces statues.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, au nom de M. Georges Perrot, en ce moment absent de Paris, une lettre de M. A. Gérard, ministre de France au Monténégro, qui contient d'intéressants renseignements sur des découvertes faites à Dukla, l'antique Docléa [1].

C'est par ordre du prince Nicolas que des fouilles ont été récemment exécutées, sur ce point, par un Russe, M. Paul Rowinsky, ancien professeur de l'Université de Kazan. On a mis à jour les restes d'une grande basilique, dont les différentes parties

[1] Voir aux Communications, n° XII (p. 138-139).

sont relativement bien conservées, et les constatations faites par l'explorateur permettent d'en recomposer toute la décoration intérieure. Plusieurs fragments d'inscriptions recueillis dans cet édifice et étudiés par M. R. Cagnat[1] font connaître un personnage, Flavius Balbinus, à qui la ville de Docléa avait décerné des honneurs et, en particulier, une statue équestre après sa mort. Un autre fragment mentionne un Flavius Fronton, parent du précédent, qui avait exercé dans la ville des fonctions religieuses et municipales. Près de la porte septentrionale de la ville antique, M. P. Rowinsky a également recueilli plusieurs textes funéraires; ses fouilles ont été conduites avec autant de méthode que de bonheur.

SÉANCE DU 25 AVRIL.

M. Oppert, vice-président, annonce que les nouvelles de la santé de M. Schefer continuent à être satisfaisantes.

M. le baron de Baye rappelle qu'il a reçu, au mois de janvier dernier, de M. le Ministre de l'instruction publique, la mission de représenter son département au Congrès archéologique de Moscou. Pour cette solennité, une exposition remarquable avait été réunie dans cette ville. Parmi les objets les plus intéressants, elle renfermait des parures de bronze émaillé, trouvées récemment dans le gouvernement de Kalouga. M. de Baye entretient l'Académie de cette découverte importante, qui jette une lumière nouvelle sur l'origine de l'émaillerie dans l'Europe orientale.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie, sur la proposition de la Commission, a décerné le prix de 20,000 francs fondé par M. L. Fould à MM. Georges Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, pour leur *Histoire de l'art dans l'antiquité.*

Le Président rappelle qu'après avoir prélevé sur la fondation Fould la somme de 20,000 francs, destinée aux lauréats de 1890, l'Académie a pu disposer, sur les intérêts, d'une somme

[1] Voir aux Communications, n° XII, note complémentaire (p. 139-142).

suffisante pour instituer un prix biennal de 5,000 francs, qui sera décerné pour la première fois, en 1892, *au meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

M. Lecoy de la Marche commence la lecture d'un mémoire sur un traité relatif à la prédication de la croisade, composé, au XIIIe siècle, par le dominicain Humbert de Romans.

M. René de la Blanchère, directeur du service des antiquités et des arts en Tunisie, communique à l'Académie des détails sur les travaux entrepris par les soins de son administration. Cinq chantiers sont actuellement ouverts.

A Gafsa, M. Pradère, attaché à la Direction, a procédé à l'extraction d'une grande mosaïque, dont une reproduction a figuré à l'Exposition universelle; il fait actuellement des recherches dans les ruines de l'antique Thelepte, près de Feriana.

A Bulla Regia, M. Carton, médecin militaire, continue les fouilles qu'il a dirigées l'année dernière dans la nécropole romaine. Il rencontre, pour le moment, des sépultures où les corps sont ensevelis, couchés dans des cercueils de plomb.

A Tabarka, M. Toutain, attaché à la Direction, déblaie les tombes du cimetière chrétien. Ces tombes sont toutes recouvertes de dalles de mosaïque, où le défunt est souvent figuré dans l'attitude de l'oraison. Quelquefois même la cuve est entièrement garnie de mosaïque.

A Sousse, M. Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, chargé d'une mission par le Ministère de l'instruction publique, a recommencé l'exploration de la nécropole romaine d'Hadrumète, entreprise et poursuivie de 1887 à 1889 par MM. de Lacomble et Hannezo.

Enfin, au Bardo, M. de la Blanchère fait extraire des ruines des palais beylicaux des trois derniers siècles les matériaux artistiques qui s'y trouvent. Les plus précieux, des panneaux et des carreaux de faïence tunisienne ancienne, servent à décorer les plus belles salles du Harem, devenu le musée Alaoui.

A toutes ces entreprises, M. de la Blanchère espère, dès son retour en Afrique, c'est-à-dire très prochainement, en ajouter

une sixième, la fouille des ruines de Maktar. Cette localité a déjà donné d'assez nombreuses inscriptions néo-puniques.

M. F. de Mély fait une communication sur la croix des premiers croisés, dont la forme était ignorée jusqu'ici.

M. de Mély soumet à l'Académie la suite des vitraux de Saint-Denis, donnés par Suger, par conséquent antérieurs à 1152. Ils représentent une série de scènes relatives à la première croisade, avec légendes explicatives; sur les armures, ainsi que sur les étendards, on voit la croix des croisés. Une miniature d'un manuscrit de la bibliothèque de Berne, représentant Frédéric Ier partant pour la croisade, donne la forme de la croix sur le manteau; celle de la cotte d'armes est fournie par un des panneaux de la châsse de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle. M. de Mély a fait photographier ces documents, qui fournissent, dit-il, les données les plus précieuses sur ce sujet et l'éclairent d'un jour nouveau.

COMMUNICATIONS.

N° X.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 14 MARS 1890.)

Rome, le lundi 10 mars 1890.

Monsieur le Président et cher confrère.

Les travaux d'édilité et de fouilles sont en partie arrêtés dans Rome, et, par suite, la saison n'est pas féconde en découvertes.

Les travaux ont été interrompus, par exemple, sur le Caelius, là où doit s'élever le nouvel hôpital militaire. L'Académie se rappelle qu'on y avait trouvé les restes d'une basilique appartenant au collège des Dendrophores de Cybèle, une mosaïque figurant des animaux symboliques, une base de statue élevée en l'honneur de Manius Publicius Hilarus, marchand de perles, bienfaiteur du collège, et une tête de marbre qui doit être celle d'Hilarus. On croyait que la suite des travaux allait faire découvrir la statue elle-même; il faut attendre que ces travaux reprennent.

La découverte la plus intéressante de ces derniers temps en Italie est donc sans doute celle qui a été faite à Pompéi. L'Académie sait déjà qu'on y a trouvé deux nouvelles empreintes de cadavres, dont les creux ont fourni deux plâtres maintenant exposés. Mais il y avait en outre l'empreinte d'un

arbuste, avec ses branches, ses feuilles et ses fruits. La délicate opération d'y couler le plâtre et d'en obtenir un exemplaire a réussi. Et l'expertise d'un botaniste spécialement consulté a démontré que l'arbuste était un laurier dont les baies ne mûrissent qu'à la fin de l'automne. La célèbre éruption du Vésuve aurait donc eu lieu le 23 novembre et non pas le 24 août. L'Académie sait que c'était là un point fort discuté, à cause du peu d'accord des divers manuscrits de Pline entre eux et avec l'abrégé de Dion Cassius.

L'Académie royale des *Lincei* vient d'inaugurer une nouvelle publication qui intéresse fort les études archéologiques. Il s'agit d'un recueil in-folio, dont le premier fascicule vient de paraître, et dont les suivants paraîtront à des époques indéterminées. Le titre est : *Monumenti antichi*. La première livraison contient un long et important travail sur les fouilles du temple d'Apollon pythien à Gortyne en Crète, par MM. Comparetti et Halbherr; une étude de M. Pigorini sur une *terramara* de la province de Parme; et quelques pages de M. Gamurrini, *Della libbra etrusca*. Plusieurs planches accompagnent le texte.

Le nouveau recueil ne peut évidemment se confondre avec le précieux journal mensuel des fouilles du royaume qu'a fondé M. Fiorelli et que publie la même Académie. On avait craint que ce journal ne fût désormais, à cause des *Monumenti*, écourté et réduit. Il faut espérer qu'il n'en sera pas de la sorte.

Un accord survenu entre la municipalité de Rome et l'État italien vient de concéder au gouvernement l'usage des Thermes de Dioclétien comme musée *national* d'archéologie. Depuis plusieurs années déjà, le cloître immense de Michel-Ange servait de magasin pour les antiquités. C'est là que se trouvent aujourd'hui les peintures et les stucs de la maison romaine trouvée il y a dix ans en avant de la Farnésine; c'est là que

sont les trois grandes statues de bronze trouvées pendant ces dernières années dans le lit du Tibre.

Il s'en faut de beaucoup que la question si difficile, si complexe, discutée depuis si longtemps, d'un musée national à Rome, soit résolue par la récente mesure.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XI.

NOTE SUR LE PEUPLE GAULOIS DES ANTOBROGES,

PAR M. MAURICE PROU.

(SÉANCE DU 11 AVRIL 1890.)

Pline l'Ancien, dans l'énumération des peuples de l'Aquitaine, insérée au quatrième livre de son *Histoire naturelle,* cite, après les *Ruteni* et les *Cadurci,* les *Antobroges :* « ...Narbonensi provinciæ contermini Ruteni, Cadurci, Antobroges Tarneque amne discreti a Tolosanis Petrocori[1]. » Pline est le seul auteur qui ait mentionné les *Antobroges.* Scaliger[2], frappé de ce fait que dans la même région César place les *Nitiobriges,* connus d'ailleurs par Strabon[3], Ptolémée[4], la Table de Peutinger[5] et Sidoine Apollinaire[6], n'a pas hésité à considérer le mot *Antobroges* comme le résultat d'une erreur de transcription. Il l'a corrigé en *Nitiobriges.* Tous les éditeurs de Pline, depuis

[1] Pline, IV, 33; éd. Sillig (1851), t. I, p. 323.

[2] *J. Scaligeri Julii Cæs. f. Ausonianarum lectionum libri duo* (1588); l. II, c. x, p. 160.

[3] Strabon, IV, 190.

[4] Ptolémée, II, 7, 11.

[5] Voir Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger,* p. 25.

[6] Sidoine Apollinaire, l. VIII, ep. xi; éd. Luetjohann, dans *Monumenta Germaniæ,* in-4°, *Auctores antiquissimi,* t. VIII, p. 138.

Hardouin[1] jusqu'à Sillig[2], ont admis cette correction, qui avait pour elle toute vraisemblance. Les manuscrits de Pline sont, en général, très incorrects; et l'on conçoit facilement que, dans un manuscrit en lettres capitales, *Nitio* ait été lu *Anto*. Quant à la finale *briges*, devenue *broges*, cette transformation n'était pas pour arrêter Scaliger. Car, comme l'a remarqué d'Anville, Sidoine Apollinaire écrit *Nitiobroges*[3] « et le dernier membre de ce nom peut avoir été le même que dans celui d'*Allobroges*, qui dans Ptolémée se lit *Allobryges* »[4]. De plus, les *Nitiobriges* habitaient le même pays que Pline assigne comme résidence aux *Antobroges*. César, parlant d'un certain Luctérius, d'origine cahorsine, rapporte qu'il fut envoyé par Vercingétorix comme ambassadeur chez les *Ruteni*, puis qu'il se rendit chez les *Nitiobriges* et les *Gabali*[5]. Strabon nomme ce peuple après les *Lemovices* et les *Petrocorii* et avant les *Cadurci* et les *Bituriges Cubi*[6]. Ptolémée les place au sud des *Petrocorii* et dit que leur capitale est Agen[7]. La correction de Scaliger paraissait donc justifiée, d'autant plus que Pline ne mentionne pas les *Nitiobriges*. Aussi tous les historiens de la géographie sont-ils tombés d'accord pour rayer les *Antobroges* de la carte de la Gaule.

(1) Pline, éd. Hardouin (Paris, 1685, in-4°), t. I, p. 488, note 15 : « *Antobroges*. Sic libri omnes a quibus discedere mihi religio est. Nitiobriges signari puto, quorum oppidum apud Ptolemaeum, lib. 3, c. 7, Aginnum est *Agen*; regio circumjacens, *l'Agennois*. »

(2) C. Plinii secundi *Naturalis historia*, éd. Sillig, t. I, p. 323. Sillig a introduit dans son texte *Nitiobriges*, rejetant en note la leçon *Antobroges*.

(3) La Table de Peutinger porte aussi *Nitiobro*[*ges*].

(4) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 485.

(5) César, *De bello gallico*, VII, 7. César fait encore mention des *Nitiobriges* en deux passages, VII, 31, et VII, 75.

(6) Strabon, IV, 190 : *εἶτα Ἀρούερνοι καὶ Λεμοουίκες καὶ Πετροκόριοι· πρὸς δὲ τούτοις Νιτιόβριγες καὶ Καδοῦρκοι καὶ Βιτούριγες οἱ Κοῦβοι καλούμενοι.*

(7) Ptolémée, II, 7, 11 : *Πάλιν δ' ὑπὸ μὲν τοὺς Πετροκορίους παρήκουσι Νιτιόβριγες καὶ πόλις Ἄγιννον.*

Peut-être y a-t-il lieu de revenir sur cette décision.

D'abord, il est remarquable que, parmi les nombreux manuscrits de Pline, pas un ne donne *Nitiobriges;* c'est un fait que déclarent Hardouin et Sillig [1]. Dans les meilleurs manuscrits on lit *Antobroges.* Sillig en cite un, le *Riccardianus,* qui donne *Antebroges.* Quelques copistes ont fait subir au mot *Antobroges* d'étranges altérations. Un manuscrit du xve siècle, dont le texte doit avoir été établi par un érudit italien, porte la correction *Allobroges* [2]. Mais dans aucun manuscrit n'apparaît *Nitiobriges.*

Or, parmi les tiers de sou d'or mérovingiens de la collection d'Amécourt acquis par la Bibliothèque nationale, il en est trois qui paraissent justifier la leçon fournie par les manuscrits de Pline.

Le premier porte la légende incomplète *Ant..beri...* [3] qui est le nom du lieu où il a été frappé; la rognure du flan a amené la disparition de la lettre qui suivait le T et de la

(1) J'ai vu à la Bibliothèque nationale dix manuscrits de différentes époques et familles. Voici les leçons qu'ils fournissent : lat. 6795, fol. 35 v°, *Antobroges Tarneque;* lat. 6796 *a*, fol. 24 v°, *Antobrogestar neque;* lat. 6797, fol. 38, *Antoorogestar neque;* lat. 6800, fol. 18 v°, *Antobrogestar neque;* lat. 6801, fol. 73, *Antobroges Tarneque;* lat. 6803, fol. 42 v°, *Antobrogestar neque;* lat. 6804, fol. 21 v°, *Antobrogestarneque;* lat. 6805, fol. 66, *Antobroges Tarneque;* lat. 6806, fol. 65, *Antobroges carneque;* lat. 9325, fol. 57, *Antobrogestar neque.* — M. Jean Guiraud, membre de l'École française de Rome, a bien voulu voir les manuscrits du Vatican; je lui adresse mes plus sincères remerciements; voici le résultat de ses recherches : Vat. 1950, *Anthobrogestari amneque;* Vat. 1952, *Ancobrogestar neque;* Vat. 1953, *Antrobroges;* Vat. 1954, *Antobrogestar neque;* Vat. 1955, *Antobrogastur neque;* Vat. 1956, *Antobroges carneque;* Vat. 3533, *Antobroges Tarnœque.*

(2) C'est le manuscrit latin du Vatican, n° 1951. Ce renseignement m'a été fourni par M. J. Guiraud.

(3) L'A initial est renversé; devant, il y a deux traits verticaux qui pourraient être les restes du mot FIT. Cette pièce a été mentionnée par M. Robert, *Numismatique de la province de Languedoc, période wisigothe et franque*, p. 58 ; la légende a été lue, d'après d'Amécourt, ...BERLIIIVNI.

dernière lettre. Le second porte *Antuberix*[1]; le troisième, *Atunberix*[2]. Tous trois paraissent être sortis du même atelier. Le premier peut remonter au commencement du VIIe siècle; les deux autres, dont le style est plus barbare, ne doivent pas être antérieurs à la seconde moitié du même siècle. Quant à leur lieu d'émission, tout numismate habitué au style des monnaies mérovingiennes n'hésitera pas à le chercher en Rouergue ou dans le voisinage de ce pays. Sur le premier, la croix du revers est accostée des lettres RV, initiales de *Ruteni*. Le monogramme gravé au revers du troisième présente dans sa disposition une grande analogie avec le monogramme bien connu des monnaies de Rodez. Des trois légendes *Ant..beri...*, *Antuberix* et *Atunberix*, la seconde est la plus correcte et la plus complète. Ne rappelle-t-elle pas, par sa terminaison, *Biturix*[3] et *Lemovix*[4]? Et, de même que les villes de *Biturix* et *Lemovix* tirent leur nom des peuples dont elles étaient les capitales, les *Bituriges* et les *Lemovices*, de même est-il naturel de penser qu'*Antuberix* était la capitale d'un peuple appelé *Antuberiges*. Entre *Antuberiges* et *Antobroges* il y a une singulière ressemblance. D'abord l'*e* dans *Antuberix* peut être considéré comme une voyelle d'appui ajoutée postérieurement; de plus, il est inutile d'insister sur l'assimilation de l'*o* à l'*u* dans le latin de l'époque barbare[5]; nous sommes donc autorisés à rétablir la

[1] Cette légende est rétrograde; les deux lettres T V sont liées l'une à l'autre et renversées.

[2] Cette pièce a été gravée dans le catalogue de vente de la collection Dassy (Paris, 1869), pl. I, n° 8.

[3] *Biturix* est employé par Grégoire de Tours, *Hist. franc.*, IV, XXXI. Un tiers de sou de la collection d'Amécourt donne la forme *Betorex*.

[4] On lit *Lemmovix* sur le sou d'or de Dagobert, frappé à Limoges. Voir Deloche, *De l'association sur un sou d'or mérovingien du nom gallo-romain et du nom plus récent d'une ville gauloise*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXXVI (1878), p. 224.

[5] D'autant plus que j'ai cru apercevoir une trace de l'O sur le premier tiers de sou cité; mais cela n'est pas certain.

forme correcte *Antobrix* et par suite *Antobriges*. Mais, puisque les finales *briges* et *broges* sont équivalentes, que les *Allobroges* sont appelés par Strabon Ἀλλόϐριγες [1], que certains manuscrits de Ptolémée donnent Ἀλλόϐριγες, tandis que d'autres écrivent Ἀλλόϐρογες [2], et qu'enfin un même peuple est indifféremment nommé *Nitiobriges* ou *Nitiobroges*, nous pouvons identifier les *Antobriges* dont les monnaies mérovingiennes supposent l'existence et les *Antobroges* dont Pline nous a gardé le souvenir.

En résumé, d'une part, Pline l'Ancien, au Ier siècle, mentionne un peuple appelé *Antobroges* comme habitant dans le voisinage des *Ruteni* et des *Cadurci;* d'autre part, des monnaies mérovingiennes, au VIIe siècle, mentionnent une localité appelée *Antuberix,* située, elle aussi, dans le voisinage des *Ruteni,* peut-être même sur leur territoire. Y a-t-il là une simple coïncidence? Ou bien *Antuberix* n'aurait-il pas été la capitale des *Antobroges* de Pline? Pour ma part, je m'arrête à cette seconde hypothèse. Rendre l'existence au peuple gaulois des *Antobroges,* ce n'est pas conclure à la suppression des *Nitiobriges.* Il n'y a rien d'étonnant à ce que deux peuples tout à fait voisins aient porté des noms assez semblables et de même physionomie. Resterait à chercher l'emplacement d'*Antuberix.* Je m'y suis efforcé, mais sans résultat. Il n'est pas douteux que des savants à qui est familière la géographie du sud-ouest de la France n'y réussissent. La présence des lettres RV au revers de l'un des trois tiers de sou mentionnés sera pour cette recherche une précieuse indication. Car le plus souvent ces lettres qui accostent la croix des monnaies mérovingiennes sont les initiales de la cité dans les limites de laquelle a été frappée la pièce. C'est donc en Rouergue qu'il faut chercher une localité dont le nom dérive d'*Antuberix* ou peut-être d'*An-*

(1) Strabon, IV, 185.

(2) Ptolémée, éd. C. Müller (collection Didot), p. 241.

tobrigas. Il est probable que les *Antobroges* avaient été absorbés par leurs voisins les *Ruteni,* et leur territoire compris dans la cité de Rodez.

N° XII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. A. GÉRARD, MINISTRE DE FRANCE AU MONTÉNÉGRO, ADRESSÉE À M. GEORGES PERROT ET COMMUNIQUÉE PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(SÉANCE DU 18 AVRIL 1890.)

Docléa (en serbe *Doukla*) est située à 3 kilomètres environ au nord de Podgoritza, au confluent de deux rivières, la Zeta et la Moratcha; cette dernière se jette dans le lac de Scutari. La situation est admirable. La vieille ville romaine devait être placée sur une route stratégique partant peut-être de Dyrrachium et conduisant en Pannonie. Toujours est-il que le site même de la ville et l'enceinte sont aujourd'hui faciles à reconstituer. Quelques semaines de fouilles ont permis à un Russe, M. Paul Rowinsky, jadis professeur à l'Université de Kazan, établi au Monténégro depuis cinq ou six ans, de relever le plan des anciennes murailles et des deux portes, septentrionale et méridionale, qui donnaient accès dans la ville.

Sur le plan ainsi circonscrit, M. Rowinsky, en creusant le sol, a découvert, du côté de l'ouest, au bord même de la Zeta, les fondements parfaitement nets et intacts d'un édifice qui présente l'aspect d'une basilique civile. Cette basilique, tout à fait conforme à l'ordonnance des édifices de ce genre, est une longue galerie à piliers, à deux rangs de colonnes, et se termine, sur la partie nord, par une abside. La base des piliers, l'emplacement des colonnes, l'abside, le pavé de mosaïque, tout cela est parfaitement reconnaissable. On a découvert, de plus, beaucoup de fragments de colonnes, des chapiteaux, des caissons ornementés, des fragments de la frise,

des restes de peinture dans l'abside, et enfin des inscriptions qui permettront peut-être de dater le monument.

Ces inscriptions, réduites, quant à présent, à neuf fragments, sont évidemment contemporaines. Elles se composent toutes de deux lignes et contiennent la répétition des mêmes formules et des mêmes termes. On y trouve la liste et le détail des statues équestres et autres élevées sur les côtés de la basilique à certains personnages ou fonctionnaires de la localité.

A quelques pieds de cette basilique, M. Rowinsky a trouvé des restes de conduits pour l'eau, dont la direction semble indiquer qu'ils circonscrivaient un *atrium*. Un peu plus au nord, au delà de la porte septentrionale déjà mentionnée, se trouve une allée de tombeaux, une sorte de *via sacra*, où ont été relevées quelques inscriptions funéraires.

J'espère être bientôt à même, grâce à l'obligeance de M. Rowinsky, de vous envoyer un plan des fouilles et un facsimilé des inscriptions. Mais j'ai tenu dès à présent à vous faire connaître les travaux exécutés par ordre du prince Nicolas et que M. Rowinsky a conduits avec autant de méthode que de bonheur.

NOTE COMPLÉMENTAIRE, PAR M. R. CAGNAT.

Les fragments d'inscriptions découverts dans la basilique de Doukla appartiennent au moins à trois inscriptions, peut-être à quatre, mais ces différentes inscriptions ne sont que la reproduction du même texte.

Le plus complet peut se restituer ainsi :

I

FL M F Q|*uir bal*|BINO HVIC DEFVNC OR|
|DO · DOCL · HONOR*es* *o*MNES ET STATVAM
EQVESTR|*decrevit*| FL FRONTO ET|
|FL · TERTVLL*a* *inau*RAVERVNT

Fl(avio) M. f(ilio) Q[uir(ina tribu) Bal]bino. Huic defunc[to] ordo Do-

cl(eatium) honor[es o]mnes et statuam equestr(em) [decrevit]. Fl(avius) Fronto et Fl(avia) Tertull[a inau]raverunt.

Tous les éléments de cette restitution se rencontrent dans les deux exemplaires mutilés du même texte.

II

*defun*C ORDO | DOCL · HONORE | *s om* | NES·ET·STATVAM EQVESTR
FL·TERTVLLA | PARENTES INAV | *r* | AVERVNT

III

*o*MNES ET STATVAM FL M F QVIR BALBIN*o*
FIL EQVESTR

Ce dernier fragment fait voir que, selon toute probabilité, chacun des exemplaires de cette inscription comprenait deux parties disposées sur deux lignes; la seconde partie était l'inscription honorifique en l'honneur de Flavius Balbinus, rapportée en entier au n° I et par moitié au n° II. La première partie, rédigée à peu près dans les mêmes termes, contenait les noms d'un autre personnage.

Peut-être le dernier fragment signalé par M. Gérard

IV

LI·F·QVIR·FRONTONI PRAEF
PONTIF· FLAM DIVI

est-il une portion du début d'un de ces textes; mais on ne pourra se prononcer sur ce détail, plus encore que sur tous les autres, que le jour où l'on aura un estampage ou au moins un fac-similé des fragments de Doukla, donnant la hauteur de la pierre et celle des lettres.

Le Fronto mentionné dans le texte n° IV semble être le père de Fl. Balbinus.

L'ethnique *Docleates* était déjà connu par un texte trouvé à Doukla (*C. I. L.*, III, 1705).

M. Gérard a joint à ces fragments trois inscriptions funéraires :

V

C · CANINIO
VALENTI
CANINI IV
LIANVS ET
PROCVLVS
PATRI PIISSIMO
FEC

VI

SEREVIÆ
MATRI
OPTIMÆ
FL · C · FIL
PRISCA
L · D · D · D

VII

T FLAVIVs
VERECVNDI
THAMARIA
II VIR I D
PRAEF · FAB
T F I

La lecture de ces textes n'offre pas de difficultés sérieuses. Deux ou trois points restent douteux jusqu'à la venue des fac-similés promis :

VI. *Sereviae* est probablement une lecture imparfaite; la pierre porte peut-être *Serenae*.

VII. La tombe paraît brisée à droite. Le *cognomen* du personnage doit-il se lire Thamaria[nus] ou Thamarta? Cela dépend de l'importance de la cassure. Le titre de *praefectus fabrum*, rapproché du gentilice Flavius, assigne ce texte au IIe siècle.

Il est à remarquer que la majorité de ces inscriptions, comme celles de Doukla qui sont déjà connues et figurent au *Corpus* (III, p. 284), sont relatives à des Flavii. Ce renseignement, rapproché de celui que l'on peut tirer de la présence de la tribu Quirina, tendrait à prouver que Docléa a été dotée du droit de cité par les Flaviens, peut-être à la suite d'une déduction de colons romains, comme plusieurs autres villes de Dalmatie.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 7 MARS.

Sont offerts :

Des poèmes latins attribués à saint Bernard, par M. Hauréau, membre de l'Institut (Paris, 1890, in-8°);

La prostituzione in Perugia nei secoli XIV, XV e XVI, documents publiés par M. Ariodante Fabretti, correspondant de l'Institut (Turin, 1890, in-8°);

D'une cause de dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède, par M. R. Dezeimeris, correspondant de l'Institut : *Second mémoire* (Paris et Bordeaux, 1889, in-8°);

Mémoire du baron Hogguer, financier-diplomate, concernant la France et la Suède, 1700 à 1767, publié par M. F. Pouy (Amiens, 1890, in-8°);

Mittheilungen aus dem Vaticanischen Archive, herausgegeben von der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, tome I (Vienne, 1889, in-8°);

Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe herausgegeben von der historischen Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, tome I (Vienne, 1889, in-8°).

M. Boissier présente, de la part de M. Vincenzo di Giovanni, professeur à l'Université de Palerme, correspondant de l'Institut, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *La topografia antica di Palermo dal secolo x al xv* (Palerme, 1889, in-8°).

«Palerme est assurément l'une des villes les plus curieuses du monde par les souvenirs que son histoire rappelle et les monuments qu'elle renferme. Elle a été visitée, habitée, dominée par les peuples les plus différents, Grecs, Carthaginois, Romains, barbares, Arabes, Normands, Espagnols, etc. M. di Giovanni s'est donné la tâche de chercher les souvenirs qu'ils ont laissés de leur passage. Son ouvrage se compose de divers mémoires dans lesquels il étudie successivement ce qui concerne les portes, les rues, les quartiers de la ville, l'étendue des ports, la destination des monuments, etc.

«L'auteur s'est renfermé surtout dans l'époque qui s'étend du xe au xve siècle, mais il remonte en réalité bien plus haut. C'est ainsi qu'il nous

fait connaître des détails qui concernent l'occupation romaine et la situation de la ville du temps des Carthaginois.

«L'ouvrage de M. di Giovanni se distingue par une méthode irréprochable. Il tire tous ses documents des actes officiels et ne laisse aucune place aux hypothèses. C'est un livre qui n'intéresse pas seulement une seule ville, mais qui sera utile à l'histoire générale.»

M. Delisle offre, au nom des auteurs, deux publications :

1° *Plaintes et doléances de la province de Touraine aux États généraux du royaume*, publiées et annotées par M. Charles de Grandmaison (Tours, 1890, in-8°).

«Cet opuscule renferme des documents importants pour l'histoire des États généraux du XVIe et du commencement du XVIIe siècle.»

2° *Histoire de l'abbaye d'Orbais* (*Marne*), par dom Du Bout, publiée par M. Étienne Héron de Villefosse (Paris et Reims, 1890, in-8°).

«L'histoire de l'abbaye d'Orbais a été écrite au commencement du XVIIIe siècle par un religieux de la congrégation de Saint-Maur. M. Courajod a eu le mérite de découvrir le manuscrit de cet ouvrage, d'en assurer la conservation et de déterminer le nom de l'auteur, dom Du Bout, dont il a écrit la vie.

«L'ouvrage de dom Du Bout, quoiqu'un peu diffus, méritait d'être publié, surtout parce qu'il tient lieu des archives de l'abbaye d'Orbais, qui ont à peu près complètement disparu.

«M. Étienne Héron de Villefosse ne s'est pas borné à publier exactement l'ouvrage de dom Du Bout, il y a joint des pièces justificatives, un complément portant sur l'histoire du XVIIIe siècle, et des notes supplémentaires qui éclaircissent et rectifient même beaucoup des détails de l'ouvrage. L'éditeur s'est surtout attaché à la partie archéologique, qui laissait en effet beaucoup à désirer; il a bien étudié ce qui reste de l'abbaye d'Orbais, et il a joint à son volume beaucoup de planches, notamment des photogravures qui montrent toute l'importance de l'église du monastère.»

M. Gaston Paris présente deux opuscules de M. Paul Regnaud :

1° *Esquisse du véritable système primitif des voyelles dans les langues d'origine indo-européenne;*

2° *Les grandes lignes du vocalisme et de la dérivation dans les langues indo-européennes.*

M. de Boislisle offre *Philippe V et la Cour de France, d'après des documents inédits tirés des archives espagnoles de Simancas et d'Alcala-de-Hénarès et des archives du Ministère des affaires étrangères à Paris*, par

M. Alfred Baudrillart, docteur ès lettres, professeur agrégé de l'Université; tome I : *Philippe V et Louis XIV* (Paris, in-8°).

«L'avènement des Bourbons au trône d'Espagne, qui eût pu contre-balancer l'expansion des éléments germaniques et slaves par la réunion des trois royaumes néo-latins en un faisceau indissoluble, est, depuis près de deux siècles, l'objet des études d'un grand nombre d'historiens, soit chez nous-mêmes, soit en Espagne, soit en Allemagne et en Angleterre. Tour à tour, les péripéties qui en furent la conséquence, aussi bien que les raisons et moyens qui l'avaient provoqué et amené, ont fourni une ample matière aux écrivains de tout ordre, philosophes, chroniqueurs, hommes d'État, éditeurs de textes; et il semble cependant que ce sujet tente plus que jamais les esprits, puisque nous voyons à chaque instant paraître de nouvelles publications. Mignet n'ayant pu que l'aborder, en traiter les prodromes, et s'étant retiré de la carrière alors qu'il semblait que son grand talent viderait à jamais la question, nos érudits se sont succédé sans relâche les uns aux autres, chacun apportant son contingent particulier. Après Charles Giraud et son livre sur le traité d'Utrecht, qui eut les honneurs de la traduction en allemand et en espagnol; après le général Pelet et ses 11 volumes in-4° de la collection des *Mémoires militaires* préparés par M. de Vault; après M. Hippeau et les correspondances d'Harcourt; après M. Hermile Reynald, qui a plus particulièrement étudié l'action parallèle et contraire de Guillaume d'Orange et de Louis XIV; après M. François Combes, qui s'est attaché au rôle de la princesse des Ursins, les cinq ou six années qui viennent de s'écouler ont vu paraître de belles et substantielles études de notre confrère M. le marquis de Vogüé, sur le rôle du maréchal de Villars, de M. le marquis de Courcy, sur l'histoire diplomatique du nouvel ordre de choses jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, et enfin un premier volume du grand ouvrage de M. Legrelle, qui a résolument repris l'histoire de la Succession au point où Mignet l'avait laissée. Encore ne puis-je parler que des travaux français, et non de ceux qui se sont produits hors de France, des publications espagnoles, des livres allemands de Gædeke, de Van Noorden, d'Onno Klopp, des thèses de jeunes étudiants ou d'apprentis diplomates.

«On se demandera donc, au premier abord, en voyant entrer dans la lice un nouvel historien, comment et sur quels fonds il aura pu renouveler le sujet, pour un public qui le connaît déjà sous tant de faces. C'est le cas de M. Alfred Baudrillart, dont j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un premier volume: mais il me sera facile d'indiquer en quelques mots ce qui fait le prix de son travail et ce qui en assure le succès.

IMPRIMERIE NATIONALE

«Si riches que soient nos archives diplomatiques, les historiens venus avant M. Baudrillart, et, en dernier lieu, M. le marquis de Courcy, avaient trop abondamment puisé à cette source pour qu'il fût possible de compter exclusivement sur elle. C'est donc à l'étranger, tout d'abord, que le nouveau venu s'est adressé, et il a eu la bonne fortune de pénétrer un des premiers dans le dépôt espagnol d'Alcala-de-Hénarès, moins connu parmi nous que celui de Simancas, mais bien autrement riche en papiers d'État modernes.

«M. Baudrillart a fait paraître, il y a quelques mois, un rapport très instructif sur les recherches pratiquées par lui à Alcala, parmi les documents relatifs au règne du petit-fils de Louis XIV. C'est par centaines qu'il y a retrouvé, non seulement les dépêches officielles échangées entre Versailles et Madrid, mais aussi les lettres particulières que Philippe V recevait de son aïeul, de ses frères, de ses amis, correspondance intime où le Grand Roi, «père autant que souverain, se faisait le directeur, le con«seiller, l'ami d'un petit-fils, maître à vingt ans d'une monarchie ébranlée «par les plus terribles orages». La moisson a donc été des plus abondantes de ce côté; en France, M. Baudrillart n'a guère été moins heureux. Outre la contre-partie de la correspondance royale, outre les lettres de Philippe V au Roi et à Mme de Maintenon, outre celles de Mme des Ursins, que conservent aussi nos Affaires étrangères, il a obtenu communication des papiers du marquis de Louville, qui fut, comme on le sait, l'un des conseillers les plus écoutés, sinon les mieux inspirés, du jeune héritier de Charles II. M. le duc de la Trémoïlle, d'une part, Monseigneur d'Hulst, d'autre part, sont aujourd'hui les possesseurs de ces papiers, réunis jadis par le comte du Roure, l'éditeur des *Mémoires secrets* de Louville; il n'est pas besoin de demander si l'un et l'autre les ont livrés généreusement au nouvel historien de la Succession. C'est précisément le sujet de son entrée en matière, et il ne pouvait souhaiter mieux pour pénétrer à fond les secrets ressorts de la politique inaugurée à partir de 1701 entre les deux cours, et poursuivie jusqu'en 1715, à travers les intrigues de palais, les dissensions intestines et les péripéties incessantes d'une guerre de quatorze ans, sans trêve ni relâche. Voilà en quoi le livre de M. Baudrillart présente des caractères tout particuliers de nouveauté. Il nous fait voir par quels procédés Versailles et Madrid arrivèrent à ne faire qu'un, à suivre l'inspiration unique de Louis XIV, à réaliser une fusion que l'Europe jalouse eut hâte de détruire après 1715 : politique qui eût pu être féconde en résultats, mais dont les révolutions survenues depuis lors dans l'esprit des peuples, comme dans celui des gouvernements, ont dé-

truit l'effet, ou du moins l'ont singulièrement altéré. A ces divers titres, le livre que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie est digne du nom dont il est signé, et montre une fois de plus quelles ressources nos jeunes historiens savent encore trouver, même sur des points de leur domaine qu'on pouvait croire épuisés par leurs prédécesseurs.»

M. Georges Perrot dépose sur le bureau la livraison de décembre 1889 du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, in-8°).

«Ce numéro, qui clôt l'année 1889, est particulièrement intéressant. Il renferme la description de plusieurs monuments curieux, tels que le lion de Tégée, deux bas-reliefs du Musée de Constantinople, un Poseidon de Milo qui est à Athènes, et des statues archaïques de Cybèle découvertes à Cymé; mais ce qu'il y a de plus curieux dans ce cahier, c'est un document épigraphique d'un caractère très particulier, la traduction grecque d'une lettre qui émane de Darius, fils d'Hystaspe, et qui avait été adressée par le grand Roi à un gouverneur ou grand officier de la satrapie qui comprenait toutes les provinces de l'Asie Mineure occidentale. Ce précieux document a été trouvé par MM. G. Cousin et G. Deschamps, sur la route de Trulles à Magnésie; c'est eux aussi qui l'ont publié et commenté. On y remarquera les éloges que le Roi donne à son serviteur pour avoir acclimaté dans son gouvernement des espèces végétales originaires de la région de l'Euphrate.»

M. Bréal a la parole pour trois hommages :

1° *Chrestomathie bretonne* (*armoricain*, *gallois*, *cornique*), 1re partie, *Breton-armoricain*, par M. J. Loth (Paris, 1890, in-8°).

«Depuis les inscriptions gauloises jusqu'à des textes contemporains, ce livre contient des spécimens du celtique à toutes les époques, particulièrement du breton-armoricain. C'est une véritable encyclopédie bretonne, qui donne les meilleures idées de l'enseignement de M. Loth, dont elle est sortie.»

2° *Collection de reproductions de manuscrits*, publiée par M. L. Clédat. *Classiques latins*, I, *Catulle, manuscrit de Saint-Germain-des-Prés* (*Bibliothèque nationale, n° 14137*), précédé d'une étude de M. Ém. Chatelain, photolithographie de MM. Lumière (Paris, 1890, in-8°).

«Ce volume, qui contient une parfaite reproduction du manuscrit de Saint-Germain, rendra les meilleurs services pour l'étude de la paléographie et pour la critique verbale.»

3° *Revue de philologie française et provençale*, publiée par M. L. Clédat, t. III, fascicule 4 (Paris, 1889, in-8°).

«Cette livraison contient une consultation sur le participe passé; des

réponses intéressantes ont été adressées à M. Clédat par divers savants. C'est ainsi qu'il conviendra de procéder pour obtenir une simplification de l'orthographe.»

M. Barbier de Meynard offre une notice sur *Le général Faidherbe*, par M. le colonel Fulcrand (Montpellier, in-8°).

«Cette notice, destinée au *Bulletin* de la Société de géographie de Montpellier, retrace avec beaucoup d'exactitude la glorieuse carrière militaire du général et les services qu'il a rendus à la philologie et à l'ethnographie par ses travaux sur le Sénégal. Ces derniers livres sont particulièrement connus de l'Académie, qui les a récompensés en admettant le général Faidherbe au nombre de ses membres libres. L'auteur de la notice se propose de revenir ultérieurement sur les ouvrages de notre regretté confrère et d'en faire l'objet d'une étude spéciale.»

SÉANCE DU 14 MARS.

Sont offerts :

Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium, edidit Academia scientiarum et artium Slavorum meridionalium, vol. XIX : *Acta conjurationem Petri a Zrinio et Francisci de Frankopan nec non Francisci Nadasdy illustrantia* (*1663-1671*), par le docteur V. Bogišić (Agram, 1888, in-8°);

Opera Academiae scientiarum et artium Slavorum meridionalium, t. IX : *Istorija hrvatskoga pravopisa latinskijem slovima*, par le docteur T. Maretić (Agram, 1889, in-8°);

Starine na sviet izdaje Jugoslavenska Akademija znanosti i umjetnosti, knjiga XXI (Agram, 1889, in-8°);

Rad Jugoslavenske Akademije znanosti i umjetnosti, knjiga XCVII (Agram, 1889, in-8°);

Ἀδαμαντίος Κοράης, ὑπὸ Δ. Θερειάνου, t. I, II et III (Trieste, 1887-1890, in-8°);

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας (Athènes, 1889, in-8°);

Société littéraire de l'Université catholique de Louvain. Choix de mémoires, XIV (Bruges, 1889, in-8°);

De schola Elnonensi Sancti Amandi a sæculo IX *ad* XII *usque*, dissertation historique pour l'obtention du grade de docteur ès sciences morales et historiques à l'Université catholique de Louvain, par M. J. Desilve (Louvain, 1890, in-8°);

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1890 (Louvain, 1890, in-12).

M. Barbier de Meynard présente *Les résultats de l'exégèse biblique. L'histoire. La religion. La littérature*, par M. Maurice Vernes (Paris, 1890, in-8°).

« Dans ce volume, qui est comme la synthèse du *Précis d'histoire juive* qu'il a publié l'année dernière, M. Vernes entreprend de retracer l'esquisse des grandes époques de l'antiquité juive. Tout en rendant justice aux progrès accomplis dans l'exégèse biblique par l'École dont MM. Reuss et Kuenen sont les principaux représentants, l'auteur rejette leurs conclusions sur l'âge différent des livres saints, le prophétisme du royaume de Juda, etc. Sa thèse fondamentale peut se résumer en quelques mots : la Bible est l'expression de la croyance des Juifs au temps de la restauration, c'est-à-dire vers la fin du vi^e^ siècle avant notre ère. Non seulement il nie la réalité de tout ce qui a précédé l'établissement des Hébreux en Palestine, mais les morceaux d'une date antérieure à la captivité lui paraissent des plus contestables. Ni le cantique de Débora, ni les bénédictions de Jacob et de Moïse ne lui offrent les marques d'une antiquité reculée. L'*Hexateuque* et les *Prophètes* ne sont plus que l'œuvre des temps qui ont suivi l'exil, l'expression de vues religieuses, de thèses morales et dogmatiques dont il proclame d'ailleurs l'inspiration sublime et la merveilleuse éloquence.

« Ce système, qui ne manque ni d'originalité ni de hardiesse, recrutera, je le crains, peu d'adhérents parmi les savants qui se vouent à l'étude des origines bibliques : il faut bien avouer aussi qu'il n'est pas soutenu par une argumentation d'une solidité à toute épreuve. Je ne serais pas éloigné d'y voir une sorte de protestation contre l'École de Graf qui, à force de couper la Bible en menus morceaux d'époque et de provenance diverses, en a profondément altéré le caractère général. Après le morcellement à outrance, la synthèse rapide et conjecturale : il y a là une réaction inévitable qui explique, si elle ne les justifie pas, les tendances de ce nouvel ouvrage de M. Vernes. Peu de lecteurs partageront ses vues sur les travaux des écoles juives qui florissaient entre le ve et le iiie siècle avant l'ère chrétienne, mais ses adversaires eux-mêmes rendront hommage à la sincérité de l'auteur et à ses efforts consciencieux pour résoudre ces graves questions, et, à ce titre, je me suis volontiers chargé de présenter son livre à l'Académie. »

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Abel Le-

franc, archiviste aux Archives nationales, un travail intitulé : *Un règlement intérieur de léproserie au XIIIe siècle* (Saint-Quentin, 1889, in-8°).

«Ce n'est qu'un opuscule de peu d'étendue, mais cet opuscule mérite d'attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la condition des personnes pendant le moyen âge. De nos jours, le roman, le théâtre et même l'érudition de mauvais aloi ont pris plaisir à représenter les lépreux du moyen âge, ces «morts vivants», comme des misérables exclus de tout rapport avec leurs semblables, condamnés à un isolement absolu et obligés d'avertir par une clochette le passant de fuir leur rencontre. Combien est différente l'idée que l'on est amené à se faire des léproseries, si l'on veut bien lire le règlement intérieur de la maison Saint-Lazare de Noyon, promulgué entre 1250 et 1272, dont M. Lefranc vient de publier le texte! La vie y était facile et abondante. Chaque malade avait un lit garni d'un oreiller, de draps et de couvertures, un hanap ou godet d'argent, des pots ou écuelles et une forte provision tant de vêtements que de linge. Le séjour de Saint-Lazare de Noyon offrait assez d'agréments pour être recherché par des personnes de condition aisée qui, sans être atteintes par la maladie, s'efforçaient de s'y faire admettre par fraude ou à prix d'argent. L'article 27 du règlement, rédigé en vue de prévenir cet abus, est ainsi conçu : «Item, que se un «bourgeois est jugiés pour malade et on puet trouver le contraire que il «ne soit mie malade, nous commandons que il soit mis hors de le maison «et que on li fache paier ses frais de tout que il y aura esté.»

M. Senart offre, au nom de l'auteur, un fascicule intitulé : *On the original inhabitants of Bharatavarsa or India*, par M. Gustave Oppert, 2e partie : *The Gaudians* (Londres, 1889, in-8°).

«Cette publication forme la seconde partie d'un livre dont j'ai eu l'honneur d'offrir la première à l'Académie. Dans sa revue générale des populations aborigènes de l'Inde, M. Oppert arrive ici à la seconde division, celle qu'il appelle des Gaudas, qu'il considère comme une branche sœur des populations dravidiennes et séparée d'elles dès une haute antiquité. Je suis bien obligé de renouveler ici les réserves que m'avait suggérées déjà la première partie, à l'égard d'une méthode qui laisse, dans des questions d'ethnographie, une part bien large et vraiment inquiétante à une étymologie souvent incertaine et à des analogies de son parfois bien superficielles. Mais ces réserves ne sauraient nous empêcher de rendre justice aux curieux rapprochements, aux renseignements variés que l'auteur a accumulés dans ces pages avec tant de savoir et de patience. Cette promenade hardie à travers l'Inde entière peut parfois paraître un

peu aventureuse aux esprits timorés. Elle est toujours infiniment curieuse et instructive. J'ajoute que, à mon avis, il est particulièrement utile que l'attention soit parfois ramenée sur les populations aborigènes de l'Inde. Les indianistes, sous l'impression de la parenté linguistique qui rattache l'Inde à l'Occident, sont trop enclins à négliger ce facteur essentiel. C'est un oubli périlleux, contre lequel il est bon que des travaux comme celui du docteur Oppert viennent de temps en temps réagir.»

M. J. Oppert fait hommage d'une publication :

«Je présente à l'Académie, au nom de l'auteur, car malheureusement je ne puis pas dire des auteurs, le livre intitulé : *Les inscriptions de Salmanasar II, roi d'Assyrie*, par A. Amiaud et V. Scheil. Le regretté Arthur Amiaud avait commencé, avec un de ses auditeurs, qui est également un de mes plus savants disciples, le R. P. Scheil, une édition nouvelle des textes nombreux de Salmanasar II. L'érudit dominicain n'est pas un inconnu pour l'Académie; il lui a soumis déjà un commentaire sur le texte du fils de Salmanasar, Samsi-Ramman, qu'il faut aujourd'hui nommer Samsi-Adad, grâce en partie à la découverte d'un texte grec par M. de Vogüé. Salmanasar II régna trente-cinq ans; nous avons les annales de ce monarque pendant trente et un ans. D'après de nouveaux textes, que nous regrettons de ne pas retrouver dans la collection du P. Scheil, les cinq dernières années furent remplies par une sédition du fils de Salmanasar, Assur-dannin-abal, pendant laquelle Salmanasar garda le titre royal. Malgré quelques réserves à faire sur la traduction de plusieurs phrases, nous reconnaissons dans le R. P. Scheil un savant adepte de la nouvelle science, digne du maître trop tôt enlevé à la science et à ses amis, sous le patronage duquel il a placé cette œuvre et à la mémoire duquel il a rendu ce pieux hommage.»

M. Viollet présente un ouvrage de la part de l'auteur :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Declareuil, docteur en droit, un volume intitulé : *La justice dans les coutumes primitives* (Paris, 1889, in-8°).

«Dans cet important essai de droit comparé (extrait de la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, fondée et dirigée avec une haute compétence par nos confrères MM. de Rozière et Dareste), M. Declareuil s'est appliqué à rechercher comment les hommes ont suppléé au pouvoir judiciaire absent des sociétés primitives, comment la justice s'organisa peu à peu et donna une sanction au droit à ces époques lointaines où l'État n'existait pas encore. A l'initiative privée,

servie par la force, succédèrent les juridictions arbitrales. On s'accoutuma à rechercher pour les fonctions d'arbitres des hommes que leur réputation, leur science, leur autorité morale désignaient au choix des plaideurs. Les prêtres remplissaient toutes les conditions requises pour être d'excellents arbitres. La justice se confondit avec la religion. Enfin l'État s'empara de ce vaste domaine de la justice : il mit la main sur cet organisme primitif construit sans lui et en dehors de lui. Il en fit une des branches les plus importantes de la puissance publique. Tel est le résumé rapide de cette étude, qui sera très remarquée de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions primitives. J'aurais, sur plusieurs points, des objections à soumettre à l'auteur, quelques légères modifications ou quelques compléments à lui proposer; car, en ces matières si complexes, des esprits divers sont attirés par les aspects divers des choses; mais peu de personnes liront ce livre avec plus de fruit et plus de charme que je ne l'ai lu moi-même. »

M. Gaston Paris présente le tome IV du *Cours de littérature celtique* de MM. d'Arbois de Jubainville et J. Loth, contenant *Les Mabinogion*, suivis en appendice d'une traduction et d'un commentaire des triades historiques et légendaires des Gallois et de divers autres documents, par J. Loth, tome II (Paris, 1889, in-8°).

« Ce volume termine l'importante publication dont j'ai offert il y a un an la première partie à l'Académie. Il contient les trois *mabinogion* qui traitent les mêmes sujets que trois poèmes célèbres de Chrétien de Troies, *Ivain*, *Perceval* et *Érec*. La fidélité littérale de la traduction sera précieuse pour les études de littérature comparée, et les notes très instructives de M. Loth seront consultées avec grand profit par tous ceux qui recherchent la solution du difficile problème des rapports des romans de la Table Ronde avec la poésie celtique. On saura un gré particulier au savant auteur des appendices qu'il a joints à ce volume, et qui nous donnent pour la première fois une traduction exacte des *triades* galloises les plus anciennes, ainsi que les vieilles généalogies nationales et les *Annales Cambriae* du xe siècle, le tout accompagné de notes et de rapprochements très utiles. Un index fait avec soin termine cet important ouvrage, pour lequel tous ceux qui s'occupent de la littérature du moyen âge devront à M. Loth une véritable reconnaissance. »

Le Président présente à l'Académie deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Chants populaires des Afghans*, recueillis par M. James Darmesteter (Paris, 1888-1890, in-8°).

«Ce volume fait partie des ouvrages orientaux publiés par la Société asiatique. En composant son ouvrage, M. J. Darmesteter s'est proposé de faire «ce que Fauriel avait fait pour les Grecs modernes, fournir «au philologue et à l'historien des spécimens authentiques et directs «de la langue et de la pensée populaires». Le texte et la traduction de ces poésies populaires sont précédés d'une longue introduction, dans laquelle M. J. Darmesteter étudie les formes grammaticales des dialectes afghans, les emprunts faits au persan, à l'arabe et à l'indoustani. L'auteur arrive à cette conclusion que la langue parlée par les Afghans est dérivée, non pas d'un idiome indien, persan ou pehlevi, mais du zend arachosien.

«La seconde partie de l'introduction placée en tête de l'ouvrage de M. Darmesteter est consacrée à un exposé succinct de l'histoire du peuple afghan depuis l'époque des Samanides, au xe siècle de notre ère, jusqu'à nos jours. L'auteur nous offre ensuite le tableau de la littérature populaire, chants historiques, religieux, légendes romanesques et poésies nous faisant connaître les mœurs et les sentiments populaires. La langue et la littérature de l'Afghanistan n'avaient point été jusqu'à ce jour l'objet des études d'orientalistes français. Nous ne les connaissions que par les travaux de MM. Raverty, Trumpp, Dorn, Vaughan et Müller. Nous devons donc savoir gré à M. James Darmesteter d'avoir recueilli les matériaux qu'il livre aujourd'hui à l'appréciation du monde savant et remercier la Société asiatique d'avoir ajouté ce volume à une collection qui renferme les textes et les traductions d'ouvrages de la plus haute importance.»

2° *L'instruction publique en Égypte*, par S. E. Yacoub Artin pacha, ancien sous-secrétaire d'État au Ministère de l'instruction publique en Égypte (Paris, 1889, in-8°).

«Dans cet ouvrage, Yacoub pacha envisage l'instruction au point de vue musulman et nous fait connaître les institutions d'instruction publique des pays musulmans; il rappelle les principales fondations dues à la munificence des souverains et celles qui sont dues à la piété et à la charité publiques. Un chapitre spécial est consacré à la fondation de l'Université annexée à la mosquée d'El-Azhar et qui est encore aujourd'hui la plus fréquentée des pays islamiques. Yacoub pacha nous fait l'historique des efforts tentés par Mehemed Aly pacha et par ses successeurs pour introduire en Égypte les méthodes européennes, efforts que nous avons secondés autrefois de tout notre pouvoir. On ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en voyant s'effacer tous les

jours les traces d'une influence que nous avaient assurée notre bonne volonté et notre désintéressement.»

SÉANCE DU 21 MARS.

M. Georges PERROT dépose sur le bureau la 1re livraison du *Bulletin de correspondance hellénique* pour 1890 (14e année, n° I-II; Athènes et Paris, in-8°).

M. SAGLIO prie l'Académie d'accepter un exemplaire de sa publication intitulée : *Rapport relatif à l'enseignement, en Autriche, des arts appliqués à l'industrie, adressé au Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts* (Paris, 1890, in-4°).

M. Alfred CROISET présente, de la part de l'auteur, M. Henri Houssaye, *Aspasie, Cléopatre, Théodora* (Paris, 1890, in-16).

«Deux de ces études avaient déjà paru dans la *Revue des Deux-Mondes;* la troisième, *Cléopatre*, est nouvelle. On sait que M. Henry Houssaye écrit avec talent. Il étudie en outre avec conscience les sujets qu'il traite. On est surpris, quand on ouvre ce volume d'aspect si moderne et si coquet, de trouver au bas des pages de nombreux renvois à des textes grecs, et même quelques-uns de ces textes intégralement reproduits. Les imprimeurs, à vrai dire, en ont été si étonnés qu'ils ont laissé échapper un trop grand nombre de fautes d'accentuation. Mais le reproche n'en doit pas retomber sur l'auteur, qui avait à lutter contre de grandes difficultés : toutes ces petites erreurs disparaîtront aux tirages suivants.»

M. DELISLE offre, de la part de l'éditeur, M. Émile du Boys, les deux brochures suivantes :

1° *Les poètes limousins jugés par Baluze. Lettre inédite à François d'Aguesseau, âgé de quatorze ans* (1682) [Limoges, 1889, in-8°];

2° *Un Bourguignon et un Orléanais érudits au XVIIe siècle. Lettres inédites de B. de la Monnoye à Nicolas Thoynard, de 1679-1697* (Paris, 1890, in-8°).

M. DELISLE présente ensuite la *Petite chronique de l'abbaye de Bonneval, de 857 à 1050 environ*, publiée par M. René Merlet (Chartres, 1890, in-8°).

«La *Petite chronique de Bonneval* est un résumé de l'histoire des premiers temps de l'abbaye de Bonneval au diocèse de Chartres. Elle a été rédigée au XIe siècle, d'après des chartes et des notices qui ont disparu depuis longtemps. Le texte même de la chronique ne nous est parvenu que sous la forme de deux vidimus de l'année 1483. Mabillon l'a

fait connaître d'après une assez mauvaise copie qui lui avait été communiquée par Vyon d'Hérouval.

«M. René Merlet, le fils de notre correspondant, nous donne aujourd'hui une édition de la *Petite chronique* rigoureusement conforme aux vidimus de 1483. Les observations qu'il y a jointes et qui dénotent un véritable sens critique modifient sur plusieurs points des notions historiques qui reposaient uniquement sur un texte défectueux. La principale rectification porte, d'une part, sur la date de la fondation de l'abbaye, qui est 857 et non pas 841, et d'autre part sur la personne du fondateur, qui est Charles, roi de Provence, et non pas son oncle, Charles le Chauve.»

M. Oppert a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, le R. P. Strassmaier, l'ouvrage intitulé : *Babylonische Texte, VII : Inschriften von Cyrus, König von Babylon* (Leipzig, 1890, in-8°).

«Le R. P. Strassmaier est loin d'être un inconnu pour l'Académie. J'ai maintes fois déjà eu l'occasion agréable d'exprimer tout le bien que je pense de ses travaux, et j'ai eu l'honneur d'être l'interprète de la gratitude qu'on doit à l'infatigable activité du savant ecclésiastique. Les copies de textes qu'il a exécutées par milliers ont souvent aidé les assyriologues, et moi en particulier, à réformer leurs anciennes opinions et à rectifier leurs erreurs. Ses publications ont seules rendu possible l'explication de textes juridiques intéressant à un haut degré l'histoire du droit et de la civilisation, et il ne faut pas s'imaginer que l'on puisse copier ces textes, si l'on ne peut les comprendre. M. Strassmaier connaît la langue, comme celui qui lit une lettre française ou anglaise doit connaître la langue dans laquelle sont écrits ces documents. Le volume contient 384 inscriptions du règne de Cyrus; la première n'est que de quelques jours postérieure à la dernière de Nabonid, ce qui prouve, comme le dit judicieusement le P. Strassmaier, que la prise de Babylone par les Perses n'a pas sensiblement nui aux transactions commerciales de la Chaldée. Avec une très grande finesse et une délicatesse mordante, l'auteur critique les agissements des plagiaires qui s'emparent des travaux de leurs devanciers sans les nommer, ceux des savants qui se font une réputation en promettant des travaux et qui veulent récolter, selon l'expression de Henri Heine, une célébrité à crédit. Nous sommes heureux d'annoncer que le P. Strassmaier continue ses travaux en préparant la publication des documents datés des règnes de Cambyse, du pseudo-Smerdis et de Darius Ier.»

Le Président fait hommage à l'Académie, au nom de M. Plantet, at-

taché au Ministère des affaires étrangères, de deux volumes ayant pour titre : *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France, 1579-1830* (Paris, 1889, in-8°).

«Les pièces officielles qui figurent dans ce recueil ont été fournies à M. Plantet par les dépôts des Archives des affaires étrangères, de la marine et des colonies et par les papiers conservés à la Chambre de commerce de Marseille. Dans une excellente introduction, M. Plantet a tracé le tableau du gouvernement militaire fondé à Alger par Oroudj pacha et par son frère, Khair Eddin. Il énumère et définit les charges dont étaient revêtus les officiers qui administraient la Régence, sous l'autorité nominale d'un pacha délégué tous les trois ans par la Porte ottomane. M. Plantet nous donne les détails les plus intéressants sur les premières relations de la France avec l'Algérie, sur les concessions qu'elle y obtint, sur le projet formé par Catherine de Médicis d'obtenir pour le duc d'Anjou la régence d'Alger, qui serait demeurée sous la suzeraineté de la Turquie, sur les mesures prises par le cardinal de Richelieu, ainsi que sur la mission du chevalier d'Arvieux et sur celle de Dusault, qui rendit à notre influence et à nos compatriotes les services les plus signalés. Un chapitre spécial est consacré aux tentatives faites à la fin du XVII[e] siècle par Louis XIV pour réprimer la piraterie des Algériens, et aux négociations entamées au commencement de ce siècle pour arriver au même résultat.

«Les pièces les plus anciennes de ce recueil si complet remontent à l'année 1579 et la correspondance officielle ne prend fin qu'en 1830. Des notes historiques fort nombreuses fournissent tous les renseignements désirables sur les personnages cités dans les dépêches et quelques-unes éclaircissent des points obscurs. On ne peut que féliciter vivement M. Plantet d'avoir réuni en un corps d'ouvrage tous les documents qu'il a pu recueillir : ceux-ci seront consultés avec fruit par toutes les personnes qui s'occuperont de l'histoire de la plus brillante conquête que la France a faite dans le cours de ce siècle.»

SÉANCE DU 28 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 6[e] fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pendant l'année 1889, juillet-août (Paris, 1890, in-8°).

Sont offerts :

Le cylindre de Urkham au Musée britannique, par M. J. Menant,

membre de l'Institut (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*);

Les beaux-arts en Provence, par M. Étienne Parrocel (Paris, 1889, in-8°);

Histoire documentaire de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille, par le même, tome II (Paris, 1890, in-8°);

Index lectionum quæ in Universitate Friburgensi per menses æstivos anni MDCCCXC inde a die XV aprilis habebuntur, contenant : *Le lai de l'Ombre,* publié par Joseph Bédier, et *Die germanischen comparative auf -oz-,* par W. Streitberg (Fribourg [Suisse], 1890, in-8°).

SÉANCE DU 2 AVRIL.

(Séance avancée au mercredi, à cause du vendredi saint.)

M. Cost.-D. Rados, en adressant à l'Académie sa traduction de l'ouvrage de l'amiral Jurien de la Gravière, *La marine des anciens* : **Ἱστορία τοῦ ναυτικοῦ τῶν ἀρχαίων Ἑλλήνων** (Athènes, 1890, in-8°), la prie de constater le rapprochement qui s'est dès à présent opéré entre le grec moderne et le grec ancien et exprime le vœu que la France, en renonçant à la prononciation érasmienne du grec ancien, favorise l'intelligence du grec moderne pour ceux qui peuvent lire Xénophon ou Lysias.

Sont encore offerts :

Il libro di Montaperti (an. MCCLX), publié par M. C. Paoli (Florence, 1889, in-4°, tome IX des *Documenti di storia italiana*);

Der historisch-mythologische Hintergrund und das System der Sage im Cyklus des Guillaume d'Orange und in den mit ihm verwandten Sagenkreisen, par M. Hugo Saltzmann (Königsberg, 1890, in-4°, extrait du *Jahresbericht des städtischen Realprogymnasiums zu Pellau*).

M. Delisle présente au nom de l'auteur, M. James Condamin, l'*Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (Paris, 1890, in-4°).

M. Siméon Luce a la parole pour deux hommages :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Marin, ex-capitaine au 37e régiment d'artillerie, le tome II d'un ouvrage intitulé : *Jeanne Darc tacticien et stratégiste* (Paris, 1890, in-16). Ce tome II a pour sous-titre : *Les Voix de Jeanne Darc avant la sortie de Compiègne.* Le tome I, offert à l'Académie l'année dernière, était un examen approfondi de l'affaire de Compiègne au point de vue de la stratégie et

de la tactique. Le tome II, dont nous présentons aujourd'hui un exemplaire, se rattache, au moins comme point de départ, à cette même affaire. Chastellain raconte que la Pucelle dit aux habitants de Compiègne que sainte Catherine lui était apparue pour l'assurer qu'elle aurait victoire et que le duc de Bourgogne serait fait prisonnier. M. Paul Marin estime qu'il y a opposition absolue entre ce témoignage de Chastellain et une réponse faite par Jeanne à ses juges de Rouen, à qui elle déclara qu'il lui fut dit alors «par plusieurs fois et comme tous les jours par ses «Voix qu'elle serait prise». L'auteur part de là pour discuter, avec autant de prolixité que de confusion, la question plus générale de la valeur historique des dépositions, et surtout des dépositions concernant ses Voix, arrachées à la Pucelle par le tribunal dont Pierre Cauchon était le président. Ici, M. Marin s'engage un peu à l'aventure sur un terrain qui lui est beaucoup moins familier et qui, d'ailleurs, offre plus de difficultés que celui de la tactique et de la stratégie. Je ne saurais donc présenter ce tome II sans faire les plus expresses réserves sur le procès de tendance que l'auteur institue, pour ainsi parler, en ce qui concerne les Voix et plus particulièrement le rôle joué par ces Voix dans l'affaire de Compiègne contre la véracité de Jeanne d'Arc et l'autorité de son témoignage.

«Je suis également chargé d'offrir à l'Académie un nouvel ouvrage de M. André Joubert, dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler les travaux d'histoire provinciale à l'attention de mes confrères. Cet ouvrage, intitulé : *Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie* (Paris et Angers, 1890, in-8°), est consacré à l'histoire d'une famille considérable dont plusieurs membres ont été, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, prévôts généraux et provinciaux d'Anjou. Les annales de cette famille sont ainsi étroitement liées à celles de l'une de nos provinces pendant près d'un siècle et demi. M. Joubert a retracé ces annales d'après un grand nombre de pièces inédites dont les plus importantes sont publiées à la fin de son travail. Vingt-quatre gravures, où les plus beaux aspects des châteaux de la Lorie et de Varennes apparaissent au lecteur, ornent cette belle publication.»

M. Boissier présente à l'Académie le second volume des *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par M. Jullian (Bordeaux, 1890, in-4°).

«Ce volume contient très peu d'inscriptions nouvelles, mais il achève d'expliquer et de commenter celles que l'auteur avait recueillies dans son premier volume. M. Jullian s'en sert pour refaire tout le passé de Bordeaux pendant l'époque romaine. Son travail nous montre tout ce qu'on peut tirer de l'épigraphie pour connaître l'histoire, la géographie, la ci-

vilisation antiques. Cette œuvre, si rapidement achevée, si remarquable par la sûreté de la méthode, l'étendue des connaissances, la clarté de l'exposition, fait le plus grand honneur à son auteur. Elle honore aussi la ville qui l'a patronnée et qui en a fait les frais. L'exemple de Bordeaux, qui ne recule devant aucune dépense pour aider et soutenir tous ceux qui s'occupent de ses monuments et de son histoire, qui encourage leurs travaux, qui publie leurs œuvres, mérite d'être recommandé à toutes les grandes villes de France.»

M. de Lasteyrie offre, de la part de l'auteur, M. F. de Mély, deux opuscules intitulés, l'un : *Jehan Soulas au Louvre et à la cathédrale de Chartres* (Paris, 1890, in-4°), l'autre : *Le cardinal Étienne de Vancza et la famille Chardonel, réponse à M. l'abbé Clerval* (Chartres, 1890, in-8°).

SÉANCE DU 11 AVRIL.

Sont offerts :

Sur le sens des mots 𓊖𓏏𓏤 *Nouit et* 𓉗𓏏𓉐 *Hâit,* par M. G. Maspero, membre de l'Institut (in-8°, extrait des *Proceedings of the Society of Biblical archæology,* mars 1890);

Deux épitaphes romaines de femmes, ayant fait partie de l'avenue sépulcrale de Vesontio, interprétées par M. Aug. Castan, correspondant de l'Institut (Besançon, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,* 1889);

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation. Précis d'histoire des religions, 1re partie : *Religions de l'Inde,* par M. L. de Milloué (Paris, 1890, in-16).

M. Delisle a la parole pour présenter deux ouvrages :

1° *Collection Spitzer,* tome I (Paris, 1890, in-fol.).

«Les expositions rétrospectives des dernières années ont fait connaître une partie des trésors d'art que M. Spitzer a rassemblés au prix de grands sacrifices et qui attestent un goût très sûr et des connaissances très variées. La formation d'une telle collection a fait le plus grand honneur à M. Spitzer; mais nous devons surtout lui savoir gré des mesures généreuses qu'il a prises pour faire connaître par de bonnes notices et par de très belles planches les objets les plus remarquables de son musée. Le premier volume, aujourd'hui offert à l'Académie, est consacré à quatre séries bien distinctes, toutes très intéressantes : les antiques (terres cuites et bronzes), les ivoires, l'orfèvrerie religieuse et les tapisseries. M. Spitzer s'est assuré le concours de collaborateurs très exercés à ce

genre de travail : MM. Frœhner, Darcel, Palustre, Müntz et Émile Molinier.»

2° *Le procès de Jacques Cœur,* par M. G. du Fresne de Beaucourt (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue des questions historiques*).

«C'est pour la première fois que beaucoup de détails de ce célèbre procès sont mis en lumière avec la consciencieuse exactitude à laquelle nous a accoutumés l'historien de Charles VII. M. de Beaucourt n'a guère expliqué les véritables causes du procès; il aura l'occasion de traiter cette question dans le dernier volume de l'histoire de Charles VII; mais il paraît porté à croire que Jacques Cœur a pu être soupçonné d'avoir favorisé les menées du dauphin Louis contre son père.»

M. Jules Girard offre la *Géographie de Strabon, traduction nouvelle,* par M. Amédée Tardieu, bibliothécaire de l'Institut, tome IV : *Table alphabétique et analytique* (Paris, 1890, in-12).

«Les trois premiers volumes, qui contiennent toute la traduction de la *Géographie de Strabon,* ont été très favorablement appréciés à l'Académie des inscriptions, à l'Académie française, et partout où l'on s'intéresse à l'antiquité grecque. On a rendu justice à la fois au mérite de la traduction et à la valeur des notes, qui demandaient à l'auteur une compétence spéciale sur tant de matières diverses. Le quatrième volume, qui contient plus de six cents pages, est rempli tout entier par une table alphabétique et analytique. C'est le résultat d'un travail très considérable. Pour se rendre compte de son utilité, on n'a qu'à prendre quelques-uns des noms importants, ceux d'Homère, d'Ératosthène, d'Éphore, de Polybe, et l'on verra de quel secours peut être cette table exacte et intelligente, non seulement pour retrouver les passages où il est question de ces écrivains, mais pour comprendre leurs idées ou celles de leur appréciateur. M. Tardieu s'est donc acquis par cette publication des droits sérieux à la reconnaissance de tous ceux qui étudient l'antiquité classique.»

SÉANCE DU 18 AVRIL.

Est offert :

Descartes et son œuvre posthume : «De solidorum elementis», par M. l'amiral de Jonquières, membre de l'Institut (extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences,* t. CX).

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. P. de Boureulle, colonel d'artillerie en retraite, une brochure intitulée : *Le pays*

de Jeanne d'Arc (Saint-Dié, 1889-1890, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*).

« Cette brochure est consacrée à l'examen d'une question qui divise, qui passionne même les érudits, du moins les érudits champenois et lorrains, la question de l'origine provinciale de Jeanne d'Arc. Après avoir exposé la situation de Domrémy au point de vue de la géographie féodale et recherché les influences d'ordre moral qui purent contribuer à l'éveil ainsi qu'au développement de la vocation patriotique de la Pucelle, M. le colonel de Boureulle se prononce nettement en faveur de l'origine champenoise, et son adhésion a d'autant plus de poids qu'il se proclame vieux Lorrain. C'est ce qui explique la devise mise en tête de son travail : *Amica Lotharingia, sed magis amica veritas.* »

M. Anatole de Barthélemy présente *Le tombeau de Wittislingen, au Musée national bavarois*, par le baron J. de Baye (Paris, 1889, in-4°, extrait de la *Gazette archéologique*).

« Le baron de Baye a désiré faire hommage à l'Académie d'une notice dans laquelle il énumère et décrit le mobilier funéraire d'une tombe ouverte à Wittislingen, en Bavière; cette tombe, qui peut être datée du VIIe siècle, contenait un véritable trésor archéologique. Les objets en or et en argent, ornés de nielles, de filigranes en or et de pierreries, y abondent, et ils ajoutent une contribution précieuse à ce que les musées et les collectionneurs particuliers possèdent déjà d'échantillons de l'orfèvrerie barbare. Je me hâte d'ajouter que par cette épithète je n'entends pas faire allusion à la plus ou moins grande perfection artistique : ici, en employant le mot *barbare*, je veux, comme les anciens, indiquer un art étranger à l'art romain.

« Parmi ces bijoux, il en est un qui est particulièrement intéressant; d'autant plus intéressant qu'il présente un problème dont la solution n'est pas encore complètement trouvée. C'est une magnifique fibule, de grande dimension, derrière laquelle on a fixé, peut-être au moment de l'inhumation, une plaque portant une longue inscription chrétienne, *vivat in Deo*, qui paraît faire allusion à la personne que tous ces bijoux accompagnaient dans sa tombe. L'inscription, dont la fin a jusqu'ici échappé aux recherches des archéologues, appartient à l'époque indiquée plus haut, mais la figure elle-même peut être plus ancienne.

« L'étude des objets recueillis à Wittislingen fournit à M. de Baye l'occasion de revenir sur la thèse heureusement soutenue par lui au sujet de l'art gothique et des relations qui existaient à ce point de vue entre l'Italie septentrionale et la Norique. »

M. Croiset fait hommage du tome III (1568-1572) de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, publiée pour la Société de l'histoire de France par le baron de Ruble (Paris, in-8°).

«Ce nouveau volume est édité avec le même soin que les précédents. Le texte y est accompagné de notes sobres et précises, qui en rendent la lecture facile. Il est à souhaiter que le savant éditeur, qui a encore une partie de sa tâche à remplir, ne fasse pas trop attendre les derniers volumes.»

M. Delisle offre, au nom de l'auteur, *Raymond Roger, vicomte de Turenne, et les papes d'Avignon* (1368-1408), par M. Noël Valois, d'après un document découvert par M. Camille Rivain (Paris, 1890, in-8°, extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, tome XXVI).

«Les papes Clément VII et Benoît XIII, Marie, reine de Sicile, Raimond Roger, vicomte de Turenne, et le maréchal Boucicaut sont mis en scène à toutes les pages de cet opuscule. L'auteur a su présenter très habilement, sous un jour nouveau et d'après des documents inédits, beaucoup de faits importants pour l'histoire du midi de la France.»

SÉANCE DU 25 AVRIL.

Sont offerts :

Las belhados de Leytouro, par M. Alcée Durieux (Paris, 1890, in-8°);

The questions of king Miliuda, translated from the Pâli by T. W. Rhys Davids (Oxford, 1890, in-8°, extrait de *The sacred books of the East*, vol. XXXV).

Le *Smithsonian Institution* adresse les publications suivantes :

Fifth annual report of the bureau of ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution, 1883-1884, par J.-W. Powell (Washington, 1887, gr. in-8°);

Sixth annual report of the bureau of ethnology, etc., 1884-1885 (Washington, 1888, gr. in-8°);

The circular, square, and octogonal earthworks of Ohio, par Cyrus Thomas (Washington, 1889, in-8°);

The problem of the Ohio mounds, par le même (Washington, 1889, in-8°);

Bibliography of the Iroquoian languages, par James-Constantine Pilling (Washington, 1888, in-8°);

Bibliography of the Muskhogean languages, par le même (Washington, 1889, in-8°).

M. d'Arbois de Jubainville offre un *Résumé du cours de droit irlandais*, professé par lui au Collège de France : *La saisie mobilière dans le Senchus Mor* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue générale du droit*).

M. Barbier de Meynard présente deux publications de la part des auteurs :

1° *Loqmân berbère, avec quatre glossaires et une étude sur la légende de Loqmân*, par M. René Basset (Paris, 1890, in-8°).

«L'Académie connaît de longue date les services rendus par M. Basset à l'étude des dialectes berbères : elle y a elle-même contribué, en confiant à M. Basset, en 1888, une mission qui lui a permis de compléter, par un séjour au Sénégal et dans le Sahara, les matériaux qu'il avait recueillis en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

«Le volume que j'ai l'honneur de présenter en son nom peut être considéré comme la synthèse des recherches auxquelles l'auteur s'est appliqué avec une rare persévérance au cours de ses explorations. Les textes qui s'y trouvent réunis appartiennent aux idiomes de vingt-trois tribus berbères et forment, à l'exception du touareg, l'ensemble des dialectes parlés dans le nord de l'Afrique, dont plusieurs n'avaient été jusqu'ici l'objet d'aucun travail philologique.

«C'est avec raison qu'il a pris les fables de Loqmân pour thème de cette étude linguistique. Ce choix a l'avantage de présenter un même récit d'un style simple et facile, traité diversement au point de vue de la langue et, par cela même, donnant plus de relief aux particularités phonétiques et lexicographiques. En l'absence d'un dictionnaire berbère, qui serait aujourd'hui une œuvre prématurée, l'auteur a cru devoir multiplier les glossaires qui accompagnent ses textes; il en donne jusqu'à quatre.

«Dans le premier, il réunit les mots berbères d'après l'ordre qu'il avait déjà adopté pour son *Manuel de la langue kabyle*. Le deuxième renferme les racines berbères transcrites en lettres françaises; le troisième, les mots arabes, classés aussi par racines; enfin un quatrième glossaire groupe en une sorte d'index les mots français contenus dans les listes précédentes; il en est la contre-partie et forme ainsi un petit dictionnaire français-berbère qui sera consulté utilement. A la vérité, cette division en plusieurs séries lexicographiques n'est pas sans présenter quelques complications : elle oblige le lecteur à tourner bien des pages, et il faut qu'il s'arme de courage et de résignation, deux vertus dont on ne saurait d'ailleurs trop recommander la pratique au début des études berbères.

«Grâce à ses connaissances bibliographiques étendues, M. Basset a

placé en tête de son travail, sous forme d'introduction, de curieux extraits de documents arabes relatifs aux personnages multiples, les uns légendaires, les autres semi-historiques, qu'on a entendus sous le nom de *Loqmân*. Il y fait avec beaucoup de sagacité la part de l'invention et celle de l'histoire. Il montre clairement comment des légendes étrangères, nées peut-être en Orient, mais remaniées et transmises par la Grèce, sont venues, après de longs circuits, s'ajouter aux plus anciens souvenirs des Arabes pour former un corps de récits qui s'est incarné dans le personnage de Loqmân. Plus tard le Koran et sa légion de commentateurs ont fait de ce type de convention l'idéal de la sagesse humaine, en groupant autour de ce nom les anecdotes et les maximes dont la tradition grecque fait honneur à Ésope. «Cette confusion des deux êtres imaginaires s'augmenta, et elle était complète lorsque les fables ésopiques furent traduites «du syriaque en arabe : leur auteur prétendu étant considéré comme le «sage par excellence, ce fut naturellement à Loqmân *el-hakim* (le sage) «que le traducteur les attribua. La version eut lieu dans la dernière moitié «du XIIIe siècle de notre ère.»

«On voit par cette courte analyse que le travail de M. Basset, tout en ayant les dialectes berbères pour but principal, s'adresse pourtant à un cercle plus étendu de lecteurs. Je suis heureux d'avoir à signaler une fois de plus les services que le savant et zélé professeur de l'École des lettres d'Alger rend à l'enseignement dont il est chargé. Mais ce ne sont pas les seuls dont nous lui soyons redevables. En nous faisant mieux connaître la langue, les traditions, les mœurs des populations kabyles dont les destinées sont désormais entre nos mains, il est devenu un des collaborateurs dévoués de l'œuvre de civilisation et de progrès que la France accomplit dans l'Afrique du Nord. Cette pensée ne peut que l'encourager à poursuivre avec persévérance les études dont il est aujourd'hui le représentant le plus autorisé.»

2° *Histoire du roi Djemchid et des Divs*, traduite du persan par M. Serge Larionoff (Paris, 1889, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

«Un jeune orientaliste russe, M. Larionoff, qui a suivi avec succès les cours du Collège de France et de l'École des hautes études, vient de faire paraître dans le *Journal asiatique* un fragment tiré d'un manuscrit persan de la Bibliothèque nationale, qui complète sur plus d'un point la légende du roi mystique Djemchid, telle qu'elle est racontée dans le *Chah-namèh*. A la traduction littérale de ce curieux morceau, le traducteur ajoute des rapprochements empruntés au Zend-Avesta et à d'autres textes consacrés par la tradition des Guèbres. Il signale aussi les rapports qui

existent entre le récit persan de la mort de Djemchid et les traditions talmudiques relatives au supplice du prophète Isaïe, scié dans un arbre, par ordre du roi Manassé. Malgré leur date récente et leur peu de valeur littéraire, les textes, comme celui que M. Larionoff vient de tirer de l'oubli, ont le mérite de nous faire mieux connaître les légendes semi-historiques en honneur chez les derniers sectateurs de la religion mazdéenne et la provenance étrangère de plusieurs de ces légendes.»

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume intitulé : *Essai historique sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans* (*1337-1453*) [Tournon, 1890, in-8°].

«L'auteur de ce volume, M. A. Mazon, n'est pas un érudit de profession. Originaire du Vivarais, il consacre depuis nombre d'années ses loisirs à l'histoire de son pays natal, et il a ainsi publié une dizaine de volumes sur les diverses parties du territoire qui forme le département de l'Ardèche. Le plus récent, celui que je présente aujourd'hui en son nom, est un des meilleurs et des plus intéressants. M. Mazon y fait une large place à trois princes de l'Église qui ont illustré le Vivarais au XIVe siècle, au cardinal Pierre Bertrand, d'Annonay, évêque d'Autun, fondateur du collège de ce nom et l'un des plus savants canonistes de l'époque de Philippe de Valois, au cardinal Pasteur, frère mineur, né au Mas des Serrets près Aubenas, berceau d'une famille très distinguée encore de nos jours, d'où ce cardinal reçut le nom de cardinal d'Aubenas, enfin au cardinal Pierre Bertrand, de Colombier, l'ami de Pétrarque et le neveu de Pierre Bertrand, d'Annonay, du côté maternel. La méthode de l'historien du Vivarais, et c'est la bonne, consiste à éclairer l'étude des textes par des recherches topographiques, le plus souvent même par la vue des lieux où ses personnages sont nés et où ils ont vécu, par la description des maisons qu'ils ont habitées, du mobilier qui a été à leur usage, des monuments qu'ils ont embellis ou qu'ils ont fait édifier. A ce point de vue, nos savants confrères de l'*Histoire littéraire de la France*, lorsque le moment sera venu d'écrire la vie et d'apprécier les ouvrages des deux cardinaux Bertrand, pourront trouver certaines indications de détail utiles dans l'*Essai sur le Vivarais pendant la guerre de cent ans*. Après avoir dit quelques mots de deux autres enfants du Vivarais, les frères Pierre et Jean Flandin, qui furent aussi revêtus de la pourpre romaine, l'auteur arrive à son héros de prédilection, le cardinal Jean Fraczon, de Brogny, petit hameau de la Savoie, situé à peu de distance d'Annecy. Comme ce prince de l'Église ne se rattache au Vivarais que par sa pro-

motion au siège de Viviers, qu'il occupa du reste fort peu de temps, les pages où M. Mazon a retracé la vie de Brogny peuvent être considérées, dans une certaine mesure, comme un hors-d'œuvre, mais ce hors-d'œuvre n'est dépourvu ni de nouveauté ni d'intérêt. Le cardinal de Viviers, pour donner à Jean Fraczon le titre sous lequel on le désignait d'ordinaire, fut véritablement l'un des grands hommes du commencement du xv[e] siècle. Évêque d'Ostie et vice-chancelier de l'Église romaine, il présida, de 1414 à 1417, toutes les sessions du concile de Constance, sauf les six premières; et ce fut lui surtout qui assura l'extinction du schisme en contribuant plus que personne à faire élire un cardinal-diacre de l'illustre famille romaine des Colonna, le futur Martin V. De même que le cardinal Pierre Bertrand, d'Annonay, avait institué à Paris en 1339 le collège d'Autun, le cardinal Jean Fraczon, de Brogny, fonda à Avignon, en 1424, le collège de Saint-Nicolas, dit aussi de Savoie ou d'Annecy, en faveur de vingt-quatre étudiants pauvres, un tiers du diocèse de Genève, un tiers de Savoie et un tiers du ressort des archevêchés de Vienne et d'Arles. M. Mazon admire à juste titre l'organisation libérale de ces collèges et surtout du dernier, où les étudiants nommaient eux-mêmes leur doyen, qui avait droit de remontrance vis-à-vis des administrateurs, leur recteur, leur vice-recteur et leur économe. Ce même libéralisme apparaît dans un mandement en date du 20 mars 1419, rendu par Jean de Brogny, alors administrateur perpétuel du diocèse d'Arles, en faveur des juifs de Salon, en Provence. M. Mazon, qui a signalé le premier ce curieux document, fait remarquer que c'est ce même cardinal de Brogny qui est représenté dans l'opéra *La Juive* comme faisant brûler Rachel. Licence de poète, ajoute l'auteur de l'*Essai sur le Vivarais*. Il fallait dire simplement : licence de librettiste. Appeler poète l'auteur du livret de *La Juive*, c'est profaner la poésie, comme Scribe lui-même, en travestissant la haute et noble physionomie du cardinal de Brogny, avait profané l'histoire. »

M. Delisle offre les *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le xv[e] siècle*, recueillis et publiés, par ordre de S. A. S. le le prince Charles III, par M. Gustave Saige, tome II (Monaco, 1890, in-4°).

« Ce gros volume est rempli de documents diplomatiques, tirés en grande partie des archives de l'Italie et de l'Espagne. L'éditeur les a mis en œuvre dans une introduction très développée, où se trouve exposé pour la première fois le rôle politique des seigneurs de Monaco à la fin du xv[e] siècle et pendant la première moitié du xvi[e] siècle. Le travail de

M. Saige intéresse également l'histoire de France et celle de l'Espagne et de l'Italie.»

M. Jules Girard présente le tirage à part d'un article de M. Ruelle, intitulé : *Damascius. Son traité des premiers principes*, et inséré dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, publié à Berlin par M. Ludwig Stein. M. Ruelle soutient dans cet article, par des arguments dont l'Académie a déjà entendu l'exposition, l'unité du texte du *De principiis* de Damascius, qui a été contestée par M. Heitz.

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, 1890, 3e et 4e fascicules (Paris, gr. in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de M. Jean Réville, t. XXI, n°s 1-3 (Paris, 1890, in-8°);

Archivio della Società romana di storia patria, vol. XII, fasc. 1-4 (Rome, 1889, in-8°);

Atti della R. Accademia dei Lincei, vol. V, fasc. 13; vol. VI, fasc. 1-4 (Rome, 1889-1890, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bullettino delle pubblicazioni italiane, n°s 101 et 102 (Florence, 1890, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. L, 6e livraison (Paris, 1889, in-8°);

Bullettino di archeologia e storia dalmata, publié par M. Fr. Bulić, 13e année, n°s 1-3 (Spalato, 1890, in-8°);

Bulletin de l'Académie d'Hippone, p. LXXVII-C (gr. in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique et historique de l'arrondissement de Narbonne, année 1890, 1er semestre (Narbonne, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1889, n° 4 (Amiens, 1890, in-8°);

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, 27e année (Bruxelles, 1888, in-8°);

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1890 (Saint-Omer, 1890, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes rendus des séances de l'année 1890, janvier-mars (Cracovie, 1890, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1889 (Poitiers, in-8°);

Congrès archéologique de France, 54e session : séances générales tenues

à Soissons et à Laon en 1887 par la Société française d'archéologie (Paris, 1888, in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. Georges Perrot et Ch. Chipiez, livraisons 279 et 280 (Paris, 1890, gr. in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XIV, n° 3 (Paris, 1889, in-8°);

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (Toulouse, 1889, in-8°);

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 4e série, t. III, 1889 (Angers, 1890, in-8°);

Ministero della pubblica istruzione. Indici e cataloghi. IV. *I codici palatini della R. Biblioteca nazionale centrale di Firenze*, vol. II, fasc. 1 (Rome, 1890, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, 2e série, vol. XII, n° 4 (Londres, 1889, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XII, 4e et 5e parties (Londres, 1890, in-8°);

Revista archeologica, vol. IV, n° 2 (Lisbonne, 1890, in-8°);

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Alexandre Bertrand et Georges Perrot, membres de l'Institut, t. XV, janvier-février 1890 (Paris, in-8°);

Revue de la science nouvelle, publiée par l'Association scientifique pour la défense du christianisme, nos 29 et 30 (Paris, 1890, in-8°);

Revue des Pyrénées, etc., 1er trimestre de 1890 (Toulouse, in-8°);

Revue des questions historiques, 25e année, 94e livraison (Paris, 1890, in-8°);

Revue géographique internationale, 15e année, n° 171 (Paris, 1890, in-4°);

Société centrale des architectes français. Annuaire pour l'année 1890 (Paris, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1890.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. SCHEFER.

SÉANCE DU 2 MAI.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie deux mémoires de MM. Bérard et Legrand, membres de l'École française d'Athènes, intitulés, le premier : *Tégée et la Tégéatide*, et le second : *De la signification religieuse des oracles et de leur importance dans la vie des cités et des particuliers.* Ces mémoires sont renvoyés à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie que notre confrère M. A. Croiset, après la perte cruelle qu'il vient de faire, ne se sent pas la force d'aller représenter l'Académie aux fêtes du sixième centenaire de l'Université de Montpellier. Il propose à l'Académie de le remplacer par M. Bréal, qui accepte.

Cette proposition est adoptée.

M. de Lasteyrie lit une étude sur une inscription gravée sur

IMPRIMERIE NATIONALE.

un chapiteau de l'église Saint-Julien de Brioude, et dont le sens a été vainement cherché jusqu'ici[1].

Une inscription analogue, gravée sur un chapiteau de Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand, permet de restituer avec certitude une partie du texte. Le reste peut se déduire du sens même qu'il convient d'attribuer à la scène représentée sur ces chapiteaux. M. de Lasteyrie en donne l'explication en s'appuyant sur divers monuments et sur divers passages qu'il a relevés dans des recueils de prières ou de poésies françaises ou allemandes du XIIe et du XIIIe siècle : les personnages figurés sont deux démons et un damné; les péchés de celui-ci sont écrits sur un livre dressé par les soins du diable et produit par lui au jugement céleste.

Notre confrère montre, à cette occasion, combien l'ignorance des lapicides a souvent défiguré, dans les églises d'Auvergne, les inscriptions qui y sont gravées, et justifie, par des exemples empruntés à l'église Notre-Dame-du-Port, les corrections qui permettent de restituer le texte exact de celle de Brioude.

MM. Derenbourg et Hauréau présentent quelques observations qui confirment les conclusions de M. de Lasteyrie.

M. Lecoy de la Marche termine sa communication sur le traité de Humbert de Romans, relatif à la prédication de la Croisade. Il décrit, d'après ce traité, l'office ou la cérémonie religieuse dans laquelle se faisait la distribution des croix; il fait connaître les objections faites par les opposants à la guerre sainte, les raisons par lesquelles on les réfutait, la part prise par les prédicateurs au recrutement, à l'enrôlement des croisés, à leur embarquement et même à leur entraînement sur le champ de bataille. Le rôle de ces prédicateurs, dont la plupart sont restés obscurs, était donc en réalité des plus importants et méritait d'être mis en lumière.

M. le comte de Charencey fait une communication sur les noms des métaux chez les anciennes populations de la Nouvelle-Espagne.

Ces populations savaient, presque depuis les débuts de notre

[1] Voir aux Communications, n° XIII (p. 193-205).

ère, travailler le cuivre, les métaux précieux et même fabriquer une sorte de bronze. Seul, l'emploi du fer leur était inconnu. La tradition d'après laquelle les Péruviens possédaient un procédé aujourd'hui perdu pour tremper le cuivre et lui donner une dureté égale à celle de l'acier ne semble reposer sur rien de certain. Quoi qu'il en soit, la comparaison des noms des métaux, en mexicain d'une part et de l'autre chez les peuples du Chiapa et du Yucatan, attesterait chez ces derniers une influence d'origine nahuatle, en ce qui concerne les progrès de l'industrie métallurgique. Au contraire, cet art aurait eu un développement beaucoup plus original chez leurs voisins du Guatémala et du Soconusco.

SÉANCE DU 9 MAI.

M. Charles GARNIER, membre de l'Institut, président de la Société centrale des architectes, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre de l'École française d'Athènes ou de celle de Rome à qui devra être décernée la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique une note de M. le docteur Vercoutre, médecin-major, sur un denier et un *aureus* de Manius Aquillius et de Publius Clodius [1].

M. DELISLE communique deux lettres de M. Lucien Decombe, conservateur du Musée archéologique de Rennes, qui annonce la découverte de douze inscriptions ou fragments d'inscriptions, trouvés dans les anciens murs de la ville de Rennes.

Les copies d'inscriptions transmises par M. Decombe sont renvoyées à l'examen de M. Héron de Villefosse.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE, se réservant d'en faire à loisir une étude plus complète, signale dès à présent l'intérêt de trois des

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XIV (p. 206).

morceaux découverts : trois bornes milliaires, aux noms de Victorin et de Tétricus.

M. Gaston Paris lit une note intitulée : *Robert Courte-Heuse à la première croisade* [1].

M. de Mély a signalé des vitraux donnés par Suger à Saint-Denis, sur l'un desquels était représenté le duc Robert de Normandie tuant un chef sarrasin. Il en a conclu que la *Chanson d'Antioche*, où un pareil incident est rappelé, existait déjà du temps de Suger. Mais nous n'avons plus la *Chanson d'Antioche* primitive; la compilation dont M. Paulin Paris a extrait un fragment qu'il a publié sous ce nom est certainement postérieure à Suger. Cette compilation a utilisé des éléments bien plus anciens; mais elle a précisément laissé de côté l'épisode qui paraît avoir été figuré sur le vitrail de Saint-Denis, le combat de Robert Courte-Heuse contre l'émir Corbaran. Ce combat appartenait à une tradition poétique dont Robert était le héros, et qui s'effaça, au profit de celle qui avait pour centre Godefroi de Bouillon, quand Robert eut été vaincu par son frère Henri et emprisonné jusqu'à la fin de ses jours. On en trouve des restes dans Guillaume de Malmesbury (1125) et Geffrei Gaimar (vers 1150), qui rapportent que Robert tua Corbaran, et dans divers auteurs postérieurs. Il est intéressant de voir que Suger connaissait cette tradition, mais cela ne prouve rien pour l'ancienneté du fragment épique connu sous le nom de *Chanson d'Antioche*.

M. Le Blant lit un mémoire intitulé : *Les sentences rendues contre les martyrs*.

L'objet essentiel de ce mémoire est l'étude de la forme des jugements rendus contre les premiers chrétiens et l'examen de la question de savoir si le droit d'appeler de leur condamnation leur était accordé par la loi. M. Le Blant pense que, en admettant même qu'ils eussent ce droit, leur dévouement et leur soif du martyre suffisaient à les empêcher d'en faire usage.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

[1] Voir aux Communications, n° XV (p. 207-212).

M. Héron de Villefosse entretient l'Académie d'un fragment d'inscription romaine conservé au Musée de la préfecture du Mans et dont l'origine est inconnue.

Les uns ont pensé que ce fragment avait été découvert à Jublains, les autres l'ont indiqué comme venant d'Allonnes, mais ces deux provenances sont aussi incertaines l'une que l'autre. La restitution de la première ligne du fragment présentait des difficultés, qui viennent de disparaître, grâce à une découverte récente, faite en Angleterre : il s'agit d'une patère de bronze, conservée au Musée de Newcastle, sur laquelle est gravé le nom d'*Apollon Anextiomarus*. C'est précisément ce nom divin qui était inscrit à la première ligne de l'inscription du Mans. Cela résulte de la confrontation des deux monuments.

M. Hauréau doute que ce fragment ait été trouvé à Allonnes. C'est lui, dit-il, qui de sa main a commencé les fouilles d'Allonnes, et quand ces fouilles eurent été continuées et achevées, avec le concours du Conseil général de la Sarthe, on voulut bien lui faire connaître quels débris avaient été découverts et transportés d'Allonnes au Mans. Or on ne lui parla d'aucune inscription de ce genre. Ces débris furent ensuite montrés à M. Mérimée, que la vue d'une inscription romaine aurait certainement frappé.

M. Amélineau fait une lecture sur un manuscrit copte qui contient toute une série de pièces sur le concile d'Éphèse [1].

Jusqu'à présent, la littérature copte n'avait pas habitué ceux qui la cultivaient à trouver des œuvres ayant une valeur historique importante : elle contient bien des œuvres soi-disant historiques, mais où la légende a autant et plus de part que la réalité. Au fond, ce sont de véritables œuvres historiques à leur manière; mais cette manière n'est pas la nôtre. C'est la première fois qu'on trouve en cette langue un texte dont l'auteur ait entendu l'histoire comme nous l'entendons : aussi l'œuvre originale n'était-elle pas copte, mais bien grecque.

C'est le récit de la mission qu'avait eu à remplir, près de l'em-

[1] Voir aux Communications, n° XVI (p. 212-219).

pereur Théodose le Jeune, un envoyé du patriarche d'Alexandrie Cyrille. Dès avant la tenue du concile, Cyrille avait envoyé à Constantinople un moine-archimandrite des communautés pakhômiennes, nommé Victor. Il y resta toute la durée du concile, avec deux autres évêques. C'est à lui que, rendu à Éphèse, Cyrille adressait des lettres qui contiennent l'histoire secrète de ce concile et qui jettent une grande lumière sur des événements dont nous ignorions presque tous les détails.

Victor remplit sa mission avec plus de zèle que de succès. Il raconte naïvement les démarches qu'il fit près de l'empereur. Il donne les résolutions prises par la chancellerie impériale et il présente un récit vivant des scènes tumultueuses qui se passèrent, soit à Éphèse avant le concile, soit à Constantinople après la condamnation de Nestorius. Il joint à son récit toutes les pièces officielles connues ou inconnues jusqu'ici : comme celles qui ont été publiées y sont traduites mot à mot, on peut avec la plus grande certitude croire que celles qui sont inconnues sont tout aussi réelles que les premières. Malheureusement le manuscrit est incomplet et l'histoire du concile s'arrête après la première session. Si cette mutilation est regrettable, nous n'en avons pas moins une source nouvelle pour l'histoire d'un des plus grands événements religieux du christianisme.

M. Maspero annonce que le texte dont a parlé M. Amélineau va être publié, par les soins de M. Bouriant, dans les *Mémoires* de la Mission archéologique française au Caire.

SÉANCE DU 16 MAI.

M. d'Arbois de Jubainville communique une notice sur *les Celtes d'Espagne*[1].

La plupart des savants qui, en ce siècle, se sont occupés de l'établissement des Celtes en Espagne, ont attaché, dit notre confrère, une importance trop exclusive à la forme des noms de

[1] Voir aux Communications, n° XVII (p. 219-229).

lieu et n'ont pas tenu un compte suffisant des textes des historiens. Ils ont conclu à tort que les Celtes n'avaient pas pénétré en Andalousie et ne s'étaient pas emparés, en partie au moins, des mines d'argent de l'Espagne.

Cette doctrine est erronée.

Ce qui est exact, c'est que les Celtes se sont partout tenus à distance des côtes espagnoles de la Méditerranée. Au sud, ils n'ont pu en déposséder les colons phéniciens; au nord, ils ont respecté les colonies grecques et n'ont pas essayé de substituer leur influence politique à celle de ces colonies. De même, jusqu'en 300 avant notre ère, ils ont évité de s'approcher des côtes aujourd'hui françaises, alors entre les mains des colonies marseillaises.

La politique celtique paraît avoir été dirigée par une pensée unique, de l'an 500 à l'an 300 environ; cette pensée était de s'appuyer sur les Grecs contre les Phéniciens, alliés des Perses contre les Grecs pendant les guerres médiques. Les Celtes furent encore, au IVe siècle, les alliés d'Alexandre. Au IIIe, l'unité politique cesse dans le monde celtique, et la désorganisation amène les conquêtes désordonnées, puis la défaite.

M. l'abbé Duchesne signale, dans un document martyrologique africain de l'année 259, le mot *solon*, où tout le monde a vu jusqu'à présent un nom propre, celui d'un fonctionnaire public. Il s'agit en réalité d'un aliment solide, très grossier et très malsain, qui faisait partie du régime des prisons[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. Oppert, vice-président, annonce :

1° Que l'Académie a attribué, sur les fonds du legs Garnier, une somme de 15,000 francs à M. Dutreuil de Rhins, chargé d'une mission d'exploration dans l'Asie centrale;

2° Que la Commission du prix Duchalais (numismatique du moyen âge) a décerné le prix pour cette année à MM. Engel et Serrure, auteurs du *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française* (Paris, 1887-1889, 3 vol. in-8°).

[1] Voir aux Communications, n° XVIII (p. 229-232).

SÉANCE DU 23 MAI.

M. Ariodante Fabretti, correspondant de l'Académie, écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier d'annoncer à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* qu'il vient d'acquérir la pierre phénicienne découverte par feu Anglay et vainement recherchée jusqu'ici. L'inscription de cette pierre a été reproduite dans le *Corpus inscriptionum semiticarum*, t. I, 1re partie, n° 166a, pl. XXXIX.

Le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire de droit civil et canonique du moyen âge, vacante à l'École des chartes par suite du décès de M. A. Tardif.

Il adresse en même temps à l'Académie une copie du procès-verbal de la séance dans laquelle le Conseil de perfectionnement de l'École des chartes a présenté, en première ligne, M. Paul Viollet, et, en seconde ligne, M. Joseph Tardif.

L'Académie procédera aux présentations dans sa prochaine séance.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie des détails sur les dernières découvertes faites en Italie et sur les travaux communiqués à diverses sociétés savantes [1].

Il signale, entre autres, des inscriptions romaines d'Afrique, communiquées par M. l'abbé Delapard, curé de Tébessa, et transcrites par M. Audollent, ainsi qu'un travail de M. Paul Guiraud sur un hymnaire contenu dans le manuscrit 7172 de la bibliothèque du Vatican.

M. l'abbé Duchesne fait remarquer, à propos de deux points touchés dans cette lettre :

1° Que l'inscription de Tixter (dont a parlé, dans un travail analysé par M. Geffroy, M. Audollent), si elle prouve l'existence

[1] Voir aux Communications, n° XIX (p. 232-239).

de la vraie Croix à Jérusalem en 359, ne saurait être considérée comme confirmant spécialement les récits relatifs à la découverte de cette relique par l'impératrice Hélène ;

2° Que la connaissance qu'il a du manuscrit 7172 du Vatican lui permet d'affirmer que ce manuscrit n'est pas du IXe siècle, comme le croit M. P. Guiraud, ni même du Xe, mais seulement du XIe, et que rien ne prouve qu'il vienne du monastère appelé *Lucullanum*, près de Naples.

M. Georges PERROT s'exprime en ces termes :

« Je demande à l'Académie la permission de la remercier, en mon nom et au nom de M. Chipiez, de la haute distinction qu'elle a bien voulu accorder à l'*Histoire de l'art dans l'antiquité*. Je l'aurais fait plus tôt, par lettre, si je n'avais voulu me garder le plaisir de le faire en personne, quand j'aurais tous mes confrères en face de moi, tout près de la main, tout près du cœur. Je ne puis leur dire combien j'ai été touché, combien je suis reconnaissant d'une telle marque d'estime et de sympathie, qui crée de nouveaux liens entre moi et la Compagnie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir depuis seize ans. Ce nous sera un puissant encouragement, pour mon collaborateur et pour moi, à persévérer dans une tâche qui a pu nous sembler parfois bien lourde, mais dont nous sentirons moins le poids, maintenant que l'Académie a daigné marquer si clairement l'intérêt qu'elle y prend. L'un et l'autre, nous sommes bien résolus à y consacrer tout ce qui nous reste de forces et de vie, à ne rien épargner, sinon pour l'achever, — ce qui ne dépend pas de nous, — tout au moins pour la conduire aussi loin que possible, pour entrer dans ce domaine de l'art grec sur lequel nous avions les yeux fixés depuis si longtemps. »

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce que la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome a désigné, pour recevoir la médaille de la Société centrale des architectes, M. Lechat, membre de l'École d'Athènes, pour ses fouilles à Corfou et ses travaux sur les sculptures archaïques de l'Acropole d'Athènes.

M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique à l'Académie diverses inscriptions que les Jésuites missionnaires en Syrie ont rencontrées dans le courant de l'année dernière.

La première est une inscription latine votive, trouvée à Masy, dans l'Anti-Liban, entre Baalbeck et Chalcis; elle a été relevée par le P. Jullien; elle paraît remonter à l'époque des Antonins.

La seconde est une inscription grecque, trouvée également par le P. Jullien et provenant de Telanissus, aujourd'hui Deïr-Semân, entre Alep et Antioche; elle est écrite en petits dés de marbre noir au sommet d'une belle mosaïque qui recouvre entièrement le sol d'une ancienne chapelle chrétienne. Elle mentionne un dignitaire ecclésiastique, nommé Jean, qui a exercé les fonctions de périodeute, sorte de visiteur ou inspecteur ecclésiastique.

La troisième inscription, trouvée par le P. Kersauté, à Sour, dans le Ledja, se trouve au-dessus de la porte d'une des habitations du village. Elle est dédiée à Hérode, commandant des cavaliers Colonites, et a dû être primitivement placée dans le cantonnement de ces cavaliers. Il reste, en effet, à Sour, un grand édifice, appelé encore le Seraï, qui paraît avoir été une immense caserne.

Ces découvertes font honneur à la sagacité des pères Jésuites, missionnaires en Syrie.

A propos de l'inscription grecque sur mosaïque, M. Héron de Villefosse rappelle la grande mosaïque chrétienne de Sour-Bahar, qui porte également une inscription commémorative. Il mentionne aussi des inscriptions analogues dans certaines basiliques chrétiennes d'Afrique, notamment à Orléansville et à Tipasa de Maurétanie.

M. le marquis de Vogüé insiste sur l'intérêt que présente le fait signalé par le P. Jullien.

L'église de Deïr-Semân est un de ces édifices, si bien conservés, dont M. de Vogüé a vu, dans la Syrie centrale, de nombreux exemples. Il a essayé de les décrire, il en a relevé tous les détails, si complets, sauf sur un point, les pavages. Manquant de moyens matériels pour déblayer les ruines, il a été réduit à supposer, d'après quelques fragments recueillis, que ces monuments étaient pavés en mosaïque de marbre. La découverte du P. Jullien prouve que dans la Syrie centrale, comme sur tous les points de

l'Orient et de l'Afrique où des basiliques des IVe, Ve et VIe siècles ont été trouvées, les églises étaient pavées d'après ce système, avec inscriptions dédicatoires.

M. Clermont-Ganneau signale, en Palestine et en Syrie, d'autres exemples de ces mosaïques avec inscriptions commémoratives, contenant souvent le nom d'un évêque ou d'un dignitaire ecclésiastique. On en a trouvé, entre autres, à Emmaüs (Nicopolis), et, de l'autre côté de la mer Morte, à Madeba.

M. l'abbé Duchesne insiste sur l'intérêt que présente la mention du périodeute de Telanisos. Le périodeute, qui fut substitué vers le Ve siècle au chorévêque, était le chef du clergé local dans les établissements religieux en dehors de la ville épiscopale. C'est l'analogue oriental de l'archiprêtre mérovingien.

M. Edmond Le Blant communique une notice sur un traité du Talmud intitulé : *Aboda Zara.*

M. Salomon Reinach communique une curieuse inscription en dialecte éolien remontant à la fin du IVe ou au commencement du IIIe siècle avant notre ère, qui a été découverte récemment à 10 kilomètres au nord de la ville d'Ægæ, en Éolide. C'est une convention entre les habitants du district d'Ægæ et ceux de l'Olympe, relative au passage du petit bétail d'un territoire à l'autre; elle exempte de droits les chèvres et les agneaux et stipule que les béliers et les brebis ne payeront pas de redevance pour la laine qu'ils portent. L'Olympe dont il s'agit n'est pas le massif célèbre de la Bithynie, mais une montagne à l'est de Smyrne, qui était connue seulement par un texte de Pline. La partie de texte dont la lecture est certaine ne fournit pas moins de cinq mots ou formes qui manquent à tous les lexiques.

SÉANCE DU 30 MAI.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie un mémoire de M. Jamot, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Fouilles à Thespies et dans le Hiéron des Muses.*

Renvoi à la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, l'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire de droit du moyen âge vacante à l'École des chartes.

M. Paul Viollet est présenté en première ligne, par 26 suffrages, contre 1 donné à M. Joseph Tardif.

M. Joseph Tardif est présenté en seconde ligne, à l'unanimité des suffrages.

M. Oppert, vice-président, fait ensuite connaître les conclusions prises par la Commission du prix Delalande-Guérineau et par celle du prix Bordin.

Le prix Delalande-Guérineau, qui était destiné cette année au meilleur ouvrage concernant les études orientales, n'est pas décerné. Une somme de 800 francs est accordée, à titre d'encouragement, à M. E. Amélineau, pour son *Histoire de saint Pakhôme et de ses communautés.*

Le sujet du concours pour le prix Bordin était une *Étude sur la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe.* Le prix est décerné au mémoire ayant pour devise : Αἴγυπτος ἐστί, etc. (Hérodote, II, 5).

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli qui accompagnait ce mémoire; il y lit le nom de M. E. Amélineau.

M. de Barthélemy fait une communication dans laquelle il restitue aux premiers seigneurs de Vauvilliers, en Franche-Comté, du nom de Du Châtelet, une monnaie attribuée jusqu'ici à Gauthier de Beaufremont; il établitl a fausseté de deux prétendus diplômes de l'empereur Frédéric Ier, de 1168, relatifs au droit de monnayage des sires de Beaufremont et des évêques de Toul; il signale enfin l'existence d'un atelier de fausse monnaie, en 1444, au château de Beaufremont.

M. Menant communique des observations au sujet d'une inscription hétéenne ou hittite, gravée sur une pierre dont le moulage a été présenté le 22 mars 1889 à l'Académie, de la part de Hamdi bey, conservateur du Musée impérial de Tchinli-Kieuk (Constantinople), par M. Georges Perrot [1].

[1] Voir aux Communications, n° XX (p. 239-245)..

M. Heuzey fait observer que la forme ovoïde de ce monument et sa coupe irrégulière rappellent les anciens bétyles, dont l'usage, très répandu en Asie, remonte aux origines de la religion chaldéenne. Ces objets, couverts ordinairement d'inscriptions dédicatoires, sont le plus souvent de gros galets de pierre dure roulés et façonnés par les eaux; mais la disposition primitive de la roche dans les couches géologiques leur conserve parfois, comme ici, une face plus aplatie et vaguement prismatique.

M. Georges Perrot communique, au nom de M. le docteur Vercoutre, médecin-major à Rambervillers (Vosges), une note sur un denier de Lucius Cassius Cæcianus [1].

M. Louis Blancard, notre correspondant, lit une note complémentaire d'une théorie de la monnaie romaine au IIIe siècle, dont il avait donné communication à l'Académie en 1885 [2].

A la division de l'*aureus* en fractions de $\frac{1}{6000}$, au denier de $\frac{16}{6000}$ figuré par l'✕ (le denier de l'édit de Dioclétien), au sesterce de ce denier, il ajoute le millarés, créé par Constantin, au taux de $\frac{1000}{6000}$, et réduit par Héraclius à la moitié de cette valeur.

M. Blancard maintient cette théorie dans son intégralité, malgré les vues nouvelles émises sur le même sujet par M. Mommsen, dans l'*Hermes* de janvier dernier. Il regrette, dit-il, de ne pouvoir souscrire aux vues de M. Mommsen, soit parce que le savant allemand considère l'✕ de l'édit de Dioclétien comme une unité primaire, soit parce que, étudiant le prix maximum de l'or dans cet édit, il l'évalue comme un simple prix normal et fait de ce prix un rapport métrique, soit enfin parce qu'il n'admet pas que le denier figuré par l'✕ ait eu des sesterces, tandis que le contraire résulte de textes formels.

SÉANCE DU 6 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel est heureux d'annoncer à l'Académie que M. Hauréau, qui était depuis quelques jours retenu chez lui

(1) Voir aux Communications, n° XXI (p. 246-247).

(2) Voir aux Communications, n° XXII (p. 248-262).

par une grave indisposition, va beaucoup mieux aujourd'hui. Il l'a chargé de remercier ses confrères de l'intérêt qu'ils lui ont témoigné dans le cours de sa maladie.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie un mémoire de M. Édouard Jordan, membre de l'École française de Rome, sur *L'administration financière de François Sforza à Milan (1447-1466)*.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. le lieutenant Espérandieu adresse à l'Académie la copie de plusieurs inscriptions inédites relevées en Tunisie par M. le sous-lieutenant Denis, du 3ᵉ bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Ces inscriptions sont renvoyées à l'examen de M. Héron de Villefosse.

M. l'abbé Duchesne donne lecture d'un court mémoire de M. Félix Robiou, notre correspondant, sur la question de l'avènement de Sargon.

L'opinion de l'identité de Salmanassar avec Sargon ayant été reprise, il y a quelque temps, par un orientaliste italien, l'auteur du mémoire a cru devoir résumer la question générale, en même temps qu'il cherchait à en éclaircir deux points jusqu'ici négligés. Il s'attache à l'examen du court interrègne dont l'existence paraît résulter des textes assyriens traduits par M. Oppert dans sa publication des *Inscriptions de Khorsabad* et sa *Chronologie biblique fixée par les éclipses des inscriptions cunéiformes*, et il cherche en même temps ce qui avait pu amener M. Lenormant à admettre, en 1869, une corégence temporaire d'un fils de Salmanassar. Le nom de ce prétendu corégent est, en réalité, celui de l'éponyme de l'année où eut lieu l'interrègne.

M. Robiou, rappelant ensuite que, dans l'inscription des barils, Sargon déclare qu'il a reçu ce nom des dieux comme récompense de l'équité de son règne, se demande s'il ne serait pas possible de retrouver le nom originaire. Il admet comme vraisemblable que ce nom était Emenessar, celui que le livre de Tobie donne, dans le texte grec, au roi conquérant de Samarie et qui a pu, sous la plume d'un copiste, être transformé, dans le texte chal-

daïque, en celui de Salmanassar. Les Hébreux captifs avaient dû être peu enclins à accepter pour leur maître ce nom de Sargon, qui, d'après ce que nous venons de voir, pourrait lui avoir été donné par le corps sacerdotal d'Assyrie.

M. Oppert estime que le livre de Tobie ne peut passer pour une source historique et que d'ailleurs le nom d'Emenessar n'est qu'une altération de celui de Salmanassar. Quant à l'identité de Salmanassar et de Sargon, personne, ajoute M. Oppert, ne la maintient aujourd'hui; il y a d'ailleurs une chronique babylonienne qui fournit sur la question des éléments nouveaux et intéressants. Elle fixe la mort de Salmanassar au 22 tebet, et à deux mois plus tard l'avènement de Sargon. De plus, ce document attribue à Salmanassar la prise de Samarie, dont Sargon se glorifie lui-même. Cette chronique, hostile aux Sargonides, parle de plusieurs batailles où les Assyriens se dirent vainqueurs, et où elle soutient qu'ils ont été complètement défaits.

M. Maspero, au nom de la Commission du prix Stanislas Julien, fait le rapport suivant :

« La Commission, après avoir pris connaissance des différents ouvrages envoyés au concours, a décerné le prix, pour l'année 1890, à l'ouvrage intitulé : *Les annales impériales de l'Annam*, par M. Abel Des Michels, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

« Les nombreux travaux de M. Des Michels et l'activité dont ils témoignent nous donnent l'espoir qu'il saura mener à bonne fin cette œuvre importante. »

M. Menant lit une notice sur la ville antique de Kar-Kemis, dont il a déchiffré le nom dans une inscription hétéenne. Il s'attache à prouver que la dernière capitale de l'empire hétéen portait, dès son origine, un nom formé, — comme celui d'un grand nombre de villes de la haute Asie, telles que Kar-Nabu, Kar-Sin, Kar-Istar, etc., — par le mot *kar*, qui signifie *forteresse*, et le nom de la divinité sous la protection de laquelle la forteresse était placée.

Dans l'espèce, le nom de la divinité adorée à Kar-Kemis serait le dieu Kamos, dont le culte était répandu sur toute la côte de

Syrie et même en Asie Mineure. Cette étymologie, entrevue déjà notamment par Gesenius et autres, d'après la transcription hébraïque du nom de Kar-Kemis, se trouve vérifiée par la lecture d'un passage des inscriptions découvertes à Jérablus où le nom de Kar-Kemis est écrit à l'aide de deux caractères hétéens, le premier représentant le mot *kar* et le second l'idéogramme du dieu Kamos. Or la présence de cet idéogramme à la fois dans l'inscription de Jérablus et sur les bas-reliefs du sanctuaire de Jasili-Kaïa (Ptérie), entre les mains de la grande divinité qui marche à la tête du Panthéon hétéen et qui se nomme elle-même Kamos, ne laisse plus de doute sur la lecture du nom de la ville hétéenne, ni sur sa position exacte, puisque son nom est écrit sur les ruines mêmes de Jérablus, au confluent du Sajour et de l'Euphrate.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 13 JUIN.

L'Académie désigne M. Heuzey pour lire, à la prochaine séance trimestrielle de l'Institut, sa notice sur un dieu carthaginois qui était représenté par l'art gréco-romain sous la forme d'un Jupiter-Sérapis.

M. le marquis de Vogüé communique une lettre de M. Bénédite, chargé d'une mission épigraphique au Sinaï. Cette lettre est datée de l'Ouady Feiran, le 17 mai 1890. M. Bénédite a déjà relevé plus de mille inscriptions, entre l'Oued Nasb, la région de Magharat, le Mokatteb et les ouadys du Feiran. Il craint que la région où il va entrer ne soit un peu moins riche en textes épigraphiques, mais il fera, dit-il, tout ce qui dépendra de lui pour ne rien laisser de côté.

M. de Vogüé insiste sur l'importance des résultats déjà obtenus par M. Bénédite.

M. Deloche commence la lecture d'un mémoire sur le jour civil en Gaule, dans l'antiquité et au moyen âge.

Le point de départ du jour civil, qui sert à régler les délais légaux, a varié suivant les peuples et les époques : les Romains

faisaient courir le jour de minuit à minuit, les Gaulois du commencement de la nuit à la nuit suivante. Après la conquête et l'introduction de la législation romaine en Gaule, la computation des délais eut lieu par jours, *dies*, calculés de minuit à minuit. M. Deloche étudiera, dans la suite de son travail, les changements survenus à cet égard à diverses époques de notre histoire.

M. Ravaisson informe l'Académie qu'il a fait apporter et exposer dans le vestibule de l'Institut le groupe en plâtre représentant, — par des moulages complétés comme il croit qu'ils doivent l'être, — la composition à laquelle appartenait, suivant lui, la Vénus de Milo. Ces moulages reproduisent, l'un la Vénus, l'autre la statue, appartenant également au Louvre, qui est connue sous la dénomination, d'ailleurs abandonnée, d'Achille. M. Ravaisson lira, dans la prochaine séance, une notice contenant la justification de la restitution qu'il propose.

M. Léon Gautier, au nom de la Commission du prix de la Grange, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix fondé par M. le marquis de la Grange (publication par un éditeur français d'un texte des anciens poètes de la France) décerne le prix de l'année 1890 à M. Ernest Langlois, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille, pour son volume intitulé : *Le couronnement Looys*, chanson de geste (publication de la Société des anciens textes français, 1889). »

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur un gentilice romain d'origine gauloise, conservé dans un nom de lieu de la France [1].

Le nom de Ligugé, *Locoteiacus* à l'époque mérovingienne, s'explique par un antique *Lucoteiacus*, dérivé d'un gentilice *Lucoteius*, qui vient lui-même d'un nom d'homme gaulois *Lucotos*, « souris », en breton moderne *logod*, plus anciennement *locot*, en irlandais *luch*. Le nom d'un chef appelé *Lucoti-cnos*, « fils de la souris » ou « fils de Lucotos », a été déchiffré sur une monnaie des Longostalètes, près de Marseille, comme celui de *Cattos*, « chat »

[1] Voir aux Communications, n° XXIII (p. 262-263).

IMPRIMERIE NATIONALE.

ou «le chat», sur une monnaie de Lisieux. De Lisieux à Marseille, ajoute notre confrère, il y avait assez de distance pour mettre le «fils de la souris» à l'abri des griffes du «chat».

M. Gaston Paris fait remarquer que, suivant une opinion qui paraît établie sur des preuves péremptoires, le chat domestique n'a fait son apparition dans l'Europe occidentale que vers le IVe siècle de notre ère. Antérieurement à cette date, le chat n'existait dans nos pays qu'à l'état sauvage : il n'était domestiqué qu'en Égypte. C'est aussi à partir du IVe siècle seulement qu'on rencontre le mot latin *cattus* ou ses équivalents, employés dans toutes les langues pour désigner exclusivement le chat domestique. Il serait assez étonnant que ce même mot eût existé, avant la conquête romaine et avant la domestication du chat, dans la langue de la Gaule.

M. Maspero dit que le chat de l'Égypte ancienne, dont les momies ont été trouvées par milliers, paraît avoir été un animal différent de notre chat domestique; l'origine de celui-ci doit donc être cherchée ailleurs. Au reste, le chat égyptien était un animal sauvage, captif ou tenu dans un état de demi-apprivoisement, plutôt qu'un animal domestique à proprement parler.

M. Saglio ajoute que, sur une peinture étrusque, on voit un chat jouant sous une table et qui semble entièrement domestiqué.

M. Saglio présente quelques observations au sujet d'une monnaie romaine, qui lui paraît avoir été jusqu'à présent imparfaitement expliquée [1].

C'est le denier connu d'Hostilius Saserna, monétaire de Jules César, qui porte à la face la tête de Pavor ou celle de Pallor et au revers la figure debout de Diane.

On a fort bien reconnu dans les types de la face la personnification de la Peur et de la Pâleur, à qui le roi Tullus Hostilius avait voué des temples. Hostilius Saserna, en rappelant ces fondations, voulait rappeler le roi dont il tirait son origine. Mais on a fait fausse route en voyant dans la figure du revers Diane d'Éphèse. Cette désignation, qu'on trouve encore dans tous les

(1) Voir aux Communications, n° XXIV (p. 263-271).

ouvrages de numismatique, s'appuie sur des passages des auteurs anciens qui rapportent que le roi Servius Tullius avait placé dans un temple bâti par lui, sur l'Aventin, une statue de Diane faite à l'imitation de celle d'Éphèse.

La Diane figurée sur le denier d'Hostilius Saserna ne rappelle en rien les images, dont il existe encore bien des répétitions, de Diane d'Éphèse. C'est une Diane chasseresse, qui n'a de commun avec les idoles de la déesse asiatique qu'une certaine raideur propre aux figures archaïques. La religion de Diane est extrêmement ancienne en Italie; elle a servi de lien aux peuples du Latium. Les temples de la déesse, ses bois sacrés étaient pour les confédérés des lieux de réunion. Tusculum et la région qui l'entoure paraissent être l'antique foyer de ce culte, et c'est de là qu'il fut porté à Rome par Tullus Hostilius, qui personnifie dans l'histoire légendaire des rois de Rome les *Tusci* ou Étrusco-Latins. C'est lui qui les établit sur le mont Caelius et qui y bâtit le premier temple de Diane. Hostilius Saserna, qui avait gravé sur sa monnaie la tête de Pallor et celle de Pavor, en souvenir du roi dont il prétendait descendre, se rattachait encore à lui en y représentant l'antique déesse du Latium.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie une plaque de bronze portant une inscription romaine et qui lui a été adressée par M. Léon Palustre.

Cette plaque de bronze a été découverte à Bénévent au commencement du siècle; elle était considérée comme perdue depuis 1810. Une note de l'antiquaire Fea faisait supposer qu'elle devait être conservée dans un musée ou une collection de Paris; elle vient d'être retrouvée au château de Valençay, de la manière la plus heureuse, par M. Léon Palustre. La présence d'un monument provenant de Bénévent s'explique tout naturellement à Valençay, ancienne propriété de Talleyrand, prince de Bénévent. Il est probable que cette plaque lui avait été offerte par les habitants de la ville. Comme elle renferme précisément un décret de patronage, il semble naturel de penser que, par un sentiment de flatterie délicate à l'adresse du nouveau prince, les habitants de Bénévent ont eu l'idée heureuse de lui présenter cette *tabula*

patronatus. Talleyrand fut sans doute peu touché de cet hommage et la plaque fut portée à Valençay, où elle n'attira plus l'attention de personne. Elle appartient aujourd'hui au duc de Valençay, petit-neveu de Talleyrand. La communication qui en est faite à l'Académie par M. Léon Palustre permet de rectifier sur plusieurs points le texte publié par Carlo Fea.

SÉANCE DU 20 JUIN.

Le Directeur de l'enseignement supérieur transmet à l'Académie un mémoire de M. Baudrillart, membre de l'École française de Rome, intitulé : *Les divinités de la Victoire en Grèce et à Rome, d'après les textes et les monuments figurés.*

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Ravaisson ayant exposé dans le vestibule de l'Institut la restitution du groupe où devait figurer, selon lui, la Vénus de Milo, et se proposant de lire un mémoire sur ce sujet, il a paru au bureau qu'il serait intéressant d'en communiquer un extrait à la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. Les membres de l'Institut qui viendront à la séance auront ainsi l'explication du groupe qu'ils auront pu voir au bas de l'escalier. M. Heuzey ayant déclaré qu'il renoncerait volontiers à la lecture qu'il devait faire, M. Ravaisson est désigné comme seul lecteur.

M. Ravaisson commence la lecture du mémoire dont il vient d'être question.

Ce mémoire est destiné à justifier la restitution qu'il propose de la Vénus de Milo, ainsi qu'à déterminer l'époque à laquelle il faut rapporter la composition dont elle faisait partie, l'auteur de cette composition et le lieu où il l'avait placée, la destination qu'il lui donnait.

M. le marquis de Vogüé dit qu'il a visité l'île de Milo en 1875, depuis la publication des documents qu'il a retrouvés dans les archives de l'ambassade de Constantinople. Il s'est fait montrer l'emplacement traditionnel de la découverte de la Vénus : c'est

une étroite terrasse, sur la déclivité rapide de la montagne, située au pied d'un mur hellénique qui paraît être l'enceinte de la ville antique. Si cet emplacement est véritablement celui de la découverte, il est difficile de penser qu'il ait jamais porté un monument ayant un caractère public. Il est impossible de croire que la statue y ait été exposée aux regards ou aux hommages religieux de ses adorateurs.

L'Académie procède à l'élection des deux membres qui composeront la Commission chargée de vérifier les comptes de recettes et de dépenses de l'Académie pendant l'année 1889.

MM. Croiset et de Barthélemy sont élus.

M. Siméon Luce fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats du concours des Antiquités de la France pour 1889 :

« La Commission des Antiquités de la France a terminé ses travaux et décerne les médailles et les mentions honorables dans l'ordre suivant :

« 1re médaille. — M. Salomon Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye;*

« 2e médaille. — M. René Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne, de 1402 à 1406;*

« 3e médaille. — M. J. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou;*

« 1re mention. — M. Émile Chénon, *Étude sur l'histoire des alleux en France* et *Histoire de Sainte-Sévère en Berry;*

« 2e mention. — M. Ulysse Robert, *Les signes d'infamie au moyen âge;*

« 3e mention. — M. A. de Charmasse, *Autun et ses monuments;*

« 4e mention. — M. P.-M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France;*

« 5e mention. — MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche;*

« 6e mention. — M. le comte de Panisse-Passis, *Les comtes de Tende de la maison de Savoie.*

« En outre, la Commission croit devoir signaler avec éloge :

« 1° Le *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Dijon* et celui de *la bibliothèque de Versailles*, par Mlle Pellechet;

« 2° L'édition des *Quatre âges de l'homme*, de Philippe de Navarre, par M. Marcel de Fréville;

« 3° L'*Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, par M. Espérandieu;

« 4° *Marbode, évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres*, publication posthume de M. Léon-Vincent-Ernest Ernault, faite par les soins de M. Émile Ernault. »

M. Georges Perrot fait connaître à l'Académie que la vente des collections de M. Piot a produit jusqu'à présent 515,000 francs. La bibliothèque sera vendue l'an prochain par les soins de la librairie Labitte.

Est adressé à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France :

Vollore et ses environs, par M. l'abbé P.-F. Guélon (Clermont-Ferrand, 1890, in-8°).

M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur le jour civil en Gaule.

Après avoir montré précédemment que le mode gaulois de computation par nuits, usité avant la conquête romaine, avait été remplacé après cette conquête par le système romain, consistant à calculer par jours les délais légaux, M. Deloche expose qu'à la suite des invasions et de la chute de l'empire d'Occident, le calcul par nuits fut rétabli officiellement par les Francs; mais le régime antérieur fut maintenu relativement aux Gallo-Romains, aux membres du clergé, et même aux Burgondes et aux Visigoths, établis sur notre sol et qui, depuis longtemps en contact avec les Romains et les populations gauloises, avaient adopté la même règle.

Cet état de choses dura tant que le principe de la personnalité des lois fut en vigueur, c'est-à-dire jusque vers le milieu du xe siècle.

SÉANCE DU 27 JUIN.

L'Académie est appelée à désigner un lecteur pour la séance publique annuelle de l'Institut.

M. Boissier fait observer que le public entendrait sans doute volontiers la notice de M. Ravaisson sur la Vénus de Milo; il demande si M. Ravaisson, désigné pour en faire la lecture à la séance trimestrielle de l'Institut, ne pourrait pas réserver cette lecture pour la séance publique annuelle des cinq Académies, en se bornant à faire dans la prochaine séance trimestrielle une communication verbale sur le fond du mémoire qui serait réservé pour la séance publique.

L'Académie adopte cette proposition.

Le Directeur de l'École française de Rome adresse à l'Académie un rapport de M. Audollent, membre de cette École, sur sa mission en Algérie en 1889 et 1890.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Ravaisson continue la lecture de son mémoire sur la Vénus de Milo.

Notre confrère raconte la manière dont la célèbre statue fut acquise pour le compte de l'ambassadeur de France à Constantinople, M. de Rivière. Il démontre que les récits qui ont été faits d'un prétendu combat, où la Vénus, alors entière, aurait beaucoup souffert et perdu ses bras, sont controuvés, et que la statue est arrivée au Louvre telle qu'elle était lorsqu'on l'avait découverte, c'est-à-dire en morceaux. Il raconte qu'arrivée au Musée, elle fut portée aussitôt à l'atelier de restauration, où elle fut l'objet d'un travail de réparation et de consolidation qui, bien que peu considérable, eut pour effet de nuire à l'intelligence ultérieure du monument et d'en retarder la restitution, telle qu'il croit pouvoir la proposer. Il s'élève à cette occasion contre cet usage si général des restaurations, presque toujours très nuisibles aux œuvres d'art des temps passés.

M. Jules Girard, au nom de la Commission chargée de juger le concours du prix Bordin, dont le sujet était un *Examen de la Géographie de Strabon*, fait un rapport aux termes duquel le prix est décerné au mémoire n° 1, portant pour devise une phrase tirée de Strabon (I, ch. 1).

Le Secrétaire perpétuel ouvre le pli cacheté qui accompagnait

le mémoire et y lit le nom de M. Marcel Dubois, maître de conférences de géographie à la Faculté des lettres de Paris.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance étant redevenue publique, M. Deloche continue la lecture de son mémoire sur le jour civil et le calcul des délais légaux en Gaule.

Au milieu du IXe siècle, le principe de la personnalité des lois ayant cessé d'être en vigueur, et avec lui la diversité des modes de numération des délais suivant la nationalité, il n'y a plus eu en présence, sous ce rapport, que deux catégories de personnes, les ecclésiastiques et les laïques. Les premiers continuent d'être régis par la loi romaine et de compter par jours; les autres sont uniformément soumis à la règle de la computation par nuits. L'application normale de ces systèmes différents, conforme d'ailleurs à ce que nous enseigne l'histoire générale de notre pays, est attestée par une des plus graves autorités du XIIe siècle, le savant Geoffroi, abbé de Vendôme. Toutefois, et en dépit de la règle officielle, on constate que, dans le même temps, les rédacteurs des chartes de communes et des coutumes, tous gens relativement lettrés, avaient adopté la numération des délais suivant le mode romain.

Dès les premières années du XIIIe siècle, il s'opéra dans le régime officiel un changement important, qui n'a été encore signalé ni par les historiens ni par les juristes; M. Deloche l'exposera dans le chapitre suivant de son travail.



CHAPITEAU

DE

L'ÉGLISE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE

(Haute-Loire)

COMMUNICATIONS.

N° XIII.

INSCRIPTION ÉNIGMATIQUE
SUR UN CHAPITEAU DE SAINT-JULIEN DE BRIOUDE,

PAR M. LE COMTE R. DE LASTEYRIE.

(SÉANCE DU 2 MAI 1890.)

La vieille et curieuse église de Brioude a conservé, malgré bien des remaniements et des restaurations, une série de chapiteaux romans qui ont depuis longtemps appelé l'attention des archéologues, et qui par leur style, la variété de la composition, l'excellent dessin des feuillages, la naïve exécution des figures, méritent d'être placés au même rang que les magnifiques chapiteaux du chœur de l'église d'Issoire ou de Notre-Dame-du-Port, à Clermont.

Ces derniers sont aujourd'hui bien connus, grâce aux moulages que la Commission des monuments historiques a fait exécuter des plus beaux d'entre eux pour le Musée du Trocadéro. Ceux de Brioude seraient assurément dignes de pareil honneur.

Mais ce n'est pas sur leur valeur artistique que je veux insister ici. Je me propose seulement d'examiner un problème épigraphique que soulève l'un d'eux et sur lequel plusieurs générations d'érudits et de curieux se sont déjà vainement exercées.

Au bas de l'église, à gauche en regardant l'autel, au pilier le plus voisin de la tribune des orgues, se voit un chapiteau sur lequel sont représentés deux démons accroupis, facilement

reconnaissables aux cornes qui leur sortent du front et à l'horrible laideur de leurs faces grimaçantes. Ils ont des ailes plantées dans le dos et sont nus, sauf un bout de linge qui leur cache le milieu du corps.

Entre eux se voit une troisième figure, également nue et ailée, ce qui pourrait la faire prendre aussi pour un démon. Mais elle se distingue trop des deux premières par son visage moins laid et par son front dépourvu de cornes, pour qu'on puisse s'arrêter à cette hypothèse. On ne peut davantage en faire un ange, car les messagers du ciel ne sont jamais représentés nus.

Ce personnage tient des deux mains une sorte de cartouche, en forme de livre ouvert, qui lui cache la plus grande partie du corps et sur lequel on lit l'inscription dont voici le dessin :



Que signifie cette scène? Que signifie cette inscription? Personne jusqu'ici n'a pu le dire.

Ce n'est pas que les essais d'interprétation aient manqué.

L'idée qui paraît avoir séduit le plus de gens est que cette inscription mystérieuse pourrait avoir quelque rapport avec l'histoire de la construction de l'église, et qu'on aurait dans la première ligne le nom d'un des artistes qui ont collaboré à l'édification ou à la décoration du monument.

Nous trouvons cette hypothèse consignée, il y a plus de quarante ans déjà, dans un rapport présenté par Didron au Comité archéologique du Ministère de l'instruction publique, à propos d'une communication de M. Aymard, du Puy. Didron, il est vrai, ne donnait cette explication que sous toutes réserves ; il avouait ne pas comprendre ce que le diable venait

faire ici, et il se demandait si l'inscription nous donne bien le nom de l'architecte qui aurait présidé à la construction de Saint-Julien de Brioude, ou si elle ne ferait pas plutôt allusion aux mille artifices du démon[1].

Didron aurait pu ajouter, à l'appui de ses restrictions, qu'il est bien difficile de faire un nom propre du mot MILE. On comprendrait encore, si le texte était en français, qu'on eût prétendu y voir la forme nominative du prénom Miles, assez commun au XIIe et au XIIIe siècle, et qu'ont porté notamment deux évêques de Beauvais[2], un abbé de Saint-Médard de Soissons[3], plusieurs abbés de Saint-Pierre de Melun[4] et beaucoup de chevaliers du temps de Philippe Auguste[5]. Mais le mot *artifex* prouve que l'inscription est en latin, et d'ailleurs le chapiteau appartient par son style à une date antérieure à l'époque où la langue vulgaire commença à s'introduire dans l'épigraphie du moyen âge.

Tous ceux qui ont vu sur ce chapiteau un nom d'artiste ont donc fait fausse route.

On doit écarter, pour la même raison, une autre hypothèse que vient de mettre en avant un auteur, M. Saint-Ferréol, qui s'est déjà occupé jadis, mais sans succès, de l'inscription de Brioude[6].

(1) *Bull. archéol., publié par le Comité historique des arts et monuments*, t. II (1842-1843), p. 723.

(2) *Gallia christ.*, t. IX, col. 740 et 754 (Miles I, en 1217-1235, Miles II, de Dormans, au XIVe siècle).

(3) *Ibid.*, t. IX, col. 417 (Miles de Basoches, en 1206-1219).

(4) *Ibid.*, t. XII, col. 172 et 173 (Milo I en 1060, Milo II vers 1180, Milo III entre 1218 et 1237).

(5) Miles de Bellefontaine, Miles de Courtry, Miles de Lévis, Miles de Vernon (Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n°s 181, 738, 971, 1472, etc.).

(6) Dans ses *Notices historiques sur la ville de Brioude* (Brioude, 1880, 3 vol. in-8°), t. I, p. 126 et 127.

Une bulle d'Alexandre IV, récemment découverte, nous apprend que la collégiale de Brioude fut agrandie au milieu du XIII[e] siècle[1], et que pour faciliter l'exécution de cette entreprise, le pape accorda à la requête de Milon, doyen du chapitre, cent jours d'indulgence aux fidèles qui participeraient aux travaux. M. Saint-Ferréol en conclut qu'on s'est mépris sur la date du monument, qu'il n'est pas antérieur au décanat de Milon, et que c'est le nom de ce personnage qui a été gravé sur notre chapiteau en souvenir de la part qu'il avait prise à la construction de l'édifice.

Malheureusement cette théorie est en contradiction formelle avec ce que nous révèle l'examen archéologique de l'église de Brioude.

Que des travaux importants y aient été faits au XIII[e] siècle, cela n'est point douteux; ils se sont même continués jusqu'au XIV[e] siècle, à en juger par le style de certaines moulures. Mais l'église n'a pas été totalement reconstruite. Les travaux ont porté sur les voûtes, sur les parties hautes de la nef. Les parties basses n'ont pas été touchées, elles sont romanes, et le chapiteau qui nous occupe, comme tous les piliers qui l'avoisinent, est antérieur de cent cinquante ans environ à l'époque où le doyen Milon présidait à la restauration du monument.

Une interprétation beaucoup plus vraisemblable a été proposée en 1878 dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*[2]. Un correspondant anonyme[3] de ce journal suppose que l'inscription de Brioude «renferme une allusion à quelque légende populaire du moyen âge», et il pense que ce pourrait

[1] Cette bulle a été trouvée par M. Lachenal dans les papiers de M. l'abbé Martinon, curé d'Auzon. Elle est datée d'août 1259. M. Saint-Ferréol en a publié la traduction dans l'*Abeille brivadoise* du 26 avril 1890.

[2] *L'Intermédiaire*, année 1878, col. 483 à 486. Une reproduction fidèle de l'inscription est jointe à cet article.

[3] Il signe P. Le B.

être un trait de la légende de saint Martial, le fameux évêque de Limoges, que le carme Thomas Beaulxamis a publiée à la suite des *Histoires apostoliques* d'Abdias :

« L'auteur de cette vie apocryphe raconte que saint Martial, ayant obligé par la puissance de ses exorcismes une bande de démons à sortir d'un gouffre qui leur servait de retraite, somma l'un d'eux de lui dire son nom : « Je m'appelle *Mille ar-« tifex.* — Et pourquoi t'appelles-tu ainsi? continua le saint. « — Parce que j'emploie mille ruses, *mille artes,* pour tromper « les hommes », répliqua le démon. Et Martial ayant demandé à un autre comment il s'appelait, cet autre répondit qu'il s'appelait *Neptunus,* parce qu'il avait précipité dans l'enfer un grand nombre d'hommes. Et comme il parlait de son chef, saint Martial lui en demanda le nom : « Il s'appelle *Rixoaldus,* répondit « le mauvais esprit, parce qu'il n'aime rien tant que les rixes et « les discordes [1]. »

« L'on ne peut s'empêcher d'être frappé, ajoute l'auteur que je cite, de l'analogie singulière qui existe entre les trois personnages du chapiteau de Saint-Julien de Brioude et les démons *Mille artifex, Neptunus* et *Rixoaldus.* »

L'explication est ingénieuse. Elle pèche cependant par un point important, car, quel que soit le sens caché dans la seconde ligne, il est certain qu'elle ne contient le nom d'aucun

[1] « Quibus dixit beatus Marcialis : Dicite in conspectu omnium quibus nuncupemini vocabulis. Unus ex ipsis dixit : Ego vocor Mille artifex. Apostolus dixit : Quare ergo tu vocaris Mille artifex ? Dæmon respondit : Quia mille habeo artes ad decipiendum genus humanum. Tunc vocavit alium, et dixit ei : Tu vero quo nomine vocaris ? Dæmon respondit : Neptunus. Quare, inquit, tu vocaris Neptunus? Dæmon respondit : Quoniam in hac fovea multos præcipitavi homines et demersi in infernalibus pœnis... Sanctus Marcialis dixit : Quomodo censetur magister vester ? Dæmones dixerunt : Rixoaldus. Apostolus dixit : Quare vocatus est Rixoaldus ? Dæmones dixerunt : Quia semper rixam desiderat, et cum ira et indignatione permanet... » (*Hist. sancti Marcialis episc.,* publiée par Thomas Beaulxamis, à la suite de son édition d'Abdias, Paris, 1571, pet. in-8°, fol. 166 r°.)

des deux diables que la légende donne pour compagnons à *Mille artifex*.

Je ne m'arrêterai pas à examiner les autres hypothèses auxquelles ces deux lignes ont pu donner naissance. Mais pour montrer à quel degré de fantaisie les chercheurs peuvent se laisser entraîner quand ils ne prennent d'autre guide que leur imagination, on me permettra de citer l'interprétation vraiment plaisante qu'un autre correspondant de l'*Intermédiaire* a pu proposer de cette même inscription. Il la complète ainsi :

MILE ARTIFEX

SERI*ca* R*emoto* PSI*lo* T*exuit* PRI*mus* SIPA*ria*,

ce qui signifierait que le diable, ayant fait abandonner les étoffes de laine, aurait inventé le tissage de la soie[1]. Et l'auteur de cette explication ajoute : «Notre inscription n'est donc autre chose qu'une satire religieuse, qu'un anathème contre les étoffes de soie. . . C'est ainsi que notre bonne mère l'Église encourageait une industrie naissante[2].»

Mais laissons là ces élucubrations que je n'aurais même pas citées, si elles ne renfermaient une parcelle de vérité. *Mille artifex* est en effet un des noms du diable. La preuve nous en est fournie par cette légende de saint Martial, que je rappelais tout à l'heure; et j'en trouve la confirmation dans une anecdote d'Étienne de Bourbon que M. Lecoy de la Marche a fait connaître.

Ce fameux prédicateur raconte, d'après le dominicain Jourdain de Saxe, qu'un certain religieux, traduit devant le tribunal de Dieu, demanda au diable qui attendait la sentence divine quel était son nom, et celui-ci répondit : «Je

[1] Je crois superflu de rapporter les considérations par lesquelles l'auteur justifie cette étrange traduction (voir l'*Intermédiaire*, année 1878, col. 564 à 566).

[2] *Intermédiaire* de 1878, col. 566.

m'appelle *Mille artifex*, parce que j'emploie mille artifices et mille ruses pour séduire les hommes[1]. »

Voilà donc le sens de la première ligne de l'inscription de Brioude suffisamment établi.

Examinons la seconde.

Quand une inscription offre comme celle-ci des abréviations insolites et des signes dont on ne possède point la clef, quand des erreurs imputables au lapicide paraissent l'avoir défigurée, le seul moyen absolument sûr d'en déterminer le sens consiste à rechercher des textes analogues.

Malheureusement, les chapiteaux de nos églises ont été bien mal étudiés jusqu'ici, ceux mêmes des plus célèbres n'ont été décrits par personne, et les auteurs de recueils épigraphiques négligent presque toujours les inscriptions qui y sont gravées et dont l'intérêt est rarement proportionné aux difficultés qu'on peut avoir à les lire.

On ne s'étonnera donc pas que j'aie pu trouver dans une des églises les plus célèbres de l'Auvergne, à Notre-Dame-du-Port de Clermont, une réplique du chapiteau de Brioude, que personne n'a remarquée ou du moins signalée jusqu'ici.

Ce second chapiteau orne la colonne de droite de l'arcade qui fait communiquer le bras méridional du transept avec le déambulatoire de l'église du Port. Il reproduit la scène et l'inscription du chapiteau de Brioude, mais avec des variantes importantes.

On y voit deux diables tenant d'une main un homme pieds et poings liés, la corde au cou, et tenant de l'autre main une

[1] « Audivi a fratre Jordano, ordinis Predicatorum, quod cum divino judicio quidam frater arreptus esset et quereret a demone, adjurando eum quomodo vocaretur, respondit quod *Mille artifex*, quia mille modos et artes habebat homines seducendi. » (*Anecdotes hist. d'Étienne de Bourbon*, éd. Lecoy de la Marche, p. 197.)

sorte de cornet dans lequel on ne peut manquer de reconnaître une écritoire, quand on a lu l'inscription gravée sur une banderole en zigzags, qui se déroule en avant des figures au pourtour du chapiteau.

Cette inscription est ainsi conçue :

MILLE ARTIFEX SCRIPSIT TV PRISIST; VSSVRA

C'est, on le voit, avec une ou deux fautes en plus, et beaucoup en moins, le même texte que sur le chapiteau de Brioude, et grâce à ces deux versions on peut restituer la plus grande partie de l'inscription; quant au reste, il peut se déduire, je crois, avec assez de certitude, de la scène même que l'inscription accompagne.

Cette scène, si elle est peu intelligible sur le chapiteau de Brioude, ne prête à aucun doute sur celui de Clermont. Ce personnage entre deux diables, pieds et poings liés, c'est un damné[1] que les deux démons entraînent en enfer; or c'était une croyance assez répandue au moyen âge que le diable tenait registre des péchés de chacun de nous, et qu'au jour de notre mort il se présentait au tribunal de Dieu muni du registre accusateur qui devait entraîner la condamnation du pécheur.

Il y est fait allusion dans un curieux vitrail daté de 1542, et qui est conservé depuis peu au musée Saint-Jean, à Angers: on voit un mourant assisté de son ange gardien et de deux femmes en prière; devant lui la Mort qui va le frapper, et

[1] La corde qu'il porte au cou est un symbole du péché, comme le prouve ce passage d'une prière à la Vierge :

Royne de misericorde
D'entour mon col oste la corde.
De pecié don sui encordié.

(Livre d'heures du xv[e] siècle, bibl. de l'Arsenal, ms. TL. 319 [n° 570 du catalogue de Martin], fol. 171 r°.)

auprès d'elle le démon montrant au moribond un parchemin sur lequel on lit ces mots :

VELA TES PECES ECPT

Voilà tes péchés écrits[1].

Je n'ai point eu occasion de relever, dans des monuments de date plus ancienne, d'autres représentations du même genre, mais il doit en exister, car il est facile de voir par les textes combien cette croyance était répandue.

En voici la preuve dans une anecdote assez amusante que M. Hauréau m'a signalée dans un recueil de sermons du fameux auteur de la Légende dorée, Jacques de Voraggio.

On raconte[2], dit cet auteur, que saint Sixte, évêque de Gênes, était un jour assis dans son église, quand il fut pris d'un violent éclat de rire. Il venait d'apercevoir un démon qui écrivait sur une feuille de parchemin les paroles des gens qui bavardaient dans l'église; et comme la feuille était trop courte, le démon chercha à l'allonger en la tirant avec ses dents; mais le parchemin se rompit et le diable alla frapper violemment de la tête contre la muraille[3].

(1) Voir Godard-Faultrier, *Sujets funéraires peints et sculptés du moyen âge et de la Renaissance* (Angers, 1889, in-8°, p. 8). Ce vitrail a été reproduit dans le compte rendu du *Congrès des Sociétés des beaux-arts* de 1888.

(2) «Legitur de sancto Sixto, Januensi episcopo, quod semel in ecclesia consistens in risum maximum est provocatus, asserens se vidisse dæmonem qui verba loquentium in ecclesia scribebat; et cum charta deficeret, et ille dentibus eam elongare vellet, charta subito fracta fuit, et ille cum capite suo sic ad murum percussit ut sonitus collisionis audiretur et vulnus capitis sequeretur.» (E sermonibus Jacobi de Voragine, *Sermones quadragesimales*, edit. anno 1589, fol. 30.)

(3) Il est fait allusion à une anecdote du même genre dans les *Contes d'Eutrapel*, de Noël du Fail. Il s'agit d'un chanoine qui se plaint de souffrir de la goutte: «Vertu Saint-George! dit le chanoine, qui tordait la gueule comme le diable qui escrit le caquet des femmes derrière saint Martin» (*Contes d'Eutrapel*, édit. de 1874, p. 279-280).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Les recueils de prière du moyen âge contiennent plus d'une allusion à cette croyance.

Nos pères, en demandant à Dieu une place au Livre de vie, suppliaient la Vierge de les effacer du Livre de perdition, où le démon cherchait à les inscrire :

Tres douce Dame, je ne sai
Comment je puixe estre delivre,
Se tu ne m'effaice dou livre
De perdition où je sai [1].

Ils suppliaient la *douce Dame* d'empêcher le diable de les faire figurer sur ses tablettes :

Pucelle que sacrée fus dou Saint Esperis,
Si ta tres grant bonteit envers moy ne s'abite,
Tost enporterait m'erme, jà n'i ert contredite,
Dyable, que m'ait jà en ces taules escrite [2].

Cette croyance que le diable inscrit nos péchés pour s'en prévaloir contre nous après la mort était populaire en Allemagne.

Je la trouve dans un vieux dicton recueilli par M. de Bastard :

Lustig gelebt und selig gestorben
Heisst dem Teufel das Register verdorben,

que l'on peut traduire ainsi :

Vivre joyeusement et mourir saintement,
C'est déranger le registre du diable.

Je la trouve enfin dans un petit poème allemand du

[1] Livre d'heures du XVe siècle, bibl. de l'Arsenal, ms. TL. 319 (n° 570 du catal. Martin), fol. 170 v°.

[2] *Ibid.*, fol. 177 r°.

XIIe siècle, dans lequel un chrétien adresse à Dieu ces mots :

Der leidige Hellewarte
Der hat gebruofet harte
Mine manege Missetat.
Lucifer si gescriben hat,
Unde wil die Brieve bringen
Ze dinem Tagedinge,
Unde wil da ruogen den Rat
Den er mir getan hat,
Die mine Sunte manichvalt,
Die sint chomen in sine Gewalt [1].

« Le misérable gardien de l'enfer a sévèrement examiné mes nombreux méfaits. Lucifer les a écrits, il en apportera la note à ton tribunal, il y dénoncera les conseils qu'il m'a donnés lui-même, et mes nombreuses fautes. . . »

Ce texte est presque contemporain des deux chapiteaux qui font l'objet de cette étude, il ne laisse aucun doute sur leur signification.

Ils nous montrent le démon entraînant un usurier en enfer, et c'est sa faute écrite par le démon lui-même, comme dans le vitrail d'Angers, cité plus haut, que l'inscription a pour but de rappeler.

Le sens de la phrase n'est donc pas douteux, le sens de l'avant-dernier mot me paraît évident. Il faut lire : MILLE ARTIFEX SCRIPSIT, TU PERIISTI USURA.

On ne peut supposer quelque autre synonyme de *perire,* car il n'en est point qui s'accorde mieux avec ce qu'on lit sur la pierre, il n'en est point qui exige une aussi faible correction.

Qu'on ne m'objecte point que je prends une liberté trop grande avec ce mot en lui ajoutant une lettre et en en sup-

[1] Ce poème est intitulé : *Vom verlornen Sohne;* il a été publié, d'après un manuscrit du XIIe siècle, par Th.-G. de Karajan, *Deutsche Sprach-Denkmale des zwölften Jahrhunderts* (Vienne, 1846, in-8°), p. 55.

primant une autre. A toutes les époques, on trouve des inscriptions ainsi défigurées par l'ignorance des lapicides, et ces fautes sont particulièrement fréquentes dans les monuments comme ceux qui nous occupent ici, dont les auteurs n'étaient point des lapicides de profession, mais des artistes le plus souvent illettrés.

Les inscriptions des églises d'Auvergne fourmillent de fautes du même genre.

La façon dont le mot SCRIPSIT est écrit sur le chapiteau de Brioude prouve que les lapicides auvergnats étaient bien capables d'ajouter une lettre de trop dans un mot.

Un exemple que j'emprunterai à l'église même de Notre-Dame-du-Port prouvera qu'ils ne se gênaient pas davantage pour en supprimer. Sur un chapiteau de la nef, on voit un ange portant une banderole sur laquelle est écrit le mot IONAHC; or on doit y lire le nom du disciple favori du Christ, IOHANNEC. Aucun doute n'est possible, car, sur l'autre face du même chapiteau, un ange tient une banderole toute semblable sur laquelle on lit le nom d'un autre évangéliste, MARCVS.

Sans sortir de cette même église de Notre-Dame-du-Port, on peut recueillir une abondante collection de suppressions, d'omissions, de transpositions de lettres, qui compliqueraient singulièrement la tâche des épigraphistes, si le sens généralement très clair des représentations figurées à côté de ces inscriptions ne permettait de les restituer assez aisément. En voici un ou deux échantillons:

Sur un des chapiteaux on lit ces mots :

DEM
ONCO
TRA
IVRTE
SP’σ
NA’

Comme ce chapiteau représente la lutte de l'avarice et de la charité, épisode bien connu du fameux poème où Prudence a chanté le combat des Vices et des Vertus, on y reconnaît sans peine les mots : *Demon contra virtutes pugnat.*

Un peu plus loin, on voit un autre chapiteau sur lequel est gravée cette légende :

ECCE	VSE
ADAM	XVO
CAS	BIS ;
IVI	ΓFΓ

Si l'on remarque que la scène à laquelle cette inscription est jointe représente Dieu apparaissant à Adam après le péché, on reconnaît de suite ce verset de la Genèse :

[Et ait Deus :] *Ecce Adam quasi unus ex nobis factus* [est] [1].

Je m'arrête à ces exemples, dans lesquels les erreurs du lapicide sont faciles à corriger. On me concédera, je l'espère, qu'il n'est pas plus hardi de lire *periisti* dans PRISIST, que *virtutes* dans IVRTVES ou *unus ex nobis* dans la dernière de ces inscriptions.

Je ne crois donc pas qu'on puisse faire à l'interprétation que je propose du chapiteau de Brioude aucune objection fondée sur la paléographie; et si l'on était tenté d'en faire, elles pèseraient de bien peu de poids, ce me semble, en présence des considérations iconographiques sur lesquelles je me suis appuyé et des textes qui m'ont servi à les justifier.

[1] *Gen.*, III, 22.

N° XIV.

UN DENIER ET UN *AUREUS* DE MANIUS AQUILLIUS ET DE PUBLIUS CLODIUS, PAR M. LE DOCTEUR VERCOUTRE, MÉDECIN-MAJOR.

(SÉANCE DU 9 MAI 1890.)

On sait que Manius Aquillius et Publius Clodius ont fait frapper, à l'effigie du Soleil, le premier un denier, le second un *aureus,* et l'on sait encore que les types qui figurent au revers de ces monnaies sont restés jusqu'ici sans explication plausible.

M. le docteur Vercoutre, médecin-major, propose, de ces types, les interprétations suivantes, qui s'accordent parfaitement avec les habitudes des monétaires de l'époque.

En ce qui concerne le denier d'Aquillius, M. Vercoutre a reconnu que le groupe d'étoiles qui figure au revers représente, telle qu'on la voit sur la voûte céleste, la constellation de l'Aigle (*Aquila*), et fait une allusion phonétique certaine au *gentilicium* (*gens Aquillia*) du monétaire. Il signale en outre ce fait, que ce revers nous donne le plus ancien spécimen connu (94 avant J.-C.) d'une portion de carte céleste.

En ce qui concerne l'*aureus* de Clodius, M. Vercoutre a reconnu que, dans la série de cinq étoiles qui figure au revers, il s'en trouve une représentée plus grosse que les autres : par conséquent, selon lui, cette série représente certainement la constellation du Taureau (*Taurus,* d'où *Taurinus*), et fait une allusion phonétique évidente au *cognomen* (*Turrinus*) du monétaire, de la même manière que les sept étoiles (Grande Ourse) du revers d'un denier de L. Lucretius font allusion au *cognomen* (*Trio*) du monétaire. Point important : on n'était pas sûr que ce P. Clodius fût bien le personnage que Sénèque surnomme Turrinus : grâce à l'interprétation de M. Vercoutre, l'incertitude est désormais levée.

N° XV.

ROBERT COURTE-HEUSE À LA PREMIÈRE CROISADE,

PAR M. GASTON PARIS.

(SÉANCE DU 9 MAI 1890.)

Dans l'intéressante notice qu'il a lue à la dernière séance de l'Académie, sur les vitraux relatifs à l'histoire de la première croisade, exécutés pour l'abbaye de Saint-Denis sous la direction de Suger, M. de Mély, suivant une indication de notre confrère Paul Riant, a dit que l'un de ces vitraux fournissait enfin au moins un *terminus ad quem* pour la date tant discutée de la chanson d'Antioche. En effet, ce vitrail représente le combat victorieux du duc Robert de Normandie contre un Sarrasin (*Dux Robertus Parthum prosternit*), et cet exploit n'est mentionné que dans la chanson d'Antioche, où l'on voit, lors de la bataille qui termina le second siège d'Antioche, Robert tuer le «Rouge-Lion», l'un des principaux émirs sarrasins. Cette conclusion me paraît, dans les deux sens, un peu trop précise, et donne lieu à quelques observations touchant l'histoire poétique de la première croisade.

D'abord, le terme de «chanson d'Antioche» ne saurait avec une parfaite exactitude s'appliquer au long fragment épique que Paulin Paris a publié sous ce nom. Il a certainement existé en français une chanson d'Antioche, à peu près contemporaine des faits qu'elle célèbre, où on racontait, en forme de chanson de geste, soit le premier siège d'Antioche et la prise de cette ville par les croisés, soit les deux sièges, dont le second se termina par la grande victoire du 28 juin 1098. Mais ce poème originaire ne nous est parvenu que profondément remanié et fondu avec un récit très peu historique des débuts de la croisade, avec l'histoire de la prise de Jérusalem et avec l'épisode tout à fait fabuleux des *Chétifs*. Le

fait qu'un épisode de la compilation que nous possédons était déjà connu à l'époque de Suger ne peut rien prouver pour la date de cette compilation, et il est superflu pour attester que cette compilation a mis à profit des éléments qui lui étaient bien antérieurs.

En second lieu, le combat singulier de Robert Courte-Heuse contre un chef sarrasin qu'il tue n'est pas un épisode propre à cette compilation ou aux éléments qu'elle a mis en œuvre. Le duc de Normandie a été, en tant que croisé, le héros de tout un cycle poétique qui s'est perdu, mais non sans laisser des traces et dans notre compilation et dans d'autres textes où il est intéressant de les rechercher. On y voit que le principal exploit qu'on lui prêtait était d'avoir abattu non le Rouge-Lion, personnage secondaire, dont la mort, même dans notre «chanson d'Antioche», n'a pas grande importance et ne paraît racontée que comme un des lieux communs habituels des récits de combat, mais Corbaran lui-même, le chef des Turcs qui assiégeaient Antioche. Dans le poème français tel que nous l'avons, Robert le renverse et le blesse, mais il ne le tue pas : dans des poèmes certainement normands il le tuait. Ces poèmes allaient bien plus loin dans la glorification du duc de Normandie : ils le mettaient au-dessus de Godefroi de Bouillon, qui d'après eux n'avait reçu la couronne de Jérusalem que par l'octroi de Robert. Dès 1125, quand Robert, prisonnier à Cardiff, vivait encore, Guillaume de Malmesbury, d'ailleurs si sévère pour le vaincu de Tinchebrai, ajoutait à son résumé de l'histoire de la croisade, fait d'après Foucher de Chartres, des traits fabuleux, qu'il avait dû emprunter aux chansons en langue vulgaire : il nous apprend lui-même que le duc de Normandie aimait à s'entourer de jongleurs, et qu'il leur prodiguait ses largesses [1], ce qui

[1] «Pecuniam infinitam mimorum et nebulonum sinibus ingessit.» C'est la

explique suffisamment qu'ils se soient faits les hérauts de sa gloire. D'après Guillaume (édit. Stubbs, t. II, 1889, p. 460), dans la grande bataille livrée sous Antioche le 10 juin 1098, les Croisés fuyaient devant les Turcs quand Robert, à la tête de quelques Normands, les ramena contre l'ennemi qui se croyait vainqueur. « Ibi Corbaguath, quamvis comitem cognosceret, solo tamen corpore mensus, simul et fugere inglorium arbitratus, audaciam congressus morte propinqua luit, vitali statim spiritu privatus; cujus nece visa, Turchi, qui jam gloriabundi ululabant, spe recenti exinaniti, fugam iterarunt. » Élu plus tard unanimement roi de Jérusalem, Robert refusa, par crainte des fatigues et amour des plaisirs, dit Guillaume, qui commence ici, abandonnant la légende, à présenter la conduite de Robert à un point de vue très défavorable. — Geffrei Gaimar, qui écrivait son *Histoire des Anglais* entre 1147 et 1151, après la mort obscure du duc Robert, s'est fait comme Guillaume l'écho des chansons de geste, dont il nous a conservé un résumé plus complet que l'historien latin. D'après lui, c'était déjà à Robert qu'on devait la prise d'Antioche, et après l'avoir conquise il en avait fait généreusement cadeau à un « Normand », c'est-à-dire à Boémond; il avait d'ailleurs disposé de tout en Terre Sainte :

Mainte bonté e maint bernage
E maint estrange vasselage
Fist icest duc de Normandie,
E mainte grant chevalerie.
Ço fu icil ki mult bien fist;
Jerusalem sur paiens prist.
Il conquist la bone cité :
Des crestiens fut alosé.
Pur Curbaran k'il out ocis
Entrat li dus en si haut pris
K'a rei le voleient eslire :
Esguardé ont k'il seit lur sire;
A Antioche la cité
La fut tenu pur avoué :
Il la cunquist com ber vaillant,
Puis la donat a un Normant;
E les autres bones citez
Si com li dus ad divisez

première rédaction; plus tard Guillaume a seulement écrit : « dilapidavit » (édit. Stubbs, II, 461).

Furent parties e donees,
E les païs e les contrees.
Dus Godefrei par son otrei
Fut fait en Jerusalem rei :
Pur ço k'il n'i volt remaneir
Lui lessat, si en fist son eir [1].

Peu d'années après Gaimar, Wace rappelle également les exploits légendaires du duc Robert :

Robert Jerusalem requist,
Bel se contint, maint bien i fist;
A Antioche prendre fu,
D'armes i a grant pris eü;
Puis fu a Jerusalem prendre :
Ne s'i porent paien defendre.
De l'estandart qu'il abati,
Ou Corbarans se combati,
E des paiens que il ocist
E de l'enseigne qu'il cuonquist,
Qu'il puis a l'iglise dona
Que sa mere a Caen funda,
Out il grant pris e grant enor,
E mult en parlerent plusor [2].

Une chronique normande datant du XIIIe siècle, dont M. Paul Meyer a fait connaître des extraits, nous raconte encore comment Robert refusa la couronne de Jérusalem : « Li quens Robert, par les granz proesces qu'il fesoit et qu'il avoit fetes, e por sa grant valor e son grant hardement, fu eslit a estre roi de Sulie. Mès entretant li vindrent noveles que sis freres le rei Willaume esteit mort e que le reaume d'Engleterre lui estoit eschaet, par quei refusa la corone de la seinte terre de Jerusalem. Grant doel en firent crestien de ce que refusee l'aveit, e dist le patriarches par maltalent que par cel pechié qu'il aveit cele refusee esteit dreiz qu'il perdist dreiture d'estre reis en autre terre [3]. »

D'après une chronique du XIIIe siècle citée par M. Pigeonneau, le miracle du cierge enflammé par le feu du ciel, qui dans tous les autres récits est attribué à Godefroi, se serait produit en l'honneur de Robert : « Le feu descendi e se prist au cierge le conte Robert de Normandie, en signe que devoit

(1) Éd. Hardy et Martin, v. 5747.
(2) Éd. Andresen, III, 9711.
(3) *Notices et extraits des mss.*, XXXII, 2, 65.

estre princes de Jherusalem et rois[1]. » Cette même tradition se retrouve encore à la fin du XIIIe siècle dans la chronique anglo-normande de Pierre de Langtoft; seulement il place l'événement après la mort de Godefroi, qui aurait lui-même désigné Robert comme étant le plus digne de lui succéder :

Les clercs e les lays i vount devotement
A l'election e prient durement,
E Deu les oyst par signe apertement :
La lumiere del cel sur Robert descent
Treys fees coup a coup assés veraymeut;
Treys fees ly fust offert l'encoronement,
Treys fees le refusa[2].

La gloire de Robert a été, malgré ces quelques vestiges, promptement effacée, à cause de la fin désastreuse de sa vie : on sait que, pris par son frère Henri en 1107 à Tinchebrai, il fut enfermé dans une prison d'où il ne sortit plus. Dans notre compilation française, c'est Hungier l'Allemand, et non lui, qui abat l'étendard de Corbaran; après la prise de Jérusalem, on ne lui propose la couronne qu'en troisième lieu, et c'est le cierge de Godefroi qui est miraculeusement allumé[3]. Il est très intéressant de voir, par la peinture qu'a rappelée M. de Mély, que Suger connaissait probablement des chants, ou tout au moins des récits, où Robert jouait un grand rôle et renversait Corbaran comme dans la chanson française ou le tuait

[1] *Le Cycle de la Croisade*, p. 76.

[2] *The Chronicle of Pierre de Langtoft*, édit. Wright, t. I, 1866, p. 458-460.

[3] La lutte des deux traditions poétiques, de provenances différentes, dont l'une avait pour héros Robert et l'autre Godefroi, s'exprime clairement dans un épisode de notre compilation (*Ch. d'Ant.*, II, 178) : les Croisés ayant choisi Godefroi comme champion dans un duel éventuel contre un champion turc, Robert de Normandie s'indigne qu'on lui ait préféré le duc de Bouillon; mais la noble conduite de Godefroi, qui «s'umelie» devant lui, le calme, et il lui cède l'honneur qu'il revendiquait.

comme dans les poèmes normands. Mais il est clair que la date de cette peinture, même si elle se rapportait à la forme de la tradition dont le renouvellement de Graindor de Douai nous a conservé une version remaniée, ne saurait rien prouver pour la date de cette version, la seule sous laquelle nous soit maintenant connue la primitive «chanson d'Antioche».

N° XVI.

LE MANUSCRIT COPTE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, CONTENANT LES ACTES DU CONCILE D'ÉPHÈSE, PAR M. AMÉLINEAU.

(SÉANCE DU 9 MAI 1890.)

Parmi les acquisitions récentes qu'a faites la Bibliothèque nationale, il en est une remarquable à plus d'un titre : c'est celle d'un manuscrit, malheureusement acéphale et incomplet, ayant rapport au concile d'Éphèse, le troisième des grands conciles œcuméniques et l'un des plus importants pour l'histoire de l'Église.

Personne n'a moins confiance que moi dans la valeur historique des manuscrits coptes, au moins pour écrire l'histoire telle que nous l'entendons : les Égyptiens en général, et les Coptes leurs descendants en particulier, entendaient l'histoire d'une tout autre manière que nous ne le faisons. Aussi je crois qu'on doit peu s'attendre à trouver dans la littérature copte des œuvres historiques; mais on y peut trouver, et le manuscrit en question en est un exemple frappant, des œuvres primitivement écrites en grec, perdues dans le texte original et conservées seulement dans la traduction copte.

Le manuscrit en question est, non pas une histoire du concile d'Éphèse, mais une histoire pittoresque et détaillée des petits événements du concile et de ce qui se passait à la cour, comme dans la ville de Constantinople, à l'occasion du concile. On y trouve certaines pièces officielles, entre autres des pièces

déjà connues et publiées dans la grande collection de Labbe : ces pièces sont parfaitement traduites et rendent le sens des originaux grecs autant que pouvait le faire la langue copte. La présence de ces pièces est très importante, car leur authenticité est indéniable et fait présager que l'authenticité des autres documents qui s'y trouvent, mais qui sont inconnus jusqu'ici, est tout aussi indéniable. En effet, sauf la date finale, que l'on ne rencontre pas dans tout le cours du manuscrit, rien ne peut faire un seul instant douter de l'authenticité desdites pièces et tout concourt au contraire à l'affirmer et à la proclamer hautement. On n'y trouve, cela va sans dire, rien qui sente le génie copte : tout y rappelle le génie gréco-byzantin. Si la date des documents n'est pas donnée, en revanche celle des principaux faits est parfaitement indiquée et rien ne s'oppose à ce qu'elle soit acceptée avec la plus grande confiance. C'est pourquoi j'ai cru bon d'appeler l'attention de l'Académie sur ce précieux manuscrit.

Le manuscrit est acéphale; mais il y manque seulement le premier feuillet : il en manque de même deux autres dans la suite de l'ouvrage; mais les lacunes sont ainsi placées qu'on peut presque à coup sûr dire ce qu'il y avait dans les feuillets absents. Le manuscrit commençait par une lettre de Cyrille à l'archimandrite des communautés pakhômiennes qui, en ce temps-là, se nommait Victor. La lettre de l'archevêque au moine comprenait sans aucun doute la convocation de l'empereur Théodose, et Cyrille mandait à Victor d'avoir, toute affaire cessante, à se rendre à Alexandrie pour y prendre ses ordres et partir ensuite pour Constantinople. Victor obéit aussitôt, et en dix jours, ce qui était peu, il s'était rendu de son monastère à Alexandrie. Là, il reçut les instructions sur ce qu'il avait à faire ; puis, après un séjour d'environ trois semaines près de son mandant, il s'embarqua pour Constantinople, où il arriva après vingt-quatre jours de navigation.

Il emportait avec lui un *memorandum* sur ce qu'il avait à obtenir de l'empereur, et ce *memorandum* se trouve tout au long dans le manuscrit.

Lorsqu'il fut arrivé à Constantinople, il trouva la ville en ébullition et presque en révolte; car le jour de son arrivée coïncidait avec le départ de Nestorius pour Éphèse. L'empereur le reçut dès le lendemain et Victor eut à faire ses efforts pour remplir sa mission au contentement de Cyrille : il n'y réussit qu'en partie, car, si l'empereur ne nomma son représentant à Éphèse aucun de ceux que Victor devait s'efforcer d'écarter de tout son pouvoir, il ne nomma pas davantage celui dont Victor devait poser et appuyer la candidature.

Tout marcha assez bien jusqu'au moment où les évêques se trouvèrent réunis à Éphèse. Alors les difficultés sérieuses commencent. Tout d'abord l'empereur Théodose avait prescrit aux évêques de ne tenir de session que lorsqu'ils seraient tous réunis, leur promettant d'appuyer la décision prise à l'unanimité de toute son autorité. Le concile ne put donc se réunir au moment dit, car l'évêque d'Antioche, Jean, et quelques autres n'étaient pas arrivés, prétextant qu'ils étaient retenus dans leur diocèse par une horrible famine et que ce n'était pas le moment de quitter les âmes que Dieu leur avait confiées. Il fallut donc attendre plus de deux semaines, et finalement tenir la première session en leur absence. On sait ce qui s'ensuivit. Mais pendant les jours de l'attente, un assez grand nombre de difficultés s'élèvent entre le concile et l'autorité civile d'une part, entre les membres de la droite du concile, si je puis ainsi m'exprimer, et ceux de la gauche d'autre part. L'envoyé impérial et les chefs du concile étaient loin de s'entendre : chaque courrier apportait à Constantinople des rapports de Candidien très hostiles au concile; quoique les évêques se plaignissent que l'on eût gardé toutes les issues de la ville et qu'on eût coupé toutes les communications extérieures,

cependant chaque rapport de Candidien était bientôt suivi d'une lettre de Cyrille qui réfutait les dires du comte des domestiques. Ces lettres étaient adressées aux trois représentants de Cyrille près de l'empereur, lesquels étaient différents des représentants du concile; car, si le concile avait en quelque sorte sa police ou son ambassade près de la cour, l'archevêque d'Alexandrie avait aussi la sienne, composée de deux évêques et de Victor. Par les lettres de Cyrille, nous savons ce qu'on lui reprochait, ce qu'il pensait du comte Candidien, de l'empereur, du concile et comment cet habile homme tirait parti de tous les moyens qu'il avait en son pouvoir pour parvenir à son but. Quoique nous n'ayons pas les rapports de Candidien, nous pouvons en décrire le contenu, grâce au soin que Cyrille prenait de les réfuter point par point, de citer les propres paroles du comte et de prévoir en quelque sorte, par un instinct de divination, sur quels points il fallait insister davantage, parce que sans doute le comte Candidien avait insisté ou devait insister avec plus de force sur les mêmes arguments et les mêmes événements.

Je ne peux entreprendre de résumer ici tous les événements racontés dans le manuscrit copte, ni toutes les lettres de Cyrille à ses ayants cause; je me contenterai d'appeler l'attention de l'Académie sur deux points principaux, sur une conférence qui eut lieu entre Victor et l'empereur Théodose avant le concile, ainsi que sur les scènes dont la grande église de Constantinople fut le théâtre après la condamnation de Nestorius.

Peu après son arrivée, l'empereur convia Victor à une nouvelle conférence, car il l'avait reçu dès son débarquement; il voulait conférer avec lui sur la lettre qu'il devait remettre au comte Candidien pour le concile. Victor se hâta de répondre à l'appel de l'empereur, «parce qu'il était convenable au suprême degré d'envoyer le comte au Synode avec les lettres de

l'empereur, afin qu'on ne fît aucune violence aux pieux évêques. » Dès qu'il fut arrivé, l'empereur fit mander le questeur du palais avec le brouillon de la lettre qu'on était convenu d'adresser au concile; il voulait l'examiner avec Victor avant de la faire écrire sur parchemin. Le questeur commença donc de lire; mais dès les premiers mots Victor l'arrêta. La lettre débutait en effet ainsi : « L'empereur César Théodose, avec Valentinien, victorieux, triomphant, à qui l'on rend gloire en tout temps, écrit aux pieux et saints Nestorius, Cyrille et aux autres religieux évêques. » Victor interrompit donc le lecteur pour dire : « Le commencement de la rédaction de cette lettre n'est pas ce qu'il faut; car si tu mets Nestorius en tête de tous les évêques, ce n'est pas dire qu'on doit le juger sur la foi; mais c'est dire que c'est lui qui est juge. Qui osera désormais blâmer son voisin? S'il en est ainsi, il y aura trouble et sédition dans le concile. Ce qu'il faudrait, selon le rang des évêchés et le temps des épiscopats, c'est de nommer Cyrille le premier, car il était évêque longtemps avant Nestorius; mais il vaut mieux, afin d'éviter tout scandale, écrire seulement ainsi : les pieux rois, etc., écrivent aux évêques réunis dans la métropole d'Éphèse. » L'empereur, qui, par une question, avait motivé la dernière partie de cette réponse, ordonna d'y faire droit et d'effacer les noms qui se trouvaient en tête de la lettre. Malheureusement, en cet endroit, il manque un feuillet et nous ne pouvons savoir s'il fut apporté beaucoup de changements à la lettre écrite dans la chancellerie impériale : mais ce qui est conservé nous sert à voir comment le moine Victor comprenait sa mission. Cette manière parut mieux encore dans une autre circonstance, où les représentants de Cyrille, chargés de remettre à l'empereur un mémoire justificatif du concile, ne furent reçus d'abord que séparés : les deux évêques admis en présence de Théodose, le mémoire à la main, se virent refuser tout accommodement

par l'empereur, qui ne reçut point le mémoire et congédia les deux évêques d'une manière qui ne dénotait pas un très grand crédit pour eux; Victor, réservé pour la fin, prit le mémoire des mains des deux évêques, entra hardiment en présence de l'empereur et l'amena à lui permettre de lire le mémoire tout entier, quoiqu'il fût consacré à défendre le concile et à attaquer le comte Candidien.

Lorsque la condamnation de Nestorius eut été prononcée, l'empereur ne voulut pas d'abord la reconnaître, parce que le concile n'avait pas attendu l'arrivée de Jean d'Antioche et qu'elle n'avait pas été prononcée même à l'unanimité des évêques présents à la première session du concile, puisque trente-trois évêques avaient suivi le parti de Nestorius. Le parti du concile à Constantinople ne pouvait être content des dispositions de l'empereur; il résolut de forcer la main au gouvernement par une manifestation à laquelle prendraient part les moines et le parti catholique. Cette manifestation eut deux journées. Dans la première journée, tous les moines qui se trouvaient à Constantinople se portèrent au palais de l'empereur, en traversant les principales rues de la ville et en chantant des couplets que nous a conservés le manuscrit; ils réclamaient la présence de l'empereur; mais Théodose ne parut pas. Le lendemain on se réunit dans la grande église et le peuple, les moines réclamaient du clergé qu'on leur lût les actes du Synode et la condamnation de Nestorius, qu'on savait avoir déjà été envoyée à Théodose. Les cris de la multitude, ses exclamations sont conservés tout au long dans le manuscrit. On leur répondit qu'on ne pouvait pas leur lire ces actes dans l'office du matin, qu'on préviendrait l'empereur et qu'à l'office du soir on pourrait sans doute déférer à leurs désirs. Ce n'avait été qu'un leurre. A l'office du soir on ne pouvait et on ne voulait pas plus leur lire les actes qu'au matin. Le peuple se fâcha alors, réclama que le clergé de Constantinople

prononçât l'anathème contre Nestorius, ce à quoi le clergé se soumit. Bientôt après un référendaire, nommé Dometius, arriva du palais et proposa au peuple de lui lire les lettres du concile au clergé de Constantinople. Il voulait gagner du temps; mais le peuple ne voulut rien entendre et redoubla ses cris. On lui répondit que l'empereur avait reçu des nouvelles très importantes et qu'il tenait conseil à ce sujet. Le peuple répondit que c'était le Christ qui avait rendu Théodose victorieux de ses ennemis et que l'empereur devait à son tour protéger le Christ contre ceux qui l'outrageaient. Le tout était entremêlé de cris furieux de : Brûlez Nestorius tout vif! brûlez-le (ainsi que d'autres personnages dont les noms sont donnés)! Puis on réclama de nouveau la lecture des actes et le référendaire se rendit au palais. Le clergé, pour se justifier des accusations portées contre lui, répondit que Nestorius avait été excommunié, il est vrai, mais que Cyrille et Memnon l'avaient été aussi. A cette annonce, le tumulte et les cris redoublèrent et le peuple, voyant qu'il n'obtenait rien, annonça l'intention de coucher dans l'église. La relation ne dit pas si, de fait, le peuple coucha dans l'église; mais on l'y retrouve pendant l'office du lendemain, et, comme on lisait les diptyques, comme on mentionnait le nom de Cyrille, le tumulte recommença de nouveau. Force fut de lire les actes du concile et l'on commença par la *sacra* impériale, celle qu'avait surveillée Victor; puis vinrent tout au long les actes de la première session, et c'est au cours de ces dernières pièces que le manuscrit prend fin.

Il est regrettable qu'il en soit ainsi, car les événements qui suivirent se passèrent plutôt à Constantinople qu'à Éphèse, et nul doute que Victor n'y ait pris part, stimulé par les lettres de Cyrille. Il est encore plus regrettable que nous n'ayons pas les pièces du parti vaincu, car nous connaîtrions le double jeu des deux adversaires. Quoi qu'il en soit, le manuscrit de la

Bibliothèque nationale est très important : sans doute, comme je l'ai dit, il ne change pas la face de l'histoire et ne fait pas connaître de graves événements; mais il est d'une grande valeur en ce qu'il nous permet de connaître souvent les dispositions que les personnages avaient en agissant et le mobile auquel ils obéissaient, ce qu'il est avant tout important de connaître pour pouvoir tirer les lois historiques et morales, sans lesquelles l'histoire n'est qu'un vain amas de faits.

N° XVII.

NOTICE SUR LES CELTES D'ESPAGNE,

PAR M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(SÉANCE DU 16 MAI 1890.)

I

Un des faits les plus importants de l'histoire celtique est la conquête de l'Espagne par les Celtes, vers l'an 500 avant notre ère. Elle a été dans notre siècle le sujet de trois importants travaux allemands: les auteurs sont Guillaume de Humboldt[(1)], M. Henri Kiepert[(2)] et George Phillips[(3)]. Le second de ces mémoires, celui de M. Kiepert, est peut-être le plus intéressant.

Avec l'incontestable compétence géographique qui distingue d'une façon si remarquable tous les travaux du savant auteur, on y trouve à l'adresse des conquérants de l'Espagne une pointe d'ironie qui, associée comme condiment à l'érudition

(1) *Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens vermittelst der vaskischen Sprache*, 1871, Berlin, Dümmler, in-4°.

(2) *Beitrag zur alten Ethnographie der Iberischen Halbinsel*, dans le *Monatsbericht* de l'Académie royale des sciences de Prusse à Berlin, mars 1864, p. 143-165.

(3) *Die Wohnsitze der Kelten auf der Pyrenäischen Halbinsel*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale des sciences de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, livraison de juillet 1872, p. 695-763.

du célèbre cartographe, donne en quelque sorte à son écrit la saveur d'un pamphlet. Pour lui, les Celtes sont une horde de bergers sauvages d'une très médiocre science militaire, sottement attirés par la renommée des mines d'argent d'Espagne et des plaines fertiles de la région de cette péninsule qui est aujourd'hui l'Andalousie.

Ils traversèrent sans s'y arrêter les landes de la Gascogne, et pleins d'espoir ils s'avancèrent dans la péninsule jusqu'aux abords de la région méridionale qui était l'objet de leur ambition. Mais ils furent repoussés par une population guerrière dont l'instruction militaire dépassait la leur, et, vaincus, ils durent se contenter de dominer en Espagne dans les pâturages stériles du centre et de l'ouest, propres sans doute à l'élevage de leurs troupeaux, mais que les anciens habitants, préférant sans doute l'agriculture à la vie pastorale, leur abandonnèrent sans regret.

Le tableau ainsi résumé est peint avec talent par M. Kiepert, mais il est imaginaire. Les Celtes n'étaient pas une horde de bergers; c'était une aristocratie guerrière; les Celtes, avant leur première lutte contre la civilisation grecque au temps des successeurs d'Alexandre, combattaient chacun dans un char de guerre attelé de deux chevaux que dirigeait un domestique assis à leur droite. En temps de paix, ils vivaient entourés de serviteurs et d'esclaves qui prenaient soin de leurs troupeaux.

Leurs succès en Espagne ont été beaucoup plus considérables que ne le croient ceux qui, marchant sur les traces de Guillaume de Humboldt, ont prétendu faire l'histoire la plus ancienne de l'Espagne en s'appuyant exclusivement sur les données de la linguistique. Sans doute, la linguistique peut nous faire reconnaître des noms de lieu gaulois dans des parties de l'Espagne où des textes historiques et géographiques de l'antiquité ne nous fournissent aucun indice de la présence

des Celtes conquérants. Mais on aurait tort de négliger les textes formels des auteurs anciens, quand ces textes nous apprennent que des tribus celtiques étaient en possession de villes dont le nom ne paraît pas celtique d'origine et que les Celtes avaient probablement conquises sur des populations plus anciennement établies dans le pays et vaincues par eux.

Nous n'avons pas de raison pour procéder en Espagne autrement que par exemple dans l'Italie du Nord; dans l'Italie du Nord, tout le monde convient que Parme et Modène ont appartenu aux *Boii,* Ticinum, aujourd'hui Pavie, aux *Insubres,* deux tribus celtiques; cependant rien ne prouve que les noms de Parme, Modène et Ticinum soient celtiques d'origine; il est probable que les noms de Parme et de Modène existaient déjà au temps des Étrusques, et celui de Ticinum au temps des Ligures, deux peuples qui ont précédé les Gaulois dans ces trois villes.

Le nom évidemment celtique de *Nertobriga,* près de Fréjenal, dans la province de Badajoz, en Estramadure, nous fera reconnaître dans cette ville une forteresse de fondation celtique, bien qu'après la chute de la domination celtique, pendant la vice-royauté des Barca (236-218 av. J.-C.), les Celtes aient perdu cette forteresse et que, sous l'empire romain, elle fût attribuée aux *Turdetani*[1] qui n'étaient point Celtes. La linguistique peut donc en certains cas éclairer les points obscurs de l'histoire; mais elle n'est pas le seul moyen d'information dont les historiens disposent.

II

Il n'y a aucune raison pour refuser : 1° d'attribuer, avec Pline, aux Celtes dits *Celtici,* la ville de Salpensa, près d'Utrera, dans la province de Séville, en Andalousie[2];

[1] Ptolémée, livre II, c. IV, § 10; édit. Didot, t. I, p. 123, l. 9.
[2] Pline, livre III, § 14; cf. Hübner, *Corpus inscript. Latin.*, t. II, p. 171.

2° de compter parmi leurs possessions, d'accord avec Pline et Ptolémée, Arunda[1], aujourd'hui Ronda, dans la province de Malaga, aussi en Andalousie. On objecterait en vain que Salpensa et Arunda ne sont pas des noms celtiques.

Munda et Certima, deux villes des Celtibères que l'on ne pouvait atteindre sans pénétrer au fond de la Celtibérie, *in ultima Celtiberiae,* comme dit Tite-Live, sont l'une le *Munda,* connu par d'autres textes et qui est aujourd'hui Torre de Alliaquimo dans la province andalouse de Cadix, et l'autre la *Cartima* des inscriptions romaines, aujourd'hui Cartama, en Andalousie, dans la province de Malaga, comme Ronda, la ville précitée des *Celtici.* Munda et Certima furent prises sur les Celtibères par le préteur T. Sempronius Gracchus, l'an 179 av. J.-C.[2]. Auparavant, quoique ne portant pas des noms celtiques, elle appartenaient aux Celtibères, c'est-à-dire aux Celtes d'Espagne, comme Salpensa et Arunda, ces villes des *Celtici.*

Les Celtes avaient donc des possessions dans trois des provinces de l'Andalousie moderne : dans celle de Séville, Salpensa; dans celle de Cadix, Munda; dans celle de Malaga, Arunda et Certima. On dira que ces possessions étaient fort éloignées des autres territoires espagnols occupés par la race celtique; cela n'est pas fait pour étonner ceux qui savent quel intervalle séparait en France les *Bituriges Vivisci,* à Bordeaux, des *Bituriges Cubi,* à Bourges, et, dans le monde ancien, les Tectosages d'Asie Mineure, de ceux de Toulouse, en France.

Il y avait aussi des Celtes dans une quatrième province de l'Andalousie, celle de Jaen; car on est d'accord pour considérer les *Oretani* comme des Celtes.

[1] Ptolémée, livre II, c. IV, § 11; éd. Didot, p. 127, l. 2.

[2] Tite-Live, livre XL, c. XLVII; cf. Hübner, *Corpus inscript. Latin.,* t. II, p. 247-248; Forbiger, chez Pauly, *Real-Encyclopaedie,* t. V, p. 210-211, au mot *Munda.*

Les *Oretani* tiraient leur nom d'*Oretum,* aujourd'hui Granatula, dans la Nouvelle-Castille, province de Ciudad Real, au nord de l'Andalousie. Or la province de Ciudad Real touche au sud celle de Jaen, en Andalousie, et nous savons par Ptolémée que dans la province de Jaen les *Oretani* possédaient plusieurs villes : Castulon, aujourd'hui Cazlona, était la principale [1]. Le nom de Castulon présente un intérêt tout particulier.

A Castulon, nous dit Strabon, il y a du plomb fossile et ce plomb est mêlé d'argent en trop petite quantité pour qu'il y ait profit à extraire ce métal précieux. Mais près de Castulon s'élève la montagne d'où jaillit la source du Baetis, et on appelle cette montagne le mont Argentier, Ἀργυροῦν ὄρος, parce qu'il s'y trouve des mines d'argent. Or Polybe, dit Strabon, a écrit que la source du Baetis, cette source qui jaillit du mont Argentier, était en Celtibérie. On sait que le Baetis est le Guadalquivir [2]. Il est étrange qu'en présence de cette citation de Polybe on ait pu dire que les Celtes ne s'étaient point emparés au moins d'une partie des mines d'argent d'Espagne.

D'autres mines d'argent dont parle Strabon étaient situées à Sisapon, près d'Almaden, qui encore aujourd'hui a des mines d'argent et qui est situé en Nouvelle-Castille, province de Ciudad Real. Strabon parle des mines d'argent de Sisapon et les met en Turdétanie [3]. Pline est sur ce point de géographie d'accord avec Strabon [4]. Mais Ptolémée attribue Sisapon aux Oretani, par conséquent aux Celtes [5], et cette doctrine

[1] Ptolémée, livre II, c. vi, § 58; éd. Didot, p. 181, l. 6. On peut citer aussi Biatia, aujourd'hui Baeza, *ibid.,* p. 182, l. 3, Tuia ou Tugia, aujourd'hui Toia, *ibid.,* p. 182, l. 5.

[2] Strabon, livre III, c. ii, § 10, 11; éd. Didot, p. 122, l. 42-49.

[3] Strabon, livre III, c. ii, § 3; éd. Didot, p. 117, l. 49-50; cf. *Corpus inscript. Latin.,* t. II, p. 323.

[4] Pline, livre III, § 14.

[5] Ptolémée, livre II, c. vi, § 58; éd. Didot, p. 180, l. 8.

est confirmée d'une manière éclatante par le nom évidemment celtique de Mirobriga, aujourd'hui Zarza Capilla, province de Badajoz (Estramadure), à quelques kilomètres à l'ouest d'Almaden[1].

On se trompe donc quand on affirme que les Celtes, au temps de leur puissance, ne sont pas devenus maîtres, au moins partiellement, des mines d'argent si célèbres de l'Espagne antique. On se trompe en l'affirmant, comme on se trompe quand on avance qu'ils ne se sont point établis en Andalousie.

III

Les Celtes de la péninsule ibérique se divisent en deux groupes : les *Celtici* à l'ouest, les *Celtiberi* au centre de la péninsule, à l'est des premiers.

Les *Celtici* s'étaient établis dans la région qui forme aujourd'hui la Galice, le Portugal, l'Estramadure espagnole, et ils débordaient dans l'Andalousie occidentale. Les *Celtiberi* avaient couvert de leurs colonies une grande partie du royaume de Léon, de la Vieille et de la Nouvelle-Castille, ils avaient pénétré dans l'Aragon, la Catalogne, les royaumes de Valence, de Murcie et dans l'Andalousie, et même probablement dans les provinces basques.

Les *Celtici* doivent leur nom à une doctrine émise par Hérodote au ve siècle avant notre ère et reproduite par Éphore au siècle suivant, c'est que lorsqu'on passe le détroit de Gibraltar on trouve les Celtes sur les côtes de l'Espagne[2], c'est que les Celtes occupent la plus grande partie de l'Espagne jusqu'à Cadix, c'est-à-dire, probablement la plus grande partie des

[1] Ptolémée, livre II, c. vi, § 58; éd. Didot-Müller, p. 181, ligne 3; cf. Hübner, *Corpus inscript. Latin.*, t. II, p. 327.

[2] Hérodote, livre II, c. xxxiii, § 3; livre IV, c. xlix, § 4.

côtes occidentales de la péninsule[1]. Le mot dérivé Celtique a été adopté par les auteurs latins pour désigner le groupe occidental des Celtes d'Espagne. Ils paraissent avoir emprunté cette expression à Polybe[2], chez qui elle tire son origine de la langue géographique d'Hérodote et d'Éphore. On n'a pas adopté la terminologie d'Ératosthène, qui appelle Galates les Celtes connus par Hérodote et par Éphore sur les côtes espagnoles, aujourd'hui principalement portugaises, de l'Océan[3].

Les Celtibères, à l'est des Celtiques, sont ceux des Celtes d'Espagne avec lesquels les Romains sont entrés en rapport à la fin du IIIe siècle avant notre ère, pendant la seconde guerre punique (218-202 av. J.-C.). Leur nom, fabriqué, probablement à cette date, par Fabius Pictor, qui écrivait en grec et qui par conséquent appelait les Gaulois Κελτοί et l'Espagne Ibérie, veut dire Gaulois-Espagnols. La Celtibérie de Pline n'est qu'une portion de la Celtibérie des temps antérieurs à la conquête romaine. Chez lui, la Celtibérie commence à l'est en venant de Rome par mer à Segobriga, aujourd'hui Segorbe, dans le royaume de Valence; elle finit à l'ouest, à Clunia en Vieille-Castille, dans la province de Burgos, laissant en dehors tout le territoire des Vaccaei qui habitaient plus à l'ouest: 1° le royaume de Léon; 2° la partie occidentale de la Vieille-Castille, c'est-à-dire les provinces de Valladolid, de Ségovie et une partie de celle de Burgos.

Il résulte du récit d'Appien qu'en l'an 151 avant notre ère on considérait à Rome les Vaccaei comme habitant dans la Celtibérie. Le proconsul L. Licinius Lucullus, envoyé pour faire la guerre aux Celtibères, attaqua les Vaccaei, remporta des succès et fut approuvé à Rome[4].

[1] Strabon, livre IV, c. IV, § 6; éd. Didot, p. 165, l. 37-40.

[2] Polybe, livre XXXV, c. IX, § 3; éd. Didot, t. II, p. 114.

[3] Strabon, livre II, c. IV, § 4; éd. Didot, p. 88, l. 23-29.

[4] Appien, *De rebus hispaniensibus*, c. LI-LVI; cf. Mommsen, *Römische Geschichte*, 6e édition, t. II, p. 7.

En effet, Appien le répète deux fois, le territoire des Vaccaei était en Celtibérie. Quatorze ans après, en 137, le proconsul M. Aemilius Lepidus Porcina, chargé de continuer la lutte contre les Celtibères, imita Lucullus et porta les armes dans le territoire des Vaccaei. Le Sénat, considérant cette agression comme impolitique, ordonna au général romain de laisser les Vaccaei en paix et la résistance du proconsul fut punie de la destitution et d'une amende[1]. Ce fut probablement à partir de cette date que dans la géographie des Romains le territoire des Vaccaei cessa d'être compris en Celtibérie.

Nous ignorons quelles furent les circonstances qui décidèrent les Romains à considérer comme compris dans la Celtibérie le territoire des Oretani, c'est-à-dire la partie méridionale de la Nouvelle-Castille, plus certaines localités de l'Andalousie septentrionale et un petit fragment du royaume de Murcie. Mais évidemment le territoire des Oretani était compris par les Romains dans la Celtibérie, quand ils mettaient en Celtibérie Certima dans la province de Malaga, et Arunda dans celle de Cadix, en 179 av. J.-C., toutes deux en Andalousie, bien au sud du territoire des Oretani.

IV

Un des faits les plus dignes d'observation que nous offre la domination celtique en Espagne est cette circonstance que, maîtres en grande partie des côtes de l'Océan, ils ne possédaient aucune ville sur les côtes de la Méditerranée. D'une part, ils semblent n'avoir pu s'emparer des vieilles colonies phéniciennes du sud de l'Espagne, tant sur l'Océan où était Cadix, que sur la Méditerranée où était par exemple Malaga;

[1] Appien, *l. cit.*, c. LXXX-LXXXIII; Mommsen, *Römische Geschichte*, 6e édition, t. II, p. 14-15.

d'autre part, ils paraissent avoir tenu à ménager les Grecs et à respecter leur domination dans la partie septentrionale des côtes méditerranéennes de l'Espagne. On sait que dans le royaume de Valence se trouve l'emplacement des colonies grecques d'Alone, de Dianium et de Sagonte; en Catalogne, celles d'Emporium et de Rhoda. Alone et Dianium, Emporium et Rhoda sont certainement marseillaises, peut-être aussi Sagonte. Marseille avait de plus bordé de ses colonies la côte méditerranéenne du pays qui est aujourd'hui la France.

Les Gaulois, jusque vers l'an 300 avant notre ère, se sont toujours tenus à distance de ces côtes; en même temps ils ont été certainement les alliés d'Alexandre le Grand, probablement ceux de Philippe son père contre les Illyriens. Denys de Syracuse avait des guerriers celtes à son service en l'an 366 avant notre ère, et il les envoya guerroyer en Grèce[1]. On ne trouve de mercenaires celtes chez les Carthaginois qu'un siècle plus tard, en 263[2]. Il est vraisemblable que la conquête de l'Espagne par les Celtes sur les Phéniciens, vers l'an 500, c'est-à-dire vers le début des guerres médiques, fut entreprise d'accord avec les Grecs de Marseille. Les Grecs de Marseille étaient rivaux des commerçants et des navigateurs phéniciens, tous sujets ou alliés du roi des Perses. Les Grecs de Marseille et leurs colonies servaient d'intermédiaires commerciaux entre les Celtes d'une part et d'autre part les producteurs et les consommateurs des côtes nord-est de la Méditerranée. Le monnayage celtique, tout entier imité du monnayage grec, suffit pour démontrer l'importance de ces relations commerciales. De là la respectueuse distance à laquelle, jusque vers l'année 300, les Celtes ou Gaulois se tiennent des côtes de la Méditerranée, abandonnées par eux à l'influence grecque. Le

[1] Xénophon, *Hellenica*, livre VII, c. 1, §§ 20, 31.

[2] Sur les plus anciens mercenaires grecs au service des Carthaginois, voir la *Revue critique* du 22 juillet 1889, nouvelle série, t. XXVIII, p. 44.

fond de l'Adriatique fait seul exception. On peut croire qu'une pensée politique et une détermine jusque vers l'an 300 les rapports des Celtes avec les Grecs, ce sont des rapports amicaux [1].

A partir de cette date, tout change. Il n'y a plus dans le monde celtique que désordre et confusion. Les Celtes s'emparent d'une notable partie des côtes aujourd'hui françaises de la Méditerranée. Narbonne devient un port celtique, rival de la ville grecque de Marseille; la colonie celtique d'Arles est fondée sur l'emplacement de la colonie marseillaise de Théline, enlevée aux Grecs de Marseille [2]; les Celtes profanent le sanctuaire grec de Delphes; enfin ils fournissent des mercenaires aux Carthaginois, leurs ennemis héréditaires; les Carthaginois, profitant de cette inepte politique, font sur les Celtes la conquête de l'Espagne.

L'empire celtique s'est divisé comme celui d'Alexandre; l'absence d'unité politique produit les inconséquences et la défaite et prépare la fondation d'une unité nouvelle, celle de l'empire romain.

V

Avant cette dislocation du monde celtique, les relations des Celtes et des Grecs paraissent avoir été toutes pacifiques, et de ces relations il paraît subsister encore de nos jours un témoignage vivant, ce sont les noms de Besalu, en Catalogne, province de Gerone, et de Segorbe, dans le royaume de Valence, province de Castellon.

(1) On sait qu'Alexandre a reçu une ambassade des Celtes avant son expédition contre les Perses, et qu'après ses succès les Celtes lui ont envoyé une ambassade en Asie. Au même siècle, Éphore a traité de philhellènes les Celtes, suivant lui maîtres de presque toute l'Espagne. (Strabon, livre IV, c. IV, § 6; éd. Didot, p. 165, l. 40.)

(2) Festus Avienus, *Orae maritimae*, vers 689-690; éd. Holder, p. 170.

Besalu, au moyen âge Bisuldunum[1], est situé sur la rivière appelée aujourd'hui Fluvia, à l'embouchure de laquelle se trouve Ampurias, l'antique colonie grecque d'Emporium; l'intervalle qui les sépare est à vol d'oiseau d'environ trente-trois kilomètres. Segorbe, dans l'antiquité Segobriga, a été bâtie à la même distance de Murviedro, l'antique Sagonte; Segorbe et Sagonte sont situées sur la Palantia, l'une dans l'intérieur des terres, l'autre près des côtes de la Méditerranée. Bisuldunum et Segobriga portent des noms celtiques. Ces deux villes étaient à au moins deux cents kilomètres des villes celtibères les plus rapprochées, Octogesa pour Bisuldunum, Bilbilis pour Segobriga. On peut supposer que Bisuldunum avait été construit pour donner abri aux Celtes venus pour commercer avec les Grecs d'Emporium. Segobriga rendait le même service aux Celtes qui voulaient entrer en relation avec les Grecs de Sagonte.

N° XVIII.

LE SOLON,

PAR M. L'ABBÉ DUCHESNE.

(SÉANCE DU 16 MAI 1890.)

Les actes des martyrs Montan, Lucius et autres, victimes des édits de Valérien, exécutés à Carthage en 259, sont un des plus précieux documents de l'histoire du christianisme en Afrique. Ils débutent par une lettre des martyrs eux-mêmes, écrite dans leur prison, peu de temps avant leur dernière comparution devant le juge, et adressée aux fidèles de Carthage.

[1] *Bisuldunensium comes*, 1080, Guérard, *Cart. de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 172-174; — *Biseldunum* dans deux bulles papales, 1079, 1135, *ibid.*, p. 219, 221; — *pagus Bisildunensis*, en 881, Alart, *Cart. Roussillonnais*, p. 8; — *Comitatum Bisuldunense*, 947, *ibid.*, p. 17; — *Comes Bisuldun.* en 966, *ibid.*, p. 23; — *de Bisilduno*, vers 1050, *ibid.*, p. 63.

Dans cette pièce, vénérable à plus d'un titre, un passage me paraît avoir beaucoup souffert, non pas tant de l'inadvertance des copistes que de celle des éditeurs. Les commentateurs et les historiens, dont c'eût été le devoir de découvrir la faute et d'y apporter remède, s'en sont tous abstenus.

Voici de quoi il s'agit.

Les martyrs en question furent longtemps soumis au dur régime des prisons romaines. Tout résolus qu'ils fussent à sceller leur foi du sacrifice de leur vie, ils se plaignaient cependant beaucoup des rigueurs dont ils étaient l'objet et notamment d'une sorte de parti pris que l'on avait de les affamer. Après l'audience où pour la première fois ils confessèrent solennellement devant le juge le nom du Christ, on les ramena à leur prison. Le diable, disent-ils, avait été vaincu par la fermeté qu'ils venaient de témoigner dans leur interrogatoire; il voulut prendre sa revanche en essayant de les faire céder aux tortures de la faim et de la soif.

Sur ce point, l'adversaire [de Dieu] obtint un commencement de succès, bon nombre d'entre les prisonniers s'étant trouvés mal de ce que l'on appelle *solon fiscalis* et de l'eau froide : *ut. . . aegrotantium copia ad solonem fiscalem et aqua frigida laboraret.*

Jusqu'ici tous les éditeurs et commentateurs ont imprimé *solonem* avec un grand *s*, considéré ce nom comme un nom propre d'homme et reconnu dans le mot suivant, *fiscalem,* le titre d'une fonction.

Je crois qu'il s'agit, non d'un fonctionnaire public, mais d'un aliment, et que, dans la phrase citée, les mots *solonem fiscalem* forment le pendant du groupe *aqua frigida.* Les confesseurs tombèrent malades parce qu'on ne leur donnait à manger que du *solon,* et à boire que de l'eau froide. Le texte primitif portait sans doute, en latin vulgaire, *a solonem fiscalem,* l'accusatif au lieu de l'ablatif; quelque copiste ferré sur

le rudiment aura corrigé *a* en *ad*. Ce phénomène s'est produit très souvent et j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le constater en étudiant la transmission du texte du *Liber pontificalis* où abondent les formes vulgaires du latin.

Ceci du reste est plus qu'une conjecture. Il n'y a qu'à comparer un autre endroit de cette même lettre où il est encore question du *solon* et de l'eau froide pour voir disparaître toute incertitude.

Un des prisonniers eut un songe qui semblait présager un adoucissement au régime. Le lendemain, disent les martyrs, nous attendions l'heure *quando fiscalis non cibus sed penuria et necessitas inferretur, cibus nullus suberat, nam altera die ieiuni manseramus*. Ici le *cibus fiscalis* est caractérisé comme immangeable. N'avoir que cela à manger, c'est se trouver *in penuria et necessitate*. Ce *cibus fiscalis* semble bien être la même chose que le *solon fiscalis* dont il a été question plus haut.

Les martyrs continuent en racontant que des membres du clergé de Carthage vinrent à propos leur apporter des provisions. Grâce à ce secours, les malades se trouvèrent soulagés, notamment ceux qui avaient été incommodés par le *solon* et l'eau froide, *eos qui per incommodum solonis et frigidae aquae aegritudinem iam inciderant*.

Il est clair que, dans cette phrase, comme dans celle que j'ai examinée d'abord, le *solon* et l'eau froide sont présentés comme capables d'influer d'une manière fâcheuse sur la santé des personnes qui en font usage. Associer, en ce sens et aussi étroitement, des choses aussi diverses qu'un fonctionnaire et un aliment liquide est trop contraire à la raison pour qu'un auteur, même peu soigneux, même peu lettré, ait pu commettre une telle négligence.

Il s'agit donc ici d'un aliment, évidemment solide, non moins évidemment détestable et malsain. L'horreur que les martyrs professent pour l'eau froide s'explique sans doute par

l'usage romain de boire chaud, usage auquel leur tempérament s'était conformé. C'étaient tous des citadins, l'eau froide répugnait à leurs habitudes.

Mais qu'était-ce au juste que le *solon?* Ici j'avoue mon ignorance. Le mot ne se trouve ni dans mes souvenirs grecs ou latins, ni dans les dictionnaires de ces deux langues. Peut-être est-il punique ou berbère.

J'ai l'honneur de soumettre ce petit problème à ceux de nos confrères dont l'érudition philologique a, soit dans le domaine de la linguistique africaine, soit dans celui des langues classiques, des limites moins étroites que la mienne.

N° XIX.

LETTRE DE M. GEFFROY,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 23 MAI 1890.)

Monsieur le Président et cher confrère,

Au cours de la séance de l'Académie royale des Lincei, du dimanche 18 mai, M. le professeur Barnabei a signalé la découverte récente, dans Rome même, d'un fragment de plaque de bronze portant une partie d'une inscription relative au *jus connubii.* M. Barnabei se réserve de publier très prochainement cette inscription, et d'en donner un commentaire.

L'Académie se rappelle les heureuses découvertes du R. P. Germano, qui a retrouvé l'antique demeure et le lieu de martyre des saints Jean et Paul, avec des peintures du plus haut intérêt.

Continuant ses fouilles avec ardeur, quoique avec peu de ressources, le P. Germano vient de déblayer une nouvelle peinture, représentant deux agneaux, entre lesquels, sur une base peu élevée, se trouve le vase à lait, la *mulctra.* Il estime,

ainsi que M. de Rossi, que cette peinture peut être de la même main que l'orante de la grande salle précédemment remise au jour par lui-même.

Dans la séance du 18 mai de l'Académie d'archéologie chrétienne, deux membres de l'École française de Rome ont fait d'intéressantes communications qui ont été bien accueillies.

M. Audollent, de retour de la mission qu'il a accomplie en Algérie au nom de l'École française de Rome, de concert avec M. Letaille, délégué de l'École des hautes études, a présenté et commenté cette même inscription chrétienne de Tixter, près de Sétif, dont M. l'abbé Duchesne avait déjà entretenu l'Académie des inscriptions dans sa séance du 6 décembre 1889.

Ce texte nous apprend que l'oratoire de Tixter contenait des reliques de saint Pierre et de saint Paul, et de plusieurs saints africains, parmi lesquels saint Cyprien. L'oratoire possédait en outre de la terre de Bethléem et une parcelle de la sainte Croix.

M. Audollent a montré que ces indications sont en parfaite concordance avec les écrits des Pères de l'Église.

Le culte constaté de la Vraie Croix en Maurétanie en 359 (telle est la date de l'inscription) confirme ce que dit saint Cyrille de Jérusalem dans ses *Catecheses,* en 347, sur la diffusion de ces reliques. Le récit de l'invention de la Croix par sainte Hélène en 326 s'en trouve corroboré, comme il l'a été récemment aussi par la relation de sainte Silvia, venue en pèlerinage de Bordeaux à Jérusalem vers 380, relation publiée par M. Gamurrini dans le recueil des *Studi e documenti.*

Le rapport que rédige en ce moment l'un des deux membres de la mission d'Algérie, M. Audollent, contiendra, entre autres inscriptions, plusieurs textes intéressants pour lesquels l'Académie permettra peut-être qu'il soit pris date par la note annexée à cette lettre.

Dans la même séance de l'Académie d'archéologie chrétienne

IMPRIMERIE NATIONALE.

du 18 mai, M. Guiraud, membre de l'École française de Rome, a présenté une note sur un hymnaire, manuscrit latin de la Vaticane 7172. Il le croit issu du couvent bénédictin de Lucullanum, près de Naples, à la fin du IXe siècle. Les *hymni novi* contenus dans ce recueil sont un curieux tableau de ce qu'étaient devenues la poésie et la prosodie latines.

Le travail de M. Guiraud, comme le rapport que rédige M. Audollent, paraîtront dans les prochains fascicules des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome.

Peu de découvertes archéologiques dans Rome ou en Italie.

On a trouvé ces jours-ci toute une série de terres cuites décoratives, antéfixes, etc., d'un style très élégant, dans le sol du Campo Verano, cimetière moderne de Rome, contigu à la basilique de Saint-Laurent-hors-les-Murs.

On a trouvé dans le nouveau quartier des Prati di Castello, sur la rive droite du Tibre, en face du port de Ripetta, un certain nombre de *cippi terminales* dont quelques-uns avec inscriptions. Une série se rapporte à la délimitation de la rive droite du fleuve et du domaine public en ce lieu ordonnée par Auguste, une série à la même opération exécutée par Trajan. D'autres cippes trouvés dans le même quartier de Rome, près des chantiers ouverts pour la construction des quais futurs, se rapportent à des aqueducs.

D'ailleurs, on s'est arrêté aux fouilles du forum d'Auguste devant les eaux souterraines, qui menaçaient de ramener à l'état de marais (*pantano*) cette région, nommée de l'*arco dei pantani* à cause de son primitif état marécageux. Il a fallu, à tout prix, trouver un moyen d'extraction : c'est la vieille *cloaca maxima* qui, débarrassée dans un de ses embranchements d'anciennes obstructions, a rendu ce service.

Les fouilles du mont Cælius, dont j'ai entretenu plusieurs fois l'Académie, et qui avaient heureusement commencé par la

découverte de la basilique Hilarienne, n'ont pas amené celle de la statue dont on avait la tête et la base avec l'inscription. On avait d'ailleurs les preuves que ces lieux avaient été fouillés antérieurement; les travaux étaient coûteux et difficiles; on y a renoncé.

C'est du moins une bonne nouvelle archéologique que celle de la réouverture de la galerie Ludovisi, fermée depuis dix-huit mois.

L'Académie sait que le fondateur de cette galerie et de la villa aujourd'hui détruite, le cardinal Ludovico Ludovisi, neveu de Grégoire XV, y avait réuni en 1622 un grand nombre de sculptures antiques qui faisaient antérieurement partie des riches jardins de la famille Cesi. Ces marbres étaient du nombre de ceux que les merveilleuses fouilles de la première partie du XVIe siècle avaient révélés. Presque chacun d'eux, reproduit par le dessin et la gravure, interprété à nouveau par les archéologues modernes, a son nom dans la science. La clôture de l'ancienne galerie était un vrai dommage pour les études.

Son Excellence le prince de Piombino en a voulu hâter la réouverture, bien que les travaux du nouvel établissement ne soient pas tout à fait achevés.

La vieille construction qui abritait mal tant d'œuvres précieuses est remplacée par tout un rez-de-chaussée du nouveau palais Piombino (via Veneto) où l'air et la lumière abondent. Nous retrouvons déjà placés la Junon Ludovisi, le Mars au repos, le groupe d'Oreste et Électre, le Gaulois qui poignarde sa femme pour la soustraire à l'ennemi, et la Méduse mourante, et le buste en bronze de Jules César, etc.

Les archéologues et les historiens de l'art verront là pour la première fois un monument nouveau, découvert en 1887 dans le sol même de la villa Ludovisi, et qui n'est encore connu que par quelques pages de M. le professeur Visconti

dans le *Bulletin municipal de Rome* de cette même année. C'est une sorte de cuve ou de coffre en marbre sans couvercle et à trois parois seulement; la face et les deux bas côtés offrent de curieux bas-reliefs.

Le principal représente une ablution, peut-être de caractère mystique : une femme sort du bain avec l'aide de deux femmes qui la soutiennent. L'un des petits côtés offre une jeune fille nue qui, assise, joue de la double flûte. L'autre présente une jeune femme entièrement vêtue qui, assise de même, entretient la flamme d'une lampe. M. Visconti a conjecturé que ces représentations pouvaient se rapporter aux petits mystères d'Éleusis. Trouvé dans les anciens jardins de Salluste, dont la villa Ludovisi occupait une partie, cet ouvrage serait dû à quelque artiste grec travaillant à Rome au temps de Salluste ou au commencement de l'empire, et imitateur du style archaïque.

Veuillez agréer, etc.

A. Geffroy.

NOTE ANNEXE À LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Les six inscriptions suivantes proviennent de Tébessa ou des environs. Nous en devons communication à l'obligeance de M. l'abbé Delapard, curé de cette ville.

1° : ☧

NOMEMRTV
RISCALENDIONI
S AIVTES QVI BOT
VM CONPLEBERV
T
☧

☧ *Nome(n) mart(y)ris Calendionis ajutes* (= *adjuves*) *qui* (*v*)*otum conple*(*v*)*eru*(*n*)*t* ☧.

La formule *Nomen marturis* est rare dans l'épigraphie chrétienne; elle semble particulière à l'Afrique. On la trouve dans l'inscription de Tixter. Elle équivaut, ce semble, à *memoria marturis* et peut être traduite par *reliques.*

Le martyr Calendion est mentionné deux fois dans le martyrologe Hiéronymien, au 31 octobre et au 15 novembre, avec de nombreux compagnons. Le mot *natalis* écrit au 15 novembre permet de fixer le jour de sa mort.

2° :

† HIC RECVI
EBIT BONEME
MORIE IN PACE
PONTVS BIXIT
ANNOS IIII MEN
SES VII DIESIIIDP
VKΛFBS OSCA?

(28 janvier.)

† *Hic re(q)uie(v)it bon(a)e memori(a)e in pace Pontus, (v)ixit annos quatuor, menses septem, dies tres, d(e)p(ositus) quintum k(a)l(endas) f(e)b(ruaria)s OSCA?*

La réunion des deux formules bien connues BONE MEMORIE et IN PACE est très fréquente, du moins en Gaule et en Afrique; mais d'ordinaire IN PACE vient en premier lieu. Dans les inscriptions de Tébessa, l'ordre inverse est presque toujours adopté. Il y a là un usage, peut-être local, intéressant à signaler.

3° :

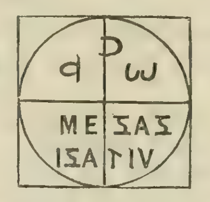
☧ IC RECVIEBITBONE
MEMORIE FORTVNA
TA ANICVLA IN PACE
DEPOSITA VII KLS IVLIAS

(25 juin.)

☧ *(H)ic re(q)uie(v)it bon(a)e memori(a)e Fortunata anicula in pace; deposita septimum k(a)l(enda)s Julias.*

Les observations qui viennent d'être faites sur l'inscription n° 2 peuvent s'appliquer à celle-ci. Le mot *anicula* (pour *annicula*, âgée d'un an) doit être noté au passage. On le rencontre peu souvent.

4° :



Je lirais volontiers, à cause du Σ et du génitif *iu* (= iou) : α ☧ ω *Mesa Sisati(o)u*, Mesa, fille de Sisatios, et notre inscription serait grecque.

La traduction *mensa* (= tombeau) peut être proposée.

Le nom de *M(a)esa* (grec Μαῖσα) est connu, surtout par Julia Maesa, aïeule d'Élagabale.

5° :

IVLIO
IADERI
PATRI
DVLCIS
SIMO
IN
PACE
α ω

Cette épitaphe évidemment chrétienne, comme la fin le prouve, se distingue des autres du même genre par son extrême simplicité. Les premières lignes ressemblent aux inscriptions païennes.

Jader est un nom berbère connu déjà par les lettres de saint Cyprien et par quelques textes épigraphiques.

6° Cette dernière provient d'Aïn-Kebira, au nord de Sétif.

FLORE BONE M
EMORIE CON
IVGI QVETVS
MARITVS MNSAM
PERPETVAM POSV
IT QVAE VICSIT AN
NIS LX DECESSITO
CTAV. KALMARTIAS
ANNO PROVICIAE
CCCX

(22 ou 23 février 349.)

Flor(a)e bon(a)e memori(a)e conjugi, Quetus maritus m(e)nsam perpetuam posuit; quae vi(x)it annis sexaginta, decessit octa(vum) kal(endas) martias anno provi(n)ciae trecentesimo decimo.

La formule *mensam perpetuam posuit* et la date assez reculée de 349 sont les particularités les plus intéressantes de cette inscription.

Aug. Audollent.

N° XX.

UNE NOUVELLE INSCRIPTION HÉTÉENNE,

PAR M. J. MENANT.

(SÉANCE DU 30 MAI 1890.)

Dans la séance du 22 mars 1889 [1], M. G. Perrot a offert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la part de Hamdi bey, conservateur du Musée impérial de Tchinli-Kieuk, à Constantinople, le moulage d'un monument hétéen fort remarquable. Malheureusement, la provenance exacte de

[1] Voir *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVIII, 4e série, p. 101.

l'original n'est pas connue; il a été envoyé à Constantinople par le Caïmacan d'Alexandrette, qui n'a pu dire sur quel point de la province il avait été trouvé.

La forme de la pierre, ainsi qu'on en peut juger, présente l'apparence d'un cippe de 35 centimètres de hauteur sur 22 centimètres de largeur; l'un des côtés est plat, l'autre est convexe; ils sont l'un et l'autre chargés de plusieurs bandes d'écriture hétéenne.

Un pareil monument ne pouvait manquer de m'intéresser au plus haut degré; aussi j'ai voulu l'étudier à loisir, pour essayer d'en dégager quelques renseignements utiles. J'ai reconnu, d'abord, que ce monument ne pouvait être un cippe, car la disposition de l'écriture m'a appris que ce que l'on pourrait prendre pour le sommet se terminant *en pain de sucre* formait précisément la partie inférieure du monument. Ce serait plutôt une sorte de pendentif. Le haut, c'est-à-dire la partie la plus large, a été brisé, de sorte que le commencement de l'inscription manque peut-être[1]. Il ne reste que les dernières lignes, présentant, de chaque côté, trois bandes pleines et une quatrième plus courte dans la partie étroite du monument, où doit se trouver la fin de l'inscription.

La disposition des caractères ne permet pas de douter du sens de la lecture de chaque ligne. Je rappellerai, en effet, que l'écriture hétéenne est du genre *Boustrophédon*, la première ligne commençant à droite, la seconde à gauche et ainsi de suite. Le sens initial de chaque ligne est indiqué par la direction des caractères. Ce sont des hiéroglyphes, et les têtes ou les membres des personnages et des animaux qui se trouvent dans le texte regardent toujours le commencement de la ligne. A leur défaut, on peut consulter la direction de certains traits faciles à reconnaître.

[1] Il pourrait se faire que la partie brisée, au lieu de renfermer de l'écriture, eût été remplie par un petit bas-relief.

Si nous considérons maintenant la première ligne de la surface convexe (A) de notre inscription, dans laquelle nous

A [1]

INSCRIPTION HÉTÉENNE.

(Musée de Constantinople.)



voyons un *pied*, on comprend aussitôt que cette ligne doit commencer à droite et qu'elle est de rang impair. La lecture se continue-t-elle sur la surface plate, ou commence-t-elle sur cette dernière? Je n'oserais me prononcer. — Dans tous les cas, la première ligne de chaque côté est également de rang

[1] Les clichés ont été communiqués par M. Menant.

impair. Cependant la présence de quelques traces de signes ou de symboles brisés dans la partie supérieure, au-dessus de ces premières lignes, permet de supposer que ni l'une ni l'autre ne doit commencer l'inscription.

J'ai facilement reconnu un certain nombre de caractères qu'on trouve dans les autres inscriptions hétéennes, particulièrement dans celles de Jérablus, et dont la valeur est déjà déterminée. Je citerai, par exemple, le préfixe des noms de personnes et de race ; le signe du pluriel ; des voyelles , *a, e;* — , *u, o;* ainsi que quelques caractères syllabiques , *tu;* — , *se;* — *es;* — , *ku;* — *er,* etc.; mais comme ces signes sont mêlés à d'autres dont la valeur est encore inconnue, aucune lecture suivie n'est possible.

Je reconnais dans la seconde ligne, du côté convexe (A), un nom divin indiqué par le préfixe . Ce nom divin pourrait se lire *se-se* ou *er-se* (?); mais quelle est cette divinité? je l'ignore.

J'ai cherché en vain le nom de *Hamath* ou celui de *Karkemis.* M. Sayce a déjà indiqué la forme du premier, et je crois avoir déchiffré le second [1]; je n'ai cependant reconnu ni l'un ni l'autre dans notre inscription. D'un autre côté, j'ai aisément constaté la présence de l'idéogramme du nom des *Khatti* , les Hétéens, dans sa forme la plus fréquente, surtout à Jérablus.

Je dois signaler particulièrement un signe remarquable par sa forme à la fin de la deuxième ligne de ce côté convexe (A). Il figure à plusieurs reprises dans le nom d'un roi mentionné dans les inscriptions de Karkemis, et on le trouve

[1] Voir, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* mon article sur *Karkemis, d'après les découvertes récentes* (t. XXXII, 2e partie, p. 101 et suiv.).

également dans une inscription gravée sur un vase en basalte trouvé dans la plaine de Babylone.

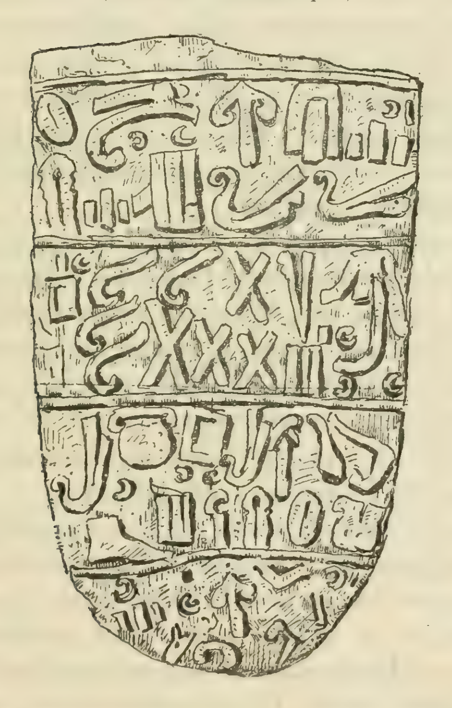
Dans la même ligne, mais au commencement, je remarquerai le signe qui ne se lit qu'une fois dans l'inscription de Jérablus (J. I., col. D, l. 5).

La seconde face (B) est particulièrement intéressante; elle

B

INSCRIPTION HÉTÉENNE.

(Musée de Constantinople.)



donne en effet (seconde ligne) une série de caractères qu'on n'a pas encore rencontrés, et dans lesquels je suis bien tenté

de reconnaître des chiffres. Quatre signes ayant la forme d'un *serpent* (?) paraîtraient représenter des *centaines*, et les quatre caractères suivants, ayant la forme traditionnelle en X, exprimeraient les *dizaines* (?), de sorte que nous aurions le nombre 440 pour désigner sans doute une redevance ou le nombre de certains objets offerts en tribut ou en sacrifice (?).

C'est à peu près tout ce que je puis indiquer, quant à présent; mais ce texte, malgré certaines altérations, offre par son étendue un grand intérêt et fournit encore de précieux moyens de comparaison. Je suis heureux de le signaler à l'attention de ceux qui voudront entreprendre ces études, car je puis prédire que leurs tentatives et leur persévérance seront couronnées de succès, puisque tout est à découvrir, tout à déchiffrer. Il faut *commencer* et ne pas se laisser décourager par des préventions négatives, dangereuses surtout pour ceux qui les formulent; car elles peuvent peser lourdement un jour sur leur responsabilité de critique.

La première fois que W. Wright, en 1872, a présenté aux savants de l'Angleterre les copies des inscriptions de Hamath, qu'il avait eu tant de peine à sauver d'une destruction imminente[1], et qu'il annonçait comme devant renfermer un fragment de l'histoire des Ḥétéens, pourquoi le cacher? sa communication fut accueillie *magno cum risu !* C'est lui-même qui nous rapporte ce propos[2], dont fort heureusement on n'a pas tenu compte. Ses prévisions ont fait fortune, et aujourd'hui on ne saurait douter du succès des premiers efforts de Hayes Ward et de Sayce. Aussi on peut affirmer que les inscriptions hétéennes seront lues, comme on lit les inscriptions de l'Égypte et de l'Assyrie, et qu'elles nous feront connaître un jour l'histoire de cet Empire dont on ne soupçonnait pas l'existence, il y a quelques années. Ce qui nous manque pour arriver

[1] Voir Wright, *The Empire of the Hittites*, 2e édit., p. 112.

[2] Voir Wright, *ibid.*, p. 124.

promptement à ce résultat, ce sont les matériaux, les moyens de comparaison.

Je me suis empressé de communiquer une copie de ce monument à mon excellent ami, M. le professeur Sayce, celui qui pourra être regardé à juste titre comme le fondateur des études hétéennes en Europe; et il en a compris comme moi la portée.

Il m'a informé en retour qu'on lui avait adressé des copies d'inscriptions hétéennes découvertes dans l'Asie Mineure. J'en ai reçu moi-même; l'une d'elles m'a été communiquée par M. de Vogüé[1]. Malheureusement, ces copies faites par des indigènes sont illisibles, malgré le bon vouloir des artistes. Cependant les originaux existent; ce sont des *desiderata* de la science. Il faudrait se les procurer. Hamdi bey, dont nous connaissons le zèle intelligent, pourrait rendre sous ce rapport des services signalés; il en a pris l'heureuse initiative et on ne saurait trop lui en être reconnaissant.

Le monument dont il nous a envoyé un moulage a été découvert vraisemblablement entre Biredjick et la mer, c'est-à-dire en plein pays hétéen. Toute cette contrée est couverte de *tells* artificiels, comme celui de Kala'at-Jérablus, et n'attend que des explorateurs dévoués pour livrer aux savants les secrets conservés pendant tant de siècles.

30 mai 1890.

[1] M. de Vogüé tenait cette copie de M. Alric, drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

N° XXI.

UN DENIER DE LUCIUS CASSIUS CÆCIANUS,

PAR M. LE DOCTEUR VERCOUTRE,

MÉDECIN-MAJOR.

(SÉANCE DU 30 MAI 1890.)

M. le docteur Vercoutre, médecin-major, adresse la communication suivante sur un denier, à l'effigie de Cérès, frappé vers 90 av. J.-C., par L. Cassius Cæcianus, denier dont le revers, présentant un attelage de deux bœufs, était resté inexpliqué.

On a voulu voir dans ce revers le symbole de la fondation d'une colonie, inconnue d'ailleurs : mais M. Vercoutre tient cette hypothèse pour inacceptable, car, dans ce cas, et conformément au rite étrusque adopté, suivant la légende, par Romulus, perpétué à Rome et fidèlement reproduit sur les médailles de la République et de l'Empire, les bœufs sont toujours au labour et toujours dirigés par un personnage, pontife ou colon : or ce personnage ne figure pas sur le revers en question, et, en outre, les bœufs de ce revers ne sont pas au labour.

L'explication est tout autre.

M. Vercoutre, partant de ce fait que ce revers n'apparaît que sur le denier frappé par le seul membre de la *gens* Cassia qui porte le *cognomen* de Cæcianus, a reconnu qu'il devait exister un rapport certain entre ce revers et ce surnom.

Or Cæcianus est évidemment un dérivé de Cæcius, comme, par exemple, Æmilianus vient d'Æmilius : mais qui est ce Cæcius ?

Ce personnage n'est autre, comme l'ont montré les travaux des mythologues modernes et ceux de M. Bréal en particulier, que le géant qui eut avec Hercule le terrible démêlé dont

Virgile, au huitième livre de l'Énéide, nous a donné l'admirable récit : en un mot, ce Cæcius est le personnage dont le nom est devenu Cacus, par l'analogie avec le grec *κακός*.

Par conséquent, d'après M. Vercoutre, le rapport entre le *cognomen* du monétaire et le type du revers de son denier est le suivant :

Les bœufs sont ceux d'Hercule, que *Cæcius,* ou, si l'on veut, Cacus, a dérobés, et ils figurent sur le revers de L. Cassius *Cæcianus,* parce que ce personnage, se basant sur l'identité des noms et suivant l'exemple donné par nombre de monétaires de la République, entendait prétentieusement faire remonter au temps fabuleux des exploits d'Hercule l'origine de son *cognomen,* qui était particulier aux Cassii.

Telle est la véritable interprétation, et il en résulte ce fait, que l'importante *gens* Cassia se croyait, ou du moins se disait originaire du Latium, ce que l'on ignorait jusqu'à présent.

M. Vercoutre ajoute que, si l'on observe que Cæcianus s'écrivait primitivement, comme le prouve une inscription rapportée par Gruter, Kæcianus, il faut en induire que Cæcius se prononçait Kæcius (cf. *κακός*) : et l'on peut tenir pour très probable que les noms de notre monétaire se seraient écrits primitivement L. Kæcius (et non Cassius) Kæcianus (cf. Licinius Licinianus), l'ancienne orthographe s'étant conservée dans le *cognomen* seul : on aurait ainsi la raison pour laquelle le *cognomen* Cæcianus était particulier aux Cassii (autrefois Kæcii), et, en outre, dans cette hypothèse, on voit que l'allusion prétentieuse à l'antique Cacus porterait non seulement sur le *cognomen,* mais encore sur le *gentilicium.*

N° XXII.

NOTE SUR LA MONNAIE ROMAINE AU IIIe SIÈCLE APRÈS J.-C., PAR M. BLANCARD, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

(SÉANCE DU 30 MAI 1890.)

1. J'ai communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1885, une *Théorie de la monnaie romaine au IIIe siècle*[1], dont les traits distinctifs sont que l'aureus y forme la base de l'échelle monétaire et le téronce, le sommet; qu'il y a 6,000 téronces dans l'aureus; qu'entre ces deux valeurs extrêmes prennent place, outre des espèces diverses en argent et en cuivre, un denier et un sesterce de compte de 16 et 4 téronces; que ce denier de compte est figuré par l'✶, sigle habituel du denier et monogramme du chiffre 16, et enfin que les monnaies de cuivre allié d'argent, portant les chiffres 20 et 21, sont, non pas des deniers d'argent affaiblis et de mauvais aloi, mais des espèces fort régulières valant 20 et 21 téronces.

A l'appui de chacune des propositions qui précèdent, j'avais publié des preuves que je crois irréfutables[2], de telle sorte que ce n'est pas pour apporter quelque changement à ma théorie que je produis la présente note.

Si j'entretiens une seconde fois l'Académie de résultats auxquels, pour le moment, je n'ai rien à retrancher et j'ai peu à ajouter, c'est afin de les défendre à l'encontre de nouvelles

(1) *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, 1886.

(2) *L'aureus romain se divisait en six-millièmes au milieu du IIIe siècle après J.-C.* (*Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1885-1887, p. 65); *Le sigle monétaire ✶ du denier romain est le monogramme du chiffre 16* (*ibid.*, 1884, p. 239); *Sur les chiffres XX ou K et XXI ou KA des monnaies impériales au IIIe siècle après J.-C.* (*ibid.*, 1885, p. 75); *Théorie de la monnaie romaine au IIIe siècle après J.-C.*, 2e édit. (*ibid.*, 1887, p. 159).

théories sur le même sujet, en démontrant l'inexactitude de celles-ci.

Les théories dont je parle sont au nombre de trois. L'une a paru dans la *Revue française de numismatique,* en 1888-1889, sous le titre de : *La monnaie romaine à la fin du Haut-Empire;* l'auteur en est M. H. Lépaulle. Les deux autres ont été publiées à Berlin. Elles sont intitulées, dans l'*Hermes* de janvier 1890 : *Das Diocletianische Edict über die Waarenpreise,* avec ce sous-titre : *Das Goldpfund und der Diocletianische Denar,* et, dans la *Zeitschrift für Numismatik* des 1er et 2e trimestres de 1890, *Die Münzpolitik Diocletians.* Les auteurs en sont MM. Mommsen et O. Seeck.

Ces théories ont, toutes les trois, la même base ou preuve, un article de l'Édit de Dioclétien, faisant partie du fragment découvert à Élatée en 1884[1], qui est ainsi conçu : Περὶ χρυσοῦ. Χρυσοῦ βρύζης ἐν ῥηγλίοις ἢ ἐν ὁλοκοτ?ίνοις λ. α. * $\overset{E}{M}$.

Il suffit de savoir que l'Édit de Dioclétien n'eut pour objet que de fixer le maximum des prix des marchandises et des salaires, et que le fragment d'Élatée fait partie intégrante de cet Édit, pour être convaincu que le texte ci-dessus n'est, ne peut être autre chose que le prix *maximum* de l'or.

Ce texte doit être ainsi entendu : Le prix maximum de la livre d'or est fixé à 50,000 * .

Dans le texte grec il n'est pas fait mention de prix *maximum,* mais peut-il s'agir d'autre chose?

Que déclare l'Édit? Qu'il ne fixe pas les prix des marchandises, mais la limite, le *maximum* que ces prix ne doivent pas dépasser : « Non pretia venalium rerum, sed modum[2] ».

[1] *Bull. de corr. hellénique*, IX, p. 222, mars 1885; *Hermes,* Berlin, XXV, 1890, p. 25; *Rev. num.*, Paris, 1889, p. 137; *Zeitschrift für Numismatik,* Berlin, XVII, p. 37.

[2] W. Waddington, *Édit de Dioclétien établissant le maximum dans l'Empire romain,* Paris, 1864, in-4°, p. 5 et 7.

Si l'Édit distingue les prix des marchandises du *maximum* que ces prix ne doivent pas dépasser, il faut en conclure qu'entre le prix ordinaire et le prix maximum, l'Édit établit implicitement une différence sensible. En fait, il ne pouvait en être, il n'en a jamais été autrement.

Une loi que nous connaissons bien, la loi du maximum, du 29 septembre 1793, fixe les plus hauts prix respectifs de la plupart des denrées et marchandises à leurs prix moyens de 1790 augmentés d'un tiers, et les plus hauts salaires à leurs chiffres moyens de 1790 accrus de moitié. Quant à l'argent, à l'or, il n'y eut pas lieu d'en établir le maximum. Après les décrets du 3 mars 1791, des 31 août et 8 septembre 1792, des 5 et 15 septembre 1792 et 11 avril 1793, ordonnant la confiscation des matières d'or et d'argent trouvées dans les églises, les maisons royales et autres lieux publics et particuliers, ou défendant l'exportation de ces matières, il ne pouvait plus être question d'un marché public d'or et d'argent. Ces métaux se cachèrent si bien qu'il fallut favoriser la délation pour les découvrir : ce fut le but du décret du 13 novembre 1793, lequel, en même temps qu'il accordait une prime aux dénonciateurs, confisquait au profit de l'État les objets dénoncés. D'autre part, le décret du 11 avril 1793 avait interdit la vente du numéraire.

Ces actes auraient rendu dérisoire la fixation du prix *maximum* de l'or. Qui sait, sans cela, à quel chiffre il se serait élevé?

Si la loi du maximum est naturellement muette sur ce point, les archives renferment des textes qui indiquent comment on pourrait entendre le prix maximum de l'or, dans l'Édit de Dioclétien, si l'interprétation n'en était guidée que par l'analogie.

Sans chercher autre part, je trouve, dans les annales de la ville où j'écris la présente note, une indication caractéristique. On sait que les troubles de la Ligue amenèrent dans tout le

royaume et notamment en Provence un renchérissement des denrées et des monnaies. A Marseille, malgré les facilités d'importation métallique étrangère, l'écu d'or monta, en 1593, à 7 francs au lieu de 3 francs, son prix normal. La tendance étant au surhaussement, les consuls l'arrêtèrent en fixant le prix maximum de cet écu d'or à 6 francs, c'est-à-dire au double du prix normal[1]. Et ce prix maximum eût été dépassé dans le reste de la Provence, si l'on y avait adopté, pour le fixer, la même proportion qu'à Marseille, car, tandis qu'ici le renchérissement avait été de 4 francs par écu d'or, il avait atteint 9 francs dans le reste de la province. On s'était plaint, à l'Assemblée des procureurs du pays, que «l'écu sol avoit la valeur de 4[2]».

Dans l'Empire romain, l'enchérissement, auquel mit une borne l'Édit de Dioclétien, était encore plus considérable. Non seulement il était du quadruple et même de l'octuple, mais il s'était élevé au delà de toute expression[3].

On serait tenté de croire que le prix maximum de l'or fut, dans l'Édit, fixé à un chiffre très au-dessus du prix ordinaire, si on le mettait en regard des prix attribués par le même acte à la soie et à la viande de porc. En effet, sous Aurélien comme d'après la loi Rhodienne, la livre de soie valait une livre d'or[4]; dans l'Édit, le prix de l'or est cinq fois plus élevé que celui de la soie. Sous Alexandre Sévère, le prix de la livre de porc était tombé à 1 denier[5]; dans l'Édit, il est fixé à 12.

(1) Arch. de la ville de Marseille, Ah, 2, n° 19, p. 237.

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, C, 7, fol. 8.

(3) W. Waddington, *Édit de Dioclétien, loc. cit.*

(4) Fl. Vopiscus, *Div. Aurelianus*, 45, 5; Pardessus, *Collect. des lois maritimes*, t. I, Paris, 1828, p. 225, § XL.

(5) «Tantumque... porcinæ carnis fuit et bubulæ ut quum fuisset octominutalis libra ad duos unumque utriusque libra redigeretur.» (Æl. Lampr., *Alex. Sev.*, § 22.)

A vrai dire, le prix maximum de l'or ne fut fixé, dans l'Édit, ni au décuple ni au quintuple du prix ordinaire, mais il ne fut pas maintenu au taux de celui-ci, cela va de soi, car en ce cas il n'eût pas été un prix maximum, et l'Édit ne contient que des prix de ce genre.

Je me suis trop étendu certainement sur la différence existant entre un prix maximum et un prix ordinaire; si j'ai péché par excès dans la démonstration et l'affirmation de cette différence, c'est parce que les trois auteurs qui, tant en France qu'en Allemagne, ont étudié le texte du fragment d'Élatée relatif à l'or, n'ont tenu aucun compte de cette différence.

En effet, MM. Lépaulle, Mommsen et O. Seeck évaluent l'or de l'Édit de Dioclétien à raison de 3,250 francs et 3,487 fr. 50 cent. le kilogramme.

Or, est-ce là un prix maximum de l'or? Quel en est donc le normal? Le prix normal de la livre d'or, sous Dioclétien, ne pouvait être que très inférieur à 50,000 ✳, puisque ceci est un prix maximum, mais quel était-il? Était-il de 36,000 ✳ comme le croit M. Hultsch[1], de 27,433 ✳[2], 18,240 ✳[3], 10,623 ✳[4], comme cela ressort d'évaluations successives de M. Mommsen et de celle de M. Waddington?

C'est pour ne pas s'être posé cette question que les trois commentateurs du texte relatif à l'or sont tombés dans l'erreur que je viens de mettre en relief, erreur essentielle qui suffirait à ôter toute valeur à leurs théories et qui cependant est moins grave que celle que je vais signaler et que tous les trois ont également commise.

2. Après avoir considéré comme prix normal de l'or, sous

[1] *Griechische und römische Metrologie*, Berlin, 1882, in-8°, p. 334 et suiv.
[2] Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. de Blacas, III, p. 260.
[3] W. Waddington, *Édit de Dioclétien*, *loc. cit.*
[4] Mommsen, *Edict Diocletians*, p. 56.

Dioclétien, ce qui en était le prix maximum fixé par l'Édit, les trois commentateurs ont transformé ce prix en rapport métrique.

Le commentateur français a imaginé une division de la livre d'or en 50,400 deniers, qu'il a appelés *communs* quoiqu'ils lui soient tout à fait propres, et a justifié sa division par le prix de la livre d'or en ajoutant que le chiffre de 50,000 ne peut être que le chiffre rond de 50,400 [1].

L'écrivain de l'*Hermes* a dit nettement qu'il résultait de l'Édit de 301 que la livre d'or se divisait en 50,000 deniers, ce qui faisait du denier de compte de cette époque le 50,000e de la livre d'or [2].

Quant au rédacteur de la *Zeitschrift für Numismatik*, il a non seulement adopté la même transformation du prix de l'or en rapport métrique pour l'année 301, mais il l'a étendue à divers systèmes monétaires qu'il a attribués arbitrairement à Dioclétien, d'après des prix divers qu'il a tout aussi arbitrairement attribués à la livre d'or [3].

Ce sont là des façons de raisonner absolument fausses. On n'en emploierait pas d'autres si l'on prétendait qu'un kilogramme d'argent fin se divise en 160, 170, 180 francs parce qu'il vaut 160 francs, ou 170, ou 180 francs [4]. Le corollaire de cette proposition serait que, dans le troisième cas, le franc pèserait 5 grammes $\frac{1}{2}$, 6 grammes moins $\frac{1}{8}$ dans le second, et dans le premier, 6 grammes $\frac{1}{4}$, tandis que nul n'ignore que le poids officiel du franc est exactement de 5 grammes.

On voit par ceci combien est inacceptable la transformation du prix de l'Édit en rapport métrique.

(1) *Rev. num.*, Paris, 1889, p. 135.

(2) *Hermes*, 1890, p. 26.

(3) *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, p. 63.

(4) On sait que l'argent a considérablement baissé de prix; il est même descendu au-dessous des chiffres que j'indique.

3. Après avoir confondu le prix maximum de l'or avec son prix normal et considéré le prix de la livre d'or comme une division monétaire, après avoir commis ces deux erreurs fondamentales, les trois commentateurs ne pouvaient, dans leurs théories, que s'écarter de plus en plus de la vérité. Ils n'y ont pas failli.

M. Lépaulle a fait du denier d'argent de Dioclétien le 20e de l'aureus taillé à raison de 60 à la livre; puis, imaginant des subdivisions du denier d'argent, sous les dénominations de follis et denier commun, il a fait du follis le 20e du denier d'argent, et du denier commun, ici, le 40e et là le 42e de la même monnaie[1]. (Ce système aurait suivi la réforme de Dioclétien.)

Dans ce système tout est imaginé et sans preuve : le rapport de l'aureus à ses subdivisions, les rapports de celles-ci entre elles et même leurs dénominations.

Dans quel texte ancien trouve-t-on, par exemple, le *denarius communis?* Je n'en connais aucun. Quant au rapport de l'aureus à la pièce d'argent, M. Lépaulle l'établit à 20, pendant le IIIe siècle, malgré un texte formel de Dion Cassius qui le fixe à 25[2].

Le rédacteur de la *Zeitschrift für Numismatik* croit, sans en être bien convaincu, « mit einiger Wahrscheinlichkeit »[3], que sous Dioclétien la livre se divisa d'abord (286) en 60 aureus, 1,500 argenteus, 24,000 follis, 48,000 deniers; puis (301) en 50 aureus, 1,000 miliarensia, 25,000 follis, 50,000 deniers, 100,000 centenionales; puis (303) en 60 aureus, 1,200 miliarensia, 30,000 follis, 60,000 deniers, 120,000 centenionales. Il s'arrête ici. La première division de l'aureus en pièces d'argent est conforme au texte de Dion

(1) *Rev. num.*, 1889, p. 135 et suiv.
(2) *Ibid.*, 1889, p. 120 et *passim.*
(3) *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, p. 63.

Cassius; la deuxième et la troisième reproduisent celle du précédent numismate, non, il est vrai, pour le copier, mais parce que cette division donne à l'argenteus, nommé ici miliarense, la valeur, généralement admise, du millième de la livre d'or. C'est ingénieux, mais inexact, le miliarense ne remontant pas jusqu'à Dioclétien, et ayant été créé par Constantin, qui lui donna la valeur de 1,000 téronces et non du millième de la livre[1].

M. O. Seeck divise, en outre, l'aureus en 2,000 unités primaires qu'il nomme centenionales; or cette division, ne s'appuyant sur aucun texte, est battue en brèche par son auteur lui-même qui a cru découvrir, dans le rapprochement de deux décrets, l'un de 389 et l'autre de 419, la preuve qu'à cette époque la pièce d'or se divisait encore en 4,000 unités primaires[2].

Je pourrais m'attarder à relever d'autres erreurs dans les dissertations de MM. Lépaulle et O. Seeck, s'il ne fallait se borner, et si je n'avais hâte d'arriver à la théorie exposée dans l'*Hermes*. M. Mommsen, c'est à lui qu'elle est due, l'a basée sur les deux erreurs capitales de la confusion d'un prix maximum avec le prix normal et de la transformation du prix de la livre en division monétaire.

Il ressort, dit-il, du fragment d'Élatée que la livre d'or se divisait, sous Dioclétien, en 50,000 deniers, ce qui revient à dire que le denier de compte était le 50,000e de la livre d'or; à 913 marks 59 (= 3487 fr. 50 le kilogramme) par livre d'or de 327 grammes 45, le denier de compte équivalait donc à un peu plus de 1 $\frac{4}{5}$ pfennig (= 2 centimes $\frac{1}{4}$)[3].

[1] Louis Blancard, *Un millarés d'Arcadius, étude sur le millarés de Constantin à Héraclius, Rev. num.*, 1888, p. 418.

[2] *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, p. 74.

[3] «. . . das Pfund Gold zu 50,000 Denaren angesetzt war, oder, was dasselbe ist, der Rechnungsoenar dieser Epoche $\frac{1}{50000}$ des Goldpfundes war, er also, wenn

Sur cette base doublement erronée, M. Mommsen a échafaudé un système dans lequel l'aureus, taillé à raison de 60 à la livre, se serait divisé en 833 deniers $\frac{1}{3}$ de compte et en 40 « antoninianus » de 20 $\frac{5}{6}$ de ces deniers. On chercherait vainement dans les textes et sur les monnaies, pendant, avant et après le IIIe siècle, les chiffres de 833 $\frac{1}{3}$ et 20 $\frac{5}{6}$.

Le second chiffre serait, d'après M. Mommsen, représenté sur les monnaies par le chiffre XX ou plutôt XXI, qui en serait le nombre rond. On sait qu'Aurélien créa et que ses successeurs maintinrent de petites pièces de cuivre alliées d'argent marquées XX et XXI. Aucune, il est vrai, ne porte 20 $\frac{5}{6}$, mais ce nombre a été adopté par l'auteur de la théorie de l'*Hermes*, comme facteur acceptable d'une multiplication dont le produit serait exactement 50,000, montant du prix de la livre d'or. La moyenne de XX et XXI n'aurait pu être ce facteur, tandis que 20 $\frac{5}{6}$ multiplié par le chiffre de taille de l'aureus qui est 60, multiplié lui-même par le nombre d'« antoninianus » renfermés dans un aureus, lequel nombre serait 40, donne 50,000. Je me trompe; il ne donne pas 50,000, mais 49999,99, c'est-à-dire encore et indéfiniment un nombre fractionnaire. (Les Romains du IIIe siècle n'auraient donc pas pu, d'après M. Mommsen, échapper aux fractions en combinant leur système monétaire.) Et c'est pour arriver à ce chiffre de 49999,99, (qui ne peut jamais devenir 50,000), que l'écrivain de l'*Hermes* divise l'aureus en 40 « antoninianus » de 20 $\frac{5}{6}$ * chacun.

Pourquoi, d'abord, donner le nom d'une monnaie de mauvais aloi à la pièce de cuivre, alliée d'argent et marquée XX et XXI, créée par Aurélien? Peut-on croire que cet empereur n'ait combattu et vaincu la troupe des monnayeurs de Rome

wir das Goldpfund von 327,45 gr. nach dem in unserer Münzordnung angenommenen Werth auf 913,59 M. ansetzen, den Werth von wenig über 1 $\frac{4}{5}$ Pfennig repräsentirt.» (*Hermes*, p. 16.)

et sacrifié dans cette lutte 7,000 de ses bons soldats [1], que pour maintenir les abus de monnayage qu'il voulait réformer? Le nom d'«antoninianus», appliqué à la pièce aurélienne marquée XX et XXI, est tout à fait impropre. Il n'est pas plus acceptable que la valeur attribuée à cette même pièce, dans la théorie de l'*Hermes*. Cette valeur, qu'elle vise la pièce de compte fixée à 20 $\frac{5}{6}$ ✱ ou les pièces effectives de XX et XXI ✱, n'est pas inférieure à 45 centimes [2]. Or les pièces effectives marquées XX et XXI contiennent si peu d'argent (18 centigrammes d'après M. O. Seeck [3], 20 d'après M. Mommsen, 30 à 40 d'après mes analyses, en moyenne 25 à 30 centigrammes) qu'elles ne valent pas intrinsèquement plus de 6 à 7 centimes. Et c'est la monnaie de compte qui les représente, et ne peut donc valoir davantage, que M. Mommsen évalue à plus de 45 centimes [4]! Il y a là une erreur manifeste rendant une nouvelle fois inadmissible la théorie de l'*Hermes* : ceci porte à trois les erreurs capitales que j'y ai relevées, et je ne suis pas au bout.

Dans cette théorie, le denier, figuré par l'✱, est considéré comme une unité primaire, indivisible, et il est évalué à 1 $\frac{4}{5}$ pfennig ou 2 centimes $\frac{1}{4}$. Ces deux assertions sont formellement contredites par les textes.

J'ai tiré moi-même de Volusius Mæcianus et j'ai publié, en 1884, la preuve qu'il ne fallait pas simplement considérer l'✱ comme le sigle du denier, mais comme l'équivalent du chiffre XVI [5]. Je ne reviens là-dessus que pour exprimer le regret que le dernier et illustre éditeur de l'*Assis Distributio* n'y ait pas remarqué cette preuve; elle s'y trouve quinze fois

(1) *Hist. Aug.*, Fl. Vopiscus, *Div. Aurel.*, § 38.
(2) *Hermes*, 1890, p. 30 et suiv.
(3) *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, p. 118.
(4) *Hermes*, 1890, p. 51.
(5) *Ibid.*, p. 31

répétée[1]. Il est certain que le sigle ✶ était le monogramme du chiffre 16 à la fin du IIe siècle, et, si l'on prétend qu'il a cessé de l'être au IIIe siècle, il faut qu'on essaie de le démontrer. L'essai serait en pure perte, car deux textes, empruntés, l'un à la vie d'Héliogabale, l'autre à un discours d'Eumène de l'an 296, prouvent qu'il existait, au IIIe siècle, un sesterce correspondant, par sa minime valeur, au denier figuré par l'✶. Eumène atteste cette minime valeur sans la déterminer, en mentionnant ses deux traitements successifs de 300,000 et 600,000 sesterces[2]. Ce n'étaient pas là des sesterces du denier d'argent. Eumène ne pouvait pas toucher comme professeur à Autun de 50,000 à 60,000 francs. Il s'agissait donc d'un autre sesterce. Or la valeur de celui-ci est précisée par le premier texte : «Nunquam minus centum sestertiis cenavit, hoc est argenti libris triginta[3].» 100,000 sesterces égalant en valeur 30 livres d'argent, le sesterce eût donc équivalu à 2 centimes, si l'argent du IIIe siècle avait été pur. Comme l'argent était allié de plus d'un tiers de cuivre, sous Héliogabale, le sesterce équivalait à 1 centime $\frac{1}{4}$ environ et le denier de ce sesterce, corollairement, à 5 centimes[4]. Voilà ce qui ressort de la connaissance des deux textes qui précèdent et de l'histoire monétaire de Rome du IIIe siècle.

L'histoire monétaire de Rome au IIIe siècle, le savant auteur

[1] *Le sigle monétaire ✶ du denier romain est le monogramme du chiffre 16.* (*Mémoires de l'Académie de Marseille*, 1884, p. 239.)

[2] «In sexcenis milibus nummum... trecena illa sestertia.» (*Pro restaurandis scholis*, Bibl. nat., mss. lat. 7807, fol. 166 v°, et 7840, fol. 86.)

[3] «Nunquam minus centum sestertiis cenavit, hoc est argenti libris triginta.» (*Hist. Aug.*, Lampr., *Heliog.* § 23. Bibl. nat., mss. lat. 5807, fol. 185; 5816, fol. 41; 5817, fol. 84.) M. L. Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, a eu l'obligeance de me faire collationner, sur les manuscrits indiqués, ce texte et le précédent.

[4] Je suis arrivé à cette même évaluation par une autre voie. Cf. *Les salaires et les prix des marchandises d'après l'Édit de Dioclétien*, dans le *Sémaphore de Marseille* du 4 mai 1884.

de l'*Histoire de la monnaie romaine* la connaît mieux que personne. A-t-il ignoré les textes qui précèdent? Point du tout. Il s'est même flatté, dans l'*Hermes,* d'être le premier à s'en servir, quoique, il y a quelques années, en 1885, j'en aie usé dans la lecture que j'ai faite à l'Académie des inscriptions [1]. Mais, comme il a donné au denier ✶, en interprétant d'une façon inexacte le fragment d'Élatée, une valeur de 1 pfennig $\frac{4}{5}$ (2 centimes $\frac{1}{3}$) qui ne se raccorde pas à celle que le sesterce d'Héliogabale tire de l'équivalence de 100,000 sesterces avec 30 livres d'argent, comme il a attribué au denier ✶ l'indivisibilité inhérente à la plus faible unité monétaire, il s'est vu contraint de traduire *sesterce* par *denier*. Les sesterces d'Héliogabale et d'Eumène sont devenus, dans sa théorie, des deniers. Il les a considérés comme des deniers de très petite valeur, il est vrai, des deniers de 2 centimes $\frac{1}{4}$, et, à ce point de vue, son évaluation a une très grande importance [2], mais il n'en a pas moins faussé le véritable sens des textes. Et cependant les Latins n'ont pas seulement figuré le denier auquel se rapporte le sesterce d'Héliogabale et d'Eumène [3]; ils l'ont aussi désigné par la dénomination bien explicite de *denarius æris*. En effet, parmi les monnaies que Valérien ordonne de payer à Aurélien pour ses honoraires d'inspecteur des camps, se trouve le *denarius æris* [4].

Ces termes font connaître le métal du denier : c'était un denier de cuivre. Le sigle en fait connaître la composition; il était formé de 16 unités monétaires indivisibles. Le texte de Lampride en révèle la valeur en indiquant celle de son sesterce. Tout cela s'enchaîne, se complète et s'explique.

[1] Cf. aussi *Mémoires de l'Académie de Marseille,* 1887, p. 165.

[2] *Hermes*, 1890, p. 27.

[3] Les sigles ×, ⋆, etc., employés parfois pour ✶, en ont la valeur.

[4] «Ipsi autem, ad sumptus, aureos Antoninianos diurnos binos, argenteos Philippeos minutulos quinquagenos, æris denarios centum, etc.» (Fl. Vopiscus, *Div. Aurel.*, § 9.)

Comment se fait-il que les trois commentateurs ne l'aient pas remarqué? que Volusius Mæcianus n'ait pas révélé le secret de son ✶ à son éditeur? que ce savant-ci n'ait pas traduit simplement les textes de Lampride et d'Eumène? qu'après avoir constaté, balance en mains, que la pièce d'argent à tête radiée pesait autant que 1 «denier d'argent» $\frac{1}{2}$ [1], il n'ait pas tenu compte de cette constatation? que M. O. Seeck, après avoir cru acquérir la preuve que la pièce d'or se divisait, à la fin du IVe siècle, comme à la fin du IIe siècle, en 4,000 unités [2], n'en ait tiré aucun parti pour le IIIe siècle? que M. Lépaulle ait affirmé, à l'encontre des textes, que l'aureus s'était toujours divisé en 20 deniers d'argent? enfin qu'ils se soient comme entendus entre eux, tous les trois, pour interpréter, de la même et inexacte façon, le prix de l'or, d'après le fragment d'Élatée? Ceci surtout rend, je le répète, les théories des trois commentateurs tellement fautives que j'ai cru devoir en signaler les erreurs dans l'intérêt de la vérité. Je sais que je m'expose à des représailles, mais j'ai confiance dans les textes et les faits qui étayent mes propositions.

M. O. Seeck, ayant eu à définir le millarés, a adhéré, comme M. Mommsen, à l'ancienne opinion d'après laquelle Miliarensis a le sens de Millesimus [3]. J'ai combattu cette opinion dans une dissertation spéciale [4] et je ne reviendrai pas, à propos de la monnaie romaine au IIIe siècle, sur un sujet qui appartient à la numismatique du IVe siècle.

Il est vrai que le monnayage de Dioclétien appartient aux deux siècles [5], mais, si ce prince a fait battre la pièce mar-

(1) Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. de Blacas, III, p. 144.

(2) *Zeitschrift für Numismatik*, 1890, p. 74.

(3) *Ibid.*, p. 71.

(4) *Un millarés d'Arcadius*, *Rev. num.*, p. 417.

(5) La pièce d'argent fin de Dioclétien appartient notamment, malgré la date d'émission, au système monétaire du IVe siècle. C'est pour ce motif que je n'en dis rien ici.

quée XXI du IIIe siècle, on ne peut pas lui attribuer le millarés dont la première émission eut lieu sous Constantin.

Puisque j'ai l'occasion de parler de nouveau de la pièce marquée XX ou XXI, je ferai remarquer que, par une coïncidence singulière, le rapport de cette pièce au denier ressort, d'après ma théorie, au chiffre même qu'a donné pour ce rapport le savant M. Hultsch. Ce rapport est de 1 $\frac{1}{4}$, mais le denier auquel je l'applique est le denier de cuivre, tandis que le métrologue allemand l'applique au denier d'argent : « 1 $\frac{1}{4}$ Denar oder $\frac{1}{20}$ des Aureus [1] ». La coïncidence n'est que dans le chiffre; elle n'est pas dans la valeur. Je suis donc en désaccord sur ce point avec l'auteur de la Métrologie grecque et romaine. Je n'en reconnais que plus volontiers que ce consciencieux et perspicace auteur n'a pas considéré le denier de Dioclétien comme une unité monétaire indivisible : il l'a divisé en 3 as $\frac{1}{2}$ et a vu dans la monnaie marquée XXI une pièce de 21 as. Nul, à mon avis, sans en excepter l'érudit M. Missong, n'eût été moins éloigné de la vérité, s'il n'eût pas rapporté cette même pièce à la livre d'or, dont il en fait le 6,000e. Il en fait aussi le 100e de l'aureus, qu'il divise en 600 deniers et 2100 as [2].

Je tiens, à la fin de cette note, à en excuser la longueur et la sécheresse. Je le ferai en disant que le sujet traité est un des plus importants mais des plus abstraits de la numismatique; que la juste considération dont jouissent les deux revues où sont insérés les articles de MM. Lépaulle et O. Seeck donne du relief à tous les travaux qu'on y publie; que l'auteur de l'article de l'*Hermes* est une des illustrations de la science numismatique; enfin, que les erreurs qui se sont glissées dans ces trois articles sont d'autant plus fâcheuses

(1) Hultsch, *loc. cit.*, p. 322.
(2) *Ibid.*, p. 335.

qu'elles sont ici et là identiques et se présentent, par là même, sous un aspect de vraisemblance qu'on ne saurait trop combattre.

N° XXIII.

UN GENTILICE ROMAIN TIRÉ D'UN NOM GAULOIS : ÉTYMOLOGIE DU NOM DE LIGUGÉ (VIENNE),

PAR M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(SÉANCE DU 13 JUIN 1890.)

La plupart des noms de lieux habités de la France qui remontent à une date antérieure au moyen âge dérivent de gentilices romains ou sont identiques à des gentilices romains.

De ce que ces gentilices sont romains, il ne faut pas conclure qu'on aurait tort d'y chercher un élément celtique. Voici un exemple bien connu des noms de lieu qui viennent d'un mot gaulois par l'entremise d'un gentilice romain.

Charancy, Charancey, Cherancé, Carancy, Charancieu, sont la prononciation moderne d'un primitif *Carantiacus*, dérivé du gentilice *Carantius*. *Carantius* vient du nom d'homme gaulois *Carantos*, et *Carantos* dérive lui-même du participe présent d'un verbe qui veut dire « aimer » et que possèdent encore les langues néo-celtiques.

Le nom de Ligugé (Vienne) s'explique de la même façon. C'est un antique *Lucoteiacus*, écrit à l'ablatif *Locoteiaco*, dans la vie de saint Hilaire composée par Fortunat [1]. On trouve la même leçon dans la légende d'une monnaie mérovingienne [2].

Locoteiacus est bas latin pour *Lucoteiacus* et suppose un gentilice romain Lucoteius. Lucoteius dérive d'un nom d'homme gaulois Lucotos, attesté par la monnaie des Longo-

(1) Krusch, *Venanti Honori Clementiani Fortunati opera pedestria*, p. 9, l. 30.

(2) A. de Barthélemy, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVI, p. 457.

stalètes où se lit le nom d'homme ΛΟΥΚΟΤ[Ι]-ΚΝ[Ο-Σ]. Je dois cette lecture à mon savant confrère M. A. de Barthélemy[1]. Lucoti-cnos, comme on peut écrire en caractères latins, veut dire fils de Lucotos, et Lucotos est identique au breton *logod,* collectif qui veut dire «souris», en irlandais *luch.* C'est un nom d'animal employé comme nom d'homme; ce nom d'homme, dans les monnaies des Longostalètes près de Marseille, a pour pendant celui de Cattos, «chat», dans les monnaies des *Lexovii*[2]. On peut y comparer Artos, «ours», employé aussi comme nom d'homme. De même, le nom du chien est un élément onomastique d'usage fréquent dans les langues néo-celtiques : Tannegui, par exemple, plus anciennement *Tan-ki,* est un nom d'homme breton qui veut dire «chien de feu»[3].

N° XXIV.

SUR UN DENIER D'HOSTILIUS SASERNA ET SUR LE CULTE PRIMITIF DE DIANE EN ITALIE, PAR M. SAGLIO.

(SÉANCE DU 13 JUIN 1890.)

La figure de Diane, que l'on voit au revers d'une monnaie frappée par L. Hostilius Saserna, monétaire de César[4], n'a pas été expliquée jusqu'à présent, semble-t-il, d'une manière satisfaisante. Il ne me paraît pas impossible de dire pourquoi ce type se trouve sur la monnaie d'un Hostilius. J'essaierai de le faire et, en même temps, de montrer que cette monnaie nous offre une représentation de la plus ancienne Diane italique.

[1] Cf. *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale,* n° 2372.
[2] *Ibid.,* n°s 7159-7165.
[3] Loth, *Chrestomathie bretonne,* p. 116, 166. Sur les noms d'animaux employés comme noms d'hommes dans les langues celtiques, on peut consulter un mémoire de M. J. Rhys, dans la *Scottish Review* de juillet 1890, p. 39-41.
[4] Cohen, *Monnaies de la Rép. romaine,* Hostilia, 3; Babelon, *Monnaies de la Rép. romaine,* I, p. 553.

Les personnes qui s'en sont occupées ont remarqué une certaine analogie de ce type avec les images si nombreuses que nous possédons de l'Artémis d'Éphèse. Elles n'ont pas manqué de rappeler le passage où Tite-Live dit [1] que le temple de Diane sur l'Aventin fut construit par Servius Tullius à l'imitation de celui de Diane à Éphèse, qui était dès lors renommé (*jam tum inclutum erat Dianæ Ephesiæ fanum*). J'ajouterai que Strabon [2] fournit au sujet de la statue de Diane placée dans ce temple un renseignement très précis : c'était un *ξόανον*, c'est-à-dire une de ces idoles primitives de pierre ou de bois où la forme humaine commençait seulement à se dégager, et tout à fait semblable à celui que les Massaliotes avaient dédié dans leur cité (*τὴν αὐτὴν διάθεσιν ἔχον τῷ παρὰ τοῖς Μασσαλιώταις*); un peu plus haut Strabon vient de dire que cette dernière était l'exacte reproduction de l'image de la déesse d'Éphèse.

Ce sont là des témoignages très clairs et qui doivent paraître probants. Mais y a-t-il autant de ressemblance qu'on en a voulu voir entre le type bien connu de Diane d'Éphèse et celui qui est gravé sur la monnaie d'Hostilius Saserna?

Je ne répéterai pas ce qui a été déjà bien établi. Le savant Eckhel [3] a parfaitement éclairé le type de la face où l'on voit la tête d'une femme aux cheveux tombant en désordre, au visage amaigri, exprimant l'effroi : c'est *Pallor*, la pâleur personnifiée, comme sur d'autres deniers du même monétaire on trouve *Pavor*, la peur, représentée par une tête d'homme aux cheveux et à la barbe hérissés. Le roi Tullus Hostilius avait le premier voué des temples à *Pallor* et à *Pavor*, quand il faisait la guerre aux Véiens. L. Hostilius Saserna, en plaçant à la face des deniers qu'il frappait le souvenir du roi dont il portait le nom et des cultes qu'il avait fondés, voulait, suivant l'usage

(1) I, 45.

(2) IV, p. 180.

(3) *Doctr. num.*, t. IV, p. 226.

des monétaires de la fin de la République, attester l'antiquité et l'éclat de sa race. Je pense qu'il faut chercher dans une pareille intention l'explication du type de Diane figuré au revers.

Que cette figure soit celle de Diane, on n'en peut pas douter, la déesse est clairement caractérisée par ses attributs; mais dans les recueils de numismatique elle est nommée Diane d'Éphèse : cette désignation, qui n'est pas motivée, n'a pu qu'égarer. La figure fait penser d'abord, il est vrai, aux anciennes idoles d'Artémis et aussi à celles d'autres divinités qui se sont confondues avec elle, telles qu'on les voit représentées dans les peintures des vases grecs ou dans d'autres monuments [1]. Mais elle diffère entièrement de celles que l'on peut considérer avec certitude comme reproduisant l'image de la déesse d'Éphèse [2]. Ce qui distingue celle-ci, ce n'est pas tant la rigidité, la forme de colonne ou de gaine dans laquelle toute la partie inférieure du corps est enfermée, caractère commun d'un grand nombre d'idoles primitives, que la réunion tout à fait extraordinaire des symboles qui font reconnaître en elle une divinité de la nature, féconde et nourricière. D'abord, ce qui frappe au premier regard, la poitrine portant plusieurs rangées de mamelles; puis cette quantité d'animaux de toute espèce, lions, taureaux, cerfs, béliers, griffons, abeilles et autres encore, qui enveloppent la déesse, grimpent sur ses bras, sur ses épaules, remplissent les compartiments qui divisent la surface de son vêtement et jusqu'au champ du disque

[1] Voir, par exemple, Millingen, *Peintures de vases*, pl. L-LII; Dubois-Maisonneuve, *Introd. à l'étude des vases*, pl. XXX; *Monum. de l'Inst. arch.*, VIII, pl. XXII; Gerhard, *Antike Bildwerke*, pl. CCCVII; id., *Akadem. Abhandlungen*, pl. XIII, etc.

[2] Menetreius, *Symbol. Dianæ Ephesiæ Statua*, Romæ 1688; Clarac, *Musée de sculpt.*, IV, pl. 581 et suiv.; Visconti, *Mus. Pio Clementino*, I, pl. XXX; Pinder, *Ueber Silbermedaillons*, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1855, pl. V; Barclay V. Head, *Coinage of Ephesus*, 1880, pl. IX.

placé derrière sa tête. On ne voit rien de tout cela sur le denier d'Hostilius Saserna. La déesse est debout, droite, les jambes étroitement rapprochées, mais non emprisonnées dans une gaine. Le vêtement qui la couvre descend jusqu'aux pieds en plis symétriques. La coiffure ressemble à une couronne radiée. La couronne radiée est rarement portée par Artémis; il y en a cependant des exemples [1]. Dans les images où elle en est parée, cette couronne est une transformation de la haute tiare asiatique crénelée ou dentelée, qui lui est commune, dans une période ancienne de l'art, avec d'autres divinités féminines. Elle en dérive comme le calathus de Cérès, la couronne fleuronnée de Junon, la couronne murale de la Fortune et celle de Cybèle, la grande déesse mère dont Diane d'Éphèse n'est qu'un des types secondaires [2]. Ainsi, l'ornement que porte sur sa tête la figure gravée au revers du denier d'Hostilius Saserna n'est pas distinctif de Diane d'Éphèse.

Il faut encore observer que, dans les images qui en ont été conservées, les bras de celle-ci ne portent aucun attribut. Ces bras, qui s'écartent du corps presque à angle droit, ont l'apparence de postiches ajoutés à l'idole primitive; et en effet, ils étaient rapportés et ils avaient besoin d'être soutenus; on voit les supports sur les monnaies, où ils ont été pris pour des candélabres, pour des chaînes ou pour les bandelettes ornées de glands qui y étaient quelquefois suspendues [3].

Sur la monnaie qui nous occupe, Diane a pour attribut un épieu dont le fer est muni d'ailerons, arme de chasse dont on retrouve le modèle, d'ailleurs commun dans l'antiquité, sur

(1) Lenormant et de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, II, pl. XI et XXV, etc.

(2) Voir Furtwängler, *Collection Sabouroff*, pl. xxv; G. Curtius, *Beitræge zur Geschichte Klein-Asiens* (Ephesos, etc.) dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1872.

(3) Pinder, *op. cit.*; Ch. Lenormant, *Nouv. galerie mythol.*, p. 83; Percy Gardner, *Types of Greek coins*, Cambridge, 1883, p. 78.

des monuments fort anciens découverts en Italie. Elle tient cet épieu de la main gauche, son autre main étendue saisit le bois d'un cerf courant à côté d'elle. L'attitude et les attributs conviennent bien à Diane, déesse chasseresse, mais, comme on le voit, le nom de Diane d'Éphèse, généralement donné à cette figure, n'est pas justifié par la comparaison attentive des monuments où celle-ci est sûrement représentée.

Cette attribution paraît mieux appuyée par les textes. Tite-Live, je l'ai dit, et avec lui d'autres historiens, rapportent qu'un temple de Diane fut bâti sur le mont Aventin par le roi Servius Tullius et que ce temple fut fondé pour servir de sanctuaire commun à une fédération de peuples latins ayant Rome à sa tête, à l'imitation de ce qu'avaient fait les Ioniens d'Asie en élevant le temple d'Artémis à Éphèse[1]. C'est, en effet, le temps où les vaisseaux des Grecs abordaient successivement tous les rivages de la Méditerranée. Les Phocéens qui allaient fonder Marseille relâchèrent à l'entrée du Tibre sous le règne de Tarquin l'Ancien[2]. Ils apportaient d'Éphèse une image d'Artémis toute semblable à celle qui y était vénérée et, à leur tour, dit Strabon[3], les Romains placèrent dans le temple de l'Aventin une statue d'Artémis en bois pareille à celle du temple de Marseille qu'on appelait l'Ἐφέσιον.

On ne voit aucune raison pour rejeter une tradition qui réunit en sa faveur de semblables témoignages. Elle concorde d'ailleurs avec l'affirmation de Varron[4] que pendant cent

[1] Tit. Liv. I, 45; Dion. Halic., IV, 25 et 26; Auct. *de Viris ill.*, VII, 9.

[2] Justin, XLIII, 3; voir Klausen, *Aeneas und die Penaten*, II, p. 606, Hamb., 1840.

[3] Strabo, IV, p. 179, 180.

[4] Varro, ap. Augustin., *de Civ. Dei.*, IV, 31. C'est à la même source qu'ont puisé Plutarque, *Numa*, 8, et les auteurs chrétiens, Clem. Alex., *Strom.*, I, p. 304; Tertull., *Apol.*, 25; Euseb., *Praep. evang.*, IX, 6. Voir Detlefsen, *de Arte Roman. antiquissima* (progr.), Glücksburg, 1868, p. 3.

soixante-dix ans les dieux des Romains n'eurent point de simulacres, période dont le terme correspond aux dernières années du règne de Tarquin l'Ancien. On attribue à ce roi l'introduction à Rome de la statuaire, déjà cultivée autour d'elle par les Grecs et par les Étrusques. Tarquin aurait dédié la statue de Jupiter dans le temple qu'il avait fait construire au Capitole [1]. Son successeur a donc fort bien pu consacrer dans le temple de l'Aventin une idole faite à la ressemblance de celles d'Éphèse et de Marseille; mais ce n'est pas cette idole, je crois l'avoir démontré, qui est figurée sur la monnaie d'Hostilius Saserna. Aucun détail vraiment caractéristique ne la rappelle, mais seulement l'aspect général, la raideur qui est le propre de toutes les statues archaïques. De plus on n'aperçoit pas encore le motif qui aurait fait choisir par le monétaire le type d'Artémis d'Éphèse ou de la Diane de l'Aventin. Ce motif, il faut donc le chercher ailleurs.

Le culte de Diane est beaucoup plus ancien en Italie que ne le donnerait à croire l'introduction à Rome sous les rois de l'image apportée d'Asie par les navigateurs phocéens. Diane n'est, à l'origine, ni la déesse asiatique, ni l'Artémis hellénique, la fille de Latone, dont Auguste mit la statue à côté de l'Apollon de Scopas, au Palatin, celle que nous connaissons par les ouvrages de l'art et de la poésie, œuvre grecque en réalité.

Græcia capta ferum victorem cœpit et artes
Intulit agresti Latio.

Les artistes et les poètes ont si bien transformé l'agreste divinité italique qu'il est devenu difficile de la concevoir sous d'autres traits que ceux qu'ils ont arrêtés. Nous avons peine à nous transporter dans cette antiquité fabuleuse où, encore sans temples et sans images, elle était adorée sur les somme

[1] Varro, ap. Plin., *Hist. nat.*, XXXV, 45.

des collines, à la source des rivières, dans les clairières des forêts, avec les faunes et les nymphes dont l'imagination populaire animait les solitudes et qu'elle y croyait entendre parler avec des voix prophétiques [1]. Si cette Diane primitive a quelque rapport avec Artémis, c'est avec l'Artémis arcadienne, pélasgique, antérieure à celle d'Homère et sans parenté encore avec Apollon, nymphe comme elle et entourée de nymphes dont les noms sont ceux des montagnes du Péloponnèse et des eaux qui l'arrosent [2] : elle répand partout la fécondité; elle est la nourricière de tout ce qui a vie et la protectrice des animaux sauvages avant de devenir la chasseresse qui se plaît à leur poursuite [3].

C'est une déesse semblable que l'on adorait à l'entour des collines romaines, chez les Latins, les Èques, les Herniques, les Sabins, les Toscans : on retrouve les traces de son culte jusques en Campanie [4]. Il fut un lien entre ces peuples. Ses bois sacrés, ses temples ensuite, devinrent des centres religieux, commerciaux et politiques, où les confédérés s'assemblaient pour leurs affaires en même temps que pour sacrifier en commun [5]. Pline, en parlant d'un bois de hêtres qui couronnait le mont Corne, au-dessus de Tusculum, dit que les Latins l'avaient consacré par l'antique religion de Diane, et il semble, par la manière dont il s'exprime, faire participer le

(1) Preller, *Römische Mythologie*, 3e édit., Berlin, 1881, I, p. 113, 313; II, p. 129.

(2) Otf. Müller, *Dorier*, 2e édit., Breslau, 1884, I, p. 376 et suiv.; A. Maury, *Religions de la Grèce*, I, p. 152 et suiv.

(3) Claus, *de Dianæ antiq. ap. Graecos natura*, Vratislav., 1881, c. VII et VIII; Schreiber, ap. Roscher, *Ausführlich. Lexikon der Mythologie*, article *Artemis;* P. Paris, article *Diana* du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines.*

(4) Preller, *Röm. Mythol.*, I, p. 313 et suiv.; Birt, ap. Roscher, art. *Diana;* P. Paris, *l. l.*

(5) Preller, *R. Myth.*, I, p. 111; cf. Schwegler, *Röm. Geschichte*, I, p. 731, n° 6; Beloch, *Italischer Bund*, p. 177 et suiv.; O. Gilbert, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, t. II, 1885, Leipzig, p. 22.

Latium tout entier à cet acte religieux : «lucus antiqua religione Dianæ sacratus a Latio[1].» Non loin de là, à Aricia, un autre bois était célèbre par son temple et par ses fêtes, le *lucus Nemorensis* ou plus brièvement le *Nemus,* dont le nom survit dans celui du village de Nemi et de son lac charmant, que les Romains appelaient le miroir de Diane[2]. Il avait été dédié à Diane au nom d'une communauté de peuples latins, par un dictateur, Egerius Laevius de Tusculum. Caton, de qui nous vient ce renseignement[3], avait pu voir lui-même la pierre sur laquelle étaient inscrits les noms des cités alliées, en tête desquelles figurent Tusculum et Aricia. Un Egerius de Tusculum avait dédié le *Nemus :* d'après un autre témoignage, la consécration fut faite par un autre membre de la même famille, Manius Egerius, qui est représenté comme le père d'une nombreuse et illustre lignée à Aricia[4].

Ce culte, nous le retrouvons à Rome, d'abord installé sur le Cælius. Il y avait sur l'un des sommets de la colline (celui qu'on appelait le Cæliolus) un *sacellum* de Diane très vénéré, «maximum et sanctissimum», dit Cicéron[5]; de son temps encore un certain nombre d'anciennes familles, se conformant aux rites de leur *gens,* y sacrifiaient une fois l'an. C'était aux ides du mois d'août, époque à laquelle on fêtait le *natalis dies* de la déesse[6], c'est-à-dire l'anniversaire de la fondation de son culte, aussi bien à Rome qu'à Tusculum ou à Aricia, sur le Cælius aussi bien que sur l'Aventin. Cette coïncidence n'est pas fortuite; elle ne peut s'expliquer que par une commune origine, par une véritable filiation.

(1) *Hist. nat.*, XVI, 242 (91).
(2) Servius, *ad Aen.,* VII, 515.
(3) *Orig. fragm.,* 58, édit. Peter; ap. Priscian., IV, p. 129, VII, p. 337.
(4) Festus, p. 169, Lindemann; p. 145, Muller.
(5) *Har. resp.,* 15, 32.
(6) Le *Menologium rusticum* de Philocalus indique le 13 août; cf. Martial, XII, 67; Stat., *Silv.*, III, 1, 52-60; Auson., *de Fer. Rom.*, 6.

Tusculum est la ville mère, l'antique foyer d'où ce culte a rayonné sur le Latium; il est venu à Rome, apporté par qui, sinon par le peuple dont le nom se confond avec celui de Tusculum, les Toscans (Tusci, Tursi, Etrusci), les Étrusques Latins? et le roi qui est à ce moment de l'histoire romaine primitive la personnification de l'élément toscan, son éponyme, Tullus Hostilius (le Toscan, l'étranger)[1], est aussi celui à qui les historiens attribuent l'adjonction à Rome du Cælius, où Diane eut son premier sanctuaire[2]. Plus tard, Servius Tullius en éleva un autre sur l'Aventin, où fut placée cette image de la déesse qui ressemblait à l'Artémis d'Éphèse et de Marseille. Les Romains d'un âge postérieur en ont fait grand honneur à sa politique; ils se plaisaient à dater de cette fondation la reconnaissance de la suprématie de Rome par les autres cités latines. Mais ils n'avaient pas oublié l'établissement plus ancien du culte de Diane sur le Cælius. Un Hostilius surtout devait tenir à en rappeler le souvenir. Celui qui prenait pour emblème les figures de Pallor et de Pavor, à qui le roi son ancêtre avait voué des temples, n'avait pas moins de raisons de mettre sur sa monnaie l'image de la Diane antique du Latium.

[1] Tullus, Turnus, Tuscus : voir Schömann, *de Tullio Hostilio rege,* dans ses *Opusc. Academica,* t. I, Berlin, 1856; Schwegler, *Röm. Geschichte,* I, Tübingen, 1853, p. 264, 583.

[2] Tit. Liv., I, 30; Dion. Halic., III; Auct. *de vir. ill.*, IV, 3; Hieronym., *Chron.*, éd. Schœne, p. 87; Cic., *l. cit.;* voir Gilbert, *op. cit.*, II, p. 24, 32 et suiv., 232.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 2 MAI.

M. de la Villemarqué a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à la Compagnie, de la part de l'auteur, M. Whitley Stokes, correspondant de l'Institut, un livre intitulé : *Lives of saints, from the book of Lismore* (Oxford, 1890, in-4°, formant la 5e partie des *Anecdota Oxoniensia, mediæval and modern series*).

« Ces vies sont tirées de l'ancien manuscrit très précieux, et dont on attendait depuis longtemps la publication, connu sous le nom de *Book of Lismore*. Elles sont au nombre de neuf et regardent les Irlandais Patrice, Colom-cill ou Colomban, Brigitte, Semus, Findian, Findchua, Brenainn, Ciaran et Mochua. Une traduction suit les textes. Le tout est précédé d'une préface où l'éditeur décrit le manuscrit, dont il donne une photographie, et où il examine la langue et les éléments des vies irlandaises. Cinq index : 1° des matières; 2° des personnes; 3° des lieux et tribus; 4° des premiers vers de différents poèmes, et 5° enfin des mots irlandais, terminent cette importante publication. Notre éminent correspondant, qui se dit trop modestement dans la dédicace « le plus indigne correspondant de l'Académie des inscriptions », et qui aurait mérité d'être présenté à notre Compagnie par un membre moins obscur, s'est surpassé cette fois, si c'est possible, et les celtisants lui sauront gré de l'honneur qu'il fait à la philologie. »

M. Delisle signale à ses confrères une publication qui soulève des questions d'un grand intérêt :

« Je suis chargé d'offrir à l'Académie une brochure de M. l'abbé Requin, intitulée : *L'imprimerie à Avignon en 1444* (Avignon, 1890, in-8°). L'auteur y a fait connaître une série de contrats qui sont peut-être les plus anciens témoignages que nous possédions sur la découverte de l'imprimerie. Voici en deux mots le contenu de ces actes.

« Au commencement de l'année 1444, un orfèvre de Prague, nommé Procope Waldfoghel, établi à Avignon, révéla à un juif de cette ville, Davin de Caderousse, un mode nouveau d'écriture (*sciencia et practica scribendi*). Deux ans plus tard, le 10 mars 1446, il s'engagea à lui fournir dans un très bref délai le matériel nécessaire à la reproduction de

textes hébraïques : *facere et factas reddere et restituere viginti septem litteras ebreaycas formatas, scisas in ferro... una cum ingeniis de fuste, de stagno et de ferro.* Le juif promit de garder le plus profond secret sur le principe et sur l'exercice de l'art auquel il était initié : *nunquam... alicui mundi dicere, notificare nec quovis modo revelare, per se nec per alium, ullo modo, presentem scientiam in teorica nec pratica, et nulli mundi eam fuisse ostensam per quemvis.* Le 26 du même mois, Procope fit renouveler au juif la promesse du secret, en lui remettant un matériel propre à reproduire des textes latins : *omnia artificia, ingenia et instrumenta ad scribendum artificialiter in litera latina.*

«Peu de mois après l'initiation du juif à la pratique du nouvel art, le 4 juillet 1444, Procope reconnaissait avoir dans sa maison un matériel appartenant à un écolier d'Avignon, maître Manaud Vital, originaire du diocèse de Dax en Gascogne. Le matériel est ainsi désigné : *duo abecedaria calibis, et duas formas ferreas, unum instrumentum calibis vocatum vitis, quadraginta octo formas stangni, necnon diversas alias formas ad artem scribendi pertinentes.* En 1446, ce même Manaud renonce à l'association que Procope avait conclue avec lui et avec un autre écolier d'Avignon, maître Arnaud de Couselhac, pour exploiter l'industrie de l'écriture artificielle : *super arte scribendi artificialiter;* il abandonne ses droits sur le matériel de la société : *instrumenta sive artificia causa artificialiter scribendi, tam de ferro, de callibe, de cupro, de lethono, de plumbo, de stagno et de fuste.* La part abandonnée fut achetée par Procope et par un serrurier ou horloger d'Avignon, Girard Ferrose, originaire du diocèse de Trèves. En se retirant de la société, maître Manaud, à la requête de Procope, jura que l'art auquel il avait été initié était vrai et très vrai, et que l'exercice en était facile, possible et profitable à qui avait la volonté et le goût de s'y adonner : *Ad requisitionem dicti Procopii, medio suo juramento ad sancta Dei evangelia prestito, dixit et confessus fuit dictam artem scribendi... esse veram et verissimam, esseque facilem, possibilem et utilem laborare volenti et diligenti eam.*

«Dès le 27 août 1444, Procope s'était entendu avec un bailleur de fonds, Georges de la Jardine, qui lui donna 10 florins et lui en prêta 27, moyennant quoi ledit Georges devait être mis en état d'exercer l'art dont Procope avait le secret. Il avait été convenu entre les associés qu'ils s'interdisaient d'initier personne à la pratique du nouvel art sans s'être mis à ce sujet complètement d'accord.

«Tel est le résumé des actes découverts et publiés par M. l'abbé Requin. Ils soulèvent de très graves questions, dont l'examen serait prématuré.

Il faut avant tout que la date des contrats dans lesquels figure Procope Waldfoghel soit mise à l'abri de toute contestation, et pour être fixé à cet égard il faudrait examiner les registres sur lesquels a travaillé M. l'abbé Requin. En effet, les actes, qu'il a si heureusement exhumés des minutes des notaires d'Avignon, ne renferment point de date d'année; c'est d'après la place que les contrats occupent dans les registres que l'éditeur les donne comme passés en 1444 et 1446. Il a sans doute parfaitement raison; mais quand il s'agit d'un événement aussi considérable que la découverte de l'imprimerie, on ne saurait apporter trop de précaution dans l'examen et le contrôle de documents qui paraissent devoir modifier les idées reçues sur cette intéressante question.»

M. Siméon Luce a la parole pour une présentation :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Joseph Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, quatre brochures. Je ne dirai rien de la première, consacrée aux *Lanternes des morts, croix de cimetières et croix de carrefours des Deux-Sèvres* (Saint-Maixent, 1890, in-8°); mais les trois autres brochures, intitulées : *Anciens fondeurs de cloches poitevins ou ayant travaillé en Poitou* (Angers, in-8°); *Essai sur l'art campanaire en Poitou du* XIII*e au* XIX*e siècle* (Paris, 1889, in-8°, extrait du *Bulletin archéologique du Comité, etc.*); et *Une fonte de cloches au temps jadis* (Poitiers, 1890, in-8°), méritent d'attirer l'attention de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'une des branches les moins étudiées de l'industrie française sous l'ancien régime. M. Berthelé a le premier mis en pleine lumière ce fait curieux que, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, le Bassigny champenois, et non lorrain, comme le dit par erreur le savant archiviste, a donné le jour à la plupart des fondeurs qui ont travaillé pour le reste du royaume. Je dis le Bassigny champenois, puisqu'il s'agit de Breuvannes et de trois ou quatre villages circonvoisins, qui font aujourd'hui partie du canton de Clefmont, dans le département de la Haute-Marne, où l'on comptait encore, il y a un demi-siècle, plusieurs centaines de fondeurs qui partaient chaque printemps et se répandaient, pour exercer leur industrie, dans les diverses régions de la France. C'est qu'autrefois les ateliers fixes pour la fonte des cloches étaient fort rares. D'ordinaire, on travaillait sur place, et le fondeur établissait un fourneau volant là où il avait trouvé besogne à entreprendre; une fois cette besogne terminée, il allait recommencer plus loin. Huit fois sur dix, fait remarquer M. Berthelé, le fondeur qui opérait ainsi, en Poitou, en Bretagne, en Normandie et même en Gascogne, était originaire du Bassigny. Comme la fonte des cloches n'aurait

pas toujours suffi à les occuper, ces «Lorrains» nomades, car dans nos provinces de l'Ouest on comprenait sous la dénomination de Lorrains tous les habitants de la Champagne orientale, faisaient aussi œuvre de plomberie et de chaudronnerie. C'est de nos jours seulement que cette industrie séculaire des riverains de la Meuse supérieure a été ruinée à peu près partout par l'établissement de fonderies fixes; et il ne subsiste plus guère dans toute l'étendue de l'ancien Bassigny que trois ou quatre ateliers pour la fonte des cloches. L'un de ces ateliers, celui d'Orville, au pied d'une montagne à pic dont la célèbre forteresse de la Motte rasée par ordre de Richelieu hérissait autrefois la crête, devait être déjà en pleine activité à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc; et quatre ouvriers originaires de ce village, Nicolas Saussart, Jean Chaudo, Jean Moreau et Husson Lemaistre, qui allaient tous les ans, au retour de la belle saison, exercer leur métier dans la capitale de la Normandie, eurent ainsi l'occasion de se trouver à Rouen au moment du supplice de la Pucelle. Les deux derniers furent appelés à déposer, vingt-cinq ans plus tard, au cours du procès de réhabilitation.»

SÉANCE DU 9 MAI.

M. Delisle présente, au nom de l'auteur, *La vie militaire sous l'ancien régime,* par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, II, *Les officiers* (Paris, 1890, in-8°).

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Eugène Vimont, un ouvrage intitulé : *Le vieil Argentan; ses rues, ses fortifications, ses monuments et ses juridictions* (Argentan, 1889, in-12).

«Ce titre semblerait indiquer que le travail de M. Vimont n'offre qu'un intérêt étroitement local, mais l'ouvrage tient plus que ne promet le titre. En réalité, il est tel chapitre, le chapitre XIV par exemple, consacré aux écoles d'Argentan de 1405 à 1789, où l'on trouve des détails aussi précieux que nouveaux sur quelques-unes des fondations les plus touchantes que l'on ait faites dans l'ancienne France en faveur de l'enseignement populaire. Le 4 mai 1682, la municipalité d'Argentan autorisa l'administrateur de l'hospice Saint-Thomas de cette ville à recevoir une somme de 3,000 livres destinée à payer quatre prêtres, dits «frères condonnés», qui se chargeraient d'instruire gratuitement les «plus pauvres garçons de «la bourgeoisie d'Argentan». La fondation prévoit une moyenne de 80 écoliers, dont 40 assisteront à la classe du matin, de neuf à onze heures,

et les 40 autres à la classe du soir, de deux à quatre heures. La rémunération de chacun de ces prêtres est fixée à 50 livres par an, avec un jour de congé par semaine et un mois de vacances. Ce même hospice Saint-Thomas était pourvu d'une école professionnelle où l'on enseignait divers métiers à ces pauvres garçons, que l'on appelait les *bleus* à cause de leur costume, tandis que les jeunes filles, dites les *brunes*, apprenaient à fabriquer le vélin. Grâce à cette fondation et à plusieurs autres analogues, M. Vimont a pu constater, en compulsant les registres des anciens tabellionages d'Argentan, que la moyenne des personnes sachant signer atteint environ le chiffre de 52 à 60 p. 100. Il a fait une autre remarque assez piquante, c'est que sur ces mêmes registres les illettrés avaient l'habitude de dessiner plus ou moins grossièrement les marques distinctives de leur profession : les serruriers, des clefs; les menuisiers, des compas; les tailleurs, des ciseaux; les maréchaux ferrants ou fèvres, des fers à cheval; les tisserands, des navettes, etc. L'organisation complète d'un enseignement gratuit en faveur des petites filles date de 1710, de l'année qui suivit ce grand et terrible hiver de 1709 où toutes les écoles de la ville d'Argentan furent fermées à cause du froid. Le chapitre où M. Vimont a passé en revue les confréries, si nombreuses et si fortement constituées sous l'ancien régime, abonde aussi en renseignements intéressants. De ces confréries, la plus importante pour nous, parce qu'elle touche à l'histoire littéraire de notre pays, la confrérie ou *frarie* des prêtres qui jouaient des mystères dans l'intérieur des églises et sur les places publiques, acheta, en 1468, une pipe de cidre vendue par l'hospice d'Argentan, pour donner à boire aux acteurs au cours de l'une de ses représentations. »

M. J. Derenbourg offre sa publication intitulée : אלגז אלתאלת מן סדר טהרות... *Commentaire de Maimonide sur la Mischnah Seder Tohorot,* publié pour la première fois en arabe et accompagné d'une traduction hébraïque, 4e livraison (Berlin, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 16 MAI.

Le Secrétaire perpétuel offre, en son nom, à l'Académie, le cinquième et dernier volume de son ouvrage intitulé : *Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794)*, contenant *la Lorraine, le Nord et le Pas-de-Calais; les Châtiments,* c'est-à-dire la justice que la Convention, avant de finir, fit à son tour des proconsuls et des juges institués par elle (Paris, 1890, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom de notre confrère M. J. Menant, un mémoire intitulé : *Études hétéennes* (Paris, 1890, in-4°, extrait du *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, vol. XIII).

M. de Barthélemy présente à l'Académie, au nom de M. le comte de Charencey :

1° *Vocabulario tzotzil-español, dialecto de los Indios de la parte oriental del estado de Chiapas (Mexico)* (Orléans, in-8°);

2° *Arte en lengua mixteca, compuesta por el padre fray Antonio de los Reyes* (Alençon, 1889, in-8°);

3° *Ethnographie euskarienne; étude sur l'origine des Basques, d'après les données de la linguistique* (Paris, 1889, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société de géographie*).

«Le comte de Charencey fait hommage à l'Académie de trois fascicules, dont le dernier seulement est un travail personnel. Des deux autres, il est l'éditeur.

«Le premier est le vocabulaire d'une langue de la famille maya-quiché dont on ne s'est encore guère occupé et qui est parlée dans la province de Chiapas (Mexique méridional).

«Le second, œuvre du R. P. Antonio de los Reyes, de l'ordre des Frères Prêcheurs, est édité d'après un texte de la fin du xvie siècle, faisant partie de la collection de livres mexicains acquise à Vienne, en Autriche, par le comte de Charencey. Ces ouvrages doivent être publiés par la Société philologique, qui s'occupe surtout des langues qui ne sont ni indo-européennes ni comprises au nombre de celles que l'on désigne généralement sous le nom de «langues orientales».

«A propos des Basques, M. de Charencey cherche à établir que ce peuple, venu des régions orientales, a dû se fixer dans l'extrême Occident avant l'époque des métaux et, par suite, avant l'arrivée des populations indo-européennes; et à ce sujet je ne crois pas inutile de faire savoir qu'un savant allemand, M. Schuchardt, de Gratz, vient de publier un article dans lequel il établit que la plupart des termes du vocabulaire basque sont d'origine romaine; c'est une idée préconisée par M. de Charencey et il est juste de constater que le savant français et le savant allemand ont présenté cette thèse simultanément, sans qu'il y ait emprunt de part et d'autre.»

M. de Barthélemy présente ensuite : *Les constructions du pape Urbain V à Montpellier (1364-1370), d'après les archives secrètes du Vatican*, par M. Eugène Müntz (Paris, 1890, in-8°).

« J'ai aussi à offrir à l'Académie, au nom de M. Eug. Müntz, une publication faite par lui à l'occasion du sixième anniversaire de l'Université de Montpellier.

« Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art à dater du xive siècle savent avec quel soin scrupuleux M. Müntz a consulté les archives du Vatican, et aussi la riche moisson de documents recueillie par lui. Il a réuni dans ce fascicule ce que ses notes lui fournissaient sur tout ce dont Urbain V gratifia la ville de Montpellier, sur les établissements qu'il y fonda et les dépenses considérables faites pour orner ceux-ci. De toutes ces fondations, il ne reste que de rares vestiges : le monastère de Saint-Germain, devenu l'École de médecine, l'église de Saint-Germain, aujourd'hui cathédrale, ont été singulièrement remaniés. Les collèges de Mende et de Saint-Ruf ont disparu.

« Les documents d'archives édités par M. Müntz ont une valeur indiscutable, puisqu'ils font revivre ces édifices et fournissent de nombreuses indications, précieuses pour l'histoire de l'art, sur les ouvriers et les artistes qui les décorèrent. »

M. l'abbé Duchesne présente à l'Académie, au nom de la Société des Bollandistes et du R. P. de Smedt, son président, une brochure intitulée : *Passiones tres martyrum Africanorum* (Bruxelles, 1890, in-8°, extrait des *Analecta Bollandiana*).

« Cette publication contient trois documents martyrologiques, relatifs :

« L'un, aux saintes Maxima, Donatilla et Secunda, jeunes chrétiennes de Thuburbo, dans la province Proconsulaire ;

« Le second, à un saint Typasius, de Tigava, aux environs d'Orléansville, en Mauritanie Césarienne; il s'agit d'un vétéran qui, après avoir reçu de l'empereur Maximien son congé régulier (*honesta missio*), est rappelé sous les drapeaux et refuse le service pour motif religieux ;

« Le troisième, à un saint Fabius, porte-enseigne de la garnison de Césarée, qui refuse également le service, est exécuté pour ce fait et jeté à la mer; son corps est porté par le courant sur la côte de Ténès (Cartenna).

« Ces trois pièces ont un intérêt tout particulier pour l'histoire du christianisme et des institutions romaines d'Afrique. La troisième, en particulier, mentionne pour la première fois le *concilium* officiel de la province de Mauritanie Césarienne. »

M. Barbier de Meynard offre deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Traité de droit musulman (la Tohfat d'Ebn Acem), texte arabe, avec*

traduction française, commentaire juridique et notes philologiques, par MM. O. Houdas et F. Martel, 6e fascicule (Alger, 1890, in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui à l'Académie la 6e livraison du *Traité de droit musulman* dont nous devons la traduction et le commentaire à la savante collaboration de MM. Houdas et Martel. J'ai déjà dit quelles difficultés présente ce poème juridique destiné à être appris par cœur dans les Universités arabes, et combien l'extrême concision du texte rendait indispensable le secours d'un commentaire perpétuel. J'ai été heureux aussi de signaler le soin et le talent que les deux auteurs mettent à l'accomplissement de cette tâche difficile. Le fragment qu'ils viennent de publier comprend la fin des contrats de vente et de louage, le salariat, où l'on trouve des dispositions vraiment libérales dont l'Europe pourrait s'inspirer dans l'étude des questions vitales qui la préoccupent, le bail sous ses différentes formes et enfin les biens de mainmorte (*habous* en Afrique, *vacouf* en Turquie) qui occupent une place de premier ordre dans la législation musulmane.

«On voit que ce fascicule ne le cède pas en importance à ceux qui l'ont précédé. J'espère que cette utile publication pourra être poursuivie désormais sans interruption et surtout qu'elle se terminera par un index des termes juridiques, complément indispensable de nos dictionnaires arabes encore si pauvres sous ce rapport. Le *Traité de droit musulman* sera aussi bien accueilli du monde savant que de l'administration et des tribunaux algériens, et à ce double titre nous ne pouvons que souhaiter son prompt achèvement.»

2° *Histoire des guerres d'Amda Syôn, roi d'Éthiopie,* traduite de l'éthiopien par M. Jules Perruchon (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

«Les documents originaux relatifs à l'Éthiopie ne sont ni abondants ni facilement accessibles : on peut juger de leur rareté en parcourant le catalogue des manuscrits éthiopiens rédigé par Wright. C'est par conséquent faire une œuvre utile que de publier les fragments que possèdent nos bibliothèques.

«Bruce, dans son *Voyage aux sources du Nil,* a donné une traduction de chroniques d'Abyssinie, qui, malgré ses lacunes et ses inexactitudes, a été bien accueillie, grâce aux faits entièrement inédits qu'elle fournissait à l'histoire de l'Afrique orientale. Il y a quelques années, M. René Basset a continué l'œuvre du célèbre voyageur, en insérant dans le *Journal asiatique* des *Études sur l'histoire d'Éthiopie,* où le texte original est accompagné de nombreux extraits empruntés aux écrivains chrétiens et musul-

mans. C'est un service du même genre que rend M. Perruchon en ajoutant de nouveaux enrichissements à cette série de documents dans le recueil de la Société asiatique. Le morceau qu'il vient de publier traite du roi Amda Syôn, qui occupa le trône d'Abyssinie pendant la première moitié du XIVe siècle et passa un règne de près de trente ans à lutter contre les musulmans du royaume de Zeïla, ennemis acharnés de la dynastie *Salomonienne* à laquelle ce roi appartenait.»

Est encore offert :

Damascius, son traité des premiers principes, par M. Ch.-Ém. Ruelle (Berlin, 1890, in-8°, extrait de l'*Archiv für Geschichte der Philosophie,* III).

SÉANCE DU 23 MAI.

M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, adresse à l'Académie quatre brochures dont il est l'auteur, intitulées :

Notes sur la paroisse et sur les seigneurs de Sai, antérieurement à la fin du XIIIe siècle (Argentan, 1889, in-4°);

Fragments sur l'histoire civile de la ville épiscopale de Sées au XVIIIe siècle (Caen, 1890, in-8°, extrait de l'*Annuaire normand*);

Domfront aux XIIe et XIIIe siècles (Alençon, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*);

L'enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne; vocabulaires, grammaire et phonétique, publié et annoté par M. Louis Duval (Alençon, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société philologique*).

M. Barbier de Meynard dépose sur le bureau la quatrième et dernière livraison du second volume de son *Dictionnaire turc-français, supplément aux dictionnaires turcs publiés jusqu'à ce jour* (Paris, 1890, gr. in-8°).

«C'est l'achèvement d'un labeur commencé depuis plus de dix années; c'est en même temps le payement de ma dette envers l'École des langues orientales, où j'ai l'honneur d'enseigner depuis vingt-sept ans. Si heureux que je sois d'avoir terminé ce travail et de pouvoir l'offrir à l'Académie, je ne puis me défendre d'une impression de tristesse. Je ne vois plus à sa place accoutumée celui de nos confrères qui, dès le début de ma tâche, m'avait prodigué ses encouragements, ses conseils et les richesses de son érudition. Notre cher et bon Pavet de Courteille se proposait de présenter lui-même ce livre terminé et de le faire connaître avec son autorité et sa bienveillance ordinaires.

«Que l'Académie me permette d'associer à l'hommage de mon livre un souvenir de reconnaissance au confrère regretté qui était le maître justement reconnu dans le domaine de la philologie turque, domaine que nous avons parcouru ensemble pendant de longues années et auquel j'espère que ce travail apportera quelques matériaux nouveaux.»

M. Menant a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. de Clercq, les premières livraisons du second volume du catalogue de sa *Collection* (Paris, 1890, in-fol.).

«Cette livraison contient la description de cent cinquante pierres gravées, cônes, pyramides ou sphéroïdes de différentes provenances. Le plus ancien spécimen nous reporte aux règnes des souverains assyriens de Calaeh et la série se poursuit jusqu'aux Sassanides.

«Cette dernière partie est particulièrement intéressante à cause des inscriptions en caractères pehlvis que portent ces petits monuments. M. Drouin a bien voulu nous prêter son obligeant concours en se livrant à leur analyse et à leur traduction. Je suis heureux de signaler à l'Académie ce nouveau travail de M. Drouin.

«Cette série de monuments est représentée sur sept planches dues aux procédés de M. Paul Dujardin, dont nous connaissons tous l'habileté, et qui rend chaque jour, par la beauté et l'exactitude de ses reproductions, d'importants services à la science.»

M. Georges Perrot présente trois catalogues de la *Collection Eugène Piot*, dont la vente a lieu en ce moment.

L'un comprend les antiquités; un autre, les objets d'art de la Renaissance; un troisième, les estampes, dessins et miniatures.

M. Georges Perrot présente ensuite le *Bulletin de correspondance hellénique*, publié par l'École française d'Athènes, 14ᵉ année, mars-avril 1890 (Athènes et Paris, in-8°), et les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés par l'École française de Rome, 10ᵉ année, fascicules I et II (Rome, 1890, in-8°).

«Les publications de nos deux Écoles d'Athènes et de Rome continuent à témoigner de l'activité qui règne dans nos deux colonies savantes; on pourra s'en faire une idée par les deux cahiers que nous déposons sur le bureau de l'Académie.

«L'épigraphie est représentée, dans le fascicule que nous envoie l'École d'Athènes, par de nombreuses inscriptions inédites que publient MM. Holleaux, Radet, Giannopoulos, Paton, Pantélidès et notre confrère M. Foucart; il y en a de la Béotie, de la Phtiotide, de Cos, de Rhodes,

de la Lydie et de la Carie. Quant à l'archéologie, elle y occupe une très grande place.

«M. Paul Jamot a donné une notice intéressante sur des terres cuites archaïques de Tanagre, qui ont l'avantage d'avoir été recueillies dans des fouilles faites pour le Musée d'Athènes par un des éphores de la Société archéologique; on est sûr de la provenance de toutes ces pièces. M. Fougères achève dans ce numéro sa description de la ville de Mantinée, telle que lui ont permis de la voir et de la restituer les deux campagnes de fouilles qu'il a dirigées. M. Pottier décrit les fragments de sarcophages en terre cuite provenant de Clazomène, que possède aujourd'hui le Musée du Louvre, et étudie à ce propos la technique des vases à couverte blanche. M. Bérard publie une curieuse statue archaïque qu'il a découverte à Tégée et M. Lechat fait connaître deux mors antiques en bronze dont l'un appartient au Musée de l'Acropole et l'autre à la collection de M. Carapanos; le même savant continue ici ses études sur les statues archaïques de type féminin du Musée de l'Acropole et fait preuve, dans cette étude, d'une finesse de goût et d'une sûreté de jugement que l'on est heureux et presque un peu surpris de trouver chez un aussi jeune homme.

«Il y a encore plus de variété dans le fascicule que nous envoie M. Geffroy; l'antiquité classique n'y figure pas seule; on s'y occupe aussi du moyen âge et de la Renaissance. M. Max. Collignon y décrit une tête en marbre de Marsyas, qui appartient à la collection Baracco, à Rome. M. Lafaye y donne un spirituel et savant commentaire d'un joli médaillon de terre cuite, représentant le supplice infligé à l'Amour incendiaire, qui appartient au Musée de Lyon. Le directeur de l'École, M. Geffroy, a fourni au recueil une importante étude de muséographie; c'est un mémoire sur l'Album de Pierre-Jacques de Reims, qui renferme de nombreux dessins inédits d'après les marbres antiques conservés à Rome au XVIe siècle; l'étude de ces dessins lui a permis de faire l'histoire de plusieurs monuments qui appartiennent aujourd'hui, soit au Louvre, soit à d'autres galeries de l'Europe.

«Dans un autre ordre d'études, il convient surtout de citer une dissertation d'un haut intérêt, sur une question très controversée, celle que notre confrère M. l'abbé Duchesne a intitulée : *Les régions de Rome au moyen âge.*

«M. Louis Guérard discute et infirme l'authenticité de deux lettres à Léon l'Isaurien qui ont été attribuées à Grégoire II. M. Batiffol publie des chartes byzantines inédites de la Grande-Grèce. Nous ne pouvons tout citer; il nous suffit de montrer que le recueil jadis fondé par M. Gef-

froy et si bien continué par notre confrère M. Le Blant ne risque pas de perdre l'autorité qu'il avait conquise tout d'abord et qu'il peut toujours compter sur le concours des anciens pensionnaires de l'École, qui y viennent donner le ton et l'exemple à leurs jeunes camarades.»

M. le marquis d'Hervey-Saint-Denys offre un opuscule au nom de l'auteur :

«J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Georges Raynaud, secrétaire du comité d'archéologie américaine de la Société d'ethnographie, une brochure intitulée : *Étude sur le codex Troano* (Paris, 1890, in-8°, extrait des *Archives* de la Société d'ethnographie, comité d'archéologie américaine), dans laquelle il s'attache à éclaircir l'interprétation de quelques lignes de l'écriture hiératique.

«M. Georges Raynaud est un des élèves les plus distingués du cours de M. Léon de Rosny à l'École des hautes études.

«Arracher à l'inconnu la signification d'un symbole, d'un chiffre, d'une lettre, est encore jusqu'à présent le *desideratum* des plus ambitieux. Peut-être d'heureux rapprochements produiront-ils tout à coup une complète lumière. En attendant, ceux qui se livrent courageusement à d'aussi laborieuses recherches méritent assurément d'être encouragés.»

M. Alfred Croiset offre en son nom et au nom de son frère, M. Maurice Croiset, le second volume de leur *Histoire de la littérature grecque : lyrisme, premiers prosateurs, Hérodote* (Paris, 1890, in-8°).

M. Schlumberger a la parole pour une présentation :

«J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de M. Adrien Blanchet, de son manuel de *Numismatique du moyen âge et moderne,* qui vient de paraître dans l'*Encyclopédie Roret* (Paris, 1890, 2 tomes en 3 volumes in-12 et 1 atlas de planches).

«C'est une nouvelle édition, très considérablement augmentée, de celui qui a été publié il y a quarante ans par notre confrère M. A. de Barthélemy et qui a rendu de signalés services à plusieurs générations de numismates et d'archéologues.

«L'ouvrage de M. Adrien Blanchet devant être soumis au prochain concours des prix de numismatique du moyen âge, je me borne à en faire le dépôt sans en dire tout le bien que j'en pense.»

M. Robert de Lasteyrie offre, en son nom et au nom de M. Eug. Lefèvre-Pontalis, la première livraison du tome II de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* (Paris, 1890, in-4°).

M. Delisle offre, au nom de l'auteur, M. L. Duhamel, *Les origines de l'imprimerie à Avignon* (Avignon, 1890, in-8°).

«Cet opuscule est un très utile complément de la notice de M. l'abbé Requin, offerte à l'Académie au commencement de ce mois. M. Duhamel y donne, avec beaucoup de clarté, des détails très circonstanciés sur la composition des registres de notaires qui renferment les actes relatifs aux essais d'impression tentés à Avignon en 1444 et en 1446 par Procope Waldfoghel.

«Après les explications de M. Duhamel, il est impossible d'avoir le moindre doute sur la date des actes dont il s'agit. Il est donc incontestable que Procope Waldfoghel, de Prague, établi à Avignon dès l'année 1444, connaissait les principes fondamentaux de l'art typographique et qu'il cherchait des bailleurs de fonds pour réaliser complètement l'invention et pour l'exploiter fructueusement.»

SÉANCE DU 30 MAI.

Le Secrétaire perpétuel offre de la part de son fils, M. Paul Wallon, architecte, secrétaire principal de la Société centrale des architectes français, les publications suivantes :

Comptes rendus sur les travaux de la Société centrale des architectes français, pendant les exercices 1886 et 1887, par le Secrétaire principal de la Société (Paris, 1887 et 1888, in-8°, extraits du *Bulletin* de la Société);

Congrès annuel des architectes de France. 15e session, année 1887. Séance du 10 juin. Distribution des médailles décernées par la Société centrale des architectes français. Rapport du Secrétaire principal de la Société (Paris, 1887, in-8°, extrait du *Bulletin* de ladite Société);

Congrès international des architectes, 3e session (Paris, 1889, in-8°).

Est encore offert :

Address of John Evans, esq., etc., president of the Society of antiquaries of London, delivered at their anniversary meeting, April 23, 1890 (Londres, 1890, in-8°).

M. Siméon Luce a la parole pour deux hommages :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Marin, capitaine d'artillerie, le tome III d'un ouvrage intitulé : *Jeanne Darc tacticien et stratégiste* (Paris, 1890, in-8°), dont j'ai déjà présenté les deux premiers volumes. Ce tome troisième est consacré aux principales péripéties du siège de Compiègne qui suivirent la prise de la

Pucelle, notamment à la prise du boulevard du Pont, le 19 juillet 1430, et à l'assaut de la bastille Saint-Ladre, le 25 octobre suivant. L'auteur a utilisé beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait avant lui, grâce à ses connaissances spéciales, la narration de Chastellain, celle de Monstrelet et les comptes municipaux récemment publiés par le savant président du tribunal de première instance de Compiègne, M. Alexandre Sorel. Il a réussi à mettre en pleine lumière non seulement le courage à toute épreuve des assiégés, mais encore la prévoyance, le sang-froid, la vigilance toujours en éveil, à l'occasion l'initiative hardie, en un mot les qualités militaires de premier ordre déployées par les chefs de la défense, en particulier par Guillaume de Flavy, capitaine de la garnison. Le premier surtout il a montré que ce fut un mouvement tournant de 240 lances, composant le détachement envoyé au secours de Compiègne, mouvement exécuté au grand trot entre Senlis et la forêt, qui permit vers la fin du mois d'octobre de ravitailler cette ville et qui ne tarda pas à avoir pour conséquence la levée du siège.

«J'ai l'honneur d'offrir ensuite à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Alexandre Tuetey, un ouvrage intitulé : *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (Paris, 1890, gr. in-8°).

«Ce volume, qui ne comprend pas moins de 3568 numéros, va du 20 avril 1789 à septembre 1791 ; il correspond par conséquent à la période des États généraux et de la Constituante. Les documents manuscrits n'y sont point inventoriés dans l'ordre chronologique pur et simple, mais suivant un ordre méthodique et raisonné qui rapproche et groupe les pièces de même nature conservées dans tous les dépôts publics. Il en résulte que le lecteur, car le plan de ce répertoire a été si bien conçu qu'il offre de l'intérêt même à la lecture, ne voit pas seulement les annales parisiennes, qui se confondent pour cette période avec les annales mêmes de la Révolution, se dérouler dans une succession d'épisodes variés et souvent dramatiques ; il peut en outre embrasser dans ses détails si complexes et saisir en quelque sorte dans ses évolutions alors si promptes l'organisation administrative de la capitale. Le premier chapitre nous fait assister à ce que M. Tuetey appelle et à ce que l'on peut appeler avec lui les journées historiques de la Révolution, depuis le 28 avril 1789, date du pillage des maisons Reveillon et Henriot, jusqu'à la fête de la Constitution (28 septembre 1791). Le second chapitre renferme l'indication et l'analyse des sources manuscrites relatives aux élections des députés aux États généraux, des magistrats, des administrateurs du département,

des curés et de l'évêque de Paris, des hauts jurés et des députés à l'Assemblée législative. Le troisième chapitre est consacré tout entier aux subsistances et aux approvisionnements de tout genre pendant les trois années 1789, 1790 et 1791. Ce qui fait la haute valeur des sources historiques dont M. Tuetey vient de dresser ainsi le catalogue méthodique, c'est leur caractère relativement impersonnel. Jusqu'à ce jour, l'histoire de la période révolutionnaire a été écrite à peu près exclusivement d'après des mémoires composés par des contemporains qui avaient été mêlés aux incidents de la lutte, qui en avaient profité ou qui en avaient souffert, qui par suite ont été naturellement amenés à les amplifier ou à les rapetisser, parfois même à les passer sous silence ou à les dénaturer dans une certaine mesure, tandis que dans des documents d'archives du genre de ceux dont se compose en partie le répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris, dans une information judiciaire, une lettre confidentielle, une pièce de comptabilité, les faits, qui n'ont point été arrangés en vue du public et pour les besoins d'une cause, nous apparaissent à leur date et sous leur vrai jour. Il semble, à divers symptômes, que le récit des graves événements qui ont marqué dans notre pays la fin du dernier siècle tend à se dépouiller peu à peu des préoccupations de parti pour revêtir un caractère vraiment scientifique. Nulle publication n'est plus propre que celle de M. Tuetey à fortifier ces tendances et à produire un résultat qui n'est pas moins désirable au point de vue patriotique qu'au point de vue strictement historique. Voilà pourquoi la publication entreprise par ce consciencieux et infatigable érudit, quoiqu'elle s'applique à une époque très récente, me paraît digne, par l'esprit de complète impartialité dans lequel elle a été conçue non moins que par la rigueur de méthode dont l'auteur ne s'est pas départi dans l'exécution, de l'attention bienveillante de l'Académie. »

M. de Boislisle présente, de la part de M. Joret, correspondant de l'Académie, un supplément à la notice précédemment publiée sur la fondation de divers établissements hospitaliers dans le midi de la France, sous le règne de Louis XIV, par le P. Guevarre, de la Compagnie de Jésus : *Le P. Guevarre et la fondation de l'hôpital général d'Auch* (Toulouse, 1890, in-8°, extrait des *Annales du Midi*).

M. d'Arbois de Jubainville s'exprime en ces termes :

« Je vais déposer sur le bureau de l'Académie un volume intitulé : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France : période celtique et période romaine* (Paris, 1890, in-8°).

« En composant cet ouvrage, je me suis proposé pour but de compléter

sur certains points, de rectifier sur d'autres, les doctrines contenues dans la jolie petite brochure que notre savant maître M. Jules Quicherat a intitulée : *Recherches sur la formation française des anciens noms de lieux.* Cependant je suis loin d'avoir traité à fond toutes les questions abordées dans le travail de J. Quicherat. Le sujet dont je me suis occupé sera un jour étudié de nouveau, d'une façon plus approfondie, et il sera, je pense, épuisé par notre jeune confrère M. Longnon.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part du R. P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, un volume intitulé : *Inscriptions chrétiennes trouvées dans les fouilles d'une ancienne basilique à Carthage* (Constantine, 1889, in-8°, extrait du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine,* vol. XXV, année 1888).

«Ce volume contient la suite des inscriptions de la basilique chrétienne de Carthage, publiées l'an dernier. Le nombre des inscriptions découvertes dans cette basilique par le P. Delattre s'élève à 702; le présent volume en contient 556. La plupart de ces textes sont, il est vrai, très mutilés, mais ils renferment néanmoins de précieuses indications pour l'étude de l'onomastique carthaginoise à l'époque du Bas-Empire. Quelques-uns nous font connaître d'intéressantes formules, d'autres portent des emblèmes chrétiens, tels que le chrisme, la colombe, le modius, etc. On y remarque aussi la description de plusieurs de ces mosaïques funéraires qui étaient si nombreuses dans les basiliques africaines; l'une d'elles, trouvée en dehors du baptistère, recouvrait les restes d'un diacre; une autre, malheureusement incomplète, est ornée des bustes des trois jeunes Hébreux accompagnés de l'inscription : *Tres orantes pueri.* C'est, en somme, un précieux recueil de documents pour l'histoire de la Carthage chrétienne; il vient grossir le nombre de ceux que le P. Delattre a déjà fournis aux archéologues et nous prouve, une fois de plus, que son zèle et son ardeur ne se ralentissent pas.»

M. Ravaisson présente, au nom de M. Salomon Reinach, une notice que ce savant vient de publier, dans la *Gazette des beaux-arts,* sur *La Vénus de Milo* (gr. in-8°). M. S. Reinach ne prétend pas résoudre les problèmes que cette statue soulève et sur lesquels tant d'archéologues se sont exercés avec peu de succès. Mais il fait justice des solutions insoutenables qui en ont été données, et, en faisant connaître l'état actuel de la question, il prépare utilement à la recherche de solutions plus acceptables. M. Ravaisson croit qu'elles peuvent sortir d'un examen attentif de circonstances dont plusieurs ont été à tort négligées. Il a exécuté lui-même, en prenant ces circonstances en considération, un essai de restitution qu'il

se propose de soumettre à l'Académie dans une de ses plus prochaines séances.

SÉANCE DU 6 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1890, janvier-février (Paris, 1890, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom de M. J.-Ch. Chapellier, bibliothécaire de la ville d'Épinal, une *Étude historique et géographique sur Domrémy, pays de Jeanne d'Arc* (Saint-Dié, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*).

«Je ne rentre pas, dit le Secrétaire perpétuel, dans la discussion qui se poursuit depuis si longtemps entre la Champagne et la Lorraine. Jeanne d'Arc fût-elle Lorraine, l'auteur ne conteste pas qu'elle ne soit Française et bonne Française. Assurément l'Allemagne ne nous l'enlèvera pas.»

Sont encore offerts :

Le berceau de Christophe Colomb devant l'Institut de France et l'opinion publique, par M. l'abbé L.-M. Casabianca (Paris, 1890, in-8°);

La vita e le opere di Michele Amari, commemorazione del socio Oreste Tommasini (Rome, 1890, in-4°, extrait des *Memorie* de l'Académie royale des *Lincei*, année 1889);

Grieschische Münzen. Neue Beiträge und Untersuchungen, par M. F. Imhoof-Blumer (Munich, 1890, in-4°, extrait des *Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften*);

Der Hohenzoller Johann Markgraf von Brandenburg, par le docteur Constantin von Höfler (Munich, 1890, in-4°, extrait des mêmes *Abhandlungen*);

Almanach der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1890 (Munich, in-8°);

Epigraphia Indica and record of the Archæological Survey of India, édité par M. J. Burgess, juillet 1889 (Calcutta, 1889, in-4°).

M. le comte du Paty de Clam, contrôleur civil à Tôzeur (Tunisie), adresse à l'Académie un exemplaire de la 5e et de la 6e livraison (année 1889) de la *Revue de géographie*, contenant un travail dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Étude sur la prise de Thala par Métellus et sur la campagne de Marius contre Gafsa.*

M. de Barthélemy présente plusieurs ouvrages à l'Académie :

1° *L'art d'enluminer,* par A. Lecoy de la Marche (Paris, 1890, in-16).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Lecoy de la Marche, un charmant petit volume qui fait partie de la *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie,* publiée sous les auspices de M. le Directeur des musées nationaux. M. Lecoy de la Marche donne l'édition définitive d'un manuscrit italien de la seconde moitié du xive siècle, étudié par lui à la Bibliothèque nationale de Naples et qu'il a déjà eu occasion de signaler dans la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts,* dans la *Gazette des beaux-arts* et dans les *Mémoires* de la Société nationale des antiquaires de France. L'étude de ce traité et les essais d'application des formules qu'il contient pourront certainement aider à retrouver les procédés de l'enluminage des manuscrits, et je crois savoir que les tentatives déjà faites permettent d'espérer d'excellents résultats.»

2° *Étude sur la langue mam,* par le comte de Charencey (Berlin, 1886, in-8°, extrait des *Comptes rendus* du Congrès international des américanistes);

3° *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe,* publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par le comte de Charencey (Alençon, 1889, in-8°).

«Je dois aussi faire hommage à l'Académie, de la part du comte de Charencey, de deux ouvrages qui sont, chacun, dans un ordre d'idées très différent. Dans le premier, qui est son œuvre personnelle, M. de Charencey étudie la langue mam, idiome du groupe du quiché, parlé dans le nord-ouest de la république de Guatémala et dans le sud de la province mexicaine de Soconusco.

«Le second ouvrage contient 865 chartes relatives à l'abbaye cistercienne de la Trappe, fondée au commencement du xiie siècle, au diocèse de Sées; je ne me permettrai pas d'insister sur l'utilité qu'il y a à imprimer les anciens cartulaires : ils sont une source inépuisable de renseignements géographiques, historiques et économiques pour la région dont l'établissement religieux qu'ils concernent est le centre. Dire qu'en lisant attentivement le *Cartulaire de la Trappe,* on ne trouverait pas matière à des *errata,* serait hasardé : quel est celui d'entre nous qui ne laisserait pas échapper quelque lapsus dans une aussi copieuse collection de textes? En l'état, la publication paraît très estimable; elle fait honneur aux paléographes qui ont transcrit et annoté le manuscrit, à la Société historique et archéologique de l'Orne qui a entrepris l'édition, enfin à M. de Cha-

rencey, sans le concours généreux duquel cette œuvre n'aurait pas été réalisée.»

M. Croiset fait hommage d'un volume intitulé : *Denys d'Halicarnasse, Jugement sur Lysias,* texte et traduction française, publiés, avec un commentaire critique et explicatif, par MM. A.-M. Desrousseaux et Max Egger (Paris, 1890, in-8°).

«Les dernières éditions critiques du *Jugement sur Lysias* étaient celles de Reiske et de Gros. Celui-ci avait en outre donné de l'ouvrage une traduction. Texte et traduction avaient grand besoin d'être l'objet de nouveaux travaux. L'inscription du traité de Denys au programme d'une de nos agrégations pour 1890 a donné à MM. Desrousseaux et Egger l'occasion d'y revenir. Ils ont fait œuvre solide et utile.

«Grâce à l'obligeance de M. Hermann Usener, M. Desrousseaux, qui s'est spécialement chargé de l'établissement du texte, a pu mettre à profit de nouvelles collations des manuscrits italiens. D'autres secours encore l'ont aidé à remplir cette partie de sa tâche, qu'il a su exécuter en philologue habile et expérimenté.

«M. Max Egger est l'auteur d'une brève introduction sur Denys, et surtout d'une traduction très serrée, aussi littérale que le souci de l'élégance ordinaire pouvait le permettre.

«Enfin, des notes explicatives, dues aux deux collaborateurs, mais surtout à M. Desrousseaux, donnent avec sobriété les éclaircissements nécessaires.

«Cette publication rendra service d'abord aux candidats à l'agrégation; mais elle présente un intérêt sérieux pour tous les philologues. Bien que certaines corrections et certaines interprétations puissent prêter à des doutes, l'ensemble est fort bon et constitue un grand progrès sur ce qui existait auparavant.»

M. Viollet a la parole pour une présentation :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Paul-Frédéric Girard, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris, un volume qui rendra les plus grands services à tous ceux qui s'occupent des institutions romaines ou du droit civil romain (Paris, 1890, in-16). Ce volume renferme les *Textes* épars *de droit romain* qui nous sont parvenus en dehors des grandes compilations de Justinien et du code de Théodose. Il est divisé en trois parties : les lois ou actes législatifs; les ouvrages de doctrine et les commentaires; enfin les actes. Je n'ai pas besoin de dire que les inscriptions ont fourni presque tous les matériaux de la première et de la troisième de ces divisions. M. Girard ne s'est pas proposé de refaire, pour

chacune de ces inscriptions et pour chacun de ces monuments divers, un nouveau travail de lecture et de critique. Il nous a donné ces textes dans l'état où nous les font connaître les travaux les plus récents. Toutefois il a été assez heureux pour ajouter quelques textes tout récemment découverts et que ne contiennent pas les recueils analogues publiés à l'étranger. M. Girard a apporté un soin tout particulier à la bibliographie : son recueil est, sous ce rapport, supérieur à la dernière édition, d'ailleurs excellente, des *Fontes* de Bruns. Le lecteur pourra toujours, grâce aux indications données, recourir aux dissertations et aux éclaircissements des romanistes et des historiens les plus autorisés : sa marche est éclairée, sa tâche singulièrement facilitée.»

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Louis Courajod, un travail intitulé : *Eugène Piot et les objets d'art légués au Musée du Louvre* (Paris, 1890, gr. in-8°, extrait de la *Gazette des beaux-arts*).

«Ces objets sont au nombre de huit : 1° un buste en bronze de Michel-Ange remontant à la première moitié du xvie siècle et sur le compte duquel l'opinion de la critique n'a jamais varié; il a toujours été considéré comme un chef-d'œuvre; 2° un bas-relief en terre cuite appartenant au milieu du xve siècle, représentant la Vierge adorant l'enfant Jésus et attribué à l'école de Donatello; 3° une statue en bois de saint Christophe par Lorenzo Vecchietta; 4° un bas-relief de bois peint et doré, de la fin du xve siècle, représentant trois scènes de la vie de sainte Anne, œuvre tout à fait charmante sous sa couleur et sa dorure originale; 5° trois panneaux de marqueterie italienne; 6° un lit monumental en bois sculpté et doré de la première moitié du xvie siècle, type remarquable d'un important élément de l'ameublement des palais italiens; 7° un siège italien du xve siècle en forme d'X; 8° enfin une peinture à la détrempe représentant la tête de sainte Élisabeth de grandeur naturelle; cette peinture, attribuée à Raphaël, est une étude pour le tableau de *la Visitation* commandé à Raphaël par Marius Branconio et conservé aujourd'hui au musée de Madrid.

«Avec son talent ordinaire, M. Louis Courajod a su apprécier les différentes œuvres qui font partie du don vraiment royal fait au Louvre par M. Eugène Piot, mais il a surtout étudié d'une façon très intéressante la figure du célèbre collectionneur. Il a montré la place spéciale et considérable que M. Piot avait occupée dans le monde des amateurs; il a signalé l'influence qu'il avait eue pendant cinquante ans sur le goût public. Mû par un sentiment d'intérêt général, Eugène Piot travailla toute

sa vie à l'éducation publique des amateurs et on peut dire qu'il réussit à transformer en France d'une manière très heureuse le sentiment de la curiosité. Le travail de M. Courajod est une sorte de biographie artistique de ce maître puissant qui fut en son genre un véritable inventeur.»

M. Deloche a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. L. Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*, une brochure contenant une notice intitulée : *L'œuvre géographique du prince de Bismarck* (*1862-1890*) [Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue de géographie*]. L'auteur y montre les liens étroits qui unissent à la science géographique les actes politiques et diplomatiques de l'ex-chancelier de l'empire d'Allemagne; il y trouve l'explication des grands événements qui ont amené dans l'état de l'Europe occidentale des changements si profonds et si dommageables à notre pays.»

M. Delisle offre deux publications, de la part des auteurs :

1° L'Ars minor *de Donat. Traduction française, reproduite en fac-similé, d'après l'incunable unique de la bibliothèque de l'Université d'Utrecht,* et publiée par Léon Dorez (Paris, 1890, in-4°).

«Le savant directeur de la Bibliothèque royale de la Haye, M. Campbell, dont nous déplorons la mort toute récente, avait signalé, l'année dernière, quatre feuillets de parchemin imprimés, qui avaient servi de couverture à un registre d'un couvent d'Utrecht, et sur lesquels il avait reconnu des fragments d'une ancienne version française de l'*Ars minor* de Donat. Il les avait rattachés avec la plus grande vraisemblance aux premiers produits des ateliers typographiques de la Hollande. M. Léon Dorez a cru devoir donner une reproduction très exacte de ces fragments, qu'il nous présente comme la plus ancienne impression française connue.»

2° *Le personnel municipal de Paris pendant la Révolution. Période constitutionnelle,* par M. Paul Robiquet (Paris, 1890, gr. in-8°).

«Ce volume contient l'histoire des trois assemblées qui ont successivement administré la ville de Paris, du 14 juillet 1789 au 10 août 1792. L'auteur y a fait connaître les hommes qui ont fait partie de ces assemblées et les actes qu'ils ont accomplis. L'ouvrage a été composé avec la critique la plus sévère; c'est un résumé très habilement et très exactement fait de tous les documents officiels qu'il a été possible de rassembler et dont la recherche a demandé beaucoup de travail.»

SÉANCE DU 13 JUIN.

Sont offerts :

Histoire d'un livre. Arguments complémentaires en faveur du marquis de Jouffroy d'Abbans, inventeur de l'application de la vapeur à la navigation, par M. J.-C.-Alfred Prost (Paris et Besançon, in-8°);

Coutumes du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, par MM. Constant Casier et Louis Crahay, conseillers à la Cour de cassation de Bruxelles (Bruxelles, 1889, in-4°, faisant partie du *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique*);

Il diritto privato romano nelle commedie di Plauto, par M. Emilio Costa (Turin, 1890, in-8°).

M. de Boislisle offre à l'Académie le 7e volume de sa nouvelle édition des *Mémoires de Saint-Simon* (Paris, 1890, in-8°).

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Mme Dumont, le huitième et dernier fascicule du grand ouvrage consacré par Albert Dumont aux *Céramiques de la Grèce propre* (Paris, 1890, in-4°). Cette dernière partie, publiée avec le sous-titre de *Mélanges archéologiques*, offre ceci de particulier, qu'elle sort du cadre tracé par le titre principal. On y trouve en effet, non des vases et des terres cuites, mais des miroirs grecs en bronze et les bustes en marbre des *Cosmètes*, qui étaient, comme on sait, les chefs, les *recteurs* annuels de l'Éphébie athénienne.

«Cette dérogation s'explique par un changement de plan dans l'ouvrage primitif, qui devait contenir d'abord tous les monuments étudiés et dessinés au cours de la mission d'Albert Dumont en Grèce. C'est, pour mieux dire, un développement, dont les savants et les hommes de goût n'auront garde de se plaindre : car ils y gagnent de trouver reproduits, dans le même format de luxe, quelques-uns des meilleurs articles archéologiques de Dumont et plusieurs des plus beaux dessins de Chaplain, gravés par Jules Jacquet. Je signalerai particulièrement sous ce rapport la figure de la planche 35 : un pied de miroir, formé par une statuette d'Aphrodite, passant la main sous le repli de son péplos. C'est un remarquable exemple de la sobriété d'exécution qui suffit à un maître dessinateur pour rendre excellemment un beau modèle grec.

«A la suite des notices originales d'Albert Dumont sur ces différentes classes de monuments, M. Edmond Pottier, qui en a surveillé la publication avec sa conscience habituelle, y ajoute, en petit texte, une série de résumés qui mettent le lecteur au courant de l'état des découvertes plus

récentes, jusqu'au jour de la publication. Par la seule description des planches consacrées aux figurines de terre cuite, il trouve en particulier le moyen de faire, avec beaucoup de justesse et de charme, une histoire abrégée de cette branche de la céramique en Grèce, tout en rapportant à son maître regretté le principal mérite d'un travail où se montrent pourtant des qualités si personnelles.

«A un moment, dit-il, où l'on s'occupait encore fort peu des terres «cuites grecques, M. Dumont a eu le mérite de voir clairement toute l'im-«portance de ces statuettes pour l'histoire de la plastique et des idées «religieuses en Grèce, de distinguer les sujets les plus instructifs et de les «classer. Il a tracé ainsi une sorte de cadre dans lequel vient s'insérer «naturellement le commentaire archéologique qu'il nous est échu de ré-«diger, mais dont l'auteur avait déjà indiqué les grandes lignes par le «choix même des figurines.»

«N'enlevons à cette modestie rien de son mérite, et, en nous réjouissant de voir l'œuvre de prédilection de notre confrère et ami dignement achevée, louons-le encore d'avoir laissé après lui des amitiés aussi dévouées et, au foyer qu'il a quitté, la vivante religion de sa mémoire.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le commandant de Jacquelot de Boisrouvray, chef d'état-major de la 17e division d'infanterie, une publication intitulée : *Un corsaire et un armateur bretons à la fin du XVe siècle, Jehan et Nicolas de Coëtanlem* (Paris, 1889, in-8°, extrait de la *Revue maritime et coloniale*).

«Il s'agit de Jehan de Coëtanlem, gentilhomme de vieille souche du pays de Saint-Pol, qui, à la fin du XVe siècle, irrité par les pillages incessants des corsaires anglais sur les côtes de Bretagne, prit une initiative hardie et, opposant la force à la force, parvint, par son énergie et son intelligence, à donner au commerce breton une sécurité dont l'État se désintéressait. Les premières expéditions eurent un tel succès que les négociants des ports bretons de la Manche paraissent s'être associés à son entreprise au moins par des subsides. Il se forma une petite flotte, qui, sous son pavillon, protégea les pacifiques barques bretonnes, purgea la Manche des corsaires anglais et ruina dans cette mer le commerce de la Grande-Bretagne.

«La prise de Bristol mit le comble à sa renommée et, vers 1484, il régnait en maître absolu dans la Manche. Suivant l'expression d'un contemporain, «il estoit dit et censé notoirement roy et gouverneur de la «mer et n'avoit trouvé oncques en la mer son plus puissant, ne son «supérieur.»

«Jehan de Coëtanlem passa plus tard au service du roi Jean II de Portugal, fut créé amiral de Portugal, et mourut à Lisbonne à une date inconnue.

«Nicolas de Coëtanlem continua dans sa patrie les traditions de son oncle; il paraît s'être plus occupé de commerce que d'aventures guerrières, mais ses intérêts ne lui firent jamais oublier ses devoirs de gentilhomme et de Breton. En 1487, il rendit de signalés services au duc François II, lors du siège de Nantes, et plus tard, en 1512, dans la guerre contre l'Angleterre, un de ses navires, *la Cordelière*, immortalisa son nom au combat d'Ouessant.

«Les documents qui ont servi de base à cette notice sont déposés dans les archives du Finistère. Les plus curieux avaient été déjà publiés par M. Le Men, l'archiviste regretté de ce département. M. le commandant de Boisrouvray, en racontant les exploits des Coëtanlem, a voulu faire revivre le souvenir de ces hardis marins et montrer qu'ils avaient été les véritables précurseurs de nos grands hommes de mer du XVIIe siècle.»

M. OPPERT présente, au nom de l'éditeur, le P. Strassmaier, le 8me fascicule de ses textes babyloniens, *Babylonische Texte*, VIII, *Inschriften von Cambyses, König von Babylon* (Leipzig, 1890, in-8°), qui comprend les textes conservés au Musée britannique, du commencement du règne de Cambyse (529-522 avant J.-C.). Le fascicule 8 comprend 283 inscriptions, jusqu'au mois d'elul de la cinquième année du roi de Perse; le 9e fascicule donnera la suite des documents de ce règne. Le P. Strassmaier continue son labeur infatigable et intelligent. Les textes que ce savant ecclésiastique a fournis à l'étude des assyriologues montent à plusieurs milliers; et pour copier ces documents généralement mal écrits, il faut savoir par avance ce qu'il doit y avoir eu et ce que le scribe voulait écrire.

SÉANCE DU 20 JUIN.

M. Maurice Bloomfield, professeur à l'Université Johns Hopkins, à Baltimore, adresse à l'Académie diverses publications dont il est l'auteur, et qui sont intitulées :

Final AS before sonants in Sanskrit (Baltimore, 1882, in-8°, extrait de l'*American journal of philology*);

On certain irregular Vedic subjunctives or imperatives (Baltimore, 1884, in-8°, extrait de la même publication);

Four etymological notes (Baltimore, 1885, in-8°, extrait de la même publication);

Seven hymns of the Atharva-Veda (Baltimore, 1886, in-8°, extrait de la même publication);

The origin of the recessive accent in Greek (Baltimore, 1888, in-8°, extrait de la même publication);

The Kāuçika-Sūtra of the Atharva-Veda (New-Haven, 1890, in-8°, extrait du *Journal of the American Oriental Society*).

Est encore offert :

Remarques sur les mots français dérivés de l'arabe, par le R. P. Henri Lammens (Beyrouth, 1890, in-8°).

M. Georges Perrot présente à l'Académie : *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie,* ouvrage publié, avec le concours de G. Niemann et E. Petersen, par le comte Ch. Lanckoroński, tome Ier : *la Pamphylie*, avec 2 cartes et 2 planches en couleur, 31 héliogravures et 144 illustrations dans le texte (Paris, 1890, in-4°).

«Le comte Lanckoroński, grand propriétaire gallicien, membre de la Chambre des seigneurs cisleithanienne, était depuis longtemps connu à Vienne comme l'un des plus zélés parmi ces protecteurs des lettres et des arts qu'a toujours comptés dans ses rangs la haute aristocratie de l'empire; ainsi il était de ceux dont la libéralité avait fourni aux frais de l'expédition dirigée par MM. Benndorf et Niemann, qui, en 1882, a valu au Musée impérial de Vienne la possession des intéressantes sculptures de l'héroon de Gheul-Bachi ou Trysa.

«Dès l'automne de cette année, il allait visiter la partie méridionale de l'Asie Mineure, et, deux ans plus tard, il y conduisait lui-même une expédition scientifique dont il supportait toutes les dépenses; celle-ci y retournait en 1885 achever ses recherches et ses travaux. La mission ainsi constituée comprenait, outre son organisateur, le comte Lanckoroński, MM. Niemann, professeur d'architecture à l'École des beaux-arts de Vienne, déjà connu pour les importantes explorations, comme celles de Samothrace et de la Lycie, où il a associé son nom à celui de Benndorf, Petersen, archéologue et épigraphiste éprouvé, qui est aujourd'hui premier secrétaire de l'Institut allemand à Rome, de Hartel, professeur de philologie à l'Université de Vienne, de Sokolowski, professeur de l'histoire des beaux-arts à l'Université de Cracovie, le docteur von Luschan, médecin et ethnographe distingué, un peintre, un lieutenant du génie, un jeune architecte, un photographe.

«Dans ces deux campagnes, on explora en détail la Pamphylie et la Pisidie, tout en poussant quelques pointes dans différentes directions, en dehors de ces limites, une par exemple jusqu'au cœur du plateau, à Ko-

nieh. Le comte Lanckoroński donne aujourd'hui en trois langues, le polonais, l'allemand et le français, la première partie de l'ouvrage où doivent être publiés les résultats scientifiques de cette entreprise si bien combinée, et poursuivie avec tant de persévérance et de succès.

« Le volume s'ouvre par une brillante introduction qu'a écrite le comte Lanckoroński et où il donne une idée très vive du caractère des aspects que présentent les paysages de la Pamphylie et de la Pisidie. Pour le reste du volume, M. Petersen a rédigé, outre l'explication des inscriptions, la partie historique et topographique, et M. Niemann la description des monuments. Ceux-ci, ceux de la Pamphylie surtout, sont en général de l'époque romaine; mais il y en a pourtant qui remontent au temps des successeurs d'Alexandre; ce sont des temples, des portiques et des maisons, des murs d'enceinte et des tours d'une belle conservation. La grande prospérité de la province date du temps de l'empire; c'est alors que se sont élevés les édifices dont les ruines imposantes ont attiré tout d'abord l'attention des voyageurs. Ces bâtiments, erigés au Ier et au IIe siècle de notre ère, ne sont pas intéressants seulement par leurs dimensions et par leur masse; ils présentent des particularités curieuses. C'est ainsi que l'on trouve, à Sidé et à Aspendos, les restes de nymphéums richement décorés; l'abondance des eaux qui descendaient de la montagne avait été mise à profit pour donner à ces bâtiments une ampleur et une variété d'aspects tout exceptionnelles. Les stades ont leurs gradins appuyés sur de longues galeries voûtées. Les théâtres, très vastes et très ornés, ont, mieux que partout ailleurs, gardé leurs murs de scène et ceux qui entourent la précinction; la partie supérieure de celle-ci était surmontée d'une large galerie à arcades. L'architecture n'est partout là ni très fine ni très soignée; c'est de l'art de décadence; mais l'ensemble a de l'effet, et d'ailleurs c'est un grand avantage de pouvoir étudier ici sur place des dispositions dont il ne reste plus vestige dans la plupart des édifices analogues. Enfin il y a aussi, de la même période, des basiliques, des gymnases et des aqueducs d'une construction très soignée et d'un grand développement.

« Tous ces bâtiments ont été étudiés par M. Niemann, et ces descriptions s'appuient sur des relevés exécutés avec la plus grande précision, comme en témoigne toute une suite de très beaux dessins, à la fois exacts et colorés, dont les plus importants, reproduits par l'héliogravure, forment des planches à part, tandis que les autres sont insérés dans le texte.

« L'exécution de ces planches et de ces vignettes, comme l'impression

IMPRIMERIE NATIONALE.

du livre, fait le plus grand honneur aux graveurs et aux typographes qui ont prêté leur concours au comte Lanckoroński; la traduction française, due à un élève de l'École normale, M. Colardeau, est excellente. L'estime et la reconnaissance du monde savant ne feront pas défaut à l'opulent et généreux amateur de l'antiquité qui a conçu la pensée de cette mission, et qui en a partagé les fatigues; par le choix de ses collaborateurs comme par le plan adopté pour la publication des découvertes communes, il a su mettre à la disposition des érudits des matériaux bien élaborés, et nombre de renseignements précieux sur des édifices qui n'étaient connus jusqu'à présent que par des descriptions sommaires ou des images insuffisantes et infidèles. Nous espérons que le second volume, consacré à la Pisidie, ne se fera pas trop attendre.»

M. Georges Perrot dépose, en outre, sur le bureau, deux catalogues des collections de feu M. Eugène Piot. Le premier a été dressé pour les *Lettres autographes et documents historiques*, le second pour les *Estampes, dessins et miniatures*.

M. l'abbé Duchesne a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur de présenter, au nom de M. Gerspach, directeur de la manufacture nationale des Gobelins, un volume intitulé : *Les tapisseries coptes* (Paris, in-4°).

«Il contient, en 153 planches, la reproduction d'un nombre considérable d'échantillons de vieilles tapisseries provenant de diverses localités égyptiennes, de Sakkarah, du Fayoum, d'Akhmim. Presque toutes ont appartenu à des vêtements, civils ou religieux; la série qu'ils forment s'étend du IIe siècle de notre ère au IXe. On sait que les plus anciennes tapisseries connues jusqu'à présent ne paraissent pas antérieures au XIe siècle. La comparaison de ces dates suffit à donner une idée de l'importance archéologique du recueil publié par M. Gerspach. L'éditeur s'est à peu près borné à reproduire les fac-similés de ses tapisseries; dans la courte introduction qu'il a mise en tête de son volume, il ne fait qu'effleurer les problèmes que soulèvent ces curieux restes de l'art et de l'industrie de l'Égypte aux bas temps de l'empire romain et au début de la période arabe.»

M. l'abbé Duchesne offre ensuite un volume dont il est l'auteur et qui porte pour titre : *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours* (Paris, 1890, in-8°).

SÉANCE DU 27 JUIN.

Est offert :

Epigrammatum anthologia Palatina, cum Planudeis et appendice nova, etc., instruxit E. Cougny, vol. III (Paris, 1890, in-8°).

M. l'abbé Duchesne a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage de M. Paul Allard sur l'histoire des persécutions de l'Église au temps des empereurs romains. C'est moi qui formule ce titre; M. Allard a publié ses études sous des étiquettes différentes et particulières. Maintenant la série est terminée. Plus heureux que M. Aubé, qui avait entrepris, avec un zèle égal, un travail analogue, M. Allard a pu fournir tout entière la longue carrière qui commence à Caïphe et à Néron pour se terminer à Galère et à Licinius.

« Les deux derniers de ses cinq volumes, intitulés : *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Église* (Paris, 1890, in-8°), atteignent le temps de Constantin. On y trouve, comme dans les précédents, une information très complète, même en ce qui regarde les plus récentes découvertes de l'archéologie et de la critique des textes. Dans l'appréciation, l'auteur se montre souvent un peu plus conservateur que ne l'eût été M. Aubé, sans cependant témoigner d'un culte excessif pour les légendes d'autorité suspecte. Son exposition se fonde avant tout sur les témoignages historiques d'une portée générale. J'ajoute qu'elle témoigne du souci d'instruire le lecteur sans l'ennuyer, sans le traîner dans le dédale de l'appareil critique.

« En somme, un bon livre et un livre terminé. »

M. Renan offre, au nom de l'auteur, M. Abel Lefranc, *Les origines du Collège de France* (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*).

« L'opuscule de M. Lefranc renferme plusieurs renseignements nouveaux.

« Il répand beaucoup de jour sur les origines si obscures du Collège royal. Les dates sont fixées avec précision. Les indécisions qui retardèrent la fondation définitive, le rôle de la reine de Navarre, celui d'Érasme, les irrégularités qu'éprouva d'abord le payement des professeurs, sont expliqués de la manière la plus satisfaisante. »

M. Senart présente, de la part d'un savant russe, M. N. Iadrintseff, une brochure autographiée, intitulée : *Anciens caractères trouvés sur des*

pierres de taille et des monuments au bord du Orkhon, dans la Mongolie orientale (Saint-Pétersbourg, 1890, in-fol.).

«Chargé par la Société archéologique d'Irkoutsk d'une exploration ayant pour but principal de retrouver l'emplacement oublié de Karacorum, la capitale des khans mogols, M. Iadrintseff paraît avoir parfaitement réussi dans sa recherche.

«Je ne saurais entrer ici dans des détails que l'habile explorateur a fournis dans d'autres enceintes; M. Iadrintseff a bien voulu me charger d'une mission spéciale, qui est d'offrir à l'Académie les fac-similés autographiés des curieuses inscriptions jusqu'à présent inconnues qu'il a relevées autour de la capitale oubliée. Ces inscriptions sont gravées en un caractère de type dit runique, à cause de son aspect général, dont on a relevé à l'autre bout de la Mongolie d'autres et nombreux spécimens. Bien qu'ils aient passé sous les yeux et fixé l'attention de bien des orientalistes éminents, depuis Klaproth et Abel Rémusat, la clef n'en a pas encore été découverte. La variété même des réminiscences que suggèrent les caractères, dont plusieurs affectent avec le plus ancien alphabet de l'Inde une curieuse identité, est de nature à troubler autant qu'à servir les recherches. Il y a des vraisemblances qu'il faut chercher du côté de l'Inde. Quoi qu'il en soit, avec les éléments nouveaux par lesquels M. Iadrintseff complète le premier *Corpus*, publié par la Société finlandaise, avec ceux qui, d'après ses assurances, restent encore à relever, il est à espérer que de nouveaux efforts, éclairés par une connaissance approfondie des idiomes turcs et tartares, au cycle desquels il semble bien que ces documents doivent appartenir, seront plus heureux. Quant à présent, je ne puis que me féliciter d'avoir l'occasion de rendre hommage au zèle courageux et fructueux dont M. Iadrintseff a fait preuve, et lui souhaiter de nouveaux succès.»

M. Delisle offre deux ouvrages au nom des auteurs :

1° *Les obituaires français au moyen âge*, par M. Auguste Molinier (Paris, 1890, in-8°, ouvrage couronné par l'Académie);

2° *Deux correspondants limousins de Baluze. Lettres inédites de Pradilhon de Sainte-Anne et de M. du Verdier (1692-1695)*, par M. Émile du Boys (Limoges, 1879, in-8°).

«Les auteurs de ces lettres donnent à leur compatriote Baluze beaucoup de renseignements sur différents personnages qui figurent ou devaient figurer dans l'histoire de Tulle et dans le recueil relatif aux papes d'Avignon.»

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, année 1890, 5e fascicule (Paris, 1890, gr. in-8°);

Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 11e année, t. XXI, n° 2 (Paris, 1890, in-8°);

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 36e année (la Roche-sur-Yon, 1889, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 4e série, 1890, vol. VI, fasc. 5, 6, 7 (Rome, 1890, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n°s 105, 106, 107 (Florence, 1890, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere, etc., vol. IV, n° 5, septembre-octobre 1889 (Rome, 1890, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LI, 1re et 2e livraison (Paris, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique, etc., de Béziers (Hérault), 2e série, t. XIII, 2e livraison (Béziers, 1886, in-8°);

Bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et arts du département de la Haute-Saône, 3e série, n° 19 (Vesoul, 1888, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, 1890, mai (Cracovie, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1890 (Poitiers, in-8°);

Bullettino di archeologia e storia dalmata, publié par M. Fr. Bulić, 13e année, n° 4 (Spalato, 1890, in-8°);

Classical Review (The), vol. I, n°s 2, 3 (Londres, 1887, gr. in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XV, n° 2 (Paris, 1890, in-8°);

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome XII de la 2e série, année 1889 (Poitiers, 1890, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XII, n°s 6, 7 (Londres, 1890, in-8°);

Revista archeologica, vol. IV, n°s 3, 4, 5 (Lisbonne, 1890, in-8°);

Revue africaine, 33e année, n° 195 (Alger, 1889, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, t. XV, mars-avril 1890 (Paris, in-8°);

Revue de la Société des études historiques, 4e série, t. VII (Paris, 1889, in-8°);

Revue des études juives, t. XX, n° 39 (Paris, 1890, in-8°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, t. II, 1890, 2ᵉ trimestre (Toulouse, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 56 (Vienne, 1890, in-8°);

Revue géographique internationale, n° 174 (Paris, 1890, in-4°);

Società reale di Napoli. Atti della Reale Accademia di archeologia, lettere e belle-arti, vol. XIV, 1889-1890 (Naples, 1890, in-4°);

Società reale di Napoli. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere e belle-arti, années 1888 et 1889 (Naples, 1888, in-8°);

Société centrale des architectes français. Bulletin mensuel, 6ᵉ série, vol. VI, nᵒˢ 1-3 (Paris, 1890, in-8°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 12ᵉ année, nᵒˢ 1, 2 (Agram, 1890, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1890.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JUILLET-AOÛT.

PRÉSIDENCE DE M. SCHEFER.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que la Commission du prix Gobert propose de décerner le premier prix à M. Alfred Coville, pour son ouvrage intitulé : *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, et le second prix à M. Julien Havet, pour son édition des *Lettres de Gerbert* (983-997).

Il est procédé au scrutin.

Le premier prix est décerné à M. Alfred Coville, par 19 suffrages sur 37 votants.

Le second prix est décerné à M. Julien Havet, par 27 suffrages sur 32 votants.

SÉANCE DU 11 JUILLET.

Le Directeur de l'Enseignement supérieur transmet à l'Académie la copie du rapport que vient de lui adresser M. le Directeur de l'École française de Rome sur l'état des travaux exécutés par les membres de cet établissement.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Le Président invite l'Académie à prendre part à la souscription ouverte en faveur des incendiés de la Martinique et de la Guadeloupe.

M. d'Arbois de Jubainville, au nom de la Commission du prix La Fons-Mélicocq, donne lecture du rapport suivant sur le concours de cette année:

«La Commission du prix La Fons-Mélicocq a décerné, sur la valeur de ce prix, qui est de dix-huit cents francs, une somme de douze cents francs à M. Abel Lefranc, pour son *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, et une somme de six cents francs à M. Alcius Ledieu, pour l'ensemble de ses ouvrages sur la province de Picardie.»

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission des Antiquités de la France sur le concours de cette année [1].

La séance étant redevenue publique, M. Alexandre Bertrand demande la permission de donner quelques détails sur les intéressantes fouilles que M. J. de Morgan poursuit, au nom du Ministère de l'instruction publique, dans le Linkoran (nord de la Perse, côtes nord-ouest de la mer Caspienne).

Ces fouilles ont donné les plus heureux résultats. M. de Morgan a constaté dans la contrée qu'il explore l'existence d'un grand nombre de sépultures de forme dolménique. Mais ces dolmens, au lieu de renfermer, comme ceux des pays scandinaves, un mobilier funéraire de pierre polie, appartiennent, les plus anciens à l'âge du bronze pur, les plus récents à l'âge du fer. M. J. de Morgan croit pouvoir affirmer que le pays était inoccupé quand les constructeurs de ces dolmens, qu'il croit être des Aryens, sont venus s'y établir. L'âge de la pierre aurait été inconnu dans le Linkoran.

[1] Voir l'Appendice n° III (p. 340-356).

Plus de treize cents objets ont été recueillis par M. de Morgan durant le cours de ses fouilles. Plusieurs caisses destinées au Ministère sont déjà en route et permettront de se faire une idée plus exacte de l'industrie de ces populations primitives des montagnes septentrionales de la Perse.

M. Saglio présente les figures de divers monuments, à l'appui d'une observation qu'il a faite dans une séance précédente, au sujet de la domestication du chat chez les anciens[1].

Ce sont, premièrement, des peintures de tombeaux étrusques, où des chats sont représentés dans l'intérieur des habitations; dans l'une d'elles, notamment, un chat joue pendant le repas avec d'autres animaux (poulet, perdrix) sous les lits où les convives sont couchés.

Mais on trouve aussi le chat figuré dans des peintures de vases grecs du milieu du ve siècle avant notre ère. Sur deux hydries du Musée britannique, dont les peintures paraissent de la même main, on voit des chats familiers dans l'intérieur d'une école de musique : l'un est tenu en laisse, l'autre est debout sur un escabeau, et un jeune homme lui offre un gâteau.

Sur un couvercle peint, du Musée de Berlin, des hommes et des chats sont représentés faisant la chasse aux souris; les chats, rencontrant des jattes, se précipitent pour y boire.

On voit même, mais dans un monument moins ancien (bas-relief du Musée du Capitole), un chat dressé à danser au son de la lyre.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1890[2].

Ce rapport sera imprimé et distribué selon l'usage.

M. Ravaisson continue la lecture de son mémoire sur la Vénus de Milo.

Il donne des détails sur la manière dont se pratiquaient dans les musées les restaurations, qui souvent ont défiguré des monu-

[1] Voir aux Communications, n° XXV (p. 322).

[2] Voir l'Appendice n° IV (p. 356-358).

ments précieux, et dont il a fait cesser l'usage au Louvre. Il expose comment, sans restaurer entièrement la Vénus de Milo, ce qu'on n'osa pas faire à cause des divergences d'opinions qui s'étaient produites sur le système dans lequel on devait le faire, on prépara cette statue, par quelques travaux en apparence peu considérables, pour un système préconçu de restitution; d'où résultèrent une modification de l'attitude et une dissimulation de certains détails qui eurent pour conséquence d'altérer l'aspect du monument et d'en retarder pour longtemps la véritable interprétation.

SÉANCE DU 18 JUILLET.

M. Siméon Luce communique une note intitulée : *Jeanne d'Arc, dixième Preuse* [1].

M. C. Babin, ingénieur des ponts et chaussées, communique à l'Académie un *Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik* (*Troie*).

Au mois de janvier 1890, sur la demande de M. Schliemann, l'Académie des inscriptions et belles-lettres désigna M. Babin pour assister à une conférence convoquée à Hissarlik pour visiter les fouilles et discuter certains points encore contestés.

On n'a pas oublié les travaux de M. Schliemann à Hissarlik, sur l'emplacement de la Troie de l'époque gréco-romaine. Les fouilles commencèrent en septembre 1871 et durèrent jusqu'en juin 1873, puis furent reprises en 1878-1879 et enfin en 1882-1883. Durant ces cinq années, M. Schliemann découvrit un grand nombre d'objets de la plus haute antiquité, trésors, armes, etc. Il distingua sept époques successives et identifia les constructions de la seconde avec celles de la Troie d'Homère. Depuis la publication des résultats des fouilles, M. Schliemann fut en butte à de nombreuses attaques, de la part des Allemands surtout; un d'eux, le capitaine Boetticher, prétendit qu'il n'y avait point eu là de ville ou de place fortifiée, mais seulement une «nécropole à

[1] Voir aux Communications, n° XXVI (p. 323-324).

incinération»; qu'on avait altéré à dessein le résultat des fouilles et que les plans des ruines étaient faux. M. Schliemann invita son adversaire à venir lui-même se rendre compte du manque de fondement de ses accusations; M. Boetticher vint à Hissarlik en décembre 1889 et là, en présence de témoins, dut modifier son opinion, au moins sur les points principaux. M. Schliemann ne se contenta pas de cette rétractation incomplète : il convoqua une conférence au mois de mars, et le procès-verbal de cette conférence condamne absolument la théorie de M. Boetticher.

Les débris accumulés sur la colline de Hissarlik, à 5 kilomètres environ de l'entrée de l'Hellespont, forment plusieurs couches de 16 mètres d'épaisseur totale. M. Schliemann, s'appuyant sur la nature des poteries trouvées, distingue sept époques successives. Au point de vue de la construction, on en compte quatre seulement.

De la première couche, on n'a mis encore à jour que quelques murs dont la destination est incertaine; les objets trouvés consistent en instruments de pierre, moulins à bras de trachyte, haches, scies en silex, etc., qui remontent à une haute antiquité.

Au-dessus de cette couche, on a trouvé de grands édifices dont les murs subsistent encore en partie. La muraille d'enceinte, bien conservée, a la forme polygonale et peut s'inscrire dans un carré de 100 mètres de côté. La substruction en pierre était surmontée d'un mur en briques crues. Deux portes donnaient accès à l'intérieur. A la suite d'un incendie, la place fut agrandie, on construisit de nouveaux murs d'enceinte, des tours de défense et deux autres portes.

Un nouvel incendie détruisit de fond en comble tous ces édifices; les briques crues furent calcinées et sont maintenant plus ou moins cuites; de nombreux débris sont vitrifiés, la pierre est souvent réduite en chaux. D'après M. Schliemann, on aurait là les restes de la Troie homérique, incendiée par les Grecs. C'est dans cette couche qu'il a découvert les trésors qui sont maintenant au Musée de Berlin. Quant aux édifices de cette époque, ils présentent la plus grande analogie avec ceux de Tirynthe et de Mycènes.

A la suite de cette destruction totale, la colline de Hissarlik ne fut plus occupée que par des villages; la couche de débris varie de 6 à 8 mètres. Dans cette partie, on a découvert un grand nombre de *pithoi* à demi-enterrés dans le sol des maisons et servant de réservoirs pour les graines : un de ces vases avait 1 m. 80 de hauteur et fut utilisé comme logement par deux ouvriers des fouilles.

Dans les trois premières couches, on a trouvé une quantité considérable de coquillages, souvent mêlés à des ossements d'animaux, chèvres, moutons, porcs, sangliers, cerfs, etc.; ce sont des restes de nourriture.

La quatrième époque correspond à la Troie gréco-romaine; les monnaies, les inscriptions trouvées ne permettent aucun doute à ce sujet; on a découvert des murs d'enceinte, des temples, des fragments d'architecture, des poteries grecques et romaines.

M. Babin examine ensuite si l'on est en présence d'une ville; en raison de la faible superficie occupée par les ruines, un hectare environ, il conclut qu'il s'agit plutôt d'une acropole ou d'une place fortifiée, analogue aux châteaux du moyen âge. La ville, au moins à l'époque gréco-romaine, s'étendait au sud et à l'est; on n'a pas encore trouvé trace d'une ville de la première ni de la deuxième époque.

Après avoir réfuté la théorie de M. Boetticher, citée plus haut, l'auteur indique de quelle façon sont conduites les fouilles. Un ingénieur allemand, M. Dörpfeld, directeur de l'Institut allemand à Athènes, est chargé de la partie technique; il déblaye actuellement les murs d'enceinte de la deuxième époque. Pour arriver aux couches inférieures, il faut nécessairement détruire les parties supérieures; cette destruction n'a lieu qu'après avoir fait un levé exact des constructions et pris de nombreuses photographies.

M. Babin termine en rendant hommage au dévouement et à la générosité de M. Schliemann, qui consacre sa personne et sa fortune à une œuvre si intéressante pour l'archéologie.

M. Georges Perrot confirme les conclusions présentées par M. Babin. Il insiste, après lui, sur la valeur et l'exactitude des constatations techniques dues à M. Dörpfeld.

M. Deloche présente des rapprochements entre certains procédés de construction décrits par M. Babin et ceux que César signale chez les Gaulois.

M. Ravaisson continue la lecture de son mémoire sur la Vénus de Milo.

Il expose avec détail les travaux dont cette statue fut l'objet dans l'atelier de restauration du Musée du Louvre, et montre qu'ils furent dirigés de manière à favoriser l'opinion préconçue, d'après laquelle la Vénus de Milo aurait été une figure isolée qui élevait en l'air de la main gauche un symbole de victoire. Il explique les diverses causes qui concoururent alors à accréditer cette espèce de restauration occulte et le système d'interprétation auquel elle conduisait; il expose enfin de quelle manière les fragments dont la Vénus est composée ont été remis par ses soins dans leur état primitif, de manière à permettre de travailler à une restitution plus acceptable.

SÉANCE DU 25 JUILLET.

M. Fierlinger, professeur au Collège royal d'Olmütz, adresse les photographies de la première et de la dernière page d'un livre qu'il possède, et qui porte la date d'impression de 1414. Ces documents sont renvoyés à l'examen de M. Delisle.

M. Ravaisson continue la lecture de son mémoire sur la Vénus de Milo.

SÉANCE DU 1er AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel communique une note de M. Delisle, qui avait été prié, à la dernière séance, d'examiner les photographies d'une prétendue impression de l'année 1414, envoyées par M. Fierlinger.

«Le volume dont M. Fierlinger possède un exemplaire, dit M. Delisle, est bien connu; il est conservé à la Bibliothèque nationale, sous la cote Td15 15, et le catalogue l'annonce comme

publié en 1514, en signalant 1414 comme une faute d'impression.

« On connaît sept autres volumes imprimés en 1514 à Venise par Georgius Arrivabenus; de ces sept volumes, trois ont été exécutés, comme celui dont parle M. Fierlinger, aux frais des héritiers d'Octavianus Scotus.

« D'ailleurs, la vue seule des photographies prouve que le livre dont il s'agit appartient aux premières années du XVI[e] siècle. »

Est adressé pour le concours des Antiquités de la France de l'année 1891 :

La cité de Bigorre, par MM. Norbert Rosapelly et Xavier de Cardaillac (Paris, 1890, in-8°).

M. Deloche achève la lecture de son mémoire sur le jour civil en Gaule.

Notre confrère signale un changement important survenu au XIII[e] siècle et qui n'avait pas encore été aperçu par les historiens. A cette époque, on compta les délais, non plus par nuits, mais par jours et nuits. A la vérité, dans le même temps, certaines provinces calculaient par jours, d'où il résulte que les deux modes étaient employés suivant les régions et suivant le pouvoir qui y dominait. Ces pratiques ne différaient d'ailleurs que dans la forme, et la numération par jours et nuits n'était, au fond, qu'une simple transition entre la computation par nuits, qui allait disparaître, et le calcul par jours, qui allait régner seul dans les siècles suivants. Depuis 1315 on n'en trouve pas d'autre dans les actes publics de l'ancienne monarchie et dans nos codes modernes. C'est donc à tort que des historiens du droit français ont professé que la numération par nuits avait persisté jusqu'en 1789.

En terminant, M. Deloche étudie les rapports des diverses phases du jour civil avec notre histoire nationale. Il fait remarquer qu'elles ont été toujours la conséquence de graves événements militaires et de révolutions politiques ou de transformations sociales. C'est, en effet, la domination romaine qui, au jour civil des Gaulois, compté entre deux couchers de soleil, a substitué celui de Rome, qui allait de minuit à minuit, et au calcul

par nuits a substitué le calcul par jours. C'est la conquête franque qui a restauré la computation par nuits. Mais, à mesure qu'on s'est éloigné de l'époque des invasions germaniques, l'élément indigène s'est redressé, a grandi et a finalement rétabli le mode romain de numération des délais par jours, qui a été depuis et pour toujours le régime légal et usuel de notre pays.

M. Edmond Le Blant communique une inscription latine chrétienne, trouvée à Andance (Ardèche) et contenant l'épitaphe d'un diacre nommé Æmilius[1].

M. Salomon Reinach communique une inscription récemment découverte à Magnésie-du-Méandre par M. D. Baltazzi.

Ce texte relate des faits curieux. Un coup de vent ayant, est-il dit, fendu un platane auprès de la ville, on trouva une image de Bacchus à l'intérieur de l'arbre. Les habitants de Magnésie, qui entretenaient des rapports suivis avec le sanctuaire de Delphes, envoyèrent une députation pour le consulter. La Pythie rendit un oracle, en quatorze hexamètres, que l'inscription nous a conservé; elle prescrivit aux Magnètes d'élever un temple à Bacchus et de s'adresser à Thèbes pour recruter les prêtresses du nouveau culte. Les ambassadeurs ramenèrent trois prêtresses thébaines, Cosco, Boubo et Thettalé, qui organisèrent à Magnésie trois thiases ou collèges dionysiaques. Après leur mort, elles furent l'objet d'honneurs publics et ensevelies dans trois localités que l'inscription désigne; l'une des prêtresses fut enterrée auprès du théâtre.

L'oracle du dieu de Delphes, encadré de deux récits en prose qui font connaître les motifs et les suites de la consultation, forme un ensemble très intéressant pour l'histoire religieuse et littéraire de la Grèce.

M. de Boislisle signale à l'Académie l'intérêt du sujet traité dans le discours prononcé par M. Paul Meyer à l'Assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 6 mai 1890. « Ce discours a été presque entièrement consacré à une étude sur « l'origine et les premiers développements de l'historiographie

[1] Voir aux Communications, n° XXVII (p. 324-329).

«française», c'est-à-dire à «l'ensemble des œuvres historiques «rédigées en français, par opposition aux œuvres du même genre «rédigées en latin».

«Sans entrer dans des détails que ne comportait pas une allocution de ce genre, M. Meyer a fait remarquer que la France est le premier pays d'Europe où les récits historiques aient été composés en langue vulgaire, c'est-à-dire à l'usage des laïques qui ne savaient pas le latin, et sous la forme de chansons de gestes. A ces chansons solennelles succéda l'emploi des vers octosyllabiques, à rimes appariées; puis vint la prose, appliquée aussi bien aux compilations d'histoire ancienne qu'à la narration de faits de l'histoire nationale plus récents ou contemporains, et aux récits originaux ou à l'adaptation des chroniques écrites en latin dans les monastères, par les historiographes officiels. «Dès «la fin du règne de saint Louis, dit M. Meyer, la prose fran«çaise a bataille gagnée. Elle est reconnue la forme la plus «appropriée à l'histoire. La mode des chroniques en vers fran«çais se passe, et, quant au latin, bien qu'employé jusqu'au «XVIe siècle par des historiens d'un mérite supérieur, il perd «chaque jour du terrain. L'historiographie française est fondée «et ira sans cesse se développant en de nouvelles directions.»

«Notre confrère a examiné ensuite quels motifs engagèrent nos vieux historiens à composer des écrits qui n'ont guère d'analogues dans les littératures voisines, motifs d'ordre moral ou d'ordre scientifique. Plus tard seulement, au XVIe siècle, commencèrent à paraître les mémoires personnels, écrits par les personnages qui avaient pris part aux événements, puis les chroniques de villes et les chroniques de famille ou *livres de raison.*»

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 8 AOÛT.

M. Heuzey, remplissant les fonctions de Président, annonce qu'à cause de la fête de l'Assomption, l'Académie tiendra sa prochaine séance le mercredi 13 août.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts adresse l'ampliation d'un décret autorisant l'Académie à accepter le legs universel qui lui a été fait par M. Eugène Piot, suivant son testament en date du 18 novembre 1889.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret.

Après cette lecture, l'Académie, par un vote unanime, accepte définitivement le legs qui lui est fait par M. Piot et donne à son Secrétaire perpétuel les pouvoirs nécessaires pour l'exécution du décret.

M. Ravaisson achève la lecture de son mémoire sur la Vénus de Milo.

De l'étude de la statue, des fragments qui en dépendent et de la configuration de la base, il résulte qu'elle était groupée avec un second personnage, sur l'épaule duquel posait sa main gauche et vers lequel s'élevait sa main droite. Ce personnage, d'après la comparaison de nombreux monuments antiques, était semblable à la statue du Musée du Louvre qu'on a longtemps prise pour un Achille, et qui est en réalité un Mars.

La composition représentait Vénus apaisant et peut-être désarmant le dieu de la guerre. Elle dut avoir pour premiers auteurs Alcamène et Phidias. On l'appelait la Vénus des Jardins, parce qu'elle était placée dans la région d'Athènes ainsi dénommée, comprenant le Céramique et l'Académie, où étaient ensevelis les morts illustres, et où l'on élevait, comme en leur présence, la jeunesse.

Le Mars Borghèse porte à la jambe droite l'anneau qu'on mettait aux captifs. Cette particularité doit faire reconnaître ici, divinisé en Mars, Thésée, le fondateur et patron d'Athènes, qui avait subi, pour délivrer des concitoyens, un esclavage volontaire.

Le groupe, conforme, dans sa composition, et aux idées d'apothéose que rappellent presque tous les monuments funéraires de l'antiquité, et à l'idée qu'elle se faisait de l'héroïsme, représentait donc, par l'union de Vénus identifiée, comme elle l'était souvent, avec Proserpine, et de Thésée, transformé en Mars, la divinisation finale, couronnement de la vie héroïque. Aussi en fit-on,

pendant des siècles, des imitations destinées à orner des sépultures.

M. Maspero communique un rapport de M. René de la Blanchère, délégué du Ministère français de l'instruction publique et directeur du service beylical des antiquités et des arts en Tunisie, sur les fouilles exécutées sous sa direction depuis le commencement de l'année 1890 [1].

M. Menant communique à l'Académie la traduction d'un passage des inscriptions hétéennes de Hamath, qui avait résisté jusqu'ici aux tentatives d'interprétation de ses devanciers [2].

Cette traduction est d'autant plus importante qu'elle complète le sens général de l'inscription, et qu'elle apporte la confirmation de la lecture du nom de la ville de Kar-Kemish (Kar-Kamis), que M. Menant avait présentée dans une séance précédente.

SÉANCE DU 13 AOÛT.

(Séance avancée au mercredi à cause de la fête de l'Assomption.)

M. Wallon, secrétaire perpétuel, par une lettre qu'il adresse au Président, informe l'Académie qu'il va prendre un congé de quelques semaines, durant lequel il sera suppléé par MM. Delisle et Deloche.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, informant l'Académie que MM. Maillet et Gauthier, sculpteurs, sont chargés de l'exécution des bustes de MM. Natalis de Wailly et Léon Renier. Il demande que l'Académie désigne ceux de ses membres qui devront examiner les modèles de ces bustes avant leur exécution en marbre.

MM. Delisle et Deloche sont délégués par l'Académie pour examiner, le premier, le modèle du buste de M. N. de Wailly, le second, celui de M. L. Renier.

M. Siméon Luce lit un mémoire intitulé : *Louis d'Estouteville, le bâtard d'Orléans et la défense du Mont-Saint-Michel.*

[1] Voir aux Communications, n° XXVIII (p. 330-336).

[2] Voir aux Communications, n° XXIX (p. 336-339).

Après avoir rappelé que la Normandie fut pendant trente-deux ans, au commencement du xve siècle, au pouvoir absolu des Anglais, M. Luce excepte de cette domination le Mont-Saint-Michel, qui, sous le commandement de Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, puis du Bâtard d'Orléans, et enfin de Louis d'Estouteville, seigneur d'Aubosc, sut tenir tête à l'ennemi. C'est en 1425 que Louis d'Estouteville succéda au Bâtard d'Orléans; ses habiles dispositions lui permirent de résister aux assiégeants jusqu'en 1428, où les premiers succès de Jeanne d'Arc lui vinrent en aide. Le siège du Mont-Saint-Michel fut levé et Louis d'Estouteville put reconquérir plusieurs places avoisinantes. Ses succès se continuèrent jusqu'à la bataille de Formigny, qui délivra définitivement la Normandie.

M. Luce exprime le vœu que le monument où repose le défenseur du Mont-Saint-Michel soit restauré dignement et que l'on y grave l'inscription suivante :

« Ici repose, aux côtés de Jeanne Paynel, sa digne compagne, Louis d'Estouteville, capitaine du Mont-Saint-Michel pendant trente-neuf ans, qui défendit cette forteresse contre les Anglais pendant vingt-cinq ans. Que tous les bons Français prient Dieu pour lui et pour elle ! »

L'Académie s'associe à ce vœu et le renvoie à la Commission des travaux littéraires.

M. Digard, dans une communication sur *La Papauté et l'étude du droit romain au XIIIe siècle*, examine l'authenticité de la bulle attribuée à Innocent IV, qui exclut les professeurs de droit civil des bénéfices ecclésiastiques et interdit l'enseignement du droit romain en France, en Angleterre et dans les autres pays de droit coutumier. Ce document n'est conforme, ni aux usages de la diplomatique pontificale, ni à l'esprit de la décrétale d'Honorius III *Super specula*. Il est en contradiction avec les tendances du Saint-Siège dans la deuxième partie du XIIIe siècle. Il a été fabriqué en Angleterre, à l'occasion d'une bulle d'Innocent IV relative aux bénéfices possédés par des clercs italiens, et ne présente que l'intérêt d'une supercherie littéraire.

SÉANCE DU 22 AOÛT.

Est adressé au concours des Antiquités de la France :

Ablon-sur-Seine, recherches historiques, par M. l'abbé Pierre Bonnin, curé d'Ablon (Paris, 1890, in-8°).

M. Luigi Manzoni annonce à l'Académie qu'il a l'intention de vendre les autographes de son oncle, le commandeur B. Borghesi, et les livres de son père, M. Giacomo Manzoni.

M. Deloche commence la seconde lecture de son mémoire sur les différentes manières de compter le jour en Gaule et en France.

M. Salomon Reinach montre que le passage du pseudo-Scymnus sur les Celtes dérive probablement du roman d'Hécatée sur les Hyperboréens; il explique aussi par l'influence de ce roman, que beaucoup d'écrivains postérieurs prirent au sérieux, la mention, dans Solin et dans Tacite, d'inscriptions grecques relatives à Ulysse en Calédonie (Grande-Bretagne) et sur les bords du Rhin. Les erreurs qu'il signale sont analogues, dit-il, à celles qui se produiraient aujourd'hui si des géographes sans critique voulaient appliquer aux nains découverts par Stanley dans le bassin du Congo ce que Swift, dans les voyages de Gulliver, raconte des Lilliputiens.

M. le docteur Prompt lit une notice sur le *Descors* de Dante.

« Le *Descors* de Dante est une pièce très intéressante, au point de vue de l'histoire des amours du poète. On a douté qu'elle soit de lui. Mais, depuis que nous avons découvert, dit M. Prompt, le rythme longtemps oublié et méconnu des chansons du poète, le doute ne peut guère subsister à ce sujet.

« Écrite en trois langues, cette petite composition a été singulièrement altérée par les copistes italiens. Nous avons réussi à restituer le texte provençal, qui était rempli de fautes prosodiques et de fautes de grammaire. Quant au texte latin, il ne présente pas de difficulté; il en est de même du texte italien, dont le style est très pur et très beau. On ne saurait en dire autant du latin, qui est barbare, ni du provençal, qui laisse un

peu à désirer pour ce qui regarde le goût et le choix des expressions.

« Le *Descors* est une plainte sur la cruauté d'une dame mystique, dont le poète recherche les faveurs. D'après les explications données dans le livre du Banquet, on voit que cette créature idéale est la Philosophie, et que ses prétendues rigueurs sont l'image des difficultés qu'il faut vaincre pour pénétrer les mystères de la métaphysique. »

M. Delisle lit une notice sur un psautier latin-français, écrit en Angleterre à la fin du XIIe siècle, qui vient d'être acquis par la Bibliothèque nationale.

Ce manuscrit offre des particularités paléographiques très intéressantes : le scribe a employé des *o* barrés, pour figurer la diphtongue *oe* ou *eo*, et a entrevu l'utilité de distinguer les *i* et les *u* voyelles des *j* et *v* consonnes.

SÉANCE DU 29 AOÛT.

M. Michel Bréal lit un mémoire sur les rapports de l'alphabet étrusque avec l'alphabet latin.

L'alphabet étrusque est l'ancien alphabet grec diminué d'un certain nombre de lettres qui n'étaient d'aucun usage aux Étrusques, étant donnée la phonétique particulière de leur langue. C'est cet alphabet qui a été adopté, selon M. Michel Bréal, par les Latins, ainsi que par les autres peuples de l'Italie (Osques, Ombriens). Plus tard, les Latins ont remédié d'une façon plus ou moins heureuse aux défauts et aux lacunes de cet *abc*. Ils ont été reprendre dans l'alphabet grec les lettres qui leur manquaient. Mais il est encore possible de montrer les points de suture; certaines inconséquences, qu'on ne s'était pas expliquées, tirent de là leur explication naturelle.

M. Boissier oppose quelques objections aux conclusions de M. Bréal. Il fait remarquer combien l'alphabet latin diffère de l'alphabet étrusque. Pour s'en tenir aux différences essentielles, les Latins ont quatre lettres de moins, deux de plus et une de forme différente. A la vérité M. Bréal fait observer que

les plus anciennes inscriptions romaines sont assez récentes et que nous ne savons pas comment on écrivait dans les premiers temps. M. Boissier répond que, si nous n'avons pas des premiers temps de la République des inscriptions entières, nous possédons des lettres isolées qu'on a trouvées inscrites sur les pierres des murs de Servius. De ces lettres on a pu former un alphabet complet, qui représente l'alphabet latin d'une époque très ancienne, et cet alphabet n'est pas celui des Étrusques. Il paraît difficile à M. Boissier que l'influence des grammairiens grecs soit parvenue à supprimer quatre lettres, surtout chez un peuple où l'écriture paraît avoir été de bonne heure en usage et très répandue. Comment admettre aussi que, si l'on avait possédé le signe étrusque pour exprimer le son de la lettre F, on l'eût remplacé par une lettre grecque qui n'était pas propre à rendre ce son? Il semble que ces hypothèses auraient besoin d'être confirmées par quelques découvertes épigraphiques, et qu'alors seulement on serait autorisé à renoncer au système de MM. Kirchhoff et Mommsen, qui veulent que l'alphabet des Latins leur vienne des Grecs de Cumes et de Naples et soit une dérivation de l'alphabet éolo-dorien.

M. Weil cite, comme exemple de disparition et de réapparition successives d'une même lettre, le ζ, qui fut éliminé du latin, puis y reparut.

M. Bréal, à propos de l'observation de M. Boissier, rappelle la substitution qui s'est opérée en France, à l'époque de la Renaissance, quand les caractères gothiques ont été abandonnés pour les caractères romains.

L'Académie désigne M. Heuzey pour faire une lecture à la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies.

M. Deloche achève la seconde lecture de son mémoire sur le jour civil et la computation des délais légaux en Gaule et en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie les photographies des principaux monuments de la collection d'antiquités récemment offerte au Musée du Louvre par M. le commandant Marchant.

Ces monuments, au nombre de 220, proviennent de Carthage pour la plupart; ils ont été rapportés en France par les soins de

M. Joseph Letaille et doivent prendre place dans la salle des antiquités africaines, actuellement en préparation. En attendant, ils sont exposés provisoirement sous l'escalier Daru.

Parmi les marbres il convient de signaler :

1° Une tête colossale de Jupiter-Sarapis, en marbre blanc, d'un grand effet; le dieu est coiffé d'un modius décoré d'épis et de branches d'arbres chargées de fruits. Cette tête présente une particularité intéressante : elle conserve sur la barbe et la chevelure des traces très apparentes de couleur rouge; les chairs du visage au contraire sont d'une blancheur immaculée. Cette opposition du blanc et du rouge devait produire un effet saisissant. Ce détail confirme un passage de saint Augustin relatif au minium dont, en Afrique, on barbouillait le visage des statues des dieux.

Cette tête provient d'une statue placée sans doute à l'intérieur du sanctuaire de Sarapis, dont plusieurs inscriptions votives de Carthage, conservées, les unes au musée d'Alger, les autres dans la collection même du commandant Marchant, permettent d'affirmer l'existence;

2° Tête colossale de l'empereur Hadrien, couronnée de lauriers; cette tête provient d'une statue;

3° Tête d'empereur, en marbre blanc, barbu et coiffé d'une couronne de chêne qui est ornée d'une grosse gemme au-dessus du front, à la partie centrale. C'est peut-être une tête de Commode; malheureusement les mutilations du nez et de la chevelure ne permettent pas de donner cette attribution avec certitude;

4° Tête de femme, en marbre blanc, absolument intacte, appartenant à la fin du IIe siècle; la coiffure le démontre absolument. L'état de conservation dans lequel elle se trouve en fait un document iconographique important. Ce pourrait être l'image de l'impératrice Crispine. Elle a été découverte à El-Djem, l'antique Thysdrus, localité qui n'a encore donné qu'un très petit nombre de monuments, eu égard à son importance à l'époque romaine;

5° Masque tragique, d'un effet très saisissant. La tête de l'acteur est visible sous le masque, de telle sorte que le jeu des yeux et le

IMPRIMERIE NATIONALE

mouvement des lèvres sont représentés. Cette tête provient de la statue d'un acteur tragique. Il existe de nombreuses statuettes en terre cuite, en bronze ou en ivoire, représentant des acteurs; mais, en marbre ou en pierre, et dans les dimensions de ce monument, de telles représentations sont rares;

6° Petite tête de satyre souriant, en marbre blanc, facilement traitée et d'un caractère réaliste;

7° Petite tête de Dioscure, coiffée du bonnet pointu;

8° Tête d'homme âgé et chauve, à physionomie sévère; peut-être le portrait d'un proconsul d'Afrique;

9° Statuette assise de Pluton-Sarapis avec le chien Cerbère à ses côtés.

La collection Marchant comprend, en outre, plusieurs fragments de bas-reliefs, ainsi que des inscriptions latines et grecques, provenant, les unes du sanctuaire de Sarapis, les autres du cimetière des esclaves de la maison impériale, découvert par le R. P. Delattre et dont la Bibliothèque nationale possède déjà un certain nombre de textes.

Parmi les poteries, on remarque des vases de formes variées et surtout une série de 127 lampes particulièrement curieuse à cause des sujets qui les décorent.

Sur les lampes païennes, ce sont les représentations mythologiques qui dominent, Jupiter et l'aigle, Léda et le cygne, Bacchus, Mercure, Mars, Diane sur un cerf au galop, la Victoire, l'Amour, les travaux d'Hercule, la tête de Méduse; puis des images qui se rapportent d'une façon plus directe aux cultes locaux ou aux cultes alexandrins en honneur à Carthage; telles sont la *Virgo cælestis*, la grande déesse de la ville, assise sur son lion, Sarapis et Isis, Isis debout entre Horus et Anubis, etc. On y voit encore des sujets relatifs au jeux du cirque ou de l'amphithéâtre, aurige dans un char au galop, gladiateurs combattant; puis des animaux divers, lion, sanglier, chien, autruche, cygne. La plupart de ces lampes paraissent provenir de la fabrique d'Alexandrie; l'une d'elles est en forme de grenouille, ce qui indique une origine égyptienne; quelques-unes, de forme allongée, proviennent certainement de la côte de Syrie.

Les lampes chrétiennes sont également curieuses. Elles portent plusieurs symboles connus, le chrisme constantinien, la croix, le palmier, le lion, la brebis, le dauphin, ou des scènes chrétiennes telles que Daniel dans la fosse aux lions, Jonas sous la treille, etc. Quelques briques de la même époque sont décorées d'animaux en relief.

Une photographie très réussie de l'inscription chrétienne de Tixter, également conservée au Musée du Louvre et récemment expliquée devant l'Académie par notre confrère M. l'abbé Duchesne, termine cet intéressant recueil.

Enfin, le don fait au Musée du Louvre par le commandant Marchant comprend également 34 stèles puniques provenant du sanctuaire de Tanit, à Carthage, et qui ajouteront un nouvel intérêt à la série déjà si importante de ces monuments réunie par le département des antiquités orientales.

COMMUNICATIONS.

N° XXV.

LISTE DE DIVERS MONUMENTS ANTIQUES OÙ PARAISSENT FIGURÉS DES CHATS DOMESTIQUES, PAR M. SAGLIO.

(SÉANCE DU 11 JUILLET 1890.)

1. Peinture d'un tombeau de Corneto (Tarquinii) représentant un repas. Un chat joue sous les tables, où l'on voit aussi un coq et une perdrix privée. (*Monumenti dell' Istit. di corrispond. archeol.*, I, pl. XXXII; *Museo etrusco Gregoriano*, éd. 1842, I, pl. XCV.)

2. Un chat dans la même situation. Peinture d'un tombeau près d'Orvieto. (Conestabile, *Pitture scoperte presso Orvieto*, Florence, 1865.)

3. Des chats saisissant des souris ou des lézards, sculptés et peints dans un tombeau de Cervetri (Cære). (Desvergers, *L'Etrurie*, atlas, pl. I et III.)

4-5. Chats familiers, l'un tenu en laisse, l'autre placé sur un escabeau, à l'intérieur d'une école de musique. Deux vases du Musée britannique. (*Annali dell' Istit. di corr. archeol.*, 1878, pl. O et P.)

6. Chats et souris. Les chats buvant dans des jattes. Peinture sur le couvercle d'une *pyxis* en argile du Musée de Berlin. (*Collection Sabouroff*, pl. LXV.)

7. Chat dressé à danser au son de la lyre. Bas-relief du Musée du Capitole. (Foggini, *Mus. Capitol.*, IV, pl. XLV.)

N° XXVI.

JEANNE D'ARC, DIXIÈME PREUSE,

PAR M. SIMÉON LUCE.

(SÉANCE DU 18 JUILLET 1890.)

J'ai eu l'honneur de faire l'année dernière à l'Académie une communication (*Du Guesclin, dixième Preux*) où j'ai appelé Jeanne d'Arc la dixième Preuse; mais ce n'était là, du moins dans ma pensée, qu'une façon de dire dont certains rapprochements entre le grand capitaine breton et la bergère de Domremy m'avaient donné l'idée. Depuis lors, le travail dont il s'agit a paru dans un volume intitulé *La France pendant la guerre de Cent ans,* et l'un des lecteurs de ce volume, un membre de la Société des anciens textes français, M. Émile Bouchet, d'Orléans, a bien voulu me transmettre le curieux renseignement qui suit.

Dans la grande salle de l'hôtel de ville de Hondschoote, village de la Flandre française, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dunkerque, rendu célèbre par la victoire de Houchard contre la Coalition en 1793, on remarque dix figures peintes à l'huile. Ces peintures, qui paraissent être de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, représentent les Neuf Preuses; mais il a convenu à l'artiste d'adjoindre à ces effigies des Neuf Preuses traditionnelles une dixième image qui n'est autre que celle de Jeanne d'Arc. La Pucelle apparaît revêtue d'une armure du temps de Henri IV, avec l'épée au côté, le bâton de commandement fleurdelisé et l'étendard dans les mains; elle porte une sorte de chapeau à plume blanche.

Les Neuf Preux et les Neuf Preuses ont été de tout temps

très populaires en Flandre; mais, comme le fait justement observer M. Bouchet, on a quelque raison d'être surpris de cette adjonction d'une dixième Preuse et surtout du choix fait ici de la libératrice d'Orléans pour la figurer. C'est sur le manteau de la cheminée de la grande salle de ce superbe château de Pierrefonds, bâti par son père Louis, que le duc Charles aurait dû installer à la place d'honneur, à côté des neuf statues que l'on sait, l'illustre guerrière sans laquelle la ville d'où il tirait son titre serait devenue anglaise; mais dans la Flandre maritime, au cœur de cette région tour à tour bourguignonne et espagnole, cela est absolument inattendu.

La petite trouvaille de M. Bouchet n'en mérite pas moins ou plutôt mérite d'autant plus d'être signalée comme pouvant servir de point de départ à de nouvelles recherches. Et quand même il ne faudrait voir dans le tableau, désormais précieux, de la mairie de Hondschoote, que la fantaisie individuelle d'un peintre obscur, nous n'en devrions pas moins à cet humble artiste l'une des représentations figurées les plus anciennes et les plus originales de Jeanne, singulier hommage rendu dès la fin du XVIe siècle par les ancêtres de nos Flamands de France à celle qui a trouvé de nos jours dans le pays wallon l'un de ses meilleurs historiens.

N° XXVII.

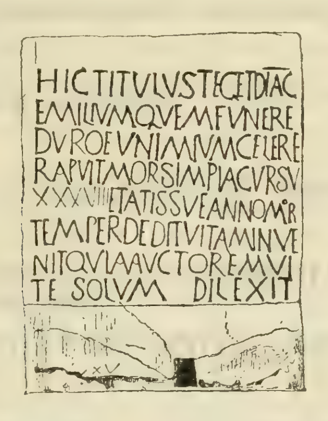
NOTE SUR L'ÉPITAPHE DU DIACRE ÆMILIUS,

PAR M. EDMOND LE BLANT.

(SÉANCE DU 1er AOÛT 1890.)

L'inscription suivante, qui me paraît appartenir au VIe siècle, a été trouvée à Andance, village du département de l'Ardèche, sur la colline du Châtelet. Elle recouvrait, avec une autre

dalle, et l'écriture tournée en dedans, une tombe construite de briques et de pierres :



En parlant de deux livres de poésies composées par le roi Chilpéric à l'imitation de Sédulius, Grégoire de Tours écrit que les vers de ces pièces ne tenaient pas sur leurs pieds, l'auteur, dans son ignorance, y mettant des longues pour des brèves et des brèves pour des longues[1]. Le distique informe par lequel débute l'épitaphe du diacre Æmilius nous représente ce que pouvaient être ces barbares essais. Il montre encore, et une fois de plus, comment certains rédacteurs d'inscriptions métriques s'aidaient, pour composer leurs petits poèmes, soit de légendes relevées par eux sur des marbres, soit des modèles dont les anthologies épigraphiques nous ont gardé plusieurs types. Inhabiles même à copier avec quelque intelligence, ces hommes défiguraient souvent les vers qu'ils se proposaient de reproduire pour faciliter leur besogne. C'est ainsi que des deux *quasiversus* par lesquels commence l'épitaphe d'Æmilius, le premier est devenu faux par l'insertion du mot *diaconum*.

[1] *Hist. Franc.*, VI, 46.

Pareille maladresse, je l'ai déjà dit ailleurs il y a quelques années, fut commise par les *epitaphistæ* qui s'emparèrent de l'un des vers de l'inscription écrite par saint Jérôme pour la tombe de Paula :

HOSPITIVM PAVLAE EST CAELESTIA REGNA TENEN-
[TIS[1].

Sous leurs plumes, l'hexamètre revêtit ces deux formes étranges :

HOSPITIVM BEATISSIMI HONORI ABBATIS CAELESTIA
[REGNA TENENTIS[2].

HOSPITIVM ROMVLI LEVITAE EST CAELESTIA REGNA
[TENENTIS[3].

De même sorte est ce *quasiversus* où l'on substitua aussi un autre nom à celui que portait le modèle :

HAEC TENET ORNA TVVM VENERANDVM CORPVS
[VINCENTI ABBI[4].

Dans l'important recueil publié par M. L. Delisle et intitulé *Les Rouleaux des morts*, nous trouvons à la fois l'hexamètre :

Regula quod dat habens vocitamen domnus et abbas

et une imitation conçue en cette forme :

Regula quod dat habens vocitamen domnus Basilius et abba[5].

Je viens de citer deux vers défigurés dont les types origi-

(1) *Epist.* LXXXVI, ad Eustochium.
(2) Hübner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, n° 49.
(3) Bolland., t. II de février, p. 333.
(4) Hübner, *ibid.*, n° 142.
(5) Pages 63 et 89.

naux nous sont connus. Il n'en est pas ainsi de tous, et c'est pour la plupart du temps par un simple redressement du texte corrompu que nous retrouvons, ou à peu près, ce qu'était celui que le copiste a cru suivre. Nous le voyons par quatre monuments de Briord où se lisent les mots :

ABSTVTA PASSIINS DVLCISSEMA APTA
ABSTVTVS ARGVS DVLCISSIMVS APTVS
ABSTVTI PASSIINS DVLCISSIMI APTI
ABSTVTVS PASSIINS DVLCISSEMVS APTVS[1].

La première des légendes qui portaient cette mention banale est en prose; les trois autres sont écrites en *quasiversus* ou composées de lambeaux métriques. Pour ces dernières, l'hexamètre que représente la série d'épithètes pèche contre toutes les règles de la prosodie; pour la troisième, l'adjectif PASSIINS s'accorde mal avec les pluriels qui l'accompagnent. Ces lourdes erreurs accusent l'imitation d'un modèle commun, que la combinaison des quatre textes permet de restituer ainsi :

Astutus, largus, patiens, dulcissimus, aptus.

Une de ces épitaphes, consacrée à deux époux, porte de plus les mots suivants :

QVI FVERVNT INSIGNIS MERITIS
VTILITAS EVRVM LAVDANDA NEMIS MIRANDA VO-
[LVNTAS
TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VI-
[TAM

formules qui, par le simple retour au singulier, nous mettent en présence de modèles écrits pour un seul défunt et qui portaient évidemment :

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nos 376, 377, 380, 373 A.

Qui fuit insignis meritis . . . . .
Utilitas laudanda nimis miranda voluntas.
Transiit ad veram remeans e corpore vitam.

L'hexamètre typique se retrouve également si l'on supprime le mot NOBIS dans cette ligne d'une inscription chrétienne publiée par Marini :

EV MISERANDA NOBIS DIES PARITER QVAM MVLTA [TVLISTI[1].

On m'excusera de m'être ainsi engagé dans ce qu'un des vieux éditeurs de Fortunat a nommé une *silvula enormium;* mais je n'ai pas cru inutile pour l'étude de nos inscriptions métriques de signaler les procédés naïfs de ces *epitaphistæ* vulgaires, dont l'un, satisfait de son œuvre, a jugé bon de se faire connaître en terminant une détestable épigraphe par ce *quasiversus :*

HOC ERGO AMATVS STVDVIT CONSCRIBERE CAR-[MEN[2].

L'un des vers incorrects que je viens de citer porte les mots :

TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VI-[TAM.

Cette pensée toute chrétienne se retrouve dans l'épitaphe d'Æmilius qui, en quittant ce monde, a, dit-on, perdu la mort et trouvé la véritable vie. Cette pieuse persuasion était autrefois dans l'esprit de tous. Les fidèles la proclamaient

(1) *I papiri diplomatici*, p. 341 B.

(2) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 377. Ce n'est pas seulement aux premiers siècles de l'Église que se montrent les imitations flagrantes dont je viens d'indiquer en passant quelques types. MM. Desrousseaux et Cagnat en ont à leur tour relevé récemment de semblables sur des marbres païens, grecs et latins. (*Mélanges* de l'École française de Rome, 1886, p. 588; *Revue de philologie*, 1889, p. 51 à 65.)

sous toutes les formes; leurs inscriptions funéraires, leurs livres, leurs discours en offraient un fréquent témoignage. Un mot la résumait : le jour où le chrétien quittait la terre était appelé *natalis,* car ce jour le faisait naître pour le ciel. Les persécuteurs s'étonnaient devant l'expression d'une telle idée dont ils ne pouvaient saisir le sens. Les mots : « Garde ta vie, sauve-toi de la mort », si souvent redits aux martyrs par les juges païens, leur rappelaient les paroles mêmes du Christ : « Celui qui conserve sa vie la perdra; celui qui la perd pour l'amour de moi la sauvera[1]. » « Je sauve ma vie, répondaient-ils aux adjurations des gouverneurs, et je me garde de la mort[2]. » « Je ne souhaite, répliquait l'un deux, je ne souhaite rien que mon salut », et le juge crut que le saint parlait de la vie en ce monde : « Cet homme, pensait-il, va sacrifier » et il s'en réjouissait avec son assesseur, quand le martyr se mit à prier à haute voix, suppliant le Seigneur de le garder de toute défaillance et des tentations d'ici-bas. « Comment, s'écria le païen surpris, tu viens de déclarer que tu voulais vivre et maintenant voici que tu veux mourir! » Le Chrétien répondit : « Je veux vivre, mais dans l'éternité et non point en ce monde périssable[3] ». « C'est là, disait un martyr africain, c'est là ce que les gentils comprennent le moins, alors même qu'ils s'accordent avec nous sur les choses divines[4]. »

Les mots AVCTOREM VITÆ, qui terminent notre inscription, expliquent, en la complétant, l'expression elliptique d'une épitaphe de Saint-Romain-en-Galle :

SVRRECTVRVS DIE CÆLO CVM VENERIT AVCTOR[5].

[1] Tertullian., *Scorpiace*, § xi; cf. *Matth.*, X, 39.

[2] *Passio S. Irenæi*, § 4; *Passio S. Philippi episcopi*, § 7 (*Acta sincera*, p. 402 et 414). — *Passio S. Platonis*, § 4 et 5 (Bolland., 22 jul.), etc.

[3] *Acta SS. Marciani et Nicandri*, § 2. (*Acta sincera*, p. 552.)

[4] *Passio SS. Montani et Lucii*, § 19. (*Acta sincera*, p. 236.)

[5] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 398.

N° XXVIII.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES FOUILLES EXÉCUTÉES EN L'ANNÉE 1890 PAR LA MISSION ARCHÉOLOGIQUE D'AFRIQUE (SERVICE DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS) DANS LA RÉGENCE DE TUNIS, COMMUNIQUÉ, AU NOM DE M. DE LA BLANCHÈRE, PAR M. MASPERO,

(SÉANCE DU 8 AOÛT 1890.)

La campagne de la Mission d'Afrique (service des Antiquités et des Arts) en 1890 est certainement la plus fructueuse qui ait encore été faite en Barbarie, et une des plus heureuses que l'archéologie française ait menées, dans ces derniers temps, en aucune partie du monde antique.

J'en ai annoncé le début et les premiers résultats à l'Académie des inscriptions et belles-lettres; le compte rendu définitif contiendra les plans, dessins et reproductions de toutes sortes destinés à accompagner l'historique des fouilles et la description des objets.

Sept chantiers importants ont été ouverts cette année sur divers points de la Régence, et les agents du service ont dû se multiplier, ainsi que les auxiliaires volontaires, que nous trouvons surtout parmi les officiers de la brigade d'occupation, pour suffire à tous ces travaux. Voici l'indication sommaire des antiquités découvertes.

Tabarka. — Ce chantier, qui fonctionne encore et qui n'est pas près de chômer, a été dirigé par MM. Toutain, Pradère et Woog, attachés à la Direction. Il a eu pour champ d'action le cimetière, ou plutôt les cimetières chrétiens de l'ancienne Thabraca. Indépendamment de quelques objets et ossements, on y a découvert et extrait à l'heure présente une

centaine d'inscriptions chrétiennes et païennes et plus de 60 dalles de tombes en mosaïque. Ces dernières, toujours intéressantes et souvent fort belles, constituent dès maintenant un ensemble unique, aussi curieux au point de vue de l'art du mosaïste que précieux pour l'étude des ve et vi^e siècles chrétiens. Les tombes, en effet, ne portent pas seulement des épitaphes; mais elles sont ornées de figures, masculines et féminines, dont quelques-unes paraissent appartenir à des dignitaires de la communauté, orants et orantes, d'ornements et attributs variés, d'animaux; et leur étude sera certainement d'un intérêt particulier. Tabarka avait du reste déjà fourni 7 mosaïques qui, bien qu'ayant en grande partie péri, ont pu donner une idée de cette série.

Non loin de Tabarka, à la ferme Clouet, ci-devant Godmet, a été fouillée une construction à trois absides, d'où nous avons extrait une mosaïque dont l'ensemble n'avait pas moins de 15 mètres environ en tous sens. Malheureusement la pièce du centre était presque entièrement ruinée et n'a pu fournir que quelques beaux fragments d'animaux. Les trois absides représentent les divers bâtiments d'une grande installation rurale, chacun d'eux avec sa forme caractéristique, ses habitants, animaux, oiseaux de luxe ou de basse-cour, et ses entours, vignes, vergers, bois, olivettes, rochers, pièces d'eau; dans un de ces tableaux est assise une fileuse, d'un travail très remarquable.

Bardo. — Le chantier du Bardo a été conduit par MM. Pradère et Woog, sous ma direction immédiate. J'attachais en effet un intérêt tout particulier à sauver du milieu des bâtiments croulants ou ruinés, qui ne couvrent pas moins de dix hectares, les objets de valeur qui peuvent donner une idée des industries d'art tunisiennes, aujourd'hui déchues ou oubliées. Au premier rang figurent les carreaux de faïence

exécutés à Tunis ou dans la Régence du XVIIe au XIXe siècle. J'ai fait extraire tous ceux de ces carreaux qui présentent quelque intérêt, et particulièrement ceux qui forment des panneaux décoratifs. Ces matériaux ont servi à décorer dans le Musée les murs des anciens appartements des femmes, pièces déjà ornées de coupoles en plâtre découpé qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Ce travail, aujourd'hui terminé, fait de ces appartements un local d'une grande beauté, où seront installés avec discrétion quelques morceaux choisis de sculpture et une belle mosaïque antique comme pavement.

Bulla Regia. — La fouille de Bulla Regia, confiée, comme l'année dernière, à M. le docteur Carton, médecin du poste de Souk-el-Arba, a été la continuation des travaux entrepris. Toutefois on ne les a plus limités à la nécropole romaine, qui a continué de fournir son contingent de lampes, de poteries et de mobilier funéraire. On a attaqué la nécropole punique, dont la plupart des tombes étaient malheureusement violées, et l'on a expédié au Bardo le bloc de rocher qui la dominait, et sur lequel est grossièrement sculptée une tête divine. La nécropole berbère, en dolmens, a été également fouillée et a donné des poteries grossières très curieuses. Plusieurs sondages ont été faits dans les ruines mêmes de la ville, et ont fait reconnaître son sol à une profondeur énorme, une dizaine de mètres, sous les débris et sous la terre. Les dépouilles de la nécropole romaine sont de tous les âges et fort intéressants; tous les modes de sépulture, depuis l'incinération jusqu'à l'inhumation dans des sarcophages de plomb, y ont été rencontrés.

Birchana. — Dans ce domaine, situé à Moghrane, près Zaghouan, avait été découverte, il y a longtemps, une mosaïque que l'on abandonnait barbarement aux dévastations des pas-

sants. Heureusement elle n'était que partiellement déblayée; M. Bailleau, régisseur général des propriétés de M. Humbert, a bien voulu l'offrir au Musée, au nom de ce dernier. Dégagée et extraite par M. Pradère, elle sera replacée, en pavement, sous la coupole de l'ancien appartement des femmes. Le tableau qu'elle représente se compose d'un hexagone divisé géométriquement en un assez grand nombre de compartiments formant zones autour d'une tête de Saturne. La première zone renferme les divinités des six autres planètes, qui font avec le compartiment central une représentation de la semaine. Autour courent six animaux. Une dernière zone contient les signes du zodiaque. Les tableaux de cette nature ne sont pas rares; mais celui-ci est particulièrement remarquable par la parfaite exécution de la mosaïque, supérieure à la plupart de celles qu'il nous a été donné de voir en Afrique. En dehors du zodiaque se trouvent deux médaillons demi-circulaires, plus beaux encore comme dessin et comme mosaïque, et qui représentent, l'un la tête de l'Océan, l'autre un paon.

Sousse. — M. Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes, envoyé en mission par le Ministère, a été chargé par moi de reprendre l'exploration de la nécropole romaine d'Hadrumète, commencée, dans les années précédentes, par MM. de Lacomble et Hannezo, du 4e tirailleurs. M. Doublet a déblayé un nombre considérable d'hypogées, renfermant en général chacun plusieurs tombeaux, et contenus dans neuf enceintes différentes. L'ensemble paraît appartenir au IIe et surtout au IIIe siècle de notre ère. Les plus importants objets qu'il ait recueillis sont une suite de statuettes en terre cuite représentant des personnages et des groupes, Vénus, Bès, des bustes divers, des biges et des quadriges, des cavaliers, une scène d'amour, un chameau. Ces statuettes sont au nombre de 60 ou 65, dont 40 absolument intactes; plusieurs montrent en-

core de très vives traces des couleurs dont elles étaient peintes; quelques-unes sont vraiment jolies; toutes sont intéressantes. Ajoutez des lampes et des poteries, des tuiles marquées; une *tabella devotionis* en grec, la plus grande que l'on possède encore, car elle mesure 0 m. 255 sur 0 m. 245 et se compose de 47 lignes; un petit triptyque de plomb portant une représentation de Vénus et l'Amour, et muni d'une bélière pour être porté au cou, objet unique, paraît-il; une mosaïque très fine représentant un bateau arrivé au port et que déchargent des génies.

Renvoyés par moi à Sousse pour l'enlèvement de cette mosaïque, MM. Doublet et Pradère viennent d'y en découvrir une autre, qui est un morceau capital. Elle représente l'Océan sur un lit de banquet au milieu de son royaume. Reconnaissable à sa coiffure de pattes de homard et à sa barbe d'algues vertes, le Dieu est ivre; il se renverse en faisant claquer ses doigts; autour de lui s'étend la mer où nagent de beaux poissons. Cette œuvre est en cours d'enlèvement.

Gafsa. — M. Pradère avait reçu l'ordre d'enlever et d'apporter au Bardo une grande mosaïque, malheureusement très mutilée, qui représentait le cirque au moment d'une course, avec les gradins garnis de spectateurs. Cette pièce, dont une reproduction en couleurs, due à M. le docteur Veillon, médecin militaire, a figuré à l'Exposition universelle, a été habilement et heureusement extraite, et sera remontée incessamment dans la grande salle du musée.

Mahedia. — M. Hannezo, lieutenant au 4e tirailleurs, a repris l'exploration de la nécropole néo-punique qui avoisine cette ville. Il y a examiné plus de mille tombes; malheureusement pas une sur cent n'était intacte. Il y a néanmoins trouvé un assez grand nombre d'objets, dont un lot considé-

rable a été offert par lui au Musée. Sa découverte la plus intéressante est probablement celle d'une inscription en caractères coufiques fort anciens, gravée sur la paroi du puits conduisant à un de ces caveaux, au-dessus de l'entrée de celui-ci. Elle montre que ces sculptures ont servi de nouveau au temps de la conquête musulmane; et jusqu'ici elle paraît être le plus ancien monument épigraphique arabe existant en pays barbaresque. J'en ferai faire, dès qu'il sera possible, un moulage pour le Musée.

Telles sont les principales fouilles exécutées depuis le commencement de l'année par le service des Antiquités et des Arts et les missions du Ministère en Tunisie. Je ne parle pas ici des autres acquisitions du Musée, dues aux recherches de M. Carton au Belvédère, aux envois faits de Maktar par M. le contrôleur civil Bordier, de Souk-el-Arba par M. le contrôleur civil Chenel, etc. Je voulais seulement donner une idée rapide de ce qui a été fait en cinq ou six mois de fouilles méthodiques sur quelques points choisis.

Je tiens à terminer ce compte rendu par un mot de félicitations pour mon personnel, où presque tout le monde s'est montré à la hauteur d'une tâche souvent pénible, et cela au prix d'efforts sérieux et désintéressés. J'y dois joindre des remerciements pour les personnes étrangères au service qui ont bien voulu lui servir d'auxiliaires, ou contribuer à l'enrichissement du Musée par des dons ou des renseignements. C'est grâce à ces secours divers, et principalement à une généreuse subvention de la ville de Paris, que nous avons pu créer, en si peu de temps, des collections aussi considérables. Lorsqu'elles seront définitivement placées, classées et cataloguées, le Musée du Bardo ne devra craindre la comparaison avec aucun autre. Il a même atteint, dès cette année, un but que je n'osais espérer que pour l'avenir : c'est d'être non seulement la plus

IMPRIMERIE NATIONALE.

grande collection de mosaïques romaines qui existe en France, mais de pouvoir lutter avec celles des pays les plus favorisés de l'étranger. Je ne voudrais pas être téméraire, mais je ne puis cacher mon espérance de faire un jour un dernier pas qui nous rapproche du premier rang.

Malheureusement l'argent me manque, et je suis obligé d'avouer que ne sais où je trouverai celui qui est indispensable pour monter et exposer tous ces trésors. La mosaïque, remontée, fixée, mise en place, revient cher le mètre carré, et encore en faisant tout nous-mêmes, de nos mains. Et toutes nos ressources ont été employées à nos fouilles, afin de ne pas laisser en campagne des œuvres qui, une fois découvertes, eussent infailliblement péri. Les particuliers trouvent des fonds pour des travaux tout personnels, pour la création de collections qui leur demeurent. Ne pourrons-nous donc rien avoir, nous qui travaillons pour le pays?

N° XXIX.

SUR UN PASSAGE DES INSCRIPTIONS DE HAMATH, PAR M. J. MENANT.

(SÉANCE DU 8 AOÛT 1890.)

J'ai expliqué dans une de nos précédentes séances[1] comment j'étais arrivé à la lecture du nom de Kar-Kemish, dans les inscriptions de Jérablus. La détermination de la valeur d'un signe qui entre dans l'expression du nom de cette ville m'a permis de réaliser un nouveau progrès, je le suppose du moins, et de comprendre le sens d'un passage des inscriptions de Hamath qui était resté complètement inexpliqué jusqu'ici[2]. Lorsque j'ai étudié ces inscriptions pour la première fois, je me suis trouvé d'accord avec M. Sayce sur un grand nombre de points;

[1] 20 juin 1890.
[2] Voir Sayce, dans Wright, *The Empire of the Hittites*, 2e éd., p. 197.

mais le sens général qui se dégageait de sa lecture était loin de me satisfaire. J'étais arrivé, comme lui, à comprendre qu'un roi, Tumès, proclamait son nom, ses titres, sa généalogie, et faisait connaître le nom de la ville et du pays dont il se disait roi. Arrivé à ce point, le reste était obscur, et je me demandais, pour tâcher d'y répondre, pourquoi, dans quel but, le roi Tumès avait fait graver ces inscriptions. Afin de bien comprendre la réponse que j'ai apportée à cette question, il n'est pas sans intérêt de rappeler la nature des monuments sur lesquels les inscriptions sont gravées. Elles sont écrites sur d'énormes pierres qu'on a trouvées à Hamath encastrées dans les murs d'une construction moderne. On a employé cinquante hommes et quatre bœufs pour transporter l'une d'elles au Seraï. C'est assez faire comprendre que ces pierres proviennent d'une construction antique fort importante, qui s'élevait dans la localité même où elles ont été trouvées. D'après leur forme et leur disposition, elles occupaient vraisemblablement une position analogue à celle qu'elles avaient dans la construction primitive : elles devaient figurer dans le soubassement d'un édifice, de manière que le peuple qui comprenait cette écriture et cette langue pût les lire facilement. Trois de ces inscriptions présentent le même texte, avec quelques variantes qui ne peuvent avoir d'influence sur le sens général. Le passage obscur qui nous intéresse est identique dans chaque inscription, et termine l'une d'elles. Les quelques signes qui suivent dans les deux autres restent ainsi en dehors du sens général. J'ai compris, par les observations qui précèdent, que ces inscriptions devaient être rédigées suivant une formule fréquente dans l'antique Orient, et qui a servi de point de départ aux découvertes de Grotefend; elle lui a permis de lire les courtes inscriptions rédigées par Darius et Xerxès sur les édifices de Persépolis. C'est la même formule qui avait été adoptée par les rois d'Assyrie à Ninive

et à Kalakh, de même que par les rois susiens à Suse, et par ceux d'Arménie à Van. Je me suis alors demandé si les rois d'Hamath n'avaient pas suivi la même tradition.

J'ai longtemps cherché la réponse à cette question, lorsque la lecture du nom de Kar-Kemish, que j'avais déchiffré dans les inscriptions de Jérablus, m'a mis sur la voie de la solution.

Le nom de Kar-Kemish est écrit en hétéen par deux monogrammes . Il répond à la transcription assyrienne *Kar-Kamish,* qui nous donne la signification de chacun d'eux, et, pour l'ensemble, la traduction du nom de cette ville, qui veut dire : « Forteresse du dieu Kamosh », le premier caractère ayant la signification de « château, forteresse, construction, *munimentum* ». Or cet idéogramme est précisément celui qui commence le groupe obscur dont je cherchais la signification. Ce groupe, se présentant dans une ligne paire de l'inscription H. III, doit se lire de gauche à droite et peut se transcrire ainsi :



Pour se convaincre que le premier caractère est bien le même que celui qui se trouve à Jérablus dans le nom de Kar-Kemish, il suffit de comparer les différentes formes de ce signe, dont nous ignorons le type primitif, et d'en suivre les altérations dans les inscriptions de Hamath et de Jérablus. Nous avons d'abord, dans H. III, la forme ramassée , qui devient dans H. IV, et dans H. I; puis, à Jérablus, dans J. I, col. D, l. 4, dans J. II, l. 6 et 7, et, enfin, dans J. III, l. 3, précisément celle qui se trouve dans le nom de Kar-Kemish. Ce signe répond donc à la valeur assyrienne de *Kar,* sans que l'articulation phonétique hétéenne nous en soit connue; mais,

ainsi que nous l'avons dit, il a la signification idéographique de « château, forteresse, palais ».

La présence de cet idéogramme m'a rappelé les formules traditionnelles des rois de Perse et d'Assyrie et m'a paru devoir entraîner celle des signes suivants, dont toutes les articulations sont dégagées, sans qu'il soit possible cependant d'en prononcer l'ensemble. Ces signes représentent certainement le verbe dont Tumès est le sujet, et dont le terme « forteresse ou château » est le régime, et ce verbe ne peut avoir que la signification, hypothétique, sans doute, mais au moins très probable, de « construire, bâtir, édifier ». Je lirai donc l'ensemble de cette inscription : « Moi, le puissant Tumès. . . *er-se-es* (un titre), fils de X. . ., fils d'Y. . ., du pays de Hamath, *kue* (un titre) du pays de Hamath et du pays de la famille *Sis-Kus* (chaque inscription présente ici un nom différent), roi du pays de Khattu, *j'ai construit ce château.* »

APPENDICE N° III.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE,
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1890,
PAR M. SIMÉON LUCE,
LU DANS LA SÉANCE DU VENDREDI 11 JUILLET 1890.

Messieurs,

Le concours des antiquités nationales a continué de se maintenir en 1890 au niveau vraiment élevé que nous l'avons vu atteindre depuis un certain nombre d'années. Vos suffrages ont été sollicités par trente-trois érudits qui nous ont adressé quarante ouvrages ou mémoires. Le nombre, l'importance, la variété de ces ouvrages rendent la tâche de votre Commission de plus en plus difficile, et ce n'est pas sans regret que nous avons accordé de simples mentions à des travaux qui, pris en eux-mêmes, nous semblent tout à fait dignes d'une plus haute récompense. La rigueur de la méthode, la difficulté du sujet et la nouveauté des résultats ont surtout déterminé notre choix.

Première médaille. — C'est vous dire que nous ne pouvions éprouver aucun embarras en ce qui concerne la première médaille, que nous avons décernée, à l'unanimité, à l'auteur de la *Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye.* Si graves, en effet, et si complexes étaient les difficultés de la tâche entreprise par M. Salomon Reinach qu'il ne fallait rien de moins que la méthode la plus rigoureuse, nous dirions presque la critique la plus implacable, pour en triompher. Sans doute, les questions, aussi intéressantes qu'elles sont

obscures, qui se rattachent aux premières traces de la vie animale, aux rudiments de la civilisation humaine sur le sol de l'Europe occidentale et plus particulièrement de la Gaule, ont été depuis trente ou quarante ans l'objet des recherches les plus fécondes. Ces études, on les a appelées assez malencontreusement préhistoriques, et elles forment maintenant une branche très florissante de notre archéologie nationale. Sans doute encore, cette science qui venait de naître a reçu de fort bonne heure l'hospitalité dans un palais où l'un de nos savants confrères a su réunir et classer avec méthode une incomparable collection de matériaux de choix provenant des fouilles accomplies de divers côtés ou de moulages de ces matériaux. Mais M. Alexandre Bertrand, puisqu'il le faut nommer, a pris une trop large part au mouvement préhistorique pour que sa modestie n'ait pas reculé devant la tâche d'en écrire l'histoire, et il a laissé volontiers à un collaborateur plus jeune le soin de raconter des campagnes d'où il est sorti vainqueur.

M. Reinach s'est acquitté excellemment de cette tâche. Sous les apparences modestes d'un catalogue, il nous a mis en possession d'un guide sûr, d'un exposé succinct, mais achevé des opinions qui se sont produites à l'occasion de chacun des objets décrits, en accompagnant cet exposé d'indications bibliographiques si complètes et si précises qu'il suffit de l'avoir lu pour ne rien ignorer de ce qui a été écrit dans les divers pays de l'Europe au sujet de ces objets. Voulez-vous, par exemple, visiter la salle I du musée de Saint-Germain, dite *Salle des alluvions et des cavernes,* si savamment, si artistement aménagée pour manifester aux yeux, pour rendre en quelque sorte tangible la coexistence sur le sol que nous foulons aujourd'hui, à une époque aussi reculée que difficile à préciser, de l'homme et de plusieurs grands animaux qui ont disparu depuis lors de la surface du globe?

L'auteur du *Catalogue raisonné* vous prend pour ainsi dire par la main et vous conduit dans cette salle. Il vous donne, d'abord, une idée générale des objets renfermés dans chaque vitrine; puis il signale avec quelque développement les plus importants d'entre eux, en ayant soin de résumer les travaux dont ils ont été l'objet et les discussions qu'ils ont provoquées. Si vous voulez bien vous rappeler que Saint-Germain possède, outre un très grand nombre d'originaux, des reproductions des objets précieux conservés dans les divers musées de l'Europe, vous comprendrez sans peine l'étendue des recherches auxquelles M. Reinach a dû se livrer. Et ces recherches, présentées avec une clarté, une simplicité, une sobre élégance où se reconnaissent les fortes études littéraires de l'auteur, seront d'autant plus profitables à la science que les études préhistoriques, quoiqu'elles aient donné lieu déjà à la réunion de plusieurs congrès, n'ont pas encore réussi pleinement à revêtir ce caractère international qui appartient en propre aux diverses branches de l'archéologie classique. Aussi, dans chacune des contrées de l'Europe, on connaît mal, quand on n'ignore pas tout à fait, les travaux qui ont paru sur ces problèmes ardus dans les pays voisins. On s'avance comme à tâtons dans la galerie souterraine que l'on a creusée sans rien savoir la plupart du temps des investigations de même nature qui ont pu être tentées ailleurs. Désormais, on n'aurait plus la moindre excuse, en France du moins, si l'on continuait de travailler dans ces conditions défavorables, après l'exposé lumineux, impartial, à peu près définitif, de l'état actuel de nos connaissances en matière d'archéologie préhistorique dont nous sommes redevables à M. Salomon Reinach.

Deuxième médaille. — Comme la *Description raisonnée* de M. Reinach, les *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne,* de M. René Blanchard, qui ont obtenu la seconde mé-

daille, prouvent qu'une discipline scientifique quelconque permet à celui qui s'y est façonné d'aborder avec succès des travaux de tout ordre, même ceux qui exigent d'ordinaire une préparation spéciale plus ou moins longue. Assurément la chimie et la diplomatique sont deux sciences fort dissemblables; elles n'ont de commun que les habitudes d'observation et de précision qu'elles exigent de leurs adeptes. Pharmacien à Nantes, M. Blanchard est chimiste de profession. Affilié à la Société des bibliophiles bretons, qu'a fondée et que dirige avec une si haute compétence notre savant confrère M. Arthur de la Borderie, il s'est fait diplomatiste par amour de l'histoire bretonne, et il a entrepris de nous donner un recueil des actes du duc Jean V, dit le Bon, fils et successeur de Jean IV de Montfort, qui régna sur la Bretagne de 1399 à 1442. La préparation de ce recueil a nécessité des recherches assidues, opiniâtres dans les archives et les bibliothèques de la péninsule armoricaine et de Paris. L'introduction, où l'auteur a posé les fondements du monument qu'il se propose d'élever, comprend trois parties consacrées, la première aux sources, la seconde aux caractères des actes émanés de la chancellerie de Jean V, la troisième à l'organisation de cette chancellerie.

La seconde partie, de beaucoup la plus importante et la plus originale, a droit à des éloges particuliers. C'est un des travaux de diplomatique les plus approfondis qui aient paru dans ces dernières années. M. Blanchard a réussi à déterminer par des analyses délicates les diverses catégories d'actes de la chancellerie de Jean V et a clairement exposé les particularités qui les distinguent. Il a noté et expliqué beaucoup de détails auxquels on n'avait pas encore fait attention et dont il devra être tenu compte dorénavant dans tout traité complet de diplomatique générale. Ce qu'il a dit, par exemple, des signatures et des paraphes du duc de Bretagne est extrêmement curieux et le paraîtrait encore davantage si des fac-similés

joints à l'ouvrage venaient justifier et mettre dans tout leur jour les observations. Il n'y a pas lieu d'exprimer le même regret pour les sceaux : les trois planches qui terminent le premier volume forment le plus utile complément du chapitre où sont décrits, expliqués et classés les nombreux sceaux, contre-sceaux et signets du duc Jean V. Tel est dans ses grandes lignes ce travail qui, par la sévérité de la méthode, l'observation patiente et ingénieuse des particularités caractéristiques, la nouveauté et l'originalité de quelques-uns des résultats, rappelle ce qu'a fait naguère, avec le succès que l'on sait, notre éminent confrère M. d'Arbois de Jubainville, pour la diplomatique des comtes de Champagne. En accordant la seconde médaille aux deux premiers volumes des *Lettres et mandements de Jean V,* votre Commission a voulu encourager des études qui, si arides qu'elles puissent être, n'en constituent pas moins la base la plus inébranlable de l'histoire, et proposer cette publication comme un modèle, l'heureux et modeste auteur comme un exemple à l'émulation de nos jeunes archivistes.

Troisième médaille. — Le moins ardent, le moins zélé de ces jeunes archivistes n'est pas M. Berthelé, conservateur du dépôt départemental des Deux-Sèvres, que votre Commission a jugé digne de la troisième médaille. Seulement, comme il ne reste plus guère à Niort de chartes anciennes, l'archiviste des Deux-Sèvres, un peu par nécessité, beaucoup par goût personnel, a employé tous les loisirs dont il pouvait disposer à l'exploration archéologique de la région poitevine. L'ouvrage qui est le fruit de ce labeur de plusieurs années, intitulé *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou,* se recommande par des qualités du meilleur aloi. Cet ouvrage, et c'est là un défaut grave au point de vue de la composition, comprend deux parties très distinctes : la première, relative à

l'archéologie monumentale proprement dite; la seconde, à des recherches sur les reliquaires, les vases sacrés et les cloches les plus anciennes du Poitou ou à l'archéologie liturgique et campanaire. La première partie, qui est la plus importante et que votre Commission a voulu surtout récompenser, abonde en idées neuves, en aperçus ingénieux; et des sept chapitres qui la composent, il n'en est pas un qui ne doive attirer l'attention des antiquaires. M. Berthelé a étudié notamment, comme personne ne l'avait fait avant lui, les piliers carrés en grand appareil de la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, dont il a osé le premier placer la construction vers la fin du VIIe siècle, et les meilleurs juges ont déclaré se rallier à cette conclusion. Il n'a pas été moins heureux dans ses investigations relatives au chevet de l'église de Gourgé, qu'il fait remonter à la fin de l'époque carolingienne, en s'appuyant à la fois, selon sa méthode ordinaire, sur un relevé minutieux de tous les détails de la maçonnerie et sur le témoignage des textes. Cette appréciation, qui avait trouvé d'abord des contradicteurs, paraît aujourd'hui généralement acceptée. Plus importants encore sont les chapitres où l'auteur des *Recherches* s'est efforcé de mettre en lumière les influences des écoles de l'Auvergne, du Limousin et de la Champagne sur l'architecture poitevine. Pour composer ces chapitres, il n'eût pas suffi de bien connaître la plupart des édifices religieux ou civils de l'ouest de la France : à ce fonds de notions acquises moins par des études purement théoriques que par la vue, l'examen direct des monuments, il fallait savoir joindre des qualités d'analyse pénétrante et de prudente généralisation que le travail seul ne saurait donner. Aussi M. Berthelé contribuera puissamment à faire avancer la science, non seulement par les solutions justes qu'il a très souvent trouvées, mais encore par les nombreux problèmes qu'il a soulevés et dont il a presque toujours posé exactement les termes. Le septième

chapitre, où l'on établit les caractères de l'architecture de l'ouest de la France, dite *architecture* ou *style Plantagenet,* depuis le second quart du XIIe jusque vers le milieu du XIIIe siècle, est excellent de tout point. C'est le premier essai vraiment rationnel d'une classification chronologique des voûtes angevines. La filiation des nombreuses variétés de ces voûtes y est marquée d'une façon très sûre; et si l'auteur avait pu joindre des dessins à son livre, les moins compétents seraient eux-mêmes frappés de la justesse de sa théorie. Sans avoir la même valeur que cette première partie, les quatre derniers chapitres de la seconde, relatifs aux fondeurs des cloches poitevines, presque tous originaires du Bassigny champenois ou lorrain, contiennent aussi une foule de détails curieux et nouveaux.

Première mention honorable. — M. Émile Chenon, ancien élève de l'École polytechnique, professeur à la Faculté de droit de Rennes, qui a obtenu la première mention honorable, avait adressé au concours deux ouvrages, l'un d'histoire locale, l'autre d'histoire juridique.

L'*Histoire de Sainte-Sévère-en-Berry* retrace les annales obscures d'un village d'un millier d'habitants, autrefois baronnie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Indre; mais c'est un travail très creusé et fait de main d'ouvrier. L'auteur a tiré le meilleur parti des archives de l'ancienne baronnie de Sainte-Sévère, qui lui ont été communiquées par M. le marquis de Villaines, et son livre, si restreint qu'en soit le sujet, peut fournir des données précieuses à divers points de vue. Deux chapitres sur les droits féodaux et les dîmes inféodées qui avaient cours dans le ressort de cette baronnie, tout en donnant lieu à certaines réserves, doivent être signalés à l'attention des juristes et des feudistes, tandis qu'un chapitre intermédiaire, où l'on trouve une liste complète des fiefs

ainsi que des censives relevant de Sainte-Sévère, apporte un ample contingent à la géographie féodale du Berry. Les amateurs de traditions populaires liront avec plaisir et profit les pages concernant le grand pèlerinage qui, chaque année, au mois de juin, le jour de la fête de la sainte, continue d'attirer, au sanctuaire de la bourgade dont le savant professeur s'est fait l'historien, plusieurs milliers de fidèles des paroisses voisines.

Si le second ouvrage de M. Chenon, l'*Histoire des alleux,* est plus important et d'un intérêt plus général que le premier, on y rencontre du reste des qualités de même ordre, une érudition aussi sûre qu'étendue, un jugement ferme et un labeur infatigable. Dans la première partie, qui se rapporte à l'époque romaine, l'auteur nous prouve qu'il est parfaitement au courant de l'état de la science, mais son travail ne prend un véritable caractère d'originalité que dans la seconde partie, où nous voyons ce que deviennent les alleux pendant la période féodale. Cette originalité n'est nulle part plus frappante que dans la troisième partie, qui correspond à ce que l'on peut appeler l'époque coutumière officielle; M. Chenon y a joint comme un appendice utile, sinon indispensable, une carte de la France allodiale. Enfin la quatrième partie nous présente un résumé exact et intéressant des discussions relatives aux alleux dans leurs rapports avec les ordonnances royales.

Deuxième mention honorable. — Le travail de M. Ulysse Robert sur les *Signes d'infamie au moyen âge* prend rang immédiatement après les deux ouvrages de M. Chenon. Ce travail comprend quatre parties. La première et la plus développée de ces quatre parties est une dissertation sur le signe des juifs, principalement sur la roue ou rouelle qui fut la marque d'infamie imposée aux Israélites en France, en Espagne et en Italie. L'auteur dit aussi quelques mots des deux bandes

d'étoffe prescrites en Angleterre à la fin du XIIIe siècle et du chapeau pointu que les juifs d'Allemagne portèrent jusqu'au temps de la Renaissance. Il étudie la signification de la roue et propose, sous une forme un peu dubitative, il est vrai, d'y voir la représentation d'une pièce de monnaie; cette hypothèse ingénieuse, qui a quelque chose de séduisant au premier abord, n'est point acceptée par les juges les plus compétents en ces matières.

Dans les trois autres parties de son étude, M. Ulysse Robert passe successivement en revue les signes des Sarrasins et des hérétiques du midi de la France, — ceux des lépreux, cagots et caqueux, — en dernier lieu ceux des filles publiques dans les principaux pays de l'Europe occidentale. Ici l'auteur ne pouvait avoir la prétention d'épuiser le sujet; il faut néanmoins lui rendre cette justice qu'il a poussé fort loin ses recherches.

L'essai de M. Robert a les dimensions d'un mémoire plutôt que celles d'un ouvrage proprement dit; mais la qualité de la critique y supplée au nombre des pages, et la sobriété de l'exposition, la précision des renvois aux sources, la plénitude de l'information, dénotent une solide discipline scientifique.

Troisième mention honorable. — L'ouvrage qui a mérité la troisième mention honorable, *Autun et ses monuments,* par Harold de Fontenay, avec un *Précis historique* par Anatole de Charmasse, est considérable par son volume non moins que par sa valeur intrinsèque. La première partie de cet ouvrage, le *Précis historique,* est l'œuvre de M. Anatole de Charmasse. C'est un exposé singulièrement attachant et agréable à lire, qui commence à l'époque où les Éduens entrèrent pour la première fois en relations avec les peuples italiques, et qui se termine au XVIIe siècle, au moment où disparurent en Bourgogne comme dans le reste de la France les derniers souvenirs

des anciennes libertés municipales. Dans cet exposé, pour toute la période gauloise, gallo-romaine et mérovingienne de l'histoire d'Autun, les textes sur lesquels l'auteur s'appuie sont donnés *in extenso* au bas des pages et permettent de contrôler facilement ses appréciations; c'est à peine si l'on y peut relever çà et là quelques erreurs ou inadvertances. Ainsi les familles dites *Juliennes* n'avaient pas pris, comme le croit M. de Charmasse, le gentilicium *Julius* pour faire acte de courtisanerie envers le conquérant de la Gaule; ce gentilicium était la conséquence du droit de cité romaine qui leur avait été octroyé par César. Une erreur plus grave consiste à dire que l'Éduen C. Julius Vercondaridubuus, délégué par les soixante cités de la Gaule pour inaugurer à Lyon le culte de Rome et d'Auguste, reçut le titre de chef des «flamines Augustales». D'abord, on ne trouve nulle part des «flamines Augustales», mais seulement des «flamines Augusti» ou des «flamines Augustorum». Ensuite, tandis que les prêtres provinciaux des Alpes, de la Narbonnaise et de l'Espagne s'intitulaient «flamines», il est remarquable qu'à l'autel de Lyon le dignitaire qui présidait l'assemblée annuelle des trois Gaules ne porta jamais d'autre titre que celui de «sacerdos ad templum Romæ et Augusti inter confluentes Araris et Rhodani».

La seconde partie de l'ouvrage, qui dépasse en étendue la première et compte plus de cinq cents pages, est l'œuvre d'un consciencieux archéologue, ancien élève de l'École des chartes, M. Harold de Fontenay, qu'une mort prématurée a ravi à la science au moment où il venait d'achever l'impression de son travail. Ce travail est le résumé de vingt-cinq années de recherches ininterrompues. Depuis sa sortie de l'École en 1864, on peut dire que M. de Fontenay n'a pas cessé un seul jour de s'occuper des antiquités de sa ville natale. Aussi personne ne les connaissait mieux que lui et n'en pouvait disserter avec plus de compétence. Édifices grands et petits, temples, forum,

théâtres, portes de ville monumentales, murs romains, aqueducs, bains, M. de Fontenay passe en revue tout ce que le temps a épargné de l'antique Augustodunum; il en retrace l'histoire; il en détermine la situation, la destination et l'importance. En outre, il a soin d'indiquer, chemin faisant, les découvertes d'antiquités faites depuis le moyen âge jusqu'à nos jours sur le sol de la capitale des Éduens; il les étudie, il les explique, il les discute, il rectifie les interprétations inexactes de plusieurs inscriptions ou de certains monuments figurés; en un mot, il ne néglige rien de ce qui peut intéresser l'archéologue dans une ville dont le passé a été si brillant et qui conserve encore tant de témoins de son ancienne splendeur. S'il a vu parfois tel ou tel problème, qu'il aurait voulu éclaircir, résister à ses investigations, il s'est efforcé du moins de réunir à peu près tous les éléments qui permettront sans doute un jour de le résoudre. Les vestiges du moyen âge n'ont pas été décrits et étudiés avec moins de soin que ceux de l'époque antérieure. Une carte d'Autun, où ce qui reste de la ville antique, teinté à l'encre rouge, se distingue à première vue, est jointe à ce bel ouvrage illustré par des reproductions d'une bonne exécution.

Quatrième mention honorable. — Comme *Autun et ses monuments* de MM. Harold de Fontenay et Anatole de Charmasse, la *Notice biographique sur Louis Malet de Graville,* par M. Michel Perret, aurait pu certainement, dans un concours moins remarquable que celui de 1890, obtenir mieux qu'une mention honorable. Cette *Notice* a été présentée il y a quelques années comme thèse à l'École des chartes, et depuis lors l'auteur n'a cessé de compléter par de nouvelles recherches et d'améliorer son travail primitif. L'amiral de Graville n'a été, il est vrai, pendant la seconde moitié du XVe siècle et les premières années du XVIe, qu'un personnage de second plan. Toutefois l'homme

qui, après la mort de son maître Louis XI, fut l'un des conseillers les plus influents de la régente Anne de Beaujeu, qui, plus tard, fit des efforts aussi pressants qu'infructueux pour détourner Charles VIII de ses projets d'expédition en Italie, qui dirigea si habilement, en 1488, pendant la campagne de Bretagne, les opérations militaires, qui, comme amiral, a été l'un des créateurs de notre marine, cet homme d'un si grand sens et d'une probité plus méritoire peut-être à la fin du xve siècle qu'à aucune autre époque, n'était certainement pas indigne de l'étude consciencieuse que lui a consacrée M. Perret. En général, le biographe de Louis Malet se montre bien informé, et s'il doit encourir quelque reproche, c'est pour n'avoir pas toujours observé une juste proportion entre l'étendue de ses développements et l'importance réelle des matières qu'il a traitées. Du reste, il fait preuve d'équité et de mesure dans ses jugements sur les personnes, ainsi que dans son appréciation des faits. Le premier, M. Perret a su distinguer l'amiral de Jean VI de Graville son père, et surtout d'un apocryphe Jean VII, mentionné par erreur dans l'*Histoire généalogique de la Maison de France,* du Père Anselme. Il n'a point sans doute réussi à fixer avec une précision absolue la date de la naissance de Louis Malet, mais il est parvenu, néanmoins, à resserrer cette date entre 1441 et 1450. Enfin les vingt pièces justificatives dont ce travail est enrichi sont intéressantes et bien choisies.

Cinquième mention honorable. — L'édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche,* par MM. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont, comprend quatre volumes publiés sous les auspices de la Société de l'histoire de France. L'introduction, placée en tête du quatrième et dernier volume, contient deux notices, l'une biographique, l'autre bibliographique. La notice biographique, composée surtout à l'aide de pièces de compta-

IMPRIMERIE NATIONALE.

bilité et de documents d'archives, est un travail substantiel et même neuf en certaines parties; mais le goût des deux éditeurs n'est pas très sûr, et plusieurs de leurs appréciations littéraires seront certainement contestées. On peut se demander, notamment, ce qu'ils entendent par le gothique flamboyant d'Olivier de la Marche, opposé au gothique fleuri de Froissart, et ne vont-il pas beaucoup trop loin lorsqu'ils ajoutent en assez mauvais style : «L'histoire de France ne peut pas plus se passer d'Olivier de la Marche que ne le fait de Tite-Live celle de la République romaine»? La notice bibliographique de MM. Beaune et d'Arbaumont, sans donner prise à des critiques d'un ordre aussi grave, peut être complétée sur certains points et parfois même rectifiée grâce aux nouvelles recherches qui ont été faites dans le cours de ces dernières années, en particulier par M. Henri Stein. Le principal mérite des deux savants éditeurs, et ce mérite a vivement frappé la Commission, est de nous avoir donné un texte généralement correct des *Mémoires* de l'écrivain bourguignon, après l'avoir accompagné d'un commentaire historique qui renferme, malgré son caractère inégal, de très bonnes parties.

Sixième mention honorable. — Le comté de Tende, dont M. le comte de Panisse-Passis a retracé l'histoire dans un fort beau volume, est situé aujourd'hui en territoire italien; mais il a fait longtemps partie de la Provence et il a relevé de la Couronne de France jusqu'au moment où, par suite du mariage d'Anne de Lascaris, dernière héritière des Lascaris, comtes de Vintimille, avec René de Savoie, il se trouva annexé aux États de Philippe II, duc de Savoie, père de René, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVe siècle. Ayant eu des démêlés avec le duc Philibert, dit le Beau, son frère, René de Savoie s'était retiré auprès de sa sœur Louise, mariée à Charles de France, duc d'Angoulême, et il avait prêté serment de foi et hommage

à Louis XII tant pour le comté de Tende que pour quelques autres fiefs de moindre importance qu'il possédait en Provence du chef de sa femme, veuve en premières noces de Louis de Clermont-Lodève. Quelques jours à peine après son avènement au trône, le 7 janvier 1515, François Ier s'était empressé de nommer son oncle maternel grand sénéchal de Provence et amiral des mers du Levant, en remplacement de Jean de Poitiers, sieur de Saint-Vallier. Dix ans plus tard, René de Savoie fut fait prisonnier à la bataille de Pavie et mourut en captivité des suites d'une blessure reçue dans cette journée. Claude de Savoie, fils de René, qui fut pris à Pavie aux côtés de son père et qui plus tard défendit la Provence contre les attaques de Charles-Quint, Honorat de Savoie, frère de Claude, comte de Villars et de Tende, l'héroïque défenseur de Corbie, qui devint maréchal de France en 1571 et succéda l'année suivante dans la charge d'amiral à Coligny, et enfin Henriette de Savoie, mariée à Charles de Lorraine, duc de Mayenne : telles sont les figures sympathiques et bien françaises que M. le comte de Panisse-Passis a entrepris de faire revivre. Pour atteindre ce but, il n'a négligé aucune des sources où il pouvait puiser des renseignements nouveaux. Les archives de Turin, de Gênes, des Alpes-Maritimes, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du château de Villeneuve et aussi les riches collections de notre Bibliothèque nationale ont été explorées avec soin et largement mises à contribution. Un appendice, composé d'une série considérable de pièces justificatives inédites, atteste la conscience qui a présidé à l'élaboration de ce somptueux volume vraiment digne de ces deux illustres maisons de France et de Savoie dont les comtes de Tende ont incarné, sous les règnes des derniers Valois, l'union séculaire.

La Commission considère comme un devoir de signaler avec éloge à l'Académie les ouvrages suivants qui, dans un

concours moins disputé, auraient reçu très légitimement des récompenses.

Les catalogues d'incunables des bibliothèques publiques de Dijon, de Carpentras et de Versailles, publiés de 1886 à 1889 par M[lle] Pellechet, ne méritent pas moins nos encouragements que les *Recherches sur les livres liturgiques d'Autun, de Chalon et de Mâcon,* du même auteur, auxquelles nous avons accordé naguère une mention honorable. Les notices contenues dans ces catalogues rappellent, par l'exactitude scrupuleuse et l'attention accordée aux moindres détails, les modèles que nous ont donnés Hain et Campbell. M[lle] Pellechet, dont l'œil exercé distingue sûrement les caractères propres aux différents ateliers, a fait preuve de la critique la plus sagace dans les attributions qu'elle propose pour des livres dépourvus d'adresses bibliographiques. Le catalogue de Versailles est surtout remarquable par l'ampleur des notices et par la variété des renseignements relatifs à l'origine et à la condition des exemplaires; il est en outre orné d'un grand nombre d'anciennes marques d'imprimeurs ou de libraires.

M. Marcel de Fréville, ancien élève de l'École des chartes, auditeur à la Cour des comptes, a publié avec beaucoup de soin dans la précieuse collection de la Société des anciens textes français, d'après les cinq manuscrits que l'on en connaît, un des ouvrages les plus curieux du XIII[e] siècle. C'est le traité moral intitulé : *Les quatre âges de l'homme,* dont l'auteur, connu déjà comme jurisconsulte par le *Livre de formes de plait* et comme historien par des mémoires insérés dans la grande compilation des *Gestes des Chiprois,* s'appelait Philippe de Navarre ou plutôt de Novare, suivant l'heureuse restitution de notre savant confrère M. Gaston Paris (*Romania,* XIX, 99). Lombard d'origine, mais Français d'adoption, transporté très jeune en Orient et activement mêlé de 1230 à 1260 à toutes les affaires politiques ou militaires qui eurent alors pour

théâtre l'Égypte, l'île de Chypre et la Syrie, l'auteur des *Quatre âges* fut le premier, par la date comme par le talent, de ces nombreux Italiens qui, au XIIIe et au XIVe siècle, employèrent le français comme langue littéraire; et nous devons savoir gré à M. de Fréville d'avoir remis en lumière l'un des plus agréables monuments de la civilisation et de la culture, malheureusement si peu durables, que le courage et le génie de nos pères avaient fait fleurir sur les rives orientales de la Méditerranée.

M. le lieutenant Espérandieu, professeur à l'école militaire de Saint-Maixent, avait envoyé au concours un ouvrage intitulé : *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. C'est un recueil de plus de 400 pages avec 55 planches de fac-similés qui, malgré certaines imperfections bibliographiques, offre un intérêt de premier ordre. L'auteur y a réuni, classé et commenté toutes les inscriptions d'une région bien déterminée. Les cités de Poitiers et de Saintes y sont représentées par des textes aussi importants que nombreux. Les copies prises par M. Espérandieu lui-même sont correctes et l'on y peut avoir une entière confiance.

Comme M. le lieutenant Espérandieu, l'auteur de *Marbode, évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres,* le regretté Vincent Ernault, appartenait à l'armée; il était chirurgien militaire. Il avait utilisé ses loisirs en préparant cette monographie qui devait être sa thèse française pour le doctorat ès lettres. Il est mort prématurément avant d'avoir eu le temps de la livrer à l'impression. L'auteur n'est pas toujours parfaitement au courant de la science en ce qui touche l'histoire littéraire et manque souvent de précision, parfois même d'exactitude dans l'indication des sources; mais la partie biographique est bien traitée et neuve sur plusieurs points. Il faut savoir gré à M. Émile Ernault, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, d'avoir donné ses soins à la publication posthume d'un

aussi estimable travail, et votre Commission s'associe volontiers par ses éloges à cet acte de piété fraternelle.

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France,

Léop. DELISLE, Barthélemy HAURÉAU, Eug. DE ROZIÈRE, G. PARIS, Alexandre BERTRAND, Gustave SCHLUMBERGER, Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE, Siméon LUCE, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. WALLON.

APPENDICE N° IV.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1890, LU LE 11 JUILLET 1890.

MESSIEURS,

Le rapport du dernier semestre n'aura à signaler aucune publication nouvelle. Nos grandes collections ne peuvent s'accroître que lentement, mais le travail suit sa marche régulière.

Dans la série des *Historiens occidentaux des Croisades*, le tome V compte 60 feuilles tirées et 10 bonnes à tirer. La fin du volume est en épreuves ou en placards.

De même, le tome II des *Historiens arméniens des Croisades* a 60 feuilles tirées et 5 en correction. La copie pour terminer le volume est remise à l'Imprimerie.

La Commission chargée de la publication de ce volume exprime pourtant le regret que la table confiée à un auxiliaire de l'Institut n'avance pas davantage; mais depuis que cette note m'a été remise, le mal est déjà en partie réparé.

Le tome XXIV des *Historiens de France* a pour le dernier semestre 26 placards (369-394) et 5 feuilles bonnes à tirer (50-54). Il arrive donc à la page 432. C'est un demi-volume.

La collection de nos *Mémoires* comptera un volume de plus dans le semestre prochain, la 2e partie du tome XXXII. Aux mémoires de MM. Bréal, Ravaisson, d'Hervey de Saint-Denys, Viollet, Deloche, Weil, se sont joints deux nouveaux mémoires de MM. Viollet et Menant, qui doivent le compléter.

La section ouverte aux *Savants étrangers* en est toujours au 10e volume; mais au mémoire de M. des Michels s'ajoutent ceux de M. de la Blanchère et de M. Maurice Croiset.

L'Académie sait qu'avant le tome XXX les volumes des *Notices et extraits des manuscrits* se divisaient en deux parties : la première consacrée aux études orientales, la seconde aux études occidentales. Les études orientales restant en retard sur les autres, on a cessé de distinguer à partir du tome XXXI. Mais deux volumes antérieurs restent incomplets, faute d'une 1re partie : les tomes XXVII et XXIX.

Dans le tome XXVII, M. Senart continue la publication des *Inscriptions du Cambodge*, interrompue par la mort si funeste de notre regretté confrère Bergaigne.

La 2e partie du tome XXIX joindra bientôt à la notice de M. Doughty, déjà tirée à part, la notice de M. Amélineau.

La suite de la collection en est arrivée au tome XXXIV. La 1re partie de ce volume a, jusqu'à présent, trois notices : celles de MM. Langlois, Hauréau et de Nolhac.

Le tome XXXI de l'*Histoire littéraire de la France* compte 35 feuilles; toute la copie est à l'Imprimerie. La Commission lit en ce moment les articles qui composeront le tome XXXII.

La Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* pousse activement son travail.

La deuxième livraison de la partie himyarite est en cours de préparation. Cinq planches (XIII-XVII) relatives aux bronzes de ʿAmrân, conservés au British Museum, sont tirées. Quant à la rédaction du texte, elle n'est pas encore très avancée; les premiers feuillets ont été remis à l'impression. La livraison paraîtra certainement en 1891.

Depuis le 1er janvier, le manuscrit du 1er fascicule du tome II des *Inscriptions phéniciennes* (1re partie du *Corpus*) a été achevé et envoyé à l'impression.

Ce fascicule comprend près de 400 inscriptions de Carthage (nos 437-

925). Les feuilles 1-3 sont bonnes à tirer. Le reste du fascicule est en placards, ou en main à l'Imprimerie.

La Commission compte que ce fascicule pourra être publié et mis en vente pour le 1er octobre.

Pour la partie araméenne, M. Bénédite, que l'Académie avait envoyé au Sinaï pour y faire un relevé complet des inscriptions sinaïtiques, vient de rentrer en France après un voyage très fructueux, mais qui n'a pas été exempt de dangers ni de fatigues. L'année dernière, il avait rapporté d'une première mission près de 900 inscriptions. Cette année, il a épuisé tout ce qu'offre le massif du Sinaï et il rapporte 1,500 textes nouveaux. Le *Corpus* pourra ainsi donner pour la première fois la série complète de ces *graffiti*, tracés sur les rochers du Sinaï par des pèlerins nabatéens des premiers siècles de l'ère chrétienne, et que l'on ne connaissait jusqu'à présent que d'une façon incomplète.

Ces inscriptions paraîtront dans le prochain fascicule de la partie araméenne, à laquelle M. de Vogüé travaille en ce moment et dont le manuscrit est déjà fort avancé.

H. WALLON,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 4 JUILLET.

(Aucun ouvrage n'a été offert dans cette séance.)

SÉANCE DU 11 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le deuxième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1890, mars-avril (Paris, 1890, in-8°).

Sont offerts :

Documente privitore la istoria Românilor, culese de Eudoxiu de Hurmuzaki, t. I, part. II, 1346-1450, par Nic. Densusianu (Bucarest, publication faite sous les auspices de l'Académie roumaine et du ministre des cultes et de l'instruction publique, 1890, in-4°);

Sull' origine e fondazione di Roma, 2e partie, par M. G.-B. Lugari, membre de l'Académie pontificale d'archéologie (Rome, 1890, in-4°).

M. Siméon Luce a la parole pour un double hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie deux ouvrages d'histoire locale qui offrent un certain intérêt et se rattachent par un lien, un peu indirect il est vrai, à l'histoire générale.

« Le premier de ces ouvrages, *Vouthon-Haut et ses seigneurs,* par M. H. Labourasse (Bar-le-Duc, 1890, in-8°), est une notice historique sur le village où naquit, pendant la seconde moitié du xive siècle, Isabelle Romée, dite de Vouthon, mère de Jeanne d'Arc.

« Le second, intitulé *Histoire du collège de Rabodanges* (*1698-1804*), par M. Eugène Vimont (Argentan, 1890, in-8°), retrace les annales obscures, mais fort intéressantes d'un humble collège rural fondé, vers le début du xviiie siècle, à Rabodanges, village des environs d'Argentan, par un abbé François Gautier, qui joua un rôle assez important dans les négociations préliminaires du traité d'Utrecht. Ce personnage était resté jusqu'à ce jour peu et mal connu; l'auteur a su le tirer d'une obscurité imméritée et mettre en lumière les services qu'il rendit à son pays avant de devenir le bienfaiteur de son village natal. »

M. Delisle offre plusieurs ouvrages de la part des auteurs :

1° *Premiers monuments de l'imprimerie en France au xve siècle*, publiés par M. O. Thierry-Poux (Paris, 1890, in-fol.).

«Les études auxquelles se consacre l'Académie des inscriptions ont largement profité des dernières expositions internationales. Ce n'est pas seulement parce que nous avons eu l'occasion d'y voir beaucoup d'objets précieux que, sans une circonstance aussi exceptionnelle, il aurait été impossible de soumettre à un examen comparatif. C'est surtout parce que l'administration supérieure en a voulu conserver le souvenir par la publication de recueils qui font connaître à diverses époques de notre histoire l'état des arts et des industries dans notre pays.

«En 1878, nous avions eu, sous le titre de *Musée des archives départementales*, un des recueils les plus étendus et les plus variés qu'on pût désirer sur la paléographie et la diplomatique françaises. L'Exposition de 1889 nous a valu un ouvrage non moins curieux pour l'histoire des origines et des débuts de l'imprimerie en France. La composition en a été confiée à M. Thierry-Poux, conservateur des imprimés à la Bibliothèque nationale, dont l'érudition bibliographique ne doit pas être moins appréciée que l'obligeance et le dévouement.

«M. Thierry avait pour mission de rassembler, de classer, de faire reproduire et d'expliquer les principaux monuments de la typographie française au xve siècle. A la suite de longues recherches et de comparaisons délicates, il a choisi deux cent quatre-vingt-sept morceaux, empruntés à cent soixante-sept ouvrages différents. Tous ces morceaux, reproduits par M. Dujardin avec une perfection que l'Académie connaît depuis longtemps, ont été l'objet de notices dans lesquelles sont présentées, sous la forme la plus brève, mais en même temps la plus claire et la plus exacte, tous les renseignements que peut demander le lecteur le plus exigeant.

«Nous avons là, pour la première fois, l'histoire authentique de tous nos anciens ateliers typographiques. Chacun d'eux y est représenté par l'indication et le fac-similé des premiers et des plus importants monuments qu'il ait produits.

«L'existence au xve siècle d'ateliers typographiques plus ou moins considérables, plus ou moins permanents, a été constatée dans quarante et une villes ou bourgades de la France. M. Thierry a successivement passé en revue les livres ou livrets qui en sont sortis depuis 1470 jusqu'en 1500. Il s'est attaché de préférence aux impressions dont la date peut être rigoureusement déterminée. Aussi les exemples qu'il a réunis

seront-ils d'une grande utilité pour fixer, d'après l'analogie ou l'identité des types, l'origine de beaucoup de livres dépourvus de toute indication de lieu et de date d'impression.

« Ce recueil fera grand honneur à M. Thierry et à ceux qui l'ont secondé dans cette entreprise, au ministère qui en a pris l'initiative et à la maison Hachette qui n'a rien épargné pour élever un monument durable à la gloire des premiers imprimeurs de Paris et des autres villes de France. »

2° *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, par M. Maurice Tourneux, t. I (Paris, 1890, in-4°).

« Je recommande ce volume comme un des ouvrages de bibliographie critique les plus remarquables qui aient paru en France depuis que les travaux de ce genre sont soumis à une rigueur de méthode inconnue des anciens bibliographes. Il y faut louer avant tout la clarté des divisions et l'exactitude des descriptions, qui sont toutes rédigées de première main, non pas uniquement sur le vu des titres, mais après examen du contenu des volumes ou des brochures.

« Ce qui augmente singulièrement l'utilité de cette bibliographie, c'est que l'auteur indique soigneusement les cotes sous lesquelles les pièces sont classées soit à la Bibliothèque nationale, soit au musée Carnavalet.

« Le premier volume, offert aujourd'hui à l'Académie, se rapporte aux événements parisiens depuis l'aurore de la Révolution jusqu'au 18 brumaire. Les autres volumes auront pour objet l'organisation municipale, les monuments, les mœurs, les institutions et les biographies. »

3° *Un émule de Clément Marot. Les poésies de Germain Colin Bucher*, publiées par M. Joseph Denais (Paris, 1890, in-8°).

M. Ravaisson offre la cinquième livraison du recueil des *Manuscrits de Léonard de Vinci : manuscrits G, L et M de la bibliothèque de l'Institut* (Paris, 1890, in-fol.), que publie son fils, M. Charles Ravaisson.

« Cette livraison comprend des recherches sur les sujets les plus variés, mathématiques, mécanique, hydraulique, fortification, architecture, peinture, anatomie, et de nombreuses études sur la végétation, considérée surtout au point de vue du paysage. On y trouve aussi de curieuses notes biographiques, et enfin beaucoup de dessins, dont l'un, une tête de cheval, prouve que le grand artiste n'avait pas étudié l'anatomie du cheval avec moins de soin que celle de l'homme. Le volume est terminé par une ample table des matières. »

M. Georges Perrot présente, au nom de l'auteur, un volume intitulé : *Excursions archéologiques en Grèce : Mycènes, Délos, Athènes, Olympie,*

Éleusis, Épidaure, Dodone, Tirynthe, Tanagra, par M. Ch. Diehl, ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, chargé du cours d'archéologie à la faculté des lettres de Nancy (Paris, 1890, in-18).

«Comme le marque l'auteur dans la première page de sa préface, «les recherches archéologiques que renferme ce volume n'ont nulle pré-«tention à être des recherches d'érudition. On n'y rencontrera ni savantes «théories ni révélations nouvelles ; on y trouvera le simple exposé, aussi «clair, aussi complet qu'il a été possible de l'écrire, des grandes décou-«vertes que l'archéologie classique a faites en Grèce dans ces dernières «années.»

«Le modèle que M. Diehl a eu devant les yeux, ce sont ces *Promenades archéologiques* de notre confrère M. Boissier, qui, pour la première fois, ont initié le grand public aux résultats des fouilles récentes entreprises à Rome et en Italie. Nous n'oserions dire à M. Diehl qu'il ait, du premier coup, égalé son ancien maître, ni pour la forme, ni pour le fond; mais il a pourtant qualité pour se réclamer de ses exemples et comme de son patronage; le livre est écrit avec agrément, et, quoiqu'en le parcourant on y rencontre parfois des assertions qui seraient sujettes à discussion, la science y est en général suffisamment exacte et précise. M. Diehl a vu lui-même, pendant son séjour en Orient, la plupart des sites qu'il a eu l'occasion de décrire, et il fait un heureux usage des souvenirs qu'ils lui ont laissés. L'ouvrage ne peut que contribuer à répandre le goût des études archéologiques, à faire apprécier, par un public de plus en plus étendu, l'importance des résultats qu'elles livrent à tous les esprits cultivés, des points de vue nouveaux qu'elles ont ouverts, de tout ce qu'elles ont ajouté à notre connaissance de l'antiquité.»

SÉANCE DU 18 JUILLET.

Est offert :

Compte rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch, 1787, avec notes et documents, par le marquis de Galard-Magnas (Agen, 1887, in-8°).

M. Jules Girard présente, de la part de l'auteur, M. Ch.-Ém. Ruelle, *Damascius, son traité des premiers principes,* III (in-8°, extrait de l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*).

M. Boissier présente à l'Académie un travail de M. Georges Lafaye, à propos d'un médaillon de terre cuite trouvé à Lyon en 1885, *L'Amour incendiaire* (Rome, 1890, in-8°, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* publiés par l'École française de Rome, t. X). Il représente le supplice

de l'Amour, accusé d'avoir allumé un incendie, *Amor incendiarius*. Ce petit monument, qui se fait remarquer par une composition habile, est fort intéressant parce qu'il traduit et illustre une légende très répandue chez les poètes antiques. M. Lafaye, dans un commentaire très curieux, montre que l'auteur a représenté une scène qui se passait très souvent devant les tribunaux romains et dans les amphithéâtres. Il est tenté de croire que le théâtre aussi s'était emparé de cette légende et que le médaillon reproduit une de ces représentations dont la mythologie fournissait le sujet aux mimes et aux pantomimes de l'époque impériale.

M. de Barthélemy offre, au nom de l'auteur, les *Principes de la fortification antique, depuis les temps préhistoriques jusqu'aux croisades, pour servir au classement des enceintes dont le sol de la France a conservé les traces*, par le colonel G. de la Noë (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1889).

« J'ai déjà eu l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom du colonel G. de la Noë, les deux premières parties de cette étude : elles étaient consacrées à la période antéhistorique et à la période gauloise. Cette fois, l'auteur traite de la fortification romaine. M. de la Noë fait une véritable monographie, basée sur les textes et les observations archéologiques, de telle manière qu'il n'est plus permis, après l'avoir lu, de confondre une fortification romaine avec une enceinte fortifiée d'une autre époque. Je signalerai le tableau chronologique des diverses invasions du sol gaulois. Cet ouvrage est aussi précieux pour l'intelligence des textes classiques que pour les archéologues dans leurs explorations. Il est permis d'attendre avec une juste curiosité le complément de ces études, dans lequel l'auteur s'occupera de la fortification au moyen âge, dont il annonce avoir retrouvé les origines dans certaines importations étrangères. »

M. Le Blant a la parole pour un hommage :

« M. Moïse Schwab a l'honneur d'offrir à l'Académie un mémoire qu'il a lu en partie devant elle en 1883 et en 1885 : *Les coupes magiques et l'hydromancie dans l'antiquité orientale* (in-8°, extrait des *Proceedings of the Society of Biblical archæology*).

« C'est un curieux travail sur l'hydromancie et sur les coupes magiques des Orientaux. Un nombre important de ces dernières se trouve au Musée britannique et à notre Cabinet des médailles. Plusieurs d'entre elles ont déjà été étudiées par des hommes compétents, MM. Fr. Lenormant, Oppert, Halévy, Layard et d'autres encore. Ces coupes portent des inscriptions en langue hébraïque, syriaque, arabe, contenant des conjurations, dont M. Schwab nous donne les fac-similés et les explications.

Elles étaient destinées à défendre leurs possesseurs contre les maléfices. On y invoque la protection de Dieu et, comme sur certains phylactères chrétiens, celle des anges Raphaël, Michel, Gabriel, Uriel.»

SÉANCE DU 25 JUILLET.

Est offert :

On the exploration of a barrow at Youngsbury, near Ware, Herts, par M. John Evans (Westminster, 1890, in-4°, extrait de *The Archæologia*, t. LII).

M. Delisle a la parole pour trois hommages :

1° *Censier de l'évêché de Die, à Die, Montmaur et Aurel*, publié par M. J. Brun-Durand (Paris et Lyon, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin de l'Académie delphinale*).

«C'est une édition correcte et bien annotée d'un manuscrit de la bibliothèque de Nîmes, également précieux pour connaître la langue usitée à la fin du XIIIe siècle dans le Dauphiné et l'ancienne topographie du pays de Die.»

2° *Notes sur les juges et les assesseurs du procès de Jeanne d'Arc*, par M. Ch. de Beaurepaire (Rouen, 1890, in-8°).

«M. Ch. de Beaurepaire a pris un à un les juges et les assesseurs qui ont figuré au procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Sur chacun d'eux il a réuni des renseignements tirés des meilleures sources, notamment des registres capitulaires de Rouen. Pour les personnages les plus importants il a découvert quelques détails nouveaux ; pour beaucoup des autres, il a mis en lumière des textes qui ont souvent permis d'en fixer l'identité et d'en rétablir le nom défiguré dans les manuscrits du procès. Nous avons ainsi un commentaire très instructif du document jadis publié par Quicherat et sur lequel repose en grande partie l'histoire de Jeanne d'Arc.»

3° *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque nationale du IXe au XIVe siècle*, publiés par M. Henri Omont, première livraison, pl. I à L (Paris, 1890, in-fol.).

«C'est la première partie d'un recueil d'une très grande importance pour l'étude de la paléographie grecque. M. Omont a voulu donner des fac-similés très exacts de tous les manuscrits grecs antérieurs au XVe siècle, dont la date peut être déterminée par des témoignages positifs. L'auteur a fait preuve de critique en arrêtant comme il l'a fait la liste des manuscrits à date authentique ; il a choisi avec beaucoup de goût les pages

qu'il importait de reproduire. Le recueil tel qu'il a été conçu et exécuté fera faire de grands progrès à l'étude de la paléographie. »

M. Gaston Paris présente le premier fascicule d'un *Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours*, par M. Adolphe Hatzfeld et feu M. Arsène Darmesteter, avec le concours de M. Antoine Thomas (Paris, in-4°).

M. Deloche fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Études de numismatique mérovingienne* (Paris, 1890, in-8°). M. Deloche y a fait la description et l'attribution géographique de monnaies inédites et rectifié des attributions fautives; il a étudié le monnayage au nom de l'empereur Maurice Tibère, le système monétaire de Théodebert Ier, roi d'Austrasie. Ce livre contient en outre l'explication d'une curieuse médaille de Dagobert Ier, et à ce propos une dissertation sur les noms des cités de la Gaule avant et après la conquête romaine.

SÉANCE DU 1er AOÛT.

Est offert :

Accord des mythologies dans la cosmogonie des Danites arctiques, par M. l'abbé Émile Petitot (Paris, 1890, in-8°).

M. de Barthélemy offre, au nom de l'auteur, une *Note sur quelques antiquités découvertes en Suède*, par le baron J. de Baye (Paris, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*).

« La brochure que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom du baron de Baye, comprend deux parties. Dans la première, l'auteur signale une magnifique bride de cheval, composée de plaques en bronze doré, ajourées et enrichies d'émaux rouges. Cet objet, trouvé en Suède dans une sépulture, est un des plus beaux spécimens que l'on ait encore vus. Les savants scandinaves restent silencieux sur l'origine de cette bride, qu'ils attribuent au VIIIe siècle. M. de Baye propose de la considérer comme étant de provenance orientale; je crois qu'il ne serait pas éloigné de la rattacher à l'art des Goths, sur lequel il a déjà publié des recherches intéressantes.

« La seconde partie traite du mobilier funéraire de sépultures du IXe au XIe siècle du Gotland; il décrit différents objets, dont les uns appartiennent à un art local, les autres présentent les types que l'on retrouve un peu partout dans l'ouest et le centre de l'Europe et jusqu'en Livonie. »

SÉANCE DU 8 AOÛT.

M. Maspero présente deux opuscules de la part des auteurs :

1° *Recherches sur l'orgue hydraulique,* par M. Cl. Loret (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue archéologique*);

2° *Les flûtes égyptiennes antiques*, par M. V. Loret (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Journal asiatique*).

« M. Cl. Loret, organiste de Saint-Louis-d'Antin, directeur de l'École de musique religieuse, a étudié le mécanisme de l'orgue hydraulique des anciens. Il explique les passages d'Héron et de Vitruve où il est question de cet instrument, les complète, en montre l'exactitude qui avait été contestée et, s'aidant des représentations figurées, rétablit l'instrument lui-même, et montre comment on pouvait en jouer et quel parti l'on pouvait en tirer.

« M. V. Loret, l'égyptologue, a hérité de son père un goût et un talent remarquables pour la musique. Il a rapporté d'Égypte une étude importante sur la musique égyptienne moderne, qui a été publiée dans les *Mémoires* de notre mission du Caire. Son travail sur les flûtes conservées dans les musées est des plus intéressants et sera utile même aux savants qui s'occupent d'archéologie classique. Il montre la construction de ces instruments, la façon dont on en jouait, et termine par un catalogue précieux de toutes les flûtes égyptiennes connues jusqu'à ce jour, donnant les dimensions et l'étendue de ces instruments. »

M. Maspero dépose, en outre, sur le bureau, une monographie dont il est l'auteur, et qui est intitulée : *La liste de Sheshonq à Karnak* (Londres, in-8°).

SÉANCE DU 13 AOÛT.

(Séance avancée au mercredi à cause de la fête de l'Assomption.)

Est offert :

Jean Bellegambe est-il certainement l'auteur du Rétable d'Anchin? (note publiée par Mgr Dehaisnes dans la *Revue de l'art chrétien,* quatrième livraison, 1890, in-4°).

M. Boissier présente à l'Académie la septième satire de Juvénal, *D. Junii Juvenalis satira septima,* annotée par M. Hild, professeur à la faculté des lettres de Poitiers (Paris, 1890, in-8°).

« Quoique cette satire ne contienne guère que deux cent cinquante vers, elle a fourni à M. Hild l'occasion d'écrire une brochure de près de cent pages. C'est qu'elle est d'une grande importance pour l'histoire littéraire

de Rome. M. Hild a bien expliqué toutes les difficultés qu'elle renferme. La lecture de son commentaire offrira un grand intérêt aux candidats pour la licence et l'agrégation et leur apprendra beaucoup.»

M. de Barthélemy présente, au nom des auteurs, les deux publications suivantes :

1° *La suppression des Templiers*, par M. J. Delaville Le Roulx (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue des questions historiques*).

«M. Delaville Le Roux a désiré faire hommage à l'Académie d'une étude récemment publiée par lui dans la *Revue des questions historiques* et tirée à très petit nombre d'exemplaires. Il y traite de la suppression des Templiers.

«Ce sujet a déjà tenté la curiosité de plus d'un érudit; les uns justifient les mesures énergiques prises contre l'Ordre; les autres plaident en faveur de son innocence. M. Delaville Le Roulx admet que quelques membres du Temple ont pu être coupables, mais il croit que c'étaient des exceptions dont l'Ordre en général ne devait pas subir la responsabilité; que celui-ci ne méritait pas la condamnation qui le fit disparaître. Peut-être la découverte inattendue de quelque dépôt d'archives permettra-t-elle de donner un jugement définitif de la question, qui reste toujours sans solution indiscutable. L'un des chapitres de ce travail mérite d'être signalé : c'est celui dans lequel l'auteur, après avoir consulté les documents nombreux publiés en France et à l'étranger, trace un tableau détaillé de ce que devinrent les biens des Templiers en Occident. Il y a là, particulièrement en ce qui concerne les possessions situées en Espagne et en Portugal, un ensemble de recherches et de déductions qui font honneur à l'auteur.»

2° *Bulletin monumental*, publié sous les auspices de la Société française d'archéologie et dirigé par le comte de Marsy (Caen, 1888-1889, in-8°).

«En 1885, le comte de Marsy était désigné pour diriger les travaux et les congrès de la Société française d'archéologie; depuis cette date, la compagnie à laquelle il a consacré toute son activité a édité cinq gros volumes ornés de nombreuses planches. J'ai l'honneur d'en faire hommage, en son nom, à l'Académie.

«Ils contiennent un si riche ensemble de communications sur les monuments préhistoriques, l'histoire romaine, le moyen âge, la Renaissance, l'épigraphie antique et des temps postérieurs, qu'il est impossible d'en donner ici une énumération. M. de Marsy a voulu faire profiter ses lecteurs des progrès apportés à la reproduction des monuments; il n'a reculé devant aucun sacrifice pour enrichir le *Bulletin monumental* de

bonnes gravures, d'héliogravures et de phototypies. Ces illustrations ont remplacé les anciens bois gravés, jadis très multipliés, mais d'une exécution très négligée.

« Je dois rappeler à l'Académie que la Société française d'archéologie compte aujourd'hui plus d'un demi-siècle d'existence. Elle a été fondée par l'un de ses correspondants, Arcisse de Caumont, et plusieurs de nos confrères figurent parmi ses collaborateurs. La collection des cinquante-cinq volumes du *Bulletin monumental* forme une véritable encyclopédie archéologique de la France; les congrès réunis annuellement dans un département désigné à l'avance, sous le patronage de la Société, ont contribué puissamment à répandre et à entretenir le goût des études d'histoire et d'archéologie dans la province. La nouvelle direction, qu'il est permis de juger après cinq années d'exercice, ne manquera pas de développer encore l'heureuse influence de cette utile association. »

SÉANCE DU 22 AOÛT.

Sont offerts :

Étude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Citeaux et de l'étroite observance, au diocèse de Paris. Résumé historique et description du monastère, accompagnés de 50 planches, par M. L. Morize (Tours, 1889, in-4°);

Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens, par M. Joseph Roux (Amiens, 1890, in-4°, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* t. XII);

Notice sur la vie et les travaux de M. L. Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut, par M. Pagart d'Hermansart (Saint-Omer, 1890, in-8°);

Documents et manuscrits : I. *Adélaïde de Savoie en Bavière. Une fondation religieuse, bibliothèque Mazarine, ms. 1755 H.* II. *Une fondation religieuse et quelques lettres de Marie de Gonzague en Pologne, bibliothèque Mazarine, ms. 1755 G;* III. *Exécution du duc de Montmorency et la duchesse de Montmorency à Moulins, bibliothèque Mazarine, mss. 1755 et 2359;* IV. *Un capucin à la cour de Charles Ier, roi d'Angleterre, bibliothèque Mazarine, ms. 2929;* V. *Henriette de France à Chaillot, bibliothèque Mazarine, ms. 1755* (Paris, 1889-1890, in-8°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, herausgegeben von Dr. F. Hettner und Dr. K. Lamprecht, Jahrgang IX, Heft I, II (Trèves, 1890, in-8°).

M. Deloche a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé par M. le marquis de Nadaillac, correspondant de

l'Académie, de lui offrir une brochure intitulée : *Le péril national,* où il traite de nouveau la question de l'affaiblissement de la natalité en France, qui préoccupe si vivement les esprits. M. de Nadaillac signale la diminution des naissances, qui, de 1884 à 1888, c'est-à-dire en quatre ans, sont tombées de 78,974 à 44,772 ; qui sont inférieures aux décès dans quarante-deux de nos départements, dans soixante-six de leurs chefs-lieux et dans un grand nombre de villes moins importantes. On peut prévoir le moment où il en sera de même sur l'ensemble de notre territoire. Et pendant ce temps, les autres nations, nos voisines et nos rivales, progressent avec une régularité et une rapidité menaçantes pour la grandeur et même la sécurité de notre pays. Ce sont là des faits malheureusement trop certains et dont on ne saurait exagérer la gravité.

«Mais quelles en sont les causes et quels remèdes peuvent être apportés à cette déplorable situation ?

«Les causes, M. de Nadaillac les voit dans la cherté croissante de la vie et l'excès des charges fiscales, qui entraînent la diminution du nombre des mariages et leur stérilité volontaire ; dans le militarisme, qui enlève à la famille la partie la plus valide des populations ; dans la désertion des campagnes pour les villes ; l'alcoolisme ; la démoralisation par le théâtre et une littérature malsaine ; et l'aggravation de la criminalité. «Mais la cause dominante, ajoute l'auteur, est dans l'ensemble de nos «institutions économiques, politiques et sociales qui aboutissent à ce ré- «sultat que les enfants, loin d'être l'honneur et la force de la famille, «sont pour elle une charge dont le poids l'accable. C'est donc à la réforme «de ces institutions qu'il faut tendre. Le temps presse et l'histoire pour- «rait bien dater la décadence de la patrie de l'année fameuse où, dit-il, «l'on a tout détruit sans pouvoir rien édifier.»

«Telle est la conception de M. de Nadaillac. Vaste et noble conception, à laquelle il n'a d'ailleurs donné aucun développement, ce qui l'expose au reproche qu'il adresse à 1789, de n'avoir pas édifié à la place des choses détruites.

«M. de Nadaillac a vu le point de départ de la décadence de la France à une date trop récente : il faut, suivant nous, la faire remonter à la deuxième moitié du trop long règne de Louis XIV, à la Régence, et au règne aussi beaucoup trop long et néfaste de Louis XV.

«Réformer à la fois les institutions économiques, politiques et sociales d'un peuple, c'est, à vrai dire, une tâche presque surhumaine : il n'y en a qu'un seul exemple dans notre histoire et je crois même dans l'histoire

de l'humanité; et c'est précisément celui que M. de Nadaillac a frappé d'anathème.

« Tout d'abord, je dois faire remarquer que certaines causes, assignées généralement à l'affaiblissement de la natalité, sont loin d'avoir l'importance qu'on leur a attribuée.

« Ainsi l'on a signalé la cherté de la vie et l'excès des impôts. Or il est constaté que ce sont les provinces les plus favorisées de la fortune, celles où les valeurs successorales sont le plus élevées, et, dans Paris, les arrondissements les plus riches, qui ont la plus faible nativité.

« On a signalé la démoralisation des classes populaires par le théâtre et les publications malsaines et à bon marché. Mais c'est dans les classes les plus élevées, dont l'enseignement est très souvent confié aux écoles ecclésiastiques, que le mariage est particulièrement stérile.

« On a vu une des sources du mal dans la division légale des héritages; mais le père de famille, armé par l'article 913 du Code civil du droit de disposer en faveur d'un de ses enfants d'une grande partie de ses biens, n'use pas même de ce droit.

« On se plaint du militarisme, c'est-à-dire de la lourdeur du service militaire; mais personne n'en ignore la raison. Qui donc, en France, oserait proposer un désarmement?

« Mais, à défaut de cette grande révolution sociale, politique et économique que M. de Nadaillac appelle de ses vœux, n'y a-t-il rien à faire? Nous ne le pensons pas.

« En 1886, quand j'ai présenté à l'Académie une brochure de son savant correspondant sur *L'affaiblissement de la natalité en France*, j'indiquais quelques mesures propres, sinon à guérir, du moins à atténuer le mal. On me permettra de les rappeler ici :

« 1° Dégrever la terre des impôts qui l'accablent et en reporter une partie sur la propriété mobilière;

« 2° Appliquer plus sérieusement les lois sur l'ivresse et la falsification des boissons et denrées;

« 3° Améliorer le régime de l'internat dans les lycées et collèges;

« 4° Reculer de deux ou trois ans le tirage au sort des contingents et réformer le système meurtrier de casernement.

« Ce sont de modestes mesures, peut-être même de simples palliatifs, mais qui ont le mérite, fort grand à nos yeux, d'être réalisables à courte échéance.

« Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop louer le labeur patient et intelligent avec lequel M. de Nadaillac a réuni et coordonné les matériaux de

son excellent travail, le sentiment patriotique qui l'a inspiré et la forme élégante et parfois éloquente dans laquelle il est présenté.»

SÉANCE DU 29 AOÛT.

M. Hamy offre à l'Académie le volume qu'il vient de publier sur les *Origines du musée d'ethnographie* (Paris, 1890, in-8°).

M. Oppert présente, de la part de l'auteur, le R. P. Strassmaier, le cahier IX des *Babylonische Texte*, comprenant la fin du règne de Cambyse et finissant avec le numéro 441.

«Cette collection renferme, sous le numéro 400, un monument presque unique dans son genre : c'est un calendrier astronomique pour l'année 7 du roi perse. Nous croyons pouvoir fixer cette année vers avril 522 av. J.-C., non pas 523, comme le croit le P. Epping, consulté par l'auteur. Ce fait porterait l'avènement de Cambyse au mois de septembre 529 av. J.-C., date généralement admise. Nous terminons en félicitant M. Strassmaier du zèle infatigable avec lequel il continue ces publications si utiles au développement de l'assyriologie.»

M. Oppert présente ensuite, de la part de l'auteur, M. Euting, un tableau intitulé : *Tabulæ scripturæ Aramaicæ*, *dans lequel le savant auteur donne les formes variées de quatre-vingt-huit genres de l'écriture araméenne ou phénicienne*, parmi lesquels il compte également l'écriture grecque la plus ancienne. Il a dû laisser en blanc une colonne tout entière : c'est celle des formes paléographiques des textes araméens nouvellement découverts par les Allemands en Syrie; elle ne devra être remplie qu'après la publication de ces inscriptions très importantes.

Ont encore été offerts :

Annales du commerce extérieur, 1890, 6e et 7e fascicules (Paris, in-8°);

Archivio della R. Società romana di storia patria, vol. XIII, fasc. 1-2 (Rome, 1890, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 4e série, *Rendiconti*, vol. VI, fasc. 8-12 (Rome, 1890, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane, nos 108-110 (Florence, 1890, in-8°);

Boletin de la Real Academia de la historia, t. XIV, n° 6 (Madrid, 1889, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, mai-décembre 1890 (Athènes et Paris, in-8°);

Bulletin de l'Institut égyptien, année 1889, n° 10 (Le Caire, 1890, in-8°);

Bulletin de la Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne, année 1890, 2e semestre (Narbonne, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, t. VIII, 154e livraison (Saint-Omer, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1890, n° 1 (Amiens, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, 1888 (Paris, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, juin 1890 (Cracovie, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, del Commendatore Giov. Batt. de Rossi, 4e série, nos 3-4 (Rome, 1888-1889, in-8°);

Indici del Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa dalla Biblioteca nazionale centrale di Firenze nel 1889 (in-8°);

Journal asiatique, n° 3, avril-mai-juin 1890 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, 5e série, t. IX (Paris, 1888, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, vol. XIII, n° 1 (Londres, 1890, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XII, part 8 (Londres, 1890, in-8°);

Revista archeologica, publiée par A.-C. Borges de Figueiredo, vol. IV, nos 6-7 (Lisbonne, 1890, in-8°);

Revue africaine, nos 196-198 (Alger, 1890, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, t. XV, mai-juin 1890 (Paris, in-8°);

Revue de Comminges, t. V, 1890, 1er semestre (Saint-Gaudens, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, t. XXI, n° 3, mai-juin (Paris, 1890, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 33-34 (Paris, 1890, in-4°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, année 1890, 3e trimestre (Toulouse, in-8°);

Revue des questions historiques, 25e année, 95e livraison (Paris, 1890, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 57 (Vienne, 1890, in-8°);

Revue géographique internationale, nos 175-177 (Paris, 1890, in-4°);

Viestnik hrvatskoga arkeologičkoga družtva, 12e année, n° 3 (Agram, 1890, in-8°);

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1890.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

SEPTEMBRE-OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. SCHEFER.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

M. Siméon Luce adresse au Président une lettre au sujet du monument funéraire de Louis d'Estouteville et de Jeanne Paynel, qui se voyait autrefois au milieu du chœur de l'église abbatiale de Hambye (Manche).

M. Clermont-Ganneau annonce à l'Académie qu'il a été chargé de lui transmettre un fragment d'inscription himyarite, recueilli aux environs d'Obock par M. Lagarde, gouverneur de notre colonie, qui l'offre à la Compagnie. La découverte de ce monument est un fait intéressant, en ce qu'elle nous apporte un indice matériel du passage de la civilisation sabéenne de l'Arabie méridionale à la côte orientale de l'Afrique.

M. Michel Bréal fait une communication sur un certain nombre de mots grecs et latins : *τυγχάνω*, *τύχη*, qui sont des métaphores empruntées à l'idée de «toucher le but, frapper juste»; *invideo*, qui se rattache à la superstition du mauvais œil ou de la *jettatura; cervix* ou *cervices*, qui désignait d'abord les muscles attachant le cou, etc.

IMPRIMERIE NATIONALE

M. Deloche commence la lecture d'un mémoire historique sur la ville de Saint-Remy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Notre confrère se propose de démontrer, contrairement à l'opinion généralement adoptée, que cette localité a existé dès les temps mérovingiens; qu'elle a été, durant la période gallo-franque, une dépendance de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, et a possédé une maison religieuse, probablement un prieuré, appartenant également à cette abbaye.

C'est à tort, suivant M. Deloche, qu'on a vu, dans une charte de l'an 1100, l'acte de fondation de ce prieuré et de constitution du domaine provençal de Saint-Remi de Reims. Cet acte n'avait pour but que d'en améliorer l'état matériel. D'après un texte formel, Saint-Remy existait, dès le xe siècle, avec ce nom, à l'état de bourg fortifié. Au ixe siècle, au temps où l'archevêque de Reims, Hincmar, mettait les possessions provençales de son église sous la protection du célèbre Gérard de Roussillon, c'était déjà un centre de population dont l'importance implique une origine encore plus reculée.

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE.

M. Siméon Luce adresse au Président de l'Académie la lettre suivante :

Agon-Coutainville, 11 septembre 1890.

Monsieur et savant confrère,

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser il y a huit jours, je vous disais que je présenterais, à mon retour, à l'Académie une brique émaillée provenant du tombeau de Louis d'Estouteville, sire de Hambie (qui s'écrivait au moyen âge *Hambuye*), et de Jeanne Paynel.

Une brique de même provenance appartient ou du moins a appartenu à l'un de nos confrères, M. Léopold Delisle. Voici, en effet, ce que mon savant maître a bien voulu m'écrire de Vichy le 3 septembre :

«Il y a une trentaine d'années, j'ai acquis à Saint-Lô une brique émaillée qu'on me dit provenir de l'abbaye de Hambie. Elle contenait quatre ou cinq grandes lettres gothiques, assez élégantes et contournées, peut-être BVYE. Je l'ai gardée un certain temps sur ma table comme

presse-papier. J'ai un vague souvenir de l'avoir donnée ou du moins d'avoir eu l'intention de la donner à un musée céramique ou archéologique pour lequel on me la demandait comme échantillon. Si je l'ai conservée, je la retrouverai et la mettrai à votre disposition. Cette brique pouvait avoir 25 centimètres de long sur 10 de large. »

Ces quatre lettres BVYE, inscrites sur la brique émaillée que M. Delisle a eu et a peut-être encore en sa possession, semblent bien être la seconde syllabe du mot HAMBVYE. J'ignore si la brique émaillée dont je parlais dans ma dernière lettre, et qui doit m'être envoyée dans quelques jours par le propriétaire actuel du logis abbatial de Hambie, porte également des caractères. Si ces caractères s'y trouvaient, il y aurait sans doute lieu d'en conclure que ces briques émaillées ont dû exister en assez grand nombre pour former par leur juxtaposition une inscription tumulaire encastrée dans le pavé du chœur de l'église abbatiale, inscription qui régnait peut-être autour de la pierre tombale formant actuellement le seuil d'une habitation de meunier et de la plaque de cuivre superposée à la pierre tombale et enlevée à l'époque de la Révolution.

C'est une raison de plus pour porter ces notions à la connaissance de l'Académie et du public lettré, afin que les personnes qui auraient en leur possession des briques émaillées de même provenance que celle de M. Léopold Delisle et celle du propriétaire du logis abbatial de Hambie veuillent bien nous en donner avis.

Veuillez agréer, etc.

Siméon Luce.

M. Deloche lit la seconde partie de son mémoire sur Saint-Remy-de-Provence.

Il fait l'historique de la ville et de son prieuré durant la période féodale, des longues contestations dont l'une et l'autre furent l'objet entre l'abbaye de Saint-Remi de Reims et le monastère provençal de Montmajour, jusqu'à la cession qui en fut faite par les Rémois, en 1331, au pape Jean XXII, qui transforma le prieuré en une collégiale de chanoines qu'il plaça sous sa juridiction immédiate et qui subsista jusqu'à la fin du siècle dernier.

Notre confrère discute, en terminant, les questions d'identification de Saint-Remy : 1° avec la station romaine de *Glanum* ou

Clanum, placée par les anciens itinéraires sur la voie d'Arles au Mont Genèvre; 2° avec une localité nommée *Freta* ou *Fretus* dans des documents du moyen âge. Il estime que *Glanum*, dont l'emplacement, déterminé de façon certaine par les ruines romaines bien connues, est à près de 3 kilomètres de Saint-Remy, ne peut être confondu avec ce dernier. *Fretus*, situé à l'entrée du défilé qui conduit, à travers la chaîne des Alpines, aux Baux et à Maussanne, était séparé de Saint-Remy par le même intervalle et ne peut non plus être identifié avec lui. Mais l'*ager Fretensis* du xe siècle doit être regardé comme correspondant au territoire occupé par le *Glanum* des anciens itinéraires.

M. l'abbé Batiffol lit une note sur les sources de la *Chronique de Cambridge*[1].

Au nombre des documents arabes concernant l'histoire de la Sicile du IXe au XIe siècle, on compte la chronique anonyme arabe dite de Cambridge, publiée plusieurs fois, et en dernier lieu par M. Amari. C'est une chronique rédigée dans la même forme que les *Annales Barenses* et que la chronique de Lupus Protospatha.

M. Batiffol montre que cette chronique est une adaptation arabe non chrétienne d'une chronique grecque chrétienne, dont il a trouvé un fragment important dans les marges d'un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale. Ce fragment grec, resté inaperçu jusqu'ici, est un document de première valeur pour l'histoire de la Sicile grecque sous la domination arabe.

M. Charles Grellet-Balguerie expose des arguments tendant à démontrer que l'annotation chronologique consignée à la fin du manuscrit latin de la Bibliothèque nationale du recueil de Frédégaire, par le prêtre Lucérius, moine austrasien, probablement de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul, doit se rapporter à l'an 674, au mois d'août, an 4 du règne de Dagobert II, roi d'Austrasie, rétabli sur le trône en 670 et assassiné en 680. Il faut en effet lire à la fin de cette inscription *indiccione exsiente secunda* et non pas *indiccione XIII*, comme avait conjecturé Labbe, qui ignorait alors le retour de Dagobert II et croyait qu'il s'agis-

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XXX (p. 394-402).

sait de Dagobert III. Cette opinion de Labbe, partagée par Ruinart, avait été adoptée par tous les critiques français et allemands; mais M. Léopold Delisle, jugeant, comme M. le comte Auguste de Bastard, que cette inscription, ainsi que le manuscrit, appartenait à la seconde moitié du VIIe siècle, a pensé avec raison qu'il s'agissait de Dagobert II. L'indiction 2 précise bien l'an 674 : ainsi, comme l'avait pensé Mabillon, Dagobert II a été rétabli sur son trône en août 670. D'un autre côté, il résulte de divers diplômes de ce roi, et surtout de la vie contemporaine de saint Wilfrid, qui contribua puissamment au rétablissement de Dagobert II, que ce roi n'a pas été assassiné en 678 ou 679, mais bien en 680. Ainsi, l'inscription de Lucérius servira à rectifier deux dates erronées de la chronologie mérovingienne : la date de la restauration de Dagobert II, en 670, et celle de sa mort, en 680.

M. Oppert communique l'analyse d'un contrat babylonien, rédigé en caractères cunéiformes.

Une femme, nommée Silim-Istar, abandonne à sa fille, nommée Gula-qaïsat, la nue propriété de tout son avoir, mais elle s'en réserve l'usufruit sa vie durant. La fille ne pourra disposer de ces biens en faveur de personne, si ce n'est pour son propre mari, nommé Belkaïn. Il est entendu, toutefois, que Gula-qaïsat pourra disposer de 5 mines d'argent (à peu près 550 francs), et de deux esclaves, qu'elle avait reçus, lors de son mariage avec Belkaïn, comme biens dotaux. Le jour où la mère mourra, la fille aura la plénitude de la propriété. Il est ajouté que celui qui violerait ou attaquerait ces conventions serait exterminé par le dieu Mérodach et son épouse Zarpaxit.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que, parmi les signatures des assistants, figure celle du fils de la donatrice, qui, par ce fait, se trouve exhérédé des biens maternels. Il donne son assentiment à sa propre spoliation; il convient donc d'admettre qu'il avait été dédommagé antérieurement d'une façon spéciale, soit par une autre donation, soit par un partage des biens paternels en sa faveur. Ce qui frappe surtout, comme dans beaucoup de documents de ce genre, c'est la liberté complète dont jouissaient les femmes à Babylone et qui contraste singulièrement avec

les restrictions apportées à cette liberté par le droit romain et après lui par les lois modernes.

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

M. Grellet-Balguerie lit une étude sur l'épopée latine de Walter, prince et roi d'Aquitaine, sur son auteur Gérauld, moine de Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire), ainsi que sur la date précise et l'origine du précieux manuscrit de Paris du Walter, et sur son copiste, novice de Saint-Benoît, qui l'a signé plaisamment de son nom : *Explicit liber Tifridi episcopi crassi de civitate nulla.*

« Le manuscrit de Paris, dit M. Grellet-Balguerie, est du xe siècle. Il provient de la bibliothèque des carmes de Clermont-Ferrand et fut acheté par Baluze en 1690. Dans la préface de son poème, l'auteur se nomme deux fois *Geraldus* et le dédie à son frère (*adelphus*) l'évêque *Archambaldus*, c'est-à-dire Archambaud de Sully, archevêque de Tours dès 980 ou 984. Cette préface n'existe complète que dans le manuscrit de Paris et en partie dans celui de Bruxelles. Elle a disparu de tous les manuscrits allemands.

« Le premier éditeur allemand du Walter, Fischer, a reconnu, ajoute l'auteur de la communication, que cette œuvre du Walter ne pouvait être attribuée qu'à un auteur aquitain. Elle respire, en effet, une haine farouche des Francs et des Germains. C'est l'apothéose de Walter, roi d'Aquitaine, lequel dans des combats de géant terrasse et tue dix guerriers francs, un Saxon, et blesse grièvement le roi des Francs, son dernier adversaire. D'où l'on peut voir aisément que les prétentions de l'Allemagne à la paternité du Walter, d'origine exclusivement française, sont purement chimériques. Le manuscrit du Walter de Paris était conservé à Fleury à la fin du xe siècle. Or, à cette époque vivait à Fleury le jeune moine Gérauld, auteur de trois poèmes religieux conservés à Rome. Le copiste Tedfrid, de Fleury, devint abbé de Saint-Florentin de Bonneval et fut déposé, vers 1017, par saint Fulbert de Chartres, malgré la protection de Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges.

« Quant à Gérauld, il quitta Fleury; mais il y revint mourir

et y fut inhumé. C'est à lui seul que s'applique et peut s'appliquer la belle épitaphe en deux distiques gravée vers le milieu du XIe siècle sur le mur méridional de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire. »

M. Oppert fait une communication sur *Un passage de Ptolémée et sa source babylonienne.*

Il est connu depuis longtemps que quelques passages de Ptolémée, relatant des éclipses de lune, sont la base principale de la chronologie antique de l'Asie. Le célèbre canon de Ptolémée, qui donne les années des rois chaldéens, perses, séleucides et des empereurs romains, a reçu des découvertes de notre temps une confirmation qui en a démontré la rigoureuse exactitude. L'astronome alexandrin avait tiré ses renseignements des écrits du plus grand astronome de l'antiquité, Hipparque, qui avait à sa disposition des textes chaldéens et avait pu consulter des hommes en état de les traduire. Malheureusement, de ce grand nombre d'observations, nous ne connaissons que neuf, dont la plus ancienne ne remonte qu'à l'an 721 avant l'ère chrétienne. Les dates sont énoncées d'après le cycle sothiaque, commençant le mardi 20 juillet 1322 avant notre ère (8679), les années comptées à 365 jours, avec la dénomination des mois égyptiens. Le jour de l'an, le 1er toth, tomba, sous le roi Nabonassar de Babylone, en 747 (9254), le mercredi 26 février; c'est de cette époque que date l'*ère de Nabonassar*, qui, en vérité, n'est que la 576e année du cycle sothiaque. Nous ne savons pas pourquoi les Alexandrins ont admis cette époque. Les textes babyloniens sont muets. Une *Chronique babylonienne*, traduite par M. Oppert dans les *Comptes rendus* de l'Académie, commence en effet son récit avec ce roi, mais c'est tout ce que nous savons de cette matière.

Dans le chapitre où Ptolémée discute la grandeur apparente du soleil, de la lune et de leurs ombres (*Almageste*, IV, 14), il mentionne une éclipse de lune, dans ces termes :

« Dans l'année 7 de Cambyse, qui est l'année 225 de Nabonassar, dans la nuit du 17 au 18 pamenoth selon les Égyptiens, une heure avant minuit, la lune fut éclipsée à Babylone, en commençant par le nord, la moitié du diamètre. »

Or un texte publié par le P. Strassmaier (textes de Cambyse, n° 400), d'une importance capitale pour la chronologie, donne sur le *recto* les positions de la lune pendant les treize mois de l'année, et sur le *verso* la position des planètes, les conjonctions et les éclipses de lune. Voici, dit M. Oppert, une traduction de ce texte, très difficile dans les détails, mais clair au point de vue du fait principal :

«Dans la septième année, le 14 thammuz, à 1 *kasbu* $\frac{2}{3}$ (3 heures $\frac{1}{3}$) après la nuit close, la lune fut éclipsée à son plus fort; la moitié du disque, du côté du nord, disparut.

«Le 14 tebeth, 2 *kasbu* $\frac{1}{2}$ avant l'aurore, pour la totalité du disque, la lune fut éclipsée, au sud et au nord.»

Ces deux éclipses sont celles du 16 juillet 523 et du 10 janvier 522 avant notre ère, déjà calculées par l'abbé Pingré, dans l'*Art de vérifier les dates*, et dernièrement par Oppolzer, dans son *Canon des éclipses*. Le père Petau s'est occupé de l'éclipse partielle citée par Ptolémée, et la fixe également au 16 juillet 523 avant notre ère.

Le 1er toth de l'an 225 tomba le 1er janvier 523 (9478); le 17 pamenoth, 197e jour de l'année, tomba donc le 16 juillet. Oppolzer fixe le milieu de cette éclipse à 21 heures de Greenwich, 11 heures 50 minutes temps de Babylone, et donne pour la demi-durée 76 minutes (1 heure 16 minutes).

La «nuit close», le 16 juillet, à la latitude boréale de 32 degrés, tombe à 7 heures et demie du soir; c'est donc à 10 heures 50 minutes que commença le phénomène, c'est-à-dire «une heure avant minuit». L'éclipse entama le nord de l'astre, ἀπ' ἄρκτων, en conformité avec le texte cunéiforme.

Ce phénomène fixe donc la chronologie perse : le 14 thammuz tombant le 16 juillet, le 1er nisan de l'année 7 de Cambyse sera le 6 avril. L'année étant embolismique, le commencement de l'an 8 coïncida avec le 24 avril, et la 9e année du roi commença le 12 ou le 13 avril.

L'éclipse du mois de tebeth, 10 janvier 522 avant notre ère (9479), fut non seulement totale, mais encore exceptionnelle-

ment grande; Oppolzer lui donne 22 doigts, et fixe le milieu à 1 heure 45 minutes.

La conséquence historique à tirer de ces faits est la fixation exacte du règne de Darius, qui commença au mois d'octobre de l'année 521 (9480); de plus, puisque nous connaissons le mois de septembre de la 36ᵉ année, nous savons ainsi que Xerxès ne régnait pas encore au mois de septembre 485 avant notre ère.

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

M. Edmond Le Blant lit une note *Sur trois statues cachées par les anciens.*

« Trois célèbres statues antiques, dit notre confrère, ont été tirées de réduits obscurs où les anciens les avaient cachées : la Vénus du Capitole, trouvée dans un mur du quartier de Suburra; la Vénus de Milo, dont notre honoré confrère M. Ravaisson nous a si savamment entretenus et que l'on découvrit dans un caveau étroit; le colosse d'Hercule en bronze doré, dit l'Hercule Mastaï, que renfermait, à huit mètres sous terre, une petite fosse murée. »

De ces faits notre confrère rapproche des textes qui en fournissent l'explication. Au moment du triomphe du christianisme, les fidèles, vainqueurs du culte idolâtrique, en détruisirent de tous côtés les images. Les dévots de la vieille religion voulurent mettre leurs dieux en sûreté et les cachèrent soigneusement pour les retrouver intacts au jour de la revanche : car des prédictions répandues parmi eux affirmaient que le règne du Christ serait éphémère et que le culte des anciens dieux serait rétabli. En beaucoup d'endroits, les chrétiens découvrirent les cachettes et détruisirent les images ou s'en emparèrent. On vit dans ces faits l'accomplissement d'une prophétie d'Isaïe : *Abscondent deos suos in speluncis et cavernis petrarum, neque ibi celabunt eos.*

M. Bréal lit une note sur la prononciation du *c* en latin.

Il s'attache à établir, contrairement à l'opinion de la plupart des linguistes, que le *c* latin, devant *e* ou *i*, n'a pas conservé jus-

qu'à la fin de l'antiquité la prononciation *k*, mais a pris de bonne heure un son sifflant intermédiaire entre *k* et *s*.

M. Deloche rappelle que, dans un mémoire lu il y a quelques années à l'Académie, il a signalé une inscription gauloise du temps de Justinien où le mot *officina* est écrit OFIKINA. La prononciation *ci* = *ki* subsistait donc, au moins en certaines contrées, encore au VIe siècle.

M. Bréal pense que, dans l'inscription citée par M. Deloche, il ne faut voir qu'une erreur de l'ouvrier, erreur qui ne saurait tirer à conséquence.

M. Grellet-Balguerie lit une note dont le but est d'établir que, contrairement à l'opinion généralement suivie, l'ère de l'incarnation aurait été usitée en France, dans les chartes ou actes privés et dans les chroniques et inscriptions tumulaires, dès le VIIe siècle, et non pas seulement à partir de la seconde moitié du VIIIe siècle. Il cite notamment des dates de 716, 709, 686, 674, 672, 665, 661 et 632. La date de 674 est celle de l'inscription mise par le moine Lucérius à la fin du recueil dit de Frédégaire, fin août, an 4 de Dagobert II. La date de 661 est celle de l'épitaphe du tombeau de saint Amand, donnée par trois écrivains, du IXe au XIIe siècle. La date de 665 est relative à la mort de saint Wandrégisil, abbé de Fontenelle, et prouvée par un calcul de Denys le Petit.

M. Oppert communique les résultats de ses déchiffrements des inscriptions astronomiques babyloniennes, et, en particulier, celui de la tablette de la septième année de Cambyse (du 6 avril 523 au 21 avril 522).

Cette question intéresse, il est vrai, davantage l'Académie des sciences, attendu qu'elle pourra être de quelque importance pour la correction des tables lunaires; mais notre confrère tient à établir sa priorité pour la lecture des textes qui, en fin de compte, doit précéder l'interprétation. Le P. Epping, qui s'est consacré à l'interprétation des textes astronomiques des Arsacides, a généralement commencé par établir ses calculs et en a fait la base de ses traductions, décorées par lui du nom de traductions «conformément à la chose» (*sachliche Uebersetzungen*). Or, pour que la

«chose» soit rendue, dit M. Oppert, il faut d'abord que le sens soit compris. Souvent ce n'est pas le cas, et la méthode qu'indique le savant père jésuite ne peut être appliquée scientifiquement aux signes assyriens que nous avons devant les yeux. Quand le texte dit clairement que la lune fut obscurcie «du sud et est (sud-est) au nord et ouest (nord-ouest)», le P. Epping explique «conformément à la chose» : «sur le sud (de l'écliptique), dix minutes avant le lever du soleil, au nord et ouest», ce qui n'est pas admissible.

Les tables de la lune ont été traitées de la même façon par M. Epping, qui voit, dans les chiffres de ces tables, des indications de degrés, et, dans les simples mentions du lever et du coucher, des degrés de la lune levée après le coucher du soleil, et des degrés des couchers de lune avant le lever du soleil. Quand on applique ces principes à l'interprétation des textes, ceux-ci se trouvent en désaccord avec les faits astronomiques. La chose est bien plus simple : les anciens comptaient, non par «degrés», mais par «heures équinoctiales».

«En procédant du connu à l'inconnu, prenons, ajoute notre confrère, le passage du mois de thammuz, où eut lieu l'éclipse du 16 juillet 523 avant J.-C., à 11 heures du soir, heure de Babylone, selon Ptolémée, et le texte expliqué par nous.

«On lit :

«Doza {
1 27
13 11 du coucher
mi 14 4 lal (opposition)
14 4 na lever
mi 15 800 (nuit)
27 15

«Que signifie cela? le signe de *lal*, expliqué, selon nous, par *sitqultu* «balançaient», se trouve ici juste au moment du milieu de l'éclipse. Dans le premier passage, relatif au mois de nisân (avril), se trouvent quelques idéogrammes en plus, qui peuvent nous mettre sur la trace, pourvu qu'on comprenne ces sigles. Un signe *dir*, que le P. Epping traduit par «obscur», donc «ciel «nuageux» signifie «phase».

« Après bien des essais, je puis annoncer que j'ai enfin trouvé la clef de ces signes. Voici la traduction de tout le passage :

« Le 1 thammuz, 27 heures après la néoménie.

« Le 13, 11 heures après le coucher.

« Le 14, la nuit, heure 4.

« Le 14, à l'heure 4, arriva l'opposition (et, dans l'espèce, l'éclipse, dont le texte ne parle pas). »

SÉANCE DU 3 OCTOBRE.

L'Académie fixe au vendredi 14 novembre prochain le jour de sa séance publique annuelle.

M. L. Delisle communique un mémoire dans lequel il établit que le traité des *Remèdes de l'une et de l'autre fortune*, par Pétrarque, a été traduit en français, d'abord pour Charles V, vers l'année 1378, puis pour Louis XII, en 1503. L'auteur de la seconde traduction n'est pas connu; celui de la première, dont une édition fut imprimée en 1524, est, non point, comme on l'a cru, Nicole Oresme, mais bien Jean Daudin, chanoine de la Sainte-Chapelle.

M. Hamy appelle l'attention de l'Académie sur des fouilles intéressantes qui s'achèvent en ce moment dans la commune des Mureaux, près Meulan (Seine-et-Oise).

Le Dr Verneau, du Muséum d'histoire naturelle, qui dirige le travail, a mis au jour une allée couverte, de grandes dimensions, composée de matériaux énormes, et comprenant une chambre sépulcrale et un vestibule. De nombreux squelettes dans l'attitude accroupie reposaient sur un dallage grossier et étaient entourés d'un mobilier funéraire assez varié, haches polies, grattoirs, vases de terre faits à la main, poinçons en os, perles en silex, pendeloques en schiste, etc. Les enfants étaient inhumés à part, contre une des parois du monument.

La chambre sépulcrale, longue de 9 mètres, large de $1^{m}60$ à $2^{m}10$, haute de $1^{m}55$ à $1^{m}60$, était séparée par un mur en pierres sèches, sans aucune ouverture, du vestibule, qui n'a guère plus d'un mètre de long, et auquel donne accès du dehors

une ouverture assez étroite, où s'engage un petit escalier de trois marches.

Une particularité fort curieuse, c'est qu'une grosse pierre horizontale, qui complétait le portique d'entrée du monument, a été rencontrée et enlevée par les ingénieurs romains qui construisaient une voie se dirigeant vers Meulan, si bien que le blocage de petites pierres concassées dans la chaux qui forme le fond de la voie est directement superposé aux piliers d'entrée de l'allée couverte. C'est une sorte de stratigraphie archéologique, qui suffirait à elle seule à démontrer, s'il en était encore besoin, l'antiquité relative des deux ordres de constructions.

Cette voie romaine a été reconnue un peu plus loin, dans la direction de la ville; c'est peut-être une voie secondaire, allant de Meulan vers Houdan ou Dreux. On a rencontré, du côté de la Seine, un petit édifice carré, bien appareillé, dont les parois étaient encore couvertes d'enduits peints où se combinaient le rouge, le jaune, le noir et le vert. Les fonds rouges étaient encadrés de filets jaunes et l'on distinguait encore, entre autres figures, une sorte de phénix polychrome.

Les débris romains abondent d'ailleurs dans tous les environs, et M. Verneau a recueilli, entre autres, une belle lame de bronze et une fort jolie lampe du même métal.

En réponse à une récente dépêche du Ministre de l'instruction publique et sur la proposition de la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, l'Académie émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder une prolongation de séjour d'une année à l'École de Rome à MM. Guiraud, Rolland et Enlart, membres de première année.

Au sujet de MM. Audollent et Jordan, membres de seconde année de la même École, l'Académie, malgré l'estime qu'elle fait de leurs travaux, ne croit pas pouvoir proposer en leur faveur la mesure exceptionnelle d'une nouvelle prolongation de séjour pendant une troisième année, prolongation qui rendrait vaines les candidatures nouvelles produites par les diverses Écoles en 1890.

Le Secrétaire perpétuel fait part à l'Académie de la décision

prise par les cinq classes de l'Institut dans la dernière séance trimestrielle. Cette décision stipule que *désormais, le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.*

Est adressé à l'Académie, pour le concours des Antiquités de la France de 1891 :

Étude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux et de l'étroite observance, au diocèse de Paris. Résumé historique et description du monastère, accompagnés de 50 planches au trait, par M. L. Morize, précédés d'une introduction par le comte A. de Dion (Tours, 1889, in-4°).

M. Deloche termine la lecture de son mémoire sur l'histoire de la ville de Saint-Remy-de-Provence.

M. Louis Batiffol donne lecture d'un travail sur la prévôté des marchands de Paris à la fin du xive siècle et au début du xve.

L'auteur de la communication expose qu'à cette époque la royauté a supprimé toutes les libertés communales de la ville et que, de 1389 à 1412, le prévôt des marchands n'a été qu'un fonctionnaire ordinaire, remplissant les fonctions de vice-prévôt. Les Parisiens, cependant, considéraient toujours leur prévôt des marchands comme le véritable chef du peuple de Paris.

SÉANCE DU 10 OCTOBRE.

Le Président annonce à l'Académie que Sa Majesté dom Pedro, empereur du Brésil, associé étranger de l'Académie des sciences, honore notre séance de sa présence.

M. Deloche commence la seconde lecture de son mémoire sur l'histoire de la ville de Saint-Remy-de-Provence.

M. Edmond Le Blant est désigné pour lire à la prochaine séance publique annuelle sa note sur *Trois statues cachées par les anciens.*

M. de Maulde lit un mémoire sur l'origine du canton du Tessin.

Les historiens italiens ont accusé la France d'avoir donné ce canton aux Suisses en 1500, soit en échange de la personne de Ludovic le More, soit en payement de leurs services militaires.

M. de Maulde reconstitue tout l'historique de la question, d'après des documents officiels et inédits de cette époque. Il s'attache à montrer que toutes les hypothèses échafaudées autour du prétendu traité de Novare en 1500 sont contradictoires et ne reposent sur rien; ce traité, dit-il, n'a jamais existé. M. de Maulde a découvert le texte même des conventions verbales d'après lesquelles les Suisses évacuèrent Novare en 1500. Dans ces conventions, il est promis expressément par les Suisses de ne pas même passer par Bellinzona.

M. de Maulde établit ensuite l'histoire des armements et des négociations qui ont eu en vue, de 1500 à 1503, le recouvrement de Bellinzona par le roi de France, alors duc de Milan, d'après les correspondances diplomatiques et administratives. Il ressort de tous ces détails fort précis que la France était toute prête à faire les efforts nécessaires pour rétablir l'intégralité du Milanais; les Suisses n'étaient pas en état de se défendre. Bien plus, un seul canton, celui d'Uri, tenait à la conquête de Bellinzona : les autres se montraient ou contraires ou indifférents, et estimaient fâcheuse cette conquête d'un territoire étranger. La cause déterminante de l'annexion fut l'intervention de l'empereur Maximilien : c'est lui qui poussa les Suisses en avant et arrêta la France. Il n'était pas de la politique française de se brouiller avec lui à cette époque et pour ce motif.

La conclusion de l'auteur est celle-ci, d'après toutes les pièces qu'il a mises en œuvre : « On voit qu'il n'est pas exact de dire que le canton du Tessin doit sa naissance, en l'année 1500, à une promesse ou à une tolérance de Louis XII, comme l'ont affirmé Prato et Guichardin. C'est par un acte de violence que les Suisses arrachèrent ce lambeau de la Lombardie; ils s'y maintinrent par l'appui de l'Allemagne et des amis de l'Allemagne en Italie, c'est-à-dire des Gibelins, principalement des Gibelins de Lugano. »

M. Menant annonce à l'Académie la découverte de plusieurs inscriptions hétéennes nouvelles [1].

[1] Voir aux Communications, n° XXXI (p. 402-403).

M. Théodore Reinach commence une communication sur l'histoire des rois de Commagène, d'après des inscriptions récemment découvertes dans ce pays par MM. Humann et Puchstein.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE.

L'Académie procède à la nomination de trois Commissions qui seront chargées de proposer des sujets de prix dans l'ordre des études relatives à l'Orient, au moyen âge et à l'antiquité classique.

Sont désignés :

Pour la Commission de l'Orient (prix ordinaire et prix Brunet) : MM. Renan, Barbier de Meynard, Senart, Maspero;

Pour la Commission du moyen âge (prix Bordin) : MM. Delisle, Gaston Paris, Siméon Luce, Paul Meyer;

Pour la Commission de l'antiquité (prix Delalande-Guérineau) : MM. Jules Girard, Georges Perrot, Boissier, Croiset.

M. Théodore Reinach termine sa communication sur l'histoire des rois de Commagène, d'après les inscriptions découvertes par MM. Humann et Puchstein.

Il rectifie et complète sur plusieurs points, à l'aide des médailles et des textes, les conclusions des savants allemands. Il montre qu'on peut reconstituer l'arbre généalogique des rois de Commagène pour une durée de près de sept siècles, depuis le règne de Darius, fils d'Hystaspe, jusqu'à celui de Trajan. Leur ancêtre est le Bactrien Oronte, célèbre satrape du IVe siècle, qui épousa la fille d'Artaxerxès Mnémon; le véritable fondateur de la dynastie est le satrape-roi Ptolémée, qui secoua le joug des Séleucides vers 164 avant notre ère. Ses fils et petits-fils, Samos et Mithridate Ier, épousèrent des princesses séleucides. Le dernier roi, Antiochus Épiphane, fut déposé par Vespasien; son petit-fils fut consul à Rome, archonte à Athènes, où s'élève encore aujourd'hui son tombeau, connu sous le nom de monument de Philopappos. Chose curieuse, le premier et le dernier personnages connus de cette grande famille, Oronte et Philopappos, furent l'un et l'autre citoyens d'Athènes.

M. Charles Grellet-Balguerie communique une étude sur la

chronologie des papes, de 649 à 683, dans ses rapports avec la chronologie mérovingienne.

Les dates qu'il indique diffèrent de celles qui ont été adoptées jusqu'ici et de la nomenclature de Jaffé. D'après lui, deux papes légitimes ne pouvant coexister, on ne doit faire courir la durée fixée par Anastase au pontificat d'Eugène Ier qu'à partir de la mort du pape saint Martin, c'est-à-dire du 15 septembre 655. A la suite de recherches et de calculs, M. Grellet-Balguerie place la mort de ce pape Eugène au 3 juin 658 et non 657 : d'où suit que son successeur Vitalien ne serait mort que le 27 janvier 673 au lieu de 672 ; et ainsi de suite pour les successeurs de ce dernier pontife. Ainsi l'élection de Donus est fixée, selon lui, en août 677, date de l'apparition d'une comète historique, son avènement au 2 novembre suivant et sa mort au 12 avril 679. Agathon, sacré le 26 juin suivant, serait mort le 10 janvier 682, et non 681, comme le veut Jaffé. Avec Pagi et les meilleurs critiques, M. Grellet-Balguerie réduit à 7 mois 5 jours la vacance du saint-siège entre Agathon et Léon II, au lieu de 1 an 7 mois 7 jours, du calcul de Jaffé. Remontant successivement, du reste, du 15 avril 682, date de l'avènement de Léon II, avec la vacance du saint-siège ainsi réduite, au pontificat de chacun des papes précédents, on arrive par les calculs de M. Grellet-Balguerie à fixer la mort d'Eugène Ier au 3 juin 658 et son avènement au 15 septembre 655, date de la mort de saint Martin.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture des rapports des Commissions chargées de proposer des questions de concours.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie retire du concours pour le prix ordinaire la question suivante, plusieurs fois prorogée : *Étudier d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Elle propose, pour le prix ordinaire de 1893, une *Étude comparative du rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras. Les concurrents devront s'attacher à instituer une comparaison précise entre deux ouvrages caractéristiques de l'une et de l'autre série et à dégager de cette étude les conclusions historiques qui paraîtront s'en déduire.*

L'Académie retire du concours pour le prix Bordin la question relative aux *Chroniques de Normandie* et y substitue la question suivante pour l'année 1893 :

Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les Croisés.

L'Académie propose, en outre, pour le prix Bordin de 1893, la question suivante :

Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et Charles V.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné en 1894 au *meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1892, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le le 1er janvier 1894.

M. l'abbé Duchesne présente le plan des fouilles exécutées par lui, au mois de septembre dernier, sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale d'Alet, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

Ces fouilles ont permis de reconstituer avec précision le plan de l'antique édifice, dont la date, d'après ce qu'on sait de l'histoire locale, doit être reportée à la fin du xe siècle ou au commencement du siècle suivant. Les détails de l'architecture témoignent d'une très grande simplicité, pour ne pas dire d'une extrême pauvreté; ils conviennent bien à la période de renaissance pénible qui suivit en ce pays l'invasion normande. Une

particularité du plan, c'est que l'église se terminait à chacune de ses deux extrémités par une abside semi-circulaire.

M. de Nolhac, maître de conférences à l'École des hautes études, donne lecture d'un mémoire sur *Un ouvrage inédit de Pétrarque*, qu'il a retrouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris.

On sait qu'un des plus importants ouvrages latins dus à Pétrarque est un *De viris illustribus*, emprunté à l'histoire romaine et resté inachevé. Il y a, dans un manuscrit qui jusqu'à présent semble unique, une autre rédaction de cet ouvrage antérieure à la rédaction connue et qui n'a jamais été signalée. Elle comprend treize biographies inédites appartenant à l'histoire ancienne de l'Orient et à la mythologie grecque. Ce recueil montre que Pétrarque avait commencé le *De viris* sur un plan tout autre et beaucoup plus vaste que celui qu'il a adopté ensuite. Il n'a pu se servir pour le composer que des sources latines, les auteurs grecs, comme on le sait, lui étant à peu près tous inconnus. La série de biographies découverte par M. de Nolhac va d'Adam à Hercule en passant par Ninus, Sémiramis, Moïse et Jason; elle forme aujourd'hui un ouvrage distinct, resté inachevé, comme est resté inachevé le *De viris*. Cet ouvrage est précédé d'une préface très étendue, où Pétrarque explique le but de son ouvrage et la méthode qu'il a suivie pour contrôler le témoignage des historiens anciens qu'il avait à sa disposition. Cette préface et le travail qui l'accompagnent jettent un jour nouveau sur les études historiques au XIVe siècle. Ils montrent dans Pétrarque le précurseur, très naïf encore, mais très zélé, des savants orientalistes de notre temps.

M. de Nolhac va publier très prochainement le texte complet de l'ouvrage de Pétrarque.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le PRÉSIDENT annonce que la question plusieurs fois mise au concours Bordin : *Étude sur la*

langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue, etc., est prorogée à l'année 1893 sous cette forme plus succincte : *Étude sur les dialectes berbères.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1893.

M. Paul Meyer fait une communication sur un manuscrit latin de la cathédrale de Durham, qui renferme un recueil d'histoires édifiantes, composé dans la seconde moitié du XIIIe siècle par un franciscain anglais ou irlandais. Les récits de faits miraculeux y abondent. Plusieurs de ces faits sont donnés comme récents et appuyés du témoignage des contemporains de l'auteur. Parmi ces contemporains, il cite des noms connus, tels que ceux de Roger Bacon, de saint Bonaventure, de l'évêque de Clonmacnois, Thomas O'Quin, de l'archevêque d'Armagh, Albert, etc.

M. René de la Blanchère communique un triptyque de plomb, trouvé dans les fouilles exécutées par le service beylical des antiquités et des arts de Tunisie, à Sousse (Hadrumète), sous la direction de M. Doublet.

Ce monument, qui renferme une figure de Vénus et l'Amour d'un caractère tout particulier, semble jusqu'à présent unique.

M. Oppert rappelle qu'il a donné à l'Académie, il y a quelque temps déjà, la traduction d'un jugement de l'an 548 avant notre ère, concernant un esclave, probablement juif, nommé Barachiel. Cet homme avait été acheté, vingt-deux années auparavant, dans l'an 35 de Nabuchodonosor, par une femme nommée Gagâ, qui pendant ce laps de temps l'avait mis en gage, pour ses dettes personnelles, puis l'avait donné en dot à sa fille. Celle-ci l'avait cédé à son mari et à son fils : il s'était enfui, avait été repris, et avait introduit une action pour sa libération; il prétendait être né libre, d'une grande tribu, et avoir figuré comme prêtre à la cérémonie du mariage de deux nobles personnages. Le tribunal le somma de prouver sa naissance, comme homme libre : il avoua alors avoir menti. Les juges le réintégrèrent dans sa situation d'esclave libérable.

Aujourd'hui M. Oppert reproduit un acte relatif à ce même Barachiel, mais antérieur de quinze ans au jugement précédem-

ment cité. La même Gagâ, assistée de son mari, engage cet esclave et sa mère, celle-ci nommée Akhat-abisu (sœur, c'est-à-dire ressemblant à son père). Gagâ, son mari et un troisième personnage, Zinya, doivent solidairement une petite somme d'argent, 20 drachmes (38 francs), à un homme qui prend en gage la mère et le fils. Toutefois il consent que le fils reste chez Gagâ, qui plus tard devra le donner à sa fille, tandis que la mère est remise immédiatement en la possession du créancier. Pour avoir la permission de garder son jeune esclave, Gagâ s'engage à donner chaque année une robe à la mère. Ce document est daté de l'an 42 de Nabuchodonosor, le 14 ador (février-mars 562 avant notre ère).

M. Viollet signale l'intérêt d'une ordonnance royale, inédite et inconnue jusqu'ici, en date de février 1358, qui fut rendue sur la demande des états généraux des pays de langue d'oïl, alors assemblés à Paris, et dont il a retrouvé le texte aux archives de la ville de Tours. Par une des clauses de cet acte, le dauphin Charles, régent, révoque toutes les concessions faites jusqu'à ce jour aux états provinciaux des diverses fractions du royaume.

COMMUNICATIONS.

N° XXX.

NOTE SUR LES SOURCES DE LA CHRONIQUE ARABE DITE DE CAMBRIDGE,
PAR M. L'ABBÉ PIERRE BATIFFOL.

(SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1890.)

Au nombre des documents arabes concernant l'histoire de la Sicile du IXe au XIe siècle, on compte une chronique anonyme, qui est, au jugement de M. Amari, un «vero gioiello». Il n'en existe qu'un manuscrit (il est du XIIIe siècle), lequel appartient à la bibliothèque de l'Université de Cambridge: de là lui est venu son nom de *Chronique de Cambridge*. Elle a été publiée pour la première fois, en italien, par Caruso dans sa *Bibliotheca historica regni Siciliæ* (1720-1723), reproduite par di Gregorio dans ses *Rerum Arabicarum Scriptores* (1790), enfin rééditée par M. Amari dans sa *Bibliotheca Arabo-Sicula* (1880-1881). Cette chronique arabe commence à l'année 827, qui est la date de l'arrivée des Sarrasins en Sicile, et elle s'arrête à l'année 964 sur une lacune du manuscrit, mais il est possible qu'elle n'ait pas comporté de suite bien au delà de cette année 964. J'en aurai dit tout le prix en disant que c'est un document de même forme et de même valeur que les *Annales Barenses* et que la chronique de Lupus Protospatha.

Les savants qui ont publié la *Chronique de Cambridge*, comme M. Amari, ou qui l'ont utilisée, comme Mgr Lancia di Brolo dans sa remarquable *Storia della Chiesa in Sicilia* (t. II, p. 240), ne paraissent point s'être préoccupés de rechercher si elle avait été puisée à des sources, et si ces sources n'étaient pas étrangères à la littérature arabe. Je voudrais établir que la

Chronique de Cambridge est une chronique originairement grecque, remaniée par un Arabe.

La *Chronique de Cambridge* a pour « Grundschrift » une chronique grecque, et j'en tire la preuve de ce fait que, au lieu d'être dressée selon l'ère de l'hégire (c'est le cas de toutes les pièces historiques arabes publiées par M. Amari), elle est dressée sur l'ère de la création du monde, « l'era del mondo usata dai Rûm nei loro scritti », comme nous en avertit l'auteur lui-même dans son préambule. J'en ai une preuve meilleure encore. En effet, dans le manuscrit *Parisinus supplem. gr.* 920, un mince volume de vingt-deux feuillets de parchemin (XIe siècle), contenant quelques pièces pour le comput du cycle solaire, du cycle lunaire, de l'indiction, etc., à la marge des trois premiers feuillets, une main du XIe siècle, anonyme et différente de celle du copiste, a inscrit quelques notes chronologiques, désignées par l'*Inventaire sommaire des manuscrits du Supplément grec* sous la rubrique de « . . . in margine chronicon Calabro-Siculum a. 827-982 », et qui ne sont pas autre chose qu'une rédaction grecque de la *Chronique de Cambridge*.

En voici le texte :

[Fol. 1 v° :] ┼ ΧΡΟΝΟΓΡΑΦΙΟΝ ΑΦΗCΗΛΘΟΝ ΟἹ CΑΡΑΚΙ|ΝΟΙ ΕΝ CΙΚΕΛ. :

ἘΝ ἘΤΙ ἈΠῸ ΚΤΊCΕΩC ΚΌCΜΟΥ | ͵ϚΤΛΕ ἮΛΘΟΝ ΟἹ CΑΡΑΚΙΝΟΙ ἘΝ CΙΚΕΛΙᾹ : |

͵ϚΤΛΘ *παρελήφθη το μη|νσον καὶ | ἐσφαγη ὁ | πατρικιος :* |

͵ϚΤΜ | *παρελεί|φθη ἡ πά|νορμος :* |

ΕΤ. ϚΤΝ. *ἔ|πεσεν τὸ | βροῦχος ἐν | σικελίᾳ.* |

ΕΤ. ϚΤΝΒ *ἤ|γαγεν ὁ ἐ|πίσκοπο̄ | τὴν ὀρθο | δοξίαν ἐν |* [illegible].

ϚΤΝΓ. | *παρελήφθησαν τὰ κασ7ελλια τ. μουτικας | ὁ ἅγιος ἀνανίας.* |

ΕΤ. ϚΤΝΔ. *ἐγένετο ὁ πόλεμος τοῦ χαρζανίτρ. | και ἐσφάγισαν χιλιάδες Θ χρισ7ιανοῖ.* |

ΕΤ. ϚΤΝΕ. *παρελήφθη ἡ λεοντίνη* ΙΝΔ. ΙϚ. |

ΕΤ. ϚΤΝϚ. *παρελήφθησαν οἱ ῥογοὶ. καὶ ἐ|γένετο λιμὸς ἰσχυρός :* |

ΕΤ. ϚΤΞϚ. *ἐπιάσθησαν τὰ καράβια του ἀλι.* |

ΕΤ. ϚΤΞΖ. *παρελήφθη τὸ ἄννιν.* |

ΕΤ. ϚΤΞΗ. *κατῆλθεν ὁ κονδομίτης.* |

[Fol. 2 :] ΕΤ. ϚΤΟΒ. *παρεδόθη τὸ πρωτ.* ////// |

ΕΤ. ϚΤΟΓ. *ἐπιάσθησαν τὰ δ' χελάνδια τῶν* ☧. |

ΕΤ. ϚΤΟΔ. *παρεδόθη τὸ νέτο τὸ δεύτερον.* |

ΕΤ. ϚΤΟΕ. *παρεδόθησαν οἱ ῥογοὶ τὸ δεύτερον.* |

ΕΤ. ϚΤΟΗ. *παρεδόθη η μελέτη.* |

ΕΓ. ϚΤΠ. | *εσφαγη το* | *φοσσατον* | *των σα|ρακηνω̄* | *εις τον σαλε|ρινον.* |

ΕΤ. ϚΤΠΒ. | *ἐβα|πτίσθη|σαν οἱ ι|ουδαιοι.* |

ΕΤ. ϚΤΠϚ. | *ἐγένετο* | *ἡ ἄλωσις* | *τῆς συ|ρακούσης* | *μηνι μαίω.* |

ΕΤ. ϚΤΠ////// | *ἐσφάγη ὁ χρ//////|σάφι.*

ΕΤ. ϚΤΠΗ. | *ἐπίασαν* | *οι χριστιανοι τα καράβια τῶν σαρακηνῶν* | *εἰς μυλάς.* |

ΕΤ. ϚΤΠΘ. *ἐτράπη ὁ πολέμιος βαλσάκιος* | *εἰς τὸ ταυρωμεν. καὶ ἐσφάγισαν ἐξ αὐτῶν* | *πολλοι.* |

[Fol. 2 v° :] ΕΤ. ϚΤϘΓ. *εγενετο ἀλλάγιον ἐπὶ τοῦ πολίτα στρα|τηγοῦ καὶ ἐξῆλθεν ἡ αἰχμαλωσία τῆς συρακούσης.* |

ΕΤ. ϚΤϘΕ. *ἐγένετο ὁ πόλεμος μέσον τῶν βαρβάρων.* |

ΕΤ. ϚΤϘϚ. *ἐφόρεσαν οἱ χριστιανοὶ τὰ ῥάκι εν πανόρμ.* |

ΕΤ. ϚΤϘΖ. | *ἐπιασθη* | *τὸ πλό|ημον* | *τῶν* | *χριστια|νῶν εἰς* | *μυ. καὶ* | *ἔφυγεν* | *τὸ ρίγιν*• |

ΕΤ. ϚΤϘΗ. *ἐμουλ|τευσαν* | *οἱ σαρα|κινοὶ σι|κελοὶ* | *τοῦ ἀ|μιρᾶ* | *τῆς ἀ|φρικῆς.* |

ΕΤ. ϚΥΗ. *ἐ|πέρασεν* | *ὁ βουλαμ|βὲς καὶ* | *ἐπίασεν* | *τὸ ῥίγιον.* |

ΕΤ. ϚΥΙ *ἐπέρασεν ὁ ἀφρικῆς ὁ βραχημος, καὶ* | *ἐπίασεν τὸ ταυρομενιν.* |

ΕΤ. ϚΥΙΖ *ἐπίασεν ὁ βουαβδελλὲ τοῦ μεχεδὶ τὴν* | *ἀφρικήν.* |

ЄΤ. ϚΥΜЄ. ἐπιάσθη ἡ κρακαντ. ἐπὶ τοῦ χαλίλι. | καὶ ἐσφαγησαν οἱ βάρβαροι. |

ЄΤ. ϚΥΞΛ ἐτραπη ὁ μαλακιανος ὁ σ7ρατηγος | εἰς τὴν ἁγίαν κυριακήν. |

ЄΤ. ϚΥΛ κατῆλθεν μαριανὸς ὁ πατρίκιος | ἐν καλαβρία καὶ ἐγένετο ἀγάπη. |

ЄΤ. ϚΥΟΛ | ἐγένετο ἡ | ἅλωσις | τοῦ ταυ|ρομενιου. |

ЄΤ. ϚΟΓ | ἐγένετο | ἡ ἅλω|σις τῶν | ερυμά|των μη. | μαίω. | ἐν δε τοῦ | ἰουλίω | ἐτράπη|σαν τὰ | χέλανδια | τῶν χρι|σ7ιανων | εἰς τὸ ῥίγι|ον καὶ ὁ | νικηφο. | ὁ μαγίσ7. |

ЄΤ. ϚΥΠΗ. ἐπαρελήφθη ὁ ἅγιος νίκον. |

ЄΤ. ϚΥϘ ἐσφάγη ὁ βολκάσιμος ἀμιρὰς | σικελιας ὑπὸ τοῦ βασιλεως τῶν φράγκων καὶ | ἐγένετο κατὰ σφαγὴ τῶν σαρακηνῶν | πολλη ἐν τῇ τῶν καλαβρῶν χώρα. |

Voilà donc deux recensions de notre chronique, l'une arabe, l'autre grecque. Il importe de les comparer de près. Je les transcris en regard l'une de l'autre, d'un côté la version italienne de l'arabe par M. Amari, de l'autre ma traduction latine du grec :

In nome del dio pietoso e benigno nel quale io mi affido. Cronica dell' isola di Sicilia dal tempo che la occuparono i Musulmani, *e notizie di ciò che vi è avvenuto, guerre, scambii di emiri e simili cose.*	Chronographia a[tempore] quo venerunt Saraceni in Siciliam.
[a. 826-827.] Il principio del [conquisto] fu l'anno 6335 dell' era del mondo *usata dai Rûm nei loro scritti. Quest' anno vennero in Sicilia i Musulmani, di mezzo luglio.*	Anno creati orbis 6335 venerunt Saraceni in Siciliam.
[a. 830-831.] L'anno 6339 fu presa Mineo ed ucciso il patrizio Teodoto.	Anno 6339 captum est Mineum et occisus est patritius.

[a. 831-832.] L'anno 6340 fu presa Palermo.

[a. 841-842.] L'anno 6350 piombarono in Sicilia le cavallette.

[a. 842-843.] . . . .

. . . .

[a. 844-845.] L'anno 6353 furon prese le rocche di Modica.

[a. 845-846.] L'anno 6354 segui la guerra tra i Musulmani e i Charsianiti. Morirono de' Rûm novemila.

[a. 846-847.] L'anno 6355 fu presa Lentini.

[a. 847-848.] L'anno 6356 fu presa la prima volta Ragusa, e si durò una fame spaventevole.

[a. 853-854.] L'anno 6362 fu presa Butera.

[a. 857-858.] L'anno 6366 furon prese le navi di Ali.

[a. 858-859.] L'anno 6367 fu preso Castro-Giovanni.

[a. 859-860.] L'anno 6368 sbarcarono gli Cappadoci [?].

[a. 863-864.] L'anno 6372 s'arrese Noto.

[a. 864-865.] L'anno 6373 furon prese ai Rûm quattro salandre [χελάνδια] *in Siracusa.*

[a. 865-866.] L'anno 6374 Noto si arrese per la seconda volta.

[a. 866-867.] L'anno 6375 Ragusa si arrese per la seconda volta.

[a. 870.] L'anno 6378 fu presa Malta *il ventinove del mese di agosto.*

Anno 6340 capta est Panormus.

Anno 6350 ceciderunt locustæ in Siciliam.

Anno 6352 adduxit episcopus orthodoxiam in . . .

Anno 6353 capta sunt castella Modicæ, Sanctus-Ananias.

Anno 6354 accidit bellum Charzaniti et perierunt christianorum novem millia.

Anno 6355 captum est Leontinum, indictione XVI.

Anno 6356 capti sunt Rogi et accidit fames valida.

. . . .

. . . .

Anno 6366 captæ sunt naves Ali.

Anno 6367 captum est [Castrum-Jo]annis.

Anno 6368 supervenit Condomittes [?].

Anno 6372 traditum est [Netum] primo.

Anno 6373 capta sunt quatuor chelandia christianorum.

Anno 6374 traditum est Netum secundo.

Anno 6375 traditi sunt Rogi secundo.

Anno 6378 tradita est Melita.

[a. 871-872.] L'anno 6380 peri l'esercito de' Musulmani in Salerno.	Anno 6380 periit exercitus Saracenorum apud Salernum.
[a. 873-874.]	Anno 6382 baptizati sunt Judæi.
[a. 878.] L'anno 6386 fu presa Siracusa il ventuno del mese di maggio *giorno di mercoledì.*	Anno 6386 accidit captivitas Syracusarum mense maio.
[a. 878-879.] L'anno 6387 fu occiso Hrisaf.	Anno 6387 periit Chrisafi.
[a. 879-880.] L'anno 6388 i Rûm presero le navi dei Musulmani in un luogo che chiamasi Alladah.	Anno 6388 christiani ceperunt naves Saracenorum apud Mulas.
[a. 881-882.] L'anno 6389 fu sconfitto Barsamius in Taormina.	Anno 6389 devictus est dux Balsakios apud Tauromenium et perierunt ex illis plurimi.
[a. 884-885.] L'anno 6393 Al-Buliti [βουλευτὴς] recò il denaro del riscatto, e riportossi i prigioni di Siracusa.	Anno 6393 factum est. . . . . per. . . . . strategum, et exiit captivitas Syracusarum.
[a. 886-887.] L'anno 6395 seguì la prima guerra tra il Gund [milizia] e i Berberi.	Anno 6395 factum est bellum inter Barbaros.
[a. 887-888.]	Anno 6396 tulerunt christiani. . . in Panormo.
[a. 888-889.] L'anno 6397 furon prese le navi dei Rûm in Milazzo; *furono uccisi di quella gente cinquemila;* e il popolo di Reggio fuggissi.	Anno 6397 capta est classis Christianorum apud Mu[las] et fugit Rhegium.
[a. 890.] L'anno 6398 i Siciliani diedero addosso alla gente d'Affrica, *ed uccisero At Tauli del mese di marzo.*	Anno 6398 Saraceni Siciliæ rebellaverunt adversus emirum Africæ.
[a. 895-896.] *L'anno 6404 fu fermata la tregua tra i Musulmani e i Rûm, al tempo di Abu-Ali.*	. . . .

[a. 897-898.] *L'anno 6406 i Berberi diedero addosso al Gund, e consegnarono agli Affricani Abu-al-Husayn co' suoi figliuoli.*	. . . .
[a. 898-899.] *L'anno 6407 guerreggiarono* [*tra loro*] *varie fazioni.*	. . . .
[a. 900.] L'anno 6408 Abu-al-Abbas passò *d'Affrica in Mazara il ventiquattro di luglio.*	Anno 6408 transmeavit Bulambes
[a. 900-901.] *L'anno 6409 Abu-al-Abbas prese Palermo, e seguì grande strage il dì otto settembre. Allo scorcio di quest' anno* fu presa Reggio *il dieci giugno.*	Et cepit Rhegium.
[a. 908.] L'anno 6416 venne d'Affrica *nel mese di maggio* un grande emir; *e fatto esercito di Siciliani e di Affricani*, prese Taormina *il primo di agosto, giorno di domenica.*	Anno 6410 [*sic*] transmeavit Africæ [I]brahimus et cepit Tauromenium.

A partir de cette date le *Parisinus* ne nous fournit plus que quelques faits échelonnés au cours du x[e] siècle, tandis que la *Chronique de Cambridge* continue, presque année par année (912, 913, 914, 915; 916, 917, 918, 923, 924, 925), jusqu'en 964.

[a. 908-909.] L'anno 6417 l'Amir Al-Muminin s'insignorì dell' Affrica. *I Siciliani, sollevatisi con Ibn-Abi-al-Fawaris, cacciarono in Affrica Ibn-Rabbah, il primo di aprile giorno di domenica.*	Anno 6417 cepit Boabdille filius Mehedi Africam.
[a. 936-937.] Longue description du siège d'Agrigente.	Anno 6445 captum est Agrigentum a Chalili [Halil] et perierunt Barbari.

[a. 952-953.] Ritornati gli Musulmai in Calabria scontraronsi con Malaceno; lo sconfisero, fatta grande strage delle sue genti...	Anno 6461 victus est Malacenus strategus apud Sanctam-Cyriacam.
[a. 957-958.] L'anno 6466.. Hasan... pose in fuga lo stratego Mariano...	Anno 6466 venit Marianus patritius in Calabriam, et facta est pax.
[962.] L'anno 6471, del mese di dicembre un giovedi, fu presa Taormina.	Anno 6471 accidit excidium Tauromenii.

Les deux textes, l'arabe et le grec, sont exactement synoptiques. Mais l'arabe a quelques faits de moins et quelques faits de plus. L'arabe a supprimé, en 874-875, la mention d'un événement exclusivement chrétien, le baptême des Juifs; il a supprimé de même, en 842-843, la mention plus caractéristique encore de la restauration du culte des images, «l'orthodoxie», en Sicile. Ces suppressions ont un caractère tendentiel très accusé. Il en est de même des additions. L'arabe s'y montre très au fait des noms des divers émirs, des expéditions sarrasines; il marque avec soin la date de la mort des califes. *L'anno 6443 [= 934], a di tre marzo, mori in Affrica il comandator de' credenti, di ché arrivò la notizia in Sicilia il di vinticinque di agosto. Successe nel trono il suo figliuolo Abû-al-Qâsim.* — Je relèverai très spécialement la notice suivante afférente à l'année 6456 [947-948]: *...arrivò d'Affrica un emiro che avea per nome Hasan-ibn-Ali-ibn-abi-al-Husayn, figliuolo di quell' Ali ch' era stato ucciso sotto Girgenti. Egli ristorò il paese; lo assettò; l'indirizzò per bene. L'anno seguente i Siciliani fecero una congiura per rivoltarsi contro di lui. Ma il giorno di Natale, che cadde in lunedi, fece lor mozzar le mani e i piè, e appiccare a' pali. Era tra loro M... e i suoi compagni. E allora in Sicilia andò bene ogni cosa.* Ainsi le texte arabe de notre chronique supprime les événements qui n'intéressent que les chrétiens, amplifie au con-

traire et multiplie les événements qui intéressent les Arabes. Nous sommes en droit, il me semble, de voir dans ce travail un remaniement musulman d'une chronique grecque, et par suite de considérer les fragments grecs, que nous a conservés le manuscrit de Paris, comme nous donnant au moins en partie la source grecque à laquelle le compilateur arabe a puisé.

Ce n'est pas trop dire, je crois, que de donner ces fragments grecs, restés inaperçus jusqu'ici, comme un document de haute valeur pour l'histoire de la Sicile grecque sous la domination arabe aux IXe et Xe siècles.

N° XXXI.

DÉCOUVERTE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS HÉTÉENNES.

COMMUNICATION DE M. MENANT.

(SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1890.)

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire part d'une découverte qui intéresse vivement ceux qui se préoccupent des études hétéennes.

Je viens de recevoir une lettre de M. le professeur Sayce (6 de ce mois) qui m'apprend que MM. Ramsay et Hogarth ont voyagé tout l'été en Cappadoce et qu'ils ont pris de nombreux estampages, des photographies et des copies d'inscriptions hétéennes, à Bor, à Ibreez, à Bulgar-Maden, à Guroun, à Ilgoun et à Andaval. Ils ont découvert également une importante série de sculptures rupestres à Frahtin. Les estampages des inscriptions de Bor et d'Ibreez peuvent être considérés comme faisant connaître de nouvelles inscriptions; car les copies qu'on en avait jusqu'ici étaient tellement défectueuses qu'elles ne pouvaient servir de base à un travail sérieux[1]. Les autres inscrip-

[1] Voir W. Wright, *The Empire of the Hittites*, pages 148-144 et pl. XIV et XV.

tions sont complètement inédites; celle d'Andaval n'avait pas même été encore signalée. M. Sayce a déjà sous les yeux des estampages des inscriptions de Bor et d'Andaval, ainsi que des copies exactes des inscriptions d'Ibreez, de Bulgar-Maden et de Guroun. Il attend d'ici peu les estampages des autres documents.

L'examen sommaire auquel M. Sayce s'est livré sur ces nouveaux textes l'a amené à la confirmation de plusieurs de ses lectures antérieures et à en compléter d'autres. C'est ainsi qu'il a été conduit à reconnaître à un signe qu'il n'avait pas traduit, dans les inscriptions de Hamath, la valeur idéographique de « construire, faire, fonder ». Or, c'est précisément le même signe auquel j'avais attribué, de mon côté, la valeur « construction, palais, forteresse », en m'appuyant sur le rôle qu'il joue dans le nom de Kar-Kemish, ainsi que je l'ai expliqué dans notre séance du 9 juin dernier. C'est aussi cette valeur qui m'a permis de compléter également la lecture de la partie finale des trois inscriptions de Hamath, dont j'avais entretenu l'Académie antérieurement.

Permettez-moi de faire remarquer ici que M. Sayce n'a pu avoir connaissance de mes travaux actuellement sous presse, l'un dans vos *Mémoires*, l'autre dans le *Recueil* de M. Maspero, pas plus que je ne pouvais soupçonner l'existence des documents nouveaux sur lesquels M. Sayce s'appuie aujourd'hui. Je suis heureux de pouvoir faire appel aux souvenirs de l'Académie dans cette circonstance, pour constater qu'on peut déjà, dans une science si nouvelle, arriver aux mêmes résultats en se livrant d'une manière indépendante à l'étude des textes hétéens.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE.

Sont offerts :

Version d'Isaïe de R. Saadia, par M. J. Derenbourg, (1889, in-8°, extrait de la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft,* IX);

Historia do infante D. Duarte, irmão de el-rei D. João IV, par M. José Ramos-Coelho, tome II (Lisbonne, 1890, in-8°);

Etruskisch und Armenisch. Sprachvergleichende Forschungen, par le Dr Sophus Bugge, I (Christiania, 1890, in-8°).

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de Mgr C. Dehaisnes, archiviste honoraire du Nord, *L'art à Amiens vers la fin du moyen âge dans ses rapports avec l'école flamande primitive* (1889-1890, in-4°).

« C'est un mémoire qui a été imprimé dans la *Revue de l'Art chrétien* et qui est accompagné de très belles photographies de tableaux exécutés en 1518 et 1519 pour la Confrérie de Notre-Dame du Puy, à Amiens. L'Académie a déjà apprécié l'habileté avec laquelle Mgr Dehaisnes a étudié les monuments de l'école flamande primitive. Ce morceau en est une preuve nouvelle. »

Sont offerts :

تقويم مسكوكات عثمانيّه. *Essai de numismatique ottomane. Catalogue des monnaies et médailles de la collection de l'auteur, avec 12 planches en phototypie. Description, histoire, métrologie, etc.,* par J. Galib Edhem (Constantinople, 1890, in-8°, en langue turque);

Pont sur la Manche. Avant-projets de MM. Schneider et Cie et H. Hersent, texte et planches (Paris, 1889, in-4°).

Sur l'invitation du Président, M. Derenbourg donne quelques détails sur l'ouvrage qu'il a offert à l'Académie dans la dernière séance et qui est intitulé : *Version d'Isaïe de R. Saadia.*

M. Senart offre à l'Académie le tome II de sa publication intitulée : *Le Mahâvastu, texte sanscrit,* etc., accompagné d'introductions et d'un commentaire (Paris, 1890, in-8°).

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE.

Est offert :

Réformes sur l'orthographe de la langue française, proposées par M. H. du Bois-Halbran, comte de Beauvais (Bordeaux, 1890, in-8°).

M. Michel Bréal présente, de la part de l'auteur, M. Louis Duvau, un opuscule intitulé : *Ciste de Préneste* (Rome, 1890, in-8°, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* publiés par l'École française de Rome).

«Il y a deux ans fut découverte à Préneste une ciste archaïque portant la représentation des apprêts d'un festin. Les différents personnages sont occupés à dépecer ou à faire cuire des viandes : autour de ces personnages sont tracés des mots qui sont sans doute les paroles qu'ils prononcent et qui ont l'air de sortir de leur bouche. Ces paroles, en latin archaïque et peut-être provincial, n'étaient pas faciles à déchiffrer. M. Louis Duvau, ancien membre de l'École française de Rome et maître de conférences à la Faculté des lettres de Lille, s'est chargé de présenter le premier une interprétation de cette scène et des mots qui l'accompagnent. Il s'est acquitté habilement de cette tâche délicate, en ayant soin de ne pas trop insister sur les conjectures qu'il présente. Cette ciste, qui ne tardera pas à devenir célèbre, et qui portera sans doute le nom de Tyskiewicz, du nom de l'amateur qui la possède, trouvera d'autres commentateurs : mais on devra toujours prendre pour point de départ le travail de M. Louis Duvau.»

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE.

M. Delisle présente, au nom de l'auteur, M. Henri Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, trois opuscules intitulés :

1° *Catalogue des manuscrits grecs des bibliothèques des villes hanséatiques, Hambourg, Brême et Lubeck* (Leipzig, 1890, in-8°, extrait du *Centralblatt für Bibliothekswesen*);

2° *Catalogue des manuscrits celtiques et basques de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Revue celtique*, t. XI);

3° *Inventaire sommaire des manuscrits de la collection Renaudot, conservée à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1890, in-8°, extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*).

M. Delisle présente ensuite *Les manuscrits du château de Merville*,

IMPRIMERIE NATIONALE.

notices, extraits et fac-similés, par C. Douais (Paris et Toulouse, 1890, in-8°).

«M. le chanoine Douais a eu la bonne fortune de trouver dans un château du Languedoc, à Merville, une collection de 21 manuscrits, qui, presque tous, offrent un réel intérêt et qu'il a décrits de façon à en faire bien connaître la nature et la valeur. Les plus importants de ces manuscrits sont :

«Une copie faite au xve siècle de l'histoire en prose française de la croisade contre les Albigeois;

«Un registre de l'inquisition de Toulouse, qui a passé par les mains de Bernard Gui (c'est un double du manuscrit latin 11847 de la Bibliothèque nationale);

«Une copie de la Chronique de Martin de Troppau;

«Un recueil de sermons composés dans le Languedoc au xve siècle;

«Un fragment de la Chronique du héraut Berry;

«Le Prosologion de Jean Gilles de Zamora;

«Une copie de Quintilien, texte analogue à celui du manuscrit de Carcassonne que M. Fierville a fait connaître;

«Un recueil de divers traités historiques de Bernard Gui.

«Des fac-similés très suffisants accompagnent la notice des manuscrits les plus importants.»

M. Siméon Luce offre, de la part de l'auteur, M. Paul Marin, *Jeanne Darc tacticien et stratégiste*, tome IV (Paris, 1890, in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Marin, ex-capitaine d'artillerie, un volume consacré à la levée du siège de Compiègne, à la remise de Jeanne d'Arc aux Anglais et au combat de Conty, événements qui se succédèrent pendant la seconde moitié de l'année 1430. Ce volume forme le tome quatrième et dernier de la série que l'auteur a consacrée à ce qu'il a appelé et à ce que l'on peut appeler avec lui la campagne de l'Oise, étudiée principalement au point de vue de la stratégie et de la tactique. A ce point de vue spécial, on ne lira pas sans en retirer un grand profit les études consciencieuses de M. Marin, qui s'attache à faire ressortir, avec beaucoup de force, la supériorité de l'infanterie anglaise au xive siècle, et qui reproche vivement à Guillaume de Flavy d'avoir fermé sans absolue nécessité devant Jeanne d'Arc la porte de Compiègne, sans toutefois aller, à l'exemple de plusieurs historiens contemporains, jusqu'à l'accuser de trahison préméditée. Si ces considérations et beaucoup d'autres du même genre ne sont pas nouvelles, nous les croyons très justes, et l'auteur les a développées en les

appuyant d'arguments qui lui appartiennent en propre. M. Paul Marin traite les questions militaires avec une compétence technique dont on profiterait encore davantage, s'il consentait à moins prodiguer certaines boutades humoristiques, où il déploie d'ailleurs beaucoup de verve, et à contenir dans de justes limites son argumentation.»

M. Edmond Le Blant dépose sur le bureau son article, extrait du *Journal des Savants*, mai 1890, sur *Le Talmud de Jérusalem*, traduit par M. Moïse Schwab, t. XI, *Le traité Aboda Zara* (Paris, 1889, in-8°).

SÉANCE DU 3 OCTOBRE.

Sont offerts :

Sur les dynasties divines de l'ancienne Égypte, par M. Maspero, membre de l'Institut (in-8°, extrait des *Proceedings of the Society of Biblical archæology*, juin 1890);

L'allée couverte des Mureaux (Seine-et-Oise), par M. le Dr Verneau, avec 22 figures (Paris, in-8°, extrait de l'*Anthropologie*, mars-avril 1890);

Saint Germier, évêque de Toulouse au VIe siècle. Examen critique de la Vie, par M. C. Douais (Paris, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. L);

Epigraphia Indica and record of the archæological survey of India, recueil publié par M. J. Burgess, 5e partie, octobre 1889 (Calcutta, 1890, in-4e);

Zur Geschichte der Suastika, par M. Michel de Zmigrodzki (Brunswick, 1890, in-8°, extrait de l'*Archiv für Anthropologie*);

La question de la femme, c'est la question de la mère, par le même auteur (Paris, 1890, in-8°).

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen, une brochure intitulée : *La jeunesse de Malherbe, documents et vers inédits* (Caen, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires* de l'Académie de Caen).

«L'un des plus récents et l'un des meilleurs biographes de Malherbe, M. Ludovic Lalanne, a parfaitement établi que le père du poète avait embrassé vers la fin de sa vie la religion réformée. M. Armand Gasté vient apporter un certain nombre de faits nouveaux à l'appui de l'assertion du savant éditeur. En compulsant attentivement onze registres de l'église réformée de Caen, qui vont de 1560 à 1607, il a pu constater que François Malherbe, seigneur d'Igny, père du grand écrivain qui a attaché son nom à la réforme de notre langue poétique, fit baptiser, de 1561 à 1568,

quatre de ses enfants au temple protestant et, de 1563 à 1606, fut le parrain de quinze autres. Emporté par un zèle vraiment fanatique, ce même seigneur d'Igny se mit, vers le milieu du mois de mai 1562, à la tête d'une bande qui livra au pillage l'abbaye de Troarn. Quant au futur poète, né en 1555, trois ans avant l'établissement de l'église réformée de Caen, il naquit et mourut dans le catholicisme, mais il montra toujours une tiédeur religieuse qui contraste singulièrement avec ce que l'on sait des violences paternelles. La partie la plus neuve du travail de M. Gasté concerne une belle jeune fille de Caen, nommée Geneviève Roussel, dont la mort prématurée, survenue en 1575, a inspiré à Malherbe ses deux premières pièces de vers : la première n'est qu'une traduction de vers latins composés par le médecin caennais Jacques de Cahaignes; la seconde, intitulée : *Larmes du sieur Malherbe,* a été retrouvée en 1888 par M. E. Roy, professeur au lycée de Nancy, dans les papiers de Conrart. Cette dernière pièce prouve que Malherbe, qui s'est parfois élevé si haut, ne pouvait partir de plus bas. »

SÉANCE DU 10 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de notre confrère M. Hauréau, le tome Ier de ses *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1890, in-8°).

M. Schlumberger a la parole pour une présentation :

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de M. Svoronos, du tome Ier de sa *Numismatique de la Crète ancienne,* 1re partie, avec un atlas de trente-cinq planches (Mâcon, 1890, in-4°).

« En 1884, l'Académie avait proposé pour sujet de concours du prix Bordin la question suivante : « Étudier la numismatique de l'île de Crète. « Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les types principaux et les « motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique cré- « toise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les « types de l'art antique et de l'industrie primitive de la Grèce. » M. Svoronos présenta un mémoire manuscrit pour répondre à cette question et la presque totalité du prix lui fut attribuée. Cet encouragement puissant a déterminé l'auteur à améliorer et à développer son travail primitif : c'est là l'origine de la magnifique publication dont je dépose aujourd'hui le premier volume sur le bureau de l'Académie.

« Le rapport sur le concours du prix Bordin de 1884 a fait connaître l'importance et les mérites de l'œuvre entreprise par M. Svoronos. Je me

bornerai à dire que ce tome Ier comprend des notices historiques et géographiques sur chacune des villes de la Crète ancienne qui ont frappé monnaie, et le catalogue descriptif des monnaies de ces villes, reproduites en phototypie dans l'atlas. Il sera suivi d'un second volume, contenant principalement les commentaires mythologiques, historiques et archéologiques. Cet ouvrage est le fruit de six années de recherches incessantes. L'auteur, favorisé par l'appui officiel de l'assemblée des Crétois, a non seulement parcouru l'île de Crète entière, interrogeant chaque ruine, cherchant partout des renseignements nouveaux, mais il n'est pour ainsi dire pas une collection importante d'Europe, pas un cabinet public ou privé qu'il n'ait examiné avec le plus grand soin. On peut affirmer qu'aucune des grandes régions de la Grèce ancienne n'a été jusqu'ici l'objet d'une étude numismatique aussi étendue et aussi complète.

«Parmi les principaux résultats généraux obtenus par M. Svoronos, je noterai les suivants. Plusieurs villes crétoises qui figuraient dans la numismatique crétoise sont supprimées. Par contre, une dizaine d'autres, qui n'y avaient jamais paru, viennent y prendre place. La position géographique de plusieurs villes se trouve rectifiée et définitivement fixée. La numismatique de toutes les villes déjà pourvues de monnaies est doublée, souvent même triplée, les rectifications d'attributions abondent. On doit de la reconnaissance à M. Svoronos pour avoir su mener à bien un aussi gigantesque travail. Comme on l'a fort bien dit, «le vaste sujet «traité par lui était digne d'un aussi grand effort : car la Crète, par l'an«tiquité de sa race, son isolement, l'originalité de ses légendes et de ses «traditions nationales, est l'un des foyers les plus importants où s'est al«lumé le flambeau de la civilisation hellénique.»

M. Saglio présente à l'Académie le 14e facicule (DOS-ELE) du *Dictionnaire des antiquités* publié sous sa direction (Paris, 1890, in-4°). Il appelle l'attention sur différents articles : de M. Homolle, sur les *donaria*, dons et offrandes de toute espèce, leur nature, leur caractère, les circonstances dans lesquelles on les consacrait, leur conservation; de MM. Caillemer, Humbert, Paul Louis-Lucas, Weiss, Ch. Lécrivain et Glotz, sur des sujets appartenant au droit ou aux institutions des Grecs et des Romains; de M. Bloch, sur les *duumviri sacris faciundis;* de M. A. Jacob, sur l'ivoire (*ebur*) et l'*electrum;* de MM. P. Girard et Pottier, sur l'*éducation* en Grèce et à Rome; de M. Pottier encore, sur le culte du serpent (*draco*), etc.

M. Gaston Paris présente *La croix des premiers croisés*, par M. F. de Mély (Lille, 1890, in-4°, extrait de la *Revue de l'Art chrétien*).

M. Daubrée, de l'Académie des sciences, offre à l'Académie le *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, n° 70 (Vienne, in-4°), qui contient un article de M. A. Brezina, intitulé : *Darstellung von Meteoriten auf antiken Münzen*, c'est-à-dire : *Représentation de météorites sur des médailles antiques.*

« Les peuples de l'antiquité considéraient les étoiles comme les demeures d'êtres supérieurs et par conséquent honoraient d'un culte divin les météorites, qu'ils regardaient comme provenant d'une chute d'étoiles. Ils leur élevèrent des temples particuliers et les figurèrent sur de nombreuses médailles.

« Il est par conséquent intéressant, aussi bien au point de vue de l'étude des météorites qu'à celui de la connaissance des médailles, de connaître les représentations de cette nature.

« C'est le but que s'est proposé M. le Dr Brezina.

« Parmi les types les plus répandus, il cite les suivants. Dans l'île de Chypre, on honorait une pierre conique pointue, dans le temple de Vénus de Paphos, qui est figurée dans un temple à deux colonnes avec péristyle. Ce genre de représentation se voit sur des monnaies d'Auguste, Caracalla, Didia Clara, Domitien, Drusus jeune, Galba, Géta, Julia Domna, Septime Sévère, Titus, Trajan, Vespasien. A Émèse en Syrie, une pierre conique était honorée sous le nom d'Hélagabale et fut transportée plus tard à Rome par l'empereur Hélagabale. La représentation varie : tantôt c'est une pierre conique avec une étoile au-dessus, tantôt la pierre conique, sur laquelle est figuré un aigle, est portée sur un quadrige.

« A Seleucia Pieriæ, on honorait, sous le nom de Zeus Kasios, une pierre conique qui était percée vers sa pointe, comme le représentent beaucoup de médailles d'Alexandre Sévère, d'Antonin le Pieux, de Caracalla, de Septime Sévère, de Trajan. Elle se trouve dans un temple à 4 colonnes. Des monnaies de Tyr en Phénicie montrent l'un des deux types, deux grosses pierres en forme de ruches d'abeilles, avec un chien ou un loup (Hélagabale, Galien, Gordien le Pieux, Maesa, Mamaea, Trébonianus Gallus, Valérien père). Sur l'autre, qui est beaucoup plus rare, est une seule pierre ayant la forme d'un œuf (*orphische Ei*).

« A côté de pierres figurées sur ces nombreuses médailles, il en était qui étaient l'objet d'un culte dans de nombreuses localités. »

M. L. Delisle présente, de la part de l'auteur, le *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale*, 1re partie, contenant : *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, par M. Ernest Babelon, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale (Paris, 1890, in-8°).

SÉANCE DU 17 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 3e fascicule (mai-juin) des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1890 (Paris, 1890, in-8°).

M. A. Croiset dépose sur le bureau le volume intitulé : *La littérature grecque,* par M. Émile Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres (Paris, 1890, in-8°).

«Les fils de M. Egger ont eu la pieuse pensée de réunir en un nouveau volume un certain nombre d'articles de leur père, qui n'avaient pas trouvé place dans les précédents recueils analogues. Le nombre des écrits d'Émile Egger est extrêmement considérable, et tous n'ont pas été recueillis; ce dernier volume lui-même n'est formé que d'un choix habilement fait par les éditeurs, parmi les plus importants et les plus significatifs, les plus propres à montrer M. Émile Egger sous son double aspect de professeur éloquent et d'académicien érudit, toujours à la recherche des problèmes nouveaux et difficiles. Ces lignes, empruntées à la préface des éditeurs, expriment à merveille l'objet qu'ils se sont proposé. Le titre qu'ils ont adopté, *La littérature grecque,* est d'ailleurs justifié par la variété des objets traités dans ces mémoires ou articles : c'est bien en effet la littérature grecque tout entière, depuis Homère jusqu'aux rhéteurs et aux grammairiens de l'époque impériale, qui en a fourni la matière. On retrouvera dans ce volume tous les traits caractéristiques de l'auteur : curiosité vive, insatiable; exactitude et étendue dans l'érudition; souci moral toujours présent; forme toujours châtiée.»

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Armand Gasté, une brochure intitulée : *Bossuet, deux lettres inédites et documents nouveaux pour servir à l'histoire de son épiscopat à Meaux, 1682-1704* (Caen, 1890, in-8°, extrait des *Annales de la Faculté des lettres de Caen*).

«Ces deux lettres, datées de 1686 et de 1702, sont adressées à Nicolas Payen, lieutenant général au bailliage de Meaux, et l'éditeur en a fait la trouvaille dans deux manuscrits de format in-folio, écrits de la main de Payen et provenant de la précieuse collection, aujourd'hui dispersée, du regretté M. Amable Floquet, le savant et si sagace auteur des *Études sur la vie de Bossuet.* Les autres documents, publiés à la suite de ces deux lettres par M. Gasté, offrent un intérêt purement biographique et

local qui explique l'achat, fait au mois de mai dernier par la ville de Meaux, des deux manuscrits de Nicolas Payen.»

M. A. de Barthélemy présente à l'Académie *The coins of the ancient Britons, arranged and described*, by John Evans, *Supplement* (Londres, 1890, in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. John Evans, l'un de ses correspondants étrangers, le complément d'un ouvrage important sur la numismatique antique de la Bretagne insulaire. La première partie de cette étude a paru en 1864. Le supplément contient 10 planches, qui, ajoutées aux 27 du volume de 1864, forment un recueil très précieux.

«L'ouvrage de M. Evans n'a pas été assez consulté par les numismates français; ils y auraient trouvé, grâce aux rapports qui existent entre les monnaies gauloises et les monnaies bretonnes, des aperçus lumineux. M. Evans, il y a vingt-six ans, pensait, et il n'a pas varié depuis, que le monnayage avait commencé dans la Bretagne insulaire vers l'an 150 avant l'ère chrétienne; j'estime qu'il est dans le vrai. Un fait curieux, qui semble révélé par la simple inspection des planches de M. Evans, et sur lequel j'aurai à revenir un jour, c'est que le monnayage breton paraît avoir commencé par une influence venue du littoral occidental de la Belgique; il est tout à fait indépendant de l'Armorique. Remarquons que, dans la Bretagne insulaire, le monnayage autonome persista beaucoup plus longtemps qu'en Gaule: toutes les pièces portant des légendes sont en caractères latins et par conséquent postérieures à la conquête.

«M. Evans est un des premiers, je crois, qui ont su assigner une date vraisemblable au début du monnayage breton; il a su aussi faire une large part à la loi de dégénérescence des types qui, de l'ancien profil des statères macédoniens, a pu, de copie en copie, arriver à des types singuliers qui ont exercé inutilement la curiosité des chercheurs de symbolique.»

M. L. Delisle offre, au nom de l'auteur, M. Charles Joret, correspondant de l'Académie à Aix en Provence, un opuscule intitulé : *Pierre et Nicolas Formont, un banquier et un correspondant du Grand-Électeur à Paris* (Paris, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de l'Académie nationale, etc., de Caen*).

M. Delisle signale, dans ce travail, de curieux renseignements sur les rapports des deux Formont avec le Grand-Électeur de Brandebourg et avec Colbert.

SÉANCE DU 24 OCTOBRE.

Sont offerts :

De la formation de l'unité française, leçon professée au Collège de France, le 4 décembre 1889, par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut (Paris, 1890, in-8°);

L'étrusque, l'ombrien et l'osque dans quelques-uns de leurs rapports intimes avec l'italien, par M. Tito Zanardelli (in-8°, extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles,* t. VIII, 1888-1889);

Nouvelles stations préhistoriques des bords de la Meuse entre Profondeville et Annevoye, par le même (Bruxelles, 1890, in-8°).

M. Hamy présente, de la part des auteurs, MM. Lucien Fournereau et Jacques Porcher, *Les ruines d'Angkor, étude artistique et historique sur les monuments khmers du Cambodge siamois* (Paris, 1890, 1 vol. in-4° avec 100 planches et 1 carte).

« Le beau livre que je suis chargé d'offrir à l'Académie est l'œuvre d'un jeune architecte, attaché au service des travaux publics en Cochinchine, et chargé ensuite d'une mission officielle pour l'étude des ruines du Cambodge siamois.

« Ce livre est le premier ouvrage qui nous donne une description approfondie des anciens monuments khmers, et en particulier de ceux qui composent le célèbre groupe d'Angkor. Après avoir rappelé ce que l'on sait de la contrée où gisent les édifices ruinés et du peuple qui les a élevés, M. Fournereau décrit, avec l'aide de M. Porcher, chacun des ensembles architecturaux qu'il a mesurés et photographiés, en donne l'aspect général, puis entre dans le détail des différentes parties, insiste sur les motifs de décoration les plus importants et termine par des renseignements succincts sur la date de la construction.

« Un magnifique atlas de 100 planches accompagne le texte. On y trouve pour la première fois photographiés avec la plus grande habileté les morceaux les plus importants des grands monuments d'Angkor-Vat, de Ba-Puon, etc., et l'on ne peut regretter qu'une seule chose, c'est que l'auteur ait été contraint de réduire à une petite échelle les plans originaux qui lui ont valu aux salons de 1889 et de 1890 de hautes récompenses. »

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie deux ouvrages au nom des auteurs :

1° *I-Li, cérémonial de la Chine antique, avec des extraits des meilleurs*

commentaires, traduit pour la première fois par C. de Harlez (Paris, 1890, in-8°).

«M. de Harlez, savant orientaliste belge dont l'activité scientifique ne se ralentit pas, nous donne dans ce livre la traduction complète du rituel le plus ancien et le plus original de la Chine. On sait que la civilisation chinoise repose tout entière sur l'observance des rites; sans l'étude des rites traditionnels, il serait impossible de connaître à fond la philosophie, la morale, la vie sociale et les institutions politiques de cette civilisation étrange sur laquelle le temps ne semble pas avoir de prise. L'origine des rituels s'y perd dans les ténèbres du passé. M. de Harlez, qui s'est appliqué avec ardeur à ces questions de provenance et d'authenticité, croit pouvoir affirmer que la composition du *I-Li* remonte au milieu de la dynastie des Tcheou, c'est-à-dire aux environs du xe siècle avant notre ère. Deux siècles plus tard, la terrible persécution littéraire qui signala le règne de Shi-Hoang-Ti n'épargna aucun de ces vénérables monuments de la sagesse antique, et, lorsque revinrent des temps meilleurs, lorsque les recherches entreprises sous les auspices de souverains plus éclairés eurent remis au jour les trois recueils de traditions qui font partie des cinq livres classiques, le *I-Li* reparut, mais à un rang inférieur. Il dut céder la place au *Li-Ki*, vaste compilation plus éloignée des sources de la tradition, mais qui avait le mérite d'être due à l'inspiration de la dynastie nouvelle et de s'adresser aux classes les plus élevées de l'empire, tandis que le *I-Li* s'occupe de préférence des fonctionnaires d'un rang inférieur. En revanche, ce dernier livre, grâce à sa priorité d'origine et à la pureté des préceptes qu'il transmet, retrace un tableau fidèle des temps anciens : tout y est méthodique, régulier et révèle le travail de rédacteurs contemporains des doctrines et du cérémonial dont ils donnent les lois. On s'explique d'autant mieux la préférence que M. de Harlez accorde à ce rituel qu'il n'en existe aucune traduction, pas même en mandchou, et que le texte, par son extrême concision et par l'emploi de caractères antiques aujourd'hui inusités ou employés avec des valeurs différentes, présente de sérieuses difficultés même pour les Chinois les plus érudits. Heureusement, en raison de ses obscurités, il a été publié et commenté par des générations de lettrés : le résultat de leurs investigations est consigné dans un nombre respectable d'ouvrages, dont le traducteur français paraît avoir tiré le meilleur parti.

«C'est aux savants qui ont fait de la littérature chinoise l'objet spécial de leurs travaux qu'il appartient d'apprécier en parfaite connaissance de cause le mérite de cette publication. Pour ma part, je ne doute pas que

M. de Harlez, qui, depuis plusieurs années, s'adonne exclusivement à l'étude de l'Extrême Orient, n'ait apporté sur ce nouveau terrain les qualités de pénétration, d'érudition consciencieuse et de judicieuse critique qu'on s'est plu à reconnaître dans sa traduction de l'Avesta et dans l'ensemble de ses recherches sur la civilisation indo-iranienne.»

2° *Lexicon Syriacum*, auctore Hassano Bar Bahlule, e pluribus codicibus edidit Rubens Duval, fasc. 2 (Paris, 1890, in-4°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie la seconde livraison du grand Dictionnaire syriaque de Bar Bahloul, dont M. Rubens Duval poursuit la publication avec une sûreté d'érudition et une persévérance dignes de tout éloge. Il y a deux ans, M. Renan, avec sa haute autorité, vous a signalé la valeur de ce travail et les services qu'il rendra aux lettres orientales. C'est, à vrai dire, moins un dictionnaire au sens propre du mot qu'un répertoire d'expressions rares, difficiles et de termes étrangers, une sorte d'encyclopédie lexicographique, où plusieurs branches de l'érudition sémitique, histoire, géographie, grammaire, littérature, trouvent à s'alimenter. Il n'y a pas jusqu'aux littératures de la Grèce et de Rome qui n'aient quelque profit à en tirer. En effet, Bar Bahloul se rattache à cette grande école de traducteurs et de médecins syriens qui, en faisant connaître aux Arabes la philosophie d'Aristote, les traités d'Euclide, de Galien, de Dioscoride, fournissent à la critique des textes classiques des leçons provenant de manuscrits aujourd'hui perdus, à la linguistique de précieux aperçus, par exemple, sur la prononciation du grec au IXe siècle, et d'autres renseignements du même genre. M. Duval relève scrupuleusement toutes ces particularités dans l'Appendice des mots grecs qui termine chaque livraison, sans préjudice des index arabes, persans et hébreux, qu'il se propose d'ajouter à la fin de son édition.

«C'est, on le voit, une œuvre considérable, qui exige des connaissances variées et une application soutenue. L'activité que déploie le savant éditeur permet d'espérer qu'il aura terminé sa tâche dans deux ou trois ans. Mais dès aujourd'hui l'examen de ce qui en a paru nous autorise à dire que cette entreprise scientifique fera honneur à l'orientalisme français et justifiera dignement les encouragements que l'État lui accorde pour en assurer l'achèvement.»

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, un très beau volume intitulé : *État de la généralité d'Alençon sous Louis XIV* (Alençon, 1890, in-4°),

accompagné de la reproduction d'une belle carte de la généralité d'Alençon par B. Jaillot et d'un plan des ville et faubourgs d'Alençon, d'après une gravure de 1745 conservée aux archives départementales de l'Orne.

«Les *Mémoires sur la généralité d'Alençon et sur la province du Perche,* qui ont servi de base à la publication de M. Duval, sont l'œuvre de Jean-Baptiste de Pomereu, seigneur de la Bretesche, baron puis marquis de Riceys, qui fut intendant d'Alençon de 1689 à 1700, pendant les onze dernières années du XVIIe siècle. Ces *Mémoires* sont précédés d'une introduction d'une centaine de pages où l'auteur a retracé l'histoire sommaire de la généralité d'Alençon depuis sa création par Richelieu en 1636 jusqu'à la fin du XVIIe siècle, sous les huit premiers intendants qui l'administrèrent, Pierre Thiersault, Favier du Boulay, Bernard-Hector de Marle, Michel Colbert, Claude Méliand, Barillon de Morangis, Jubert de Bouville et Jean-Baptiste de Pomereu. Le savant archiviste de l'Orne a pris soin d'ajouter au texte des *Mémoires* des notes aussi substantielles que précises : en outre, il a publié, à la suite du travail exécuté sous la direction de l'intendant Pomereu, d'abord un état des fiefs du bailliage d'Alençon dressé en 1674, ensuite le contrôle des gentilshommes nommés pour servir le roi en 1696, enfin un appendice comprenant une douzaine de précieuses pièces justificatives.

«M. Louis Duval dit modestement, dans les premières lignes de son introduction, que l'*État de la généralité d'Alençon* ne doit être considéré que comme une simple pierre d'attente, destinée à tenir lieu dans une certaine mesure et à titre purement provisoire de la grande publication confiée à notre savant confrère M. Arthur de Boislisle. L'Académie estimera sans doute que cette pierre d'attente n'est point indigne du monument qui doit trouver place dans la *Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France.*»

M. l'abbé Duchesne présente, au nom de la Société d'études médiévales de Constantinople, une brochure intitulée : *Περὶ καταρτίσεως ἐπισκοπικῶν καταλόγων* (Constantinople, 1890, in-8°), dans laquelle ladite Société manifeste l'intention de travailler à la continuation de l'*Oriens christianus* et de réunir à cet effet les renseignements que les érudits de l'Orient grec pourront fournir sur les catalogues épiscopaux et autres pièces utiles pour la fin proposée. Suit un mémoire de M. André Leval sur l'intérêt de cette entreprise et une note bibliographique de M. I. Gédéon sur les documents publiés en ce siècle relativement aux successions épiscopales d'Orient.

M. Georges Perrot fait hommage d'un volume intitulé : *Mithridate*

Eupator, roi de Pont, par M. Théodore Reinach. Ouvrage illustré de quatre héliogravures, trois zincogravures et trois cartes (Paris, 1890, in-8°).

«Cet essai, qui a valu à M. Th. Reinach le titre de docteur que lui a décerné la Faculté des lettres de Paris, témoigne de recherches approfondies et d'un rare talent de composition et de rédaction. Les matériaux, qui en ont été recueillis avec le plus grand soin, sont fort bien digérés; le livre est à la fois d'un érudit, familier non seulement avec les textes des auteurs, mais aussi avec les inscriptions et les médailles, et d'un écrivain de talent. Inutile d'insister sur l'intérêt du sujet; ce dont on peut s'étonner, c'est que cette grande figure de Mithridate Eupator, devant laquelle les Romains eux-mêmes ont, au lendemain de la défaite et longtemps après, donné un libre cours à leur admiration, n'ait pas trouvé plus tôt son historien. Dans une préface des plus brillantes, l'auteur montre quelle a été l'importance et quels ont été les résultats, pour le monde ancien, pour la civilisation grecque et pour Rome elle-même, des guerres que Rome a soutenues contre Mithridate; nous y renvoyons le lecteur qui voudrait se faire une idée des raisons qui ont déterminé M. Reinach à choisir ce thème.

«Des planches intéressantes, qui reproduisent avec toute la fidélité de la photogravure des monuments inédits ou peu connus, accompagnent cette étude. Elles ajoutent encore à la valeur du volume que j'ai l'honneur d'offrir à la Compagnie de la part de l'auteur.»

M. Viollet a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Henri Barckhausen, un volume intitulé : *Livre des coutumes,* publié avec des variantes et des notes (Bordeaux, 1890, in-4°, formant le tome V de la collection des *Archives municipales de Bordeaux*).

«Cette coutume de Bordeaux, dont nous n'avions qu'une édition du XVIIIe siècle, est publiée par M. Barckhausen avec un soin extrême. C'est un texte renouvelé. La préface a une grande importance historique. L'auteur y établit que les rédacteurs de la coutume ont dû mettre la main à l'œuvre entre 1243 ou 1248 et 1280.

«Une série considérable de documents accessoires est jointe au texte des Coutumes. Ce recueil forme, dans son ensemble, une contribution précieuse à l'histoire juridique et sociale de notre pays.

«Il fait partie de la belle collection publiée par la ville de Bordeaux sous le titre d'*Archives municipales de Bordeaux.*»

SÉANCE DU 31 OCTOBRE.

M. Renan présente à l'Académie un opuscule de S. M. dom Pedro, empereur du Brésil, offert par lui l'été dernier au lycée Stanislas à Cannes, à propos de la distribution des prix.

«Ce sont, dit notre confrère, des sentences hébraïques, arabes, sanscrites, persanes. D'autres sont des pensées, pleines d'élévation, de S. M. l'Empereur lui-même. Toutes ces maximes, écrites de la main de S. M. l'Empereur, et remarquablement autographiées, sont relatives à l'instruction, à la culture intellectuelle, à tout ce qui fait la valeur réelle de l'homme. L'Académie sera sans doute profondément touchée de ce beau cadeau.»

Le Président, au nom de l'Académie, adresse à S. M. l'Empereur du Brésil, présent à la séance, ses respectueux remerciements.

M. Barbier de Meynard présente un ouvrage intitulé : *Documents musulmans sur le siège d'Alger en 1541*, publiés, traduits et annotés par M. René Basset (Paris et Oran, 1890, in-8°).

«La malheureuse expédition de Charles-Quint contre Alger en 1541 occupe une place importante dans l'histoire des régences barbaresques. On en trouve le récit détaillé dans les chroniques du temps. Les Musulmans, de leur côté, en fournissent quatre relations différentes, qui ont aussi été mises à contribution, mais d'après des traductions d'une exactitude contestable, et en outre le texte de deux d'entre elles était resté inédit. Personne n'était mieux placé que M. Basset, professeur d'arabe à l'École des lettres d'Alger, pour combler cette lacune. Ses recherches dans la bibliothèque du musée d'Alger et ailleurs lui ont fourni une rédaction meilleure, qu'il a jointe à un fragment tiré de la très curieuse *Histoire des expéditions maritimes* de Hadji Khalfa.

«La version que nous donne le nouvel éditeur est accompagnée de notes qui rectifient sur plusieurs points les assertions de ses prédécesseurs. M. Basset a tiré le meilleur parti à la fois de ses connaissances en langues orientales et des ressources bibliographiques très abondantes qu'il avait à sa disposition.

«Je ne reprocherai à son travail qu'un peu de sécheresse. Sans doute il n'avait pas à entrer dans de longs développements : l'expédition de 1541 et les déplorables conséquences qu'elle eut pour la chrétienté pendant trois siècles sont chose bien connue. Mais on eût aimé à trouver en

tête de cette intéressante notice quelques remarques qui nous auraient éclairés sur la valeur relative des témoignages musulmans touchant ce fait historique et le plus ou moins de confiance qu'il faut leur accorder. Il était méritoire de les restituer et de les traduire fidèlement; il eût été mieux encore d'en faire l'examen critique. Malgré cette omission, le travail de M. Basset fournit des données plus précises à l'histoire de notre colonie algérienne, en permettant de contrôler le récit des auteurs occidentaux, et, à ce titre, nous ne pouvons que féliciter le savant professeur de l'École d'Alger de l'avoir entrepris.»

M. Delisle fait hommage de deux publications, relatives l'une et l'autre aux derniers accroissements du département des médailles et antiques, à la Bibliothèque nationale :

1° *Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VIIe et VIIIe siècles, de la trouvaille de Cimiez, donnée au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale par M. Arnold Morel-Fatio* (Paris, 1890, in-8°).

«M. Arnold Morel-Fatio, avant de mourir, avait chargé M. Chabouillet de mettre la dernière main au catalogue qu'il avait préparé d'une très importante collection de deniers mérovingiens trouvés vers l'année 1851 dans une localité de la Provence et dont il avait fait l'acquisition. En faisant cette recommandation, M. Arnold Morel-Fatio autorisa M. Chabouillet à déposer au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale toutes les pièces de sa collection qui ne feraient pas double emploi avec les pièces déjà conservées dans cet établissement.

«Les recommandations de M. Morel-Fatio ont été religieusement accomplies par son ami. M. Chabouillet, avec le concours de M. Prou, a mis en état d'être publié le catalogue de la collection, qui est maintenant presque tout entière à la Bibliothèque nationale. Au catalogue est jointe une intéressante notice sur la vie et les travaux d'un homme qui a rendu de grands services à la ville de Lausanne et qui sera compté parmi les bienfaiteurs de notre Cabinet des médailles.»

2° *Inventaire sommaire des monnaies mérovingiennes de la collection d'Amécourt acquises par la Bibliothèque nationale*, rédigé par M. Maurice Prou (Paris, 1890, in-8°).

«L'importance de la collection de monnaies mérovingiennes qu'avait formée M. Ponton d'Amécourt est bien connue. On sait aussi que la Bibliothèque nationale est entrée en possession de toutes les pièces de cette collection dont elle n'avait pas de bons exemplaires dans ses anciens fonds. Ce sont ces pièces dont M. Prou vient de nous donner un catalogue

provisoire et sommaire, mais déjà parfaitement suffisant pour les étudier; il en a, en effet, reproduit les légendes et déterminé les localités auxquelles il convient de les rapporter.

«Par cette publication, M. Prou a montré qu'il est parfaitement préparé à publier le catalogue général de nos monnaies mérovingiennes.»

A l'occasion de cette présentation, M. Deloche propose à la Compagnie de voter des remerciements à M. L. Delisle, pour le zèle qu'il a déployé afin d'assurer à notre collection nationale l'acquisition de la collection de M. de Ponton d'Amécourt.

L'Académie adopte par acclamation cette proposition.

M. Paul Meyer offre à l'Académie, au nom du directeur, le tome II de la revue intitulée : *Annales du Midi*, publiées sous les auspices du Conseil général des facultés de Toulouse et dirigées par M. Antoine Thomas (Paris et Toulouse, 1890, in-8°).

M. de Boislisle offre, au nom de l'auteur, *Hercule d'Argilemont*, par M. Ph. Tamizey de Larroque (Bordeaux, 1890, in-8°, extrait des *Actes de l'Académie nationale de Bordeaux*).

«Le personnage, à peine connu de quelques érudits de la Guyenne et sur qui M. Tamizey de Larroque est parvenu à faire une lumière presque complète, se distingua beaucoup moins par des mérites réels que par une série d'actes de tyrannie et de brigandage commis sur la fin du règne de Henri IV et pendant la régence suivante. Hercule d'Argilemont commandait alors, pour le comte d'Estouteville Saint-Pol, dans les châteaux forts de Caumont, en Agenais, et de Fronsac, en Bordelais. Il se faisait gloire, selon le bruit public, de mépriser la justice et de ne tenir aucun compte des arrêts lancés contre lui. Son maître, d'ailleurs, était le premier à lui donner le mauvais exemple et savait toujours lui procurer des lettres d'abolition quand le gouvernement royal faisait mine de passer des menaces aux actes mêmes de répression. Enfin le parlement de Guyenne se décida à mettre sa tête à prix, pour dix mille écus, et Argilemont fut décapité à Bordeaux, le 24 septembre 1620. Notre érudit correspondant a reconstitué avec sa science habituelle cet épisode de l'histoire locale.»

Ont encore été offerts :

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 66e année, et *Tables des années 1860-1889*, dressées par M. C. Claudot (Épinal et Paris, 1890, in-8°);

Annales du commerce extérieur, 1890, fascicules 8-10 (Paris, in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 11e année, t. XXII, n° 1 (Paris, 1890, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 287e année, 4e série, *Rendiconti*, vol. VI, fasc. 1-4 (Rome, 1890, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, n°s 112-115 (Florence, 1890, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del regno d'Italia, vol. V, n° 1 (Rome, 1890, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, t. LI, 3e et 4e livraisons (Paris, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 5e série, t. XI, année 1889 (Angoulême, 1890, in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XVI, n° 1 (Paris, 1890, in-8°);

Jurisprudence des conseils de préfecture, 15e année, 9e livraison (Paris, 1890, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 9e année, n°s 8, 9 (Trèves, 1890, in-8°);

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1889, 140e année, tome VII de la 5e série (Nancy, 1890, in-8°);

Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada, t. VII, année 1889 (Montréal, 1890, in-4°);

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 1888-1889 (Rouen, 1890, in-8°);

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XV et XVI (Édimbourg, 1889-1890, in-8°);

Revista archeologica, publiée par A.-C. Borges de Figueiredo, vol. IV, n° 8 (Lisbonne, 1890, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, t. XVI, juillet-août (Paris, 1890, in-8°);

Revue de la science nouvelle, n°s 35, 36 (Paris, 1890, in-4°);

Revue des questions historiques, 25e année, 96e livraison (Paris, 1890, in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, n° 58 (Vienne [Isère], 1890, in-8°);

IMPRIMERIE NATIONALE.

Revue géographique internationale, n[os] 178 et 179 (Paris, 1890, in-4°);

Transactions of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXIII (3[e] partie) et XXXV (parties 1 à 4) (Édimbourg, 1888-1890, in-4°);

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 9[e] année, n° 3 (Trèves, 1890, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1890.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. SCHEFER.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

MM. Barbier de Meynard et Héron de Villefosse rendent compte des résultats d'une mission épigraphique en Asie Mineure, confiée à M. Clément Huart, interprète de l'ambassade de France à Constantinople[1].

M. Viollet appelle l'attention de l'Académie sur une ordonnance de saint Louis qui manque dans le recueil des *Ordonnances de la troisième race*, commencé par Laurière et achevé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2].

Cette ordonnance, non pas inédite, mais fort peu connue, fut rendue en 1245, en vue de la prochaine croisade. Elle imposait à toute personne en état de guerre une trêve de cinq ans. Elle obligeait tous les créanciers des croisés à faire absoudre

[1] Voir aux Communications, n° XXXII (p. 439-444).
[2] Voir aux Communications, n° XXXIII (p. 444-448).

IMPRIMERIE NATIONALE.

ceux de leurs débiteurs contre lesquels ils auraient obtenu de l'autorité ecclésiastique une sentence d'excommunication.

M. Casati présente à l'Académie des reproductions des peintures de la dernière tombe peinte découverte en Étrurie, tombe encore fermée au public, sise à Porano, à une certaine distance d'Orvieto. Ces peintures représentent différents personnages, un char attelé de deux chevaux, des musiciens jouant de trompes de différentes formes, une table abondamment servie et paraissant destinée au repas funèbre, et enfin une *lasa*, divinité étrusque, analogue à l'ange gardien, tenant en sa main le rouleau des actions du défunt. Cette tombe appartenait à la famille *Thescanas*, ainsi que le démontrent diverses inscriptions.

M. Casati présente en outre à l'Académie différents bijoux provenant de Chiusi et d'Orvieto. Les bijoux d'or, finement travaillés, avec cet art presque inimitable des joailliers étrusques, sont des boucles d'oreilles et fragments divers de boucles d'oreilles, des spirales de différentes formes, en or pur, par conséquent très ductiles, des ornements pour la coiffure des femmes, un collier d'or et d'autres menus objets.

M. Casati fait aussi passer sous les yeux des membres de l'Académie divers bijoux de bronze, provenant d'Orvieto, puis un miroir qui représente non un sujet de la mythologie grecque, mais un sujet exclusivement étrusque : un groupe de deux *lasas*, portant de longues ailes, nues et parées de bijoux.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle présidée par M. Schefer [1].)

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président, annonçant les prix décernés en 1890 et les sujets de prix proposés.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Léon Renier, membre ordinaire de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

[1] Voir l'Appendice n° V (p. 478-545).

3° *De quelques statues cachées par les anciens*, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique invite l'Académie à lui présenter deux candidats pour les fonctions de directeur de l'École française d'Athènes, en remplacement de M. Foucart, membre de l'Institut, dont les pouvoirs expirent cette année.

La Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome sera convoquée à cet effet vendredi prochain.

Sont adressés à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France :

L'église Saint-Étienne, cathédrale de Toulouse, par M. Jules de Lahondès (Toulouse, 1890, in-8°);

L'Académie d'Arles au XVIIe siècle, d'après les documents originaux, par M. l'abbé A.-J. Rance (Paris, 1890, 3 volumes in-8°).

M. Renan communique des remarques sur un passage du livre de Jésus, fils de Sirach. Ce passage donne une énumération des grands noms de la littérature hébraïque. On y a remarqué l'absence du nom de Job. M. Geiger, par une restitution heureuse, mais trop peu connue, y a rétabli ce nom, en montrant qu'il n'a disparu que par suite d'une méprise de l'auteur de la traduction grecque qui nous a conservé ce livre. M. Renan s'attache à préciser en quoi consistait cette méprise et ce que portait le texte hébreu du passage altéré par le traducteur.

M. Hamy communique à l'Académie les premiers résultats des études de M. Devéria sur les inscriptions découvertes par M. Yadrintzoff sur les bords de l'Orkhoun[1].

Les inscriptions en question sont écrites en caractères inconnus, qu'on pourrait provisoirement désigner sous le nom de *tchoudiques*. Le nombre de ces caractères alphabétiques ou numériques est de 38 à 42; ces inscriptions offrent donc un système graphique bien plus complexe que celui que les Tartares ont em-

[1] Voir aux Communications, n° XXXIV (p. 448-458).

prunté aux Nestoriens, au moins à partir du IXe siècle. On peut admettre, dès à présent, qu'elles ne sont l'œuvre d'aucun des peuples qui, depuis la fondation du khanat des Ouïgours en 744, ont successivement dominé sur les bords de l'Orkhoun, et qui ont adopté l'alphabet moins riche des Nestoriens ou des alphabets dérivés.

Une des inscriptions de l'Orkhoun est en chinois et renferme un nom de peuple, celui des Kien-kouen, qui cessa d'être en usage à partir de 758; une autre est bilingue, et le texte chinois, qui double le texte dit tchoudique, donne le nom du beg Kœk khan, qui fonda en 744 le khanat des Turks Ouïgours.

M. Alexandre Bertrand donne des détails sur les fouilles faites par un jeune archéologue bourguignon, M. Léon Bidault, dans un cimetière mérovingien des environs de Dijon, à Noiron-lez-Cîteaux (Côte-d'Or)[1].

M. Alexandre Bertrand met ensuite sous les yeux des membres de l'Académie un magnifique spécimen de silex taillé à éclats, provenant de la découverte de Volgu (Saône-et-Loire), qu'il espère pouvoir faire entrer au Musée des antiquités nationales.

M. Deloche, à l'occasion de la première communication de M. Bertrand, signale ce fait intéressant que, dans toutes les sépultures franques découvertes en Gaule, on trouve des objets (armes, ustensiles, bijoux), fabriqués suivant le même procédé et ornés de la même manière, quelle que soit la région où ils sont recueillis, depuis l'extrême sud jusqu'au bord du Rhin; les variétés qui s'y remarquent n'empêchent pas d'y reconnaître les œuvres de tribus d'une même race.

M. Clermont-Ganneau communique une inscription grecque, récemment découverte à Saïda (Sidon), dont l'estampage lui a été envoyé par M. Durighello[2].

M. Paul Durrieu, conservateur adjoint au musée du Louvre, fait une communication sur *Une peinture historique de Jean Foucquet.*

[1] Voir aux Communications, n° XXXV (p. 458-459).
[2] Voir aux Communications, n° XXXVI (p. 460-462).

On sait depuis assez longtemps déjà, par les documents, que Jean Foucquet, le grand artiste tourangeau, a été peintre en titre de Louis XI. Mais jusqu'ici on n'avait encore retrouvé aucune des œuvres qu'il avait dû exécuter pour la Cour de France. M. Paul Durrieu a fait une observation qui modifie heureusement cet état de choses. Il a reconnu qu'un exemplaire des statuts de l'Ordre de Saint-Michel, appartenant à la Bibliothèque nationale (manuscrit français 19819), est l'exemplaire même du roi Louis XI, fondateur de l'ordre, et que c'est indiscutablement Jean Foucquet qui a peint, en tête de ce volume destiné au souverain, une admirable composition représentant la tenue d'un chapitre de Saint-Michel. En dehors de sa haute valeur d'art, la peinture de Foucquet, retrouvée par M. Durrieu, présente un grand intérêt historique. Toutes les têtes des personnages représentés sont autant d'excellents portraits, malgré leurs dimensions exiguës. M. Durrieu est arrivé à identifier d'une façon certaine la plupart d'entre eux. En s'appuyant sur des particularités de costume et d'attitude ou sur des rapprochements avec d'autres monuments contemporains, il a pu distinguer, autour du roi Louis XI, dont Foucquet a particulièrement rendu les traits avec une remarquable puissance d'expression, le duc Charles de Guyenne, frère du roi, le duc Louis II de Bourbon, le comte de Roussillon, amiral de France, le grand maître Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, Jean Bourré, l'homme d'État qui fut gouverneur du roi Charles VIII, le poète et orateur Jean Robertet, etc.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu du R. P. Coulbois, un des trois missionnaires de l'Afrique centrale à qui l'Académie a attribué, il y a trois ans, les arrérages de la fondation Garnier, un rapport sur la mission que l'Académie lui avait confiée.

Le rapport est renvoyé à la Commission de la fondation Garnier, qui en rendra compte à l'Académie.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. l'abbé Duchesne signale un manuscrit de saint Optat, contenant un recueil de pièces officielles relatives aux origines du schisme donatiste. Il restitue le contenu primitif de ce dossier, dont une grande partie a péri, par suite d'une lacune du manuscrit; il montre ensuite que c'est le même dossier qui servit à saint Augustin et aux évêques catholiques lors de la conférence de Carthage, en 411. Il y a lieu de croire qu'il fut composé entre 330 et 347. Dans l'exemplaire de saint Optat, il lui avait été annexé entre autres choses un groupe de lettres de Constantin; ces lettres ont été contestées ces temps derniers par M. Seeck, qui a même accusé saint Optat de les avoir fabriquées. M. l'abbé Duchesne montre que les objections de M. Seeck sont dépourvues de valeur et que les lettres en question doivent être tenues pour authentiques. Il maintient aussi, contre le même savant, la date traditionnelle du concile d'Arles, de l'année 314.

M. Boissier fait remarquer l'importance de la communication de M. l'abbé Duchesne. Les lettres de Constantin, contenues dans la collection d'Optat, sont pleines de sentiments chrétiens, et, comme elles remontent aux années qui suivent la bataille du Pont-Milvius, elles prouvent que, dès cette époque, Constantin avait embrassé la foi nouvelle. Aussi a-t-on essayé de jeter des doutes sur l'authenticité de ces lettres. M. l'abbé Duchesne, en montrant que le dossier dont se servait Optat devait avoir été formé entre les années 330 et 347, rend très difficile de croire que les pièces qu'il contenait fussent fausses. C'est donc un document de la plus grande importance pour établir que Constantin s'est fait chrétien après la défaite de Maxence, et non pas seulement après la mort de sa femme et de son fils, comme le prétend Zosime.

M. Héron de Villefosse fait part à l'Académie d'une intéressante découverte épigraphique faite récemment à Châlons-sur-Marne. En établissant les fondations du collège Saint-Étienne, on a trouvé, au fond d'un puits abandonné, deux monuments funéraires ornés de sculptures et d'inscriptions. Ces monuments,

qui paraissent remonter au IVe siècle de notre ère, appartiennent à deux cavaliers qui faisaient partie d'un détachement de Dalmates, stationné en cet endroit. On sait, par les diplômes militaires et par d'autres textes épigraphiques, que la Ve cohorte des Dalmates était sous le haut Empire cantonnée en Germanie supérieure.

Le premier monument porte le nom de *Plaianus*, *equis in vixelatione Dalmatorum V*.

Le second a été élevé à la mémoire de *Fur(ius) Antoninus circ(itor) n(umeri) Dal(matarum)*.

Cette mention du *circitor* militaire est intéressante; elle se retrouve du reste avec certitude dans d'autres textes épigraphiques. Le *circitor* était, selon Végèce, un sous-officier chargé d'inspecter, de surveiller les postes et de faire un rapport sur ce qui s'y passait; c'est ce qu'on peut appeler un sous-officier chargé des rondes.

Ces monuments funéraires sont de forme rectangulaire et surmontés d'un fronton. Au-dessus de chaque inscription est sculpté un cavalier au galop. Les faces latérales portent des sujets de chasse, cerf et sanglier au galop, etc.

Les photographies que M. Héron de Villefosse présente à l'Académie lui ont été communiquées par M. René Lemaire.

A propos d'un passage de la communication de M. Héron de Villefosse, M. Deloche fait observer qu'il n'est peut-être pas nécessaire de chercher l'explication de l'existence d'un corps de troupes dalmates, à Châlons-sur-Marne, dans le fait de l'invasion germanique victorieusement repoussée, en 353, par Julien l'Apostat (alors seulement César). Il y avait en Gaule, dans la seconde moitié du IVe siècle, beaucoup de corps de troupes étrangères (Sarmates, Dalmates, Goths, Germains, Bataves) disséminées sur tout le territoire, placées non seulement sur les frontières ou le littoral maritime, mais dans les régions centrales, à Paris, à Chartres, à Rennes, à Lyon, à Chalon-sur-Saône, à Autun, à Poitiers, à Clermont-Ferrand. On peut voir, dans le fait signalé par M. Héron de Villefosse, moins un acte défensif inspiré par la récente expédition des Germains que

l'application d'un système de création de colonies militaires, de ces nombreux groupes de *lètes*, le plus souvent prisonniers de guerre, destinés principalement à tenir ou remettre en culture les terres du domaine impérial, que les insurrections des Bagaudes, les incursions des Barbares et plus encore les exactions du fisc avaient fait abandonner par les indigènes.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

M. Wescher écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de directeur de l'École française d'Athènes.

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président des détails sur la découverte d'une série de fragments des actes du collège des *XV viri sacris faciundis*, trouvés sur la rive droite du Tibre [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle la désignation de deux candidats pour les fonctions de Directeur de l'École française d'Athènes.

Le Président rappelle que la Commission présente, en première ligne, M. Homolle, et, en seconde ligne, M. Collignon.

Il est procédé au scrutin.

Pour la présentation en première ligne, M. Homolle obtient 28 suffrages, M. Wescher 3.

Pour la présentation en seconde ligne, M. Collignon obtient 21 suffrages, M. Wescher 7, M. Haussoullier 2.

En conséquence, l'Académie présentera comme candidats, pour la place de directeur de l'École française d'Athènes, en première ligne, M. Homolle, et, en seconde ligne, M. Collignon.

M. Clermont-Ganneau communique les empreintes de deux anciens sceaux sémitiques du Musée britannique, dont il explique les légendes. Le nom gravé sur l'un de ces sceaux, Nefîsì ou Nefoûsì, doit être rapproché de celui des Benê-Nefoûsim, une

(1) Voir aux Communications, n° XXXVII (p. 462-463).

des familles qui, selon les livres d'Esdras et de Néhémie, revinrent de la captivité de Babylone sous Zorobabel.

M. Oppert communique une note sur le Persée chaldéen, héros mythologique, dont le nom a été lu à tort Isṭubar, et à qui notre confrère rend son nom vrai, Gilgamès, en rapprochant la légende chaldéenne de certains détails rapportés par Élien [1].

M. Lecoy de la Marche communique une note sur la prise de la ville d'Elne en Roussillon, par l'armée de Philippe le Hardi, en 1285. Il résulte, dit-il, de l'étude qu'il a faite des lieux, des archives des rois de Majorque et des chroniques françaises et catalanes, que le massacre des habitants et la destruction de la ville furent beaucoup moins complets qu'on ne l'a cru sur la foi de quelques auteurs hostiles au parti français. Les récits des auteurs catalans sur cette expédition ont besoin d'être sévèrement contrôlés.

Le mémoire de M. Lecoy de la Marche fait partie d'un travail plus étendu qu'il prépare sur les relations de la France avec les rois de Majorque, souverains du Roussillon et de Montpellier.

M. E. Babelon, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, commence la lecture d'une étude sur les monnaies frappées par les rois de Sidon antérieurs à Alexandre.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire général de la Présidence écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de vouloir bien lui faire adresser, en vue des invitations aux fêtes que doit donner M. le Président de la République, la liste de MM. les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui désireraient, eux ou leurs familles, être invités à ces fêtes.

MM. Homolle et Collignon adressent chacun à l'Académie une lettre de remerciement pour l'honneur qu'elle leur a fait en les proposant au Ministre, comme candidats aux fonctions de Directeur de l'École française d'Athènes.

[1] Voir aux Communications, n° XXXVIII (p. 464-465).

M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, adresse au Président de l'Académie de nouveaux renseignements sur les inscriptions mentionnées dans sa dernière lettre [1].

M. le docteur Carton, médecin militaire à Souk-el-Arba (Tunisie), adresse au Président des détails sur une dédicace latine à Saturne, trouvée dans un lieu appelé Sidi Mohammed-el-Azreg.

M. Héron de Villefosse donne lecture à l'Académie de la notice de M. Carton sur ce monument [2].

Le Président fait connaître à l'Académie que la Commission des travaux littéraires a arrêté que le IXe volume des *OEuvres de Borghesi* serait complété par le mémoire sur *les Préfets du Prétoire* et par une table des matières des tomes VI à IX. M. Héron de Villefosse est chargé de poursuivre ce travail, de concert avec M. Waddington.

Le Secrétaire perpétuel annonce que la maquette du buste de M. Léon Renier est terminée. MM. Deloche et Héron de Villefosse sont désignés pour en apprécier la ressemblance.

Sont adressés aux divers concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Dictionnaire étymologique du patois lyonnais, par M. N. du Puitspelu (Lyon, 1887-1890, in-8°);

Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-lez-Amiens, par M. Joseph Roux (Amiens, 1890, in-4°, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*);

Nouvel armorial du bibliophile, guide de l'amateur de livres armoriés, par M. Joannis Guigard (Paris, 1890, 2 vol. in-8°);

Prix Stanislas Julien :

On chronology and the construction of the calendar, with special regard to the Chinese computation of time compared with the European, par le docteur H. Fritsche (Saint-Pétersbourg, 1886, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que trois places de correspondants étrangers et une place de correspondant français sont vacantes.

[1] Voir aux Communications, n° XXXIX (p. 465-466).
[2] Voir aux Communications, n° XL (p. 466-468).

L'Académie procède à la nomination de deux Commissions, qui seront chargées de présenter des listes de trois candidats pour chacune des places vacantes tant parmi les correspondants étrangers que parmi les correspondants français.

Sont désignés :

Pour les places de correspondants étrangers : MM. Renan, Gaston Paris, d'Arbois de Jubainville, Boissier;

Pour la place de correspondant français : MM. Delisle, Georges Perrot, Paul Meyer, Anatole de Barthélemy.

M. Maspero communique à l'Académie, de la part de M. Casanova, ancien élève de l'École des langues orientales, aujourd'hui membre de la Mission archéologique du Caire, un petit objet de terre cuite, portant en arabe l'inscription suivante : « L'imam c'est el-Hakim-billah. » C'est un bouquetin aux cornes recourbées, probablement le bouquetin à manchettes, si fréquent encore maintenant dans le désert de l'Égypte. L'objet a été trouvé dans les décombres des quartiers, ou plutôt des villes aujourd'hui détruites, qui s'étendent entre le Caire proprement dit et le Vieux-Caire. Il appartient à MM. Innés, qui l'ont communiqué gracieusement à M. Casanova. L'authenticité de la statuette et de l'inscription est incontestable. M. Schefer possède un objet semblable, mais en bronze et avec une inscription persane.

Dans la note qui accompagne l'objet, M. Casanova rappelle que les Druses ont rendu et, paraît-il, rendent encore un culte au veau et parfois à la gazelle : la profession de foi d'un croyant druse est donc à sa place sur un objet représentant un animal d'une de ces espèces que le peuple d'Égypte confond sous le nom commun de gazelle. M. Casanova se demande si le choix d'un pareil animal ne serait pas dû à un souvenir inconscient des vieux cultes égyptiens, où le bélier, le bouc, diverses sortes de gazelles et de bouquetins étaient les emblèmes de certains dieux.

M. d'Arbois de Jubainville commence une communication sur l'histoire des Teutons.

Le docteur Kossinna a récemment soutenu que les Teutons habitaient la vallée du Mein, ou la Bavière du Nord, et étaient une nation celtique. Sa thèse est un développement de celle que

Müllenhof a soutenue contre M. Mommsen, il y a près de vingt ans. Müllenhof a prouvé contre M. Mommsen que les Teutons ont fait leur apparition dans l'histoire en même temps que les Cimbres, en l'an 113 avant notre ère, et non pas seulement en 103, c'est-à-dire dix ans plus tard, comme le prétend M. Mommsen. Il a en outre essayé de prouver que les Cimbres habitaient la Saxe moderne, c'est-à-dire la vallée de l'Elbe moyen, et non le Jutland, comme l'enseigne M. Mommsen et comme tout le monde l'a cru jusqu'ici. Sa démonstration, aussi ingénieuse que savante, ne semble pas destinée à prévaloir sur l'opinion reçue, et l'on continuera probablement encore à donner le nom de Péninsule cimbrique au Jutland, dans les livres consacrés à l'étude de la géographie ancienne.

M. Levasseur communique à l'Académie une note relative à la superficie du domaine de Saint-Germain-des-Prés au IXe siècle, que le polyptyque de l'abbé Irminon nous a fait connaître[1].

M. Guérard, dans ses *Prolégomènes*, attribue à la partie connue de ce domaine une étendue de 221,079 hectares, dont 197,927 en forêts. M. Hulin, professeur à l'Université de Gand, a refait sur le texte du polyptyque le calcul, parcelle par parcelle, des surfaces boisées, et il a trouvé qu'au lieu de 197,927 hectares, elles n'en avaient que 13,500 à 17,000. L'étendue totale se trouve par suite ramenée à 37,000 hectares environ, ce qui constitue encore un domaine considérable, d'autant plus que cette superficie ne représente guère que la moitié des propriétés de l'abbaye (la moitié seulement du polyptyque a été conservée).

M. Levasseur avait essayé de hasarder, relativement au nombre total des habitants de la Gaule, une hypothèse, lorsqu'il pouvait la fonder sur un territoire de 2,210 kilomètres carrés; il y renonce, parce qu'une base de 370 kilomètres carrés lui paraît tout à fait insuffisante pour apprécier la population d'un territoire de 528,400 kilomètres carrés.

M. E. Babelon termine sa communication sur les monnaies des rois de Sidon sous la domination des Perses Achéménides.

[1] Voir aux Communications, n° XLI (p. 468-477)

Il s'agit d'un groupe considérable de monnaies perses sur lesquelles figurent, d'un côté la galère sidonienne, de l'autre le roi des rois, dans un char traîné par trois chevaux, suivi d'un satrape ou d'un roi tributaire, à pied. M. Babelon répartit ces monnaies en différents groupes et établit, d'après leurs légendes variées, que les unes ont été frappées par le satrape Mazaios en Cilicie, les autres par les rois de Sidon ou par les satrapes d'Égypte après qu'Artaxerxès III Ochus eut reconquis ce pays, en 345.

Les monnaies des rois de Sidon portent des lettres phéniciennes, qui, suivant M. Babelon, sont les initiales des noms de ces rois; elles portent aussi des chiffres, qui sont des années de règne. D'après ces données, M. Babelon reconstitue ainsi la chronologie des rois de Sidon :

1° Un roi innomé, mort en 374;

2° Straton Ier, qui règne douze ans, de 374 à 362;

3° Tennès, qui règne douze ans, de 362 à 350;

Ruine de Sidon et interrègne d'un an;

4° Évagoras II, roi dépossédé de Salamine, qui règne trois ans à Sidon, de 349 à 346;

5° Straton II, qui règne treize ou quatorze ans, de 346 à janvier 332, date de la prise de Sidon par Alexandre.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Prix Bordin (*Étude des sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires*) :

Un mémoire ayant pour devise : *Les origines sont toujours obscures, mais pour un esprit philosophique elles ont un intérêt sans égal* (Renan);

Antiquités de la France :

Inscriptions romaines de Bordeaux, t. I et II, par M. Camille Jullian (Bordeaux, 1887 et 1890, in-4°);

Histoire de la ville et de la châtellenie de Saverdun, dans l'ancien

comté de Foix, par M. C. Barrière-Flavy (Toulouse et Paris, 1890, in-8°);

Inscriptions de la cité des Lémovices, par le capitaine Émile Espérandieu (Paris, 1891, in-8°);

L'Église Sainte-Foy de Conches (Eure) et ses vitraux, étude historique et archéologique, par M. l'abbé A. Bouillet (Caen, 1889, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. d'Arbois de Jubainville termine sa communication sur les Teutons.

Suivant le docteur Kossinna, les Teutons habitaient la vallée du Mein, c'est-à-dire la Bavière du Nord. Ils étaient Celtes, et leur nom est gaulois. Mais cela n'est pas démontré. Le nom des Teutons paraît remonter à une date où les Germains n'avaient pas encore déformé leur langue par la substitution des consonnes. Les Gaulois, et, grâce aux Gaulois, les Romains, l'ont conservé sous sa forme primitive. Ainsi chez nous Mayence est un mot plus archaïque que *Mainz*, sa forme allemande.

M. Le Blant communique à l'Académie une gravure sur bois qui figure dans le Térence de 1493, édité à Lyon par Trechsel. Dans le rez-de-chaussée d'un théâtre que représente cette gravure, le dessinateur a placé la scène rapportée par saint Ambroise et dans les actes des martyrs, l'histoire de sainte Théodora, enfermée par ordre du juge païen dans un lieu de débauche et délivrée par saint Didyme.

Le Président communique à l'Académie, au nom de M. F. de Mély, le plan de Constantinople au moyen âge que M. le comte Riant avait préparé pour la Société de l'Orient latin. M. de Mély, à qui M. Riant a confié le soin de publier une partie des travaux littéraires qu'il a laissés inachevés, a tenu à le soumettre à l'Académie avant la publication.

M. Germain Bapst fait une communication sur la mise en scène des mystères au moyen âge.

Remontant à l'époque où la représentation des mystères est devenue pour ainsi dire un spectacle quotidien et a nécessité la

création d'un théâtre permanent, M. Bapst reconstitue de point en point, à l'aide surtout des monuments figurés, l'organisation matérielle du théâtre en France. Il aborde successivement la question des salles de spectacle, de l'auditoire, des décors, des costumes, du rôle des femmes. Il est hors de doute aujourd'hui, dit-il, que les femmes, malgré l'interdiction de l'Église, jouaient dans les mystères parlés comme dans les mystères mimés; nous en voyons paraître sur la scène dès 1468. Bientôt l'usage de confier des rôles de femmes à des femmes prévalut.

En somme, le théâtre, au moyen âge, était organisé, et organisé avec un certain luxe et une certaine connaissance des nécessités de la scène.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE.

L'Académie procède à l'élection d'un président et d'un vice-président pour l'année 1891.

M. Oppert, vice-président, est élu président; M. Alexandre Bertrand est élu vice-président.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, le Président annonce que l'Académie a élu :

Correspondants étrangers : M. Kern, professeur à l'Université de Leyde, en remplacement de M. de Kremer, décédé; M. Wattenbach, professeur à l'Université de Berlin, en remplacement de sir Henry Yule, décédé; M. Schuchardt, professeur à l'Université de Gratz, en remplacement de M. de Sickel, élu associé étranger;

Correspondant français : le R. P. Delattre, en remplacement de M. Deschamps de Pas, décédé.

Sont adressés aux concours de l'Académie :

Antiquités de la France :

Paysages et monuments du Poitou, notices historiques et archéologiques, par M. B. Ledain, photographies de M. J. Robuchon, tome I : *Poitiers* (Paris, 1890, in-folio);

Les origines de Bourbon-Lancy, essai historique d'après les cartu-

laires de la région (manuscrit de 111 pages in-8°, portant pour devise : *Historia quoquo modo scripta delectat* [Pline le Jeune]);

L'indice céphalique des populations françaises, par le Dr R. Collignon (Paris, 1890, in-8°, extrait du n° 2 de l'*Anthropologie*) ;

Tableau historique du département des Hautes-Alpes, 1re et 2e parties, par M. J. Roman (Paris et Grenoble, 1887 et 1890, in-4°);

Les origines de la poésie lyrique en France au moyen âge, par M. A. Jeanroy (Paris, 1889, in-8°);

Prix Gobert :

Histoire de Charles VII, t. IV et V, par M. le marquis du Fresne de Beaucourt (Paris, 1890, in-8°) ;

Prix Bordin (*Études sur les sources qui ont servi à Tacite*) :

Un mémoire portant pour devise : *Parata inquisitio sed onerosa collatio* (Plin., ep. IV).

L'Académie procède à la nomination des commissions annuelles. Sont élus :

Commission des travaux littéraires : MM. Ravaisson, Renan, Maury, Delisle, Hauréau, de Rozière, Jules Girard, Barbier de Meynard ;

Commission des Antiquités de la France : MM. Delisle, Hauréau, de Rozière, Gaston Paris, Siméon Luce, Schlumberger, Héron de Villefosse, de Lasteyrie ;

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Delisle, Jules Girard, Heuzey, Georges Perrot, Weil, Paul Meyer, Boissier, Croiset ;

Commission des études du nord de l'Afrique : MM. Renan, Le Blant, Duruy, Heuzey, Georges Perrot, Barbier de Meynard, Maspero, Héron de Villefosse ;

Commission administrative : MM. Delisle, Deloche.

COMMUNICATIONS.

N° XXXII.

NOTE SUR LA MISSION ÉPIGRAPHIQUE DE M. CLÉMENT HUART EN ASIE MINEURE, PAR M. BARBIER DE MEYNARD.

(SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1890.)

Le but de la mission donnée par le Ministère de l'instruction publique à M. Clément Huart, interprète de l'ambassade de France à Constantinople, était de relever dans l'éyalet de Karamanie (ancienne Lycaonie et Isaurie), et notamment à Konyah (Iconium), les inscriptions musulmanes contemporaines de la dynastie seldjoukide, qui a régné dans ces contrées pendant deux siècles environ, de 1087 à 1300 de notre ère. Ce fut une période de prospérité relative pour cette région de l'Asie qu'on appelait «le pays de Roum». Ces princes, qui s'étaient successivement affranchis de la suzeraineté de Bagdad et de la Perse, avaient orné Konyah, leur capitale, de monuments qu'on pouvait admirer, il y a encore trente ans, et qui attestent leur puissance et la protection qu'ils accordèrent aux arts, en particulier à l'architecture et à l'ornementation.

«Sur les 58 inscriptions pour la plupart arabes que j'ai relevées, dit M. Huart, 25 appartiennent à l'époque des Seldjoukides et se rapportent à six des sultans de cette famille qui ont régné à Konyah. La plus importante de ces inscriptions, au point de vue historique, est celle qui est gravée au-dessus de la porte du *medrissè* (collège) de la famille de Kara-Taï. C'est la seule qui donne la filiation complète en ligne directe de la dynastie depuis Kilidj-Arslan Ier, le vaincu de Dorylée, jusqu'à Keï-Kaous II (mort en 1280). Elle con-

IMPRIMERIE NATIONALE.

firme d'ailleurs les données généalogiques qui nous ont été laissées par les chroniques arabes et persanes. »

Un des résultats auxquels M. Huart est arrivé est de pouvoir fixer, à l'aide de ces inscriptions, les titres officiels de ces princes. On les connaissait déjà en résumé par les légendes des monnaies que Fræhn a décrites, mais ici, sur les monuments contemporains de la dynastie, elles se déroulent dans toute leur ampleur et conformément à l'emphase du protocole musulman.

Malheureusement le mur d'enceinte d'Iconium et les tours de marbre couvertes d'inscriptions que Texier a signalées ont disparu depuis la visite de cet explorateur. Il ne reste aujourd'hui que quelques fragments provenant de l'ancien château fort. Le seul monument qui ait survécu aux atteintes du temps et des pachas ottomans est la mosquée de Key-Kobad, sur la colline qui domine la ville. L'appareil de construction de ce monument, qui appartient à la première moitié du XIIIe siècle, rappelle le type purement arabe des plus anciennes mosquées de Damas et du Caire. « On y voit à l'intérieur une merveilleuse chaire à prêcher, en ébène ou en bois de teck, qui est antérieure de cinquante ans à la naissance de la mosquée ».

Comme on le savait déjà par les chroniques musulmanes, confirmées maintenant par les inscriptions locales, cette branche de la grande famille de Seldjouk, quoique originaire du Turkestan, a reçu fortement l'influence de la Perse ancienne, puisque tous leurs rois, à côté d'un surnom honorifique arabe, portent le nom d'un des héros de l'épopée persane. C'est ce qui explique aussi le soin que mettait le célèbre Toghrul-Bey à se dire descendant d'Afrasiab, le roi touranien vainqueur des Keïanides, mais que d'antiques généalogies rattachaient à la dynastie nationale de l'Iran.

La mission de M. Huart, bien qu'elle ait eu pour objet principal l'étude de l'épigraphie et de l'art du moyen âge arabe.

n'aura pas été infructueuse pour l'épigraphie classique. Il a trouvé dans les substructions d'une vieille maison turque deux inscriptions latines et une grecque. Les premières portent, l'une le nom de Caracalla le Pieux, l'autre le nom d'Ælius César; elles devaient orner deux monuments dédiés par la colonie d'Iconium à ces empereurs. Quant à l'inscription grecque, également de l'époque romaine, elle est en l'honneur d'un certain Julius Publius, λογιστής de la ville.

J'ai communiqué ces inscriptions à notre confrère M. Héron de Villefosse, qui tiendra sans doute à en compléter la description avec la compétence qui me fait défaut. J'ai voulu, quant à moi, signaler à l'Académie les premiers résultats obtenus par M. Cl. Huart, au cours de son exploration de courte durée, et les renseignements précieux qu'on peut en tirer pour l'histoire politique et celle de l'art musulman des XIIe et XIIIe siècles.

NOTE COMPLÉMENTAIRE, PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Les inscriptions copiées à Konya par M. Cl. Huart sont intéressantes, et la découverte qu'il signale est d'autant plus importante que l'épigraphie romaine d'Iconium est excessivement pauvre. Le supplément, récemment paru, du tome III du *Corpus* latin ne comprend (p. 1238, nos 6779 à 6782) que quatre textes, dont trois sont funéraires et incomplets. Le quatrième se compose de quelques lettres à peine, qui permettent cependant de reconnaître le fragment d'une dédicace en l'honneur de Marc Aurèle ou de Vérus : ce fragment a été publié, en 1886, par deux membres de l'École française d'Athènes, MM. Radet et Paris, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

Les trois textes signalés par M. Huart sont donc jusqu'à ce jour les plus importants recueillis sur ce point. Les deux inscriptions romaines nous fournissent les noms officiels de la

ville et prouvent qu'elle reçut de l'empereur Hadrien le titre de colonie et les droits attachés à ce titre. La troisième, qui est grecque, nous fait connaître le nom d'un procurateur (*ἐπίτροπος*) qui remplissait à Iconium les fonctions de *λογιστής*.

Ces trois inscriptions ont été trouvées à Konya, dans une maison particulière où l'on faisait des fouilles pour asseoir les fondations de nouvelles constructions.

1

imp . caes . divi . septimi
severi . pii . arab . adiab .
part . max . brit . max . filio
divi . antonini . pii . prone
poti . divi . hadriani . abne
*poti . di*VI · TRAIANI *parthici*
et DIVI · NERVAE · AD*ne*
*po*TI · M · AVRELLIO
ANTONINO · PIO · AVG · PART
MAX · BRIT · MAX · PONT
MAX · TRIB · POT · XV
IMP · II · COS · III · P · P
COL · AEL · HADRI
ANA AVG · ICONIEN
SIVM

[*Imp*(*eratori*) *Caes*(*ari*), *divi Septimi*(*i*) *Severi Pii Arab*(*ici*) *Adiab*(*enici*) *Parth*(*ici*) *max*(*imi*) *Brit*(*annici*) *max*(*imi*) *filio, divi Antonini Pii pronepoti, divi Hadriani abnepoti, di*]*vi Trajani* [*Parthici et*] *divi Nervae ad*[*nepo*]*ti, M*(*arco*) *Aurellio Antonino Pio Aug*(*usto*) *Part*(*hico*) *max*(*imo*) *Brit*(*annico*) *ma*(*ximo*), *pont*(*ifici*) *max*(*imo*), *trib*(*unicia*) *pot*(*estate*) *XV*, *imp*(*eratori*) *II*, *co*(*n*)*s*(*uli*) *III*, *p*(*atri*) *p*(*atriae*),

Col(*onia*) *Ael*(*ia*) *Hadriana Aug*(*usta*) *Iconiensium.*

Le début de cette inscription manque, mais il est facile de rétablir le texte. C'est une dédicace en l'honneur de l'empereur Caracalla, élevée en l'année 212 par les habitants d'Iconium.

La copie de M. Cl. Huart porte, à la ligne 9, NONINO.

qui m'a paru devoir être être corrigé sans hésitation en ANTO-NINO.

2

L · AELIO CAESARI
IMP TRAIANI HADri
ANI AVG PONTIFI
CIS MAXIMI TRIB
POT XXI IMP II COS
III PP FIL DIVI TRAIA
NI PARTHICI NEPO
TI DIVI NERVAE PRO
NEPOTI·TRIB POTES
COS II COL·AELIAH
ADRIANA · AVG ·

L(ucio) Aelio Caesari, imp(eratoris) Trajani Had[ri]ani Aug(usti) pontificis maximi, trib(unicia) pot(estate) XXI, imp(eratoris) II, co(n)s(ulis) III, p(atris) p(atriae) fil(io), divi Trajani Parthici nepoti, divi Nervae pronepoti, trib(unicia) potes(tate), co(n)s(uli) II,
Col(onia) Aelia Hadriana Aug(usta).

L'inscription a été gravée en l'année 137. Il s'agit de Lucius Aelius Verus, fils adoptif d'Hadrien, vulgairement appelé Aelius Verus ou Aelius Cæsar, qui mourut en l'année 138. C'est le père de l'empereur Lucius Verus.

3

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
ΙΟΥΛΙΟΝ ΠΟΠΛΙΟΝ
ΤΟΝΚΡΑΤΙϹΤΟ ΕΠΙΤΡΟ
ΠΟΝ ΑΙΝΕΙΑ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙ
ΟϹΥΝΗ ΠΑΝΤΑϹ ΥΓΕΡΒΑ
ΛΟΜΕΝΟΝ ΟΥ ΓΡΟ ΑΥΤΟΥ
ΑΚΑΛΠΟΡΕϹΤΗϹ ΙΡΙΝΚΕΥ
ΚΑΙ ΛΟΓΙϹΤΗϹ ΤΗΛΑΜΠΡΑϹ
ΕΙΚΟΝΙΕΩΝ ΚΟΛΩΝΙΑϹ ΤΟΝ
ΕΑΥΤΟΥ ΚΑΙ ΤΗϹ ΠΑΤΡΙ
ΔΟϹ ΕΙϹ ΠΑΝΤΑ ΕΥΕΡ
ΓΕΤΗΝ

Le terme λογιστής ne doit pas être traduit par comptable, comme le pense M. Huart. Il ne s'agit pas d'un simple fonctionnaire municipal, mais d'un fonctionnaire impérial chargé d'examiner et de contrôler la comptabilité des villes. Dans les provinces de langue latine, ce fonctionnaire porte le titre de *curator* (*civitatis*). Le terme *logistes* a passé dans les inscriptions romaines, pour désigner un curateur de cité dans les provinces grecques de l'empire. Ainsi, dans une inscription latine de l'époque de Marc Aurèle, Tib. Claudius Candidus est ainsi qualifié : *logistes splendidissimæ civitatis Nicomedensium, item Ephesiorum*. Julius Publius était donc *logistes* de la colonie d'Iconium, à une époque qu'il est difficile de préciser. Il appartenait à l'ordre équestre.

N° XXXIII.

UNE ORDONNANCE PEU CONNUE DE SAINT LOUIS,

PAR M. PAUL VIOLLET.

(SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1890.)

L'ordonnance de saint Louis, sur laquelle je voudrais appeler aujourd'hui l'attention, ne figure pas au grand recueil des *Ordonnances de la troisième race*, bien qu'elle y ait sa place marquée.

La fortune de ce petit texte est singulière. Dès 1668, Du Cange l'avait cité [1]. Le Nain de Tillemont l'avait lu, et dans son *Histoire de saint Louis*, restée si longtemps manuscrite, il l'avait consciencieusement analysé. Néanmoins, en 1706, lorsque fut publiée la *Table chronologique des Ordonnances*, les auteurs de cette *Table*, qui avaient sous les yeux les fragments de notre ordonnance imprimés par Du Cange, mirent en doute l'existence même de ce document [2]. En 1723, Laurière publia

[1] Du Cange sur Joinville, p. 338.

[2] *Table chronologique des Ordonnances*, p. 18.

le tome Ier des *Ordonnances* et négligea le mandement de 1245. D. Martène le publia en 1724 (1). Mais les continuateurs de Laurière persistèrent à l'oublier. Il ne prit place dans aucun des suppléments de ce recueil et resta comme perdu dans l'*Amplissima Collectio* de D. Martène.

Ce mandement, qu'un bien petit nombre d'érudits ont lu depuis 1724, mérite d'être plus connu et appelle un court commentaire. Il nous a été conservé dans le registre du *Trésor des chartes*, JJ 26, fol. 328 recto. Il peut être utile d'en reproduire le texte que D. Martène a imprimé assez incorrectement d'après un manuscrit de Colbert.

FORME LITTERARUM TRANSMISSARUM OMNIBUS BALLIVIS PRO CRUCESIGNATIS.

Lud. Dei gratia Francorum rex Andr. Juveni salutem.

Mandantes tibi precipimus quatinus de omnibus guerris et faidiis tue ballivie ex parte nostra capias et dari facias rectas treugas, jus faciendo, ab instanti Nativitate beati Johannis Baptiste in quinque annos duraturas, nec expectes quod partes super hoc te requirent, sed tu ipsas super hoc ex parte nostra requiras et dari dictas treugas facias usque ad terminum memoratum. Et si aliqui sint ad dictas treugas dandas vel capiendas rebelles, tu ipsos ad hoc faciendum compellas et hoc ita sollicite adimpleas quod, pro defectu tuo, exinde malum vel periculum non debeat provenire. Ceterum militibus et aliis francis hominibus qui jam sunt vel erunt crucesignati, de debitis que in tua ballivia debent burgensibus, respectum dari facias a predicta Nativitate beati Johannis in tres annos. Si autem aliqui per fidem vel juramentum ad debita teneantur, hoc usque ad eundem terminum facias respectari et plegios similiter eorundem. Si qui vero pro debitis excommunicati fuerint, creditores eorum ad hoc compellas quod faciant eos absolvi, salvis tamen assignamentis factis et obligationibus terrarum. Actum Pontisare, anno Domini M° CC° quadragesimo quinto, mense Octobri.

Ces diverses mesures sont prises en vue de la croisade pro-

(1) *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. Ier, col. 1295.

jetée. Elles ont trait : 1° aux trèves entre belligérants ; 2° aux dettes des croisés.

1° *Trèves.* — Il s'agit ici de trèves à imposer aux partis qui se trouvent en état de guerre privée. Les baillis (le libellé du titre de l'ordonnance nous apprend que ce mandement fut envoyé à tous les baillis du royaume) imposeront d'office aux belligérants une trève de cinq ans.

Laurière a daté d'octobre 1245, Pontoise, une ordonnance attribuée à saint Louis et dite de la *quarantaine le roi.* Cette ordonnance, dont l'existence même reste jusqu'à présent fort douteuse, n'est connue que par un témoignage postérieur de cent ans à saint Louis, le témoignage du roi Jean le Bon [1]. Pardessus s'est préoccupé de cette ordonnance problématique de la quarantaine le roi. Il déclare dans une note de la table des *Ordonnances* ne pouvoir s'expliquer cette date d'octobre 1245 attribuée par Laurière à un document non retrouvé [2]. Le procédé de Laurière est aujourd'hui facile à démêler. Il savait par Du Cange qu'une ordonnance relative aux guerres privées [3] avait été rendue à Pontoise par saint Louis au mois

[1] Je n'ose faire entrer en ligne de compte l'assertion concordante de Jehan Boutillier (*Somme rural,* I, 33, Abbeville, 1486, dernière page du cahier II, IIII). Jehan Boutillier est mort entre le 16 septembre 1395 et le 24 janvier 1396 [n. s.] (O. de Meulenaere, *Documents inédits pour servir à la biographie de Jehan Boutillier,* Bruxelles, 1890, pp. 11-17, 23, 39.) Du Cange croit à l'ordonnance de saint Louis (*Dissert.* 29, à la suite du *Glossaire,* édit. Favre, t. X, p. 102). M. Wallon montre une grande réserve et ne semble pas se prononcer (*Saint Louis et son temps,* t. II, p. 40-43). Beugnot soutient que saint Louis a établi la *quarantaine le roi* (Beugnot, *Essai sur les institutions de saint Louis,* Paris, 1821, p. 294, 295.)

[2] *Ord., Table,* p. 119, note 1. — J'ai moi-même parlé en termes assez inexacts du texte publié par Laurière. « On attribue arbitrairement, ai-je dit, à l'année 1245 un fragment d'ordonnance de saint Louis contre les guerres privées. » (*Les Établissements de saint Louis,* t. IV, pp. 322, 323.) Le texte que je visais ici n'est pas un fragment d'ordonnance de saint Louis; nous ne possédons pas autre chose qu'une allusion faite par Jean le Bon à une ordonnance de saint Louis : c'est bien moins qu'un fragment d'ordonnance.

[3] Du Cange sur Joinville, p. 338.

d'octobre 1245. Il lisait ailleurs dans une ordonnance de Jean le Bon que saint Louis avait autrefois organisé, à l'occasion des guerres privées, ce que nous appelons la *quarantaine le roi*. Il en concluait d'une façon assez plausible que Du Cange d'une part, Jean le Bon de l'autre, visaient une seule et même ordonnance de saint Louis, et il datait de 1245 cette ordonnance, qu'il n'avait pas vue, et au sujet de laquelle il citait seulement le témoignage de Jean le Bon.

Il suffit de se reporter au texte de l'ordonnance de 1245 pour pouvoir affirmer que la *quarantaine le roi* n'y est pas mentionnée. Cette ordonnance n'a rien à faire avec l'ordonnance vraie ou supposée dont parle Jean le Bon.

2° *Dettes des croisés.* — La seconde partie de l'ordonnance concerne les dettes des croisés. Saint Louis leur accorde un répit de trois ans. Ceux-là même qui se seraient obligés par serment jouiront de ce délai. Cette décision est en harmonie avec un canon du concile de Lyon de 1245 [1].

Suit une clause importante relative aux excommunications. La question de l'excommunication revient continuellement au moyen âge et se présente à nous sous les aspects les plus divers. Il s'agit ici de l'excommunication pour dettes. Du Cange a lu rapidement ce texte. Il y aperçoit, semble-t-il, la contrainte civile contre les excommuniés [2]. On pourrait dire que c'est le contraire qui est vrai. Saint Louis est loin d'ordonner ici à ses baillis de contraindre les excommuniés pour dettes. Il suppose que certains créanciers des croisés ont obtenu l'excommunication contre leurs débiteurs, et il prescrit à ses baillis d'exercer la contrainte non pas contre les excommuniés, c'est-à-dire contre les débiteurs, mais contre les créanciers qui ont fait

[1] Concile de Lyon de 1245, can. 17.

[2] Du Cange, sur les *Établissements de saint Louis*, à la suite de l'*Histoire de s. Louys* par Joinville, Paris, 1668, pp. 180, 184. Cf. ibid., *Observ. sur Joinville*, p. 41.

excommunier leurs débiteurs. Cette contrainte sera exercée en vue de pousser lesdits créanciers à se pourvoir devant l'autorité ecclésiastique et à faire relever leurs débiteurs des excommunications encourues, bien que lesdits débiteurs ne se soient pas acquittés. Ainsi ce mandement est donné dans l'intérêt des excommuniés; il n'est pas donné contre eux.

Une dernière rectification. Le Nain de Tillemont a écrit à tort que cette ordonnance fut rendue à Paris[1]. Elle est, comme on l'a vu, datée de Pontoise.

N° XXXIV.

INSCRIPTIONS SIBÉRIENNES, PAR M. G. DEVÉRIA.

(SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1890.)

En consacrant, dans un ouvrage relatif aux langues des peuples du nord de l'Asie, un chapitre entier aux écritures anciennement usitées chez les Tartares, Abel Rémusat s'efforçait en 1825 d'appeler l'attention des savants sur ce qui peut rester encore de vestiges de ce genre.

« Il est fort intéressant, disait-il, de ne pas les laisser perdre, et peut-être le moment où la civilisation commence à s'introduire dans les solitudes de la Sibérie est-il celui qu'on doit choisir pour recueillir les monuments écrits qui s'y sont conservés. Les ravages du temps en ont beaucoup épargnés; les peuplades nomades ne se sont pas arrêtées à les détruire; mais ceux qui traceront des routes ou creuseront des canaux, qui construiront des maisons, ne les ménageront pas. Il est donc bien à désirer que le Gouvernement russe prévienne des pertes qui, par leur nature, seraient irréparables. »

Depuis l'année 1825, époque à laquelle Rémusat s'exprimait ainsi, les frontières russes, dans la haute Asie, se sont

[1] Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. III, Paris, 1848, p. 89.

étendues, le champ des observations scientifiques s'est élargi, de nouvelles découvertes ont été faites et des explorations ont été organisées ou encouragées par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, par la Société finlandaise de Helsingfors et par d'autres sociétés savantes de Saint-Pétersbourg et d'Irkoutsk.

Ces explorations ont eu lieu principalement sur trois points que j'énumère en allant de l'Ouest à l'Est :

1° Dans la vallée de la rivière Tchou, sur le territoire de la province russe de Semirjetshie, à Tokmak et à Pishpek, à l'ouest du lac Issik-koul, où ont été trouvées de nombreuses tombes nestoriennes, dont l'une date du IXe siècle de notre ère;

2° Dans la vallée de l'Ob, au nord de Semipalatinsk, et dans la vallée de l'Ienissei, notamment dans le département russe de Minousinsk;

3° Au delà de la frontière russe, au sud de Kiachta, sur les bords de l'Orkhoun, là où, du VIe au IXe siècle, les khans turks-toukiuè, les khans turks-ouïgours, les khans khirgiz ont successivement établi le siège de leur gouvernement et où les Mongols du XIIIe siècle avaient établi leur capitale Kara-Koroum.

Semirjetshie. — Le territoire du gouvernement de Semirjetshie, dans le Turkestan russe, est arrosé à l'est par la rivière Ili et s'étend à l'ouest jusqu'à la rive droite du Sir Daria ou Iaxartes. Il comprend également la vallée du Talas et celle de la rivière Tchou, qui déverse une partie de ses eaux dans le lac Issik-koul et va se jeter dans le lac Saumal-koul.

Telle est en partie la contrée qu'occupaient au VIe siècle les hordes occidentales des Turks-Toukiuè lorsque, entre les années 629-645, le célèbre voyageur chinois Hiouen-thsang visitait leur prince-gouverneur, qui avait le titre de Che-hou de

la droite et dont la résidence se trouvait, sur l'ancienne route de Kouldja à Tashkend, dans l'espace compris entre la rivière Tchou et celle de Talas.

Hiouen-thsang nous apprend que le pays qui s'étend de la rivière Tchou à la ville de Kesh, au sud de Samarcand, était tout entier sous la domination turke, et s'appelait Souli, que les habitants portaient le même nom et que cette dénomination de Souli s'appliquait également à leur écriture, qui se lisait de haut en bas et dont l'alphabet se réduisait à 32 lettres.

A partir du VIIIe siècle, les Turks-Ouïgours dominent à leur tour dans ces contrées; les Kara-Khitaï ou Léao occidentaux les en chassent au XIIe siècle et y établissent leur capitale, Belasagoun, dont on retrouvera vraisemblablement les ruines sur la rive nord de la rivière Tchou; au XIIIe siècle, cette même région devient l'apanage de Djagataï, deuxième fils de Tchingiskhan; sa capitale était la ville d'Almalik, à l'ouest ou au nord-ouest de la ville actuelle de Kouldja. Almalik, au XIVe siècle, était devenu un centre important pour les Nestoriens, qui y entretenaient en 1349 un métropolitain. Vers la même époque, dans cette même place, les franciscains avaient une église desservie par leurs missionnaires.

Tels sont les faits historiques dont les archéologues russes ont à rechercher les vestiges dans le gouvernement de Semirjetshie; l'existence de ruines importantes a déjà été signalée à 40 verstes au nord-ouest de Kouldja et à 7 verstes de Souïdoune, à proximité de la rivière Ili. Les Kirghiz racontent que dans la vallée du Tchou on peut voir de grandes pierres pourvues de croix et des ruines d'anciens établissements; enfin les travaux de deux explorateurs russes, MM. Pojarkof et Andrev, ont abouti à la découverte, en 1885-1886, de deux cimetières nestoriens, situés à peu de distance l'un de l'autre, dans le district de Takmak, près de la rivière Tchou, à environ 540 verstes à l'ouest de Kouldja.

Le premier de ces cimetières contient vingt pierres tombales, toutes crucifères, mais dont quelques-unes seulement ont des incriptions. Le deuxième cimetière, beaucoup plus important, renferme 611 pierres, dont un petit nombre seulement est dépourvu d'épitaphes. Celles-ci sont en syriaque et datées de l'ère des Séleucides; elles se présentent tantôt en lignes verticales, tantôt en lignes horizontales; leurs lettres accusent, à côté des formes anciennes de l'estranghelo, un caractère nestorien évident; la date de la plus ancienne de ces sépultures serait de 858-859 de Jésus-Christ et la dernière de 1338-1339; ce sont des noms turks qui figurent en plus grand nombre sur leurs pierres.

M. Rubens Duval a fait la critique philologique de ces inscriptions dans le *Journal asiatique* de novembre-décembre 1886, d'après une publication en allemand de M. Chwolson, intitulée: *Syrische Grabinschriften aus Semerjetschie* (extrait des *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, VII[e] série, t. XXXIV, n° 4).

Inscriptions du Ienissei. — Dès le siècle dernier, des voyageurs russes, parmi lesquels Messerschmidt, le capitaine Tabbert de Strahlenberg et Pallas, avaient entretenu le monde savant de l'existence en Sibérie de monuments, trouvés dans la vallée du Ienissei, dont plusieurs étaient recouverts d'une écriture d'apparence bien plus européenne qu'asiatique et que des traditions tartares attribuent aux Tchouds. Ces Tchouds, qui avaient les yeux bleus, auraient été les premiers habitants du pays; Rémusat les qualifie d'indo-gothiques; ils appartenaient vraisemblablement à quelqu'une des nations de race blonde que, du III[e] siècle avant Jésus-Christ jusqu'au VII[e] siècle de notre ère, les historiens chinois nous décrivent successivement sous les noms d'Ou-soun, Ting-ling, Kou-te, Kien-kouen, en nous marquant leur pré-

sence dans les contrées qu'arrosent le Selenga, le haut Ienissei, le haut Ob, le haut Irtish, le lac Dzai-zan, la rivière Ili, le lac Issik-koul et l'Iaxartes. Les objets de métal, trouvés dans les tombeaux sur lesquels des incriptions tchoudiques ont été relevées, appartiennent tous à l'âge de bronze ouralo-altaïque.

Après Bayer, Strahlenberg et Pallas, le surintendant Spassky publia, en 1822, des copies de ces inscriptions; Klaproth les qualifie de pitoyables, Rémusat se borne à dire que cette publication eut le don d'éveiller la curiosité des savants sans la satisfaire.

De 1840 à 1882, huit nouveaux explorateurs relevèrent successivement dans ces parages de nouvelles inscriptions, et enfin, en 1887 et en 1888, la Société archéologique finlandaise de Helsingfors entreprit deux expéditions, qui lui permirent de recueillir encore quelques inscriptions et de rectifier les copies de la plupart de celles dont on s'était occupé depuis Messerschmidt, c'est-à-dire depuis 1721.

Toutes proviennent, soit de la vallée de l'Irtish, soit de celle de l'Ob, soit de celle de l'Ienissei; elles ont été recueillies presque toutes dans des lieux de sépulture, où elles étaient gravées le plus souvent en lignes perpendiculaires, parfois en cercle et très rarement en lignes horizontales, soit sur de grossières statues de pierre ressemblant beaucoup à celles que l'on trouve dans les steppes situés au nord du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne, et qui sont les seuls monuments que les Comans et d'autres peuples turks nous ont laissés de leur séjour dans ces contrées, soit sur des quartiers de rocs où l'on voit alors représentées des scènes de chasse dont les personnages sont armés d'une lance et de l'arc scythique; soit encore sur une stèle décorant quelque tumulus, parfois encadré de pierres debout disposées en un ou plusieurs cercles ou formant un rectangle; soit enfin sur des obélisques ornés de figures humaines sculptées, d'un type

allongé, portant une coiffure en trois parties et une ou deux rides profondes passant par dessus le nez, partageant le visage horizontalement en deux et rappelant ainsi les masques que certaines peuplades portent encore pour se garantir du froid.

Parmi les pierres élevées sur les sépultures tchoudiques dans les districts de Minousinsk et d'Atchinsk, on en trouve une quantité innombrable qui portent toutes sortes d'images d'hommes, à pied et à cheval; beaucoup sont percées d'un trou rond dans lequel, suppose-t-on, les habitants plaçaient les dons qu'ils offraient aux mânes ou aux esprits. Les Tartares Soïotes, qui habitent actuellement la vallée de l'Ienissei, ont conservé une grande vénération pour ces monuments.

En 1889, la Société finlandaise archéologique de Helsingfors a publié un recueil des 32 inscriptions tchoudiques dont elle a pu se procurer des copies ou des estampages. Après un examen attentif de ces planches, j'ai cru pouvoir constater que les photographies qui nous sont données sont prises tantôt sur le positif, tantôt sur le négatif des estampages, et qu'un certain nombre de copies ou de dessins n'ont pas été présentés par le graveur dans le sens qui devait être propre à l'original. Il en résulterait donc des renversements ou transpositions d'écriture, qui, en quadruplant le nombre des lettres, ont pu déjà, je le crains, égarer quelques-uns des savants qui en ont entrepris le déchiffrement.

Kara-Koroum. — La recherche de l'emplacement de Kara-Koroum, appelé Ho-lin ou Ho-ning par les Chinois, faisait, en 1825, l'objet d'un des plus remarquables mémoires qu'Abel Rémusat ait présentés à l'Académie. Grâce à son étonnante sagacité qui compensait, presque toujours heureusement, ce que les documents chinois dont il disposait avaient de défectueux, Rémusat proposa de marquer l'ancienne cité de Kara-

Koroum là où les cartes de d'Anville nous montrent une localité appelée Ta-la-r-ho Kara Balgasoun, dont la position est à 47° 32′ 24″ de latitude et à 13° 21′ 30″ de longitude occidentale du méridien de Péking.

Cette proposition se trouve aujourd'hui justifiée par un document chinois que Rémusat n'avait pas eu sous les yeux et qui nous dit que le Ho-ning des Mongols du XIIIe siècle était situé à l'est des monts Khangaï entre la rivière Tamir et la rivière Orkhoun, dans le pays des Kalkhas, c'est-à-dire au sud de la frontière russe dans la Tartarie chinoise. C'est là qu'en 1889 s'est rendu M. Yadrintzoff, directeur de la *Revue orientale* d'Irkoutsk. Cet explorateur a pu constater que le Kara-Balgasoun actuel, indiqué par Rémusat, forme en effet le centre de l'ancienne ville de Kara-Koroum, occupé par les ruines d'un palais, à 50 kilomètres au sud-ouest du lac Ougheinor, qui se trouve lui-même à 47° 47′ 23″ latitude nord, 100° 25′ 10″ longitude est de Paris.

De son voyage sur les bords de l'Orkhoun, M. Yadrintzoff nous a rapporté des copies manuscrites d'inscriptions tchoudiques analogues à celles de l'Ienissei et dont l'existence n'avait pas été signalée jusqu'ici. Ces inscriptions, qui ont été recueillies dans un cimetière à quatre lieues de Kara-Koroum, comprennent environ 663 mots, séparés par deux points, à la manière des runes de Helsingeland. J'ai fait le relevé des différents signes qui composent ces textes, en notant le nombre de fois que chacun de ces signes se répète. Le minimum de ceux auxquels pourra se réduire l'alphabet de cette écriture tchoudique paraît devoir être de 38 à 42, et peut-être moins encore, si parmi eux se trouvent des signes de numération devant être classés à part.

On peut donc, dès maintenant, affirmer que ces inscriptions en caractères inconnus, que nous appelons *provisoirement* tchoudiques, nous offrent un système graphique bien plus

complet que celui que les Tartares ont emprunté aux Nestoriens au moins à partir du IXe siècle.

Il nous paraît par conséquent difficile d'admettre, quant à présent, que ces inscriptions jusqu'ici indéchiffrables et les monuments qui les portent puissent être l'œuvre d'aucune des peuplades qui, depuis la fondation du khanat des Ouïgours en 744, ont successivement dominé sur les bords de l'Orkhoun, de l'Ienissei, de l'Ob et ont adopté, sans doute faute de mieux, l'alphabet bien moins complet des Nestoriens ou ses dérivés, alphabet dont les unes se servent encore et que d'autres n'ont pu abandonner que pour adopter celui que leur apportait l'Islamisme.

Bientôt de nouveaux documents viendront sans doute faire la lumière sur la nationalité de cette écriture inconnue et sur l'époque de son emploi : les cimetières qu'a visités M. Yadrintzoff près de Kara-Koroum sont, paraît-il, remplis de stèles, revêtues d'épitaphes à la fois tchoudiques et chinoises; M. Hekkel, professeur à l'Université de Helsingfors, vient d'entreprendre sur ce point un voyage d'études et rapportera, nous l'espérons, des photographies et des estampages de ces inscriptions bilingues dont le secours nous est indispensable. D'ici là, toute conclusion serait imprudente. Disons cependant que la description que nous fait M. Yadrintzoff des tombeaux ou *tumuli* qu'il a trouvés pourvus d'obélisques épigraphes, de bustes de marbre, ou entourés de menhirs, répond à ce que les historiens chinois nous font connaître des coutumes funéraires des Turks-Toukiuè, au VIe et au VIIe siècle, lorsqu'avant les Ouïgours, ils dominaient sur l'Orkhoun et l'Ienissei; mais ces coutumes, les Turks-Toukiuè pouvaient les avoir empruntées à quelqu'une des nations dont la domination avait précédé la leur dans les vallées de ces deux rivières.

En plus des copies d'inscriptions tchoudiques dont nous

IMPRIMERIE NATIONALE

venons de parler, M. Yadrintzoff a rapporté à Saint-Pétersbourg deux fragments de stèles qui se trouvaient près d'un palais dans Kara-Koroum et dont les reproductions photographiques m'ont été remises; l'une d'elles est bilingue; à droite du lecteur se trouve un texte malheureusement très altéré, en écriture syro-ouïgoure, disposé en lignes verticales, et, à gauche, une inscription en caractères chinois. Notons d'abord que dans les inscriptions lapidaires bilingues *d'origine chinoise* connues jusqu'ici, le texte chinois n'occupe jamais le côté gauche du lecteur; celle-ci serait donc d'origine étrangère. On y peut déchiffrer les phrases suivantes :

. . . . . les montagnes et les fleuves du dedans et du dehors parmi lesquels il bâtit une capitale. . . . .
. . . . . Le khakan, pendant son règne, soutint le peuple. . . . .
. . . . . Le haut ancêtre Kœk Beg Khakan. . . . .

L'épithète de haut ancêtre (*kao-tsou* en chinois), qui est donnée à ce khan, est un des termes posthumes qu'emploient les princes régnants pour désigner le fondateur de leur propre dynastie; l'emploi de cette épithète marque donc que c'est rétrospectivement qu'il est parlé du khan que les historiens chinois appellent Pikia Kiuè Khohan[1] et qui, après avoir détruit la puissance des Turks-Toukiuè, fonda en 744 le khanat des Turks-Ouïgours et mourut en 745. L'inscription est donc postérieure au règne de ce prince, mais la qualification de haut ancêtre qui lui est donnée, un blanc laissé par respect entre cette qualification et le titre de *beg khakan*, enfin la mise du texte chinois à gauche, nous induisent à penser que ce monument, vraisemblablement d'origine ouïgoure, est contemporain du khanat ouïgour de Kara-Koroum, détruit par les Kirghiz en 848; cette inscription bilingue

[1] Transcription chinoise de Kœk Beg Khakan. *Kiuè* est pour *Kœk* ou Gueuk = ciel.

daterait donc de la seconde moitié du VIIIe siècle ou de la première moitié du IXe siècle et constituerait de la sorte le plus ancien spécimen connu de l'écriture syro-tartare. C'est la découverte dans la haute Asie d'un tel monument de cette écriture, *d'une époque antérieure au temps de Tchingkis khan,* qu'Abel Rémusat réclamait en 1825 pour dissiper l'obscurité dont restait encore enveloppée l'origine de l'alphabet mongol.

Sur le second fragment de stèle qu'a rapporté M. Yadrintzoff, et qui est tout en caractères chinois, j'ai pu lire le titre de Momicheho Kout'aolou Houlou Pikia Khohan, transcription de Momisch Koutlouk Ouloug Beg Khakan. Les épithètes turkes qui précèdent le mot khan ou khakan peuvent avoir été employées par plusieurs souverains ouïgours et ne suffisent donc pas à nous indiquer de quel khakan il s'agit. L'inscription parle de la nation des Kien-kouen; c'est là seulement que nous trouvons un indice chronologique; en effet, selon les historiens chinois, ce nom, Kien-kouen, qui désignait une nation de race blonde demeurant sur les bords de l'Ienissei, cessa d'être en usage à partir de l'année 758, date de la soumission de cette nation par les Ouïgours, pour faire place à celui de Ha-ka ou Kie-kiasse, dénomination que les Chinois appliquent aux ancêtres des Kirghîz.

Comme on le voit, M. Yadrintzoff ne nous a rapporté de son voyage à Kara-Koroum que des spécimens, mais ces spécimens sont de la plus haute importance, puisqu'ils contribuent à nous mieux faire pressentir ce que seront les nombreux monuments épigraphiques qu'il nous dit avoir vus et dont l'étude contribuera sans doute puissamment à nous mieux renseigner que ne l'ont fait les historiens chinois, sur la paléographie et l'histoire des peuples de la haute Asie, questions auxquelles, nous en sommes persuadés, le Gouvernement du

Tzar continuera de s'intéresser en encourageant, comme il l'a fait jusqu'ici, les efforts des sociétés savantes russes qui sont le plus à même de poursuivre avec succès une œuvre de recherches aussi intéressante et si bien commencée.

N° XXXV.

LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN DE NOIRON-LEZ-CÎTEAUX (CÔTE-D'OR),

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

(SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1890.)

Un jeune archéologue bourguignon, M. Léon Bidault, dont la collection, fruit de fouilles exécutées de 1884 à 1887 dans un cimetière mérovingien des environs de Dijon, le cimetière de Noiron-lez-Cîteaux, a figuré à l'Exposition universelle de 1889 (Histoire du travail), m'avait prié d'en rendre compte à l'Académie. Un volume manuscrit de 54 pages accompagné de 33 planches fort bien exécutées, contenant 337 dessins en couleur, accompagnait les objets et devait m'être remis à la clôture de l'Exposition. Par suite d'une erreur dont j'ignore la cause, ce manuscrit m'a été remis ces jours-ci seulement, ce qui explique ma communication tardive.

La plaine qui s'étend entre Dijon et Nuits ne contient pas moins de 31 localités où se sont rencontrées des sépultures mérovingiennes, dont quelques-unes font partie de cimetières importants et déjà célèbres. Il me suffira de citer les cimetières de Charnay, si heureusement exploité par M. Henri Baudot, de Saint-Jean-de-Losne, de Pagny-le-Château, de Pagny-la-Ville, de Pouilly et de Nuits. M. Léon Bidault en a découvert un nouveau à Noiron-lez-Cîteaux. Une partie des tombes avait été violée. M. Bidault a pu cependant en retrouver 209 plus ou moins intactes, dont 33 contenaient des armes. Nous nous demandons pourquoi, devant ce résultat, l'explorateur veut voir dans cet ensemble de sépultures le champ

des morts de guerriers ayant succombé à la suite d'une bataille. Ce vieux préjugé, qui fit longtemps considérer comme champ de bataille tout champ funéraire où se trouvaient des squelettes inhumés avec leurs armes, ne se retrouve plus que chez quelques travailleurs de province, auxquels on rend service en les prévenant de leur erreur. A part ce point de vue erroné, le manuscrit contient un grand nombre de renseignements précieux. Les fouilles de Noiron-lez-Cîteaux ont démontré, ce que nous savions déjà d'un autre côté, que chaque cimetière des Mérovingiens a son caractère particulier, indiquant la diversité d'usages caractérisant les tribus franques, burgondes, wisigotes et leurs subdivisions. Ces faits ont été mis de nouveau en évidence au dernier Congrès de Liège. M. Léon Bidault a constaté à Noiron-lez-Cîteaux l'absence presque complète de la grande épée, un seul exemplaire, ainsi que de la francisque et de l'angon, les armes traditionnelles des Francs. Le bouclier manque également. Les hommes d'armes de Noiron ne portaient guère que le scramasax et le couteau. Les boucles de ceinturon ou de baudrier sont, au contraire, fréquentes; plusieurs sont élégamment damasquinées; parmi les motifs d'ornementation figurent, outre certains animaux fantastiques, caractéristiques de cette période, les deux dragons entrelacés que nous retrouvons sur certaines bractéates scandinaves. Les poteries sont vulgaires et ne nous apprennent rien de nouveau. Le manuscrit, que l'auteur se réserve de publier, est déposé au Musée de Saint-Germain; il pourra être consulté avec fruit.

N° XXXVI.

INSCRIPTION GRECQUE DE SIDON, COMMUNIQUÉE PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

(SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1890.)

L'inscription suivante a été récemment découverte à Saïda (Sidon). J'en dois la connaissance à M. Durighello, qui a bien voulu m'en envoyer deux estampages. Elle se compose de six lignes gravées sur un bloc de marbre blanc. On a trouvé, non loin de là, une tête de même marbre, qui semble avoir appartenu à une statue d'Apollon. Le texte est ainsi conçu :

L Δ Ξ Η Λ Ι Ο Δ Ω Ρ Ο Σ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΤΟΥ
ΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥΣΑ
ΡΧΟΝΤΟΣΜΑΧΑΙΡΟ
ΠΟΙΩΝΘΕΩΙΑΓΙΩΙΥ
ΠΕΡΤΟΚΟΙΝΟΥ
(sic)

« L'an 64, Héliodoros, fils d'Apollonios, fils d'Apollophanès, archonte des couteliers, (*a fait cette dédicace*) au dieu saint, pour la communauté. »

L'an 64 doit être calculé d'après l'ère de Sidon, qui commence en 111 avant la nôtre, ce qui donne pour la date de l'inscription l'an 47 avant notre ère. L'aspect général des caractères s'accorde bien avec cette date, qui nous fournit un point de repère chronologique utile pour la paléographie des inscriptions grecques déjà découvertes ou à découvrir à Sidon.

Les fabricants de *μάχαιραι* constituaient donc à cette époque, dans cette ville, une corporation importante; c'est une industrie de plus à ajouter à la liste de celles, déjà si nombreuses, où excellaient les Phéniciens, au témoignage des anciens. Par *μάχαιραι*, il faut entendre non pas seulement

les épées, mais toute espèce d'instruments tranchants, depuis les armes de diverses formes jusqu'aux ustensiles de cuisine, coutelas, dagues, poignards, couteaux, couperets, rasoirs, etc. Le mot phénicien qui correspondrait au mot grec *μάχαιραι* est חרבת, avec les mêmes variétés d'acception. Sans parler des lames de métal, fer ou bronze, trempé par un procédé connu des Phéniciens, les *μάχαιραι* syriennes étaient, comme nous l'apprend Théophraste, réputées à cause de leurs manches, faits de bois de térébinthe, dur et noir. Cette industrie, comme toutes celles des Phéniciens, devait être l'objet d'une exportation considérable. Les coutelas et les rasoirs de bronze, qui ont été trouvés en grande quantité dans l'île de Sardaigne, y avaient été probablement apportés par le commerce phénicien.

On peut rapprocher de l'expression *κοινόν*, désignant la corporation industrielle, la même expression désignant la communauté politique des Sidoniens, dans la partie grecque du décret honorifique récemment découvert au Pirée, dont M. Renan a naguère entretenu l'Académie; ce décret n'est antérieur que de 49 ans à notre inscription. Le *κοινόν* est ce que les Phéniciens appelaient un גו, une communauté, comme on le voit par la partie phénicienne de la même inscription du Pirée.

La prétérition du nom de la divinité à laquelle est faite la dédicace et sa désignation par une simple épithète, «le dieu saint», constituent un trait essentiellement sémitique : il est clair par là que l'auteur de la dédicace, en dépit de la forme hellénisée qu'il a donnée à son nom et à ceux de ses ancêtres, est un véritable Phénicien. Je rappellerai, à l'appui de cette conclusion, la prétérition du nom de Jéhovah chez les juifs, et l'épithète de קדוש, «saint», qui est donnée à la divinité aussi bien par la Bible que par diverses inscriptions phéniciennes. Dans le paganisme classique, non sémitisant, *ἅγιος*,

non plus que *sacer*, n'est pour ainsi dire jamais appliqué à un dieu.

Le nom d'Héliodoros peut, suivant la mode des doubles noms que portaient volontiers à cette époque les Phéniciens et les autres Sémites, répondre à un nom phénicien עבדשמש, *Abdchemech*, «serviteur du Soleil». Une inscription bilingue d'Athènes nous montre déjà un Héliodoros appelé dans la partie phénicienne עבדשמש. Les noms d'Apollonios et d'Apollophanès peuvent semblablement répondre à des noms théophores ayant pour thème divin le nom du dieu Reseph, רשף, qui, dès l'époque des Séleucides, était l'équivalent officiel d'Apollon. Nous avons déjà un Apollophanès notoirement phénicien, qui apparait dans une inscription grecque de Sidon, conservée au Musée du Louvre, et qui a pour père un certain ΑΒΔΥΖΜΟΥΝΟΣ, autrement dit עבדאשמן «serviteur du dieu Esmoun».

Cette inscription de Sidon peut donc être considérée, en dépit du vêtement hellénique sous lequel elle se présente à nous, comme une véritable inscription phénicienne, et il serait aisé de la restituer presque mot pour mot dans sa forme originale, en s'appuyant sur les indications fournies par l'épigraphie phénicienne.

N° XXXVII.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1890.)

Rome, le 3 décembre 1890.

Monsieur le Président et cher confrère,

Après l'inaction de la saison d'été, l'activité du travail scientifique et intellectuel en commun, retardée encore par les élections en Italie et à Rome, commence seulement de reprendre. Les académies et sociétés savantes, Lincei, Saint-Luc,

Institut allemand de correspondance archéologique, vont avoir en décembre leurs premières séances pour l'année 1890-91. Les travaux d'édilité publique, restreints pour diverses causes pendant ces derniers mois, sont du moins poussés avec vigueur pour ce qui concerne la construction de plusieurs ponts et des quais du Tibre. C'est une occasion de fouilles nécessaires sur l'une et l'autre rive du fleuve, et l'Académie sait déjà combien d'objets importants pour l'archéologie ces fouilles ont rendus à la lumière.

Tout récemment, on a trouvé sur la rive droite, vers les *Prati di Castello,* à l'issue du pont qui part des lieux voisins de Ripetta sur la rive gauche, plusieurs blocs de marbre, avec inscriptions. Ce sont les fragments d'actes du collège des *XVviri sacris faciundis.* Ce matin même, j'ai essayé vainement de voir ces fragments; ils sont enfermés au nouveau musée des Thermes de Dioclétien, dans le cabinet du conservateur, M. de Ruggiero, pour être ajustés et joints ensemble à l'aide de quelque maçonnerie.

Ces fragments offrent, paraît-il, jusqu'à 150 ou 200 lignes, aux caractères de petite dimension, sauf certaines notices, inscrites en belles et grandes lettres du temps d'Auguste.

Parmi ces notices, il y en a une que l'Académie connaît peut-être déjà, la découverte datant de quelques semaines, et qui est d'un suprême intérêt.

Elle est conçue comme il suit :

Carmen sæculare composuit Q. Horatius Flaccus.

Si le monument est contemporain, comme il semble, le poète avait donc déjà une réputation singulière. On sait qu'Horace a composé le *carmen sæculare* pour la célébration des *ludi sæculares* renouvelés par Auguste en l'année 737 de Rome.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XXXVIII.

LE PERSÉE CHALDÉEN, PAR M. J. OPPERT.

(SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1890.)

Le héros antique de la Chaldée est un personnage mythique, grand guerrier, grand chasseur, tueur de lions et défenseur des peuples contre des tyrans. Un roman en douze tablettes racontait ses exploits; parmi les expéditions qu'il entreprit pour se débarrasser d'une maladie dont l'avait accablé la malédiction de la déesse Istar, dédaignée par lui, il arriva jusqu'aux confins de la terre, où résidait le Noé babylonien, Xisuthrus. Celui-ci lui fit le récit du déluge et de sa préservation, et cette légende, exposée dans la onzième tablette, a rendu assez connu le nom du héros appelé jusqu'ici Iṣtubar, nom dont la signification est celle d'« homme à la grande lèvre inférieure ». Mais on ne savait pas où classer ce nom bizarre, qu'on identifiait avec différents noms connus, surtout avec celui de Nimrod, et quelques savants regardaient la légende d'Iṣtubar comme appartenant à Nimrod.

Grâce à la lecture phonétique que vient de signaler, sur une tablette de syllabaire, un employé du Musée britannique, M. Pinches, on sait aujourd'hui que ce nom, écrit idéographiquement Iṣtubar, doit se prononcer, dans la langue assyrienne, Gilgamès. Or, je suis en mesure de classer ce nom parmi les noms déjà connus. Élien, dans son *Histoire des animaux* (l. XII, 21), nous dit qui fut ce Gilgamès, héros de la légende babylonienne. On peut l'appeler le Persée chaldéen, car sa légende offre de frappantes ressemblances avec celles du Persée grec, fils de Danaé. Gilgamès est le fils d'une fille du roi Sevéchorus, ou Évéchous, le premier roi postdiluvien. Comme Danaé, celle-ci fut enfermée dans une tour, sur le conseil des dieux. Mais elle devint mère des œuvres d'un homme

invisible, et les gardiens jetèrent l'enfant du haut de la tour : dans sa chute il fut, comme Persée, sauvé par un aigle qui fondit sur lui et le retint par le cou. L'enfant, ainsi sauvé, régna, dit Élien, sur les Babyloniens, sous le nom de Gilgamès. La légende chaldéenne ne donne pas le nom du père, et l'histoire conservée par l'auteur grec complète les données fragmentaires des tablettes babyloniennes.

N° XXXIX.

LETTRE DE M. GEFFROY, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME.

(SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1890.)

Rome, le 9 décembre 1890.

Monsieur le Président et cher confrère,

Je puis, grâce à l'obligeance de M. le commandeur Félix Barnabei, directeur des musées du royaume d'Italie, compléter en une certaine mesure et rectifier ma dernière lettre.

Voici pourquoi je n'avais pu voir l'inscription relative aux jeux séculaires : le ministère de l'instruction publique, vu l'importance de ce texte, dont un fragment de quelques lignes était depuis longtemps connu au musée du Vatican, a prié M. Th. Mommsen d'en préparer un commentaire, qui paraîtra dans le nouveau recueil de *Monumenti* que publie l'Académie royale des Lincei. Une partie de l'inscription est conservée en nombreux et menus fragments qu'il faut réunir. Par ces deux raisons, la salle qui contient ces marbres est absolument fermée jusqu'à nouvel ordre.

J'ai pu voir aujourd'hui même une copie écrite des fragments retrouvés. Ce texte de 175 lignes environ est comme le programme officiel, dressé par les *XVviri sacris faciundis*, de la fête célébrée à l'occasion du renouvellement des *ludi sæculares* en 737 de Rome. On y a le texte de chacune des

prières qui devaient être prononcées. La mention du *carmen sæculare* composé par Horace y est rapportée dans les termes que j'ai transmis à l'Académie, mais sans être distinguée du reste de l'inscription par le caractère épigraphique.

J'espère pouvoir adresser à l'Académie, d'ici à un mois environ, le volume contenant la relation des fouilles que M. Stéphane Gsell a dirigées dans la nécropole étrusque de Vulci pendant l'année dernière. Ce sera un volume in-quarto, de près de 600 pages, avec cartes, plans et chromolithographies. Le volume a été imprimé, comme les fouilles avaient été faites, aux frais de S. E. le prince Torlonia.

Agréez, etc.

A. Geffroy.

N° XL.

UN TEMPLE DE SATURNE EN TUNISIE, PAR M. LE DOCTEUR CARTON.

(Séance du 12 décembre 1890.)

MM. Ph. Berger et R. Cagnat ont étudié l'an dernier[1] de nombreuses stèles consacrées à Saturne, qui ont été trouvées dans le sanctuaire d'Aïn Tounga. Le nombre des ex-votos dédiés à la grande divinité africaine est considérable, et la découverte d'un de ceux-ci n'est pas d'une haute importance. Le texte que je présente m'a cependant paru digne de quelque intérêt à cause des détails qu'il renferme sur l'édifice où il était placé.

C'est à Sidi Mohammed-el-Azreg, à 40 mètres au nord d'un mausolée signalé par M. R. Cagnat[2], que j'ai trouvé, encore en place, la pierre en question. En forme de prisme parallélipipédique, elle mesurait 0^m 45 de largeur et 0^m 30 d'épaisseur. Je n'ai pu en apprécier la hauteur, étant seulement

[1] Ph. Berger et R. Cagnat, *Un sanctuaire de Saturne à Aïn Tunga*, dans le *Bull. arch. du Comité*, 1889, n° 2.

[2] *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie* (Paris, Imprimerie nationale, 1884).

de passage en ce point, pressé, et n'ayant pas les moyens de la dégager complètement.

Contrairement aux stèles d'Aïn Tounga, la pierre ne se termine pas, à sa partie supérieure, par un pyramidion ou un cône, mais par une surface absolument plane, et elle n'est décorée d'aucune moulure ou corniche lui donnant l'aspect d'un autel ou d'une base; elle était probablement encastrée dans un mur.

Aucun ornement n'accompagne cette inscription. Et cependant les stèles présentant, figurés grossièrement, la victime, le sacrificateur ou les fruits, fleurs et gâteaux que décrivent MM. Berger et Cagnat sont nombreuses dans la région, particulièrement dans les centres antiques du Feïdja et des Oulad Ali.

Dans un cartouche à surface polie, encadré par une simple gorge, était le texte, en caractères très réguliers, sobres, datant probablement du IIe siècle de notre ère :

SATVRNO AVG SACR
AEDEM·A·SOLOEXSCTR
VCTAMETMACERIACIN
CTAM·POCTAVIVSFORTVNA
TVS·SACERDOS·DE SVOFECIT
ITEMQVE DEDICAVIT

Comme on le voit, Publius Octavius, prêtre de la divinité, insiste sur ce point qu'il a élevé à ses frais (*de suo*) un édifice (*aedem*) à Saturne Auguste. C'était probablement, comme on l'a supposé à propos des prêtres d'Aïn Tounga, en reconnaissance de son élévation à la dignité sacerdotale.

Ce n'est pas une simple stèle qu'il a élevée au dieu, ni un autel, mais un édifice, sans doute un petit temple; et il l'a entouré d'un mur en maçonnerie.

Les auteurs que je citais plus haut ont écrit ceci : «Ces stèles (celles de Tounga) étaient placées debout, l'extrémité

inférieure enfouie dans le sol, l'une à côté de l'autre, et assez serrées. On n'a retrouvé aux environs aucune trace de constructions, sauf peut-être celle d'un mur qui faisait enclos : ces ex-votos étaient donc disposés dans une sorte d'enceinte sacrée, à ciel ouvert, soit isolée dans la campagne, soit formant l'annexe du temple qui reste à découvrir. »

L'inscription de Sidi Mohammed-el-Azreg confirme cette manière de voir; l'inscription faisait partie d'un temple et tous deux étaient compris dans une enceinte.

A mon grand regret, je n'ai pas pu, comme je l'ai dit, explorer le sol aux environs de ce monument. Comme la pierre était encore en place, peut-être la pioche eût-elle permis de trouver de précieux renseignements sur la disposition de l'édifice, celle de l'enceinte, et le culte de Saturne. Peut-être aussi eût-on trouvé aux alentours d'autres ex-votos dédiés à la même divinité, puisque, suivant MM. Ph. Berger et Cagnat, ce genre de monuments se rencontre rarement isolé.

N° XLI.

LA SUPERFICIE DU DOMAINE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS AU TEMPS DE L'ABBÉ IRMINON,

PAR M. LEVASSEUR.

(SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1890.)

J'ai eu l'honneur de lire devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres le chapitre de mon travail sur *La population française* dans lequel je traite du nombre et de l'état des habitants de la France à l'époque de Charlemagne, et j'ai mis à profit, pour la rédaction définitive de mon texte, les observations qui ont été présentées par plusieurs membres de l'Académie au cours de la discussion.

C'est à l'Académie des inscriptions et belles-lettres que je désire soumettre un changement important pour l'interpréta-

tion du Polyptyque de l'abbé Irminon, qui m'a été suggéré par un jeune savant belge, M. Hulin, professeur à l'Université de Gand.

Après avoir cherché à déterminer le nombre des habitants du domaine de Saint-Germain-des-Prés et avoir fait d'expresses réserves sur ce nombre, qu'on ne peut apprécier que d'une manière très imparfaite, je m'exprimais ainsi au sujet du nombre des habitants de la Gaule entière :

« Si, au lieu de considérer les domaines de Saint-Germain comme une exception, on les prenait pour type de la densité moyenne de la Gaule à cette époque, on trouverait pour tout le territoire de la France actuelle (528,400 kilomètres carrés) 5,284,000 habitants.

« L'application à tout le territoire français d'un calcul qui n'est fondé que sur la notion imparfaite d'un domaine composé de propriétés éparses et grand à peu près comme le tiers d'un de nos départements actuels, est sans doute très aventureuse. Aussi ne présentons-nous notre hypothèse que comme l'expression numérique de cette notion : la densité de la population était très faible sous Charlemagne. » (*La population française*, t. I, p. 136.)

Je n'avais même pas accepté le chiffre de 5,284,000 comme l'expression de cette faible densité et je terminais le chapitre de la période de transition par cette conclusion :

« Ces hypothèses et ces réserves combinées, qui ne sauraient fournir matière à une connaissance positive, conduiraient tout au plus, suivant notre sentiment, à penser que le territoire de la France actuelle pouvait compter, sous Charlemagne, au plus (population rurale et population urbaine réunies) 8 à 9 millions d'habitants. »

Je renonce aujourd'hui entièrement à fonder sur le Polyptyque de l'abbé Irminon une hypothèse relativement au nombre total des habitants de la Gaule.

En voici la raison.

M. Guérard évaluait à 221,079 hectares l'étendue des domaines énumérés dans la partie qui subsiste du Polyptyque et qui ne comprend guère que la moitié des propriétés de l'abbaye. Sur ce total, 16,909 appartenaient aux manses tributaires et 204,171 aux manses seigneuriaux; ces derniers contenaient 6,421 hectares en labours, vignes ou prés; le reste, soit 197,750 hectares, était boisé. M. Guérard, d'après ces données, calculait que les 9/10 environ du domaine consistaient en forêts. (Prolégomènes du *Polyptyque de l'abbé Irminon,* p. 891, 899 et 902.)

Nous nous étions servi de ces chiffres, en faisant remarquer que le domaine de Saint-Germain était une très grande seigneurie, puisque la seule partie qui nous en était connue avait une étendue à peu près égale au tiers d'un département moyen.

M. Hulin, en lisant le chapitre de notre ouvrage relatif à la période de transition, a été frappé de cette proportion considérable de forêts et il s'est imposé la tâche de vérifier le nombre donné par M. Guérard dans les Prolégomènes; il a étudié chacune des forêts ou parcelles de bois mentionnées dans le texte même du Polyptyque et il en a calculé la superficie avec le degré de précision que permet d'atteindre le document.

Il y a des bois estimés en bonniers, journaux ou arpents : il en a calculé la superficie en ares d'après l'évaluation que M. Guérard a donnée de ces mesures agraires (1 hectare 28 ares pour le bonnier; 34 ares pour le journal; 25 ares pour l'arpent).

Il y a une forêt, celle de *Nuviliacum*, qui est évaluée à 3 lieues de long et à 1 lieue de large : il a calculé comme si elle avait une forme rectangulaire.

Il y a des forêts qui ne sont évaluées qu'en lieues de tour :

il a calculé comme si elles étaient carrées. Ce qui leur assigne une superficie vraisemblablement supérieure à la réalité.

Il y a quatre forêts pour lesquelles le Polyptyque se borne à mentionner le nombre de porcs qu'elles peuvent nourrir : il les a évaluées par comparaison avec d'autres forêts pour lesquelles la même indication est donnée concurremment avec une mesure de superficie.

Il a dressé ainsi le tableau que nous reproduisons pages 472-475.

Le total est en nombre rond de 17,000 hectares pour les forêts du domaine, manses seigneuriaux et manses tributaires réunis. Nous sommes loin des 197,927 hectares que donne M. Guérard (197,750 pour les manses seigneuriaux et 177 pour les manses tributaires).

Encore M. Hulin considère-t-il comme une sorte de maximum ce chiffre de 17,000, parce que sans aucun doute tous les bois n'avaient pas une forme précisément rectangulaire. Il présente un résultat qui ne serait que de 10,922 hectares si tous les bois avaient eu la forme de celui de *Nuviliacum* et il propose le chiffre d'environ 13,300 comme le plus vraisemblable.

D'où peut provenir le chiffre si exagéré que nous fournissent les *Prolégomènes?* L'auteur n'ayant pas indiqué ses procédés de calcul, nous ne saurions marquer avec précision le point où il a dévié. Cependant M. Hulin a fait à cet égard une supposition qui est assez plausible pour que nous la mentionnions.

Un carré de 20 lieues gauloises de côté (la lieue gauloise étant, d'après M. Guérard, de 2,222 mètres) équivaut à 197,491 hectares : nombre qui, en y ajoutant les 177 hectares de bois des manses tributaires, est presque égal au total qui se trouve dans les Prolégomènes.

Or, 20 lieues carrées (lieues gauloises) valent en nombre

IMPRIMERIE NATIONALE.

ÉTENDUE EN HECTARES DES FORÊTS DU POLYPTYQUE D'IRMINON.

		MANSI TRIBUTARII en BONNIERS, journaux, arpents. A	MANSI INDOMINICATI en BONNIERS, journaux, arpents. B	MANSI INDOMINICATI EN LIEUES de long et de large. C	MANSI INDOMINICATI EN LIEUES de tour. D	MANSI INDOMINICATI d'après LE NOMBRE des porcs. E
I.	Breve de Gaugiaco : aucune indication.					
II.	Breve de Palatiolo : in giro leuva 1; porci 50				30,85	
	In Gito (ecclesia) : silva novella; bun. 1	1,28				
III.	Breve de Cella Equalina : in gyro leoas 5; porci 1,000				771,45	
IV.	Breve de Waniaco : in giro leuvas 2; porci 150				123,43	
V.	Breve de Vedrariis : in gyro leuvas 2; porci 250				123,43	
	In Castinido : concidam; 2/3 de leuva				13,70	
VI.	Breve de Spinogilo : leguam 1 1/2; porci 200				69,43	
VII.	Breve de Villari : in gyro leuas 2 1/2				192,86	
	In Nirbanio : bun. 3		3,84			
	In Lebiaco : silva ubi possunt saginari porci 170					261
VIII.	Breve de Novigento : in gyro leuas 15; porci 1,000				6,943,05	
IX.	Breve de Villamilt :					
	De silva passionali inter totas decanias : bun. 70; porci 100		89,60			
	De novella : bun. 7		8,96			
	Ecclesia Sanctæ Mariæ : bun. 1		1,28			
	In Alnido præcariam quam tenet Aclevertus; bun. 8		10,24			

Le même cité une seconde fois au § 158; bun. 9....					
In Wadrici Villa (donatio quam fecit Dedda et Hisla) : in giro leuas 2; porci 200........................				123,43	
In Fontanella : leuas 4; porci 400................				493,72	
In Celsiaco (donatio Hildemodi) : bun. 2...........		2,66			
Manses tributaires.......... { 46 bonn..........	58,88				
{ 1/2 arpent........	0,125				
XI. Breve de Nuviliaco : leuvas 3 in longitudine, in latitudine 1; porci 800....................................			1,481,20		
XII. Breve de centena Corbonensi (donatio quam fecit Ebbo et Ermenberga) :					
Monte Acbodi, mansum indominicatum hab. bun. 12...		15,36			
Manses tributaires (total)..... { 27 1/2 bonniers....	35,20				
{ 1/2 journal........	0,17				
{ 1 arpent..........	0,25				
XIII. Breve de Buxido : in giro leuvas 5; porci 200.........				771,45	
In Pertico : in circuitu leuvas 10; porci 800..........				3,085,80	
(Ecclesia in Buxido) de concide bun. 1/2............		0,64			
Manses tributaires (total)..... { 41 bonniers.......	52,48				
{ 6 journaux.......	2,04				
{ 4 1/2 arpents......	1,125				
XIV. Breve de Theodaxio : aucune indication.					
XV. Breve de Villanova : in giro leuas 4; porci 500........				493,72	
XVI. Breve de Cumbis : in giro leuas 3; porci 1,000........				277,72	
A reporter..........................	151,55	132,58	1,481,20	13,514,04	261

		MANSI TRIBUTARII en BONNIERS, journaux, arpents. A	MANSI INDOMINICATI en BONNIERS, journaux, arpents. B	EN LIEUES de long et de large. C	EN LIEUES de tour. D	d'après LE NOMBRE des porcs. E
	Report	151,55	132,58	1,481,20	13,514,04	261
XVII.	Breve de Murcincto : in giro leuas 2; porci 300				123,43	
XVIII.	Breve de Colrido : bun. 25		32,00			
XIX.	Breve de Acmanto : in giro leuas 4; porci 100				493,72	
XX.	Breve de Villa supra Mare : bun. 3		3,84			
XXI.	Breve de Mantula : 3 lucos qui non ferunt fructum; bun. 100		128,00			
	Manses tributaires (in Altogilo) in Mantula : total 3 bonniers	3,84				
XXII.	Breve de Siccavalle sive Foreste. Broilum muro petrino circumseptum;					
	De silva, bun. 4 } Porci 50		5,12			
	In Romanivalle, bun 4 } Porci 50		5,12			
	In Bovanivilla, bun 2 } Porci 50		2,56			
	In Buscalide, bun 2 } Porci 50		2,56			
	Manse tributaire (§ 95) : bonn. 2	2,56				
XXIII.	Breve de Cavannas vel de Lodosa :					
	In Bovanivilla, manses tributaires :					
	De silva; 2 1/2 bonniers	3,20				
	De concide; 7 1/2 arpents	1,875				

XXIV. Breve de Bisconcella :					
Juxta Bisconcellam :					
De una parte, in giro leguam 1				30,85	
De altera parte, bun.... 4 (Porci 200)		5,12			
In Villare, bun 3 (Porci 200)		3,84			
In Morcincto, bun 5 (Porci 200)		6,40			
In Ricmarivilla, bun 7 (Porci 200)		8,96			
In Faronevilla, bun 3 (Porci 200)		3,84			
In Frotmerivilla, bun 1 (Porci 200)		1,28			
In Hainricivilla, bun 3 (Porci 200)		3,84			
Silva novella qu. D. Irmino abba nutrire præcepit inter totos locos bunuaria 12		15,36			
In Maisnilo (ecclesia) de concide, aripeum 2		0,50			
Manses tributaires, in Bisconcella, Villare; de decania Hildegarni, in Septogilo; ensemble 6 1/2 arpents	1,625				
In Septogilo; de villa Faronis : bun. 7	8,96				
XXV. Breve de Mansionisvilla :					
In Lida : in giro leuas 3; porci 200				277,72	
In Creua : in giro leuas 2; porci 150				123,43	
Lucos 2 parvulos ad nutriendum purcellos					
Fragmenta. De beneficio Acoini : in Novarito ad 100 porci sag					153
Total. 16,992,92	173,61	360,92	1,481,20	14,563,19	414

rond 9,870 hectares : nombre qui n'est pas éloigné des 10,922 qu'a obtenus M. Hulin par un de ses calculs.

Ne peut-on pas penser que M. Guérard avait trouvé, en calculant bois par bois, un total de 20 lieues carrées, soit 9,870 hectares; puis, que, confondant plus tard 20 lieues carrées avec un carré ayant 20 lieues de côté, il a calculé d'après cette dernière donnée pour obtenir la superficie totale du domaine et le rapport d'étendue des diverses cultures?

Quoiqu'il en soit, la partie connue du domaine de Saint-Germain-des Prés, au lieu de 221,000 hectares, n'en a que 37,000 environ. Les bois, au lieu de représenter les 9/10 de ce domaine, n'en constituent que les 2/5 : proportion sensiblement plus forte encore que celle qui existe aujourd'hui entre la superficie boisée et le total du territoire dans la même région.

L'abbaye de Saint-Germain des Prés, avec 370 kilomètres carrés au lieu de 2210 constituant environ la moitié de son domaine, reste encore un très grand propriétaire; car cette moitié occupait une superficie presque égale à celle qu'occupent en moyenne deux cantons de la France actuelle (la superficie moyenne d'un canton étant de 182 kilomètres carrés).

Les *Prolégomènes,* malgré une erreur de calcul, n'en restent pas moins un des monuments les plus considérables de notre histoire nationale et le tableau le plus complet et le plus précis qui existe de l'état social des populations rurales dans la Gaule franque au IXe siècle.

Mais, s'il était, ainsi que je l'avais dit, aventureux de proposer, relativement au nombre total des habitants de la Gaule carlovingienne, une hypothèse fondée sur la connaissance approximative du nombre des colons vivant sur un domaine égal au tiers d'un département, il me paraît impossible d'en hasarder une sur la base beaucoup plus étroite d'un territoire de 370 kilomètres carrés.

C'est pourquoi j'ai renoncé à faire usage du Polyptyque dans ce but. Mais je continue à m'en servir avec la même confiance pour la description de l'état social.

M. Hulin, à qui appartient tout le mérite de la rectification, a fait connaître le résultat de ses recherches dans une lettre adressée à M. Longnon. J'en ai extrait et je viens de faire connaître à l'Académie les passages relatifs à l'étendue des bois. M. Hulin cherche aussi quel pouvait être le nombre des habitants sur les manses tributaires. Il trouve une densité de 77 habitants 1/2 par kilomètre carré, au lieu de 72 que nous avons indiqués, parce que, pensant que les enfants sont omis dans le dénombrement du Polyptyque, il ajoute au chiffre de 10,282 colons recensés 27 p. 0/0, c'est-à-dire le rapport des individus au-dessous de 15 ans au total de la population recensée en France en 1886. Mais il est vraisemblable que, si les enfants en bas âge étaient omis (les enfants à la mamelle sont cependant mentionnés expressément dans la description des serfs de l'Église de Marseille), les adolescents devaient être comptés dans une population rurale comme des membres utiles bien avant l'âge de quinze ans. Un débat sur ce point nous paraît sans intérêt maintenant, puisque je ne me sers plus de ce terme de comparaison pour évaluer la population de l'empire de Charlemagne.

Au moyen d'un carton, j'ai modifié, conformément à la rectification de M. Hulin, le texte du chapitre v (*La période de transition*) du livre I de *La population française*, et, avant de mettre le carton sous presse, j'ai cru devoir en donner communication à l'Académie, en appelant son attention sur un point d'érudition qui est intéressant et sur le jeune savant qui l'a éclairé par ses recherches.

APPENDICE N° V.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 1890.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. SCHEFER,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1890.

Messieurs,

De généreux donateurs ont chargé l'Académie des inscriptions et belles-lettres du soin d'accorder des encouragements et des récompenses aux travaux d'érudition soumis à son jugement. La satisfaction qu'elle éprouve à les décerner aujourd'hui serait sans mélange, si le souvenir des pertes qu'elle a subies ne venait raviver ses regrets.

Il y a une année, à pareille époque, M. Pavet de Courteille siégeait au milieu de nous; quelques jours plus tard, un mal subit et implacable l'enlevait à notre estime et à notre affection. Il avait pu cependant, avant sa mort, mettre la dernière main à un travail considérable dont il avait été occupé pendant les dernières années de sa vie. Je veux parler de la publication d'une partie du texte et de la traduction d'un ouvrage en turc oriental conservé à la Bibliothèque nationale. L'écriture de ce manuscrit, acquis à Constantinople vers la fin du XVIIe siècle par Antoine Galland pour M. de Nointel, avait pendant longtemps piqué, sans la satisfaire, la curiosité des orientalistes. M. Pavet de Courteille avait fait de cet ouvrage une étude approfondie et nous avons aujourd'hui entre les mains deux volumes qui font honneur à la fois à l'érudition

de notre regretté confrère et à l'habileté de l'Imprimerie nationale.

L'Académie a perdu un correspondant dont les excellents travaux ont jeté une vive lumière sur l'histoire et la géographie de l'Asie centrale et de l'extrême Orient. Le colonel sir Henry Yule a reçu, sur son lit de mort, la nouvelle de la distinction que lui conférait l'Académie. Il a pu tracer, d'une main défaillante, quelques lignes pour lui faire agréer les expressions des sentiments de gratitude dont il était pénétré.

Le concours des Antiquités nationales a, comme par le passé, excité le zèle et provoqué les recherches des érudits qui se livrent à l'étude des différentes branches de notre histoire. La Commission formée par l'Académie a eu à juger quarante ouvrages ou mémoires. Elle a décerné la première médaille à M. Salomon Reinach, attaché aux Musées nationaux, auteur de la *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye*. Les questions relatives aux premiers vestiges de la civilisation sur le sol de la Gaule sont, depuis près d'un demi-siécle, l'objet de fécondes investigations. M. Salomon Reinach, en publiant le catalogue des collections à la conservation desquelles il est attaché, a joint à cette nomenclature de savantes dissertations et des indications bibliographiques si abondantes et si exactes, qu'elles ne laissent rien ignorer de ce qui a été écrit au sujet des objets exposés dans les salles du Musée de Saint-Germain. L'Académie se plaît aujourd'hui à reconnaître l'utilité et le mérite de ces recherches exposées avec une grande clarté et dans un style sobre et élégant.

La deuxième médaille a été accordée à M. René Blanchard pour ses *Lettres et Mandements de Jean V, duc de Bretagne*. M. René Blanchard a compulsé avec soin les documents que lui ont fournis les dépôts d'archives et les bibliothèques de Paris et de la Bretagne. Il a fait précéder la collection des Lettres et Mandements de Jean V, qui régna de 1399 à 1442,

d'une introduction substantielle dans laquelle il énumère les sources auxquelles il a puisé, et nous fait connaître, avec les caractères des actes émanés de la chancellerie de ce prince, l'organisation de cette chancellerie elle-même. La partie de l'ouvrage de M. René Blanchard qui renferme la collection des lettres et mandements de Jean V a attiré l'attention de votre Commission par la sévérité de la méthode, par l'observation ingénieuse de particularités caractéristiques, ainsi que par la nouveauté et l'originalité de quelques-uns des résultats.

M. Berthelé, conservateur du dépôt des Archives départementales des Deux-Sèvres, a été jugé digne de recevoir la troisième médaille pour son ouvrage intitulé : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou.* La première partie de ce travail est la plus importante : elle est consacrée à l'archéologie monumentale : la seconde a trait aux reliquaires, aux vases sacrés et aux cloches des anciennes églises du Poitou. Les études de M. Berthelé sur la crypte de saint Léger, à Saint-Maixent, sur l'église de Gourgé, et enfin le chapitre dans lequel il établit les caractères de l'architecture de l'Ouest de la France, dite architecture des Plantagenets, sont des morceaux excellents qui ont fixé le choix de la Commission.

M. Chenon, professeur à la Faculté de droit de Rennes, a obtenu la première mention honorable. M. Chenon a présenté deux ouvrages : l'un est l'*Histoire de Sainte-Sévère en Berry,* ancienne baronnie, devenue aujourd'hui le chef-lieu d'un canton du département de l'Indre. Cette histoire a été composée sur des documents tirés des archives de la baronnie de Sainte-Sévère mises à la disposition de l'auteur par M. le marquis de Villaine. Ce travail présente, au point de vue des droits féodaux, des dîmes inféodées, des fiefs et des censives, ainsi que des traditions populaires, des renseignements intéressants, mais dont quelques-uns cependant doivent être accueillis avec réserve. Dans son second ouvrage qui a pour titre : *Histoire*

des alleux, M. Chenon a fait preuve d'une érudition étendue et d'une grande sûreté de jugement. Nous possédons, grâce à lui, une histoire complète des alleux à l'époque franque, pendant la période du moyen âge et pendant celle que l'on peut appeler l'époque coutumière officielle. M. Chenon a inséré, à la fin de son travail, un résumé exact des discussions relatives aux alleux dans leur rapport avec les ordonnances royales.

M. Ulysse Robert s'est vu accorder la deuxième mention honorable pour son *Mémoire sur les signes d'infamie au moyen âge*. Dans cet essai, l'auteur passe en revue les signes extérieurs que les juifs étaient astreints à porter en France, en Espagne, en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Il décrit ceux qui faisaient reconnaître les Sarrasins et les hérétiques dans le midi de la France, ainsi que ceux des cagots, des caqueux et des filles publiques. Si M. Ulysse Robert n'a point épuisé le sujet qu'il s'est proposé de traiter, il a, du moins, fait preuve d'une solide érudition. La sobriété de l'exposition, l'exactitude des citations et le choix des textes ont recommandé ce mémoire à l'attention de votre Commission.

La troisième mention honorable a été décernée à l'ouvrage ayant pour titre : *Autun et ses monuments*. Il est dû à la collaboration de MM. Anatole de Charmasse et Harold de Fontenay. Le précis historique, placé en tête de cet ouvrage, a été rédigé par M. de Charmasse. Il s'étend depuis l'époque où les Éduens entrèrent pour la première fois en relations avec les peuples italiques jusqu'à la fin du XVIIe siècle qui vit disparaître en Bourgogne, comme dans le reste de la France, les derniers vestiges des libertés municipales. La deuxième partie, de beaucoup la plus considérable, est l'œuvre de M. de Fontenay, ancien élève de l'École des chartes. M. de Fontenay avait consacré vingt-cinq années à l'étude de l'histoire et des monuments de sa ville natale. La mort est venue le saisir au moment où il mettait la dernière main à son travail. Rien de

ce qui peut intéresser l'archéologie dans une ville dont le passé a été si brillant n'a été négligé, et si tous les problèmes n'ont point été résolus, les éléments réunis par M. de Fontenay serviront à élucider, un jour, quelques points restés obscurs.

L'amiral Louis Malet de Graville a joué un rôle important quoique un peu effacé pendant la dernière moitié du xve siècle. Il fut un des conseillers les plus écoutés de la régente Anne de Beaujeu. Il fit auprès de Charles VIII, pour le faire renoncer à son projet d'expédition en Italie, des démarches pressantes qui demeurèrent malheureusement inutiles. L'amiral de Graville, qui a dirigé avec habileté la campagne de Bretagne en 1488, peut être considéré comme l'un des créateurs de notre marine militaire. M. Michel Perret lui a consacré une notice biographique; ses recherches, en lui révélant des faits peu connus, lui ont permis de porter sur certains personnages des jugements marqués au coin d'une stricte impartialité. Votre Commission a accordé à M. Michel Perret la quatrième mention honorable.

La cinquième a été obtenue par MM. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont pour la nouvelle édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche,* publiée sous les auspices de la Société de l'histoire de France. La Commission a voulu reconnaître le soin avec lequel les deux éditeurs ont établi un texte correct élucidé par un commentaire historique qui renferme d'excellentes parties. La notice biographique, placée en tête des Mémoires, est composée principalement à l'aide de pièces de comptabilité et de documents empruntés à des dépôts d'archives : elle fournit un certain nombre de faits nouveaux, mais il est nécessiare de faire des réserves sur quelques appréciations littéraires qui ne seront point accueillies sans contestation.

M. le comte de Panisse-Passis, auquel est accordée la sixième mention honorable, a retracé l'histoire du comté de

Tende, situé aujourd'hui en territoire italien, mais qui pendant longtemps a fait partie de la Provence et relevé de la couronne de France. Les archives du château de Villeneuve, de Turin, de Gênes, des départements qui formaient l'ancienne Provence, et la Bibliothèque nationale ont fourni à M. le comte de Panisse-Passis des documents inédits sur la vie de René de Savoie. Ce prince, réfugié en France à la suite de ses démêlés avec son frère Philibert le Beau, avait prêté serment de foi et hommage à Louis XII, tant pour le comté de Tende que pour les fiefs qu'il possédait en Provence du chef de sa femme, veuve de Louis de Clermont-Lodève. Nommé par François I[er] grand sénéchal de Provence, amiral des mers du Levant, puis grand-maître de France, René de Savoie mourut en captivité de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Pavie. M. de Panisse-Passis fait revivre encore les figures si françaises de Claude de Savoie, fils de René, qui défendit la Provence lors de l'invasion de Charles-Quint, de son fils Honorat, l'héroïque défenseur de Corbie, qui remplaça Coligny dans la charge d'amiral de France, et enfin celle de Henriette de Savoie, mariée à Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Un appendice, composé de lettres et de pièces justificatives inédites, ajoute à l'intérêt du récit de M. le comte de Panisse-Passis.

La Commission croit devoir en outre citer avec éloges l'ensemble des travaux de M[lle] Pellechet sur les incunables conservés dans les bibliothèques de France et notamment dans les villes de Dijon et de Versailles, les *Quatre Ages de l'homme,* de Philippe de Novare, édités par M. Marcel de Fréville pour la Société des anciens textes français, et *Marbode, évêque de Rennes, sa vie et ses œuvres,* par M. Émile Ernault.

Les conditions imposées par M. le baron Gobert pour concourir au prix qu'il a fondé et le nom des écrivains éminents

qui ont mérité de l'obtenir ont donné à cette récompense une notoriété particulière.

Parmi les travaux historiques soumis à votre Commission, elle a distingué l'ouvrage intitulé : *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*. Il a été présenté au concours par M. Coville, chargé de cours à la Faculté des lettres de Caen. Pour tracer le tableau d'une des époques les plus troublées de notre histoire, M. Coville a mis à contribution tous les documents épargnés par le temps ; il les a coordonnés avec soin et a porté un jugement impartial sur Charles VI, la reine Isabeau de Bavière, les oncles du roi et sur tous les personnages qui ont joué un rôle dans les tristes années du commencement du XV[e] siècle. Votre Commission a jugé que, par l'étendue de ses recherches et la sagesse de ses aperçus, M. Coville avait fait œuvre d'historien et elle lui a attribué le premier prix de la fondation du baron Gobert.

Le second prix a été décerné à M. Julien Havet pour sa nouvelle édition des *Lettres de Gerbert*. Ce jeune savant est parvenu à restituer, d'après une copie trouvée dans les papiers de Baronius et des notes de Pierre Pithou, un manuscrit disparu depuis le XVII[e] siècle : il a, en outre, découvert la clé de l'écriture secrète employée par Gerbert dans la suscription et dans plusieurs passages de ses lettres politiques. Cette découverte a permis à M. J. Havet de donner une édition des *Lettres de Gerbert* bien supérieure à celles que nous possédions : il y a joint des notes très exactes, dont plusieurs sont d'excellentes dissertations sur quelques points de nos annales pendant le cours du X[e] siècle. Ce travail est complété par une biographie de Gerbert très complète et rédigée dans un style élégant.

Le prix fondé par M[me] veuve Duchalais doit être attribué cette année à la numismatique du moyen âge. L'Académie l'accorde au *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*, de MM. Arthur Engel et Raymond Serrure. La pre-

mière partie de cet ouvrage avait été présentée à un concours antérieur, mais l'Académie, tout en appréciant le mérite de ce travail, avait jugé convenable d'en attendre l'achèvement.

Elle récompense aujourd'hui un ouvrage bien conçu, bien exécuté, et qui est appelé à rendre d'utiles services au point de vue de la numismatique française.

Deux questions étaient posées pour le prix Bordin. La première était ainsi formulée : *Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents grecs et coptes; relever les noms de lieu, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui sont cités dans les vies des saints, chroniques et sermons en langue copte et grecque; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les historiens et les cadastres modernes de l'Égypte.* L'Académie accorde le prix à M. Amélineau, maître de conférences à l'École pratique des hautes études; elle aurait désiré toutefois que la rédaction de ce mémoire fût plus soignée et le style plus châtié : elle a voulu néanmoins tenir compte des recherches consciencieuses de l'auteur et récompenser ses efforts.

Le second sujet proposé était l'*Examen critique de la Géographie de Strabon.* L'Académie a jugé digne du prix le mémoire présenté par M. Marcel Dubois, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. On trouve dans le travail de M. Marcel Dubois une connaissance profonde de la matière et de tous les travaux modernes dont elle a été l'objet. L'auteur éprouve pour Strabon une admiration qui ne fait pas peut-être toutes les réserves nécessaires, mais qui est juste et qui a soutenu son courage au cours de recherches longues et souvent pénibles.

La Commission chargée de décerner le prix fondé par M. L. Fould s'est réunie dans des conditions particulières. Le donateur a mis à la disposition de l'Académie « une somme de vingt mille francs pour être donnée à l'auteur ou aux au-

teurs de la meilleure histoire des arts du dessin et de leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès». Il ajoutait : «que dans le cas où, après vingt et un ans révolus, au septième concours triennal, le prix ne semblerait pas encore devoir être décerné selon ses désirs, la Commission pourrait proposer de l'accorder à l'ouvrage qui, sans remplir tout le programme, serait cependant le traité le meilleur et le plus complet sur la question. Le concours serait ouvert à tous les membres de l'Institut qui ne feraient pas partie de la Commission et à tous les savants français ou étrangers; mais les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin.»

Deux ouvrages seulement ont été soumis au jugement de la Commission formée par l'Académie : elle a proposé, à l'unanimité des suffrages, d'attribuer le prix de vingt mille francs à M. Georges Perrot, membre de l'Institut, et à M. Chipiez pour leur *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Les cinq volumes qui ont paru jusqu'à ce jour représentent un labeur opiniâtre et témoignent d'une érudition aussi sûre que profonde. Cette érudition est complétée par une rare intuition artistique et elle met sous les yeux du public le tableau de civilisations dont on ne soupçonnait pas toutes les grandeurs.

Le prix de La Fons-Mélicocq, fondé pour récompenser tous les trois ans le meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France, Paris excepté, n'est point donné dans son intégralité. Une somme de douze cents francs est allouée à M. Abel Lefranc pour son *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, et une somme de six cents francs à M. Alcius Ledieu pour l'ensemble de ses ouvrages sur la Picardie.

Le prix annuel fondé par M. Stanislas Julien a été obtenu par M. Des Michels, professeur à l'École des langues orien-

tales vivantes. M. Des Michels a entrepris la traduction des *Annales impériales de l'Annam.* L'Académie se plaît à espérer que cette récompense encouragera M. Des Michels à compléter une œuvre qui offre aujourd'hui, pour notre pays, un intérêt tout particulier.

L'Académie avait décidé que, cette année, le prix Delalande-Guérineau serait attribué au meilleur ouvrage concernant les études orientales, soit manuscrit, soit publié depuis le 1er janvier 1888. L'Académie a jugé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix, mais elle a accordé, à titre d'encouragement, une somme de huit cents francs à M. Amélineau, auteur de l'*Histoire de saint Pacôme et de ses communautés,* et dont un mémoire a déjà été l'objet d'une récompense.

Cinq ouvrages ont été présentés pour le concours du prix Jean Reynaud. L'Académie a arrêté son choix sur le *Dictionnaire provençal* de M. Jean Mistral, l'auteur de *Mireille* et de tant d'œuvres délicates : ce travail capital, fruit de trente années de recherches ininterrompues, devra se trouver dans les mains de tous les lettrés s'occupant d'une littérature qui a brillé d'un si vif éclat et à laquelle nous sommes redevables de tant de charmantes compositions.

Le prix institué par M. le marquis de La Grange pour la publication, par un éditeur français, d'un texte des anciens poètes de la France, a été accordé à M. Ernest Langlois pour la chanson de geste intitulée : *le Couronnement Looys.* Ce vo lume fait partie de la collection des ouvrages publiés par l Société des anciens textes français.

L'Académie a toujours suivi avec le plus vif intérêt les travaux des pensionnaires des Écoles d'Athènes et de Rome. Guidés par des maîtres éminents, ils suivent les exemples et marchent sur les traces de leurs devanciers.

M. Bérard, pensionnaire de seconde année de l'École d'Athènes, a fait, en 1889, deux campagnes de fouilles à Tégée

IMPRIMERIE NATIONALE.

Il y est retourné au printemps, après avoir rédigé un mémoire qui est un fragment du travail préparé par lui sur Tégée et la Tégéatide. M. Bérard a tenu à faire connaître le résultat des fouilles entreprises par lui dans le courant de l'année, le texte des inscriptions découvertes, ainsi que la description des statues et des objets exhumés. S'il n'a point été le premier à reconnaître l'emplacement du temple d'Athénè Alea, construit et décoré par Scopas, il a prouvé le premier que Tégée était entourée d'une muraille semblable à celle de Mantinée. La première partie de ce travail nous fait espérer que, lorsqu'il sera achevé, nous posséderons une excellente monographie de Tégée, et il est à souhaiter que M. Bérard puisse mettre au jour ce qui peut subsister encore de l'œuvre de Scopas.

En choisissant pour sujet de son mémoire. *La signification religieuse des oracles et leur importance dans la vie des cités et des particuliers en Grèce,* M. Legrand s'est attaché à définir le rôle des oracles dans les diverses conditions où chacun d'eux avait pu s'établir et se développer. Il met sous nos yeux la nature des consultations données aux États et aux particuliers, leur influence effective et leur valeur morale et religieuse. Toutes les parties de ce mémoire ne répondent peut-être pas au programme que M. Legrand s'était tracé, mais il faut avouer que l'auteur a donné des preuves d'un travail personnel considérable, d'un sincère amour de la vérité et de rares qualités de méthode scientifique.

M. Paul Jamot a visité, longtemps après M. Decharme, la région de Thespies et le célèbre vallon des Muses au pied de l'Hélicon. Pendant deux années de suite, il y a pratiqué des fouilles et retrouvé les vestiges de monuments restés inconnus aux voyageurs modernes et que Pausanias avait omis de mentionner. Ce sont : le temple même des Muses; un portique ionique et le théâtre où se donnaient les fêtes de Mou-

seia. Les fouilles conduites par M. Jamot ont mis au jour quelques morceaux de sculpture et de nombreuses inscriptions. Toutes ces découvertes ont été utilisées dans un mémoire qui nous fait connaître la place importante occupée par l'ancien sanctuaire de la poésie dans l'histoire littéraire de la Grèce.

Un membre de l'École française de Rome, M. Audollent, a parcouru pendant quatre mois l'Algérie en compagnie de M. Letaille, chargé d'une mission épigraphique par l'École des hautes études. Le mémoire envoyé par M. Audollent donne le texte et l'explication de cent cinquante inscriptions : parmi elles figure celle d'un monument commémoratif élevé le 7 septembre 356 par deux chrétiens, Benenatus et Pequaria, en l'honneur des martyrs Victorinus et Miggin. Les éclaircissements donnés par M. Audollent sont satisfaisants et témoignent de son zèle pour les études épigraphiques.

M. Jordan a choisi pour sujet de son mémoire l'*Étude de l'administration financière de François Sforza, duc de Milan.* Un manuscrit conservé à la Bibliothèque ambroisienne et qui contient une sorte de budget de l'année 1463 a servi de base au travail de M. Jordan, qui énumère toutes les sources des revenus de François Sforza, en s'attachant à en bien définir la nature et à fixer, autant que possible, le montant des recettes. La partie la plus intéressante du mémoire de l'auteur est celle où il nous montre que la plupart des impositions qui alimentaient le trésor de François Sforza avaient un caractère municipal, et où il nous expose les moyens employés par les ducs de Milan pour amener peu à peu les communes à abandonner leurs revenus et à renoncer à leurs prérogatives. Le mémoire de M. Jordan est bien composé, les faits y sont exposés avec méthode et clarté : le texte du budget de 1463, qui figure comme pièce annexe, aurait besoin d'être mieux établi.

M. André Baudrillart a fait parvenir à l'Académie un mé-

moire ayant pour objet : *Les divinités de la Victoire en Grèce et en Italie, d'après les textes et les monuments figurés.* Ce travail est divisé en deux parties d'une étendue inégale. La première est consacrée à la déesse de la Victoire chez les Grecs, la seconde au culte de la Victoire qui, contemporain de l'origine de Rome, a persisté si longtemps dans l'empire et dans les premiers siècles qui ont suivi l'établissement du christianisme. Après avoir indiqué à grands traits les divinités qui, chez les Étrusques et les Sabins, présentent des rapports avec la Victoire romaine, M. André Baudrillart fait, de cette dernière divinité, une étude très approfondie et très complète et nous révèle son caractère militaire, l'antiquité de son culte et ses affinités avec celui des Empereurs. Le travail de M. André Baudrillart, rempli de faits intéressants, est bien conçu et rédigé dans un style simple et net qui captive constamment l'attention du lecteur.

Se conformant aux volontés exprimées par M. Garnier, l'Académie avait, l'année dernière, chargé le P. Augouard, vicaire apostolique de l'Oubangui, de recherches géographiques et philologiques dans l'Afrique centrale. La santé altérée du P. Augouard l'a contraint de venir respirer l'air natal, et ses forces ne lui ont pas encore permis de coordonner et de rédiger les notions qu'il a recueillies pendant son séjour en Afrique.

L'Académie a décidé que les arrérages du legs Garnier seraient attribués, cette année, à M. Dutreuil de Rhins, qu'elle a chargé d'une mission archéologique et philologique dans les contrées limitrophes du Tibet.

Un amateur, d'un goût délicat et sûr, dont les appréciations sur les œuvres d'art de l'antiquité et de la Renaissance faisaient autorité, M. Eugène Piot, avait réuni des collections qui jouissaient d'une grande et légitime notoriété. Il en a légué quelques morceaux précieux à nos différents musées, et, par l'acte dans lequel il a consigné ses dernières volontés, il a in-

stitué l'Académie des inscriptions et belles-lettres sa légataire universelle. « Ce legs universel, dit-il, est fait dans le but d'ajouter à l'indépendance et à la liberté d'action de l'illustre Compagnie, pour être employé à toutes expéditions, missions, voyages, fouilles, publications qu'elle croira devoir faire ou faire faire dans l'intérêt des sciences historiques et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle. »

Cette magnifique libéralité permettra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'encourager, plus efficacement encore, les recherches archéologiques qui ont excité à un si haut degré l'intérêt des savants et fait faire tant de progrès à la connaissance des anciennes civilisations.

L'énumération que je viens de faire des travaux soumis à votre jugement est une nouvelle preuve de la sollicitude attentive accordée par notre Compagnie aux diverses branches de l'érudition. Heureuse d'encourager tous les efforts, d'accorder des récompenses à tous les travaux qui paraissent les mériter, elle les désigne ainsi à l'attention du public lettré.

Étrangère à tout ce qui n'a point pour objet les progrès de la science, l'Académie s'occupe, dans un calme que rien ne saurait troubler, de poursuivre les travaux qu'elle a entrepris et d'achever ceux qui ont été légués à son zèle et à ses lumières. Ces travaux ne sont pas un de ses moindres titres à l'estime et au respect qu'elle a su conquérir dans le monde savant tout entier.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé, pour l'année 1890, le sujet suivant :

Étudier, d'après les chroniques arabes et principalement celles de Tabari, Maçoudi, etc., les causes politiques, religieuses et sociales qui ont déterminé la chute de la dynastie des Omeyyades et l'avènement des Abassides.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne trois médailles et six mentions honorables dans l'ordre suivant :

1re médaille. — M. Salomon Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye;*

2e médaille. — M. René Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne;*

3e médaille. — M. J. Berthelé, *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou;*

1re mention. — M. Émile Chénon, *Étude sur l'histoire des alleux en France* et *Histoire de Sainte-Sévère en Berry;*

2e mention. — M. Ulysse Robert, *Les signes d'infamie au moyen âge;*

3e mention. — M. A. de Charmasse, *Autun et ses monuments;*

4e mention. — M. P.-M. Perret, *Notice biographique sur Louis Malet de Graville, amiral de France;*

5e mention. — MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche;*

6e mention. — M. le comte de Panisse-Passis, *Les comtes de Tende de a maison de Savoie.*

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique fondé par Mme Ve Duchalais, destiné au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge, publié depuis le mois de janvier 1888, est décerné, cette année, à MM. Engel et Serrure pour leur *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. Alfred COVILLE, maître de conférences à la Faculté des lettres de Caen, pour son ouvrage intitulé : *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*.

Le second prix est décerné à M. Julien HAVET, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, pour sa publication des *Lettres de Gerbert* (983-997).

PRIX BORDIN.

L'Académie avait proposé pour l'année 1890 la question suivante :

Étudier la géographie de l'Égypte au moment de la conquête arabe, d'après les documents coptes et grecs. Relever dans les vies des saints, chroniques, sermons en langue copte et grecque, les noms de lieu, nomes, villes, villages, couvents, montagnes et rivières qui y sont cités ; les identifier avec les noms arabes mentionnés dans les historiens et dans les cadastres modernes de l'Égypte.

L'Académie décerne le prix à M. E. AMÉLINEAU, maître de conférences à l'École des hautes études, pour son mémoire ayant pour épigraphe une phrase tirée d'Hérodote (II, 5).

L'Académie avait, en outre, prorogé à l'année 1890 les trois sujets suivants :

I. *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1893 sous cette forme plus succincte :

Étude sur les dialectes berbères. (Voir pages 497 et 498.)

II. *Examen de la Géographie de Strabon.*

L'Académie décerne le prix à M. Marcel DUBOIS, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, pour son mémoire portant pour épigraphe une phrase tirée de Strabon (I, ch. 1).

III. *Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours. (Voir page 498.)

PRIX LOUIS FOULD.

L'Académie décerne le prix de *vingt mille francs* fondé par M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, à MM. Georges Perrot, membre de l'Institut, et Charles Chipiez, pour leur *Histoire de l'art dans l'antiquité.*

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

L'Académie n'a pas décerné le prix cette année. Sur la valeur qu'il représente, elle a attribué, à titre de récompense, une somme de *douze cents francs* à M. Abel Lefranc, pour son *Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, et une somme de *six cents francs* à M. Alcius Ledieu, pour l'ensemble de ses ouvrages sur la province de Picardie.

PRIX STANISLAS JULIEN.

L'Académie décerne, cette année, le prix à M. Abel Des Michels, professeur à l'École des langues orientales vivantes, pour son ouvrage intitulé : *Les Annales impériales de l'Annam.*

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Le prix, qui était destiné, cette année, *au meilleur ouvrage manuscrit ou publié depuis le 1er janvier 1888, concernant les études orientales*, n'est pas décerné. L'Académie accorde une somme de *huit cents francs*, à titre d'encouragement, à M. E. Amélineau, pour son *Histoire de saint Pakôme et de ses communautés.*

PRIX JEAN REYNAUD.

L'Académie décerne le prix à M. Frédéric Mistral pour son Dictionnaire provençal-français, intitulé : *Lou Tresor dou Felibrige.*

PRIX DE LA GRANGE.

L'Académie décerne le prix à M. Ernest Langlois, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille, pour son volume intitulé : *Le Couronne-*

ment Looys, chanson de geste (publication de la Société des anciens textes français, 1889).

FONDATION GARNIER.

L'Académie attribue, cette année, à M. Dutreuil de Rhins une somme de *dix neuf mille francs* à prélever sur les arrérages de la fondation, pour une mission d'exploration dans l'Asie centrale.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1890, 1891, 1892 ET 1893.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1891 :

Étudier la tradition des guerres médiques, déterminer les éléments dont elle s'est formée, en examinant le récit d'Hérodote et les données fournies par d'autres écrivains.

2° Pour l'année 1892 :

Étude sur les ouvrages composés en France et en Angleterre qui sont généralement connus sous le nom d'« Ars dictaminis ».

L'Académie propose pour l'année 1893 le sujet suivant :

Étude comparative du Rituel brahmanique dans les Brahmanas et dans les Soutras.

Les concurrents devront s'attacher à instituer une comparaison précise entre deux ouvrages caractéristiques de l'une et de l'autre série, et à dégager de cette étude les conclusions historiques et religieuses qui paraîtront s'en déduire.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs*.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles, de la valeur de *cinq cents francs* chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des

années 1889 et 1890 sur les *antiquités de la France,* qui auront été déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1891. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1891, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1889.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, en 1892, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1890.

Chacun de ces prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire au secrétariat de l'Institut, pour le concours Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1890; pour le concours Duchalais, le 31 décembre 1891.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1891, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1890 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1891, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour l'année 1891 :

Étude sur les travaux entrepris à l'époque carloringienne pour établir et reviser le texte latin de la Bible.

2° Pour l'année 1892 :

Rechercher ce que Catulle doit aux poètes alexandrins et ce qu'il doit aux vieux lyriques grecs.

L'Académie rappelle ensuite qu'elle a prorogé à l'année 1891 les deux sujets suivants :

I. *Étudier l'histoire politique, religieuse et littéraire d'Édesse jusqu'à la première croisade.*

II. *Étudier les sources qui ont servi à Tacite pour composer ses Annales et ses Histoires.*

L'Académie avait prorogé à l'année 1890 les questions suivantes :

I. *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal. S'aider pour cette étude des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1893 sous cette forme plus succincte :

Étude sur les dialectes berbères.

II. *Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose, connus sous le titre de Chronique de Normandie.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question plusieurs fois prorogée, l'Académie la retire du concours et la remplace par le sujet suivant qu'elle met au concours pour l'année 1893 :

Étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1893, le sujet suivant :

Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et Charles V.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs* fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1892.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1892.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. de la Fons-Mélicocq *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (*Paris non compris*).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1893; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1890, 1891 et 1892, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 31 décembre 1892.

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1891 la question suivante :

Dresser le catalogue des copistes de manuscrits grecs; indiquer les copies qui peuvent être attribuées à chacun d'eux; ajouter les indications chronologiques, biographiques et paléographiques relatives à ces copistes.

Les ouvrages, qui pourront être imprimés ou manuscrits, devront être déposés au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1891.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1891.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie rappelle qu'elle décernera, en 1892, le prix *au meilleur ouvrage de critique sur des documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1890, destinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1892.

L'Académie a, en outre, décidé que le prix sera décerné en 1894 *au meilleur ouvrage d'archéologie ou de littérature ancienne classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1892, destinés à ce concours, devront être déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1894.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean Reynaud, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France», a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1895.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1891.

FONDATION GARNIER.

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens

(legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, «aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie.»

L'Académie disposera, en 1891, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT.

M. Loubat, membre de la New York Historical Society, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs* pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné tous les trois ans au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie, la linguistique, la numismatique de l'Amérique du Nord.

L'Académie fixe, comme limite de temps extrême des matières traitées dans les ouvrages soumis au concours, la date de 1776.

Ce prix sera décerné en 1892.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française, anglaise, espagnole et italienne, depuis le 1er janvier 1889.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés au nombre de deux exemplaires, avant le 31 décembre 1891, au secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer deux autres à l'Académie, qui les fera parvenir, l'un au *Columbia College* à New York, et l'autre à la New York Historical Society de la même ville.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui

contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 5 février 1890, conformément à la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Labande (Honoré-Lambert),
Petit (Charles-Edmond),
Réville (André),
Guillaume (Joseph-Jean-Rémy),
Lot (Victor-Henri-Ferdinand),
Lacaille (Henri-Marie),
Poète (César-Marcel),
Mazerolle (Fernand-Joseph),
Vernier (Jules-Joseph),
Clément (Maurice-Auguste),
Walckenaer (André-Marie),
Bloch (Camille),
Trudon des Ormes (Amédée-Louis-Alexandre),
Planchenault (Adrien-Charles-Félix).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures :

MM. de Berthou (Paul-Albert),
Travers (Eugène-Henri).

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. CHARLES-ALPHONSE-LÉON RENIER,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Le confrère à qui je veux aujourd'hui, en votre nom, rendre hommage est un exemple du haut degré où peut atteindre un esprit droit et ferme, quand enfin, après plus d'une épreuve, il a trouvé sa voie et qu'il y marche avec résolution.

Charles-Alphonse-Léon Renier naquit à Charleville (Ardennes) le 11 mai 1809. Ce fut, dit-on, le curé de Vireux qui lui enseigna les premiers éléments du latin. En 1823 il est en septième au petit séminaire et, en 1826, au collège royal de Reims où il suivit avec le même succès, jusqu'en 1829, les classes de seconde, de rhétorique, de philosophie et les cours de mathématiques préparatoires annexés à ces classes.

On a dit qu'à l'issue de ces études il avait été présenté à Mgr Frayssinous, Ministre de l'instruction publique, et inscrit par lui sur la liste des élèves admis à l'École normale supérieure pour la section des sciences : « Mais la révolution de 1830, ajoute-t-on, brisa la carrière du jeune étudiant; le nouveau ministre dressa une liste nouvelle. Sans cet événement, continue le biographe, Léon Renier eût été un illustre mathématicien, et c'est l'Académie des sciences qui aujourd'hui porterait son deuil. » Il y a dans ces assertions plus d'une erreur. L'évêque d'Hermopolis ne fut ministre que de 1824 à

1828; et ni ce prélat, qui releva l'École normale, supprimée en 1822, tout en lui faisant une position plus modeste, comme annexe du collège Louis-le-Grand, sous le nom d'École préparatoire, ni aucun autre ministre après lui n'a dressé arbitrairement les listes des élèves à y recevoir. Avant comme après la révolution de 1830, qui rendit à l'École son vrai nom, c'est par le concours seul qu'on y entrait. J'en ai pour garants nos confrères MM. Vacherot, de la promotion de 1827, Chéruel, de 1828, Duruy, de 1830. J'ajoute que la section des sciences exigeait des candidats le diplôme de bachelier ès sciences, correspondant alors au cours de mathématiques spéciales. Or Léon Renier n'était que bachelier ès lettres et n'avait fait que des mathématiques élémentaires[1].

[1] Voici les certificats d'études dont il a gardé la copie :

«Je soussigné, professeur de philosophie au collège royal de Reims, certifie que le jeune Renier (Charles-Alphonse), né à Charleville le 11 mai 1809, a suivi le cours de philosophie du collège pendant l'année scolaire 1828-1829 et qu'il s'est fait constamment remarquer non seulement par son assiduité, son application et sa conduite irréprochable, mais encore par une grande rectitude de jugement, une clarté d'esprit et une force d'attention qui le rendent très propre à l'étude des sciences.

«Je certifie en outre qu'il est à ma connaissance parfaite que M. Renier a suivi l'année précédente le cours de rhétorique du collège avec autant de distinction et de succès que celui de philosophie, comme le prouvent les prix qu'il y a obtenus à la fin de l'année, tant en grec qu'en latin.

«En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat.

«Reims, 22 avril 1830.

«Le professeur de philosophie, *signé :* L'abbé Brunon.»

«Je soussigné, professeur de mathématiques spéciales au collège royal de Reims, certifie que l'élève Renier a suivi les cours de mathématiques préparatoires et de mathématiques élémentaires pendant trois années consécutives, de 1826 à 1827, 1828, 1829. J'ai eu constamment à me louer de sa bonne conduite et de son travail. Ses places ordinaires en compositions étaient premier ou second : à la fin de chacune des trois années il a obtenu des prix.

«Délivré à Reims le 22 avril 1830.

«Le professeur de mathématiques, *signé :* Caron.

«*Pour légalisation des signatures ci-dessus :*

«Le proviseur, *signé :* L. Juste.»

Vers la fin de la classe de philosophie, qu'il suivait comme externe en même temps qu'un cours gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, il avait été chargé des fonctions de maître d'études dans son lycée; mais il ne s'y plut pas et en sortit bientôt, comme l'atteste un certificat assez aigre-doux de son proviseur[1]. Songeait-il à entrer par une autre porte dans l'Université? eut-il en vue l'École normale? On pourrait l'induire d'une lettre de son professeur de mathématiques, M. Caron, qui, en lui envoyant, sur sa demande, un certificat d'études, lui disait, sans l'y encourager beaucoup :

Je présume que vous voulez vous présenter à l'École normale. La carrière que vous voulez embrasser n'est pas, vous le savez, des plus agréables; cependant il faut en ce monde prendre un parti.

Et il lui proposait, comme de beaucoup préférable, une place de prote chez un imprimeur de ses amis, avec un traitement de 600 francs pour la première année, 900 francs pour la deuxième et 12 à 1,500 francs pour la troisième, selon la capacité qu'il déploierait :

Je crois, ajoutait-il, que l'affaire vous irait à merveille : vous avez des habitudes sédentaires qui conviennent à cet état. J'ajouterai que, relativement à l'instruction, je vous crois de la capacité pour acquérir, mais je ne vous ai pas reconnu le talent de communiquer vos pensées.

[1] ACADÉMIE DE PARIS. — UNIVERSITÉ DE FRANCE. — COLLÈGE ROYAL DE REIMS.

«Je soussigné, proviseur du collège royal de Reims, certifie que M. Renier (Charles-Alphonse-Léon), né à Charleville le 11 mai 1809, a été chargé, le 5 juin 1829, des fonctions de maître d'études dans notre établissement, d'où il est sorti le 14 juillet 1829. Pendant (*sic*), il a eu une conduite honnête; je regrette seulement que son défaut de bonne volonté lui ait fait quitter le collège.

«Fait au collège royal de Reims, le 15 juillet 1829.

«*Signé* : Le proviseur, PINAULT.»

(M. l'abbé Pinault fut proviseur à Reims du 26 mai au 13 septembre 1829.

Ceci entre nous, vous voyez que je suis franc à votre égard. (23 avril 1830.)

600 francs, même pour commencer, c'était bien peu. L'excellent maître intervint, à ce propos, sans grand succès. Il écrit huit jours après à son ancien élève :

M. Delannois ne veut rien ajouter aux six cents francs, qu'il vous paiera par douzièmes, je pense. Je vous prie, si cela vous convient, de ne pas tarder. Déjà il s'est présenté divers protes qui s'offraient de travailler gratis les six premiers mois. Je suis heureux de vous annoncer que vous êtes préféré. (1er mai 1830 [1].)

Léon Renier usa-t-il de cette préférence? On en peut douter, ou ce ne fut pas pour longtemps. En quittant le collège de Reims, il était retourné chez son père, vérificateur des poids et mesures à Senlis : c'est là que les deux lettres de M. Caron l'avaient trouvé, comme le prouve le timbre de la poste; et une lettre du 20 août 1831 dit qu'il y était domicilié depuis environ deux ans. Il y employa ses loisirs, à titre gracieux ou autrement, à ranger les livres de la petite bibliothèque de cette ville, y montrant déjà cet esprit d'ordre et de méthode dont il fit preuve quand il eut l'administration d'un plus important dépôt, et il sut si bien gagner l'estime de tout le monde qu'un établissement d'enseignement public, établi à Nesle, ayant besoin d'un directeur, le maire, le juge de paix, le curé de Senlis, tout le comité d'instruction primaire du canton s'unirent pour le recommander par une lettre collective au

[1] Il ajoute : «Songez que, si malheureusement vous aviez été soldat (il venait de tirer au sort et avait pris sans doute un bon numéro), vous auriez vécu avec moins de 600 francs; que la plupart des ouvriers à Reims vivent avec beaucoup moins : il ne s'agit que d'une seule année.

«En votre place, je suffirais avec 600 francs. Voyez et surtout ne perdez pas de temps.

«Il ne faut pas causer avec les ouvriers de l'imprimerie de vos appointements, parce que vous serez censé travailler pour rien les six premiers mois. C'est l'usage de l'imprimerie.»

maire de Nesle [1]. On y parle d'un concours auquel on ne veut pas contrevenir. La ville de Nesle avait-elle eu la pensée de juger ainsi par elle-même du mérite des candidats? Toujours est-il que Léon Renier fut choisi, et il disposa tout pour l'ouverture des classes au 1er octobre de cette année.

Notre confrère a conservé le prospectus qui fit connaître aux habitants de Nesle le programme et les conditions particulières du collège ouvert à leurs enfants. Il y réunissait deux institutions, l'école primaire et l'école secondaire : l'école primaire, où il pratiquait l'enseignement mutuel; l'école secondaire, qui comprenait deux divisions, la division classique et l'autre; car il ne faut pas croire que cette autre forme d'en-

(1) DÉPARTEMENT DE L'OISE. — MAIRIE DE SENLIS.

«Senlis, ce 20 août 1831.

«*Les Membres du Comité d'instruction primaire du canton de Senlis, à Monsieur* «*le maire de la ville de Nesle.*

«Monsieur le Maire,

«Un jeune homme domicilié à Senlis, M. Renier (Charles-Alphonse-Léon), se propose de concourir pour la place d'instituteur vacante dans votre ville. Le diplôme de bachelier ès lettres et les certificats dont il est porteur constatent qu'il possède les connaissances nécessaires, tant sous le rapport des langues anciennes que sous celui des mathématiques. L'examen qu'il subira au concours fournira, nous n'en doutons pas, de nouvelles preuves de sa capacité; mais, si la Commission d'examen doit peser l'instruction plus ou moins étendue des compétiteurs, elle ne négligera pas non plus, nous en sommes certains, une considération très importante, celle de la conduite et des mœurs. A cet égard, nous nous plaisons à recommander le jeune Renier à la bienveillance de la Commission d'examen. Depuis environ deux ans qu'il demeure en cette ville, il s'y est fait remarquer par la douceur de ses mœurs et par une conduite irréprochable. Nous pensons que votre ville ferait une bonne acquisition en l'agréant comme instituteur et qu'il obtiendrait promptement l'estime et la confiance des familles. Sans vouloir rien préjuger sur le mérite des autres concurrents, nous avons cru utile de vous faire connaître les divers motifs qui militent en faveur de M. Renier.

«Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

«*Signé :* VATIN, maire; BERNIER, juge de paix; DECAYE, curé; VOILLEMIER, D. m. P., et GUIBOURG.»

seignement ne date que du jour où l'on inventa, pour la désigner, le nom malheureux d'enseignement spécial.

Elle se composera, dit le prospectus, de jeunes gens qui, n'étant pas destinés à parcourir la carrière ordinaire des études, voudront recevoir une éducation plus simple et plus analogue à l'état qu'ils doivent embrasser.

Et il en indiquait la matière : langue française, arithmétique, tenue des livres, géographie, histoire, surtout histoire de France; éléments d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie rectiligne, avec application de ces sciences à l'arpentage, à la mécanique appliquée aux arts, d'après le cours de M. Charles Dupin.

Pour l'une comme pour l'autre division, il y avait même l'enseignement civique :

Lorsque les élèves seront assez avancés dans leurs études, on s'attachera, dans des conférences, à leur faire bien comprendre l'esprit de nos institutions et des lois fondamentales qui régissent le pays, afin qu'ils se pénètrent bien des devoirs qu'ils auront à remplir et des droits qu'ils auront à exercer, lorsque plus tard ils entreront dans la société.

Voilà le programme d'études; quant aux conditions pécuniaires, elles étaient assurément fort modestes. Le prix de la pension était de 400 francs. Le prospectus de 1834 demandait pour la pension alimentaire 300 francs et 4 hectolitres de blé; pour frais d'études 50 francs, et pour droit universitaire 15 francs (car les plus humbles institutions payaient tribut à l'Université).

Dans un petit collège de ce genre, le directeur est tout à la fois proviseur et économe. On peut être sûr que Léon Renier remplissait avec la même ponctualité l'une et l'autre fonction : la note des dépenses d'un élève, qui se retrouve dans ses papiers, montre avec quel soin scrupuleux il tenait

ses comptes envers chacun[1]. Les élèves n'avaient pas à souffrir de la modicité du prix de la pension : les quatre hectolitres de blé par tête donnaient le pain : mais lui-même avait-il de quoi vivre? Il s'était marié, et sa femme l'aidait sans doute dans l'administration matérielle de l'établissement. Il devait pourtant sentir le besoin d'assurer l'avenir de sa famille. Il put se dire qu'il était là dans une impasse, et, après sept ans de cette vie si laborieusement occupée, il donna sa démission et vint à Paris chercher meilleure fortune.

Au milieu des soins de son pensionnat, il n'avait pas négligé les travaux littéraires. Il s'était associé à l'Institut historique[2]; il avait fondé à Nesle, le 15 mars 1838, une société littéraire. Il s'était livré à des recherches dans les archives qu'il avait sous la main : les Archives de l'Hôtel-Dieu de Nesle. Par une lettre en date du 13 novembre 1838, le Ministre de l'instruction publique, M. de Salvandy, le remerciait des pièces dont il avait fait l'envoi au Comité des do-

[1] Compte de l'élève Eugène Le Roy :

1837.	Août.	1er..	Pour du miel et du sucre.....	0f 30
—	—	6...	Prêté....................	0 20
—	—	8...	Pour acheter une balle.......	0 10
....	....	....	....	....
—	Octobre.	28...	Payé pour lui au perruquier...	0 25
....	....	....	....	....
—	Décembre.	4...	Prêté pour donner à l'offrande.	0 05
....	....	....	....	....
—	—	8...	Remis pour acheter des cordons de souliers..............	0 05

Soit, jusqu'au 29 avril 1838, un total de 16 fr. 75, en quarante-neuf articles.

[2] Il y voulut renoncer en 1837, trouvant la cotisation trop lourde pour son budget. Le secrétaire perpétuel, Eugène de Monglane, refuse sa démission : «Vous resterez notre associé, Monsieur, et, lorsque votre position vous le permettra, vous verserez votre obole dans la caisse commune. Il serait fâcheux qu'une si mince difficulté nous privât d'un précieux et honorable membre.» (15 novembre 1837.)

cuments historiques, pièces qui avaient été transmises à M. Augustin Thierry, et il acceptait l'offre qu'il lui avait faite d'explorer les archives municipales de Ham, Péronne et Montdidier, exprimant à l'avance l'intérêt que le Comité prendrait à ces communications.

Cette lettre, qui portait pour suscription : «Monsieur Renier, directeur du collège de Nesle (Somme)», un peu arriérée sans doute, comme les réponses qui viennent d'un ministère, ne le trouva plus à son adrèsse. Léon Renier avait dû quitter le collège avant la rentrée des classes, et tout au moins en décembre il était à Paris.

Je fus un des premiers à l'y connaître, en des circonstances où il me rendit le plus signalé service.

Vers le mois d'octobre 1838, j'avais eu connaissance d'un concours ouvert depuis plus d'un an par l'Académie des sciences morales et politiques sur les causes de l'abolition de l'esclavage ancien et l'époque où il avait été remplacé par la servitude de la glèbe.

Cette question m'intéressait vivement : une année précédente, le sort m'avait donné pour sujet de thèse à l'École de droit : *De la jouissance et de la privation des droits civils,* et j'y avais trouvé l'esclavage. J'aurais voulu aborder le concours, mais comment l'entreprendre? le terme en expirait au 31 décembre, à peine trois mois plus tard. Mon jeune camarade d'école Yanoski, à qui j'exprimais mon regret, me proposa une chose : c'était de partager la besogne avec moi; il me laissait l'antiquité, prenant pour lui le moyen âge. Nous nous mîmes à l'ouvrage, et c'est dans les conférences tenues chez lui, rue de Beaune, pour l'agencement de notre commun Mémoire, que je rencontrai Léon Renier. Mon travail précipitamment rédigé aurait pu, par ses additions et ses ratures, rebuter à la lecture le juge le plus bienveillant. Léon Renier m'offrit d'en recopier les pages les plus remaniées, et c'est

ainsi que notre mémoire put obtenir les suffrages de l'Académie. Dans notre manuscrit, déposé aux archives de l'Institut, on retrouvera, çà et là, l'écriture de Léon Renier.

Nos relations n'ont plus cessé depuis ce moment. Yanoski lui fut sourtout, dans ces premiers temps, fort utile. Il écrivait dans le *Journal de l'Instruction publique* : il l'y fit admettre; il le mit en rapport avec notre commun maître Philippe Le Bas, le fils du Conventionnel, et peut-être aussi avec des éditeurs, qui chargèrent notre ami de la publication de quelques textes classiques[1]. Philippe Le Bas, après avoir eu recours à son aide pour des travaux particuliers[2], se l'adjoignit, comme collaborateur, pour le *Dictionnaire encyclopédique de la France* (Firmin-Didot, 1840-1845). Dans la préface du tome Ier, il annonçait que les matières d'érudition et d'archéologie lui seraient particulièrement dévolues, et il paraît lui avoir laissé aussi à faire les biographies de plusieurs personnages de la Révolution[3]; il lui abandonna même la direction de l'ouvrage pendant les deux ans de son voyage en Orient. Léon Renier y fit preuve d'un tel esprit d'ordre et de méthode, que MM. Didot lui confièrent la publication de l'*Encyclopédie moderne,* ouvrage qui ne compte pas moins de 30 volumes (1846-1851), et il n'en est pour ainsi dire pas un qui ne contienne des articles signés de son nom[4].

(1) *La première idylle de Théocrite*, texte grec (1841); *Œdipe à Colonne*, *Œdipe-Roi* (1843); Lucien, *Éloge de Démosthène* (1845); *Idylles choisies de Théocrite* (1847), etc. Voyez la notice bibliographique de M. Héron de Villefosse, notice si complète et si bien ordonnée qu'elle me dispensera d'en faire une moi-même pour les travaux de Léon Renier (p. XXIV-XXV).

(2) *Commentaire sur Tite-Live*, dans la collection Nisard (1840).

(3) Je les aurais crues de Philippe Le Bas.

(4) Voir, pour le détail des articles dont il est l'auteur, la notice bibliographique de M. Héron de Villefosse, p. XXVII-XXVIII. Vers le même temps, il collaborait à l'*Histoire des villes de France* (1844-1849), il y insérait des notices sur Roye, Nesle, etc., et, plus tard, à la *Biographie portative universelle* de MM. Ludovic Lalanne, etc. (nouvelle édition, 1861). «La part prise par Léon Renier à la

Philippe Le Bas avait donc été l'introducteur, si je puis dire, de Léon Renier dans la carrière de l'érudition. Il eut surtout la plus heureuse et la plus décisive influence sur la direction de ses études, en l'initiant à cette science des inscriptions à laquelle il avait fini par se vouer entièrement. Dès le commencement, il l'avait pris comme secrétaire, et, en 1847, il le retint près de lui par un lien qui le rattachait de nouveau à l'instruction publique : il le fit nommer sous-bibliothécaire à la bibliothèque de la Sorbonne, dont il était administrateur. Léon Renier put dès lors se livrer plus à loisir à ces travaux qui lui ont assuré, dans l'épigraphie latine, un rang au moins égal assurément à celui de Philippe Le Bas dans l'épigraphie grecque.

Il avait donné déjà plus d'un gage de ce qu'on pouvait attendre de lui en cette matière, en écrivant l'article *Inscriptions* dans l'*Encyclopédie moderne :* la bibliographie qu'il y donnait des recueils d'inscriptions latines témoignait que ses études préparatoires étaient complètes sur ce point. Il avait publié auparavant, en 1844, des *Observations sur diverses inscriptions thessaliennes* qui lui furent envoyées de Grèce par Philippe Le Bas; elles figurent dans le premier volume de la *Revue archéologique,* qui venait d'être fondée[1]. Il avait fondé lui-même, en 1845, la *Revue de philologie :* sévère dans sa critique, et témoignant par sa sévérité même envers les autres qu'il invoquait la même rigueur sur ses propres travaux[2]; et

rédaction de ce recueil, lit-on dans la même notice, est établie par une note de sa main conservée à la Bibliothèque de l'Université, ainsi conçue : «Léon «Renier a rédigé dans cet ouvrage toute la lettre A, une partie de la lettre L, «et, dans toutes les lettres, les biographies des hommes de la Révolution et «celles des principaux auteurs grecs et latins.» (Voir la notice de M. Héron de Villefosse, p. XXVI et p. XXIX.)

[1] Léon Renier y est désigné comme un des collaborateurs sur lesquels on comptait.

[2] En acceptant la direction de l'*Encyclopédie moderne*, Léon Renier confia

dans cette année même (1845), il fut reçu membre de la Société des antiquaires de France.

Philippe Le Bas, par son *Voyage en Grèce et en Asie Mineure,* avait notablement ajouté au *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh. Sans voyager si loin, on pouvait compléter les autres recueils plus particulièrement consacrés aux inscriptions latines. C'est ce que se proposa Léon Renier. Le sol de la France lui offrait déjà un vaste champ pour ces recherches, et il s'y était préparé par des études géographiques sur l'ancienne Gaule. On peut rattacher à ces premiers essais la publication qu'il fit du texte, avec traduction, de la *Géographie de Ptolémée* concernant la Gaule (1848), et celle des *Itinéraires romains de la Gaule* (1850) dans les *Annuaires* de la Société des antiquaires de France.

Mais nous avions un autre domaine qui offrait une source abondante et pour ainsi dire inexploitée encore à l'épigraphie : c'était l'Algérie, l'Algérie, sur laquelle la Restauration avait planté le drapeau de la France et que le Gouvernement de Juillet avait achevé de conquérir.

Dès le début, une Commission avait été adjointe à nos troupes, pour faire tourner au profit de la science les progrès de nos armes, comme en Égypte, comme en Morée; seulement, la conquête avait été lente, disputée, et quand, en 1845, les derniers membres de cette Commission rentrèrent en France pour publier les résultats de leurs recherches, la partie du pays qui avait été le principal siège de la domination romaine avait été à peine explorée. En 1850, notre empire était assez bien établi pour qu'on pût voir tout ce qu'il y avait à faire. Le commandant Delamare l'avait dit pour la région de Lambèse : « Une année entière ne suffirait pas à

celle de son recueil à M. Gratet-Duplessis. Cela résulte d'un avis signé G. Duplessis en tête du tome II, qui, du reste, fut le dernier.

une seule personne pour copier toutes les inscriptions qui s'y trouvent[1]»; et si on ne les voulait voir périr, il y avait urgence : car la révolution de 1848 avait transporté en Afrique les insurgés de Juin, et Lambèse avait été choisi comme le lieu qui offrait le plus de matériaux pour la construction d'un pénitencier. Or ces pierres, pour ainsi dire toutes taillées et rendues sur place, c'étaient les restes du plus grand établissement romain; des pierres pour la plupart couvertes d'inscriptions qui en gardaient l'histoire. C'est ce que Léon Renier représentait au Ministre[2] dans la lettre où il s'offrait pour les aller recueillir : «Si tous ces monuments, disait-il avec une sorte de frémissement à la vue de ce danger prochain, venaient à être détruits sans qu'on eût pris seulement le soin de les copier ou de les estamper, ce serait pour la science une perte immense; ce serait, pour notre pays et pour notre Gouvernement, qui, au milieu du XIXe siècle, aurait laissé commettre un tel acte de vandalisme, une honte ineffaçable. N'en doutez pas, Monsieur le Ministre, l'Europe savante recueille avec sollicitude l'annonce de toutes les découvertes que font nos soldats sur la terre d'Afrique; elle en attend avec impatience la publication, et elle ne manquerait pas, si cette attente était trompée, de nous adresser le reproche de nous être, sans profit pour la science, substitués dans ces contrées à des barbares qui, du moins, n'en détruisaient pas les monuments[3].» (1er juillet 1850.)

Un arrêté rendu dix jours après (11 juillet) lui conféra la mission qu'il sollicitait d'une manière si pressante[4].

Léon Renier partit en octobre, et il arriva, en compagnie du commandant Delamare, sur les ruines de Lambèse, où il

(1) *Revue archéologique*, t. IV, p. 453.

(2) M. de Parieu.

(3) *Archives des missions scientifiques*, t. II (1851), p. 61.

(4) «Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique en date du

fut accueilli par le colonel (depuis général) Carbuccia, commandant supérieur de la division. C'était un de ces officiers comme l'Afrique nous en a tant fournis et nous en fournit encore tous les jours, qui aiment à seconder la science et savent s'y faire leur place. Dans une lettre datée de Lambèse, 5 novembre, Léon Renier donne au Ministre sa première impression sur ces vastes et imposantes ruines qui s'étendaient sous son regard; et ceux qui ont eu la bonne fortune de les visiter après lui peuvent dire que son enthousiasme n'a rien d'exagéré. Il a reconnu, il a mesuré l'enceinte du camp romain, placé à côté de la ville antique : «Ce monument, s'écrie-t-il, me paraît être d'un intérêt unique, et en effet c'est le seul camp légionnaire, les seuls *castra stativa* qui existent aujourd'hui dans toute l'étendue du monde romain [1].» Il y a vu, au centre, le *prætorium*, et, au voisinage, le temple d'Esculape, l'amphithéâtre, les thermes, les quatre arcs de triomphe; mais ce sera l'objet de ses rapports.

Je n'analyserai point ici les quatre rapports si intéressants, qui résument cette mission [2] : qu'il me suffise de dire qu'on y trouve déjà les principaux traits de l'organisation militaire de Rome en Afrique; car la plupart des inscriptions sont relatives à la 3e légion Augusta, une légion qui tint garnison à Lambèse pendant trois cents ans : «singulière immobilité, s'écrie notre confrère, dans des choses qui, chez nous, sont soumises à de si fréquents changements [3] !» Sa mission ne se

11 juillet 1850, M. Léon Renier, sous-bibliothécaire à la Sorbonne, a été chargé d'une mission scientifique en Algérie. Cette mission a pour objet d'explorer, dans la province de Constantine, les monuments épigraphiques de Lambæsa et des lieux environnants, et de recueillir, soit par l'estampage, soit par la copie, toutes les inscriptions de ces monuments. M. Renier doit partir le 1er octobre.» *Archives des missions scientifiques*, t. I (1850), p. 428.

(1) *Archives des missions scientifiques*, t. II (1851), p. 655.

(2) *Archives des missions scientifiques*, t. II (1851), p. 169, 217, 435 et 473.

(3) *Ibid.*, p. 448.

renferma point dans les trois mois que l'on avait prévus à l'origine : il y avait trop à faire encore, et un hiver rigoureux avait suspendu ses travaux à Lambèse. Il ne s'était point d'ailleurs, pour cela, condamné à l'inaction : il avait quitté cette «Sibérie de l'Afrique», comme il dit, pour se diriger vers le Sud, par la voie qui s'engage dans la chaîne de l'Aurès au pont romain d'Alcantara, passe à Biskra, et de là tourne vers l'Est, bordant le désert et reliant les postes chargés de défendre, contre les incursions des nomades, les passages de la montagne jusqu'à Tebessa. De retour à Lambèse, il put, grâce à une prolongation de quatre mois, y reprendre ses travaux et visiter d'autres ruines de la Numidie. Son dernier rapport est daté de Paris, 17 septembre 1851 : il y avait près d'un an qu'il en était parti pour l'Afrique. Il rapportait seize cents inscriptions trouvées par lui, trois cents communiquées par nos officiers, et douze cents dont il devait le fac-similé au commandant Delamare. «C'est donc, disait-il, un total de plus de trois mille inscriptions, dont deux mille sept cents au moins sont inédites, que je suis aujourd'hui en mesure de faire connaître au public[1].» Mais pouvait-il se mettre à publier, quand il laissait tant de choses encore derrière lui? A peine de retour, il sollicita une nouvelle mission, et elle lui fut donnée par deux arrêtés des 27 janvier et 23 juin 1852.

Pendant son séjour à Lambèse, sa bonhomie, sa bonne humeur lui avaient fait des amis parmi cette population nouvelle qui payait cher un moment d'entraînement révolutionnaire, les transportés de Juin, et plusieurs en étaient venus à partager son amour pour l'archéologie. Léon Renier a rendu témoignage à leur savoir-faire : «Plusieurs fouilles, dit-il, que nous avions commencées, M. Delamare et moi, au printemps

[1] *Archives des missions scientifiques*, p. 475.

de 1851, avaient été continuées avec beaucoup de zèle et d'intelligence par un certain nombre de transportés de Juin, sous la direction de M. Toussaint, capitaine du génie, chargé de la construction du pénitencier, et elles avaient produit d'importantes découvertes [1]. » Ce fut une grande joie parmi eux quand on apprit qu'il allait revenir. L'un d'eux lui adressa, coup sur coup, à Alger, deux lettres qui le devaient prendre à son débarquement pour le mettre en demeure de se concerter avec le Gouverneur général, dans l'intérêt de ses nouvelles recherches; et il lui traçait tout un programme, n'aspirant qu'à une chose, c'est d'y travailler avec lui : « Depuis le jour où j'ai perdu ma liberté, disait-il, c'est peut-être le seul instant de bonheur que j'ai éprouvé [2]. »

Parti de Paris le 14 août 1852, Léon Renier était à Alger le 27. Après quelques explorations au voisinage de Médéah, il regagna la province de Constantine, et revint à Lambèse, où il fut reçu, sinon comme un libérateur (le vent ne soufflait pas de ce côté en 1852), au moins comme un consolateur

[1] Rapport du 17 décembre (1852). *Ibid.*, t. III (1852), p. 322.

[2] Il se plaint de la confusion qui résulte du déplacement des monuments ou fragments découverts : « Une foule de personnes, continue-t-il, s'imaginent, avec les meilleures intentions du monde, qu'il suffit, pour s'occuper d'archéologie, d'avoir reçu une certaine éducation, c'est-à-dire celle qui suffit pour parvenir aux professions les plus ordinaires. On ne se doute pas que l'archéologie, pour être pratiquée, est inséparable d'une très brillante éducation, de fortes études et d'une vaste érudition; que celui qui veut s'y livrer particulièrement, au point où en sont arrivées les sciences historiques, doit avoir une connaissance approfondie de l'ethnographie, de la numismatique, de l'épigraphie et de la paléographie; et, quand surtout l'archéologie s'applique à l'étude des antiquités romaines, il doit savoir non seulement Vitruve sur le bout de son doigt, mais encore avoir des connaissances pratiques de construction monumentale et d'utilité publique. Mais le zèle de ces personnes doit être tempéré par une sage et habile direction, qui seule peut préserver ces riches témoignages de la civilisation antique d'un vandalisme bien plus redoutable que celui exercé par les Vandales eux-mêmes. » Et il le supplie d'y pourvoir (Lambèse, 28 juillet 1852). Il revient sur le même sujet dans sa lettre du 3 août.

et un ami. On ne sait comment lui témoigner la sympathie qu'il inspire. L'un lui adresse l'avant-propos d'un livre qui promet d'être un poème en prose, *la Lambésiade;* un autre, un dithyrambe sur l'archéologie, avec une dédicace où il la célèbre en sa personne :

Trop heureux le savant qui, semblable aux abeilles,
Va butinant partout et produit des merveilles,
Qui couramment sait lire en cet obscur passé,
Dont l'immense vulgaire ignore l'A B C.
Etc., etc.

De Lambèse, il revint à Constantine, et, apprenant qu'un détachement devait partir, le 2 novembre, pour aller relever la garnison de Tebessa, il saisit cette occasion de s'y rendre. Sur la route et au terme de son voyage, il devait faire une abondante moisson de textes nouveaux [1].

C'est après cette seconde mission qu'il mit en ordre ses nombreux documents et il les publia dans un recueil digne d'être proposé comme modèle des travaux à faire encore : les *Inscriptions romaines de l'Algérie.* Ce n'est pas seulement l'organisation des légions, c'est la vie municipale qui nous est reproduite dans plusieurs de ces textes. Je n'en relèverai qu'un trait : « Dans certaines provinces de l'Empire romain, dit notre confrère, les citoyens élevés aux magistratures municipales payaient cet honneur en versant dans la caisse de la ville une certaine somme, appelée *honorarium, honoraria summa;* mais souvent il arrivait que, lors des élections, un candidat, pour l'emporter sur son compétiteur, promettait, outre la somme honoraire, un monument, une représentation théâtrale, ou même une distribution d'argent; et alors, s'il était élu, on lui permettait de faire élever à ses frais une inscription destinée

[1] Son rapport est daté de Tebessa, 17 décembre, et il en promet un second. (*Archives des missions scientifiques*, t. IV [1853], p. 315.)

à perpétuer le souvenir de sa libéralité[1] ». — Dans les pays où ces pratiques électorales n'ont point passé d'usage, on y met, de part et d'autre, plus de discrétion aujourd'hui.

Léon Renier ne se contentait pas de publier des textes nouveaux ou de rectifier ce qu'il y avait d'inexact dans les textes déjà publiés; il voulait mettre en relief ce qu'ils révélaient du passé. Il avait vu, il avait prouvé par le fait combien il y avait là de ressources précieuses pour l'identification des villes et la reconstitution de l'ancienne géographie; il avait compris qu'on y pouvait trouver tous les éléments d'une histoire de l'administration romaine, une histoire à reconstruire sur des bases assurées. C'était de quoi occuper toute la vie d'un savant, et désormais il s'y consacra tout entier.

En même temps qu'il publiait ce recueil des *Inscriptions romaines de l'Algérie*[2], il était chargé d'en préparer et faire paraître un autre plus général : les *Inscriptions romaines de la Gaule* (6 juin 1854)[3]. En retraçant, l'an dernier, l'histoire

[1] Deuxième mission, premier rapport. (*Archives des missions scientifiques*, t. III, p. 319 : 1853.)

[2] Il y devait donner un supplément. Les matériaux ne lui manquaient pas. Le Comité des travaux historiques a décidé que toutes les inscriptions inédites, ou publiées antérieurement d'une manière différente, qui figurent dans les fiches africaines laissées par notre confrère et réunies par lui en vue de son grand recueil des *Inscriptions d'Afrique*, seraient livrées immédiatement à la publicité. M. R. Cagnat a été chargé de ce travail et il l'a publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, en 1887, n° 1, p. 50-180.

[3] Par un second arrêté, il était décidé que cette publication se ferait dans l'ordre suivant :

1° Alpes-Maritimes;

2° Gaule Narbonnaise;

3° Lyonnaise, Aquitaine et Belgique.

«M. Renier, ajoutait l'arrêté, est autorisé à commencer immédiatement ce travail reconnu nécessaire; il devra vérifier sur les monuments le texte des inscriptions déjà publiées, en prendre au besoin des copies, estampes et fac-similés, dépouiller les diverses collections manuscrites contenues dans les Bibliothèques de Paris et des départements.» (*Arch. des miss.*, t. IV, p. 152.)

des travaux de notre regretté confrère Émile Egger, j'ai eu l'occasion de dire que M. Villemain avait conçu le projet d'un *Corpus* des inscriptions latines, dont Egger traça rapidement le plan, projet abandonné et qui fut repris par l'Allemagne. Léon Renier était tout naturellement désigné pour y donner ce que fournissait la Gaule : c'est par les inscriptions de la Gaule qu'il avait commencé.

Il se mit à l'œuvre, et, en 1860, il se disait prêt à en fournir une première livraison; en 1864, on annonçait à la réunion des délégués des Sociétés savantes que le premier volume allait être prochainement mis sous presse. Il n'en fut rien. On accueillit l'idée de fondre nos inscriptions de la Gaule dans le *Corpus* de Berlin, et, en 1866, notre confrère fut autorisé à les y publier en un volume qui aurait paru sous son nom. Après la guerre de 1870, il se fit relever de l'engagement qu'il avait pris, et, en 1873, il se mit à la disposition du Comité des travaux historiques, pour commencer la publication précédemment arrêtée. Mais cette offre, accueillie avec faveur, n'eut pas de suite. Des travaux accumulés depuis si longtemps par notre confrère, il nous reste deux séries de fiches, conservées par les soins du Ministère à la Bibliothèque Mazarine. Malheureusement les textes seuls s'y trouvent; la lecture et le commentaire en avaient été ajournés, sans doute, jusqu'au moment de l'impression, et Léon Renier n'est plus là.

Avant la publication de son grand ouvrage sur les inscriptions romaines de l'Algérie, il avait donné un spécimen de sa façon d'interpréter ces documents dans plusieurs dissertations qu'il réunit, au nombre de quatorze, sous ce titre : *Mélanges d'épigraphie* (1854). On y peut voir avec quelle sûreté il restitue intégralement une inscription aux trois quarts mutilée. Mais à quel prix opère-t-on ce miracle? Il faut connaître à fond, dans le menu, tout le détail de la vie publique et privée

des Romains : nomenclature des tribus et des *gentes*, usage suivi pour les prénoms, pour les surnoms, chronologie des règnes et des consulats, hiérarchie des dignités, ordre des fonctions et des offices. Il ne savait pas bien tout cela au début. Mais la pratique des monuments de ce genre lui en avait donné une telle habitude que nulle inscription susceptible d'être restituée n'échappait à cette sorte de résurrection. Tel fragment dont on eût juré qu'on n'en pouvait rien tirer retrouvait les bouts de ligne que la pierre avait perdus; et il n'allait point à l'aventure, il procédait, si je puis dire, par raison démonstrative. Quand on l'avait suivi pas à pas, faisant reparaître les mots, comblant les vides, on était bien obligé de convenir qu'il n'y avait rien d'autre à mettre à la place, que c'était bien là ce que la main de l'ouvrier avait gravé. Ce qui donnait d'ailleurs plus d'autorité à ce travail de réparation, c'est que, lorsque réellement il n'y avait rien à faire, il savait s'abstenir. Mais même alors quelle revue intelligente des textes analogues, quels rapprochements inattendus, quelles digressions pleines d'attrait! Tous les morceaux de ces mélanges offrent des sujets qui, au premier abord, semblent d'un intérêt fort médiocre, mais qui, comme certains petits mémoires de Letronne, attachent par la lucidité de la discussion, la rectitude du raisonnement et l'évidence des conclusions.

Notre Académie n'eut pas besoin d'attendre l'achèvement du grand ouvrage annoncé pour reconnaître en Léon Renier un maître, et, peu après la publication de ce volume de Mélanges, elle lui assigna le fauteuil laissé vacant par la mort de M. Fortoul (12 décembre 1856). Je n'ai pas besoin de rappeler les services qu'il rendit dès lors à la Compagnie, soit dans la Commission des Antiquités nationales, dont il fut plus d'une fois le rapporteur [1], soit dans la Commission des Inscriptions

[2] Concours de 1859, de 1875.

et Médailles, où la première place vacante lui fut attribuée; et son intervention dans nos séances est signalée en mainte page de nos Comptes rendus. Sans retourner en Afrique, il encourageait et dirigeait ceux qui allaient y poursuivre les recherches de cette nature [1]. Il était au sein de notre Compagnie leur correspondant-né, le prôneur de leurs découvertes, et il en doublait le prix par le commentaire que son esprit, toujours si exact et si net, savait tirer des trésors de son érudition [2]. Il était heureux de voir que ce qu'il avait trouvé lui-même était surpassé par des fouilles plus productives. Avec quelle joie n'annonça-t-il pas à notre Compagnie la découverte du cimetière de l'office du proconsul d'Afrique, au voisinage de Carthage, due au R. P. Delattre! Il proclamait que c'était la plus importante que l'on eût faite en ce siècle, et il y trouva en effet le moyen de contrôler et de compléter ce que l'on avait tiré des inscriptions recueillies çà et là pour l'histoire de l'administration de l'Empire romain. La collection de nos *Mémoires* lui doit aussi deux morceaux d'une critique et d'une érudition consommées : 1° *Sur une inscription découverte à Orléans*, texte mutilé qu'il restitue de manière à dissiper tous les doutes, et qui fixe définitivement à Orléans l'emplacement de Genabum, reporté par plusieurs à Gien [3]; 2° *Sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut au temple de Jérusalem*, un des plus curieux

[1] Voyez ses instructions générales, publiées sous le titre de *Recherches archéologiques en Algérie*, indiquant la méthode à suivre pour relever les inscriptions et le soin à prendre pour conserver les monuments en chaque lieu. (Janvier 1859.)

[2] Voyez ses communications à propos des envois de MM. de Rossi, Desjardins, Heuzey, Sainte-Marie, l'abbé Duchesne, Masqueray, Poulle, Cagnat, Delattre, etc. *Comptes rendus :* 1860, p. 262; 1873, p. 105, 426; 1874, p. 185, 187, 189, 496; 1875, p. 201, 204, 300; 1880, p. 72; 1881, p. 70; 1882, p. 89, 500.

[3] *Acad. des inscript.*, nouvelle série, t. XXVI, 1re partie, p. 119.

échantillons de sa manière de procéder et de la sagacité avec laquelle il savait faire reparaître dans une inscription non seulement des titres, mais des noms mêmes qui ne s'y lisaient plus : c'est l'objet de la première partie du mémoire. Le nom du personnage restitué le ramène au texte de Josèphe où il le retrouve en compagnie de plusieurs autres, et il en prend occasion de présenter pour chacun d'eux des états de service qui n'existaient pas sans doute aussi complets dans les archives des Césars [1].

Les deux missions de Léon Renier en Afrique, le renom qu'il s'était acquis conne épigraphiste par ses rapports, et l'éclat qu'il avait donné à ses découvertes par la publication de ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*, avaient attiré sur lui l'attention de l'empereur Napoléon III, quand, à la suite de la guerre d'Italie, il porta ses vues sur l'histoire romaine et conçut le projet d'écrire la vie de César. Léon Renier lui fut présenté par une femme d'une singulière distinction et d'une grande simplicité, l'amie d'enfance et la confidente du prince, Mme Cornu, qui avait le goût de nos études, assistait même très fréquemment à nos séances, et qui fut, au cours de cette période de l'Empire, l'introductrice de plus d'un jeune savant auprès de l'Empereur. Léon Renier reçut une nouvelle mission, cette fois en Italie. Il avait amassé, par ses deux voyages en Afrique, de nombreux matériaux sur la Rome impériale; il fut chargé d'écrire une histoire de l'administration de l'Empire romain (1860).

Il y eut durant ce voyage, entre Mme Cornu et lui, une correspondance qui présente plus d'un trait curieux à recueillir sur lui-même.

En mars 1860 il est à Rome. L'Empereur voulut d'abord

[1] *Ibid.*, p. 269. N'oublions pas la notice qu'il lut dans la séance publique annuelle de notre Académie en 1875 *Sur une inscription romaine relative à l'historien Velleius Paterculus* (*Recueil de l'Institut*, t. XIV).

mettre à profit son érudition pour une histoire à laquelle il avait travaillé dans les loisirs de la captivité, l'*Histoire de l'artillerie* :

On a envoyé chez moi, disait Mme Cornu dans sa première lettre, le 23 mars 1860, me prier de vous écrire, pour vous dire de noter, copier, voire même calquer tout ce que vous pourrez rencontrer d'indications sur les armes de jet des anciens, armes proprement dites et machines. C'est pour l'histoire de l'artillerie, commencée jadis, puis interrompue et reprise maintenant. On compte que vous allez trouver des trésors, ou plutôt c'est moi qui compte. Sérieusement je vous prie de donner votre attention à cette question des armes de jet et engins. Si vous trouvez quelque chose de nouveau, vous serez grandement bien venu. Le général de Creully sait-il quelque chose de ce genre, quelque chose qui ne traîne pas dans les livres? On aime le neuf.

La question paraissait si pressante que, la lettre ayant été adressée sans la mention *par Civitta-Vecchia,* Mme Cornu, craignant « qu'elle ne prît le chemin des écoliers », écrit le lendemain pour renouveler sa recommandation.

Bientôt le principal sujet de la mission se révèle. Le 12 avril, Mme Cornu mande à Léon Renier :

De vive voix, Thélin[1] m'a dit qu'on voulait écrire ni plus ni moins que l'histoire de Jules César, et que tout ce que vous pourriez trouver de nouveau sur ce sujet serait accueilli avec grand plaisir. Intéressez vos amis scientifiques à l'affaire, sans leur nommer l'écrivain; je crois qu'on en fait un demi-secret. Peut-être M. Borghesi aurait-il quelque nouveau document; et M. Hubner ne trouverait-il rien dans ses voyages? Vous voilà prévenu : cherchez et trouvez.

Le demi-secret fut bientôt officiellement rompu pour lui. Le 7 mai, Mme Cornu écrit :

Voici ce que j'ai reçu hier :

« 6 mai, Palais des Tuileries.

« Écrire à M. Renier à Rome.

« Lui dire que, l'Empereur voulant écrire une histoire de César et y

[1] Trésorier de la cassette.

adjoindre tous les détails qu'il peut trouver sur la tactique militaire des Romains, M. Renier lui rendra grand service en faisant copier tout ce qui peut indiquer la formation des troupes, la construction des trirèmes, etc.

«Lui dire aussi de copier les inscriptions qui peuvent indiquer les différents grades de l'armée romaine.

«Qu'il tâche de se procurer les mémoires de M. Borghesi sur l'administration romaine.

«Un point de l'histoire paraît très obscur : comment les citoyens romains pouvaient-ils voter au Forum quand leur nombre atteignait le chiffre de 1,900,000?»

Les lettres de Léon Renier étaient communiquées par Mme Cornu à l'Empereur, et notre confrère n'en avait pas toujours gardé copie; en sorte que le plus souvent on n'en peut rien savoir que par les observations qu'elles provoquent. On trouve, par exemple, dans une lettre de Mme Cornu, du 12 mai, cet extrait d'une note qu'elle avait reçue de la part de Napoléon III :

L'intéressante lettre de M. Renier indique parfaitement le plan que l'Empereur veut suivre. Comment décrire en effet les changements survenus sous les règnes des Césars, si l'on ne connaît les détails de l'administration qui les avait précédés et ses abus? Comment décrire les batailles de César, si l'on ignore l'organisation de son armée et les bases de la tactique romaine?

La chose principale pour l'Empereur consiste donc à connaître l'organisation politique et militaire de Rome avant et après César. La grande difficulté est non seulement de trouver des sources authentiques, mais de ne pas confondre les époques.

M. Mommsen pourrait-il, par exemple, en citant les auteurs, dire sur combien de rangs se formait la légion romaine pour combattre, vers le temps de César? Quel était l'armement de chaque rang? Comment le soldat pouvait-il lancer le javelot (*pilum*), qui exige un grand espace par derrière, si ces rangs étaient serrés?

«Tâchez, vous aussi, de résoudre ces demandes», dit Mme Cornu, et elle ajoute :

J'augure beaucoup de bien pour la science de cette idée d'écrire la vie

de César. On se met en rapport avec les savants, et on se lance et se lancera de plus en plus dans la protection des études.

Et elle cite des noms et des faits qui ne sont pas de notre sujet et qui justifient pour le moment ces espérances. — Si le Prince n'avait jamais eu que des conseillers comme Mme Cornu et Léon Renier!

Le futur historien de César ne s'était peut-être pas fait encore une idée bien juste des sages et prudentes lenteurs d'une érudition qui ne va point à l'aventure; ou voulait-il opérer selon la parole de son héros, *Veni, vidi, vici?* Trois jours ne s'étaient point écoulés, qu'une nouvelle lettre arrive :

Mon cher monsieur Renier,

On est très pressé. Envoyez, au fur à mesure, surtout les noms des dignités militaires. On les veut de suite. On les a demandés à Maury, disant ne pas pouvoir attendre. Envoyez ce que vous aurez déjà fait ou trouvé.

Tout à vous de cœur à la hâte.

Hortense Cornu.

15 mai 1860.

On rédige déjà.

C'est le jour que Léon Renier arrivait à Naples, où il venait étudier et recueillir les inscriptions relatives à la flotte prétorienne de Misène, la grande flotte des Romains [1]. A la réception de ce message, notre confrère fut comme abasourdi :

Il m'a semblé, répond-il, chère Madame, en lisant cette lettre, que vous aviez un peu oublié l'objet de mon voyage et les conditions dans lesquelles je l'ai entrepris.

L'Empereur me charge d'écrire une histoire de l'administration de l'Empire romain; il sait, vous le lui avez fait dire, que j'en ai réuni tous les matériaux; seulement, avant d'entreprendre cette histoire, il pense que j'ai besoin de voir les lieux qui en ont été le principal théâtre, et il

[1] Voyez sa lettre du 18 mai à la fin de cette notice.

m'envoie en Italie. Quelles découvertes voulez-vous donc que je fasse? Les monuments, c'est-à-dire les inscriptions, je les connaissais tous; et j'en ai à peine trouvé deux ou trois qui fussent nouveaux pour moi. Autrement je n'aurais pas pu dire que j'étais préparé à écrire l'histoire dont il s'agit, et que j'en avais recueilli tous les matériaux. Seulement, j'ai vu ces monuments, j'ai pu juger avec plus de sûreté de leur âge, je les connais mieux enfin que je ne les connaissais auparavant; mais cela ne peut pas s'appeler des découvertes.

J'ai pu encore étudier les lieux dont il m'était indispensable de connaître la topographie : Rome et ses monuments, le Forum, le palais des Césars, les thermes, les basiliques, les deux camps des prétoriens à Rome et à Albano, la villa d'Hadrien à Tivoli, le port de Trajan à Ostie, ceux de Pouzzoles et de Misène. Ces études étaient nécessaires à mon travail, mais ne pouvaient fournir matière à découvertes.

Ajoutez à cela que ces études, qui ne peuvent se faire qu'au grand air et pour ainsi dire en courant, sont incompatibles avec les recherches de cabinet, comme celles notamment qui seraient nécessaires pour composer un tableau de la hiérarchie militaire. Un pareil travail ne peut être fait qu'après de longues recherches et au moyen de la comparaison de tous les monuments. Or ces monuments n'existent, ni à Rome, ni à plus forte raison ici. J'en ai recueilli par un travail de plusieurs années les copies; j'y ai joint tous les renseignements puisés dans les auteurs; mais ces copies et ces renseignements, je ne les ai pas ici; je ne pouvais pas penser à les emporter avec moi. Il aurait d'ailleurs fallu emporter en même temps ma bibliothèque.

Dans sa lettre du 15, Mme Cornu annonçait à Léon Renier que Philippe Le Bas venait d'être frappé de paralysie. La lettre du 18 l'informait de sa mort. Il en fut profondément affligé :

Je vous écris en pleurant, dit-il, la mort de M. Le Bas, que j'ai apprise par votre lettre et par quatre autres lettres arrivées en même temps, m'a causé une douleur que je ne saurais vous exprimer. Il avait pu avoir quelques torts envers moi, comme envers ses autres amis; mais ces torts ne provenaient que de la faiblesse de son caractère, et je ne saurais me souvenir aujourd'hui que de sa bonté et de toutes les marques d'amitié qu'il m'a données. Je regretterai toujours d'avoir été loin de lui dans ses derniers moments, et de n'avoir pu en adoucir peut-être un peu

l'amertume, en lui renouvelant la promesse de tâcher de faire pour les siens ce qu'il a fait pour moi. (28 mai.)

La mort de Philippe Le Bas laissait à Léon Renier une succession qu'il ne pouvait manquer de recueillir, quoiqu'absent. Ce fut l'Empereur lui-même qui le désigna au ministre pour le titre de conservateur de la Bibliothèque de la Sorbonne, où il tenait déjà la seconde place[1]. Nul n'y pouvait voir un acte de pure faveur. Léon Renier en remercia le souverain par une lettre aussi digne que respectueuse[2]. Cette promotion ne devait pas d'ailleurs hâter son retour d'Italie : il avait à y poursuivre et mener à bonne fin une importante négociation.

Borghesi venait de mourir (16 avril 1860). Si l'on ne pouvait plus le consulter lui-même, il se survivait par ses écrits. Le soin de se les procurer fut confié tout à la fois à Léon Renier, qui était sur les lieux, et à Ernest Desjardins (il n'était pas encore notre confrère), qui alla le rejoindre (17 mai 1860)[3]. L'Empereur espérait trouver dans ses papiers la solution de plus d'un des problèmes que soulevait l'histoire de César. Léon Renier savait mieux que personne tout ce qu'il y avait de renseignements précieux dans ces écrits; mais il savait aussi que, pour les en tirer, il ne fallait pas moins que la science de l'épigraphiste et de l'archéologue[4]. Quoi qu'il en soit, l'acquisition et la publication de ces manuscrits, dissertations écrites, ou seulement préparées, lui paraissaient un acte digne de la munificence impériale. La négociation réussit; et ce fut Léon Renier qui, avec Ernest Desjardins pour principal collaborateur, publia ce grand ou-

(1) Lettre de Mme Cornu du 24 mai 1860.
(2) 9 juin 1860.
(3) Lettre de Mme Cornu, 24 mai 1860.
(4) Lettre de Léon Renier du 18 mai 1860.

vrage aux frais de la liste civile[1]; ce fut lui qui, après les funestes événements de 1870, secondé par notre confrère M. W.-H. Waddington, le continua au nom de notre Académie, à laquelle ce soin fut dévolu. Il ne lui a pas été donné de l'achever, non plus qu'à Desjardins. Mais dans notre Compagnie la mort qui nous frappe n'a pas de prise sur nos travaux : ce qu'une main défaillante laisse tomber, une autre main le relève, et les interruptions que d'autres causes peuvent amener ne sont que passagères. L'Académie a l'espérance de mener à bonne fin, sans de plus longs retards, la tâche qu'elle a bien voulu accepter.

Mme Cornu, qui avait été l'intermédiaire entre l'Empereur

[1] Sur la décision relative à la publication de Borghesi, une lettre de Mme Cornu, 14 juin 1860 :

«J'ai écrit ce matin que vous aviez besoin de savoir si vous pouviez faire commencer ce travail préparatoire, recherches, copies de lettres, etc., pour la réimpression du Borghesi connu, en ajoutant que je pensais pouvoir vous dire d'aller de l'avant; qu'en tous cas on me fasse dire *oui* ou *non*. Sans doute, j'aurai la réponse demain, mais je crois que vous pouvez vous y mettre.»

Et le 16 : «J'ai attendu vainement la réponse pour la réimpression : qui ne dit mot consent. Allez, d'autant plus que l'Empereur m'a écrit ces jours-ci, le 14 mai, répondant à la lettre du 4 : *J'approuve tout ce que Desjardins a arrêté.* Dites-le lui au cas où je n'aurai pas le temps de lui écrire.»

L'arrêté est du 8 août :

«Le Ministre d'État,

«Vu le rapport de M. E. Desjardins, chargé par l'Empereur d'une mission ayant pour objet de préparer la publication des œuvres de Bartolomeo Borghesi, savant numismate et épigraphiste italien,

«Conformément aux ordres de Sa Majesté,

«Arrête :

«1° La publication des œuvres de Borghesi sera faite aux frais de la liste civile.

«2° Une commission est instituée pour la direction de ce travail.»

(Ses membres étaient : Léon Renier, J.-B. de Rossi, Noël des Vergers, Ernest Desjardins, remplissant les fonctions de secrétaire.)

«3° Cette commission est autorisée à s'adjoindre, en qualité de correspondants, les savants étrangers dont le concours lui paraîtrait utile.»

(La commission s'adjoignit Cavedoni, Henzen, Minervini, Mommsen, Ritschl, Bocchi. Voir l'avertissement aux *Œuvres de Borghesi*, t. Ier.)

et Léon Renier pendant le cours de sa mission, aurait voulu que les fruits de ce voyage servissent au Prince pour autre chose encore que l'histoire de César, et elle souhaitait que son savant ami y aidât. Elle lui écrit de Trèves (18 juillet 1860), où elle était au moment qu'il revenait de Rome :

Comme vous serez très consulté sur les ressorts et l'esprit de l'administration romaine, appuyez sur ce qu'il y avait une hiérarchie sévère, un avancement militaire pour ainsi dire, c'est-à-dire qu'il fallait avoir passé par les emplois comme par les grades inférieurs pour arriver aux emplois et grades supérieurs, de telle sorte qu'on savait son métier d'administrateur comme de soldat. Que si les empereurs mettaient quelquefois leurs affranchis tout près d'eux, ils ne mettaient guère dans les sphères administratives que des hommes rompus aux affaires.

L'exemple de l'administration romaine devrait bien corriger les dangereux abus de la nôtre : ce serait un véritable bienfait que nous vaudrait l'étude de l'histoire des Empereurs. Il est bien certain qu'à voir l'empreinte profonde que les Romains ont laissée dans le monde, il faut qu'ils l'aient gouverné avec un ordre, une régularité, une discipline dans les moyens, pour ainsi dire immuables. C'est ce qui explique que les Empereurs pouvaient culbuter les uns sur les autres ou après les autres, sans que la machine fût arrêtée. Bref, ce peuple-là bâtissait l'édifice social comme il bâtissait ses monuments, en employant les matériaux adaptés, travaillés *ad hoc*, et en les disposant avec régularité. Ils ne jetaient pas tout pêle-mêle, comme cela leur tombait sous la main.

Appuyez aussi sur les libertés municipales pour tout ce qui était local, et sur le travail *personnel* des Empereurs, surtout de Trajan.

Il me semble aussi que les chefs d'administration devaient avoir une certaine initiative, et que la plaie de la bureaucratie ne devait pas exister, non plus que les lenteurs des décisions ministérielles. Si les Romains avaient été soumis à notre régime, ils n'auraient pas tant fait et en tant de contrées.

Sages réflexions, qui, en visant le dernier Empire, n'ont pas moins d'application à notre République.

Léon Renier, à son retour de Rome, fut accueilli par l'Empereur comme Mme Cornu l'avait bien présagé, et le Prince offrit bientôt un nouvel emploi à son érudition. Une

chaire d'épigraphie latine fut créée pour lui au Collège de France (27 février 1861). C'est là qu'il fit en leçons le livre qu'il n'a pas fait; leçons qui avaient pour auditeurs des hommes comme notre doyen, M. Naudet, heureux de voir se confirmer et se compléter par l'interprétation des textes lapidaires ce qu'il avait écrit sur l'administration de l'Empire romain. Cette double position de professeur au Collège de France et d'administrateur de la bibliothèque de l'Université[1] permit à Léon Renier de rendre à l'Enseignement supérieur un autre service. Quand naquit l'École des hautes études, sortant du cerveau d'un puissant ministre, sans avoir été portée par une loi,

Prolem sine matre creatam,

ce fut Léon Renier qui la recueillit dans une des salles les plus retirées de la bibliothèque de la Sorbonne et qui veilla sur ses premiers jours (1868). Il en avait pris la tutelle, il en devint, à bien juste titre, un des directeurs les plus autorisés.

Auparavant, notre confrère était retourné à Rome avec une nouvelle mission.

Une très belle collection d'antiquités y était à vendre. Le marquis Campana l'avait formée en y mettant toute sa fortune et même les fonds du Mont-de-Piété, dont il avait la garde. Sa galerie étant comme une annexe de cet établissement et ses antiquités s'y trouvant comme en gage, il croyait, vu leur prix, avoir mis sa conscience d'administrateur en bon accord avec ses goûts d'antiquaire passionné : le public pouvait jouir de sa collection, et le Mont-de-Piété était couvert. Mais un jour vint que le Gouvernement romain jugea bon de

[1] Le titre de *Bibliothèque de l'Université* fut donné à la bibliothèque de la Sorbonne par un arrêté du 16 mars 1861.

prendre le gage, à défaut d'argent. Grand émoi dans tous les musées européens. Ces richesses allaient échoir au plus offrant. La Russie en prit tout d'abord pour 650,000 francs. Londres, Berlin, Munich se disposaient à venir aussi faire leur choix. Léon Renier eut ordre de partir, du jour au lendemain, pour Rome, assisté de M. Sébastien Cornu, avec pouvoir d'acquérir le tout, et il le fit au prix de 812,000 écus romains, soit 4,364,000 francs (1861). C'est ainsi que ce musée fut transporté dans notre Louvre, sans préjudice des musées de province, entre lesquels les doubles furent répartis[1]. L'Empereur l'avait chargé d'une autre négociation auprès du roi de Naples, dépossédé de ses États et résidant à Rome: c'était d'acquérir un domaine précieux, appartenant au Prince : les jardins Farnèse, qui occupaient l'emplacement du palais des premiers Césars sur le mont Palatin; magnifique carrière à exploiter, dont les premières fouilles furent dirigées, avec la coopération de notre confrère, par M. Pietro Rosa, désigné par lui, et que les malheurs de la guerre de 1870 ont fait rétrocéder à l'Italie[2].

Il serait trop long d'énumérer ici tous les travaux par lesquels Léon Renier a su enrichir les différents recueils ouverts

(1) Le transport avait été fait en 800 grandes caisses, et coûta, dit-on, de Marseille à Paris, 40,000 francs. (*Gazette des Beaux-Arts*, t. XII [1862], p. 490.)

(2) Les résultats des fouilles de M. Pietro Rosa firent le sujet de plusieurs communications de Léon Renier à l'Académie (*Comptes rendus*, 1869, p. 114; 1870, p. 19). C'est de ces fouilles qu'est sorti notamment le célèbre torse antique, conservé au Louvre, et que plusieurs regardent comme l'original même du Satyre de Praxitèle. — A propos des peintures qui ornaient une des salles d'une maison, dépendant du palais des Césars, Léon Renier publia dans la *Revue archéologique* un article intitulé *La maison de Livie.* C'est en effet la mère de Tibère que cette maison dut recevoir. (Mai 1870, t. XX, p. 326.) Les peintures furent décrites par notre confrère M. G. Perrot dans la même Revue : *Argus, Hermès et Hera*; — *Polyphème et Galatée*; — *Vue d'une rue de Rome*; — *Deux scènes de magie* (*Ibid.*, p. 387, et t. XXI, p. 47, 152, etc.). Ces cinq articles ont été réunis en un tirage à part sous ce titre : *Les peintures du Palatin*, par MM. L. Renier et G. Perrot (août 1870).

aux recherches d'érudition : *Mémoires, Annuaires* et *Bulletins de la Société des antiquaires de France,* et maints autres recueils que notre confrère M. Héron de Villefosse a énumérés dans son excellente notice, en indiquant les morceaux dont il était l'auteur[1]. Quelquefois ce sont de simples notes; mais plus d'une fois aussi ce sont de véritables traités : de même qu'à notre Académie, ses communications sur les inscriptions qui lui étaient soumises deviennent parfois des rapports qui ont l'importance de vrais mémoires[2]. Il prêta particulièrement son concours à deux grands ouvrages : les *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, de Jacob Spon, nouvelle édition, sortie des presses de L. Perrin (1857), ouvrage riche en inscriptions, qui ont gagné beaucoup à être revues et annotées par notre confrère[3], et les *Catacombes de Rome,* publiées aussi par Perrin sous la direction de MM. Ingres, Ampère, Vitet, cinq volumes de planches, un volume de texte (1851-1855) : les textes, confiés d'abord à notre confrère M. Edmond Le Blant, qui les remit en ordre, sont expliqués par Léon Renier. Un livre dont il devait être seul

[1] *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France;* — *Bulletin des Sociétés savantes, missions scientifiques et littéraires;* — *Revue des Sociétés savantes des départements*, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e séries; — *Archives des missions scientifiques et littéraires*, où se trouvent ses rapports sur ses missions en Afrique; — *Revue archéologique;* — *Athenæum français* et son *Bulletin archéologique;* — *Correspondance littéraire;* — *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome;* — *Journal général de l'instruction publique* et *Journal des Savants*, où il fut admis, sans être du nombre des auteurs, à publier deux articles : *Explication et restitution d'une inscription découverte à Nettuno près d'Antium*, et *Notice sur une inscription grecque relative à l'historien Flavius Arrianus.* — Ajoutez le *Bulletin épigraphique de la Gaule;* — les *Annuaires de la Société archéologique de la province de Constantine*, société qu'il avait contribué à fonder et qui n'a pas cessé de travailler; — la *Revue africaine*, — la *Revue algérienne et coloniale.*

[2] *Rapport sur les inscriptions de Troesmis* (*Comptes rendus*, 1864, p. 252-258, et 1865, p. 263-306).

[3] Il est resté étranger au supplément, comme il le déclare dans une lettre à M. Martin Daussigny (3 juin 1859).

l'auteur, c'est le *Recueil des diplômes militaires :* il n'en a fait paraître qu'une livraison (1876). Il y donne les textes, leur transcription, avec l'indication de leur provenance, et, à la fin, les diplômes en fac-similé. Quand on sait ce qu'il en aurait pu tirer par le commentaire qui devait suivre, on regrette plus encore que cet ouvrage en soit resté là. Mais, par sa conversation, par ses lettres, il suppléait abondamment à ce qu'il n'imprimait pas; car il dispensait avec libéralité les trésors de sa science. Toute sa correspondance le prouve : on ne touchait pas à l'histoire de l'Empire romain sans éprouver le besoin de recourir à ses lumières, et on ne le faisait pas sans grand profit : «L'Afrique romaine vous appartient», lui écrivait notre confrère M. Duruy; «Je vous crois comme un prophète» (1871); — «Vous savez que pour moi vos paroles sont paroles d'Évangile» (1879). Témoignage rendu à son savoir par l'homme le plus en mesure de le bien apprécier.

Il ne cessa jamais de s'intéresser aux études et aux monuments de l'antiquité. Son expérience en ces matières lui donnait une autorité à laquelle il associait volontiers l'autorité supérieure de notre Compagnie. C'est ce qu'il fit pour l'École d'Athènes. Il avait craint que les jeunes gens, envoyés de nos écoles en Grèce, n'y arrivassent sans une suffisante préparation. Or combien mieux cet apprentissage pouvait-il se faire à Rome, au milieu des musées, des bibliothèques, que la Grèce ne pouvait leur offrir aussi bien remplis, et dans le commerce de savants qu'Athènes n'avait point à leur donner pour guides? C'est cette pensée qui fit décider en 1873 que les élèves de l'École d'Athènes passeraient leur première année à Rome, sous la direction d'un jeune maître déjà éprouvé, et Léon Renier, adjoint à la Commission de l'École d'Athènes pour rédiger le programme qui nous était demandé, fut choisi par elle pour son rapporteur. C'est dans ce dessein aussi qu'en 1875, lorsque l'École de Rome fut établie à l'égal de l'École d'Athènes.

une place y était faite pour une première année aux élèves envoyés en Grèce. L'article du décret qui leur assignait cette première étape est tombé en désuétude aujourd'hui : l'École de Rome en est plus à l'aise; mais je ne sais si l'École d'Athènes s'en trouve mieux.

Quant aux monuments, on se rappelle avec quelle ardeur il annonçait, en 1870, à notre Compagnie, la mise au jour des Arènes de Lutèce, lors du percement de la rue Monge, «un monument, disait-il, qui, par la forme des constructions, paraissait remonter au IIe siècle, deux cents ans avant les Thermes de Julien». Une première partie se trouvait dans les terrains expropriés; le reste demeurait engagé sous les bâtiments d'un couvent que l'on pouvait acquérir un jour. Tout Paris y courut; une démarche fut faite par l'Académie et par d'autres corps aussi auprès du Préfet de la Seine, pour en obtenir la conservation [1]; malheureusement la guerre éclata, et les pouvoirs publics eurent d'autres soins à prendre. Ce qu'on avait découvert des Arènes fut enseveli sous les constructions élevées par la Compagnie des Omnibus, devenue propriétaire du terrain. Mais, en 1882, le percement d'une nouvelle rue entre les rues Linné et de Navarre allait faire exproprier le couvent qui recouvrait la seconde partie de l'ancien cirque. Léon Renier fut encore le premier à intervenir auprès de notre Académie : «Il faut espérer, disait-il, que les édiles parisiens verront là une occasion de réparer le dommage du passé et de préserver pour l'avenir le monument qui décorait le versant oriental du mont Leucotitius, où les chefs mérovingiens, après les Césars, ont donné des spectacles, où les *nautæ Parisiaci* (la corporation des bateliers de la Seine) ont tenu leurs assemblées, et qui, dans le nord de la Gaule, n'a peut-être d'égal en ancienneté que la porte Mars de

[1] *Comptes rendus*, 1870, p. 57.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Reims. » Il proposait donc à l'Académie de renouveler d'urgence, en termes énergiques, sa délibération du 8 avril 1870 auprès du Préfet et du Conseil municipal [1], et l'on sait que le vœu de l'Académie fut accueilli cette fois. Ce qui reste des Arènes, enchâssé, selon le goût et les besoins du jour, dans un square, va être incessamment livré au public.

Les monuments de l'Algérie n'avaient pas moins d'intérêt pour lui, et, dans les derniers temps, il voyait avec chagrin que les mesures mêmes, prises pour les conserver, menaçaient de hâter leur ruine. La loi réservant à l'État les monuments ou les inscriptions découverts dans les concessions, les colons détruisaient les signes d'antiquités qu'on y trouvait pour en faire des pierres brutes et les garder comme simples matériaux. C'est la plainte que notre confrère portait devant nous dans la séance du 26 mai 1882, à propos des inscriptions d'Aumale, copiées en 1881, et publiées en 1882 par M. Masqueray, qui n'avait pu les voir, car elles étaient devenues pierres à bâtir. Il ajoutait que la plupart des inscriptions relevées et publiées par lui-même n'existaient plus. L'étranger nous en fait un reproche : « Il serait donc désirable, ajoutait-il, que l'on établît en Algérie des musées où les monuments, dès qu'ils seraient découverts, pussent être mis à l'abri [2]. »

Cet avis n'a pas été négligé, et on l'a appliqué, dès le premier jour, en Tunisie : nous en avons un magnifique exemple, grâce à l'activité d'un jeune et habile archéologue [3], dans le Musée du Bardo.

Léon Renier n'avait rien ambitionné que ce qui pouvait servir au progrès de ses études. Il était content de la position qui lui avait été faite, et les distinctions ne lui avaient pas manqué non plus : chevalier de la Légion d'honneur en 1852,

(1) Séances du 1er décembre 1882. (*Comptes rendus*, 4e série, t. X, p. 274.)
(2) *Comptes rendus*, 4e série, t. X (1882), p. 89.
(3) M. de la Blanchère.

il avait été promu au grade d'officier en 1862, et au grade de commandeur le 7 août 1870, dans les dernières promotions de l'Empire. Ce qui ne l'honorait pas moins, c'est la considération qu'il avait acquise dans le monde savant. Ce qui le flattait surtout, c'est l'estime et la profonde sympathie qu'il trouvait parmi ses confrères et le dévouement affectueux de ceux qu'il s'était attachés par ses leçons. Il avait les qualités de l'esprit et du cœur qui attirent et qui captivent. On aimait la simplicité de sa parole, la droiture de son esprit, la sûreté de son jugement; on était séduit par ce mélange de calme, d'affabilité et de bonne humeur qui faisait le fond de sa nature. L'affabilité, c'est ce qui survivait en lui, quand les fatigues d'une existence si laborieuse avaient affaibli ses facultés de travail; c'est ce qui marqua d'une ineffaçable empreinte ses traits jusqu'à la fin.

Le 11 juin 1885, qui nous enleva Léon Renier, fut pour toute l'Académie un jour de deuil, et je ne suis que l'interprète de la Compagnie en disant les profonds regrets que nous en avons éprouvés. Il a laissé plus d'un grand travail inachevé. Mais ses plus petites dissertations, ses simples notes, restent des modèles de sagacité et de méthode, et l'école qu'il a formée par ses leçons comme par ses exemples n'en perdra pas la tradition : ce sera la meilleure manière d'honorer sa mémoire.

APPENDICE.

LETTRE DE M. LÉON RENIER À Mme CORNU.

Naples, le 18 mai 1860.

. . . .

Que ne puis-je revivre les dix dernières années qui viennent de s'écouler pour les consacrer de nouveau, avec toute l'ardeur que je me

sens aujourd'hui, à ces belles études, maintenant si noblement et si efficacement encouragées! Il me semble que j'en tirerais dix fois plus de parti que je n'ai fait. Heureusement j'ai encore, je l'espère du moins, un certain nombre d'années à vivre : je vous réponds qu'elles ne seront pas perdues pour la science.

La partie de l'administration romaine que j'ai le plus étudiée est celle qui se rapporte à l'organisation de l'armée, à la composition des différents corps dont elle était formée, à la hiérarchie des grades, aux récompenses militaires, etc., et je crois pouvoir affirmer que personne au monde n'est aujourd'hui aussi bien préparé que moi sur ces questions. J'ai dans mes cartons, à Paris, une traduction nouvelle de Végèce, faite il y a dix ans, et pour le commentaire de laquelle je n'ai jamais cessé depuis de recueillir des matériaux : je suis donc aussi en mesure que possible de faire les recherches que l'Empereur veut bien me confier.

J'ai toutes les inscriptions de Rome qui peuvent fournir des renseignements sur l'armée romaine. Mais, vous le savez, les légions, les cohortes et les ailes de cavalerie (ce qu'on pourrait appeler l'armée de ligne des Romains) ne résidèrent jamais dans cette capitale. La garnison de la Ville éternelle ne se composa jamais que des cohortes *prétoriennes*, *urbaines* et des *vigiles*, et des cavaleries *bataves* ou *germaines* de la garde, qui, vers le temps de Vespasien, furent remplacées par les *equites singulares*. C'est donc à ces corps spéciaux que se rapportent surtout les inscriptions dont il s'agit.

Un des principaux objets que je me suis proposé en faisant le voyage de Naples, c'est d'étudier et de recueillir les inscriptions relatives à la flotte prétorienne de Misène, la grande flotte militaire des Romains. Les inscriptions sont ici au nombre de plus de 300; elles se trouvent pour la plupart au Musée Bourbon. La flotte de Ravenne n'eut jamais autant d'importance, et elle a laissé peu de monuments. Nous n'en avons aucun de la flotte de *Forum Julii* (Fréjus), qui, je suis en mesure de le démontrer, ne subsista que quelques années.

Quant aux légions, aux ailes de cavalerie et aux cohortes auxiliaires, c'est-à-dire à la véritable armée romaine, c'est aux frontières de l'empire qu'il faut aller chercher des monuments qui les concernent; mais nous n'avons pas besoin de sortir de notre territoire pour en trouver la collection la plus nombreuse et la plus intéressante qui soit au monde. Cette collection existe en Algérie, dans la province de Constantine, à *Lambèse*, qui est, on peut le dire, pour les antiquités militaires des Romains, ce que Pompéi a été pour leurs antiquités privées. J'y ai recueilli 1.500 in-

scriptions ; que j'ai publiées dans le recueil des *Inscriptions romaines de l'Algérie.* Lambèse fut pendant près de trois siècles le quartier général d'une armée romaine composée d'une légion et de plusieurs cohortes et ailes de cavalerie. Le camp de la légion était encore presque intact en 1850 ; il a été en partie détruit pour la construction du pénitencier, et il n'en reste plus guère aujourd'hui que le *prætorium* J'ai pu lever un plan de l'enceinte : j'aurai l'honneur de le soumettre à l'Empereur à mon retour en France. Pour connaître les détails intérieurs, il aurait fallu faire des fouilles, et je n'en avais pas les moyens. Heureusement, le pénitencier n'occupe qu'une partie de ce camp : le reste peut encore être fouillé, et je ne doute pas qu'on n'y fasse d'importantes découvertes.

Le camp des cohortes est à deux kilomètres environ de celui de la légion, on n'y a pas touché. Il était orné d'une colonne monumentale, aujourd'hui renversée, sur le piédestal de laquelle était gravé un *ordre du jour* de l'empereur Hadrien ; monument jusqu'ici unique au monde, mais dont malheureusement il ne reste aujourd'hui que des fragments. J'ai publié ces fragments dans mes *Inscriptions de l'Algérie.*

Quoique ma collection des monuments épigraphiques de Lambèse soit, suivant les plus savants épigraphistes, Borghesi, Mommsen et Henzen, la plus importante collection d'inscriptions militaires qui ait encore paru, elle est loin d'être complète. Je n'ai pu recueillir que ceux de ces documents qui se trouvaient à la surface du sol, et ce sont naturellement les plus mutilés. Des fouilles bien exécutées en feraient certainement découvrir beaucoup d'autres, qui auraient l'avantage d'être bien conservés, qui compléteraient peut-être les notions que nous devons à ceux qui sont déjà connus. Je suis complètement aux ordres de l'Empereur : s'il veut faire exécuter ces fouilles et m'en confier la direction, je serai prêt à partir pour l'Afrique au mois de septembre prochain, et cette nouvelle exploration aura des résultats d'autant plus importants que je serai assuré qu'ils ne seront pas perdus pour la science. Vous savez qu'il n'en était pas malheureusement ainsi, lors de mes premiers voyages en Algérie.

Mme Cornu lui disait, dans sa première lettre, le 28 mars : « Vous êtes donc à Rome *via del Campidoglio,* c'est-à-dire près de l'Institut archéologique : vous devez vous trouver bien à l'aise dans votre chère patrie ; car vous êtes un Romain pur sang, et sang antique encore ! » Mais ce Romain de race antique était Français, et tout ce qu'il voyait de plus grand, de plus

beau, soit à Rome, soit à Naples, ne lui faisait pas oublier la patrie. Il écrivait de Naples à sa digne correspondante, le 20 mai 1860 :

On a beau scruter vivement la grandeur des souvenirs historiques, on a beau sentir de l'enthousiasme pour les monuments d'un immense passé, il y a des instants où la patrie et la famille, qui sont de grandes choses aussi, vous absorbent complètement et ne vous permettent plus de penser qu'à elles. Aujourd'hui, par exemple, c'est dimanche : les musées sont fermés; je ne puis rien faire; je suis seul dans ma chambre. De mes fenêtres, je vois tout le golfe de Naples, le plus beau golfe du monde; en face de moi, le Vésuve lance dans les airs une majestueuse colonne de fumée, et de ses flancs s'échappe une longue traînée de lave : eh bien! au milieu de toutes ces magnificences, savez-vous ce qui attire surtout mes regards? Un vaisseau de guerre français arrivé ce matin.

C'est qu'en haut de ses mâts flotte le pavillon tricolore; c'est que dans ses flancs respirent des Français, c'est que son plancher enfin est le sol français. Oh la France! vous devez l'avoir éprouvé comme moi, c'est le pays du monde qu'on aime le mieux, c'est celui qu'on regrette le plus quand on l'a quitté. (20 mai 1860.)

Quand il était encore à Rome (8 mai 1860), écrivant à sa femme, il lui disait comment il avait été reçu du pape Pie IX. Il lui avait fait hommage de ses *Mélanges épigraphiques*, lui demandant la permission de lui offrir son recueil des *Inscriptions de l'Algérie*, quand le premier volume en aurait paru :

« Je vous remercie bien, m'a-t-il répondu. Je sais que votre recueil est très important pour l'histoire, et très bien fait. Je le lirai avec plaisir. Je me suis beaucoup occupé autrefois de ces études, et j'y reviens encore aujourd'hui quelquefois, quand je le puis. » Nous avons ensuite causé pendant un quart d'heure d'antiquités, d'inscriptions, des monuments d'Afrique, de l'Algérie et de Rome, et enfin des catacombes. Quand j'ai vu qu'il était temps de me retirer, je lui ai demandé sa bénédiction pour toi et pour Édouard : « Bien volontiers, a-t-il dit, portez-la leur vous-même. Dites-leur que je vous bénis tous les trois et que je prie Dieu que ma bénédiction vous accompagne dans toutes les difficultés de cette vie et qu'elle vous soit encore utile dans l'autre. » Je me suis agenouillé, et il m'a béni et il m'a donné sa main à baiser. Il a un

air de bonté si sublime et j'en étais tellement ému que je ne pouvais m'empêcher de pleurer. « Adieu, m'a-t-il dit, je lirai votre livre avec plaisir et je me souviendrai de vous et de votre famille dans mes prières... »

DE

QUELQUES STATUES
CACHÉES PAR LES ANCIENS,

PAR

M. EDMOND LE BLANT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Trois célèbres statues antiques ont été tirées de réduits où on les avait autrefois cachées : la Vénus du Capitole trouvée dans un mur du quartier de Suburra; la Vénus de Milo, dont notre honoré confrère, M. Ravaisson, nous a si savamment entretenus et que l'on découvrit dans un caveau étroit; le colosse d'Hercule en bronze doré, dit l'Hercule Mastaï, que renfermait à huit mètres sous terre une petite fosse murée.

De ces faits matériels, je rapprocherai un document écrit au temps où les chrétiens, vainqueurs du culte idolâtrique, en détruisirent les images. Les païens tentèrent alors de protéger, en les dérobant aux regards, les antiques statues dont l'art déplore la perte, et un ouvrage composé vers le milieu du cinquième siècle, le *Liber de promissionibus et prædictionibus Dei,* signale dans leurs efforts l'accomplissement d'une prophétie des anciens âges : c'est un passage d'Isaïe qui, interprété par les Septante, semble à l'auteur, comme à saint Augustin, contenir la claire annonce de ce que les gentils devaient tenter sous ses yeux mêmes : *Abscondent deos suos in speluncis et*

cavernis, neque ibi celabunt eos. « J'ai vu, ajoute-t-il, dans une partie de la Mauritanie, tirer des grottes et des cavernes d'antiques idoles qui y avaient été cachées. Ce qui s'est passé de semblable dans d'autres provinces est chose connue de tous. » Il en fut de même à Gaza lorsque, sous le règne d'Arcadius, les chrétiens, guidés par saint Porphyre, attaquèrent et brûlèrent le temple de Marnas. Pour sauver les images des dieux, les prêtres païens les avaient cachées, avec les vases sacrés, dans les profondeurs de leurs sanctuaires.

Au désir de soustraire les idoles à la destruction venait se oindre, pour les gentils, la ferme confiance d'en voir revivre le culte. Dans leur pensée, le triomphe de l'Église et la défaite des dieux étaient chose éphémère. Eux aussi avaient leurs prédictions. Les jours du christianisme, se disaient-ils, étaient comptés. Des vers grecs de forme prophétique et semblables à ceux des Sibylles annonçaient, qu'après trois cent soixante-cinq ans, la foi nouvelle victorieuse, non par la parole du Christ, mais par certains maléfices de saint Pierre, disparaîtrait et que les dieux retrouveraient alors leurs adorateurs et leurs temples.

Rien ne semble mieux attester un tel espoir que les conditions dans lesquelles fut trouvé l'Hercule Mastaï. Renversée, gravement mutilée dans plusieurs de ses parties, la statue avait été ensuite soigneusement, pieusement recueillie, enveloppée dans une toile, avec ceux de ses fragments qu'on avait pu réunir, et cachée, comme je l'ai dit plus haut, dans une fosse murée au-dessus de laquelle de larges dalles de pépérin formèrent une sorte de voûte. Les adorateurs du dieu se promettaient donc d'en relever un jour l'image, ainsi que firent les chrétiens pour le célèbre groupe de Panéade brisé par les gentils sous le règne de Julien l'Apostat.

Plus d'un put croire pour un temps à l'accomplissement de l'oracle qui prédisait le retour de l'ancien culte.

Quand vint la réaction païenne, un gouverneur de la Phrygie, Amachius, fit rouvrir à Méros les temples des dieux, enlever les ordures qui les souillaient et nettoyer les statues.

Toutes les idoles, en effet, n'avaient pas été brisées et l'on s'était borné parfois à fermer leurs sanctuaires en attendant l'avenir.

L'un des plus habiles d'entre ceux qui firent de la sorte fut un évêque d'Ilion, Pégasius, qui, sous le règne de Constance, reçut un jour la visite de Julien, le futur empereur apostat. Dans une lettre découverte il y a quelques années, ce dernier raconte comment Pégasius le guida par la ville : « J'y vis, dit-il, un temple d'Hector où sa statue d'airain est placée dans une petite édicule; en regard est celle du grand Achille. Le feu des autels venait à peine de s'éteindre et l'image d'Hector était encore enduite de parfums. Me tournant vers Pégasius : « Eh quoi! lui dis-je en cherchant à savoir, sans le paraître, « ce qu'il pensait, les gens d'Ilion font donc des sacrifices? » Il répondit : « Qu'y a-t-il là de surprenant? Ils honorent le héros « de leur pays comme nous faisons pour les martyrs. Allons « maintenant, poursuivit-il, au temple d'Athéné Iliade ». Il m'y mena fort empressé, ouvrit la porte et me montra toutes les statues intactes. Je remarquai que, devant elles, il ne faisait aucun des actes habituels aux Galiléens sacrilèges; je veux dire qu'il ne siffla pas entre ses dents et ne traça point sur son visage le signe de l'impie crucifié. » L'évêque d'Ilion avait donné d'autres marques de son respect pour les dieux de l'Olympe. On sait que, suivant un usage qui n'a pas disparu de nos jours, on parait de riches vêtements les statues vénérées. Pour celles du temple de Minerve, Pégasius avait remplacé la pourpre et l'or par des haillons, imaginant ainsi le moyen de les garder intactes, tout en paraissant leur faire injure. Quelques pierres de l'édifice avaient été de plus arrachées pour la forme et afin de sauver le reste. Il n'y eut plus, quand Julien devint le

maître de l'Empire, qu'à balayer le temple, comme on le fit à Méros, et à nettoyer les statues. L'habileté prévoyante de Pégasius eut un moment alors sa récompense. Malgré le déplaisir et les défiances des païens, le prince, se souvenant de sa visite en Troade, fit de l'évêque un prêtre de ces dieux dont il avait protégé les images.

Toutes les populations n'avaient pas, comme celle d'Ilion, le respect du passé, et de simples manquements aux idoles ne pouvaient pas toujours suffire à désarmer ou l'ardeur religieuse des croyants ou, chez les multitudes, la brutale passion de détruire.

Ce que furent alors les colères, les violences contre des simulacres maudits devant lesquels tant de chrétiens avaient été sommés ou contraints de sacrifier, les écrivains du temps, les textes des lois nous l'apprennent. On les allait chercher dans les sanctuaires désertés par leurs adorateurs, temples autrefois brillants mais envahis alors par l'herbe, la poussière, les araignées et les oiseaux nocturnes; la guerre était faite à ces images, siège impur des faux dieux qu'y appelaient les cérémonies de la consécration païenne, et des débris desquelles on croyait voir s'échapper de noirs démons. On les arrachait à leurs bases pour les jeter brisées dans des cloaques, dans des puits, dans les flammes ou dans des eaux profondes, et une fresque grossière trouvée il y a quelques années aux catacombes romaines nous montre les destructeurs à l'œuvre.

Soustraire à des mains ennemies les images sacrées de leur culte devint chez les païens une œuvre sainte, parfois tentée non sans péril, comme avaient fait naguère les chrétiens en enlevant les restes des martyrs; et ainsi s'accomplit, pour saint Augustin, pour l'auteur inconnu que j'ai cité plus haut, la prédiction d'Isaïe : « Ils cacheront leurs dieux dans les grottes et dans les cavernes. » Que de la sorte aient disparu, en attendant des jours meilleurs, l'Hercule Mastaï, la Vénus du Capi-

tole, celle de Milo, j'incline à le penser, bien qu'aucun texte direct ne nous l'apprenne, et à reconnaître, dans l'enfouissement de ces statues, un souvenir des âges de violences où disparurent tant de chefs-d'œuvre dont l'art moderne a rarement atteint la perfection.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE.

Sont offerts :

Archæologia : or miscellaneous tracts relating to antiquity, vol. LI, ou 1er de la 2e série, publié par la Société des antiquaires de Londres (Londres, 1888, in-4°);

Index des volumes I à L de la même publication (Londres, 1889, in-4°);

Cochinchine française. Excursions et reconnaissances, XIV, n° 32 (Saïgon, 1890, in-8°);

Il libro di diritto di Tubinga, edito da Max Conrat (in-8°, extrait du *Bullettino dell' Istituto di diritto romano*, 3e année, fasc. I à III).

M. L.-B. Rochedragon adresse à l'Académie l'article qu'il a publié dans les nos 2, 3 et 4 de 1890 du *Bulletin de la Société de géographie de Marseille* sous le titre de : *Voyage aux ruines d'Angkor-la-Grande* (Marseille, 1890, in-8°).

M. Le Blant présente, de la part de l'auteur, M. Fr.-X. Kraus, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, I, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande* (Fribourg, 1890, in-4°).

«L'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie lui est offert par M. Kraus, dont on connaît les beaux travaux d'archéologie chrétienne. C'est la collection complète des inscriptions chrétiennes de la région du Rhin, depuis les plus anciennes jusqu'à la moitié du VIIIe siècle. La presque totalité de ces marbres appartient à la ville de Trèves, plus riche, à ce point de vue, qu'aucune autre des cités de la Gaule. Ce n'est pas que le christianisme y ait été plus anciennement porté ni plus durable, car il devait y subir une dépression sous la main des Ripuaires, et son développement y est moins dû aux travaux de l'apostolat qu'à la présence d'une cour chrétienne. C'est là en effet que les empereurs ont, jusque vers la fin du IVe siècle, fixé leur résidence pour tenir tête aux barbares. Autour d'eux se forma une agglomération de race latine, si l'on en juge par la forme des noms inscrits sur les marbres funéraires, tandis que, dans le reste de la contrée, à Worms, à Bingen, à Kempten, à Ebersheim, à Wiesbaden, à Gondorf, à Boppard, dominent les vocables germaniques. C'est là ce que permet de saisir l'intéressante collection

faite par M. Kraus, mieux préparé que tout autre à entreprendre un tel travail; et les reproductions photographiques qu'il a pu faire exécuter de monuments groupés dans les limites d'une seule province ajoutent à son livre une valeur toute particulière. »

M. Georges Perrot a la parole pour deux hommages :

1° Élie Cabrol, *Voyage en Grèce, notes et impressions* (Paris, 1890, in-4°).

« M. Élie Cabrol, qui m'est connu seulement par son livre, est un homme de goûts distingués, qui s'intéresse à la science et aux arts, sans être ni savant ni artiste, qui cultive son esprit par de beaux voyages entrepris en bonne compagnie et qui a trouvé plaisir à fixer le souvenir de ses promenades dans le livre que nous avons sous les yeux. Ce livre, par son exécution élégante et presque somptueuse, est digne des monuments dont il offre la description et l'image; il sera d'autant mieux accueilli qu'il n'a pas de prétentions à l'originalité. L'auteur n'a point fait de fouilles; il n'apporte pas de théories ambitieuses et hasardées; mais il a étudié avec soin les édifices qu'il visitait et les statues ou bas-reliefs que lui offraient les musées; il en parle sans emphase, en connaisseur intelligent et judicieux, dans un style simple et de bon aloi; il donne sur eux tous les renseignements nécessaires pour que l'on comprenne bien les vues présentées par les excellentes héliogravures, au nombre de vingt-et-une, qui sont l'ornement de ce volume et dont le motif a été choisi avec beaucoup de discernement. Nous en citerons particulièrement une, qui reproduit un très beau dessin de l'un des plus brillants pensionnaires de notre Académie de France à Rome, du sculpteur Puech; c'est un bronze du Musée central, attribué à l'École de Sicyone. Quatre planches gravées, qui sont placées à la fin du volume, éclaircissent ce que dit le voyageur des bâtiments de l'Acropole et surtout du Parthénon et de l'Érechtéion. »

2° *Collections du Musée Alaoui*, publiées sous la direction de M. R. de la Blanchère, livraisons 3, 4 et 5 (Paris, 1890, gr. in-4°).

« Les troisième, quatrième et cinquième livraisons du Musée Alaoui ne le cèdent pas en intérêt aux premières. Dans la troisième, M. Salomon Reinach décrit une curieuse figurine de terre cuite qui a été trouvée à Hadrumète (Sousse); elle représente un Africain sur son chameau; la bête et le cavalier ont les mêmes harnachements qu'aujourd'hui (pl. II). La quatrième livraison est consacrée à des monuments du culte chrétien qu'explique M. de la Blanchère (pl. III), et dans la cinquième (pl. IV), M. Maspero explique une *tabella devotionis* de la nécropole romaine d'Ha-

drumète. Ce texte singulier est du latin écrit en caractères grecs. Je profiterai de l'occasion pour apprendre à la Compagnie qu'une autre tablette du même genre vient d'être découverte par M. Doublet dans cette même nécropole. Elle renferme une formule du même genre, mais beaucoup plus longue, et celle-là en langue grecque.»

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

(Séance publique annuelle.)

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie *La défense nationale dans le Nord de 1792 à 1802*, ouvrage publié aux frais du département du Nord par MM. Paul Foucart, avocat à Valenciennes, et Jules Finot, archiviste du département du Nord, t. I (Lille, 1890, in-8°).

«Cet ouvrage est né de la proposition, faite en 1886 au Conseil général du Nord, de célébrer le centenaire de 1789 en réunissant et en publiant toutes les pièces relatives à la période révolutionnaire fournies par les archives communales du département. La proposition, inexécutable dans sa teneur, a été réduite à la publication des documents les plus curieux relatifs aux événements militaires et maritimes dont le département avait été le théâtre de 1792 à 1802. Les archives communales et les journaux ou imprimés du temps ont été compulsés avec beaucoup de soin; et c'est le résultat de ces recherches que les deux auteurs ont publié dans un cadre historique, habilement conçu pour les mettre en valeur. Ce volume en promet plusieurs autres, car il ne dépasse pas les limites de la campagne de 1793. La seule campagne de 1794, qui amena la libération du territoire envahi et la seconde occupation de la Belgique, n'est pas moins féconde en événements.»

Sont encore offerts :

Les emprunts d'Homère au livre de Judith, par M. l'abbé Fourrière (Amiens et Paris, 1889, in-8°);

Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196), étude sur l'administration épiscopale pendant la seconde moitié du XII*e siècle*, par M. Victor Mortet (Paris, 1890, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. XVI);

Vocabulaire de la langue parlée dans les pays barbaresques, coordonné avec le «Khoran», par le Cheikh Si Halil Kharin M'ta el Chott (Paris et Limoges, 1890, in-16);

Le prieuré de l'Île de Saint-Vallier, par M. Albert Caise (Valence, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*);

Ptolemaïc maps, with especial reference to lake Mœris, par M. Cope Whitehouse (Londres, 1890, in-8°, extrait des *Proceedings of the Royal geographical Society and Monthly Record of geography,* novembre 1890);

Del potere temporale, par M. Vincenzo Albanese di Boterno (Modica, 1890, in-8°);

The Royal Institute of British architects. The kalendar : 1890-1891 (Londres, 1890, in-8°).

L'Académie des sciences et arts des Slaves du Sud, à Agram, adresse les publications suivantes :

Starine na sviet izdaje Jugoslavenska Akademija znanosti i umjetnosti, knjiga XIII (Agram, 1890, in-8°);

Rad Jugoslavenske Akademije, etc., knjiga C, CI : *Razredi filologičko-historički i filosofičko-juridički,* XXIX, XXX (Agram, 1890, in-8°);

Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium, vol. XX : *Acta historiam Confinii militaris Croatici illustrantia,* t. III (Agram, 1889, in-8°).

M. Hamy a la parole pour un hommage :

«M. Lucien Fournereau vient d'ajouter à l'atlas du grand ouvrage sur les monuments khmers, que j'ai récemment présenté en son nom, un supplément de 110 planches, que j'ai l'honneur de déposer de sa part sur le bureau de l'Académie. Ce supplément est intitulé : *Les ruines khmères, Cambodge et Siam, documents complémentaires d'architecture, de sculpture et de céramique* (Paris, 1890, gr. in-4°). Aux vues d'ensemble du premier album succèdent dans le second les détails d'architecture, qui permettent au lecteur de passer successivement en revue les diverses parties dont se composent les édifices et d'étudier chacun des motifs qui s'y groupent, chacun des procédés à l'aide desquels ces motifs ont été coordonnés par les constructeurs cambodgiens. Un certain nombre de planches reproduisent des photographies prises sur les lieux mêmes, les autres ont été exécutées à l'aide des moulages venant des missions antérieures. La statuaire indigène occupe une place importante dans la seconde moitié du recueil, qui se termine par deux planches de ces curieux vases en grès lustré ou vernissé dont les fouilles de M. Aymonier nous ont fait connaître tant de types intéressants et variés.»

M. Georges Perrot dépose la publication intitulée : *Musées et collec-*

tions archéologiques de l'Algérie, faite par ordre de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sous la direction de M. R. de la Blanchère : *Musée d'Alger*, par M. Georges Doublet (Paris, 1890, gr. in-4°).

«Ce premier fascicule d'une série dont la suite sera attendue avec impatience annonce qu'une ère nouvelle s'ouvre pour ces collections de l'Algérie qui ont été si longtemps négligées et exposées à tant d'accidents. Elles sont confiées aux soins de M. de la Blanchère qui a fait ses preuves en Tunisie; elles s'augmenteront lorsque l'occasion se présentera; mais surtout elles ne risquent plus de voir leurs richesses gaspillées et détruites, comme cela est parfois arrivé; des descriptions faites par des personnes compétentes et de fidèles reproductions en feront connaître les monuments.

«Le recueil s'ouvre par un intéressant rapport au Ministre, signé de M. de la Blanchère; on ne le lit pas sans une sorte de colère, sans se demander pourquoi les pouvoirs publics ont tant tardé à prendre l'initiative qui vient enfin d'être saisie par notre confrère M. Xavier Charmes, de qui dépend aujourd'hui ce service. Le texte se complète par une notice sur le musée d'Alger et par la description des planches; toute cette partie, ainsi que les clichés des photographies reproduites dans les planches, est l'ouvrage de M. G. Doublet, ancien membre de l'École d'Athènes. Cette description est à la fois brève et précise. Le même plan sera suivi pour les volumes qui seront successivement consacrés aux autres musées de l'Algérie. Le choix que M. de la Blanchère fait de ses collaborateurs et la surveillance qu'il exerce sur leur travail nous donnent lieu d'espérer que les autres livraisons ne seront pas indignes du fascicule qui ouvre et annonce l'entreprise.»

M. Oppert présente à l'Académie la première partie du troisième volume de la collection intitulée : *Keilinschriftliche Bibliothek* (Bibliothèque des inscriptions cunéiformes), publiée, sous la direction de M. Eberhard Schrader, de l'Académie de Berlin, par différents jeunes savants (Berlin, 1890, in-8°).

«Ce volume contient la transcription et la traduction des textes architectoniques des rois babyloniens, dont malheureusement il n'existe pas d'inscriptions historiques. Ces textes avaient été déjà tous traduits plusieurs fois depuis la fondation de la science assyriologique. On ne saurait prétendre que les traductions nouvelles présentent un progrès quelconque; on peut, d'autre part, reprocher à la plus grande partie de l'ouvrage le caractère incomplet de la bibliographie. Il en est autrement

de la traduction du texte de Cyrus, traduit par l'éditeur lui-même, et qui présente des aperçus nouveaux et certainement justes : c'est la partie véritablement nouvelle de la publication. Ce fascicule, paru le troisième, n'est pourtant pas la suite de ce qui a déjà vu le jour : les traductions des anciens rois babyloniens sont en préparation et seront bientôt publiées. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Philippe Tamizey de Larroque, le 18e fascicule des *Correspondants de Peiresc*, consacré à *Boniface Borrilly* (Aix, 1890, in-8°).

« Boniface Borrilly est une des gloires du notariat provençal. Il partagea sa vie entre les devoirs austères de sa charge et l'amour passionné des monuments anciens. Sa galerie de tableaux comptait parmi les plus magnifiques au commencement du XVIIe siècle, et son cabinet d'antiquités contenait des merveilles de tout genre. Ses collections étaient si célèbres qu'elles eurent l'honneur d'être visitées par le roi Louis XIII, en 1622. Le fait avait été contesté, mais M. Tamizey de Larroque l'établit d'une manière irréfutable à l'aide de deux pièces contemporaines : une note écrite par B. Borrilly lui-même, en l'année 1622, sur le premier feuillet du registre de son étude, et une lettre du même Borrilly adressée à Peiresc en 1623 et dans laquelle le savant notaire raconte tous les détails de son entrevue avec le roi.

« Malheureusement M. Tamizey de Larroque n'a pu retrouver que cinq des lettres écrites par Borrilly à Peiresc. Dans l'une d'elles est signalée une inscription antique portant le mot MINERVAE. Il s'agit, sans aucun doute, d'une pierre qui fut trouvée à Apt, en 1593, près de l'église Saint-Jean (des religieux hospitaliers), et qui fut transportée à Aix dans la maison de Peiresc; elle passa plus tard dans le cabinet de Mazaugues; on ignore ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

« M. Tamizey de Larroque a eu la bonne pensée de publier, à la suite de ces lettres trop peu nombreuses, l'inventaire des richesses du cabinet de Borrilly, telles qu'elles existaient à la mort de son fils et héritier, l'abbé Michel Borrilly, prieur de Ventabren. On y trouve beaucoup de monnaies romaines, des marbres et des bronzes antiques, des bijoux, des pierres gravées, des terres cuites et, ce qui est rare à cette époque, des antiquités égyptiennes; on y remarque également un grand nombre de pierres précieuses, des objets en or et en argent, et une quantité notable de petits monuments auxquels on donnerait aujourd'hui le nom de bibelots et qui feraient la joie de nos amateurs modernes. Les deux derniers paragraphes, consacrés, l'un aux « Vieilles heures enluminées et autres » et

l'autre aux « Tableaux » méritent l'attention particulière de nos historiens d'art. »

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le 4ᵉ fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1890, juillet-août (Paris, 1890, in-8°).

Sont encore offerts :

Rocznik zarządu Akademii umiejętności w Krakowie (Cracovie, 1889, in-8°);

Rozprawy i sprawozdania z posiedzeń wydziału filologicznego Akademii umiejętności, t. XIII; — *wydziału historyczno-filosoficznego*, t. XXII, XXIII, XXIV (Cracovie, 1888 et 1889, in-8°);

Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce, t. VI (Cracovie, 1890, in-8°);

Biblijoteka pisarzów polskich (Cracovie, 1889-1890, 8 vol. in-8°);

Scriptores rerum Polonicarum, t. XIII, XIV (Cracovie, 1889, in-8°);

Acta historica res gestas Poloniae illustrantia, t. XII (Cracovie, 1890, in-4°);

Pamiętnik Akademii umiejętności w Krakowie. Wydziały : filologiczny i historyczno-filosoficzny, t. VII (Cracovie, 1889, in-4°);

Starodawne prawa polskiego pomniki, t. IX et X, fasc. 1 (Cracovie, 1888-1889, in-4°);

Sprawozdanie komisyi do badania historyi sztuki w Polsce, t. IV (Cracovie, 1889, 3ᵉ fasc. in-4°);

Topographie historique de la ville de Châlons-sur-Marne, par M. Louis Grignon (Châlons-sur-Marne, 1889, in-8°, extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*).

M. d'Arbois de Jubainville offre, au nom de l'auteur, M. Mowat, un mémoire extrait de la *Revue archéologique* (Paris, 1890, in-8°).

« *Inscriptions de la cité des Lingons, conservées à Dijon et à Langres*, est le titre d'un mémoire où M. Mowat montre une fois de plus la précision, la rigoureuse exactitude et la science qui lui assurent un rang si élevé parmi les épigraphistes français. Ce qui me paraît surtout digne d'attention dans ce travail, ce sont les noms d'hommes gaulois qu'il contient. En voici quelques exemples :

« Le musée de Langres possède un cippe funéraire dû aux soins d'un personnage masculin ou féminin nommé *Octa*. C'est, je crois, la première

fois que l'on rencontre ce nom de personne. Le thème *Octo-* ne s'était jusqu'à présent trouvé que dans des composés, par exemple dans les noms de personnes *Atioxtus*, *Atioxta* conservés par les inscriptions de Bordeaux. Ce nom de personne nous donne l'explication du nom de lieu *Octo-durus*, mentionné déjà par César et qui paraît être aujourd'hui Martigny-en-Valais. *Octo-durus* veut dire forteresse d'*Octos*. Il faut rejeter l'hypothèse de Glück qui voit dans le premier terme un adjectif se rapportant au second, et qui, croyant en trouver le sens dans l'irlandais *ochte*, *angustia*, traduit *Octodurus* par *arx in angustia sita*.

«*Sacro-bena*, nom de femme dans une autre inscription du musée de Langres, déjà signalée par Creuly dans la *Revue celtique*, est, dit avec raison M. Mowat, le féminin de *Sacro-virus*, nom connu par deux autres inscriptions, l'une de Langres, l'autre de Beire-le-Chatel (Côte-d'Or), cette dernière publiée pour la première fois par notre savant confrère M. Héron de Villefosse. *Sacro-virus* est une variante latinisée du gaulois **Sacro-viros*, dont une autre forme latinisée, *Sacrovir*, est plus connue, grâce à Tacite et à l'inscription de l'arc de triomphe d'Orange. Dans *Sacro-viros* on doit reconnaître un mot gaulois composé, dont le second terme est identique au latin *vir*. Le féminin de *Sacro-viros* était *Sacro-bena*. M. Mowat a le premier constaté ce fait grammatical. Le second terme de *Sacro-bena* est identique au vieil irlandais *ben*, femme; le gaulois *bena* nous offre la forme pleine de la racine dont on trouve la forme réduite dans le grec *γυνή*, dans le béotien *βάνα*; de la même racine, sous la forme pleine, dérive le gothique *qino*, femme.

«Au couple *Sacro-viros*, *Sacro-bena*, on peut comparer le couple *Seno-viros*, *Seno-bena*; le masculin est attesté par deux inscriptions, l'une de Nîmes, l'autre d'Épinal, toutes deux signalées déjà par Creuly. Le féminin a été conservé par une inscription de Tavaux (Jura), qu'a publiée M. l'abbé Thédenat.

«Les savants qui se sont occupés jusqu'ici de mythologie gauloise ont souvent remarqué avec surprise que le culte du dieu Belenus, mentionné par Ausone, n'était confirmé dans la Gaule transalpine par aucun monument épigraphique. L'inscription de Nîmes qui se rapporte au culte de ce dieu a été publiée tout récemment. M. Mowat a relevé au musée de Langres une inscription où se trouve le nom d'homme Belenus. On sait qu'une des formes de la piété gauloise consistait à donner aux hommes des noms de divinités; c'est un procédé analogue à celui qui fait aujourd'hui employer comme prénoms les noms de saints.

«Tout le monde a entendu parler des *Mandubii*, dont la capitale était

Alise, illustrée par la défense de Vercingétorix, mais jusqu'ici aucune inscription n'était venue contrôler l'exactitude des manuscrits de César qui nous ont conservé le nom de ce peuple, écrit au génitif pluriel Μανδιβούλων dans les manuscrits de Strabon. Une inscription du cabinet de Torcy à Dijon apporte ici un élément nouveau. Cette inscription, trouvée sur le territoire de la commune de Dijon, non loin d'Alise, nous a conservé le nom d'homme *Mandubilus*. On peut supposer que c'est le nom exact du peuple dont Alise était la capitale. Le Μανδιβούλων de Strabon devrait être corrigé en Μανδουβίλων, et le *Mandubii* de César en *Mandubili*.

« Je crains d'abuser de l'attention de l'Académie en multipliant les exemples : les quatre que j'ai donnés suffiront, je pense, pour montrer l'importance du savant travail que l'épigraphie gallo-romaine doit à M. Mowat. »

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. André Joubert, un travail intitulé : *Étude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), *d'après un manuscrit inédit du British Museum* (Angers, 1890, in-8°).

« Les comptes de Macé Darne, qui font l'objet de la publication de M. Joubert, faisaient partie du cabinet d'un amateur angevin bien connu, Toussaint Grille; vendus en 1851, ces comptes furent achetés par un libraire de Londres et se trouvent actuellement au Musée britannique. On y trouve une foule de mentions précieuses pour l'histoire militaire et financière du règne de Charles V, particulièrement en ce qui concerne l'Anjou, la Touraine, le Poitou et le Maine. Il faut donc savoir gré à M. Joubert de nous donner le texte des parties les plus intéressantes de ces comptes en les accompagnant d'un ample commentaire. »

M. Hamy présente, de la part de l'auteur, M. P. de Lisle du Dreneuc, un ouvrage intitulé : *Nouvelles découvertes d'idoles de l'Amazone* (Paris, 1889, in-4°).

« Les monuments du passé dans l'Amérique du Sud se rencontrent à peu près exclusivement sur le versant du Pacifique ou dans les hautes vallées qui séparent les divers chaînons des Andes. Ce n'est que très exceptionnellement que l'on a pu constater sur le versant de l'Atlantique l'existence de peuples ayant jadis atteint un certain degré de civilisation. Les anciens habitants du district actuel d'Obidos, au confluent du Trombetas et de l'Amazone, constituent un de ces groupes exceptionnels, et la brochure que je présente à l'Académie fait connaître quelques nouveaux spécimens de l'art encore grossier auxquels ils avaient su s'élever. Ce sont

de petites statues de pierre représentant, semble-t-il, des fétiches de pêche, et que M. de Lisle du Dreneuc a trouvées dans les envois considérables de figurines et de poteries reçues dernièrement d'Obidos par le musée départemental de Nantes. M. de Lisle du Dreneuc décrit et figure ces curieux objets et les rapproche de pièces analogues antérieurement découvertes dans la même région et publiées au Brésil par MM. Barbosa-Rodriguez, Verissimo et L. Netto. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que l'une des pierres sculptées de la collection nantaise offre bien des analogies avec une figure divine (mi-homme, mi-crustacé) que l'on voit parfois sur les vases péruviens trouvés dans les immenses ruines des environs de Truxillo.»

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente le tome VII du *Manuel des antiquités romaines*, par Th. Mommsen et J. Marquardt, traduit sous la direction de M. Gust. Humbert. Ce tome contient le *Droit public romain*, par Th. Mommsen, traduit par M. Paul-Fréd. Girard, tome VII (Paris, 1891, gr. in-8°).

«J'ai déjà eu l'occasion, dit M. Wallon, en présentant les volumes précédents, de dire avec quel soin et quelle compétence M. Humbert préside à cette importante publication. Ce volume a un intérêt tout particulier, puisqu'il s'agit du Sénat, sujet si capital et si difficile. La traduction de M. Girard, revue par M. Humbert, est d'une grande fidélité et offre même sur l'original cet avantage qu'ayant paru longtemps après, les traducteurs ont pu mettre à profit les travaux publiés depuis sur le même sujet.»

Sont encore offerts :

A selection from the miscellaneous inscriptions of Assyria and Babylonia, vol. V, pl. 36-70, publication préparée, par ordre des administrateurs du Musée britannique, par le major-général sir H. C. Rawlinson, assisté de M. Th. G. Pinches, vol. V (Londres, 1884, in-fol.);

Une lettre inédite de Racine (26 janvier 1659), insérée dans les mémoires autographes et inédits de Godefroi Hermant, ancien recteur de l'Université, et publiée avec une introduction et des notes par M. A. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris (Paris, 1888, in-8°, extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*);

Études diverses : I, *La Retennu (t) ab t du décret de Canope ;* II, *Quelques notes*, par M. William Groff (Alger, 1890, in-4°).

M. Deloche a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ludovic Drapeyron, directeur de la *Revue de géographie*, une brochure intitulée : *Le premier atlas national de la France* (Paris, 1890, in-8°, extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive* du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts). C'est entre les années 1592 et 1595 que Bouguereau, imprimeur à Tours, composa cet atlas et le publia sous le titre de *Théâtre françois*. Le recueil est dédié au roi Henri IV, et l'exemplaire qu'en possède la Bibliothèque nationale paraît être celui-là même qui fut présenté au souverain. Il comprend en premier lieu la carte de France de Jolivet, celle de Plancius et une réduction de celle de Mercator. Viennent ensuite les cartes de provinces et de certaines villes avec leurs banlieues, dressées : pour le Blaisois par Du Temps, pour l'Anjou par Lezin Guyet, pour la Picardie par Jean Surbonius, pour le Vermandois par le même, pour la Touraine par Isaac Lefranc, pour le Limousin par Fayan, pour Calais et Boulogne par Nicolaï. Quant à la Lorraine, au Dauphiné, au Languedoc, à la Gascogne, à la Provence, à la Saintonge, les cartes publiées par Bouguereau sont la reproduction de celles de Mercator. Les mesures de longueur employées dans ces cartes sont très diverses. Ce sont les milles d'Aquitaine, de Poitou, de Lorraine et de France, les lieues gauloises et françaises, et les lieues de Bretagne. La forme générale de la France y est très incertaine, un peu moins, mais encore bien imparfaitement sont tracés les contours de ses provinces.

«Les cartes du *Théâtre françois* de Bouguereau sont accompagnées de notices dont les éléments sont le plus souvent empruntés à la *Cosmographie* de Belleforest.

«En tête de son recueil, Bouguereau a mis, à la suite de sa dédicace à Henri IV, une assez longue introduction ou préface, dans laquelle se trouvent consignés, avec des faits connus, quelques détails intéressants et d'un caractère local, sur les événements politiques du temps, et où est naturellement exaltée la personnalité du prince qui avait si valeureusement conquis sa couronne, et si habilement rétabli le gouvernement et l'administration d'un pays troublé par de longues années de guerres civiles.

«Il faut savoir gré au savant directeur de la *Revue de géographie*, au vaillant et infatigable promoteur et secrétaire général de la Société de topographie, d'avoir mis en lumière le premier essai d'atlas de notre territoire, et d'avoir fait connaître une des phases intéressantes de l'histoire de la cartographie en France.»

M. Maspero présente plusieurs ouvrages de la part des auteurs :

«J'ai l'honneur de présenter deux brochures parues récemment au Caire. La première, *Fouilles de Louqsor* (le Caire, 1890, in-8°), est extraite du *Bulletin de l'Institut égyptien* pour 1889 et est de M. Grébaut. Elle expose brièvement le point où en est parvenu le déblaiement du temple de Louqsor et exprime l'espoir qu'il sera bientôt terminé sur tous les points, sauf sur l'emplacement occupé par la mosquée d'Abou 'l Haggag, qu'on n'a pas encore réussi à exproprier. La seconde est un *Rapport adressé à M. le Directeur général des fouilles en Égypte*, sur *Les momies royales de Deir-el-Bahari*, par le docteur Fouquet (le Caire, 1890, in-8°), qui avait assisté au déroulement de ces mêmes momies. Un certain nombre de touristes avaient annoncé que ces momies se moisissaient, et des lettres avaient paru dans les journaux anglais en prédisant la prochaine destruction. L'examen auquel elles ont été soumises par le docteur Fouquet montre que les soi-disant moisissures ne sont que des efflorescences résultant de la décomposition lente au cours des siècles des sels employés à la préparation des momies. C'est ce que j'avais déjà constaté au moment du déroulement, et les analyses du docteur Fouquet prouvent que rien de nouveau ne s'est produit depuis cette époque.

«Je présente également deux brochures d'Artin pacha Yacoub, longtemps sous-secrétaire d'État au Ministère de l'instruction publique, aujourd'hui l'un des directeurs des chemins de fer égyptiens. Elles sont l'une et l'autre extraites du *Bulletin de l'Institut égyptien* (années 1887 et 1889, le Caire, 1888 et 1890, in-8°). La première est une *Note sur le Dra'-el-cher'i* (*coudée canonique ou légale*), à propos de la transformation des poids et mesures égyptiens en poids et mesures du système métrique. Les études nécessaires à cette transformation ont été faites à propos de la coudée canonique, d'abord par l'astronome bien connu Mahmoud pacha Hamdy, puis par le professeur de chimie à l'école de médecine du Kasr el-'Aïni, Ibrahim bey Moustafa. Le chiffre officiel adopté par la commission et aujourd'hui légal est de 0 m. 4932. Les études d'Ibrahim bey montrent que ce chiffre n'est inférieur que de 0 m. 0051 à celui qui résulterait des données diverses fournies par les légistes musulmans de la bonne époque. Le grand kadi du Caire et après lui le gouvernement égyptien ont fait preuve d'un esprit éclairé et pratique en s'y arrêtant. La seconde brochure a trait aux *Signes employés dans la comptabilité copte en Égypte pour la transcription des fractions*. Les Coptes ont eu jusqu'à nos jours le privilège de tenir presque toute la comptabilité des souverains et des grands propriétaires de l'Égypte : ils en ont établi les règles dès les premiers temps de la conquête musul-

mane. Les signes des fractions, usités soit pour écrire les fractions monétaires, soit pour noter les fractions des mesures agraires, constituent un système de signes complexes, abréviations, ligatures, où les initiés étaient seuls à se reconnaître et qu'ils ne communiquaient pas volontiers aux étrangers; c'était comme un dépôt qu'ils se transmettaient de génération en génération, et qui assurait leurs privilèges auprès de leurs maîtres musulmans. Ces signes ont cessé d'être employés, dès 1820, pour les monnaies, lorsque Méhémet-Ali réforma la comptabilité de l'État avec le concours de M. de Roussi; ils ont continué à servir pour les mesures agraires jusqu'en 1886. Aujourd'hui qu'ils sont hors d'usage, il convenait de les recueillir, si l'on ne voulait pas que le sens s'en perdît complètement : c'est ce qu'Artin pacha a fait avec le plus grand soin, et les tableaux qu'ils a dressés épargneront sans doute bien des ennuis aux paléographes de l'avenir.

«Je suis également chargé de deux hommages au nom de M. E. Amélineau : 1° *Les actes des martyrs de l'Église copte : étude critique* (Paris, 1890, in-8°); 2° *Histoire du patriarche copte Isaac, étude critique, texte et traduction* (Paris, 1890, in-8°).

«Ces deux ouvrages continuent la série des mémoires dans lesquels M. Amélineau a entrepris de publier les documents relatifs à l'histoire du christianisme en Égypte. Le premier nous reporte à l'âge héroïque du christianisme, aux temps de la grande persécution de Dioclétien ou qui la précédèrent et la suivirent immédiatement. M. Amélineau s'est servi de trois sortes de documents : les actes en langue égyptienne, les traductions arabes d'actes ou de sermons en langue égyptienne aujourd'hui perdus ou connus par fragments, les vies abrégées en langue arabe qu'on trouve dans les synaxares des diverses églises locales de l'Égypte. M. Amélineau essaie d'expliquer dans l'introduction pourquoi le souvenir de la persécution de Dioclétien est resté si vivace en Égypte, quand celui des persécutions musulmanes plus sanglantes encore a disparu complètement. Il y reconnaît une raison politique au moins autant que religieuse : la persécution contre les chrétiens suivit de près la campagne de Dioclétien en Égypte, campagne féroce autant qu'on en peut juger par le petit nombre de documents que nous en possédons. Les haines amassées dans le cœur des Égyptiens païens contre les vainqueurs d'Achillas se confondirent avec les haines amassées dans le cœur des Égyptiens chrétiens contre le persécuteur, et le souvenir des exécutions politiques se mêlant au souvenir des exécutions religieuses grossit le nombre des martyrs et rendit indélébile l'impression que les horreurs

diverses de cette époque avaient laissée chez les contemporains. L'histoire légendaire des martyrs est contée en détail dans les chapitres du volume, depuis celle d'Eudémon, qui souffrit pour le Christ longtemps avant le protomartyr saint Étienne, au temps où la sainte famille fuyait en Égypte les poursuites d'Hérode, jusqu'à celles des saints étrangers à l'Égypte mais admis aux honneurs du martyrologe égyptien. Le volume se termine par une étude très complète sur saint Georges et sa légende.

«Le second volume contient un des rares documents coptes qui nous fassent connaître la condition des chrétiens d'Égypte à l'époque musulmane. Isaac, né au temps où l'Égypte appartenait encore à l'empire, fut patriarche d'Alexandrie de 685 à 688, à l'époque du khalife Merwân, et eut des démêlés avec le fils de ce prince, Abd el-Azîz, qui gouvernait l'Égypte pour le compte de son père. Sa *Vie* nous en apprend long sur la situation de l'Église copte jacobite, sur ses démêlés avec l'Église melkite, sur ses rapports avec les musulmans et sur la part de plus en plus considérable que les conquérants prenaient aux affaires religieuses de l'Égypte. M. Amélineau a montré ailleurs (*Bulletin de l'Institut égyptien*, 1885) comment on peut tirer du récit copte l'histoire à peu près exacte du patriarche. Il publie dans le présent volume le texte même et la traduction complète du document qui lui avait servi précédemment.»

M. A. de Barthélemy, au nom de M. Héron de Villefosse, fait à l'Académie deux hommages de livres, de la part des auteurs :

1° *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, 5e livraison (Nantes, 1889, in-8°).

«Dans ce nouveau fascicule, l'auteur étudie les origines des villes de Guérande, de Batz et de Saillé; il discute à ce propos divers problèmes de géographie historique soulevés par l'explication des textes anciens relatifs à plusieurs points du littoral breton. Les voies romaines qui rayonnent autour de Guérande ont fait l'objet de son attention particulière et il en a dressé une carte qui prouverait que cette ville était un centre stratégique important sous l'empire romain. Le pays guérandais possède, d'ailleurs, de nombreux vestiges de la domination romaine; l'auteur les a relevés avec soin et les signale à l'attention des érudits. Son mémoire est accompagné de planches reproduisant certains objets antiques ou offrant le plan d'anciens édifices dont il a exploré les ruines. M. Léon Maître a des idées personnelles sur certaines identifications géographiques; il les défend avec chaleur et conviction. Il me paraît important de signaler surtout les pages qui se rapportent à la partie de nos rives bretonnes ou normandes à laquelle il convient d'appliquer le nom

de *littus saxonicum*. Il a, de plus, un grand mérite, c'est d'aller vérifier lui-même sur place tous les renseignements archéologiques ou topographiques qui lui sont fournis. A ce point de vue, son travail présente un intérêt spécial, et les cinq premières livraisons constituent une importante contribution à l'étude de la géographie antique de la Bretagne.»

2° *Salbart*, par le capitaine Ém. Espérandieu (Fontenay-le-Comte, in-8° avec planches, réimpression de la notice publiée dans les *Paysages et monuments du Poitou*).

«Un certain nombre de constructions féodales françaises, dont les ruines subsistent encore, ont été omises par Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture*. Le château de Salbart, construit au commencement du XIIIe siècle sur la rive droite de la Sèvre, à quelques kilomètres de Niort, est du nombre. Un précieux inventaire de 1460, conservé aux Archives nationales, a permis à l'auteur de reconstituer certaines parties de cette forteresse disparues aujourd'hui. Le capitaine Espérandieu a reproduit cet inventaire en entier, en y intercalant des notes explicatives. Il a ajouté à ces détails techniques un certain nombre de renseignements historiques, un plan et des vues du château Salbart, qui complètent sa notice d'une façon intéressante.»

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie l'*Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, par M. Louis Rinn (Alger, 1891, in-8°).

«Par son long séjour en Algérie, par les hautes fonctions qu'il y exerce et qui lui permettent d'étudier de près l'élément indigène, l'auteur se trouvait dans des conditions particulièrement favorables pour écrire l'histoire de la formidable révolte qui couvrit notre colonie de ruines et de sang et faillit nous l'enlever à jamais. M. Rinn nous en expose les causes politiques et morales avec une netteté parfaite. A n'en juger que par ses manifestations extérieures, l'insurrection de 1871 fut une protestation de l'aristocratie arabe contre le droit moderne, contre la législation libérale qui sapait le pouvoir féodal des caïds et leur arrachait un à un leurs privilèges. C'est pour défendre ces prérogatives abusives, tyranniques, mais reconnues par la France, aux premiers jours de la conquête, en vertu d'une sorte de contrat synallagmatique, que les suzerains de la Medjana et de Seddouq se rallièrent sous la bannière du fameux Mocrani et organisèrent une résistance analogue à celle que nous rencontrons aujourd'hui au Tonkin de la part des classes lettrées, mais plus violente, plus près à dégénérer en duel à mort. Voilà pour les causes apparentes. Mais un examen plus approfondi en décèle d'autres plus générales et plus graves encore. Il

n'est pas douteux que les tribus insurgées ont obéi, peut-être d'instinct, à ce principe enraciné dans le cœur de tout bon musulman et qui fait de l'islam notre ennemi irréconciliable. C'est le dogme fondamental du *djihad*, de la guerre sainte, qui les a soulevées contre nous, dogme qui est une des assises du code religieux et qui ne cessera d'être prêché dans les mosquées et enseigné dans les médressès, ouvertement ou en secret, selon les nécessités du moment. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de l'influence irrésistible et d'autant plus puissante qu'elle est mystérieuse et insaisissable des *khouans*, de ces confréries religieuses dont M. Rinn nous a décrit l'organisation redoutable dans un autre ouvrage. C'est aussi par ces vues d'ensemble que le livre que j'ai l'honneur de présenter en son nom se rattache à un ordre de recherches qui le recommandent à l'attention de l'Académie. L'auteur a su classer avec beaucoup d'ordre et de méthode la masse considérable de documents officiels et privés qui ont été mis à sa disposition, il leur a donné la vie et le mouvement et, malgré les longs développements dans lesquels il est entré, il tient toujours la curiosité en éveil. Enfin, une table chronologique très détaillée et deux cartes spécialement dressées pour suivre les opérations militaires rehaussent la valeur de son travail. On ne peut donc que féliciter le savant conseiller du gouvernement à Alger de l'avoir publié : son livre se recommande à la fois par la richesse et la véracité des documents qu'il fournit à l'histoire de notre colonie et par les enseignements qui en ressortent et qu'on ne saurait trop méditer.»

M. A. de Boislisle présente *Philippe V et la Cour de France*, par M. Alfred Baudrillart, tome II (Paris, 1890, in-8°).

«Il y a très peu de mois que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie le premier volume de cet important ouvrage, et je ne répèterai point ce que je disais alors sur la nouveauté que M. Baudrillart rendait à un sujet épuisé en apparence. Nul auteur, en effet, n'avait jusque-là entrepris de retracer dans sa totalité l'histoire des relations publiques ou privées entretenues si étroitement entre la France et l'Espagne à partir du grand acte de 1700. Dans le premier volume, M. Baudrillart a raconté l'œuvre de l'alliance franco-espagnole, les efforts multipliés de Louis XIV pour la maintenir et lui assurer d'heureux effets. Le second volume est consacré à l'explication et au récit de la rupture amenée par l'avènement du duc d'Orléans au pouvoir, de la guerre faite depuis lors par Philippe V à sa patrie d'origine et à sa famille, des résultats de son alliance avec cette Autriche qui l'avait d'abord voulu dépouiller. Il s'arrête à la mort du Régent et à l'abdication de Philippe V. J'y dois signaler les

chapitres relatifs au rôle personnel du duc d'Orléans en Espagne et les documents nouveaux qui permettent de porter sur ce sujet un jugement beaucoup plus rapproché de celui de Saint-Simon que du verdict de feu M. Combes, et ceux qui font connaître les renonciations de 1713, le ministère d'Alberoni, la quadruple alliance, les expéditions de 1719 en Écosse et en Bretagne, les préliminaires du congrès de Cambrai, les motifs purement religieux de la retraite momentanée de Philippe V.

«Ces deux volumes se sont suivis de trop près l'un l'autre et témoignent d'un labeur trop persistant et trop sûr tout à la fois, pour que nous hésitions à considérer comme très prochain l'achèvement de cette belle publication, que j'oserai qualifier de tout à fait remarquable.»

M. de Rozière dépose sur le bureau le *Code pénal commenté par la jurisprudence la plus récente, lois sur la presse, la relégation, les fraudes, etc., avec la jurisprudence, loi de procédure devant la haute cour de justice, formulaire d'accusation*, par M. C.-Charles Casati, conseiller à la cour de Paris, etc. (Paris, 1890-1891, in-8°).

«Cet ouvrage ne rentre pas dans le cadre des études ordinaires de l'Académie, si ce n'est par le soin que l'auteur a pris d'indiquer, quand il y avait lieu, les liens qui rattachent la législation actuelle à celle des siècles passés. En priant l'Académie d'en agréer l'hommage, M. Casati a surtout voulu donner une marque de sa respectueuse reconnaissance envers la Compagnie qui lui a fait plusieurs fois l'honneur d'écouter ses communications sur divers sujets d'archéologie.»

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE.

Est offert :

Traité de l'onomatopée ou Clef étymologique pour les racines irréductibles, par M. Adrien Timmermans (Paris, 1890, in-8°).

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Naef, architecte au Havre, un travail intitulé : *Notes sur les fouilles pratiquées dans le chœur de l'église de Graville-Sainte-Honorine* (Paris, 1890, in-8°, extrait du recueil des publications de la Société havraise d'études diverses).

«L'auteur de ce travail, qui a dirigé des fouilles dans l'église de Graville, a retrouvé dans le chœur de cette église, au mois de septembre de l'année dernière, le cœur de Louis Malet de Graville, amiral de France de 1487 à 1516, à qui M. Michel Perret a consacré récemment une

Notice biographique gratifiée cette année même d'une mention honorable au Concours des Antiquités nationales. Ce cœur était contenu dans une enveloppe de plomb, où l'on avait gravé une inscription latine indiquant le nom du défunt, la dignité dont il était revêtu, ainsi que la date de sa mort, survenue au château de Marcoussis le 30 octobre 1516. Il en faut conclure que la date du mois de novembre, mentionnée par M. Perret, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, concurremment avec celle du 30 octobre, doit s'entendre non du décès, mais seulement de l'inhumation de Louis de Graville. M. Naef a retrouvé également un magnifique terrier manuscrit des «cens de monseigneur de Graville», orné de belles miniatures, dont M. Michel Perret, qui en fait mention, n'avait point réussi à suivre la trace jusqu'à nos jours. Ce terrier, exécuté en 1522, d'une haute valeur artistique, appartient actuellement à M. le marquis de la Baume-Pluvinel, propriétaire de ce domaine historique de Marcoussis, entre Limours et Montlhéry, où mourut Louis de Graville.»

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Miniatures de François Clouet au trésor impérial de Vienne, par M. F. Mazerolle (Lille, 1889, in-4°, extrait de la *Revue de l'art chrétien*);

I numeri, par le Dr Dario Bertoloni (Venise, 1890, in-8°).

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie, au nom de l'auteur, une publication intitulée : *Études et recherches. I. Guillaume Prousteau, fondateur de la bibliothèque publique d'Orléans, et ses lettres inédites à Nicolas Thoynard*, par M. Ernest Jovy (Paris, 1888, in-8°).

M. HAMY offre à l'Académie l'opuscule qu'il vient de faire paraître sous ce titre : *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Dixième session, tenue à Paris du 19 au 27 août 1889. Compte rendu* (Paris, 1890, in-8°).

M. Georges PERROT présente les *Mélanges carolingiens*, par MM. Bardot, Pouzet et Breyton, agrégés d'histoire, avec une préface par M. Ch. Bayet (Paris, 1890, in-8°).

«Ce cahier, qui forme le 7e volume de la *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*, témoigne de l'activité scientifique qu'ont provoquée et qu'entretiennent dans cette Faculté quelques professeurs éminents, dont le plus actif et celui qui a eu la plus grande influence est M. Bayet, ancien doyen et professeur d'histoire du moyen âge. M. Bayet, aidé de plusieurs de ses collègues, a réussi à fonder là un véritable séminaire

d'études historiques. L'étude de la période carolingienne a été, dans ces dernières années, assez négligée en France; il semble même que l'on se soit déshabitué d'y voir une partie de notre histoire nationale et qu'on l'ait en quelque sorte cédée à la science étrangère; c'est contre cette tendance que M. Bayet a voulu réagir par son enseignement et par les travaux qu'il a conseillés et encouragés. M. Bardot présente des remarques sur *Un passage de Richer,* qui a donné lieu à de vives et longues discussions. M. Pouzet s'occupe de la *Succession de Charlemagne et du traité de Verdun*, et M. Auguste Breyton des *Causes qui ont facilité la conquête franque en Lombardie.*»

M. Delisle présente deux ouvrages de la part des auteurs :

1° *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles.* Tome Ier : *Gui VI et Georges, 1343-1446* (Nantes, 1890, in-4°).

«L'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie n'est nullement une histoire généalogique. C'est un recueil de documents oirginaux, groupés sous les noms des chefs d'une grande famille, mais qui appartiennent à peu près sans exception à l'histoire générale de la France.

«Les deux premiers livres du recueil, répondant à la période comprise entre les années 1343 et 1446, sont consacrés à Gui VI et à Georges de la Trémoïlle. Gui VI est surtout connu par l'expédition contre Bajazet, à la suite de laquelle il trouva la mort; Georges, par la part qui lui revient dans le gouvernement du royaume au temps de Charles VII. Pour l'un et pour l'autre, M. le duc de la Trémoïlle a mis au jour une suite de documents soigneusement choisis et dont les principaux consistent en pièces de comptabilité, analogues à celles que nous possédons pour la maison royale et pour les maisons des ducs de Bourgogne et d'Orléans. On sait quel parti l'érudition contemporaine sait tirer de ces documents quand il s'agit de faire revivre la société princière du xive et du xve siècle et de tracer un tableau de l'état des arts, de l'industrie et du commerce. La collection de M. le duc de la Trémoïlle prendra place à côté des publications dont notre confrère Léon de Laborde a le premier conçu le projet et donné le modèle.

«Mais le recueil dont le premier volume est offert aujourd'hui à l'Académie est surtout précieux par l'abondance des renseignements qu'il nous apporte sur une foule de particularités du règne de Charles VII et sur la plupart des personnages qui furent alors mêlés à la politique ou à la conduite des opérations militaires.

«Le choix des pièces a été fait avec une complète impartialité; il a été uniquement inspiré par l'intérêt de l'histoire. C'est ainsi qu'à côté de

rôles établissant avec quelle libéralité Georges de la Trémoïlle mettait sa fortune au service du roi pour l'aider à la délivrance du pays, nous trouvons un acte dans lequel est exposée sans aucun ménagement la part prise par le même seigneur à l'assassinat de Pierre de Giac.

«Les pièces ne sont pas annotées, mais le volume se termine par une table très développée dans laquelle ont trouvé place, sous forme d'analyse ou d'extraits, beaucoup de documents relatifs aux personnes ou aux localités mentionnées au cours du volume.

«Le service rendu par la publication d'un tel recueil est d'autant plus méritoire que les éléments en ont été fournis par un chartrier privé dont la mise en ordre est l'œuvre personnelle du duc de la Trémoïlle. L'Académie sait que, grâce au possesseur actuel, le chartrier de Thouars peut rivaliser avec nos grands dépôts d'archives publiques pour la richesse des séries dont il se compose et pour la libéralité avec laquelle il est ouvert aux historiens.»

2° *La loi Gombette. Reproduction intégrale de tous les manuscrits connus*, recueillis, publiés et annotés par J.-E. Valentin-Smith (Lyon et Paris, 1889-1890, 14 fascicules gr. in-8°).

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un ouvrage préparé de longue main, avec la plus louable persévérance et le plus complet désintéressement, par un ancien magistrat, qui, à l'âge de 95 ans, conserve encore toute sa vigueur d'esprit et donne aux plus jeunes des exemples de travail et de critique. Frappé depuis longtemps de l'importance de la loi Gombette pour l'étude des institutions dans les provinces du Sud-Est de la France, M. Valentin-Smith a voulu donner une édition de chacun des textes qui nous en sont parvenus.

«Au prix de grands sacrifices et de démarches souvent très difficiles, il s'est procuré la copie fidèle et figurée des treize manuscrits de la loi Gombette qui sont aujourd'hui connus, 9 à la Bibliothèque nationale à Paris, 1 au Vatican, 1 à Ivrée, 1 à Wolfenbüttel et 1 à Saint-Paul en Carinthie. Il a reproduit toutes ces copies aussi rigoureusement que le permettait l'emploi de la typographie; il a même donné un fac-similé des 53 pages du manuscrit d'Ivrée. Un fascicule séparé est consacré à chaque manuscrit.

«Une telle publication permet, pour n'importe quel passage de la loi Gombette, d'avoir en même temps sous les yeux la version de tous les manuscrits, avec une clarté que ne saurait jamais donner le plus minutieux relevé des variantes.

«C'est là une œuvre très importante, qui couronnera dignement une

longue vie de travail, et dont tous les historiens du droit et des institutions devront savoir gré à M. Valentin-Smith.»

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. le docteur R. Engelmann, deux atlas d'un grand intérêt pour l'explication et l'interprétation des textes classiques :

1° *Bilder-Atlas zum Homer,* 36 planches avec texte explicatif (Leipzig, 1889, in-4°);

2° *Bilder-Atlas zu Ovids Metamorphosen*, 26 planches avec texte explicatif (Leipzig, 1890, in-4°).

«Les connaissances mythologiques et archéologiques que les étudiants possèdent au moment où on leur fait lire et expliquer Homère sont généralement assez pauvres. Si le professeur veut leur faire saisir certains passages du texte et leur faire bien comprendre les détails et les épisodes de la vie héroïque, le meilleur moyen assurément est de mettre sous leurs yeux les représentations figurées des événements exposés dans le texte qu'ils ont à étudier. Mais la propre bibliothèque du professeur et même celle du collège ne pourraient suffire à cette tâche. Aussi M. le docteur Engelmann a-t-il rendu un véritable service à l'enseignement en reproduisant dans ces deux atlas un choix de monuments figurés destinés à illustrer les œuvres d'Homère et les *Métamorphoses* d'Ovide.

«L'atlas d'Homère est divisé en deux parties. L'illustration de l'Iliade comprend 20 planches; celle de l'Odyssée en renferme 16. Ces planches sont accompagnées d'un texte explicatif. Les représentations sont choisies avec un discernement particulier et empruntées pour la plupart à des monuments grecs d'une haute époque. Le plan du palais de Tirynthe, la vue des guerriers de Mycènes, les nombreuses scènes du cycle troyen popularisées par les peintures des vases grecs, fidèlement reproduites et rapprochées les unes des autres, font de cet atlas comme une édition parlante des œuvres d'Homère.

«Pour les *Métamorphoses* d'Ovide, l'intérêt de cette publication n'est pas moindre. Un choix de 164 représentations, réparties entre 26 planches, nous remet sous les yeux, d'une façon très attachante, les différentes légendes traitées par le poète.

«Il serait désirable que des publications de cette nature fusent utilisées en France pour l'enseignement. Une édition française des atlas de M. R. Engelmann rendrait les plus grands services. On pourrait même la compléter par un certain nombre de monuments très importants conservés dans nos musées français, monuments qui ont été négligés par l'auteur, porté naturellement à signaler de préférence les richesses archéologiques

des collections de son pays. Cette édition atteindrait ainsi un double but, elle contribuerait à faire mieux comprendre les œuvres d'Homère et d'Ovide, en même temps qu'elle ferait connaître aux jeunes étudiants les richesses de nos musées. »

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le 5e fascicule (septembre-octobre) des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1890 (Paris, 1890, in-8°).

Sont offerts :

Les origines de Gaillac. Le cimetière mérovingien du Gravas, par M. Alfred Caraven-Cachin (Gaillac, 1891, in-8°);

Archæological survey of India. South-Indian inscriptions, Tamil and Sanskrit, edited and translated by E. Hultzsch, vol. I (Madras, 1890, in-4°).

M. le marquis d'HERVEY-SAINT-DENYS présente, de la part de l'auteur, M. A. Terrien de Lacouperie, deux opuscules intitulés :

1° *The calendar plant of China, the cosmic tree and the date palm of Babylonia* (Londres, 1890, in-8°);

2° *The onomastic similarity of Nai Hwang-ti of China and Nakhunte of Susiana* (Londres, 1890, in-8°);

M. Georges PERROT présente un nouveau volume de la *Bibliothèque des monuments figurés grecs et romains,* intitulé : *Peintures de vases antiques, recueillies par Millin (1808) et Millingen (1813),* publiées et commentées par Salomon Reinach (Paris, 1891, gr. in-8°).

« M. Salomon Reinach poursuit, avec un dévouement qui est au-dessus de tout éloge, la tâche qu'il s'est imposée de faciliter les études archéologiques en mettant à la disposition de toutes les bourses, pour un prix très modique, des recueils de monuments qui étaient rares, d'un format très incommode et d'un prix très élevé. On se souvient de ce qu'il a fait pour le *Voyage archéologique* de Le Bas, cet ouvrage inachevé qui fait le désespoir de tous les bibliothécaires, lorsqu'il a réuni dans un seul volume 311 planches, auxquelles il a joint des indications sans lesquelles tous ces beaux dessins ne pouvaient être, jusqu'alors, presque d'aucun usage, faute d'un texte explicatif sur lequel on avait cessé de compter. Le second volume de la *Bibliothèque des monuments figurés,* publié, comme le précédent, par la maison Didot, ne rendra pas moins de services. M. Reinach y a reproduit, en les réduisant par des procédés pho-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tographiques qui donnent les meilleurs résultats, les 210 planches, représentant des vases peints, que renferment à eux deux les recueils publiés en 1808 et en 1813 par Millin et Millingen. De beaucoup le plus grand nombre de ces vases n'ont jamais été figurés depuis lors, et on ne trouve guère que dans des bibliothèques publiques ces in-folios auxquels ceux-là seuls, parmi les travailleurs, peuvent recourir qui habitent les grandes villes.

«Ce qui rend le bienfait plus digne encore de reconnaissance, c'est le texte que M. Reinach a joint à ces planches. Parmi ceux qui en apprécieront l'élégante concision, bien peu se rendront un compte exact de ce que ce travail a coûté de soins, de démarches et de correspondance. S'aidant des derniers progrès de la science, M. Reinach a dû souvent substituer, pour l'explication du sujet, des vues nouvelles aux interprétations plus ou moins forcées des anciens éditeurs. Mais ce qui surtout lui a demandé de bien longues recherches, c'est la peine qu'il a prise d'établir, toutes les fois que cela lui a été possible, l'état civil du vase. Il a voulu savoir ce que ce vase était devenu depuis que Millin ou Millingen l'avait fait dessiner; il s'est appliqué à le retrouver dans les collections publiques ou privées de l'Europe, afin de pouvoir indiquer, d'après l'original, toutes les fois qu'il y avait lieu, les inexactitudes ou les omissions de la gravure. L'édition nouvelle, tout en offrant l'avantage d'être bien plus accessible et plus maniable que l'ancienne, se trouve ainsi, pour chacun de ces deux recueils, lui être bien supérieure; elle sera plus volontiers consultée par les archéologues.»

M. de Lasteyrie offre, au nom de M. Charles Fichot, la *Statistique monumentale du département de l'Aube*, tome II (Troyes, 1888, gr. in-8°).

Il fait l'éloge de cet excellent ouvrage, «plein de renseignements originaux, plein de figures, sobre de commentaires. C'est plus qu'une statistique monumentale, car il mentionne une foule d'objets curieux renfermés dans nos églises, reliquaires, croix, ornements, etc. Le plan est excellent et mérite d'être recommandé pour les statistiques archéologiques, auxquelles on ne saurait prodiguer trop d'encouragements, car nous sommes bien en retard en France sous ce rapport.»

M. Barbier de Meynard fait hommage de deux publications:

1° *Les correspondants de Peiresc*, fasc. XVII : *Le solitaire du mont Liban*, par M. Tamizey de Larroque (Digne, 1890, in-8°).

«Parmi la foule de docteurs et de lettrés que Peiresc honorait de sa correspondance, M. Tamizey de Larroque fait souvent d'heureuses ren-

contres. Une des physionomies les plus originales qu'il ait rendues à la lumière est celle de François Galaup de Chasteuil, plus connu sous le nom de *Solitaire du Liban*. Ce gentilhomme appartenait à une des meilleures familles de Provence. Docteur en philosophie, jurisconsulte exercé, orientaliste même autant qu'on pouvait l'être vers 1630, il se prend d'une belle passion pour la vie contemplative et quitte tout, patrie, famille, honneurs, pour se confiner dans un des districts du Liban habités par les Maronites. Il y vit dans la prière et les pratiques les plus austères pendant quatorze ans et meurt entouré d'une auréole de sainteté, comme saint Saba et les solitaires de Thébaïde qu'il se proposait pour modèles. La gloire du savant s'est quelque peu éclipsée, celle du saint paraît avoir survécu, au moins en Provence, où se conservait, il n'y a pas longtemps encore, un fragment de sa robe de bure comme relique.

« Il est regrettable que beaucoup de ses lettres à Peiresc aient disparu. Celles, au nombre de dix, que M. Tamizey de Larroque vient de retrouver et de publier sont, sauf la dernière, antérieures à la vocation religieuse du gentilhomme provençal et ne présentent qu'un intérêt médiocre. Quelques observations astronomiques, en échange de remarques sur un manuscrit du Pentateuque samaritain rapporté du Levant, ou sur la langue syriaque dont M. de Chasteuil raffolait, à cause de ses mystères et parce qu'elle était, dit-il, la vulgaire de Jésus-Christ; c'est à peu près tout. Le savant éditeur a donc bien fait d'y joindre deux ou trois lettres que le Solitaire écrivait à son frère du fond de son ermitage du Liban; elles sont pleines de détails curieux. M. Tamizey de Larroque les illustre à son tour de nombreuses notes, où son érudition ne se laisse jamais prendre en défaut. Enfin une notice généalogique sur les Galaup-Chasteuil, rédigée tout exprès par le marquis de Boisgelin, termine utilement cette brochure et lui donne ce cachet de sûreté dans le témoignage, d'exactitude dans le détail qui recommande les moindres publications de M. Tamizey de Larroque. Plus elle va, plus la correspondance de Peiresc devient, grâce à son éditeur, l'encyclopédie littéraire de la première moitié du XVIIe siècle. »

2° *Le dialecte de Syouah*, par M. René Basset (Paris, 1890, in-8°).

« M. Basset, professeur à l'École des lettres d'Alger, poursuivant le cours de ses recherches sur les dialectes berbères, auxquels il a consacré déjà de nombreux et estimables travaux, étudie ici le plus oriental de ces dialectes, celui de l'oasis de Syouah dans le désert lybique. Malgré le grand nombre de mots arabes qui l'ont envahi, l'origine berbère de cet idiome est incontestable; elle était reconnue dès le XIVe siècle par Macrizi, l'historien musulman de l'Égypte, et depuis, tous les voyageurs européens

l'ont confirmée. C'est surtout à M. le général Hanoteau que revient l'honneur d'en avoir donné la démonstration philologique dans son excellent *Essai de grammaire kabyle*. M. Basset s'est proposé de compléter sur certains points les observations de ses devanciers en comparant les documents recueillis par eux. Il a eu notamment la bonne fortune de pouvoir utiliser un riche répertoire de mots qu'un ingénieur italien, M. Brichetti Robecchi, vient de réunir au prix des plus sérieux dangers, tant est pénétrante et hostile l'action des sociétés secrètes religieuses, entre autres celle des Senoussi, dans l'Afrique orientale. Outre une notice historique sur la population indigène de l'oasis, M. Basset nous donne un abrégé de grammaire, des modèles de phrases et un glossaire où il compare le dialecte de Syouah, d'une part avec celui des environs de Bougie au Nord, d'autre part avec le Zénaga des provinces de l'Ouest, de manière à bien établir l'affinité plus ou moins étroite et l'origine commune des idiomes parlés depuis les frontières du Maroc jusqu'aux rives du Nil.

«Ce travail, on le voit, est une compilation fort laborieuse qui, malgré quelques traces de précipitation, ne mérite pas moins d'être acueillie avec faveur, parce qu'elle éclaire d'un nouveau jour un des coins les moins explorés de ce vaste domaine des études berbères.»

M. Siméon Luce a la parole pour un hommage :

«J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, le R. P. dom Ursmer Berlière, bénédictin de l'abbaye de Maredsous, la première livraison du tome I d'une grande publication, qui se rapporte spécialement à l'histoire religieuse d'un pays voisin du nôtre et offre par cela même un réel intérêt pour notre propre histoire. *Monasticon belge* (Bruges, 1890, in-4°), tel est le titre de cette publication, qui suffirait pour en indiquer l'importance. Toutefois, le travail que je présente ne s'étend point à tous les monastères de Belgique; il est limité aux quatre grands ordres religieux du moyen âge, à ceux dont les annales remontent le plus haut et qui eurent les rapports les plus constants avec la société féodale, Saint-Benoît, Cîteaux, Prémontré et Saint-Augustin. Le cadre de ce travail, ce sont les neuf provinces dont se compose le royaume actuel de Belgique. Le premier volume du *Monasticon* doit comprendre deux de ces provinces, celles de Namur et de Hainaut, et la livraison qui vient de paraître nous donne l'histoire de 32 abbayes ou prieurés de la province de Namur. Le *Monasticon belge* formera un utile complément de l'une des œuvres les plus considérables de notre illustre congrégation française de Saint-Maur, nous voulons dire de la *Gallia christiana*, dont le tome III comprend les deux provinces ecclésiastiques de Cambrai et

de Cologne et dont le tome V est consacré à la province de Malines. Or, c'est à l'un de nos plus éminents confrères que revient l'honneur d'avoir achevé ce grand monument de l'érudition bénédictine, et c'est également l'un de nos savants confrères qui récemment s'est donné pour mission d'en reprendre en sous-œuvre les plus profondes assises. Voilà pourquoi la publication entreprise par le R. P. dom Ursmer Berlière ne me semble point indigne d'être signalée à l'attention bienveillante de l'Académie. »

M. Edmond Le Blant fait hommage d'une publication dont il est l'auteur, et qui porte pour titre : *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine* (Paris, 1890, in-8°).

Cet opuscule fait partie des *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques et scientifiques aux correspondants du Ministère de l'instruction publique.*

M. l'abbé Duchesne présente un *Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule*, qu'il vient de publier dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France* (Paris, 1890, in-8°).

M. Renan présente, de la part de M. Luzel, la seconde partie de sa publication des *Chants populaires de la Basse-Bretagne.*

Ont encore été offerts :

Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions, mars-juillet 1890 (grand in-8°);

Annales du commerce extérieur, 1890, 11e et 12e fascicules (Paris, in-8°);

Annales du musée Guimet. Revue de l'histoire des religions, 11e année, tome XXII, n° 2 (Paris, 1890, in-8°);

Atti della Reale Accademia dei Lincei, 287e année, 4e série, *Rendiconti*, vol. VI, fasc. 5-8 (Rome, 1890, in-4°);

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane, n°s 116-119 (Florence, 1890, in-8°);

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele di Roma. Bollettino delle opere moderne straniere, vol. V, n°s 2 et 3 (Rome, 1890, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, tome LI, 5e livraison (Paris, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société académique indo-chinoise de France, 2e série, t. III (Paris, 1890, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1890, n° 2 (Amiens, 1890, in-8°);

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, octobre-novembre (Cracovie, 1890, in-8°);

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1890 (Poitiers, 1890, in-8°);

Bullettino di archeologia cristiana, del comm. G. B. de Rossi, 5e série, 1re année, n° 1 (Rome, 1890, in-8°);

Comité de conservation des monuments de l'art arabe, exercice 1886; exercice 1889, fasc. 6 (le Caire, 1887-1890, in-8°);

Journal asiatique, 8e série, t. XVI, n° 2 (Paris, 1890, in-8°);

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 9e année, n° 11 (Trèves, 1890, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne, année 1889, 1re partie (Châlons-sur-Marne, 1890, in-8°);

Proceedings of the Society of Biblical archæology, vol. XIII, 1re partie (Londres, 1890, in-8°);

Revue archéologique, 3e série, t. XV, septembre-octobre (Paris, 1890, in-8°);

Revue de la science nouvelle, nos 37 et 38 (Paris, 1890, in-4°);

Revue des Pyrénées et de la France méridionale, année 1890, 4e trimestre (Toulouse, 1890, in-8°);

Revue épigraphique du Midi de la France, publiée par M. A. Allmer, correspondant de l'Institut, n° 59 (Vienne [Isère], 1890, in-8°);

Revue géographique internationale, n° 181 (Paris, 1890, in-4°);

Société centrale des architectes français. Bulletin mensuel, 6e série, nos 4-6 (Paris, 1890, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU DIX-HUITIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B

C

D

E

F

G

H

IMPRIMERIE NATIONALE.

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

